



# SECOND CONTRAT DE RIVIERE SEILLE

## LE PROGRAMME D' ACTIONS

Réalisé par :



Conseil régional



Conseil régional

Rhône-Alpes Région



**FICHES ACTIONS VOLET A1 -  
Réduire les pollutions d'origine  
domestique**



<b>Volet A</b>		<b>AMELIORER LA QUALITE DES EAUX</b>		
<b>Objectif</b>	Réduire les pollutions d'origine domestique	<b>Fiche action n°</b>	<b>A-1-1</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Construction d'une nouvelle station d'épuration et réhabilitation des réseaux sur la commune de Saint-Amour	Balanod, Cessia, Nanc Les Saint Amour, Saint Amour, Vilette		
<b>Mesures PDM</b>	R Assainissement			
<b>Masses d'eau concernées</b>	Le Besançon FRDR11509			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Communauté de Communes de Saint-Amour		2011-2013	1	2 776 000

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La station d'épuration actuelle de la commune de Saint-Amour a une capacité nominale de 5000 équivalents habitants. Elle réceptionne les effluents de 5 communes : Balanod, Cessia, Nanc Les Saint-Amour, Saint-Amour et Vilette. La population présente sur les cinq communes est d'environ 3 000 habitants.

La station actuelle de la commune se situe au sud ouest de la commune (parcelle cadastrale ZK131). Elle est limitée au sud et au sud ouest par le cours d'eau du Besançon, milieu récepteur des effluents traités par la station.

Les réseaux d'eaux usées des communes rattachées sont de type en partie unitaire.

Les bilans effectués par les services du SATESE du Jura montrent les éléments suivants :

- en termes de débits :
  - o La capacité nominale de 860 m<sup>3</sup>/j est régulièrement dépassée.
  - o La charge hydraulique admise sur la station est de : minimale : 263 m<sup>3</sup>/j en octobre, maximale : 3 008 m<sup>3</sup>/j en septembre.

- en termes de charge polluante :

La synthèse des charges organiques est donnée dans le tableau suivant :

ELEMENT	CHARGE (kg/j)
Charge organique minimale (kg/j)	40 en août
Charge organique moyenne (kg/j)	150,3
Charge organique maximale (kg/j)	302 en juin

Les charges rejetées sont faibles sur les paramètres carbonés. A l'exception du mois d'avril où on constate une non conformité sur l'ensemble des paramètres.

Dans le cadre de l'application de la directive relative aux eaux résiduaires urbaines porte le n° 91/271/CEE du 21 mai 1991, la commune de Saint-Amour a fait l'objet d'une mise en demeure de la part de Monsieur le préfet du JURA (arrêté du 11 mai 2007).

Les raisons de la non conformité de l'arrêté n°744 du 11 mai 2007 porte sur les points suivants :

- les performances de fonctionnement du système d'assainissement ne sont pas conformes aux exigences nationales et européennes ;
- Le volume journalier admis dépasse régulièrement la capacité nominale de la station, 860 m<sup>3</sup>/j, lors d'évènements pluvieux en raison de la nature essentiellement unitaire du réseau recevant les eaux de précipitations et du dimensionnement du clarificateur ;
- la station d'épuration est hydrauliquement surchargée en période de pluie ;
- Le rendement du système d'assainissement réseau/station est très insuffisant par rapport à la charge collectée, ce qui conduit à une diminution de la production de boues depuis plusieurs années ;

## **DESCRIPTIF DE L'ACTION**

---

Afin de répondre aux obligations fixées par la Directive européenne sur les Eaux Résiduaire Urbaines en matière de collecte et de traitement.

Le projet n'intègre pas les effluents industriels des établissements « Bolard » qui réalisera sa propre station industrielle.

Les performances à atteindre pour traiter l'effluent urbain de la Communauté de Communes de SAINT-AMOUR nécessitent des performances très poussées sur les divers paramètres de pollution, y compris pour l'azote et le phosphore. La collectivité s'oriente donc vers une solution performante qui associe à la réalisation d'une nouvelle station, un programme hiérarchisé de réhabilitation des réseaux et la mise en œuvre d'un bassin d'orage.

Dans ce contexte, il a été retenu une filière de traitement par **boues activées faible charge** car ce procédé présente l'avantage d'avoir un rapport des performances atteintes sur coût d'investissement des plus intéressants.

La nouvelle station d'épuration de SAINT-AMOUR sera constituée des éléments suivants :

- Traitement des eaux :
  - dégrillage grossier maille 30 mm,
  - tamisage maille 750 µm (compactage et ensachage commun avec le dégrillage),
  - comptage,
  - dessablage déshuilage (traitement des sables et des graisses),
  - traitement biologique boues activées faible charge,
  - canal de comptage et rejet.
  
- Traitement des boues :
  - épaississement gravitaire des boues par silo hersé,
  - déshydratation des boues par filtre à bande,
  - chaulage des boues déshydratées,
  - stockage des boues dans un bâtiment spécifique.
  
- Traitement de l'air :
  - Ventilation des locaux,
  - Désodorisation de l'air extrait par charbon actif.

## **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES / INDICATEURS**

---

L'objectif premier concernant le système de collecte des communes de BALANOD, CESSIA, NANC LES SAINT-AMOUR, SAINT-AMOUR et VILLETTE porte sur la réduction des apports d'eaux claires parasites permanentes. Il est rappelé ici que les eaux claires parasites permanentes représentent entre 46% (nappe basse) et 71% (nappe haute) du volume total arrivant en entrée de station d'épuration lors de la campagne de mesures de avril-mai 2003 et mars 2004 respectivement, soit entre 264 et 708 m<sup>3</sup>/j.

Le programme de travaux sur les réseaux permet de ramener le volume d'eaux claires permanentes à 410 m3/j en nappe haute et ce volume sera traité par la station.

Le bassin d'orage permettra le traitement des premiers flots de rinçage des réseaux en temps de pluie.

## PLAN DE FINANCEMENT

### PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Construction d'une nouvelle station d'épuration et d'un bassin d'orage à Saint-Amour	Communauté de Communes de Saint-Amour	2 365 000	Agence de l'Eau	540 000	22.8
			Conseil Général du Jura	630 000	26.6

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Construction d'une nouvelle station d'épuration et d'un bassin d'orage à Saint-Amour	Communauté de Communes de Saint-Amour	411 000	Agence de l'Eau	75 300	18.3
			Conseil Général du Jura	71 800	17.4

## PHASAGE PREVISIONNEL

Les travaux devraient débuter en 2011.

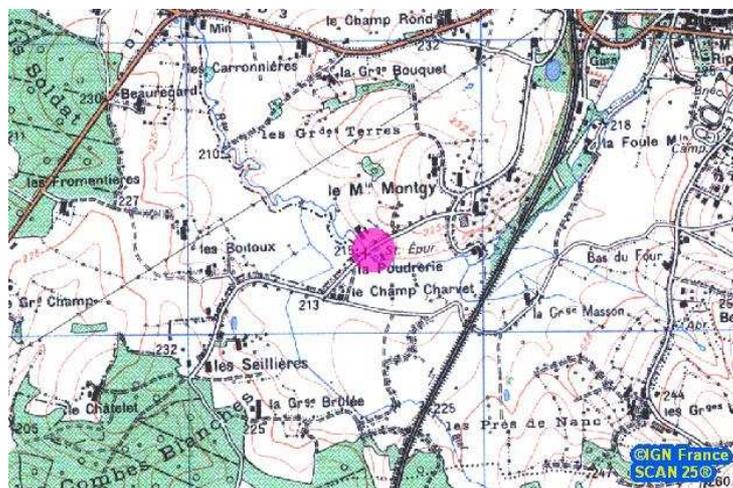
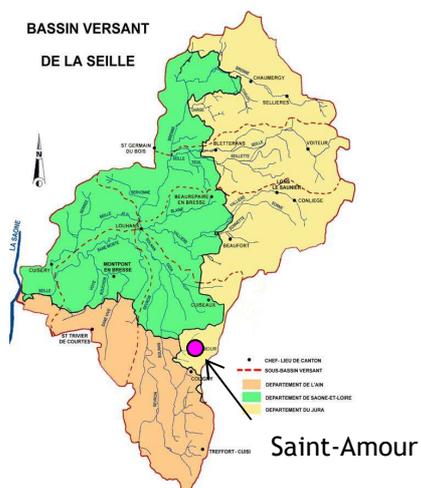
## INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Construction d'une nouvelle station d'épuration et réhabilitation des réseaux sur la commune de Saint-Amour	<ul style="list-style-type: none"> <li>- gain de capacité nominale en EH</li> <li>- rendements épuratoires</li> </ul>	-coût total de l'opération Coût par EH traité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- notation SEQ Eau des différents paramètres</li> <li>- notation IBGN</li> </ul>

## LOCALISATION

Station d'épuration : SAINT AMOUR (39)

Code station Agence de l'eau : 06 09 39475 001



Source d'information : Construction d'une nouvelle station d'épuration à Saint -Amour - Cabinet Merlin 2009

<b>Volet A</b>		<b>RECONQUERIR UNE BONNE QUALITE DES EAUX</b>		
<b>Objectif</b>	Réduire les pollutions d'origine domestique	<b>Fiche action n°</b>	<b>A-1-2</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Travaux de rénovation de la station d'épuration de Montmorot	Revigny, Conliège, Montaigu, Perrigny, Chille, Lons le Saunier, Montmorot, Villeneuve sous Pymont		
<b>Mesures PDM</b>	Assainissement			
<b>Masses d'eau concernées</b>	La Vallière Sonnette incluse FRDR599			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération Lédonienne		2011-2012	1	6 550 000

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération Lédonienne dispose d'une station de traitement d'épuration de 45 000 équivalents habitants de capacité. Cette station d'épuration a bénéficié en 1993 d'une refonte complète avec la mise en place du traitement du phosphore et de l'azote ainsi que de sa filière boues.

Depuis cette date, la filière eaux présente de bons résultats, néanmoins il subsiste des difficultés de fonctionnement sur les aspects suivants :

- la gestion du temps de pluie et des performances épuratoires associées,
- la fiabilisation de la filière eaux notamment au niveau des prétraitements,
- la capacité de stockage des boues déshydratées,
- le système électrique, automatismes et supervision,
- la gestion des impacts olfactifs
- l'intégration paysagère,
- la gestion des sous-produits internes et externes (graisses, sables, matières de vidange...)

En résumé, les 3 enjeux sont :

- Réduction des rejets par temps de pluie
- Pérenniser la valorisation agricole (qualité des boues)
- Respect de la réglementation

Afin de répondre à ces enjeux, le SIAAL a fait réaliser une étude de rénovation de la Station d'épuration de Montmorot en 2009 qui a défini des solutions techniques.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'action se décompose en 6 opérations :

- la construction d'une nouvelle unité de déshydratation de type filtre presse
- l'adaptation de l'aire de stockage des boues existante,
- la construction d'un bassin d'orage rectangulaire et enterré de 3000 m<sup>3</sup>
- la construction de nouveaux prétraitements situés au dessus du bassin d'orage,
- la construction de nouveaux locaux d'exploitation ainsi que les locaux du syndicat,
- la démolition des anciens ouvrages et l'aménagement paysager du site.

Le coût total de l'opération est évalué à 6 550 000 € et se décompose ainsi :

	Montant investissement
Bâtiment filtre - presse + adaptation du stockage	1 577 000 €
Bassin d'orage: 3000 m <sup>3</sup> enterré 40m x 15m x 5m	2 261 000 €
Bâtiment prétraitement construit sur un bassin d'orage rectangulaire	1 952 000 €
Bâtiment d'exploitation + locaux SIAAL 200 m <sup>2</sup> sur 2 étage	340 000 €
Démolitions	160 000 €
VRD, aménagements paysagers	260 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 550 000 €</b>

#### **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS**

L'objectif visé est l'amélioration de la qualité des eaux superficielles de la Vallière en vue d'atteindre les objectifs du bon état d'ici 2015.

#### **PLAN DE FINANCEMENT**

##### **PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR**

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Station traitement des boues, pré traitements, bâtiment d'exploitation	SIAAL	4 289 000	Agence de l'Eau	1 286 700	30
			Conseil Général du Jura	90 000	30 (base de 300 000 €)
Bassin d'orage de 3000M3	SIAAL	2 261 000	Agence de l'Eau	678 300	30
			Conseil Général du Jura	101 745	4.5

#### **PHASAGE PREVISIONNEL**

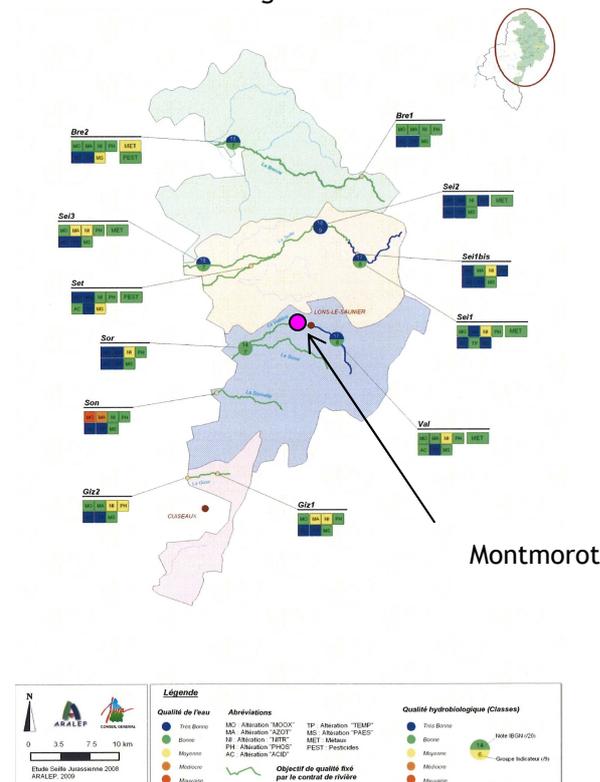
Début des travaux prévus en 2011.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Station traitement des boues, pré traitements, bâtiment d'exploitation	Capacité de stockage des boues Rendements épuratoires	Coût total de l'opération	- notation SEQ Eau des différents paramètres notation IBGN

## SITUATION

Station d'épuration : Montmorot  
Code station Agence de l'eau: 06 09 39362 001



Source d'information : projet de travaux de rénovation de la station d'épuration de Montmorot. Septembre 2009 Pöyry

<b>Volet A</b>		<b>RECONQUERIR UNE BONNE QUALITE DES EAUX</b>			
<b>Objectif</b>	Réduire les pollutions d'origine domestique	<b>Fiche action n°</b>	<b>A-1-3</b>		
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>			
<b>Action</b>	Opération d'amélioration et de complément de la collecte des sources de la Sorne	Vernantois, Moiron			
<b>Mesures PDM</b>	Assainissement				
<b>Masses d'eau concernées</b>	La Sorne FDR11548				
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>	
Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération Lédonienne		2011-2013	2	864 548	

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Les communes de Moiron et de Vernantois sont situées sur la tête de bassin de la Sorne. A Vernantois, la partie haute du bourg, soit environ 105 logements (sur 188) rejettent leurs eaux usées dans différentes antennes de canaux et de canalisations à vocation pluviales, qui aboutissent tous dans la Sorne dans de multiples points de rejets. Les eaux vannes sont parfois prétraitées par des fosses septiques.

A Moiron, ce sont 27 maisons agglomérées (le village compte 74 logements) également situées sur la partie haute du village qui sont raccordées, de manière similaire, à des collecteurs pluviaux aboutissant à la Sorne. Ce sont donc environ 132 logements soit 200 équivalents habitants qui sont directement rejetés dans la Sorne, en tête de bassin. La préservation des têtes de bassin est un enjeu prioritaire du SDAGE.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le projet consiste donc à la mise en place d'un réseau de collecte d'eaux usées uniquement, les eaux pluviales étant maintenues dans les collecteurs existants. Ponctuellement, le déplacement ou la reprise de certains tronçons de collecte pluviale est cependant nécessaire compte tenu de l'encombrement des rues par les réseaux enterrés.

Par ailleurs, à Vernantois seuls les rues des Vignerons, de l'Oreillette, Lacuzon, Traversière et la montée du bourg étant actuellement collectées en unitaire et raccordées au collecteur de transport « Sorne » via un déversoir d'orage, le projet doit également intégrer la séparation des eaux usées sur ces rues et la suppression du déversoir d'orage, ce qui permettra d'une part de réduire la surcharge hydraulique du collecteur de transport et d'autre part de réduire les rejets à la Sorne par temps de pluie. Ce secteur concerne 44 logements.

Le descriptif des travaux est explicité ci-dessous :

Sur la commune de Vernantois :

- création d'un collecteur d'eaux usées de DN 20 sur 1176 m
- mise en séparatif par création d'un collecteur d'eau usées DN 200 mm sur 309m
- réfection de certains tronçons de collecteurs d'eau pluviale
- installation d'un poste de refoulement
- reprise des branchements particuliers

Le coût de ces aménagements est de 1 304 34.78 € HT

Sur la commune de Moiron

- création d'un collecteur d'eaux usées de DN 200 sur 370m
- création d'un collecteur d'eaux usées de DN 200 sur 270 m
- reprise de 27 branchements

Le coût de ces aménagements est de 734 113.71 € HT

Le coût total de l'opération est évalué à 864 548.49 € HT

#### **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS**

---

L'objectif visé est l'amélioration de la qualité des eaux superficielles de la Sorne et notamment de la tête de bassin.

### **PLAN DE FINANCEMENT**

---

#### **PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR**

---

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Opération d'amélioration et de complément de la collecte des sources de la Sorne	SIAAL	864 548	Agence de l'Eau	259 935	30
			Conseil Général du Jura	En attente de confirmation de l'impact milieu	
			Participation de Moiron (zones à urbaniser)	9 000	1.04
			Participation des particuliers au branchement sous DP	109 866	12.70

### **PHASAGE PREVISIONNEL**

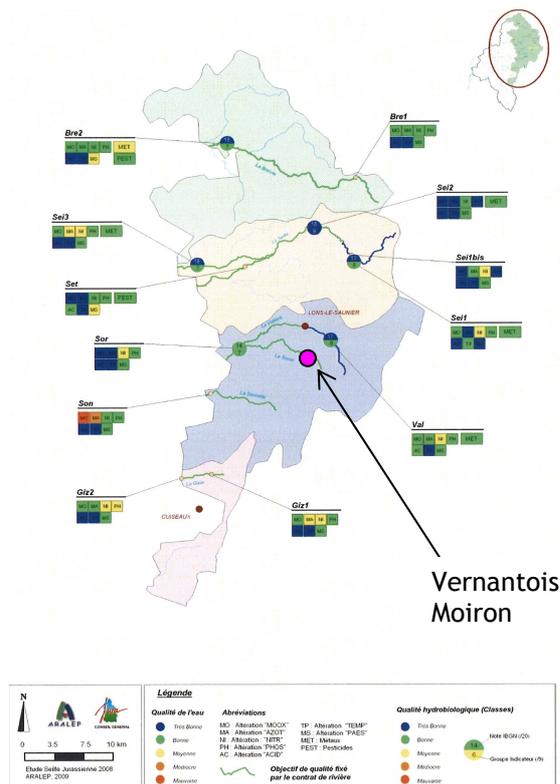
---

Début des travaux prévus en 2011.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Opération d'amélioration et de complément de la collecte des sources de la Somme	gains épuratoires raccordement des individuels	Coût total de l'opération	- notation SEQ Eau des différents paramètres notation IBGN

## SITUATION



**Source d'information :** Projet d'amélioration de la collecte à Vernantois et Moiron - SIAAL 2007

<b>Volet A</b>		<b>RECONQUERIR UNE BONNE QUALITE DES EAUX</b>		
<b>Objectif</b>	Réduire les pollutions d'origine domestique	<b>Fiche action n°</b>	<b>A-1-4</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Création d'une nouvelle unité de traitement sur Beaufort Orbagna et réhabilitation des réseaux	Beaufort Orbagna		
<b>Mesures PDM</b>	R Assainissement			
<b>Masses d'eau concernées</b>	Ruisseau de Beaufort Orbagna La Vallière Sonnette incluse FRDR599			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
SIEA BEAUFORT SAINT AGNES		2011-2012	1	435 000

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Les communes de Beaufort et d'Orbagna sont actuellement équipées d'une station de traitement intercommunale située sur la commune d'Orbagna à proximité de la RN83 le long de la RD 97. Cette station de type boue activée et dimensionnée pour 1 000 équivalents habitants traite les effluents des communes de Beaufort et d'Orbagna. L'augmentation de la population des deux communes précitées et la présence d'activités viticoles et de distillerie apportent aujourd'hui des contraintes de traitement au niveau de l'actuelle station. En outre, des problèmes de surcharges hydrauliques des réseaux entraînent des dysfonctionnements fréquents au niveau de la station.

En 2000, 2002 et 2007, des études diagnostiques ont été réalisées sur les réseaux d'assainissement des communes de Beaufort et d'Orbagna. Ces études ont permis de mettre en évidence des apports d'eaux claires parasites permanentes à l'origine de déversements d'effluents au milieu naturel par temps sec d'une part et de dysfonctionnement de la station d'épuration d'autre part. La station actuelle est de type boue activée dimensionnée pour 1 000 EH et est sous dimensionnée en terme de charge hydraulique.

Afin d'améliorer l'assainissement de ces deux communes, un programme pluriannuel de travaux prévoit une réduction des eaux claires parasites à moyen terme. Parallèlement, le SIEA de Beaufort Saint-Agnès souhaite créer une nouvelle unité de traitement de type filtre planté de roseaux dimensionnée pour 3 800 EH (1500 EH domestiques, 300 EH d'activités viticoles et 2000 EH d'activités de distillerie en période pointe).

L'exutoire de la nouvelle station sera sur le ruisseau de Beaufort Orbagna, affluent de la Sonnette.

La mise en œuvre de ces travaux est prioritaire compte tenu des enjeux environnementaux (tête de bassin).

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'opération consiste à remplacer la station actuelle par un filtre roseaux de 3 800 équivalents habitants, sur lequel sera raccordé le hameau de l'Etandonne.

L'action se décompose en 5 opérations :

- création de la nouvelle station d'épuration sur la commune de Beaufort Orbagna de capacité 3 800 EH (type de traitement : filtre planté de roseaux). Les travaux viennent de se terminer.
- Transit du déversoir d'orage à la station d'épuration et mise en place d'un transit entre l'ancienne station et la nouvelle unité de traitement. Les travaux viennent de se terminer.
- Mise en place d'un collecteur d'évacuation des eaux traitées. Les travaux viennent de se terminer.
- Raccordement du hameau de l'Etandonne sur la nouvelle unité de traitement. Les travaux viennent de se terminer.
- Programme de réhabilitation des réseaux sur Orbagna et Beaufort sur 2011 et 2012.

## OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

L'objectif de cette opération est la reconquête d'une bonne qualité physico-chimique des eaux sur le bassin de la Sonette et notamment les matières phosphorés.

## PLAN DE FINANCEMENT

### PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Création d'une nouvelle unité de traitement sur Beaufort Orbagna	SIE Beaufort	Réalisé 2010 (713 000)	Agence de l'Eau	213 900	30
			Conseil Général du Jura + FSR	213 900	30
			Bonification FDTP	46 800	6,57
Collecte réseaux sur Beaufort (rue de la source, du Château, de la Burille) 2010-2012	SIE Beaufort	435 000	Agence de l'Eau	130 500	30
			Conseil Général du Jura + FSR	101 400	23.3
Transit de l'ancienne à la nouvelle station	SIE Beaufort	Réalisé 2010 (63 000)	Agence de l'Eau	18 900	30
			Conseil Général du Jura + FSR	18 900	30

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
raccordement hameau de l'Etandonne	SIE Beaufort	Réalisé 2010 140 000	Agence de l'Eau	42 000	30
			Conseil Général du Jura	18 360	13 (plafonné à 400 € Eqh)

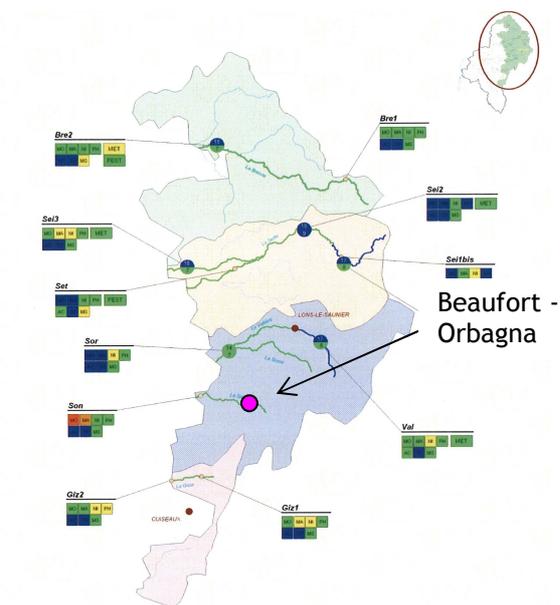
## PHASAGE PREVISIONNEL

Début prévu en 2011 pour 2 ans, terminé en 2012.

## INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Création d'une nouvelle unité de traitement sur Beaufort Orbagna et autres opérations prévus	<ul style="list-style-type: none"> <li>- gain en EH traités</li> <li>- Rendements épuratoires de la nouvelle unité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- coût total de l'opération</li> <li>- coût par EH habitants</li> </ul>	Notation SEQ Eau des différents paramètres Notation IIBGN

## SITUATION



Localisation de l'emplacement de l'unité de traitement projetée



<b>Volet A</b>		<b>AMELIORER LA QUALITE DES EAUX</b>			
<b>Objectif</b>	Réduire les pollutions d'origine domestique	<b>Fiche action n°</b>	<b>A-1-5</b>		
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>			
<b>Action</b>	Remplacement de l'unité de traitement de la commune de Bornay	Bornay			
<b>Mesures PDM</b>	Assainissement				
<b>Masses d'eau concernées</b>	Ruisseau du Savignard				
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>	
Commune de Bornay		2011	2	264 300	

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La commune de Bornay est située en dehors des grands axes routiers sur le 1er plateau. Située à 495 mètres d'altitude et voisine des communes de Courbette et de Vernantois, 186 habitants résident sur la commune de Bornay sur une superficie de 6,8 km<sup>2</sup> (soit 27,5 hab/km<sup>2</sup>). L'activité économique est essentiellement agricole avec 6 exploitations en activité.

La commune a fait réaliser une étude d'impact milieu fin 2009 début 2010 (basses eaux hautes eaux). Cette étude a permis de prendre en compte l'impact de la pollution domestique sur le milieu récepteur.

Ainsi, la commune va procéder à des travaux d'améliorer de son système d'assainissement.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'opération consiste dans un premier temps à procéder à des travaux de réhabilitation des réseaux de la commune.

Dans un second temps, la commune va construire une nouvelle unité de traitement par la création d'une station à disques biologiques pour une équivalence de 250 Eh.

### OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES / INDICATEURS

Amélioration de la qualité physico-chimique et hydrobiologique.

## PLAN DE FINANCEMENT

---

### PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR

---

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Réhabilitation des réseaux	Bornay	42 300	Agence de l'Eau	12 690	30
			Conseil Général du Jura	12 690	30

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Station : disques biologiques 250 Eqh	Bornay	222 000	Agence de l'Eau	66 600	30
			Conseil Général du Jura	40 320	18.2

## PHASAGE PREVISIONNEL

---

Travaux prévus en 2011.

## INDICATEURS D'EVALUATION

---

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Remplacement de l'unité de traitement de la commune de Bornay	- remplacement de l'unité de traitement	Coût total des travaux	Notation SEQ Eau des différents paramètres Notation IIBGN

<b>Volet A</b>		<b>AMELIORER LA QUALITE DES EAUX</b>			
<b>Objectif</b>	Réduire les pollutions d'origine domestique	<b>Fiche action n°</b>	<b>A-1-6</b>		
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>			
<b>Action</b>	Travaux de réhabilitation des réseaux des communes raccordées sur la station de Domblans	Domblans, Voiteur, Château Chalon, Ménétru-le-Vignoble			
<b>Mesures PDM</b>	Assainissement				
<b>Masses d'eau concernées</b>	La Seille FRDR601				
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>	
SIEA de la région de Domblans, Communes		2011	1	546 000	

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le SIA de la région de Domblans regroupe les 17 communes de la Haute Seille : Domblans, Voiteur, Ménétru le Vignoble, Château Chalon, Nevy sur Seille, Bréry, le Vernois, Le Louverot, Baume les Messieurs, Passenans, Plainoiseau, St Germain les Arlay, Blois sur Seille, Frontenay, Grange sur Baume, Ladoye sur Seille et Lavigny.

Dans le cadre du premier contrat de rivière, le SIARD a réalisé la construction d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de Domblans. Cette station possède une capacité de 5 000 Eh et le coût des travaux s'est élevé à 1 650 000 € financé par l'Agence de l'eau et le Conseil Général du Jura.

Le SIARD souhaite poursuivre les travaux d'assainissement au niveau de la commune de Domblans.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'opération consiste à poursuivre les tranches de travaux en matière d'assainissement au niveau de la commune de Domblans :

- Tranche 2 : mise en séparatif des réseaux et réaménagement de la rue de l'Eglise par la création un réseau séparatif en axe de voie publique
- Tranche 3 : Création d'un nouveau réseau de transit (entre la fin du réseau de collecte et l'entrée de la nouvelle station) et/ou mise en œuvre de bassins d'orage.
- Raccordement du décanteur digesteur du hameau de Courbeau sur la station de Domblans (50 Eh)

### OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Amélioration de la qualité physico-chimique et hydrobiologique.

## PLAN DE FINANCEMENT

### PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Tranche 2 : réseaux (mise en séparatif) 2010	Domblans	169 000	Agence de l'Eau	50 700	30
			Conseil Général du Jura	50 700	30

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Tranche 3 : Création d'un nouveau réseau de transit (entre la fin du réseau de collecte et l'entrée de la nouvelle station) 2011	Domblans	155 000	Agence de l'Eau	46500	30
			Conseil Général du Jura	46500	30

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Raccordement du hameau de Courbeau	Domblans	222 000	Agence de l'Eau	66 600	30
			Conseil Général du Jura		NC

## PHASAGE PREVISIONNEL

Début des travaux 2010-2011.

## INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Travaux de réhabilitation des réseaux sur Domblans	Raccordement des individuels Gain épuratoire	Coût total des travaux	Notation SEQ Eau des différents paramètres Notation IIBGN

<b>Volet A</b>		<b>AMELIORER LA QUALITE DES EAUX</b>			
<b>Objectif</b>	Réduire les pollutions d'origine domestique	<b>Fiche action n°</b>	<b>A-1-7</b>		
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>			
<b>Action</b>	Création d'une nouvelle unité de traitement sur Maynal/Augea et réhabilitation des réseaux	Maynal, Augea			
<b>Mesures PDM</b>	Assainissement				
<b>Masses d'eau concernées</b>	La Vallière Sonnette incluse FRDR599				
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>	
Maynal/Augéa, SIEA de Beaufort Saint-Agnes		2011	1	753 000	

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Les communes de Maynal et d'Augea font partie du canton de Beaufort. Situées à environ 280 m d'altitude ces deux communes rassemblent une population d'environ 563 habitants et se situent sur le plateau entre le bassin de la Sonnette et de la Gizia.

La population de la commune de Maynal est raccordée à 50% à un décanteur digesteur. Le reste des habitations est en autonome.

Lors des études préliminaires plusieurs problématiques sont apparues :

- impact avéré de la population zonée en assainissement autonome (priorité 1 part autonome)
- problématique viticole sur ce bassin (126 Eh viticole)
- problématique de la protection du captage communal de l'Argilley sur la commune d'Augéa.

L'objectif pour ces deux communes est d'avoir un projet commun et fusionnée pour réduire les coûts financiers.

La future implantation de l'unité de traitement se fera sur la commune de Maynal.

Raccordement d'Augea sur Maynal (transit) + projet d'unité d'épuration (filtre planté de réseaux)

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'opération consiste à créer une nouvelle unité de traitement sur la commune de Maynal. Le projet étant fusionné avec la commune d'Augéa.

Le choix du traitement s'est porté sur un filtre planté de roseaux comprenant le traitement de la part viticole et le traitement des rejets domestiques des deux communes.

Le projet comprendra également le raccordement de la commune d'Augéa sur la station de Maynal via un nouveau transit ainsi que la réhabilitation des réseaux sur ces deux communes.

## OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES / INDICATEURS

Amélioration de la qualité physico-chimique et hydrobiologique.

## PLAN DE FINANCEMENT

### PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Réseaux de collecte	Maynal	253 000	Agence de l'Eau	75 900	30
			Conseil Général du Jura	84 800	40 % de 212 000

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Transit et station filtre planté de roseaux	SIEA de Beaufort Saint-Agnès	200 000 (82 000 part viticole et 121 000 € part domestique)	Agence de l'Eau	60 000	30
			Conseil Général du Jura	52 700	30 % de 121 000 € 20% part viticole

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Réseaux de collecte	Augéa	300 000 €	Agence de l'Eau	90 000	30
			Conseil Général du Jura	NC	40 (voir si plafonné)

## PHASAGE PREVISIONNEL

Début des travaux pour 2011 - 2012.

## INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Création d'une nouvelle unité de traitement sur la Maynal / Augéa	Gain de capacité nominale en Eh Rendements épuratoires	Coût total de l'opération	Notation SEQ Eau des différents paramètres Notation IIBGN

<b>Volet A</b>		<b>AMELIORER LA QUALITE DES EAUX</b>		
<b>Objectif</b>	Réduire les pollutions d'origine domestique	<b>Fiche action n°</b>	<b>A-1-8</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Création d'une nouvelle unité de traitement sur GEVINGEY et réhabilitation des réseaux	Gevingey, Frébuans		
<b>Mesures PDM</b>	Assainissement			
<b>Masses d'eau concernées</b>	La Vallière Sonnette incluse FRDR599			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Gevingey, SIEA de Beaufort Sainte Agnès		2011	1	1 256 000

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La commune de Gevingey fait partie du canton de Beaufort. Située à environ 280 m d'altitude cette commune rassemble une population d'environ 460 habitants. Elle concentre également un Centre de Formation des Apprentis (250 personnes) et un centre de vacances (50 à 120 personnes). La commune se trouve sur le plateau entre le bassin de la Sonnette et de la Gizia.

La commune est raccordée à une station d'épuration de type boues activées - aération prolongée d'environ 900 Eh.

Lors des études préliminaires plusieurs problématiques sont apparues :

- impact avéré de la population : lbgn = 6/20 en aval station d'épuration,
- problématique viticole sur ce bassin : viticulteur représentant une pollution de 90 EH,
- Station d'épuration existante en surcharge hydraulique.

Un diagnostic des réseaux a été réalisé par le Cabinet Merlin en 2009. Le volume ECPP a été estimé à 200 m3 pour 85 m3 EU soit 2,3 fois le volume des EU.

L'objectif est d'éliminer 120 m3 d'eaux claires (43 m3 fontaine mairie (fait), 52 m3 impasse godard rue du platane, 43 m3 CFA)

La future implantation de l'unité de traitement se fera sur le hameau de St-Georges (commune de Frébuans)

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'opération consiste à créer une nouvelle unité de traitement sur la commune de Frébuans ainsi que la réhabilitation des réseaux existants et notamment le transit du Centre de formation des apprentis.

Le choix du traitement s'est porté sur un filtre planté de roseaux (900 EH)

## OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES / INDICATEURS

---

Amélioration de la qualité physico-chimique et hydrobiologique.

## PLAN DE FINANCEMENT

---

### PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR

---

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Réseaux de collecte	Gevingey	718 000€	Agence de l'Eau	215 000	30
			Conseil Général du Jura	194 000	27.01

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Transit et Station filtre planté de roseaux	SIEA de Beaufort Sainte Agnès	538 000	Agence de l'Eau	161 000	30
			Conseil Général du Jura	123 000	22.8

## PHASAGE PREVISIONNEL

---

Début des travaux pour 2011.

## INDICATEURS D'EVALUATION

---

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Création d'une nouvelle unité de traitement sur Gevingey	Gain de capacité nominale en Eh Rendements épuratoires	Coût total de l'opération	Notation SEQ Eau des différents paramètres Notation IIBGN

<b>Volet A</b>		<b>AMELIORER LA QUALITE DES EAUX</b>		
<b>Objectif</b>	Réduire les pollutions d'origine domestique	<b>Fiche action n°</b>	<b>A-1-9</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Etude et travaux de réhabilitation de l'assainissement de la commune de Poids de Fiole	Poids de Fiole		
<b>Mesures PDM</b>	Assainissement			
<b>Masses d'eau concernées</b>	La Sorne FRDR11548			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Commune de Poids de fiole		2011 - 2012	1	190 000

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La commune de Poids de Fiole se situe à 10 km au sud-est de Lons-le-Saunier dans le canton de Conliège. Elle compte 300 habitants.

La commune dispose d'une station de type « Biotys » (lit bactérien forte charge) dimensionnée pour 300 EH et mise en service en 1994. Son fonctionnement est médiocre depuis sa mise en service.

L'étude diagnostic réseau réalisée en 2009-2010 n'a pas mis en évidence de problèmes majeurs concernant le fonctionnement du réseau d'assainissement. L'amélioration de l'assainissement de la commune passe donc par une réhabilitation de l'ouvrage de traitement.

Une étude de définition du programme d'assainissement a été confiée à l'automne 2010 au bureau d'études Poÿry. Cette étude devra permettre :

- sur le réseau : détecter d'éventuelles erreurs de branchements sur le réseau (lotissement)
- sur la station : - identifier le système de traitement adapté au contexte communal en terme d'exploitation et de fonctionnement (filtre plantés de roseaux, disques biologiques,...) ;
- prévoir éventuellement la réutilisation de l'ouvrage existant en tant que bassin d'orage.

Ces travaux sont prioritaires pour préserver la qualité du milieu récepteur et des ressources en eau en assurant le traitement d'une pollution déversée au sein du périmètre de protection éloigné des sources de Revigny et Conliège, travaux prescrits, au titre de la protection de ces captages, par arrêté préfectoral daté du 28 mars 2003.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'opération consiste à réhabiliter l'ouvrage de traitement de la commune. La future station sera implantée sur le site de la station existante.

## OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

---

Amélioration de la qualité physico-chimique et hydrobiologique.

## PLAN DE FINANCEMENT

---

### PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR

---

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Etude et travaux de réhabilitation de l'assainissement de la commune de Poids de Firole	Commune de Poids de firole	190 000	Agence de l'Eau	57 000	30
			Conseil Général du Jura	16300	8.5

## PHASAGE PREVISIONNEL

---

Début des travaux en 2011

## INDICATEURS D'EVALUATION

---

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Etude et travaux de réhabilitation de l'assainissement de la commune de Poids de Firole	Rendements épuratoires	Coût de l'opération	Notation SEQ Eau des différents paramètres Notation IIBGN

<b>Volet A</b>				<b>AMELIORER LA QUALITE DES EAUX</b>			
<b>Objectif</b>	Réduire les pollutions d'origine domestique	<b>Fiche action n°</b>	<b>A-1-10</b>				
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>					
<b>Action</b>	Travaux d'assainissement de la commune de Quintigny	Quintigny					
<b>Mesures PDM</b>	Assainissement						
<b>Masses d'eau concernées</b>	Le Sedan, la Madeleine FRDR12097						
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>			
SIEA de la région de Bletterans		2011 - 2012	1	1 516 000			

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La commune de QUINTIGNY est située à une dizaine de kilomètres au nord-ouest de Lons-le-Saunier, dans le canton de Bletterans. Située sur les premiers contreforts des monts du Jura, sa population s'élevait à 201 habitants selon le recensement de 1999. La commune ne dispose d'aucun système d'assainissement collectif.

Une étude préalable au Schéma Directeur d'Assainissement réalisée en 1999-2000 fait ressortir 3 solutions envisageables pour l'assainissement des eaux usées de la commune de Quintigny.

La solution retenue par la commune consiste à refouler les eaux usées collectées vers la station d'épuration de Bletterans via le hameau de Bard (commune de Ruffey sur Seille), dont la réalisation du réseau d'assainissement a été terminée en 2004.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'opération consiste à créer un réseau séparatif de collecte des eaux usées sur Quintigny (4500 ml de collecteurs gravitaires) et de raccorder cette nouvelle pollution sur le traitement intercommunal de Bletterans via la commune de Ruffey Sur Seille (création de 1130 ml de transit jusqu'au poste de refoulement de Bard).

### OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Amélioration de la qualité physico-chimique et hydrobiologique.

## PLAN DE FINANCEMENT

---

### PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR

---

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Raccordement de Quintigny sur la station d'épuration de Bletterans	SIEA de la Région de Bletterans	1 516 000	Agence de l'Eau	175 000	11.5
			Conseil Général du Jura	138 600	9.14

## PHASAGE PREVISIONNEL

---

Début des travaux en 2011

## INDICATEURS D'EVALUATION

---

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Création d'un réseau séparatif pour le village et création d'un réseau de transit	Rendements épuratoires	Coût de l'opération	Notation SEQ Eau des différents paramètres Notation IIBGN

<b>Volet A</b>		<b>AMELIORER LA QUALITE DES EAUX</b>			
<b>Objectif</b>	Réduire les pollutions d'origine domestique	<b>Fiche action n°</b>	<b>A-1-11</b>		
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>			
<b>Action</b>	Création d'une unité de traitement sur la commune de Courmangoux	Courmangoux, Le Village, Roissiat, Chevignat			
<b>Mesures PDM</b>	Assainissement				
<b>Masses d'eau concernées</b>	Ruisseau de Courmangoux				
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>	
Commune de Courmangoux			2	1 355 070	

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La commune de Courmangoux a réalisé son zonage d'Assainissement en 2005. Ce document ne comporte pas de programme de travaux sur les réseaux existants, et n'a pas été soumis à l'enquête publique.

Aujourd'hui, elle élabore son Plan Local d'Urbanisme. Les perspectives de développement à l'horizon du PLU nécessitent de mettre en conformité les ouvrages de traitement.

Actuellement, la commune a lancé une étude de mise à jour du zonage d'assainissement, et plus particulièrement :

- Le périmètre du zonage, document de portée réglementaire issue de la loi sur l'eau de 1992 et identifiant les zones d'assainissement collectif et zones d'assainissement non collectif ;
- Le programme de travaux sur les réseaux de collecte et ouvrages de traitement ;
- L'ordre de priorité des opérations sur une échéance moyenne de 5 à 10 ans.

Les campagnes de mesure ont montré une forte proportion d'eaux claires parasites (80 à 90 % du volume journalier) sur les réseaux de Chevignat et Roissiat. Le débit journalier de temps sec est très variable, et peut être très élevé après un évènement pluvieux (phénomène de ressuyage). Par temps de pluie, le débit augmente compte tenu du caractère unitaire.

Le réseau de Courmangoux, mis récemment en séparatif, fonctionne correctement. Il collecte peu d'eaux claires parasites (20 % du volume journalier), et peu d'eaux pluviales compte tenu de son caractère séparatif.

D'autres apports d'eaux claires parasites semblent arrivées à Chevignat (arrivée Pressiat, source près de la salle des fêtes, trop plein de l'étang, trop plein de la Fontaine) et Roissiat (regards le long du fossé).

Les bilans de pollution réalisés par le Satese montrent des charges inférieures aux valeurs théoriques à Roissiat (pertes de pollution par les réseaux, rejets directs au milieu naturel), et des charges supérieures à Chevignat (origine non déterminée). Les prélèvements ont cependant été réalisés par temps de pluie, et ne sont pas forcément significatifs.

Les charges futures à traiter seraient de 142 personnes au Village, 260 à Roissiat et 340 à Chevignat. Ces données ont ainsi permis de dimensionner approximativement les futurs ouvrages de traitement des eaux usées.

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'opération consiste à créer une unité de traitement à proximité de la commune de Courmangoux.

Après étude des différents scénarios, la solution serait de réaliser un programme de travaux en plusieurs phases :

1. suppression des rejets directs au milieu naturel à Roissiat \_ collecte de 70 à 75 EH environ ;
2. mise en conformité des réseaux existants et déconnexion d'une partie des eaux pluviales et limiter le fonctionnement des déversoirs d'orage tel que demandé par la réglementation ;
3. élimination des eaux claires parasites en vue de la construction des nouvelles stations d'épuration ;
4. construction de la nouvelle station d'épuration de Chevignat ;
5. construction de la nouvelle station d'épuration de Roissiat & Village.

Le coût de ces aménagements est estimé à 1 355 070 € HT

## OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Amélioration de la qualité physico-chimique et hydrobiologique.

## PLAN DE FINANCEMENT

### PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Nouvelle station d'épuration à Chevignat capacité 340 EH avec stockage dans bassin tampon	Commune de Courmangoux	331 080	Agence de l'Eau	99 540	30
			Conseil Général de l'Ain	A déterminer	

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Elimination des eaux claires parasites de temps sec	Commune de Courmangoux	44 880	Agence de l'Eau	13 464	30
			Conseil Général de l'Ain	A déterminer	

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Mise en conformité des réseaux existants (déconnexion des eaux pluviales et divers)	Commune de Courmangoux	333 590	Agence de l'Eau	100 077	30
			Conseil Général de l'Ain	A déterminer	

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Nouvelle station d'épuration à la lagune existante capacité 400 EH (effluents Roissiat + Village) avec bassin tampon	Commune de Courmangoux	324 300	Agence de l'eau	97 290	30
			Conseil Général de l'Ain	A déterminer	

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Elimination des eaux claires parasites de temps sec	Commune de Courmangoux	4 200	Agence de l'eau	1 260	30
			Conseil Général de l'Ain	A déterminer	

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Mise en conformité des réseaux existants (déconnexion des eaux pluviales et divers)	Commune de Courmangoux	312 700	Agence de l'eau	93 810	30
			Conseil Général de l'Ain	A déterminer	

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Suppression rejets directs au milieu naturel	Commune de Courmangoux	3 600	Agence de l'eau	1 080	30
			Conseil Général de l'Ain	A déterminer	

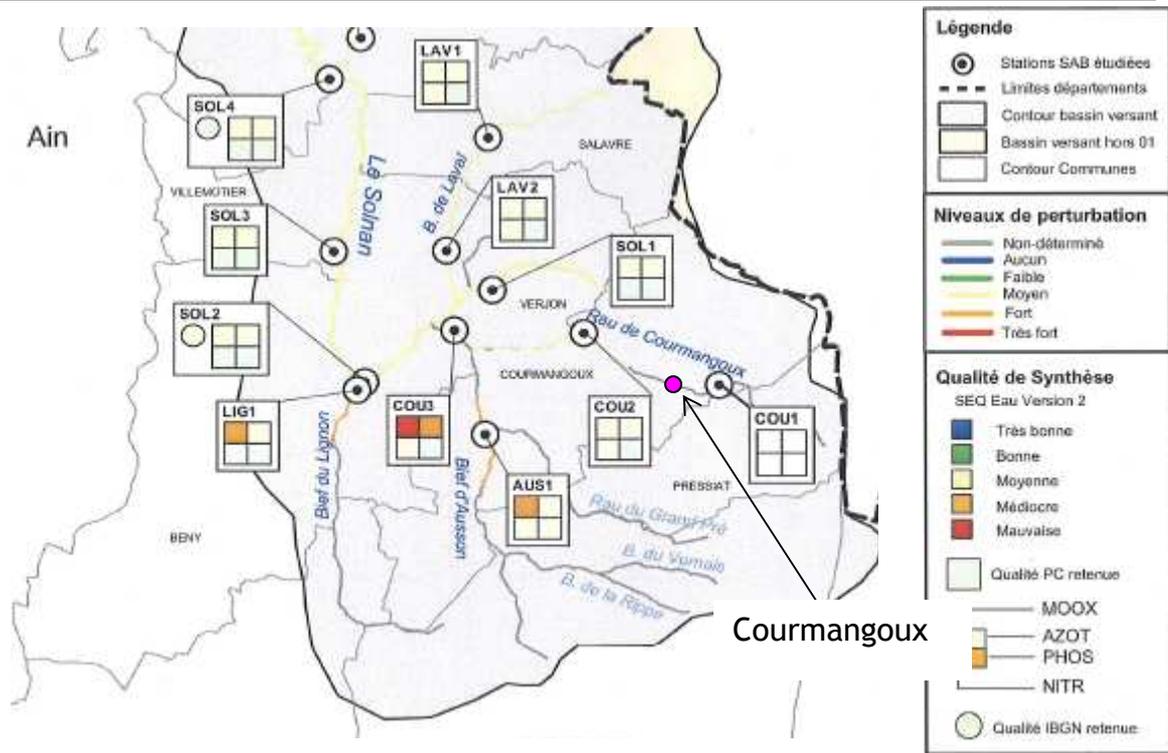
## PHASAGE PREVISIONNEL

2013-2016

## INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Création d'une unité de traitement sur la commune de Courmangoux	Gain de capacité nominale en Eh Rendements épuratoires	Coût total de l'opération	Notation SEQ Eau des différents paramètres Notation IIBGN

## LOCALISATION



Sources : Mise à jour du Schéma assainissement de la commune de Courmangoux. SED Ingénierie Mars 2010.

<b>Volet A</b>		<b>AMELIORER LA QUALITE DES EAUX</b>		
<b>Objectif</b>	Réduire les pollutions d'origine domestique	<b>Fiche action n°</b>	<b>A-1-12</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Création d'une nouvelle station d'épuration de type filtres plantés de roseaux sur la commune de Pressiat	Pressiat		
<b>Mesures PDM</b>	Assainissement			
<b>Masses d'eau concernées</b>	Ruisseau du Grand Pré, Bief d'Ausson FRDR11254			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Commune de Pressiat		2011	1	434 317

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La commune de Pressiat se situe dans le département de l'Ain au nord est de la ville de Bourg en Bresse. Sur la commune, il est recensé 88 résidences principales et 199 habitants soit 2.3 habitants par logements. Compte tenu des possibilités d'évolution, le nombre d'habitants à desservir est d'environ 162 habitants. Afin de prendre en compte une marge de sécurité, la station d'épuration sera dimensionnée pour 190 EH.

Le réseau de la commune est de type unitaire. Des problèmes d'eaux claires parasites ont été signalés.

Suite à l'élaboration du schéma directeur d'assainissement et à l'étude du système d'assainissement de la commune réalisé en 2009 par la Lyonnaise des Eaux, la commune de Pressiat souhaite à présent réaliser les travaux et construire une nouvelle station d'épuration. Suite à l'étude diagnostique, la commune a retenue une filière de type filtres plantés de roseaux à deux étages verticaux.

Il n'existe pas de cours d'eau à proximité du projet de la station d'épuration. Les effluents traités seront dirigés vers la faille (plan d'eau) existante via une canalisation béton DN 400 actuellement en place entre la station et la plan d'eau.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'opération consiste à créer une nouvelle station d'épuration de type filtres plantés de roseaux à deux étages verticaux sur la commune de Pressiat. La capacité de la station d'épuration sera de 11.4 kg DBO5/j.

Le projet comprend également les travaux pour réaliser une canalisation de trop plein de l'étang ou se rejette les eaux traitées et les travaux de renouvellement de la canalisation de la rue de Voirets qui est en très mauvais état engendrant l'entrée d'eaux claires parasites.

Les aménagements prévus sont :

- création d'une nouvelle station de type filtres plantés de roseaux à deux étages verticaux
  - o création d'un déversoir d'orage en entrée de la station

- installation d'un dégrilleur comme prétraitement qui assure une protection mécanique de la station en séparant les matières grossières de l'effluent brut
- création d'un système d'alimentation sur 2 étages
- réalisation d'une canalisation de rejet dans le champ (dimension 1.70m largeur sur 330 ml)
- réalisation d'une canalisation rue des Voirets (1.10m largeur sur 205 ml)

#### OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Amélioration de la qualité physico-chimique et hydrobiologique.

### PLAN DE FINANCEMENT

#### PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Station d'épuration de type filtres plantés de roseaux à deux étages verticaux	Commune de Pressiat	184 543	Agence de l'Eau	55 363	30
			Conseil Général de l'Ain	70 126	38

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Canalisation de rejet dans le champ	Commune de Pressiat	108 404	Agence de l'Eau	32 521	30
			Conseil Général de l'Ain	41 193	38

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Canalisation rue de Voirets	Commune de Pressiat	113 375	Agence de l'Eau	34 012	30
			Conseil Général de l'Ain	43 082	38

Pour le Conseil Général de l'Ain, l'opération a été scindée en 2 tranches. La 1ere tranche d'un montant de 366 418 € HT, financée à 38% donc 139 239. La 2eme tranche de 67 899 € financée à 38% soit 25 802€.

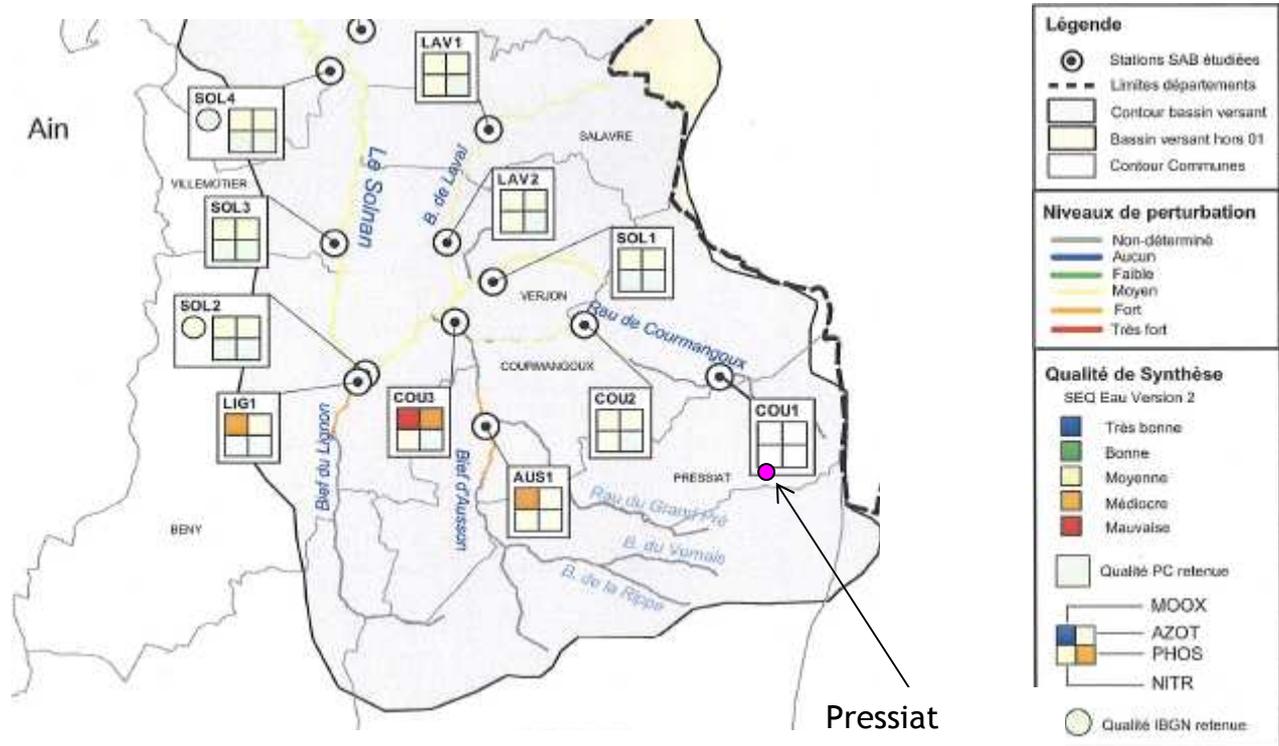
### PHASAGE PREVISIONNEL

Début des travaux pour 2011 - 2012.

### INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Création d'une nouvelle station d'épuration de type filtres plantés de roseaux sur la commune de Pressiat	Gain de capacité nominale en Eh Rendements épuratoires	Coût total de l'opération	Notation SEQ Eau des différents paramètres Notation IIBGN

## LOCALISATION



**Sources :** Avant projet Création d'une station d'épuration. SED Ingénierie Avril 2010.

<b>Volet A</b>		<b>AMELIORER LA QUALITE DES EAUX</b>			
<b>Objectif</b>	Réduire les pollutions d'origine domestique	<b>Fiche action n°</b>	<b>A-1-13</b>		
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>			
<b>Action</b>	Etude diagnostique du réseau communal d'assainissement de Saint Etienne du Bois	Saint Etienne du Bois			
<b>Mesures PDM</b>	Assainissement				
<b>Masses d'eau concernées</b>	Le Sevron Solnan FRDR598				
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>	
Commune de Saint Etienne du Bois		2010-2011	1	37 609	

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La commune de Saint Etienne du Bois est située dans la Bresse à 10 kilomètres environ au nord est de Bourg en Bresse. Son territoire couvre 2850 hectares et fait partie du canton de Treffort. Elle compte environ 2500 habitants dont la moitié est regroupée dans la partie agglomérée du village. Située dans la seconde couronne de Bourg en Bresse, cette population s'est accrue ces dix dernières années au rythme de 2% par an.

La commune dispose d'un réseau d'assainissement collectif desservant la partie agglomérée du village, certains hameaux écartés, ainsi que la zone artisanale de la Bergaderie, soit environ 1200 habitants. Le réseau, long de plus de 19 km est ainsi constitué :

- type unitaire sur 12.2 km sur la partie agglomérée la plus ancienne
- type séparatif sur 6.8 km sur les extensions et les lotissements les plus récents
- un poste de refoulement et 6 déversoirs d'orage.

La station d'épuration construite en 1968, de type boues activées, a une capacité de 2200 équivalents/habitants. Elle dispose d'une filière boues liquide valorisées en agriculture par l'intermédiaire d'un plan d'épandage, avec suivi par la chambre d'agriculture de l'Ain. Le réseau d'assainissement ne recueille que les eaux domestiques, aucune activité conséquente de caractère industriel ou commercial n'étant productrice de rejets sur la commune.

L'exploitation du réseau et de la station est affermée à la société SOGEDO, dans le cadre d'un contrat de DSP.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'opération consiste à réaliser un diagnostic de son réseau d'assainissement le plus exhaustif possible.

L'étude devra déboucher sur la définition d'un programme de travaux de mise en conformité du réseau d'assainissement. Elle sera basée sur une analyse du fonctionnement actuel en période normale, et dans les conditions limites.

Il s'agira notamment de supprimer les rejets directs au milieu par temps sec, de limiter les rejets par temps de pluie en fonction de leur impact sur les masses d'eau concernées, et de permettre un fonctionnement de l'ouvrage d'épuration dans le respect des normes de rejet et d'élimination des boues.

L'étude diagnostique comprendra :

- une reconnaissance détaillée des ouvrages d'assainissement
- un état des flux du réseau
- une évaluation de l'impact des modifications de réseaux existants : sur le secteur de la Bergaderie et sur la zone du Biolay
- les détails de la campagne de mesures de débit (en continu au moins 3 mois, incluant des périodes de temps sec et des épisodes pluvieux
- des investigations par inspection télévisée
- le diagnostic de la station d'épuration
- la définition d'un programme d'action.

#### **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS**

---

### **PLAN DE FINANCEMENT**

---

#### **PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR**

---

<b>Intitulé opération</b>	<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Coût total € HT</b>	<b>Financeurs</b>	<b>Montant € HT</b>	<b>%</b>
Etude diagnostique du réseau communal d'assainissement de Saint Etienne du Bois	Commune de Saint Etienne du Bois	37 609	Agence de l'Eau	18 804	50
			Conseil Général de l'Ain	A déterminer	

### **PHASAGE PREVISIONNEL**

---

Début de l'étude fin 2010 et s'étendra en 2011.

### **INDICATEURS D'EVALUATION**

---

<b>Opération</b>	<b>Indicateurs de réalisation</b>	<b>Indicateurs financiers</b>	<b>Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu</b>
Etude diagnostique du réseau communal d'assainissement de Saint Etienne du Bois	Diagnostic du réseau	Coût total de l'opération	

<b>Volet A</b>		<b>AMELIORER LA QUALITE DES EAUX</b>			
<b>Objectif</b>	Réduire les pollutions d'origine domestique	<b>Fiche action n°</b>	<b>A-1-14</b>		
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>			
<b>Action</b>	Etude diagnostique du réseau communal d'assainissement de Saint Trivier de Courtes	Saint Trivier de Courtes			
<b>Mesures PDM</b>	Assainissement				
<b>Masses d'eau concernées</b>	La Voye FRDR12012				
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>	
Commune de Saint Trivier de Courtes		2011	1	25 000	

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La commune de Saint Trivier de Courtes chef-lieu de canton est située dans le département de l'Ain. Elle s'étend sur 16,5 km<sup>2</sup> et compte 1 000 habitants depuis le dernier recensement de la population datant de 2007. Avec une densité de 60,5 habitants par km<sup>2</sup>, Saint-Trivier-de-Courtes a connu une hausse de 3,8% de sa population par rapport à 1999. Entouré par les communes de Courtes, Vernoux et Servignat, Saint-Trivier-de-Courtes est situé à 26 km au Nord-Est de Mâcon la plus grande ville à proximité.

La commune dispose d'une station d'épuration de type boue activée de 6 800 EH. Deux industriels agroalimentaires sont connectés à la station. Les boues issues du traitement sont valorisées via un plan d'épandage.

Des problèmes de matières en suspension ont été identifiés.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'opération consiste à réaliser un diagnostic de son réseau d'assainissement.

L'étude devra déboucher sur la définition d'un programme de travaux visant à traiter les problèmes de matières en suspension.

L'étude diagnostique comprendra :

- une reconnaissance détaillée des ouvrages d'assainissement
- un état des flux du réseau
- la définition de l'impact sur le milieu
- les détails de la campagne de mesures de débit
- des investigations par inspection télévisée
- le diagnostic de la station d'épuration
- la définition d'un programme d'action.

**OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS**

Mieux connaître les dysfonctionnements

**PLAN DE FINANCEMENT****PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR**

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Etude diagnostique du réseau communal d'assainissement de Saint Trivier de Courtes	Commune de Saint Trivier de Courtes	25 000	Agence de l'Eau	12 500	50
			Conseil Général de l'Ain	A déterminer	

**PHASAGE PREVISIONNEL**

Début de l'étude en 2010-2011

**INDICATEURS D'EVALUATION**

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Etude diagnostique du réseau communal d'assainissement de Saint Trivier de Courtes	Diagnostic du réseau	Coût total de l'opération	

<b>Volet A</b>		<b>AMELIORER LA QUALITE DES EAUX</b>			
<b>Objectif</b>	Réduire les pollutions d'origine domestique	<b>Fiche action n°</b>	<b>A-1-15</b>		
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>			
<b>Action</b>	Etude diagnostique du système de collecte de Meillonas	Meillonas			
<b>Mesures PDM</b>	Assainissement				
<b>Masses d'eau concernées</b>	Le Sevron Solnan FRDR598				
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>	
Commune de Meillonas		2011	1	22 000	

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Au pied des collines du Revermont, la commune de Meillonas se situe dans le département de l'Ain, à une dizaine de kilomètres de Bourg-en-Bresse. S'étendant sur la plaine de la Bresse, cet ancien bourg fortifié possède 1286 habitants.

La commune dispose d'un système de collecte de type boues activées - aération prolongée avec un système de prétraitements physiques. Elle est dimensionnée pour 1900 EH.

Au niveau de la collecte, des problèmes d'eaux claires parasites ont été identifiés.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'opération consiste à réaliser un diagnostic précis du système de collecte pour diminuer les déversements en tête de station.

L'étude devra déboucher sur la définition d'un programme de travaux visant à traiter les problèmes d'eaux claires parasites.

L'étude diagnostique comprendra :

- une reconnaissance détaillée des ouvrages d'assainissement
- un état des flux du réseau
- les détails de la campagne de mesures de débit
- des investigations par inspection télévisée
- le diagnostic de la station d'épuration
- la définition d'un programme d'action.

### OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Mieux connaître les dysfonctionnements

## PLAN DE FINANCEMENT

---

### PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR

---

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Etude diagnostique du système de collecte de Meillonas	Commune de Meillonas	22 000	Agence de l'Eau	11 000	50
			Conseil Général de l'Ain	A déterminer	

## PHASAGE PREVISIONNEL

---

Début de l'étude en 2010-2011

## INDICATEURS D'EVALUATION

---

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Etude diagnostique du système de collecte de Meillonas	Diagnostic du réseau	Coût total de l'opération	

<b>Volet A</b>		<b>AMELIORER LA QUALITE DES EAUX</b>		
<b>Objectif</b>	Réduire les pollutions d'origine domestique	<b>Fiche action n°</b>	<b>A-1-16</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Etude diagnostique du système d'assainissement de Salavre	Salavre		
<b>Mesures PDM</b>	Assainissement			
<b>Masses d'eau concernées</b>	Bief de Laval			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Commune de Salavre		2011	1	18 000

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La commune de Salavre est située à environ 20 km au Nord de Bourg en Bresse dans le canton de Coligny. D'une superficie de 8 km<sup>2</sup>, elle compte 285 habitants

Dans le cadre du premier contrat de rivière et les années antérieurs, la commune a réalisé d'importants travaux et possède une lagune pour 450 EH et un réseau collectif d'assainissement des eaux usées pour l'ensemble du Bourg et des hameaux voisins (Capettes, Dinguier).

Au lieu dit les Capettes, la lagune est dimensionnée pour 380 EH sur laquelle est raccordée une fabrique de produits de viandes. Au lieu dit Dinguier, il s'agit d'un traitement par filtration de 50 EH.

La lagune ne semble pas adaptée à ce qui arrive, notamment au niveau des rejets industriels.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'opération consiste à réaliser un diagnostic du système d'assainissement le plus précis possible en vue d'améliorer les performances de la lagune.

L'étude diagnostique comprendra :

- une reconnaissance détaillée des ouvrages d'assainissement
- un état des flux du réseau
- une évaluation de l'impact des industriels
- les détails de la campagne de mesures de
- des investigations par inspection télévisée
- le diagnostic de la station d'épuration
- la définition d'un programme d'action.

### OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES / INDICATEURS

Mieux connaître les dysfonctionnements et améliorer les performances de station.

## PLAN DE FINANCEMENT

---

### PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR

---

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Etude diagnostique du système d'assainissement de Salavre	Commune de Salavre	18 000	Agence de l'Eau	9 000	50
			Conseil Général de l'Ain	A déterminer	

## PHASAGE PREVISIONNEL

---

Début des travaux pour 2011 - 2012.

## INDICATEURS D'EVALUATION

---

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Etude diagnostique du système d'assainissement de Salavre	Diagnostic du réseau	Coût total de l'opération	

<b>Volet A</b>		<b>AMELIORER LA QUALITE DES EAUX</b>			
<b>Objectif</b>	Réduire les pollutions d'origine domestique	<b>Fiche action n°</b>	<b>A-1-17</b>		
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>			
<b>Action</b>	Etude diagnostique du réseau d'assainissement de Treffort Cuisiat	Treffort Cuisiat			
<b>Mesures PDM</b>	Assainissement				
<b>Masses d'eau concernées</b>	Bief des Chaises FRDR10563				
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>	
Commune de Treffort Cuisiat		2011	1	25 000	

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Assise au bord de la Bresse et adossée au premier contrefort du Revermont, Treffort-Cuisiat est née en 1973 de la fusion de ces deux communes proches. Elle regroupe environ 2000 habitants répartis sur plusieurs hameaux : les Champs, les Bouillod, les Rippes, les Thorel, les Ursules...

Dans le cadre du premier contrat de rivière, la commune a construit une nouvelle station d'épuration de 1 500 EH remplaçant celle de 1978. Elle est de type boue activée en aération prolongée. Une fromagerie est raccordée à celle-ci.

Des problèmes d'eaux claires parasites subsistent dont la plupart proviennent de la laiterie qui apporte une charge importante. Au de la de la révision de la convention de rejets, un diagnostic sur le réseau s'avère indispensable.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'opération consiste à réaliser un diagnostic précis du réseau d'assainissement pour diminuer les problèmes d'eaux claires parasites.

L'étude diagnostique comprendra :

- une reconnaissance détaillée des ouvrages d'assainissement
- un état des flux du réseau
- les détails de la campagne de mesures de débit
- des investigations par inspection télévisée
- le diagnostic de la station d'épuration
- la définition d'un programme d'action.

### OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Mieux connaître les dysfonctionnements

## PLAN DE FINANCEMENT

---

### PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR

---

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Etude diagnostique du réseau d'assainissement de Treffort Cuisiat	Commune de Treffort Cuisiat	25 000	Agence de l'Eau	12 500	50
			Conseil Général de l'Ain	A déterminer	

## PHASAGE PREVISIONNEL

---

Début de l'étude en 2011.

## INDICATEURS D'EVALUATION

---

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Etude diagnostique du réseau d'assainissement de Treffort Cuisiat	Diagnostic du réseau	Coût total de l'opération	

<b>Volet A</b>		<b>AMELIORER LA QUALITE DES EAUX</b>			
<b>Objectif</b>	Réduire les pollutions d'origine domestique	<b>Fiche action n°</b>	<b>A-1-18</b>		
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>			
<b>Action</b>	Création d'une unité de traitement sur la commune de Montret	Montret			
<b>Mesures PDM</b>	Assainissement				
<b>Masses d'eau concernées</b>	La Serrée FRDR10464				
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>	
Commune de Montret		2011	1	990 000	

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La commune de Montret est située dans le département de Saône et Loire entre Louhans et Chalon sur Saône. Le territoire communal occupe une superficie d'environ 15 km<sup>2</sup> répartis en 189 m et 201 m, soit un faible dénivelé.

Lors du dernier recensement de 2004, la commune comptait 686 habitants, contre 646 en 1999, soit une progression de 5.83%.

Les secteurs desservis par le réseau d'assainissement de Montret sont le Bourg. Les hameaux sont en assainissement non collectif. Le réseau d'assainissement est de type séparatif. Les eaux usées du Bourg sont épurées par un ouvrage de type lagunage naturel à 3 bassins. Les visites réalisées par la SATESE montrent une dégradation de la qualité du rejet par rapport aux années précédentes. Cette dégradation est liée au raccordement croissant de nouveaux branchements et à la présence de noues en excès dans l'ouvrage.

La commune a pour projet l'augmentation de la capacité de traitement de l'ouvrage d'assainissement du Bourg, des hameaux de la Croix et la Villeneuve, en cohérence avec l'accroissement de la charge collectée.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'opération consiste à créer une nouvelle unité de traitement des eaux usées. La filière retenue est le lit filtrant planté de roseaux.

Le dimensionnement de l'ouvrage doit intégrer ; le raccordement des différents secteurs ainsi que l'évolution prévisible de la population. Au final, le futur ouvrage de traitement sera évalué à 700 EH.

En terme de travaux, il est prévu de créer :

- lit filtre planté de roseaux sur 2 étages de 1400 m<sup>2</sup>.
- raccordement de 45 branchements au hameau de la Croix
- raccordement de 21 branchements au hameau de la Villeneuve

Le coût de ces aménagements est estimé à 990 000 € HT

#### OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

---

Amélioration de la qualité physico-chimique et hydrobiologique.

#### PLAN DE FINANCEMENT

---

##### PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR

---

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Nouvelle station d'épuration de type filtre planté de roseaux	Commune de Montret	345 000	Agence de l'Eau	172 500	50
			Conseil Général de Saône et Loire		

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Raccordement des hameaux de la Croix et la Villeneuve	Commune de Montret	645 000	Agence de l'Eau	11 875	1.8 (partie transit 23 752 €)
			Conseil Général de Saône et Loire		

#### PHASAGE PREVISIONNEL

---

Début des travaux en 2011-2012

#### INDICATEURS D'EVALUATION

---

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Création d'une unité de traitement sur la commune de Montret	Gain de capacité nominale en Eh Rendements épuratoires	Coût total de l'opération	Notation SEQ Eau des différents paramètres Notation IIBGN

<b>Volet A</b>		<b>AMELIORER LA QUALITE DES EAUX</b>		
<b>Objectif</b>	Réduire les pollutions d'origine domestique	<b>Fiche action n°</b>	<b>A-1-19</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Extension de la lagune de Dommartin les Cuiseaux	Dommartin les Cuiseaux Cuiseaux		
<b>Mesures PDM</b>	Assainissement			
<b>Masses d'eau concernées</b>	Le Sevron Solnan FRDR598			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Commune de Dommartin les Cuiseaux		2011	1	120 000

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La commune de Dommartin les Cuiseaux se situe à 59 km au sud-est de Chalon sur Saône, à 38 km à l'est de Tournus et à 43 km au Nord de Bourg en Bresse. D'une superficie de 1 886 ha, elle appartient au canton de Cuiseaux et à la communauté de communes de Cuiseaux. La commune comptabilise 636 habitants

La commune est équipée d'un dispositif d'assainissement de type lagunage naturel d'une capacité de 300 EH mise en service en 2000. Elle se compose de 2 bassins de lagunage.

Lors des différents contrôles, il s'avère que la station se trouve en surcharge polluante et se trouve en limite de capacité.

Le réseau d'assainissement collectif est susceptible d'accueillir les effluents de 217 foyers, soit une population de 499 EH.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'opération consiste à réaliser des travaux d'extension de l'unité de traitement pour passer de 300 EH à 500 EH.

Pour réaliser ce projet, deux types de travaux sont prévus

- Extension de la lagune à 500 EH, 540 m<sup>2</sup> de lit filtrant sur 2 étages d'assainissement.
- Réhabilitation du déversoir d'orage en tête de bassin

### OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Amélioration de la qualité physico-chimique et hydrobiologique.

## PLAN DE FINANCEMENT

---

### PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR

---

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Extension de la lagune de Dommartin les Cuiseaux	Commune de Dommartin les Cuiseaux	120 000	Agence de l'Eau	36 000	30
			Conseil Général de Saône et Loire		

## PHASAGE PREVISIONNEL

---

Début des travaux en 2011-2012

## INDICATEURS D'EVALUATION

---

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Extension de la lagune de Dommartin les Cuiseaux	Gain de capacité nominale en Eh Rendements épuratoires	Coût total de l'opération	Notation SEQ Eau des différents paramètres Notation IIBGN

<b>Volet A</b>		<b>AMELIORER LA QUALITE DES EAUX</b>			
<b>Objectif</b>	Réduire les pollutions d'origine domestique	<b>Fiche action n°</b>	<b>A-1-20</b>		
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>			
<b>Action</b>	Etude diagnostique du système d'assainissement de Cuisery	Cuisery			
<b>Mesures PDM</b>	Assainissement				
<b>Masses d'eau concernées</b>	La Seille FRDR596				
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>	
Commune de Cuisery		2011	2	32 000	

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La commune de Cuisery, chef lieu de canton dans l'arrondissement de Louhans, compte environ 1612 habitants.

L'ensemble du Bourg est desservi par un réseau d'assainissement de type boues activées d'une capacité de 7500 EH.

D'après les investigations, la station arrive en limite de capacité. La station reçoit d'importants groupes industriels agroalimentaires (abattoir de volaille et une fabrique de saumon fumé).

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'opération consiste à réaliser un diagnostic du système d'assainissement le plus précis possible en vue d'étendre la station.

L'étude diagnostique comprendra :

- une reconnaissance détaillée des ouvrages d'assainissement
- un état des flux du réseau
- une évaluation de l'impact des industriels
- les détails de la campagne de mesures de
- des investigations par inspection télévisée
- le diagnostic de la station d'épuration
- la définition d'un programme d'action.

### OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Amélioration de la qualité physico-chimique et hydrobiologique.

## PLAN DE FINANCEMENT

---

### PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR

---

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Etude diagnostique du système d'assainissement de Cuisery	Commune de Cuisery	32 000	Agence de l'Eau	16 000	50
			Conseil Général de Saône et Loire		

## PHASAGE PREVISIONNEL

---

Début de l'étude en 2012

## INDICATEURS D'EVALUATION

---

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Etude diagnostique du système d'assainissement de Cuisery	Lancement de l'étude diagnostic	Coût total de l'opération	

<b>Volet A</b>		<b>AMELIORER LA QUALITE DES EAUX</b>			
<b>Objectif</b>	Réduire les pollutions d'origine domestique	<b>Fiche action n°</b>	<b>A-1-21</b>		
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>			
<b>Action</b>	Travaux d'extension des réseaux d'assainissement de Cuiseaux	Cuiseaux			
<b>Mesures PDM</b>	Assainissement				
<b>Masses d'eau concernées</b>	La Gizia FRDR11496				
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>	
Commune de Cuiseaux		2011	1	105 500	

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La commune de Cuiseaux de situe à l'extrême Est du département de la Saône et Loire, en limite du Jura et à proximité de l'Ain. La commune compte 1749 habitants et se caractérise par deux types d'habitats :

- un habitat urbain concentré autour du centre industriel historique au niveau du Bourg
- un habitat rural dispersé en multiples hameaux sur l'ensemble du territoire communal.

La commune dispose d'un réseau de collecte de 32 km. Celui-ci est mixte. Au total 6 déversoirs d'orage délestent les réseaux unitaire par temps de pluie. Une station de traitement de type boue activée, construite en 2001 recueille les eaux usées du Bourg (capacité de 34100 EH).

La commune souhaite étendre le bâti à travers la construction d'une crèche, une maison médicale, un établissement de personnes âgées non dépendantes. A terme et tout projet confondu, le nombre total d'équivalent habitant raccordé en situation future sera d'environ 150 EH. La station d'épuration possède une réserve de capacité de charge autorisant le traitement des eaux usées des 150 EH.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'opération consiste à réaliser des travaux d'extension des réseaux d'assainissement de Cuiseaux au niveau du lieu dit les Champs. .

- extension de réseau de type séparatif, avec création d'un réseau pluvial et d'un réseau d'assainissement. Celle-ci desservira les bâtiments envisagés (crèche, maison médicale...)
- mise en conformité de 3 déversoirs d'orage communaux (Moulin Zier, Porte de France, Saint Jérôme) par piégeage flottant
- remplacement du clapet anti-retour du déversoir d'orage du moulin Zier.

### OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES / INDICATEURS

Amélioration de la qualité physico-chimique et hydrobiologique.

## PLAN DE FINANCEMENT

---

### PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR

---

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Travaux d'extension des réseaux d'assainissement de Cuiseaux	Commune de Cuiseaux	105 500	Agence de l'Eau	31 650	30
			Conseil Général de Saône et Loire		

## PHASAGE PREVISIONNEL

---

Début des travaux en 2011-2012

## INDICATEURS D'EVALUATION

---

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Travaux d'extension des réseaux d'assainissement de Cuiseaux	Réalisation des travaux d'extension des réseaux	Coût total de l'opération	Notation SEQ Eau des différents paramètres Notation IIBGN

<b>Volet A</b>		<b>AMELIORER LA QUALITE DES EAUX</b>			
<b>Objectif</b>	Réduire les pollutions d'origine domestique	<b>Fiche action n°</b>	<b>A-1-22</b>		
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>			
<b>Action</b>	Etude diagnostique du système d'assainissement de Louhans	Louhans			
<b>Mesures PDM</b>	Assainissement				
<b>Masses d'eau concernées</b>	La Seille FRDR596, La Vallière FRDR599				
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>	
Commune de Louhans		2012-2013	1	45 000	

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La commune de Louhans est située au sud-est du département de Saône-et-Loire en Bresse à 25 km de Lons-le-Saunier, 35 km de Chalon-sur-Saône, Elle comptabilise lors du recensement de 2006 6432 habitants. La Seille traverse en plein cœur la ville.

La commune est équipée d'une station de type boues activées d'une capacité de 26000 EH. La station reçoit les effluents de nombreux industriels (abattoir de viande, société d'abatage, abattoir de volaille, fromageries, laiteries, ...)

D'après les investigations, la station arrive en limite de capacité et se retrouve en surcharge polluante. Au delà de la renégociation des conventions de rejets et de l'adaptation du prétraitement des gros industriels, il convient de mener une réflexion globale sur la station elle-même.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'opération consiste à réaliser un diagnostic du système d'assainissement le plus précis possible mais aussi des réseaux en vue d'étendre la station.

L'étude diagnostique comprendra :

- une reconnaissance détaillée des ouvrages d'assainissement
- un état des flux du réseau
- une évaluation de l'impact des industriels
- les détails de la campagne de mesures de
- des investigations par inspection télévisée
- le diagnostic de la station d'épuration
- la définition d'un programme d'action.

### OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Amélioration de la qualité physico-chimique et hydrobiologique.

## PLAN DE FINANCEMENT

---

### PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR

---

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Etude diagnostique du système d'assainissement de Louhans	Commune de Louhans	45 000	Agence de l'Eau	22 500	50
			Conseil Général de Saône et Loire		

## PHASAGE PREVISIONNEL

---

Début de l'étude en 2012

## INDICATEURS D'EVALUATION

---

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Etude diagnostique du système d'assainissement de Louhans	Lancement de l'étude diagnostic	Coût total de l'opération	

Volet A		AMELIORER LA QUALITE DES EAUX		
Objectif	Réduire les pollutions d'origine domestique	Fiche action n°	<b>A-1-23</b>	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Sensibilisation au bon entretien voire à la réhabilitation des installations d'ANC à proximité des cours d'eau	Ensemble des communes du bassin versant		
Mesures PDM				
Masses d'eau concernées	Ensemble des masses d'eau du bassin versant			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
EPTB Saône et Doubs		2012-2016	2	3 500

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Dans une optique d'atteinte du bon état écologique des eaux superficielles sur le bassin versant, il paraît indispensable d'agir sur l'amélioration de l'assainissement non collectif. En effet, le bassin versant de la Seille est marqué par un habitat rural et diffus, ce qui implique de nombreuses installations d'assainissement autonome. Aujourd'hui une bonne partie du territoire est couverte par un Service Public d'Assainissement Non Collectif.

On peut ainsi citer

- SPANC du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération Lédonienne (18 Communes - 33104 habitants (recensement 1999) - environ 200 installations en ANC  
Compétences : Contrôle du neuf, Contrôle de l'existant, Entretien et Conseils et informations
- SPANC du Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement de Beaufort, Sainte-Agnès et environs (13 Communes adhérentes et 7 Communes en cours d'adhésion (6 374 habitants), 550 installations existantes en ANC (pour les communes adhérentes),  
Compétences du SPANC : diagnostic de l'existant, contrôle d'implantation, de conception et de réalisation du neuf, contrôle de bon fonctionnement tout les deux ans, réhabilitation des installations anciennes non conformes, entretien des équipements.
- SPANC de la Communauté de Communes du Premier Plateau (10 communes (2100 habitants), 600 à 700 installations existantes en ANC, Compétences du SPANC : contrôle du neuf et de l'existant, conseils et information.
- SPANC de la Communauté de Communes des coteaux de la haute seille - 18 Communes, 5750 habitants. 250 Installations en ANC environ. Sur ce territoire le zonage est achevé mais non soumis à enquête publique. Ces compétences sont : contrôle du neuf et de l'existant, conseil et information aux particuliers et aux différents acteurs, service de vidange en cours de mise en place ; convention effective au 1<sup>er</sup> janvier 2008.
- SPANC du SIEA de la région de BLETTERANS - 12 Communes : -863 Installations en ANC. Le zonage est achevé mais non soumis à enquête publique. Ces compétences sont : contrôle du neuf et de l'existant, contrôle de bon fonctionnement, service public d'entretien, conseil et information aux particuliers et aux différents acteurs.

- SATAA (Service d'assistance technique à l'assainissement autonome du département de l'Ain) 21 communes 15826 habitants Compétences Information auprès des différents publics (élus, particuliers, entrepreneurs...). Contrôle de conception et de réalisation du dispositif d'assainissement dans le cadre de nouvelles installations (permis de construire ou réhabilitation). Vérification du bon fonctionnement 4 années après sa mise en service. Etude des installations existantes dites "points noirs" (risques d'insalubrité).
- SIVOM SPANC du Louhannais- 45 communes 40 000 habitants
- SICED Bresse Nord
- Ect...

La plupart des SPANC du bassin n'ont pas la compétence réhabilitation des systèmes. Il est ainsi proposé d'axer les efforts de réhabilitation sur les installations non conformes situées à proximité de cours d'eau. Cependant, toute autre opération de réhabilitation est également soutenue, celle-ci ayant forcément un effet, plus ou moins direct, sur l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques.

Ces SPANC, en fonction de leur éligibilité, peuvent solliciter l'assistance technique de leur département. Les missions peuvent être multiples :

- assistance à la réalisation des contrôles
- assistance pour l'exploitation des résultats,
- assistance pour l'évaluation de la qualité du service,
- assistance pour l'élaboration de programmes de formation des personnels,

#### **DESCRIPTIF DE L'ACTION**

---

L'action proposée est d'informer et d'inciter les particuliers à la mise aux normes des installations d'ANC, d'orienter la réhabilitation sur les installations situées à proximité de cours d'eau.

Elle passe prioritairement par la mise en place d'un groupe de travail composé des différents SPANC du bassin versant et de l'EPTB (structure porteuse du contrat de rivière) ainsi que des départements.

En second lieu, l'opération pourra être complétée par l'édition d'une plaquette commune à destination des habitations à proximité de cours d'eau ou bien par un relai d'information par les SPANC.

L'objectif du groupe de travail sera de favoriser les échanges sur : la mise en place et l'avancement des opérations de réhabilitation sur le bassin versant, l'état de la qualité des cours d'eau et l'atteinte de l'objectif de bon état. Ce groupe de travail sera le lieu privilégié du suivi des objectifs de la présente action. Le coût de cette opération est uniquement un coût d'animation.

Une plaquette d'information, à destination des habitants possédant une installation d'assainissement non collectif à proximité de cours d'eau, pourrait être envisagée et qui aurait pour objectif d'expliquer l'intérêt du bon entretien voire de la réhabilitation de leur installation pour la protection des milieux aquatiques.

#### **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS**

---

Le gain environnemental de la réhabilitation des installations d'ANC non conformes est une amélioration de la qualité des milieux aquatiques récepteurs.

## PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Inciter à la réhabilitation des installations d'ANC à proximité des cours d'eau (plaquette)	EPTB Saône et Doubs	3 500	Agence de l'eau	A déterminer	
			Conseil Régional	A déterminer	
			Conseil Général	A déterminer	

## INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Inciter à la réhabilitation des installations d'ANC à proximité des cours d'eau	- Nombre de réunions du groupe de travail - Nombre de personnes informées	Coût total de l'opération	Evolution de la qualité globale des cours d'eau

<b>Volet A</b>		<b>AMELIORER LA QUALITE DES EAUX</b>		
<b>Objectif</b>	Réduire les pollutions d'origine domestique	<b>Fiche action n°</b>	<b>A-1-24</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Sensibilisation des communes aux risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires	Ensemble des communes du bassin versant		
<b>Mesures PDM</b>				
<b>Masses d'eau concernées</b>	Ensemble des masses d'eau			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
EPTB Saône et Doubs		2013	1	3 500

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le bassin versant de la Seille est soumis à des pressions fortes concernant l'usage des produits phytosanitaires. Ces produits peuvent avoir une origine agricole, mais également une origine non agricole.

Parmi les utilisateurs de produits phytosanitaires non agricoles, cinq groupes ont été identifiés : les agents des collectivités en charge de l'entretien des espaces verts, les services chargés de l'entretien des abords des routes, les services chargés de l'entretien des voies ferrées, les entreprises et les particuliers.

Ainsi, de contacts, plusieurs éléments ont été mis en avant :

- manque de formation des élus en agents en charge des traitements,
- faible niveau d'équipement pour les traitements,
- utilisation par les communes de produits phytosanitaires que l'on retrouve dans les eaux superficielles du bassin versant (glyphosate, aminotriazole, diuron)

Il apparaît donc comme une priorité d'essayer de limiter les risques de pollution des eaux par des produits phytosanitaires utilisés par les agents des collectivités, en sensibilisant ces agents ainsi que leurs élus aux risques liés à l'utilisation des pesticides et en les incitant à diminuer voire supprimer leur utilisation.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'action comprend :

- L'édition d'une plaquette générale expliquant les risques humains et environnementaux liés à l'utilisation des produits phytosanitaires ainsi qu'un bref rappel de la réglementation en vigueur, ayant pour objectif d'inciter à la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires,
- L'édition de lettres de recommandation techniques annuelles sur des points techniques précis : techniques alternatives, remplissage des pulvérisateurs, gestion des fonds de cuve, etc. Le but recherché sera bien d'orienter les communes vers l'utilisation des techniques alternatives.

La plaquette d'information et les 5 lettres annuelles seront éditées en 300 exemplaires.

#### **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS**

L'objectif de cette action est d'arriver à diminuer la consommation de pesticides des communes. Le gain de cette action sera la diminution des concentrations et du nombre de produits phytosanitaires retrouvés dans les eaux superficielles.

#### **PLAN DE FINANCEMENT**

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Sensibilisation des communes aux risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires	EPTB Saône et Doubs	3 500	Agence de l'Eau	A déterminer	
			Conseil Régional	A déterminer	
			Conseil Général	A déterminer	

#### **INDICATEURS D'EVALUATION**

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Sensibilisation des communes aux risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de documents réalisés</li> <li>- Nombre de personnes informées</li> <li>- Evolution de la quantité de pesticides utilisés par les communes</li> </ul>	Coût total de l'opération	<ul style="list-style-type: none"> <li>- concentration et nombre de produits phytosanitaires dans les eaux superficielles</li> </ul>

<b>Volet A</b>		<b>AMELIORER LA QUALITE DES EAUX</b>			
<b>Objectif</b>	Réduire les pollutions d'origine domestique	<b>Fiche action n°</b>	<b>A-1-25</b>		
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>			
<b>Action</b>	Mise en place de plans de désherbage sur le bassin de la Seille	Ensemble des communes du bassin versant			
<b>Mesures PDM</b>					
<b>Masses d'eau concernées</b>	Ensemble des masses d'eau				
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>	
EPTB Saône et Doubs		2012-2016	2	16 000	

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le bassin versant de la Seille est soumis à des pressions fortes concernant les produits phytosanitaires. Ces produits peuvent avoir une origine agricole, mais également une origine non agricole.

Parmi les utilisateurs de produits phytosanitaires non agricoles, cinq groupes ont été identifiés : les agents des collectivités en charge de l'entretien des espaces verts, les services chargés de l'entretien des abords des routes, les services chargés de l'entretien des voies ferrées, les entreprises et les particuliers.

Bien souvent lors de rencontres ou d'échanges sur l'ensemble du territoire, plusieurs éléments sont mis en avant :

- manque de formation des élus en agents en charge des traitements,
- faible niveau d'équipement pour les traitements,
- utilisation par les communes de produits phytosanitaires que l'on retrouve dans les eaux superficielles du bassin versant (glyphosate, aminotriazole, diuron)

Il apparaît donc comme une priorité d'essayer de limiter les risques de pollution des eaux par des produits phytosanitaires utilisés par les agents des collectivités.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'action comprend :

- l'animation préalable auprès des communes pour inciter à la réalisation d'un plan de désherbage (enquête papier ou téléphonique, échanges, information)
- la réalisation et la mise en place d'un plan de désherbage communal sur 5 sites pilotes (2 en Saône et Loire, 2 dans l'Ain et 1 dans le Jura),
- une journée de retour d'expérience, commune aux différentes collectivités engagées dans un plan de désherbage, qui aura lieu un an après la mise en place du plan de désherbage. Cette journée permettra un partage d'expériences entre les communes engagées dans un

plan de désherbage, et pourra aussi permettre d'inviter les autres communes du bassin versant afin de les inciter à s'y engager.

Le chiffrage se décompose de la façon suivante :

- plan de désherbage : environ 3000 € HT par commune, soit 15 000 € pour cinq communes,
- journée de retour d'expérience : 1000 € HT

#### **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES / INDICATEURS**

L'objectif de l'opération est d'inciter à la mise en place de 5 plans de désherbage  
Le gain de cette action sera la diminution des concentrations et du nombre de produits phytosanitaires retrouvés dans les eaux superficielles

#### **PLAN DE FINANCEMENT**

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Mise en place de plans de désherbage sur le bassin de la Seille	EPTB Saône et Doubs	16 000	Agence de l'Eau	8 000	50
			Conseil Régional	A déterminer	
			Conseil Général	A déterminer	

Le Conseil Régional de Franche-Comté pourra financer cette opération à hauteur de 30% maximum.

#### **INDICATEURS D'EVALUATION**

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Mise en place de plans de désherbage sur le bassin de la Seille	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de plans de désherbage réalisés</li> <li>- Nombre de participants</li> <li>Mise en place au retour d'expérience</li> <li>de plans de désherbage</li> <li>- Evolution des quantités de pesticides utilisés par les communes</li> <li>- Evolution des surfaces non traitées</li> </ul>	Coût total de l'opération	- concentration et nombre de produits phytosanitaires dans les eaux superficielles

<b>Volet A</b>		<b>AMELIORER LA QUALITE DES EAUX</b>			
<b>Objectif</b>	Réduire les pollutions d'origine domestique	<b>Fiche action n°</b>	<b>A-1-26</b>		
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>			
<b>Action</b>	Achat de matériel de désherbage alternatif	Ensemble des communes du bassin versant			
<b>Mesures PDM</b>					
<b>Masses d'eau concernées</b>	Ensemble des masses d'eau				
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>	
Collectivités		2012-2015	2	25 000	

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le bassin versant de la Seille est soumis à des pressions fortes concernant les produits phytosanitaires. Ces produits peuvent avoir une origine agricole, mais également une origine non agricole.

Parmi les utilisateurs de produits phytosanitaires non agricoles, cinq groupes ont été identifiés : les agents des collectivités en charge de l'entretien des espaces verts, les services chargés de l'entretien des abords des routes, les services chargés de l'entretien des voies ferrées, les entreprises et les particuliers.

Bien souvent lors de rencontres ou d'échanges sur l'ensemble du territoire, plusieurs éléments sont mis en avant :

- manque de formation des élus en agents en charge des traitements,
- faible niveau d'équipement pour les traitements,
- utilisation par les communes de produits phytosanitaires que l'on retrouve dans les eaux superficielles du bassin versant (glyphosate, aminotriazole, diuron)

Il apparaît donc comme une priorité d'essayer de limiter les risques de pollution des eaux par des produits phytosanitaires utilisés par les agents des collectivités.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'opération consiste à aider les communes à investir dans l'achat de matériel de désherbage alternatif, en mutualisant les achats sur plusieurs communes et en effectuant des commandes groupées plus avantageuses financièrement. Cette action pourra être un prolongement des plans de désherbage communaux pour les communes qui s'y seront engagées. La mutualisation du matériel acheté sera réellement recherchée, en s'appuyant par exemple sur les communautés de communes.

Dans la continuité de la fiche précédente, l'objectif de 5 communes semblent dans un premier temps réaliste pour acheter du matériel alternatif : désherbeurs mécaniques, désherbeur thermique à infrarouges, désherbeurs thermiques à flamme.

## OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

L'objectif de l'opération est les communes à l'achat de matériel alternatif  
Le gain de cette action sera la diminution des concentrations et du nombre de produits phytosanitaires retrouvés dans les eaux superficielles

## PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Achat de matériel de désherbage alternatif	Collectivités	25 000	Agence de l'Eau	12 500	50
			Conseil Régional	A déterminer	
			Conseil Général	A déterminer	

## INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Achat de matériel de désherbage alternatif	- Nombre de communes investissant sur du matériel de désherbage alternatif - Evolution de la quantité de pesticides utilisés par les communes	Coût total de l'opération	- concentration et nombre de produits phytosanitaires dans les eaux superficielles

<b>Volet A</b>		<b>AMELIORER LA QUALITE DES EAUX</b>			
<b>Objectif</b>	Réduire les pollutions d'origine domestique	<b>Fiche action n°</b>	<b>A-1-27</b>		
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>			
<b>Action</b>	Sensibilisation des particuliers et entreprises du bassin versant sur l'utilisation des produits phytosanitaires	Toutes			
<b>Mesures PDM</b>					
<b>Masses d'eau concernées</b>	Ensemble des masses d'eau du bassin versant				
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>	
EPTB Saône et Doubs		2012	2	5 500	

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le bassin versant de la Seille est soumis à des pressions fortes concernant l'usage des produits phytosanitaires. Ces produits peuvent avoir une origine agricole, mais également une origine non agricole.

Parmi les utilisateurs de produits phytosanitaires non agricoles, cinq groupes ont été identifiés : les agents des collectivités en charge de l'entretien des espaces verts, les services chargés de l'entretien des abords des routes, les services chargés de l'entretien des voies ferrées, les entreprises et les particuliers.

Ainsi, de contacts, plusieurs éléments ont été mis en avant :

- manque de formation des élus en agents en charge des traitements,
- faible niveau d'équipement pour les traitements,
- utilisation par les communes de produits phytosanitaires que l'on retrouve dans les eaux superficielles du bassin versant (glyphosate, aminotriazole, diuron)

L'utilisation des pesticides par les particuliers et les entreprises est très difficile à cerner. Cependant, elle a très certainement un poids dans la pollution des eaux superficielles du bassin versant, ne serait-ce que par méconnaissance des risques de l'utilisation de ces produits par ces publics peu avertis.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'action consistera en la rédaction d'une plaquette « grand public » détaillant les éléments suivants :

- o Les bonnes pratiques lors de la manipulation des produits phytosanitaires,
- o Les endroits vulnérables à ne pas traiter (bordures de fossés, de cours d'eau, etc.),
- o Des informations sur les caractéristiques des principaux produits utilisés par les particuliers (et notamment leurs dangers environnementale et sanitaire),
- o Les moyens d'entretenir son jardin / ses abords d'entreprise autrement qu'avec des produits phytosanitaires.

Pour la diffusion de cette plaquette, plusieurs axes pourront être étudiés :

- mise à disposition de cette plaquette le plus largement possible au sein du bassin : mairies, écoles, autres lieux publics, bulletins municipaux etc.,
- action de sensibilisation et de diffusion de l'information par le biais des jardinerie du bassin versant,
- diffusion de cette plaquette auprès des directions, des services en charge des traitements des entreprises,

#### **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES / INDICATEURS**

L'objectif de cette action est d'arriver à diminuer la consommation de pesticides des particuliers et des entreprises. Le gain de cette action sera la diminution des concentrations et du nombre de produits phytosanitaires retrouvés dans les eaux superficielles.

#### **PLAN DE FINANCEMENT**

<b>Intitulé opération</b>	<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Coût total € HT</b>	<b>Financeurs</b>	<b>Montant € HT</b>	<b>%</b>
Sensibilisation des particuliers et entreprises du bassin versant sur l'utilisation des produits phytosanitaires	EPTB Saône et Doubs	5 500	Agence de l'Eau	A déterminer	
			Conseil Régional	A déterminer	
			Conseil Général	A déterminer	

#### **INDICATEURS D'EVALUATION**

<b>Opération</b>	<b>Indicateurs de réalisation</b>	<b>Indicateurs financiers</b>	<b>Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu</b>
Sensibilisation des particuliers et entreprises du bassin versant sur l'utilisation des produits phytosanitaires	- Nombre de personnes touchées - Nombre d'actions de sensibilisation réalisées autour de la plaquette	Coût total de l'opération	- concentration et nombre de produits phytosanitaires dans les eaux superficielles

<b>Volet A</b>		<b>AMELIORER LA QUALITE DES EAUX</b>		
<b>Objectif</b>	Réduire les pollutions d'origine domestique	<b>Fiche action n°</b>	<b>A-1-28</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Promouvoir la réalisation de schémas directeurs des eaux pluviales	Toutes		
<b>Mesures PDM</b>	5E04 : Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur des eaux pluviales			
<b>Masses d'eau concernées</b>	La Vallière Sonette incluse FRDR599, Seille FRDR596			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
EPTB Saône et Doubs / Collectivités		2011-2016	3	30 000

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le développement économique et urbain des communes occasionne une imperméabilisation importante des surfaces.

La concentration des écoulements pluvieux et le lessivage des sols occasionné par cette imperméabilisation doit être maîtrisé par la réalisation de bassins de traitements et régulation des flux. Les différents cours d'eau collecteurs sont impactés par les polluants issus des activités humaines.

Le bassin versant de la Seille est soumis à ces pressions mais localisées au niveau des aires urbaines à savoir : l'agglomération de Lons le Saunier, Louhannaise et de Saint-Amour.

Le programme de mesures identifie la Vallière comme prioritaire pour mettre en œuvre un schéma directeur des eaux pluviales.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'action consistera à premièrement à inciter par de l'animation, de la communication les collectivités dans la mise en œuvre de schémas directeurs des eaux pluviales.

La deuxième phase consistera sur 2 sites pilotes à réaliser ces schémas directeurs. Il est ainsi proposé :

- l'état des lieux et le diagnostic de l'ensemble des ouvrages
- la réalisation des plans des réseaux et de leurs ouvrages
- l'élaboration des scénarios et études comparatives
- l'analyse des futurs besoins
- l'étude des solutions et choix du scénario et élaboration du schéma directeur

## OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES / INDICATEURS

L'objectif de cette action est d'arriver à diminuer la consommation de pesticides des particuliers et des entreprises. Le gain de cette action sera la diminution des concentrations et du nombre de produits phytosanitaires retrouvés dans les eaux superficielles.

## PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Promouvoir la réalisation de schémas directeurs des eaux pluviales	EPTB Saône et Doubs / Collectivités	30 000	Agence de l'Eau	17 940	50
			Conseil Régional	A déterminer	
			Conseil Général	A déterminer	

## INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Promouvoir la réalisation de schémas directeurs des eaux pluviales	- Nombre de communes contactées - Nombre de communes réalisant un schéma directeur	Coût total de l'opération	- amélioration de la qualité des eaux superficielles

**FICHES ACTIONS VOLET A2 -  
Réduire les pollutions d'origine agricole**

<b>Volet A</b>		<b>AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX</b>		
<b>Objectif</b>	Réduire les pollutions agricoles (azote, phosphore et matières organiques)	<b>Fiche action n°</b>	<b>A2-1</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Opération collective de mise aux normes des bâtiments d'élevage sur la Brenne (partie Ouest)	Bois de Gand, Chainée des coupis, Chapelle Voland, Chêne Bernard, Chêne Sec, Commenailles, Froideville, La Chassagne, La Chau en Bresse, Les Essards Taignevaux, Les Hays, Lombard, Neublans, Pleure, Recanoz, Rye, Sergenenaux, Sergenon, Vincent		
<b>Mesures PDM</b>	5C19 : Doter les exploitations de capacités de stockage des déjections animales suffisantes ainsi que de plans d'épandage			
<b>Masses d'eau concernées</b>	Ruisseau le Malan (FRDR 10907), Ruisseau la Darge (FRDR 10192), Ruisseau la Dorme (FRDR 11255), La Brenne (FRDR 600)			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>P</b>	<b>Coût €HT</b>
Exploitants agricoles		2010-2011-2012	1	319 167€

## **GENERALITES**

### **CONTEXTE/PROBLEMATIQUE**

Le bassin versant de la Brenne s'étend sur les deux départements du Jura et de la Saône et Loire. En 2008, la chambre d'agriculture du Jura et de Saône et Loire ont réalisé un diagnostic des bâtiments d'exploitation (partie élevage) sur ce territoire. En effet, la maîtrise des déjections issues des élevages est considérée comme une action prioritaire pour améliorer la qualité des eaux superficielles et pour en maintenir la qualité dans certains secteurs à forte valeur écologique (le bassin de la Brenne étant concerné par un site NATURA).

Pour la partie jurassienne, le bassin de la Brenne a été découpé en deux parties : la Brenne Est et la Brenne Ouest. Le diagnostic sur la Brenne Ouest a mis en évidence que 45 % des UGB n'étaient pas aux normes. Il est également ressorti que les effluents liquides et notamment les eaux blanches issues de la traite étaient rejetées directement dans le milieu. Au regard de ces enjeux, une opération de mise aux normes sur ce bassin est primordiale, d'autant que ce sous bassin versant de la Seille est situé en zonage "DCE - Effluents" et, de ce fait, la mise en place d'opérations collectives de mise aux normes des bâtiments d'élevage s'avèrent possibles.

### **DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Cette opération collective de mise aux normes concerne 10 exploitations regroupant 877 UGB soit 58% des UGB qui n'étaient pas aux normes sur ce territoire de la Brenne.

L'action se décompose en plusieurs phases :

- Mises aux normes des bâtiments d'élevage (construction de bâtiments neufs, réaménagement ou agrandissement des bâtiments existants, réalisation de couvertures de fumière, agrandissement des capacités de stockage, amélioration du traitement des effluents d'élevage)
- Réalisation de plans d'épandage (940 ha supplémentaires)
- Amélioration des rejets des eaux blanches et des eaux vertes (5 exploitations concernées)
- Amélioration des conditions de stockage des unités d'azote (298 unités d'azote ne seront plus rejetées directement dans le milieu soit 44%)

Le financement de la mise aux normes comprend une visite individuelle pour élaborer et finaliser le projet de mise aux normes. Cette visite donnera lieu à la production d'un projet bâtiment simplifié (identification des besoins de stockage de l'exploitation). La production d'un plan d'épandage sera réalisée.

#### **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES / INDICATEURS**

1. Diminuer les pressions liées à l'activité d'élevage sur le milieu qui semble en particulier liée à la non conformité des unités de stockage des effluents d'élevage (sous-dimensionnement ou absence).
2. Mettre aux normes 80% des UGB du bassin à l'issue de l'opération collective.

#### **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

<b>Intitulé opération</b>	<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Coût total € HT</b>	<b>Financeurs</b>	<b>Montant € HT</b>	<b>%</b>
Opération collective de mise aux normes des bâtiments d'élevage sur la Brenne	Exploitants agricoles	319 167	FEADER	63 833	20
			Agence de l'eau	63 833	20

#### **PHASAGE PREVISIONNEL**

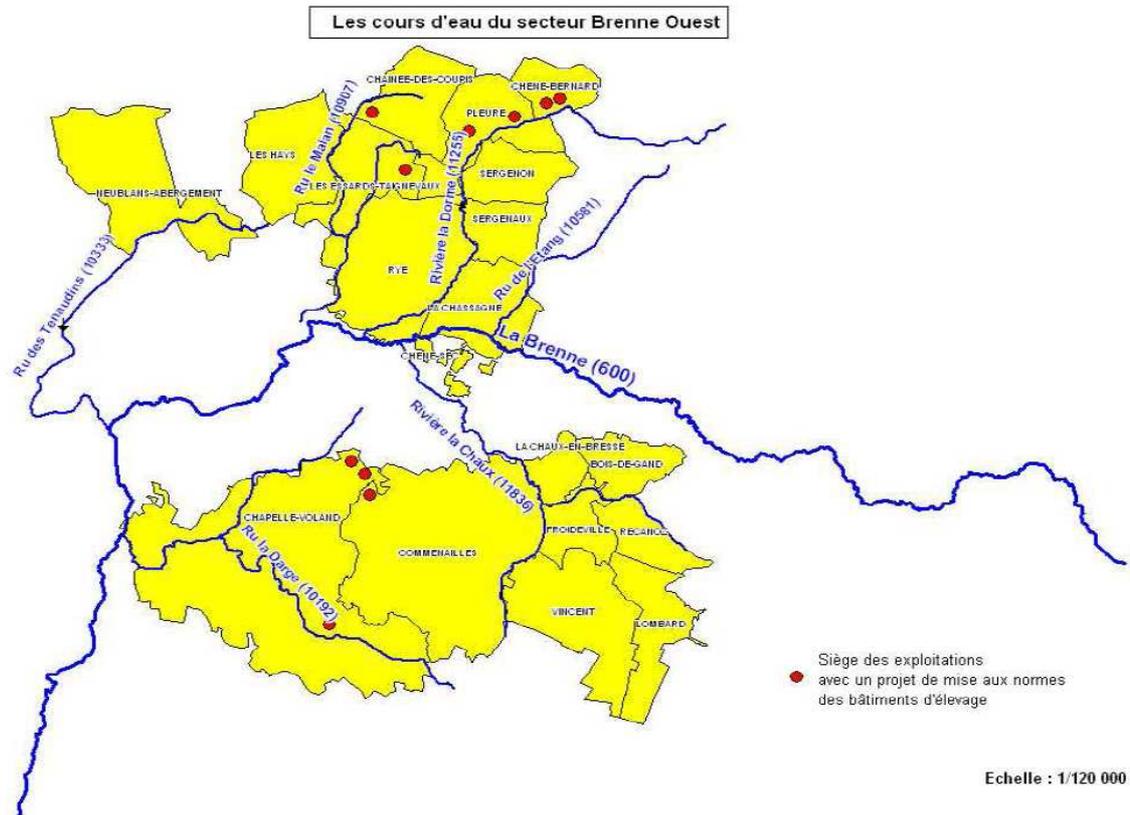
Début de l'opération en 2010 pour une durée maximum de 5 ans.

#### **INDICATEURS D'EVALUATION**

<b>Opération</b>	<b>Indicateurs de réalisation</b>	<b>Indicateurs financiers</b>	<b>Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu</b>
Opération collective de mise aux normes des bâtiments d'élevage sur la Brenne	Nombre d'exploitants participant à l'action collective de mise aux normes. Nombre d'UGB qui sont aux normes (objectif de 50% des UGB non aux normes) Réalisation des plans d'épandage	Coût total de l'opération	Amélioration de la qualité de l'eau

## SITUATION

**Sources d'information** : Opération collective de mise aux normes des bâtiments d'élevage (partie effluents) sur le secteur de la Brenne Ouest - Chambre d'agriculture du Jura.



<b>Volet A</b>		<b>AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX</b>		
<b>Objectif</b>	Réduire les pollutions agricoles (azote, phosphore et matières organiques)	<b>Fiche action n°</b>	<b>A2-2</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Opération collective de mise aux normes des bâtiments d'élevage sur la Brenne (partie Est)	Champrougier, Chaumergy, Chemenot, Darbonnay, Foulenay, Francheville, Frontenay, La Charme, Le Chateley, Les deux Fays, Le Villey, Mantry, Miery, Monay, Passenans, Plasne, Saint Lamain, Sellières, Toulouse Le Château, Vers sous Sellières		
<b>Mesures PDM</b>	5C19 : Doter les exploitations de capacités de stockage des déjections animales suffisantes ainsi que de plans d'épandage			
<b>Masses d'eau concernées</b>	Ruisseau de l'Etang Darbonnay, Bief D'Ainson (FRDR 11435), Ruisseau de l'Etang (FRDR 10581), La Brenne (FRDR 600), le Prélot (FRDR 12019)			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>P</b>	<b>Coût €HT</b>
Exploitants agricoles		2011-2012	1	622 000€

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le bassin versant de la Brenne s'étend sur les deux départements du Jura et de la Saône et Loire. En 2008, la chambre d'agriculture du Jura et de Saône et Loire ont réalisé un diagnostic des bâtiments d'exploitation (partie élevage) sur ce territoire. En effet, la maîtrise des déjections issues des élevages est considérée comme une action prioritaire pour améliorer la qualité des eaux superficielles et pour en maintenir la qualité dans certains secteurs à forte valeur écologique (le bassin de la Brenne étant concerné par un site NATURA).

Le bassin versant de la Brenne dans sa partie jurassienne a été découpée en deux parties : la Brenne Ouest et la Brenne Est. La Brenne Ouest fait l'objet d'une opération collective de mise aux normes sur la période 2010-2012.

Le diagnostic sur cette partie du territoire de la Brenne Est a mis en évidence que 56 % des UGB n'étaient pas aux normes. Il est également ressorti que 15% de l'azote maîtrisable ainsi que des effluents de traite (eaux blanches, eaux vertes) ne sont pas gérés conformément à la réglementation en vigueur.

En août 2009, la chambre d'agriculture du Jura a réalisé une première enquête auprès des agriculteurs de ce territoire. Sur les 40 exploitations enquêtées, 16 exploitations sont aux normes mais 4 n'ont pas les capacités de stockage agronomiques, 26 exploitations ne sont pas aux normes. Parmi eux, 16 exploitations souhaitent réalisées une mise aux normes ce qui représente 2/3 des UGB non aux normes.

Au regard de ce constat, une opération de mise aux normes sur ce bassin est primordiale, d'autant que ce sous bassin versant de la Seille est situé en zonage "DCE - Effluents" et, de ce fait, la mise en place d'opérations collectives de mise aux normes des bâtiments d'élevage s'avèrent possibles.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Cette opération collective de mise aux normes concerne 16 exploitations regroupant 1 045 UGB soit 68% des UGB qui n'étaient pas aux normes sur ce territoire de la Brenne.

L'action se décompose en plusieurs phases :

- Identification des agriculteurs qui ont un projet de mises aux normes de leur bâtiment d'élevage (courriers, relance téléphonique...)
- Réalisation d'une journée de pré-diagnostic chez les exploitations volontaires qui permet d'étudier sans aller dans le détail, le projet de l'éleveur et de réaliser un pré-chiffrage des investissements nécessaires pour remplir la fiche d'engagement.
- Montage du dossier de l'opération collective : synthèse des fiches d'engagement et de quelques indicateurs environnementaux.

Dans le projet de mises aux normes, les exploitations envisagent de construire un bâtiment neuf, de réaménager ou agrandir les bâtiments existants, de réaliser une couverture de fumière, un agrandissement des capacités de stockage, d'améliorer le traitement des effluents d'élevage).

Le financement de la mise aux normes comprend une visite individuelle pour élaborer et finaliser le projet de mise aux normes. Cette visite donnera lieu à la production d'un projet bâtiment simplifié (identification des besoins de stockage de l'exploitation). La production d'un plan d'épandage sera réalisée.

#### **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS**

---

1. Diminuer les pressions liées à l'activité d'élevage sur le milieu qui semble en particulier liée à la non conformité des unités de stockage des effluents d'élevage (sous-dimensionnement ou absence).
2. Mettre aux normes 80% des UGB du bassin à l'issue de l'opération collective.
3. Limiter la fuite dans le milieu des effluents

#### **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

---

<b>Intitulé opération</b>	<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Coût total € HT</b>	<b>Financeurs</b>	<b>Montant € HT</b>	<b>%</b>
Opération collective de mise aux normes des bâtiments d'élevage sur la Brenne	Exploitants agricoles	622 000	FEADER	124 400	20
			Agence de l'eau	124 400	20

#### **PHASAGE PREVISIONNEL**

---

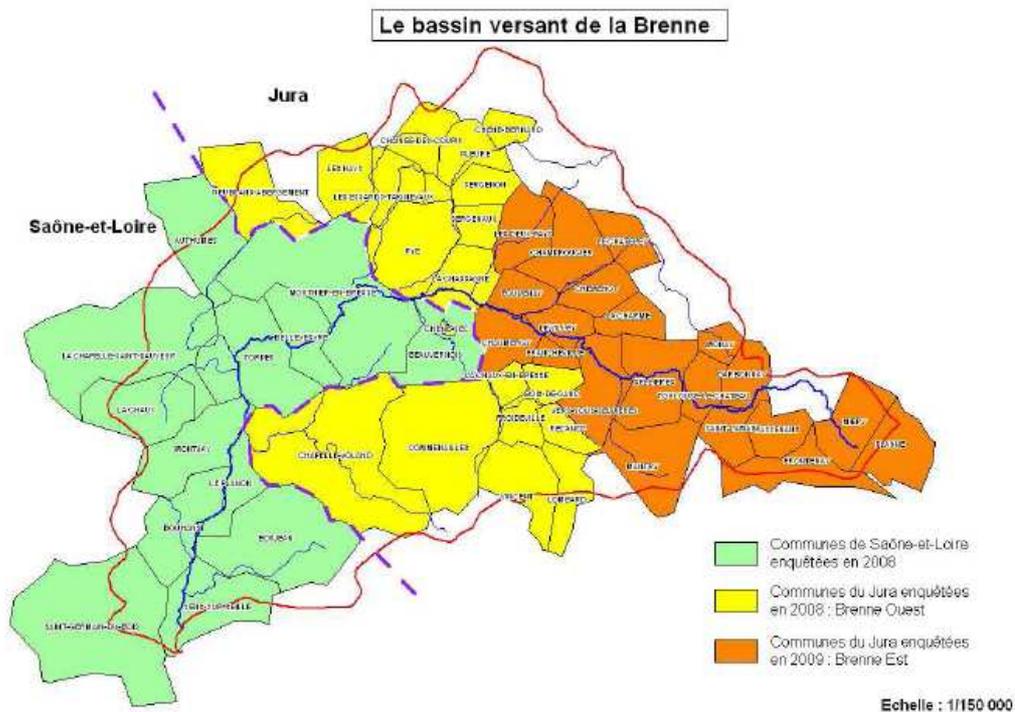
Début de l'opération en 2011 pour une durée maximum de 5 ans.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Opération collective de mise aux normes des bâtiments d'élevage sur la Brenne	Nombre d'exploitants participant à l'action collective de mise aux normes. Nombre d'UGB qui sont aux normes (objectif de 50% des UGB non aux normes). Réalisation de plans d'épandage	Coût total de l'opération	Amélioration de la qualité de l'eau

## SITUATION

**Sources d'information :** Diagnostic rapide des exploitations d'élevage par rapport à leur situation sur la mise aux normes - Chambre d'agriculture du Jura.



<b>Volet A</b>		<b>AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX</b>		
<b>Objectif</b>	Réduire les pollutions agricoles (azote, phosphore et matières organiques)	<b>Fiche action n°</b>	<b>A2-3</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Lancement d'une opération collective sur la Gizia	Chevreaux, Cousance, Cuisia, Digna, Gizia,		
<b>Mesures PDM</b>	5C19 : Doter les exploitations de capacités de stockage des déjections animales suffisantes ainsi que de plans d'épandage			
<b>Masses d'eau concernées</b>	La Gizia (FRDR 11496)			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>P</b>	<b>Coût €HT</b>
Chambre d'agriculture du Jura, Exploitants agricoles		2011-2012	1	265 040€

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La Gizia est un affluent du Solnan dont la source est une résurgence karstique provenant du bassin fermé de *Fond de la Charme*. Sur la partie amont du tracé, la Gizia est également dénommée la *Sale*. Pour un bassin versant d'une superficie de 88 km<sup>2</sup>, la Gizia s'écoule premièrement dans le Jura puis en Saône et Loire.

Un problème de pollution concernant l'azote et le phosphore a été mis en évidence sur le sous bassin versant de la Gizia. Ce problème a été mis en évidence dans le SDAGE RM et son programme de mesures (5C19 : Doter les exploitations de capacités de stockage des déjections animales suffisantes ainsi que de plans d'épandage). Ce territoire de la Gizia n'est pas classé en zone DCE effluents, ce qui signifie que les exploitants ne seront pas éligibles au PMBE.

Au regard de ce constat, l'objectif premier est donc d'identifier les élevages qui ne sont pas aux normes et qui souhaitent par la suite se mettre aux normes. Dans un second temps, il pourra être demandé de reclasser ce territoire en zone DCE effluent.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'action concerne 9 exploitations agricoles ayant un élevage et de déroulera en plusieurs phases.

#### La phase diagnostic :

Elle se décompose en plusieurs phases :

- Envoi d'une enquête papier aux 9 exploitations agricoles ayant un élevage
- Relance téléphonique à l'issu du premier retour des enquêtes
- Elaboration d'un DEXEL simplifié pour chaque exploitation suite aux données recueillies ce qui permet de savoir si l'élevage est aux normes
- Saisie des données du questionnaire et du DEXEL
- Analyse et synthèse des données

➔ Reclassement des 5 communes concernées en zone DCE effluents si nécessaire.

### La phase « lancement d'une opération collective »

- Identification des agriculteurs qui ont un projet de mises aux normes de leur bâtiment d'élevage (courriers, relance téléphonique...)
- Réalisation d'une journée de pré-diagnostic chez les exploitations volontaires qui permet d'étudier sans aller dans le détail, le projet de l'éleveur et de réaliser un pré-chiffrage des investissements nécessaires pour remplir la fiche d'engagement.
- Montage du dossier de l'opération collective : synthèse des fiches d'engagement et de quelques indicateurs environnementaux.

### **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES / INDICATEURS**

1. Diminuer les pressions liées à l'activité d'élevage sur le milieu qui semble en particulier liée à la non conformité des unités de stockage des effluents d'élevage (sous-dimensionnement ou absence).
2. Mettre aux normes 80% des UGB du bassin à l'issue de l'opération collective.
3. Limiter la fuite dans le milieu des effluents

### **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

<b>Intitulé opération</b>	<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Coût total €</b>	<b>Financeurs</b>	<b>Montant €</b>	<b>%</b>
Lancement d'un diagnostic agricole élevage sur la Gizia	Chambre d'agriculture du Jura	5 600	Agence de l'eau*	2 240	40
			Conseil Général du Jura	1 120	20

\* Financement Agence de l'eau de 40% sur un plafond à 450€/jour pour l'animation. Financement du Conseil Général du Jura de 20% sur un plafond à 520 €/jour pour l'animation.

<b>Intitulé opération</b>	<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Coût total € HT</b>	<b>Financeurs</b>	<b>Montant € HT</b>	<b>%</b>
Opération collective de mise aux normes des bâtiments d'élevage sur la Gizia	Exploitants agricoles	260 000	FEADER*	52 000	20
			Agence de l'eau*	52 000	20

\* Financement possible si classé en zone DCE Effluent

### **PHASAGE PREVISIONNEL**

Début de l'opération en 2010-2011 pour une durée de 5 ans.

## INDICATEURS D'EVALUATION

---

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Lancement d'un diagnostic agricole élevage sur la Gizia	Nombre d'agriculteurs répondant à l'enquête Nombre d'agriculteurs souhaitant se mettre aux normes	Coût total du diagnostic	

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Opération collective de mise aux normes des bâtiments d'élevage sur la Gizia	Nombre d'exploitants participant à l'action collective de mise aux normes. Nombre d'UGB qui sont aux normes (objectif de 50% des UGB non aux normes). Réalisation de plan d'épandage	Coût total de l'opération	Amélioration de la qualité de l'eau

<b>Volet A</b>		<b>AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX</b>		
<b>Objectif</b>	Réduire les pollutions agricoles (azote, phosphore et matières organiques)	<b>Fiche action n°</b>	<b>A2-4</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Lancement d'une opération collective sur la Seille Amont	Cosges, Nance, Bletterans, Villevieux, Ruffey Sur Seille, Larnaud, Fontainebrux, les Repôts, Saint Didier, l'Etoile, Quintigny, Plainoiseau, Montain, Lavigny, le Vernois, Voiteur, Saint Germain les Arlay, Relans, Desnes, Arlay, Bréry, Domblans, Menetru, Château Chalon, Nevy sur Seille, Blois sur Seille, Granges sur Baume, Baume les Messieurs, Ladoye sur Seille, La Marre, Fay en Montagne, Villeneuve sous Pymont, Le Pin, Pannessières et Crancot		
<b>Mesures PDM</b>	5C19 : Doter les exploitations de capacités de stockage des déjections animales suffisantes ainsi que de plans d'épandage			
<b>Masses d'eau concernées</b>	Seille (FRDR 601), le Dard (FRDR 11319), le Serein (FRDR 10489), le Ruisseau de Fontaine Chambon (FRDR 10214), la Rondaine (FRDR 11681), la Madeleine (FRDR 12097), la Vieille Seille (FRDR 11029), la Serenne (FRDR 11070)			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>P</b>	<b>Coût €HT</b>
Chambre d'agriculture du Jura, Exploitants agricoles		2011-2012	1	1 543 120€

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La Seille prend sa source au fond de la reculée de Ladoye puis traverse le vignoble jurassien en arrosant Nevy sur Seille, Arlay, avant d'atteindre la plaine agricole de Bletterans. Le bassin versant de la Seille se caractérise par la diversité et la qualité de son agriculture, adaptée aux différents terroirs : élevages laitiers sur les plateaux, vignoble AOC dans le Revermont, céréales, élevages allaitants, maraîchage, élevages porcins et avicoles en zone de plaine.

L'agriculture représente l'activité principale du bassin puisqu'elle concerne plus de 50 % du territoire. Elle est essentiellement tournée vers l'élevage avec des zones plus ou moins extensives auxquelles sont associées des prairies de fauche ou de pâture largement représentées. L'élevage laitier domine avec une zone importante en AOC comté (seules quelques communes du Jura renferment une majorité d'élevage allaitant). Par ailleurs, la vallée de la Seille, dans le jura, comprend quelques céréaliers.

Sur le territoire du bassin de la Seille, l'activité élevage représente 81 exploitations. Certaines pratiques agricoles sont inappropriées et dégradent la qualité de l'eau. Ce constat a été mis en évidence dans l'étude qualité des eaux superficielles du Jura (partie plaine) et repris dans le SDAGE RM et son programme de mesures (5C19 : Doter les exploitations de capacités de stockage des déjections animales suffisantes ainsi que de plans d'épandage).

Au regard de ce constat, l'objectif premier est donc d'identifier les élevages qui ne sont pas aux normes et qui souhaitent pas la suite se mettre aux normes. Le bassin de la Seille est situé en zonage "DCE - Effluents" et, de ce fait, la mise en place d'opérations collectives de mise aux normes des bâtiments d'élevage s'avèrent possibles.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'action concerne 81 exploitations agricoles ayant un élevage et de déroulera en plusieurs phases.

### 1- Diagnostic rapide des exploitations agricoles par rapport à leur situation sur la mise aux normes

- Envoi d'une enquête papier aux 81 exploitations agricoles ayant un élevage
- Relance téléphonique à l'issu du premier retour des enquêtes
- Elaboration d'un DEXEL simplifié pour chaque exploitation suite aux données recueillies ce qui permet de savoir si l'élevage est aux normes
- Saisie des données du questionnaire et du DEXEL
- Analyse et synthèse des données
- Restitutions collectives aux agriculteurs

### 2- Lancement de l'opération collective de mises aux normes des bâtiments d'élevage via le PMBE suite au diagnostic

- Identification des agriculteurs qui ont un projet de mises aux normes de leur bâtiment d'élevage (courriers, relance téléphonique...)
- Réalisation d'une journée de pré-diagnostic chez les exploitations volontaires qui permet d'étudier sans aller dans le détail, le projet de l'éleveur et de réaliser un pré-chiffrage des investissements nécessaires pour remplir la fiche d'engagement.
- Montage du dossier de l'opération collective : synthèse des fiches d'engagement et de quelques indicateurs environnementaux.

### OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

1. Diminuer les pressions liées à l'activité d'élevage sur le milieu qui semble en particulier liée à la non conformité des unités de stockage des effluents d'élevage (sous-dimensionnement ou absence).
2. Mettre aux normes 80% des UGB du bassin à l'issue de l'opération collective.
3. Limiter la fuite dans le milieu des effluents

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total €	Financeurs	Montant €	%
Lancement d'un diagnostic agricole élevage sur la Seille	Chambre d'agriculture du Jura	25 200	Agence de l'eau*	10 080	40
			Conseil Général du Jura	5 040	20

\* Financement Agence de l'eau de 40% sur un plafond à 450€/jour pour l'animation. Financement du Conseil Général du Jura de 20% sur un plafond à 520 €/jour pour l'animation.

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total €	Financeurs	Montant €	%
Lancement de l'opération collective de mise aux normes	Chambre d'agriculture du Jura	21 840	Agence de l'eau*	8 736	40
			Conseil Général du Jura	4 368	20

\* Financement Agence de l'eau de 40% sur un plafond à 450€/jour pour l'animation. Financement du Conseil Général du Jura de 20% sur un plafond à 520 €/jour pour l'animation.

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total €	Financeurs	Montant € HT	%
Opération collective de mise aux normes des bâtiments d'élevage sur la Seille	Exploitants agricoles	1 500 000	FEADER	300 000	20
			Agence de l'eau	300 000	20

## PHASAGE PREVISIONNEL

Début de l'opération en 2011 pour une durée de 5 ans.

## INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Lancement d'un diagnostic agricole élevage sur la Seille	Nombre d'agriculteurs répondant à l'enquête Nombre d'agriculteurs souhaitant se mettre aux normes	Coût total du diagnostic	

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Opération collective de mise aux normes des bâtiments d'élevage sur la Seille	Nombre d'exploitants participant à l'action collective de mise aux normes. Nombre d'UGB qui sont aux normes (objectif de 50% des UGN non aux normes). Réalisation de plan d'épandage	Coût total de l'opération	Amélioration de la qualité de l'eau

<b>Volet A</b>		<b>AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX</b>		
<b>Objectif</b>	Réduire les pollutions agricoles (azote, phosphore et matières organiques)	<b>Fiche action n°</b>	<b>A2-5</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Réalisation d'un diagnostic sur la situation des exploitations d'élevage sur le ruisseau de Boccarnoz	Chazelles, Saint Jean d'Etreux		
<b>Mesures PDM</b>	5C19 : Doter les exploitations de capacités de stockage des déjections animales suffisantes ainsi que de plans d'épandage			
<b>Masses d'eau concernées</b>	Ruisseau de Boccarnoz (FRDR 11506)			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>P</b>	<b>Coût €HT</b>
Chambre d'agriculture du Jura		2012	1	2 160 €

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le ruisseau de Boccarnoz prend sa source dans le Jura et rejoint le Solnan (Ain) après un parcours d'environ 5.8 km. Ce petit cours d'eau parcourt le Jura sur 1.6 km et traverse 2 communes : Chazelles et Saint Jean d'Etreux.

La maîtrise des déjections issues des élevages est considérée comme une action prioritaire pour améliorer la qualité des eaux superficielles. Certaines pratiques agricoles sont inappropriées et dégradent la qualité de l'eau. Le SDAGE RM et son programme de mesures ont mis en évidence un problème lié à l'élevage (mesure 5C19 : Doter les exploitations de capacités de stockage des déjections animales suffisantes ainsi que de plans d'épandage).

Au regard de ce constat, l'objectif premier est donc d'identifier les élevages qui ne sont pas aux normes et qui souhaitent par la suite se mettre aux normes.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'action consiste à réaliser un diagnostic rapide des exploitations agricoles par rapport à leur situation sur la mise aux normes.

- Envoi d'une enquête papier aux exploitations agricoles ayant un élevage
- Relance téléphonique à l'issu du premier retour des enquêtes
- Elaboration d'un DEXEL simplifié pour chaque exploitation suite aux données recueillies ce qui permet de savoir si l'élevage est aux normes
- Saisie des données du questionnaire et du DEXEL
- Analyse et synthèse des données
- Restitutions collectives aux agriculteurs

## OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES / INDICATEURS

Diminuer les pressions liées à l'activité d'élevage sur le milieu qui semble en particulier liée à la non conformité des unités de stockage des effluents d'élevage (sous-dimensionnement ou absence).

## PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total €	Financeurs	Montant €	%
Lancement d'un diagnostic agricole élevage sur le ruisseau de Boccaroz	Chambre d'agriculture du Jura	3 360	Agence de l'eau	1 344	40
			Conseil Général du Jura	672	20

\* Financement Agence de l'eau de 40% sur un plafond à 450€/jour pour l'animation. Financement du Conseil Général du Jura de 20% sur un plafond à 520 €/jour pour l'animation.

## PHASAGE PREVISIONNEL

Début de l'opération en 2012 pour une durée de 1 an.

## INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Lancement d'un diagnostic agricole élevage sur la Seille	Nombre d'agriculteurs répondant à l'enquête Nombre d'agriculteurs souhaitant se mettre aux normes	Coût total du diagnostic	

<b>Volet A</b>		<b>AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX</b>		
<b>Objectif</b>	Réduire les pollutions agricoles (azote, phosphore et matières organiques)	<b>Fiche action n°</b>	<b>A2-6</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Réalisation de plans de fumure prévisionnels			
<b>Mesures PDM</b>	5C18 : réduire les apports d'azote organique et minéraux			
<b>Masses d'eau concernées</b>	La Chauv FRDR 11836, la Madeleine FRDR 12097, le Besançon FRDR 11509, la Rondaine FRDR 11681, la Vallière Sonette incluse FRDR 599, le Malan FRDR10907			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>P</b>	<b>Coût €HT</b>
Chambre d'agriculture du Jura		2014-2016	2	63 000 €

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La maîtrise des déjections issues des élevages est considérée comme une action prioritaire pour améliorer la qualité des eaux superficielles et d'en maintenir la qualité dans certains secteurs à forte valeur écologique.

Outre la mise en conformité des bâtiments d'élevage, cette maîtrise des déjections passe par le raisonnement des apports des effluents d'élevage et la mise en place de plan prévisionnel de fumure adaptée aux besoins des cultures.

La réalisation de plans de fumures permet de prévoir les apports de fertilisation à réaliser, basée sur l'équilibre entre les besoins de la culture et les ressources disponibles. Il doit être réalisé en début de campagne avant les premiers apports de fertilisants.

Il s'agit, pour chaque parcelle ou îlot cultural, en fonction de l'objectif de rendement et des caractéristiques de la parcelle :

- de calculer la quantité totale d'azote à apporter,
- et de prévoir la quantité qui va être apportée par les effluents d'élevage et par les engrais minéraux.

Il convient également de réaliser un cahier d'enregistrements des épandages. C'est un document d'enregistrements des pratiques de fertilisation dans lequel on enregistre les épandages d'engrais minéraux et d'effluents d'élevage, à la parcelle ou à l'îlot cultural. L'agriculteur le complète en cours de campagne, au fur et à mesure des apports réalisés. Il comporte au minimum pour chaque parcelle ou îlot cultural : la nature des cultures, les rendements (objectif et réalisé), les dates d'épandage, les volumes et quantités d'azote épandu toutes origines confondues ainsi que les quantités de phosphore organique épandues.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'action consiste à réaliser une assistance technique à tous les exploitants de la zone DCE élevage ayant un élevage. Cette assistance pourra également être étendue aux élevages situés hors zone DCE effluents ayant déjà bénéficié d'un programme de mise aux normes.

L'opération se décompose en plusieurs actions :

- Sensibilisation des agriculteurs à la réalisation de plans de fumure sur l'ensemble de la zone DCE effluents
- Réalisation de plans de fumures prévisionnels.

L'assistance technique se fait en général sur 3 ans. Le coût d'une assistance technique est d'environ 900 € par exploitation la 1<sup>ère</sup> année et de 450 € les années suivantes. L'objectif est de réaliser cette assistance auprès de 35 agriculteurs.

#### **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS**

Gérer les apports d'azote minéral et organique.

### **PLAN DE FINANCEMENT**

<b>Intitulé opération</b>	<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Coût total €</b>	<b>Financeurs</b>	<b>Montant €</b>	<b>%</b>
Réalisation de plans de fumure prévisionnels	Chambre d'agriculture du Jura	63 000	Agence de l'eau		
			Conseil Régional de Franche-Comté		
			Conseil Général du Jura		

### **PHASAGE PREVISIONNEL**

Début de l'opération en 2014 pour une durée de 3 ans.

### **INDICATEURS D'EVALUATION**

<b>Opération</b>	<b>Indicateurs de réalisation</b>	<b>Indicateurs financiers</b>	<b>Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu</b>
Réalisation de plans de fumure prévisionnels	Nombre de plans de fumures réalisés Nombre d'agriculteurs sensibilisés	Coût total de l'opération	

<b>Volet A</b>		<b>AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX</b>		
<b>Objectif</b>	Réduire les pollutions agricoles (azote, phosphore et matières organiques)	<b>Fiche action n°</b>	<b>A2-7</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Programme de sensibilisation des agriculteurs à la mise en place de CIPAN			
<b>Mesures PDM</b>	5C02 : Couvrir les sols en hiver			
<b>Masses d'eau concernées</b>	La Chaux FRDR 11836, la Madeleine FRDR 12097, le Besançon FRDR 11509, la Rondaine FRDR 11681, le Malan FRDR10907,			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>P</b>	<b>Coût €HT</b>
Chambre d'agriculture du Jura		2011-2014	2	25 000

## **GENERALITES**

### **CONTEXTE/PROBLEMATIQUE**

La période hivernale durant laquelle les sols agricoles ne sont pas couverts peut entraîner de l'érosion associée à des lessivages plus ou moins importants notamment des nitrates.

La mise en place d'interculture permet de limiter ces phénomènes, de restituer à la culture suivante les éléments nutritifs assimilés par le couvert végétal (azote, phosphore, potasse et autres minéraux) tout en assurant un maintien de la biodiversité (pollinisateurs, faune sauvage, activité microbienne du sol accrue).

### **DESCRIPTIF DE L'ACTION**

L'action consiste au niveau des quatre sous bassins identifiés comme prioritaires (Chaux, Madeleine, Besançon, Rondaine) à mettre en place des CIPAN. La mise en place d'un partenariat entre la chambre d'agriculture et la fédération de chasse du Jura sera nécessaire pour réaliser cette opération. A l'image d'autres territoires, la fédération de chasse fournit des semences de couverts végétaux (programme régional financé en partie par le Conseil Régional)

L'action se déroulera en plusieurs phases :

- Identification des agriculteurs mettant en place des intercultures sur leur(s) parcelle(s) et prêts à informer les autres exploitants.
- Prise de contact avec les agriculteurs novices et appuis techniques.
- Diffusion de cette pratique : visite de parcelles, échanges, intérêts techniques,...

Pour information, Le coût d'une implantation est représenté dans le tableau ci-dessous :

Type de coûts	Détails des coûts/ha
Coût brut : semence, implantation et destruction	Déchaumage ou façon superficielle: 23€
	Semis : 30 €
	Roulage: 23€
	Frais de semence : 23 €
	Destruction du couvert végétal : 23 €
Coût total : 122 €/ha en moyenne	

Une sensibilisation pourra être réalisée sur l'aide PVE « nitrate » pour l'achat d'un semoir à monter sur bineuse.

#### OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES / INDICATEURS

Développer la mise en place d'intercultures dans les exploitations des SBV concernés en s'appuyant sur l'expérience des agriculteurs ayant déjà engagé cette démarche.

#### PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total €	Financeurs	Montant €	%
Programme de sensibilisation des agriculteurs à la mise en place de CIPAN	Chambre d'agriculture du Jura	25 000	Agence de l'eau		

#### PHASAGE PREVISIONNEL

Début de l'opération en 2011 pour une durée de 3 ans.

#### INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Programme de sensibilisation des agriculteurs à la mise en place de CIPAN	Participation des agriculteurs Surface implantée en CIPAN	Coût total de l'opération	

<b>Volet A</b>		<b>AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX</b>		
<b>Objectif</b>	Réduire les pollutions agricoles (azote, phosphore et matières organiques)	<b>Fiche action n°</b>	<b>A2-8</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Programme de sensibilisation des exploitations à l'agriculture biologique sur la zone du Revermont			
<b>Mesures PDM</b>	5D01 : Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles 5D03 : Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes			
<b>Masses d'eau concernées</b>	La Chaux FRDR 11836, la Madeleine FRDR 12097, le Besançon FRDR 11509, la Rondaine FRDR 11681, la Vallière FRDR 599, La Sorne FRDR11548, Seille (FRDR 601), le Dard (FRDR 11319), le Serein (FRDR 10489), le Ruisseau de Fontaine Chambon (FRDR 10214), la Madeleine (FRDR 12097), la Seillette bras aval (FRDR 11029), la Serenne (FRDR 11070) Ruisseau le Malan (FRDR 10907), Ruisseau la Darge (FRDR 10192), Ruisseau la Dorme (FRDR 11255), La Brenne (FRDR 600) l'Esenand FRDR10520			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>P</b>	<b>Coût €HT</b>
Chambre d'agriculture du Jura		2010 - 2012	2	

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le Revermont jurassien est une des zones du Jura les plus exposées aux produits phytosanitaires, du fait de la présence de 1850 hectares de vignes et d'exploitations mixtes (prairies et cultures), dans un territoire parcouru par de nombreux cours d'eau et situé en tête de bassin. Sur cette zone géographique, on note la présence de nombreux captages d'eau potable.

Cette partie du Jura est un territoire à l'agriculture diversifiée grâce à de multiples potentialités agro-climatiques : viticulture, élevage, céréales, arboriculture, maraîchage. Il englobe plusieurs centres urbains, principalement Lons le Saunier. L'ensemble de ces données pèsent sur la préservation de la qualité des eaux.

La Chambre d'agriculture du Jura observe sur ce territoire un nombre conséquent d'installations en agrobiologie et un certain nombre d'exploitations qui s'interrogent sur le passage à la bio.

La zone Revermont concerne 134 communes qui englobent le territoire viticole en tête de bassin, les productions agroalimentaires (filière à Comté : Courlaoux, Balanod, Plasne, Lavigny), les zones de captages (Grenelle avec celui de Villevieux et autres : Source du Besançon, source de la Doye, source du Mont Freillon, captages de l'Argilet).

Le territoire couvre ainsi une superficie de 72 000 ha dont 33 000 ha de surface agricole utile et 1 800 ha de vignes. Il comprend 580 exploitations dont 300 viticulteurs, 250 en polyculture élevage et 30 exploitations en diversification.

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'appel à projet « de nouvelles idées pour développer l'agriculture biologique et réduire les pollutions de l'eau par les pesticides » de l'Agence de l'eau et contribue pleinement à l'atteinte du bon état des masses d'eau.

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

---

Les actions prévues :

- Recherche de candidats à la conversion à l'agriculture biologique (communication et promotion de la démarche) et réalisation d'un diagnostic par enquête auprès des agriculteurs (travail de sensibilisation)
- Appui à la conversion à l'agriculture biologique et à l'installation en agriculture biologique (formation, étude projet, aides administratives)
- Suivi des producteurs en conversion (après l'engagement) : visites d'exploitation, formation de groupes par production
- Achat de matériels PVE et lutte contre les pollutions ponctuelles par les pesticides (équipements spécifiques à l'agriculture biologique : démonstrations, achats de matériels spécifiques)

## OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES / INDICATEURS

---

Réduire la pression phytosanitaire sur la zone du Revermont grâce au développement de l'agriculture biologique, à la promotion d'une viticulture et d'une agriculture à faibles intrants, aux changements de pratiques des communes et des jardiniers amateurs.

## PLAN DE FINANCEMENT

---

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total €	Financeurs	Montant €	%
Programme de sensibilisation des exploitations à l'agriculture biologique sur la zone du Revermont	Chambre d'agriculture du Jura	Opération financée dans le cadre de l'appel à projet de l'AERM	Agence de l'eau	Financée dans le cadre de l'appel à projet bio	
			Conseil Régional de Franche-Comté	Financée dans le cadre de l'appel à projet bio	
			Conseil Général du Jura	Financée dans le cadre de l'appel à projet bio	

## PHASAGE PREVISIONNEL

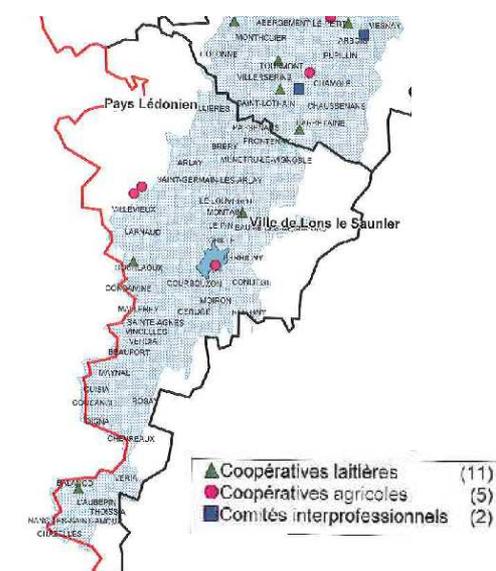
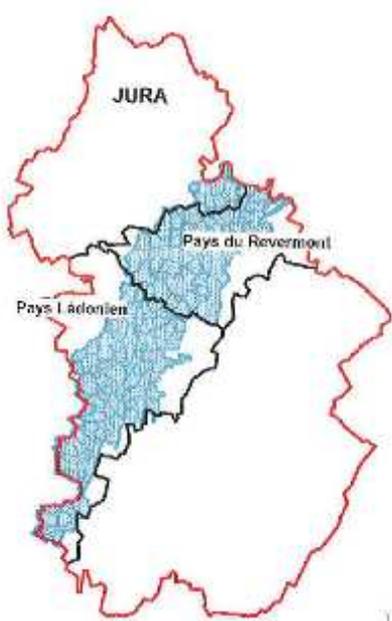
---

Début de l'opération en 2010 pour une durée de 3 ans.

## INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Programme de sensibilisation des exploitations à l'agriculture biologique sur la zone du Revermont	Convertir 1140 ha en agriculture biologique (300ha PP + 120ha viti + 20ha maraîchage + 700ha SCOP)		Réduction des phytosanitaires

## SITUATION



<b>Volet A</b>		<b>AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX</b>		
<b>Objectif</b>	Réduire les pollutions agricoles (pesticides)	<b>Fiche action n°</b>	<b>A2-9</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Mise en application du dispositif PVE sur le bassin de la Seille			
<b>Mesures PDM</b>	5D01 : Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles 5D28 : Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides et équiper le matériel de pulvérisation 5D03 : Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes			
<b>Masses d'eau concernées</b>	La Chauv FRDR 11836, la Madeleine FRDR 12097, le Besançon FRDR 11509, la Rondaine FRDR 11681, la Vallière FRDR 599, la Seille (FRDR 601), le Dard (FRDR 11319), le Serein (FRDR 10489), le Ruisseau de Fontaine Chambon (FRDR 10214), la Seillette bras aval (FRDR 11029), la Serenne (FRDR 11070) Ruisseau le Malan (FRDR 10907), Ruisseau la Darge (FRDR 10192), Ruisseau la Dorme (FRDR 11255), La Brenne (FRDR 600), l'Esenand FRDR10520, la Sorne FRDR11548			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>P</b>	<b>Coût €HT</b>
Chambre d'agriculture du Jura, Exploitations agricoles		2011-2013	1	46 800

## **GENERALITES**

### **CONTEXTE/PROBLEMATIQUE**

Le plan végétal pour l'environnement (PVE) est un dispositif d'aide nationale aux investissements des exploitants agricoles à vocation environnementale pour le secteur végétal. Il permet de répondre aux engagements pris dans le cadre du Grenelle pour l'environnement et s'inscrit dans la programmation du développement rural pour la période 2007-2013.

Jusqu'à ce jour, la dynamique en faveur des investissements éligibles dans le cadre du PVE est faible. Les modifications apportées au programme (dont une révision à la hausse des taux d'aides) devraient faire évoluer la situation actuelle. Dans ce cas, une animation particulière pourra être mise en place afin d'accompagner les investissements qui pourront être réalisés.

Cette dynamique est engagée dans le cadre de l'appel à projet bio sur la zone Revermont qui touche un maximum des masses d'eau du bassin de la Seille dans le département du Jura.

La réduction de la pression phytosanitaire passe par des actions de sensibilisation et d'incitation de la profession agricole, encourageant notamment des pratiques plus raisonnées et le recours aux pratiques alternatives.

### **DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Le but de l'opération est d'accompagner les agriculteurs qui souhaitent réaliser des investissements au titre du PVE en fournissant des informations (en partie dans le cadre de l'appel à projet bio). Pour le secteur hors appel à projet, un travail de sensibilisation sera mené par des journées de démonstration et d'informations sur les différentes techniques alternatives ainsi que sur le dispositif PVE.

Une approche par sous bassin versant sera privilégiée, notamment sur les zones non couvertes par l'appel à projet bio (bassin versant de la Brenne)

Achat de matériels alternatifs au désherbage chimique, d'équipements du pulvérisateur destinés à améliorer les pratiques...  
 Aménagement d'aire de remplissage et de lavage, de systèmes de traitement des effluents phytosanitaires. (Hypothèse de 5 dossiers)

#### **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS**

1. Permettre la reconquête de la qualité des eaux en réduisant l'impact des produits phytosanitaires.
2. Accompagner les exploitations agricoles dans les nouveaux défis environnementaux identifiés par le Grenelle de l'environnement.

#### **PLAN DE FINANCEMENT**

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total €	Financeurs	Montant €	%
Programme de sensibilisation à la mise en application du dispositif PVE	Chambre d'agriculture du Jura	16 800	Agence de l'eau		
			Conseil Général du Jura	3 360	20

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total €	Financeurs	Montant €	%
Achat de matériel alternatif	Exploitations agricoles	30 000	FEADER	6 000	20
			Agence de l'eau	3 000	10
			Conseil Général du Jura	3 000	10

#### **PHASAGE PREVISIONNEL**

Début de l'opération en 2011 pour une durée de 2 ans.

#### **INDICATEURS D'EVALUATION**

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Mise en application du dispositif PVE sur le bassin de la Seille	Nombre d'investissements éligibles au dispositif PVE réalisés par les exploitants agricoles. Surface traitée par techniques alternatives	- coût de l'opération	Réduction des phytosanitaires

<b>Volet A</b>		<b>AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX</b>		
<b>Objectif</b>	Réduire les pollutions agricoles (pesticides)	<b>Fiche action n°</b>	<b>A2-10</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Contrôle du matériel de pulvérisation			
<b>Mesures PDM</b>	5D28 : Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides et équiper le matériel de pulvérisation			
<b>Masses d'eau concernées</b>	La Chauv FRDR 11836, la Madeleine FRDR 12097, le Besançon FRDR 11509, la Rondaine FRDR 11681, la Vallière FRDR 599, la Seille (FRDR 601), le Dard (FRDR 11319), le Serein (FRDR 10489), le Ruisseau de Fontaine Chambon (FRDR 10214), la Seillette bras aval (FRDR 11029), la Serenne (FRDR 11070) Ruisseau le Malan (FRDR 10907), Ruisseau la Darge (FRDR 10192), Ruisseau la Dorme (FRDR 11255), La Brenne (FRDR 600) L'Esenand FRDR10520, la Sorne FRDR11548			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>P</b>	<b>Coût €HT</b>
Chambre régionale d'agriculture déléguée au réseau CUMA Franche Comté, Privés		2011 - 2016	1	€

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le contrôle périodique des pulvérisateurs en service est obligatoire depuis le 1er janvier 2009. Cette réglementation s'inscrit dans le cadre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006. Le contrôle a pour objectif de s'assurer du bon état des matériels. En tenant compte de leur conception d'origine, ces derniers doivent être :

- aptes à un usage correct, c'est à dire être capables de réaliser le traitement souhaité,
- correctement entretenus : à ce titre, seuls les défauts d'usure et de vieillissement sont pris en considération.

C'est le moyen de connaître les performances de son pulvérisateur et d'améliorer la qualité de pulvérisation. Un pulvérisateur mal entretenu peut entraîner des pertes d'efficacité atteignant 30 % à chaque traitement.

Les contrôles doivent obligatoirement être réalisés par des organismes d'inspection agréés par les pouvoirs publics. Les inspecteurs réalisant ces contrôles doivent être titulaires d'un certificat délivré par un centre de formation agréé.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'action consiste au niveau matériel de pulvérisation à contrôler leur bon fonctionnement.

Les matériels visés par le contrôle obligatoire sont :

- Les pulvérisateurs à rampe : les pulvérisateurs automoteurs ou portés ou traînés qui distribuent les liquides au moyen d'une rampe horizontale constituée d'un ensemble de buses régulièrement espacées pour une largeur de travail supérieure à 3 m ; ils peuvent être pourvus d'une assistance d'air.
- Les pulvérisateurs pour arbres et arbustes : les pulvérisateurs automoteurs ou portés ou traînés non munis de rampe horizontale et distribuant les liquides sur un plan vertical ; ils peuvent être pourvus d'une assistance d'air.

Pour réaliser les contrôles dans les meilleures conditions opérationnelles et réglementaires, le site doit respecter les conditions suivantes :

- Surface plane minimale de 100 m de long et 3 m de large (mesure de vitesse).
- Prise de courant à proximité (moins de 50 m).
- Le contrôle doit être réalisé à une distance supérieure à 50 m d'un point d'eau, caniveau ou bouche d'égout.
- Il doit se situer à plus de 100 m des lieux de baignades, piscicultures, zones conchyliques et points de prélèvement d'eau pour l'alimentation animale ou humaine.

Le coût du contrôle est variable selon les prestataires et selon le nombre.

Largeur de rampe	< 20 m	20 à 30 m	> 30 m
Diagnostic individuel	295 €	315 €	335 €
Diagnostic collectif	170 €	190 €	210 €

#### **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS**

Réduire la pression phytosanitaire sur la zone du Revermont grâce au développement de l'agriculture biologique, à la promotion d'une viticulture et d'une agriculture à faibles intrants, aux changements de pratiques des communes et des jardiniers amateurs.

#### **PLAN DE FINANCEMENT**

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total €	Financeurs	Montant €	%
Contrôle du matériel de pulvérisation	Réseau CUMA Franche -Comté et privés		Agence de l'eau		
			Conseil Général du Jura		

#### **PHASAGE PREVISIONNEL**

Début de l'opération en 2011 sur 5 ans

#### **INDICATEURS D'EVALUATION**

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Contrôle du matériel de pulvérisation	Nombre de contrôles réalisés	Coût des contrôles	Réduction des phytosanitaires

<b>Volet A</b>		<b>AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX</b>		
<b>Objectif</b>	Réduire les pollutions agricoles (pesticides)	Fiche action n°	<b>A2-11</b>	
		Commune(s) concernée(s)		
<b>Action</b>	Aménagement d'aires collectives sécurisées de remplissage et de nettoyage des pulvérisateurs			
<b>Mesures PDM</b>	5D28 : Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides et équiper le matériel de pulvérisation			
<b>Masses d'eau concernées</b>	La Chaux FRDR 11836, la Madeleine FRDR 12097, le Besançon FRDR 11509, la Rondaine FRDR 11681, la Vallière FRDR 599, la Seille (FRDR 601), le Dard (FRDR 11319), le Serein (FRDR 10489), le Ruisseau de Fontaine Chambon (FRDR 10214), la Seillette bras aval (FRDR 11029), la Serenne (FRDR 11070) Ruisseau le Malan (FRDR 10907), Ruisseau la Darge (FRDR 10192), Ruisseau la Dorme (FRDR 11255), La Brenne (FRDR 600) l'Esenand FRDR10520, la Sorne FRDR11548			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>P</b>	<b>Coût €HT</b>
Chambre d'agriculture, Chambre régionale, CUMA, Exploitants, Coopératives et Collectivités		2012-2016	1	60 000 €

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le bassin versant de la Seille est soumis à des pressions fortes concernant les produits phytosanitaires. Ces produits peuvent avoir une origine non agricole et agricole. En effet, différents secteurs agricoles représentés sur le bassin versant (viticulture, grandes cultures...) sont consommateurs de produits phytosanitaires.

Ainsi, différentes molécules utilisées en agriculture sur le bassin versant sont présentes dans les cours d'eau : glyphosate, aminotriazole, diuron, par exemple.

S'ajoute à ce constat celui que certains agriculteurs ne disposent pas d'aires de remplissage et de lavage des pulvérisateurs sécurisées, ceci engendrant des risques de pollution ponctuelle liés à la manipulation des produits au droit du siège d'exploitation.

Il paraît ainsi très important d'essayer de limiter les risques de pollutions ponctuelles liés à la manipulation des produits au droit des cours de ferme.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Afin d'avoir une action efficace, il est proposé de concentrer les efforts sur des sous-bassins dits prioritaires (Chaux, Rondaine, Brenne), sans toutefois refuser d'autres initiatives motivées qui émergeraient sur le reste du bassin versant. Les sous bassins retenus seront validés par les principaux partenaires.

Il s'agira dans un premier temps de réaliser une étude préalable pour évaluer la faisabilité technico-économique du projet sur chaque sous bassin retenu (mobilisation des acteurs locaux, enquêtes auprès des utilisateurs potentiels, élaboration d'un avant-projet, validation de l'avant-projet avec les acteurs, consultation des acteurs pour l'adhésion à la démarche). Puis en fonction des préconisations de l'étude, des aires collectives seront aménagées sur les bassins versants. (exemple : mise en place d'un poste de remplissage avec cuve intermédiaire (aire de rétention, clapet anti-retour, cuve, volucompteur à arrêt automatique), système de gestion des effluents : phytobac )

Dans l'hypothèse à titre indicatif, le chiffrage comprend :

- une étude globale de faisabilité sur les sous bassins : 6 000 €,
- la réalisation de 3 aires collectives sur des sites pilotes: 15 000 €,
- la réalisation de 6 aires collectives sur le reste du territoire (avec réalisation d'études d'avant projet préalables) : 30 000 € pour les aires et 6 x 1500 € pour l'étude d'avant projet, soit 39 000 € en tout. Cette opération est conditionnée à la continuité des aides du 10eme programme de l'Agence de l'Eau.

#### **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS**

L'objectif visé ici est la création d'aires collectives de remplissage et lavage des pulvérisateurs de produits phytosanitaires.

Le gain de cette action sera la diminution du nombre et des concentrations de produits phytosanitaires retrouvés dans les eaux superficielles.

#### **PLAN DE FINANCEMENT**

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total €	Financeurs	Montant €	%
Etude de faisabilité	Chambre d'agriculture du Jura, Société de viticulture du Jura	6 000	Agence de l'eau		
			Conseil Général du Jura		

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total €	Financeurs	Montant €	%
Aménagement d'aires collectives sécurisées de remplissage et de nettoyage des pulvérisateurs	CUMA, Exploitants, Coopératives, Collectivités	54 000	FEADER	13 500	25
			Agence de l'eau	27 000	50

#### **PHASAGE PREVISIONNEL**

#### **INDICATEURS D'EVALUATION**

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Aménagement d'aires collectives sécurisées de remplissage et de nettoyage des pulvérisateurs	- Nombre d'agriculteurs dans des aires de remplissage et de lavage	Coût de l'opération	concentration et nombre de produits phytosanitaires dans les eaux superficielles

<b>Volet A</b>		<b>AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX</b>		
<b>Objectif</b>	Réduire les pollutions agricoles (pesticides)	<b>Fiche action n°</b>	<b>A2-12</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Sensibilisation des agriculteurs aux pratiques alternatives à l'utilisation des pesticides			
<b>Mesures PDM</b>	5D28 : Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides et équiper le matériel de pulvérisation			
<b>Masses d'eau concernées</b>	La Chaux FRDR 11836, la Madeleine FRDR 12097, le Besançon FRDR 11509, la Rondaine FRDR 11681, la vallière FRDR 599, la Seille (FRDR 601), le Dard (FRDR 11319), le Serein (FRDR 10489), le Ruisseau de Fontaine Chambon (FRDR 10214), la Seillette bras aval (FRDR 11029), la Serenne (FRDR 11070) Ruisseau le Malan (FRDR 10907), Ruisseau la Darge (FRDR 10192), Ruisseau la Dorme (FRDR 11255), La Brenne (FRDR 600) l'Esenand FRDR10520, la Sorne FRDR11548			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>P</b>	<b>Coût €HT</b>
Chambre d'agriculture du Jura		2011 - 2016	1	28 000 €

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le bassin versant de la Seille et de ses affluents sont soumis à des pressions fortes concernant les produits phytosanitaires. Ces produits peuvent avoir différentes origines : non agricole et agricole.

En effet, différents secteurs agricoles représentés sur ce vaste territoire (viticulture, maraîchage, maïsiculture...) sont consommateurs de produits phytosanitaires.

Ainsi, différentes molécules utilisées en agriculture sur le bassin versant sont présentes dans les cours d'eau : glyphosate, aminotriazole, diuron, par exemple.

Il paraît ainsi très important d'essayer de limiter les risques de pollutions ponctuelles et d'améliorer la connaissance de la réglementation relative aux produits phytosanitaires chez les agriculteurs, dans le but de diminuer l'utilisation des pesticides en envisageant les pratiques alternatives.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'opération consiste en l'organisation de journées d'information et d'échanges chez des agriculteurs du bassin versant, et en l'édition d'un bulletin d'informations techniques à destination des professionnels agricoles.

- Organisation d'une journée d'information par an chez un ou plusieurs agriculteurs (ou lycées agricoles comme celui du LEGTA de Montmorot), dans un secteur différent du bassin versant à chaque fois, autour de : l'évolution de la réglementation, la présentation de dispositifs de sécurisation du siège d'exploitation en terme d'environnement (locaux de stockage, collecte et traitement des effluents, contrôles du remplissage du pulvérisateur etc.) ;

- la formation aux pratiques alternatives à l'utilisation des pesticides. **Formation « Certiphyto »**

C'est un certificat pour toutes les personnes qui ont une activité qui touche à l'utilisation, à la vente ou au conseil en matière de produits phytosanitaires. Pour l'agriculteur c'est un permis d'acheter et d'utiliser des produits phytosanitaires. Il sera obligatoire à l'horizon 2015. 4 voies de formation sont possibles. La chambre d'agriculture du Jura intervient ½ journée sur le module « réduction des phytosanitaires » dans toutes les formations de 2 jours mise en place dans le Jura par les organismes agréés (ADFPA, CFPPA et MFR).

- Fermes de référence (cf. projet de la Chambre d'agriculture de Saône et Loire). L'action consiste à co-construire avec un groupe de 12 exploitations du bassin versant de la Seille, des pratiques économes en pesticides, d'acquérir des références et de les diffuser. Les moyens de communication peuvent être de diverses façons : formation Certiphyto, Article, journées de démonstration...

4 exploitations sur le département du Jura sont concernées. Et à ce titre, la Chambre d'agriculture du Jura fait partie intégrante du projet, au niveau de la diffusion des références.

A noter que ce groupe est soumis à candidature d'un jury composé entre autres du ministère de l'agriculture et de l'INRA, pour sa mise en œuvre début d'année 2011.

- Organisation de deux journées spécifiques d'information dirigées sur les grandes cultures chez un ou plusieurs agriculteurs: présentation des pratiques alternatives existantes pour la culture du maïs. L'objectif est d'arriver à substituer le désherbage mécanique au désherbage chimique (même partiellement, par exemple un passage sur deux).

- Réalisation d'un bulletin d'information qui indique l'évolution de la réglementation concernant les produits phytosanitaires, présente des moyens concrets pour se mettre aux normes et présente surtout des retours d'expérience de pratiques alternatives mises en œuvre (1 bulletin par an).

L'objectif de ces échanges est d'aborder toutes les étapes de la manipulation des produits phytosanitaires : stockage des produits, préparation de la bouillie, manipulations post traitement, gestion des déchets, etc.

Chiffrage de l'action:

- Journées techniques : 4 000 € HT par journée technique, soit 20 000 € sur les 5 ans du contrat

- Journées techniques "pratiques alternatives grandes cultures" : 8 000 € HT;

- Bulletin d'information en 2 000 exemplaires : 1 bulletin par année

#### **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES / INDICATEURS**

Le gain de cette action sera la diminution du nombre et des concentrations de produits phytosanitaires retrouvés dans les eaux superficielles

#### **PLAN DE FINANCEMENT**

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total €	Financeurs	Montant €	%
Sensibilisation des agriculteurs aux pratiques alternatives à l'utilisation des pesticides	Chambre d'agriculture du Jura	28 000	Agence de l'eau		
			Conseil Général du Jura		

## PHASAGE PREVISIONNEL

---

2011-2016 sur les 5 années du contrat de rivière

## INDICATEURS D'EVALUATION

---

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Sensibilisation des agriculteurs aux pratiques alternatives à l'utilisation des pesticides	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de journées organisées</li><li>- Nombre de participants</li><li>- Nombre de secteurs agricoles représentés</li><li>- Nombre de bulletins édités</li><li>- Nombre de personnes touchées</li></ul>	Coût de l'opération	Réduction des concentrations de produits phytosanitaires

<b>Volet A</b>		<b>AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX</b>		
<b>Objectif</b>	Réduire les pollutions agricoles (pesticides)	<b>Fiche action n°</b>	<b>A2-13</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Elaboration d'un programme de maîtrise des pollutions d'origine viticoles et vinicoles en tête de bassin de la Seille			
<b>Mesures PDM</b>	5D01 : Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles 5D28 : Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides et équiper le matériel de pulvérisation 5 E17 : Traiter les rejets d'activités vinicoles et/ou productions agroalimentaires			
<b>Masses d'eau concernées</b>	La Vallière Sonette incluse FRDR599, Le Ruisseau Fontaine Chambon FRDR 10214, le Serein FRDR 10489, la Seille FRDR 601, le Bacot FRDR10409, l'Esenand FRDR10520, la Chaux FRDR11836, la Rondaine FRDR11681, la Sorne FRDR11548, le Besançon FRDR11509, l& Seillette bras aval de la Seille FRDR11029, la Boissine FRDR10911			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>P</b>	<b>Coût €HT</b>
Société de viticulture du Jura		2010-2011	1	Action financée hors contrat

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Dans le cadre d'un premier programme, les représentants de la profession viticole du jura ont participé activement à la mise en œuvre d'actions visant à maîtriser et réduire les rejets ayant un impact sur la qualité et la quantité de la Ressource. Ce programme d'actions à l'échelle départementale étaient principalement axé sur :

- les effluents de cave : mise aux normes des cuveries, mise en séparatif des réseaux internes, réduction des volumes d'eau, stockage des effluents, épandage et/ou traitement, raccordement sur le réseau collectif et travaux de restructuration des stations d'épuration collectives pour absorber cette pollution saisonnière ont permis de mettre en conformité 94% de la production viticole du jura (hors Henri Maire, projet 2010).
- La réduction des produits phytosanitaires : Des diagnostics à la parcelle ont été élaborés. Un accompagnement sur la réduction des pesticides (désherbants majoritairement) et la limitation des transferts par ruissellement (travail du sol, tournières enherbées...) a démarré et s'est poursuivi sur la Seille.

Seul le sud Revermont où la pression viticole est moins forte (et d'ailleurs le niveau de contamination des eaux superficielles moins important) n'a pas fait l'objet de plan d'action. Les outils mis en œuvre pour cet enjeu reposent essentiellement sur des contrats environnementaux (CTE, CAD...) ainsi que de l'animation technique.

Les différentes enquêtes réalisées ont mis en évidence le manque d'installation d'aires de remplissage/lavage des pulvérisateurs. Dans le meilleur des cas, les remplissages et lavages sont réalisés à la vigne ou sur une bande enherbée mais la faible disponibilité d'eau à la parcelle limite les rinçages et les rinçages extérieurs se font ainsi souvent au siège de l'exploitation.

Ces effluents phytosanitaires sont ainsi rarement maîtrisés et risquent de contaminer les cours d'eau (directement ou via les égouts). Le bassin de la Seille est le second pour ce qui est des hectares de vignobles concernés (574 hectares). La Seille est directement concernée par 277 hectares de vignobles, avec en particuliers les secteurs : Château chalon, Menetru le vignoble, Nevy sur Seille, Domblans. A cela s'ajoute la partie du Serein qui compte 175 hectares de vignobles.

#### **DESCRIPTIF DE L'ACTION**

L'opération consiste dans un premier temps à définir un état des lieux précis des sous bassins versants ayant un impact sur la qualité des eaux par rapport aux pressions viticoles. Les principaux points à traiter sont :

- Définition de l'état des pressions
- Réalisation d'un état des lieux de la qualité des eaux superficielles et des milieux naturels
- Déclinaison des enjeux relatifs au SDAGE sur les cours d'eau prioritaires (ruisseau Fontaine Chambon, le Serein)

Dans un second temps, il s'agira de définir une stratégie d'actions territorialisée Les actions à privilégier sur les bassins versants à problèmes s'articuleront notamment autour d'objectifs ciblés :

- maintien d'un fonctionnement hydraulique satisfaisant du BV (limitation du ruissellement, de l'accentuation des crues et de l'érosion des sols)
- l'extension des surfaces cultivées par des méthodes limitant les transferts de pesticides (tourières enherbée, ripisylve en bord de ruisseau, enherbement des vignes, agriculture biologique...),
- aménagement d'aires de lavage et de remplissage
- la renaturation des ruisseaux et la reconquête de leur pouvoir auto épurateur en lien avec les collectivités en tête de bassin (dans le vignoble) ou à l'aval (en pied de vignoble).

#### **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS**

Le gain de cette action sera la diminution du nombre et des concentrations de produits phytosanitaires retrouvés dans les eaux superficielles

#### **PLAN DE FINANCEMENT**

<b>Intitulé opération</b>	<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Coût total €</b>	<b>Financeurs</b>	<b>Montant €</b>	<b>%</b>
Elaboration d'un programme de maîtrise des pollutions d'origine viticoles et vinicoles en tête de bassin de la Seille	Société de viticulture du Jura	Financement hors contrat	Agence de l'eau		
			Conseil Général du Jura		

#### **PHASAGE PREVISIONNEL**

Début de l'opération en 2010 pour une durée de 2 ans

## INDICATEURS D'EVALUATION

---

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Elaboration d'un programme de maîtrise des pollutions d'origine viticoles et vinicoles en tête de bassin de la Seille	Adhésion des exploitants à la démarche	- coût de l'étude	Réduction des concentrations de produits phytosanitaires

<b>Volet A</b>		<b>AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX</b>		
<b>Objectif</b>	Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques	Fiche action n°	<b>A2-14</b>	
		Commune(s) concernée(s)		
<b>Action</b>	Développement des intercultures visant à maintenir le potentiel agronomique des sols et la biodiversité			
<b>Mesures PDM</b>	5C02 : Couvrir les sols en hiver			
<b>Masses d'eau concernées</b>	Bief d'Avignon FRDR 10898, Le Besançon FRDR 11509, La Voye FRDR 12012, le Souchon FRDR 10270			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>P</b>	<b>Coût €HT</b>
Chambre d'agriculture de l'Ain, exploitants		2011 - 2016	1	9 500

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le bassin versant du Sevron et du Solnan ainsi que ses principaux affluents sont soumis à une forte problématique de dégradation de la qualité des eaux superficielles, en particulier à cause des nitrates et des phosphates. Ces deux paramètres peuvent provenir de sources agricoles.

En effet, la période hivernale durant laquelle les sols agricoles ne sont pas cultivés peut entraîner de l'érosion associée à des lessivages plus ou moins importants notamment des nitrates.

La mise en place d'intercultures permet de limiter ces phénomènes, de restituer à la culture suivante les éléments nutritifs assimilés par le couvert végétal (azote, phosphore, potasse et autres minéraux) tout en assurant un maintien de la biodiversité (pollinisateurs, faune sauvage, activité microbienne du sol accrue).

Agrifaune est un programme unissant le monde agricole et cynégétique. Le but est de mettre en place des actions concrètes sur le terrain favorables à la faune et à la protection des milieux ouverts de plaine en intégrant une agriculture performante. Le travail porte notamment sur le maintien des corridors écologiques, la conservation de bandes de refuges dans les zones de prairies fauchées, la couverture des sols.

### DESRIPTIF DE L'ACTION

L'objectif de l'opération est de développer la mise en place d'intercultures dans les exploitations du bassin versant du Sevron Solnan, des Sânes et de leurs principaux affluents, en essayant de s'appuyer sur les expériences des agriculteurs ayant déjà engagé cette démarche sur le territoire ou sur des territoires voisins. La réalisation de cette opération se fera sur la **base du volontariat** et nécessitera une animation importante.

L'action consiste à travers le programme Agrifaune de mettre en place des journées de présentation des différents types de couverts, les différentes techniques d'implantation et de destruction.

L'opération pourra se décomposer en plusieurs phases :

- Diffusion de pratique : visite de parcelles, échanges, intérêts techniques,...
- information sur les outils financiers disponibles (PDRH (MAET))
- Bilan des opérations menées.

L'implantation d'un couvert pendant l'interculture sous-entend un surcoût mais l'écart se réduit par rapport à une interculture sans couvert qui implique de nombreux passages d'engins, d'autre part que les effets positifs tels que l'amélioration de la structure du sol, le piégeage des nitrates, la protection des eaux...sont difficilement chiffrables.

Type de coûts	Détails des coûts/ha
Coût brut : semence, implantation et destruction	Déchaumage ou façon superficielle: 23€
	Semis : 30 €
	Roulage: 23€
	Frais de semence : 23 €
	Destruction du couvert végétal : 23 €
Coût total : 122 €/ha en moyenne	

Le but est de s'appuyer sur un groupe d'agriculteur motivé (CETA).

#### **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES / INDICATEURS**

Les objectifs visés sont de limiter les pertes d'azote par lessivage, de limiter les transferts de pesticides et de phosphore par ruissellement.

#### **PLAN DE FINANCEMENT**

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Développement des intercultures visant à maintenir le potentiel agronomique des sols et la biodiversité	Chambre d'agriculture de l'Ain, exploitants	9 500 €	Agence de l'eau		
			Conseil Régional de Rhône-Alpes	A définir	
			Conseil Général de l'Ain	A définir	

## PHASAGE PREVISIONNEL

---

## INDICATEURS D'EVALUATION

---

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Développement des intercultures visant à maintenir le potentiel agronomique des sols et la biodiversité	- nombres d'agriculteurs motivés par ces implantations Nombre d'agriculteurs participants aux visites - Surfaces implantées en CIPAN	Coût de l'opération	- Réduction des taux de nitrates, phosphores, azotes

<b>Volet A</b>	<b>AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX</b>			
<b>Objectif</b>	Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques	<b>Fiche action n°</b>	<b>A2-15</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Sensibilisation des agriculteurs à la réalisation de plans de fumures			
<b>Mesures PDM</b>	5C18 : Réduire les apports d'azote organique et minéraux			
<b>Masses d'eau concernées</b>	Le Besançon FRDR 11509, le Souchon FRDR 10270			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>P</b>	<b>Coût €HT</b>
Chambre d'agriculture de l'Ain		2011-2016	1	3 200

## **GENERALITES**

### **CONTEXTE/PROBLEMATIQUE**

Le bassin versant du Sevron Solnan, des Sânes et de leurs principaux affluents sont soumis à une problématique de dégradation de la qualité des eaux superficielles, en particulier à cause des nitrates et phosphates. Ces deux paramètres peuvent provenir de sources agricoles.

Les agriculteurs sont déjà fortement sensibilisés à la gestion raisonnée de leur fertilisation organique et minérale, et plus particulièrement les exploitants qui ont réalisé la mise aux normes de leurs bâtiments d'élevage. Ces derniers ont pu bénéficier d'un soutien financier, appelé assistance technique à l'épandage, de l'agence de l'eau.

Néanmoins, il reste une partie de la population agricole de ce bassin versants à mobiliser pour ce genre de pratique.

### **DESCRIPTIF DE L'ACTION**

L'action consiste à développer la réalisation de plans de fumure. Cette action passe par une animation et une sensibilisation particulière auprès des agriculteurs du territoire.

L'objectif premier est de sensibiliser les agriculteurs à la réalisation de plans de fumure sur l'ensemble du bassin versant de la Seille.

L'information sera axée sur la sensibilisation des impacts environnementaux des exploitations agricoles sur les milieux aquatiques, les moyens de raisonner sa fertilisation Organique et de le compléter par une fertilisation minérale.

### **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES / INDICATEURS**

Raisonner la fertilisation pour optimiser les apports en azote en fonction des besoins des plantes

## PLAN DE FINANCEMENT

---

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Sensibilisation des agriculteurs à la réalisation de plans de fumures	Chambre d'agriculture de l'Ain	3 200	Agence de l'eau		
			Conseil Régional de Rhône Alpes	A définir	
			Conseil Général de l'Ain	A définir	

## PHASAGE PREVISIONNEL

---

## INDICATEURS D'EVALUATION

---

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Sensibilisation des agriculteurs à la réalisation de plans de fumures	nombres de plans de fumure nombres d'agriculteurs sensibilisés	Coût de l'opération	Evolution des quantités d'azote par hectare

<b>Volet A</b>		<b>AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX</b>		
<b>Objectif</b>	Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques	<b>Fiche action n°</b>	<b>A2-16</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Programme de mises aux normes des bâtiments d'élevage			
<b>Mesures PDM</b>	5C19 : Doter les exploitations de capacités de stockage des déjections animales suffisantes ainsi que de plans d'épandage			
<b>Masses d'eau concernées</b>	Bief de Malaval FRDR11499, Ruisseau de Boccarnoz FRDR11506, Solnan -Sevron FRDR 598 12012, Les Sânes FRDR597			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>P</b>	<b>Coût €HT</b>
Chambre d'agricultures de l'Ain, exploitants agricoles		2011 - 2016	1	6 300

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La maîtrise des déjections issues des élevages est considérée comme une action prioritaire pour améliorer la qualité des eaux superficielles et pour en maintenir la qualité dans certains secteurs à forte valeur écologique.

Le programme de mesures du SDAGE a mis en évidence une action à mener sur les cours d'eau du ruisseau du Boccarnoz et sur les cours du Sevron et du Solnan.

Dans le cadre du premier contrat de rivière sur le bassin versant de la Seille, une mise aux normes groupée a été réalisée en 2004 sur les trois quart des communes concernées par cette mesure. Ce programme a été porté par la Chambre d'agriculture de l'Ain.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Compte tenu de la mise aux normes des principales exploitations, l'action consiste à informer voire accompagner dans la mesure du possible les exploitations hors ICPE qui souhaitent disposer de capacités de stockage suffisantes pour optimiser au mieux leurs effluents d'élevage.

Pour réaliser une mise aux normes des bâtiments d'élevage, les outils financiers disponibles relèvent du PDRH (PMBE) mais nécessite une animation particulière pour la mise en œuvre de cet outil.

L'action pourra se décomposer en plusieurs phases :

- Mise en place d'une animation auprès des agriculteurs en amont
- Prédiagnostic individuel et recueil des engagements sur les bassins versants concernés
- Réalisation des travaux de mise en conformité. Le montant des travaux sera affiné lors de la phase 2
- Suivi et bilan de l'opération

Le financement de la mise aux normes comprend une visite individuelle pour élaborer et finaliser le projet de mise aux normes. Cette visite donnera lieu à la production d'un projet

bâtiment simplifié (identification des besoins de stockage de l'exploitation). La production d'un plan d'épandage pourra être envisagée au cas par cas mais ne sera pas systématique

#### OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES / INDICATEURS

Améliorer la gestion des effluents, éviter les pertes par lessivage des éléments nutritifs

#### PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Animation préalable à la mise aux normes	Chambre d'agriculture de l'Ain	6 300	Agence de l'eau		
			Conseil Régional de Rhône Alpes	A définir	
			Conseil Général de l'Ain	A définir	

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Mises aux normes des bâtiments d'élevage	Exploitants agricoles		FEADER		20
			Agence de l'eau		20

#### PHASAGE PREVISIONNEL

#### INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Animation préalable à la mise aux normes	Nombre de participants aux réunions d'information. Nombre d'exploitants participant à l'action collective de mise aux normes.	Coût de l'animation	Amélioration de la qualité de l'eau à posteriori Diminution des pressions sur le milieu
Mises aux normes des bâtiments d'élevage	nombre d'exploitation, nombre d'UGB aux normes, surface en plan d'épandage	Coût de la mise aux normes des bâtiments d'élevage	Amélioration de la qualité de l'eau à posteriori Diminution des pressions sur le milieu

<b>Volet A</b>	<b>AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX</b>			
<b>Objectif</b>	Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles	<b>Fiche action n°</b>	<b>A2-17</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Sensibilisation des agriculteurs à l'utilisation de produits phytosanitaires			
<b>Mesures PDM</b>	5D01 : Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zone agricole			
<b>Masses d'eau concernées</b>	Bief d'Avignon FRDR 10898, Le Besançon FRDR 11509, Solnan -Sevron FRDR 598, la Voye FRDR 12012, Les Sânes FRDR597, La Seille FRDR 596 - Ruisseau le Souchon FRDR 10270			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>P</b>	<b>Coût €HT</b>
Chambre d'agriculture de l'Ain, Exploitants		2011-2016	1	36 300

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le bassin versant de la Seille est soumis à des pressions fortes concernant l'usage des produits phytosanitaires. Ces produits peuvent avoir plusieurs origines dont une origine agricole.

Ces produits sont parfois mal connus de la part des agriculteurs et leurs conséquences sur le milieu et les eaux superficielles méconnues.

La sensibilisation et la formation sont des axes incontournables pour réduire l'usage des produits phytosanitaires.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le plan Ecophyto permet de répondre à ses attentes. Il a été mis en place par le ministère de l'agriculture et de la pêche à la suite du Grenelle de l'environnement vise à réduire de 50 %, si possible, l'usage des produits phytosanitaires en agriculture, à l'horizon 2018. Il s'agit à la fois de réduire l'usage de ces produits et de limiter l'impact de ceux qui resteront indispensables pour protéger les cultures des parasites, des mauvaises herbes et des maladies.

Dans ce cadre la, la chambre d'agriculture de l'Ain souhaite s'investir autour de deux axes majeurs : la formation et l'acquisition de références technico économique de pratiques économes en pesticides.

#### → Sensibilisation des agriculteurs à l'utilisation de produits phytosanitaires : formation « Certiphyto »

C'est un certificat pour toutes les personnes qui ont une activité qui touche à l'utilisation, à la vente ou au conseil en matière de produits phytosanitaires. Pour l'agriculteur c'est un permis d'acheter et d'utiliser des produits phytosanitaires. Il sera obligatoire à l'horizon 2015. 4 voies de formation sont possibles. La chambre d'agriculture de l'Ain s'est positionnée sur une formation de 2 jours.

**→ Fermes de référence (cf. projet de la Chambre d'agriculture de Saône et Loire)**

L'action consiste à co-construire avec un groupe de 12 exploitations du bassin versant de la Seille, des pratiques économes en pesticide, d'acquies des références et de les diffuser. Les moyens de communication peuvent être de diverses façons : Formation CERTIPHYTO, ARTICLE, Journées de démonstration

3 exploitations sur le département de l'Ain sont concernées. Et à ce titre, nous ferons partie intégrante du projet, au niveau de la diffusion des références.

**Néanmoins, il est bon de noter que ce groupe est soumis à candidature d'un jury composé entre autres du ministère de l'agriculture et de l'INRA, pour sa mise en œuvre début d'année 2011.**

Un troisième axe de travail concernera les investissements permettant de limiter l'utilisation des pesticides. Un temps d'animation sera nécessaire pour informer, promouvoir ces techniques alternatives et aider les exploitants à réaliser une demande de financement PVE.

**OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS**

Réduire l'utilisation des phytosanitaires en étudiant la faisabilité économique de ce changement

Permettre la reconquête de la qualité des eaux en réduisant l'impact des produits phytosanitaires.

Accompagner les exploitations agricoles dans les nouveaux défis environnementaux identifiés par le Grenelle de l'environnement.

**PLAN DE FINANCEMENT**

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Sensibilisation des agriculteurs à l'utilisation de produits phytosanitaires - Axe fermes de référence - communication	Chambre d'agriculture de l'Ain	6300	Agence de l'eau		
			Conseil Régional de Rhône Alpes	A définir	
			VIVEA uniquement pour le volet certiphyto !		

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Achat de matériel alternatif	Exploitants agricoles	30 000	FEADER (PVE)	6 000	20
			Agence de l'eau	6 000	20

## PHASAGE PREVISIONNEL

---

### INDICATEURS D'EVALUATION

---

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Sensibilisation des agriculteurs à l'utilisation de produits phytosanitaires	nombre d'exploitants formés et surfaces concernées correspondantes	Coût des formations certiphyto	concentration et nombre de produits phytosanitaires dans les eaux superficielles
	Nb de personne présent aux journées de démonstration		
Achat de matériel alternatif	nombre d'acquisition de matériel alternatif et surfaces concernées	Coût de l'achat du matériel	concentration et nombre de produits phytosanitaires dans les eaux superficielles

<b>Volet A</b>	<b>AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX</b>		
<b>Objectif</b>	Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles	<b>Fiche action n°</b>	<b>A2-18</b>
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>	
<b>Action</b>	Identification et mise en place de dispositifs plus respectueux de l'environnement		
<b>Mesures PDM</b>	5D03 : Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes		
<b>Masses d'eau concernées</b>	Bief d'Avignon FRDR 10898, Le Besançon FRDR 11509, Solnan -Sevron FRDR 598, la Voyer FRDR 12012, Les Sânes FRDR597, La Seille FRDR 596 - Ruisseau le Souchon FRDR 10270		
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Coût €HT</b>
Chambre d'agriculture de l'Ain, exploitants agricoles			6 300

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Les cours d'eau du bassin de la Seille sont contaminés par les pollutions diffuses. Face à ces pollutions importantes liées à l'utilisation de produits phytosanitaires (zones de grandes cultures...).

La réduction de l'usage des produits phytosanitaires est considérée comme une action prioritaire pour améliorer la qualité des eaux superficielles et pour en maintenir la qualité dans certains secteurs à forte valeur écologique.

Le programme de mesures du SDAGE a mis en évidence une action à mener sur les cours d'eau principaux du bassin versant du Sevron et du Solnan pour trouver des dispositifs visant à réduire les pressions sur le milieu par les produits phytosanitaires.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les actions prévues pour atteindre cet objectif sont à envisager sur la base du volontariat et définies dans un premier temps sur des sites pilotes.

Un travail important d'animation et de sensibilisation est à prévoir afin de réduire la pression par les produits phytosanitaires et de mettre en place des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement (biologique ou intégrée).

En termes d'actions concrètes deux stratégies sont envisagées :

- 1- Modification des systèmes d'exploitation : cette action passe par plusieurs possibilités
  - la remise en herbe sur les zones dites « à risque » (proximité des captages d'eau potable, des cours d'eau...,
  - développement de l'agriculture biologique et/ou intégrée. La conversion à l'agriculture biologique peut être encouragée avec la mise en œuvre de MAET et suivant les orientations du PVE.
  - le développement de cultures moins exigeantes en intrants (luzerne, sorgho, ...)

2- Réalisation d'une étude sur la faisabilité économique de ces changements majeurs (quelles filières, devenir de l'herbe pour un éleveur hors sol par exemple, ...)

La réussite des ces actions passe par une animation préalable : Information collective, identification et concertation autour des solutions qui pourraient être envisagées mais aussi par un travail en groupe ou en individuel (en fonction des solutions retenues) pour aboutir à la mise en place des solutions retenues.

#### **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS**

L'objectif est de réduire les pressions sur le milieu par les produits phytosanitaires

#### **PLAN DE FINANCEMENT**

<b>Intitulé opération</b>	<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Coût total € HT</b>	<b>Financeurs</b>	<b>Montant € HT</b>	<b>%</b>
Identification et mise en place de dispositifs plus respectueux de l'environnement	Chambre d'agriculture de l'Ain	6 300	Agence de l'eau		
			Conseil Régional de Rhône Alpes		
			Conseil Général de l'Ain	A définir	

#### **PHASAGE PREVISIONNEL**

#### **INDICATEURS D'EVALUATION**

<b>Opération</b>	<b>Indicateurs de réalisation</b>	<b>Indicateurs financiers</b>	<b>Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu</b>
Identification et mise en place de dispositifs plus respectueux de l'environnement	Surface en bio, cultures peu exigeantes, remises en herbe	Coût de l'opération	concentration et nombre de produits phytosanitaires dans les eaux superficielles

<b>Volet A</b>		<b>AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX</b>		
<b>Objectif</b>	Réduire les pollutions agricoles (pesticides)	Fiche action n°	<b>A2-19</b>	
		Commune(s) concernée(s)		
<b>Action</b>	Assurer une meilleure manipulation des pesticides et promouvoir le développement d'aires de lavage des pulvé			
<b>Mesures PDM</b>	5D28 : Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides et équiper le matériel de pulvérisation			
<b>Masses d'eau concernées</b>	Bief d'Avignon FRDR 10898, Le Besançon FRDR 11509, Solnan -Sevron FRDR 598, la Voyer FRDR 12012, Les Sânes FRDR597, La Seille FRDR 596 - Ruisseau le Souchon FRDR 10270			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>.</b>	<b>Coût €HT</b>
Chambre d'agriculture, Chambre régionale, CUMA, Privé		2011 - 2016		9 500

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le bassin versant du Sevron et du Solnan est soumis à des pressions fortes concernant les produits phytosanitaires. Ces produits peuvent avoir une origine non agricole et agricole. En effet, différents secteurs agricoles représentés sur le bassin versant sont consommateurs de produits phytosanitaires.

Ainsi, différentes molécules utilisées en agriculture sur le bassin versant sont présentes dans les cours d'eau : glyphosate, aminotriazole, diuron, par exemple.

S'ajoute à ce constat celui que certains agriculteurs connaissent mal les différentes phases de manipulation des pesticides et ne disposent pas d'aires de remplissage et de lavage des pulvérisateurs sécurisées, ceci engendrant des risques de pollution ponctuelle liés à la manipulation des produits au droit du siège d'exploitation.

Il paraît ainsi très important d'essayer de limiter les risques de pollutions ponctuelles liés à la manipulation des produits au droit des cours de ferme.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Pour avoir des résultats visibles, l'opération est envisagée sur l'ensemble du bassin versant.

#### 1ere étape :

Il s'agira dans un premier temps de réaliser une étude préalable pour diagnostiquer à l'échelle de l'exploitation et de la parcelle les phases de manipulation à risque et les améliorer. L'objectif du diagnostic sur le parcellaire d'exploitation est d'analyser les facteurs de risque de transfert au niveau des parcelles ou îlots de parcelles, et de proposer des recommandations pratiques pour limiter la pollution des eaux. L'objectif du diagnostic au siège de l'exploitation est d'identifier les éléments susceptibles de causer des pollutions ponctuelles avant, pendant et après le traitement.

#### 2eme étape :

L'action consiste au niveau matériel de pulvérisation à contrôler leur bon fonctionnement. Le coût du contrôle est variable selon les prestataires et selon le nombre. Le contrôle est rendu obligatoire.

**3eme étape :** Aménagement d'aires de lavage, remplissage...

Il s'agira d'évaluer la faisabilité technico-économique du projet (mobilisation des acteurs locaux, enquêtes auprès des utilisateurs potentiels, élaboration d'un avant-projet, validation de l'avant-projet avec les acteurs, consultation des acteurs pour l'adhésion à la démarche). Puis en fonction des préconisations de l'étude, des aires collectives seront aménagées sur le bassin du Sevron et du Solnan.

**OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS**

L'objectif visé ici est double : sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides, informer et conseiller les agriculteurs mais aussi de promouvoir la mise en place d'aires de lavage et de remplissage.

Le gain de cette action sera la diminution du nombre et des concentrations de produits phytosanitaires retrouvés dans les eaux superficielles.

**PLAN DE FINANCEMENT**

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total €	Financeurs	Montant €	%
Assurer une meilleure manipulation des pesticides et promouvoir le développement d'aires de lavage des pulvé	Chambre d'agriculture de l'Ain	9 500	Agence de l'eau		
			Conseil Régional de Rhône Alpes	A définir	
			Conseil Général de l'Ain	A définir	

**PHASAGE PREVISIONNEL**

**INDICATEURS D'EVALUATION**

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Assurer une meilleure manipulation des pesticides et promouvoir le développement d'aires de lavage des pulvé	Nombre de contrôle réalisé Nb d'aires de pulvé aménagées	Coût de l'opération	Réduction des phytosanitaires

<b>Volet A</b>		<b>AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX</b>		
<b>Objectif</b>	Réduire les pollutions agricoles (pesticides)	<b>Fiche action n°</b>	<b>A2-20</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Mise en place d'un réseau de ferme de référence	Saint Lothain, La Cahux, Cosges, Montmorot, Varennes Saint Sauveur, Domsure, Saint Etienne du Bois, Courmangoux, la Chapelle Thècle, Ménétreuil		
<b>Mesures PDM</b>	5D01 : Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zone agricole 5D03 : Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes 5D28 : Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides et équiper le matériel de pulvérisation			
<b>Masses d'eau concernées</b>	Les Sânes FRDR 597, le Sevron Solnan FRDR 598, le Besançon FRDR 11509, la Brenne FRDR 600, la Boissine FRDR 11207 10911, la Seille FRDR 601, la Vallière FRDR 599, l'Esenand FRDR10520, Bief du Bois Tharlet FRDR 10903, Le Bief d'Ausson FRDR 11254			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>.</b>	<b>Coût €HT</b>
Chambre d'agriculture de Saône et Loire		2011 - 2016		Action financée hors contrat

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le plan Ecophyto 2018 a pour but de réduire de 50% d'ici 10 ans si possible l'utilisation de pesticides. Ce plan prévoit la mise en place d'un réseau d'acquisition de références, de démonstration et d'expérimentation sur les systèmes de culture économes en produits phytosanitaires. Le dispositif FERME est un ensemble de groupes d'exploitations (appelées par la suite « groupes de fermes ») qui mettent en oeuvre ou expérimentent des démarches de réduction d'usage des produits phytosanitaires dans le cadre de systèmes de cultures<sup>2</sup> (appelés par la suite « systèmes de culture économes ») et sont accompagnées par un dispositif de conseil et de suivi.

Ce réseau vise à favoriser le transfert de systèmes et de techniques économes en produits phytosanitaires, à produire des références permettant d'évaluer leur faisabilité et leurs performances techniques, économiques, environnementales et sociales et de jouer un rôle de démonstration, de formation et d'information.

Le réseau ne vise pas à étudier l'impact de l'utilisation des pesticides sur l'environnement.

Ses objectifs sont précisés selon les trois axes suivants.

- Constituer un référentiel des performances des systèmes de culture économes pratiqués
- Favoriser la transformation des systèmes de culture vers des systèmes économes en produits phytosanitaires
- Jouer un rôle de démonstration, de formation et d'information

Dans le cadre de ce réseau de ferme, la chambre d'agriculture de Saône et Loire s'est positionnée favorablement pour monter un projet cohérent. Ce projet s'articule sur la problématique « polyculture élevage ». En effet, toutes les exploitations du réseau ont un ou plusieurs ateliers d'élevage : bovins lait, volailles, bovins allaitants, porcs. Leur principal point commun, qui est aussi un objectif majeur pour la plupart d'entre eux, est l'autonomie alimentaire. Il s'agit, pour une majorité du groupe, de produire la paille nécessaire aux élevages et de nourrir le troupeau au maximum à partir des productions de la ferme (céréales, fourrage...). L'assolement a aussi pour vocation de valoriser les effluents

organiques produits par ces exploitations. La majorité des exploitations introduit des prairies temporaires dans les rotations de cultures. Plusieurs d'entre eux réalisent des intercultures avec des objectifs différents : produire du fourrage, faire un engrais vert, augmenter la biomasse...

L'ensemble du groupe est motivé par la réduction de l'usage des produits phytosanitaires, les exploitations sont toutefois à des degrés différents d'avancement au niveau de leur pratiques de traitements avec, par exemple pour certaines, une première expérience de désherbage mécanique.

## **DESCRIPTIF DE L'ACTION**

---

L'action consiste à mettre en œuvre un réseau expérimental de 12 fermes pilotes de référence pour réduire l'usage des produits phytosanitaires. La répartition du groupe a au final le profil suivant :

- 3 exploitations et 1 lycée agricole (Montmorot) dans le Jura
- 3 exploitations dans l'Ain
- 5 exploitations en Saône et Loire.

Les moyens mobilisés ou envisagés pour maîtriser les bioagresseurs en limitant l'usage de produits phytosanitaires :

- Faire des faux-semis pour limiter l'usage de désherbants (glyphosate en intercultures)
- Limiter les traitements herbicides systématiques d'automne, privilégier du désherbage post-levé (tir à vue) et faire l'impasse d'herbicide si la parcelle est propre
- Supprimer les régulateurs en choisissant des variétés résistantes à la verse et en raisonnant la fertilisation (reliquats azotés)
- Eviter des traitements fongicides anti-piétin, anti-fusariose par le choix des variétés de céréales résistantes, le suivi régulier des parcelles et selon le précédent (fusariose)
- Introduire le désherbage mécanique, sur le maïs notamment ou le désherbinage (4 exploitations disposent d'une bineuse et 2 exploitations vont s'équiper prochainement)
- Allonger les rotations (luzerne, trèfle...)
- Développement d'outils de communication et de démonstration

Cette action est soumise à l'acceptation du dossier de candidature. Dans le cas d'un refus, la chambre d'agriculture de Saône et Loire s'attachera à proposer d'autres formes d'actions en lien avec la problématique des produits phytosanitaires (formation, conseil...)

## **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES / INDICATEURS**

---

L'objectif visé ici est double : sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides, informer et conseiller les agriculteurs mais aussi de promouvoir la mise en place d'aires de lavage et de remplissage.

Le gain de cette action sera la diminution du nombre et des concentrations de produits phytosanitaires retrouvés dans les eaux superficielles.

## **PLAN DE FINANCEMENT**

---

<b>Intitulé opération</b>	<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Coût total €</b>	<b>Financeurs</b>	<b>Montant €</b>	<b>%</b>
Mise en place d'un réseau de ferme de référence	Chambre d'agriculture de Saône et Loire	Action financée hors contrat			

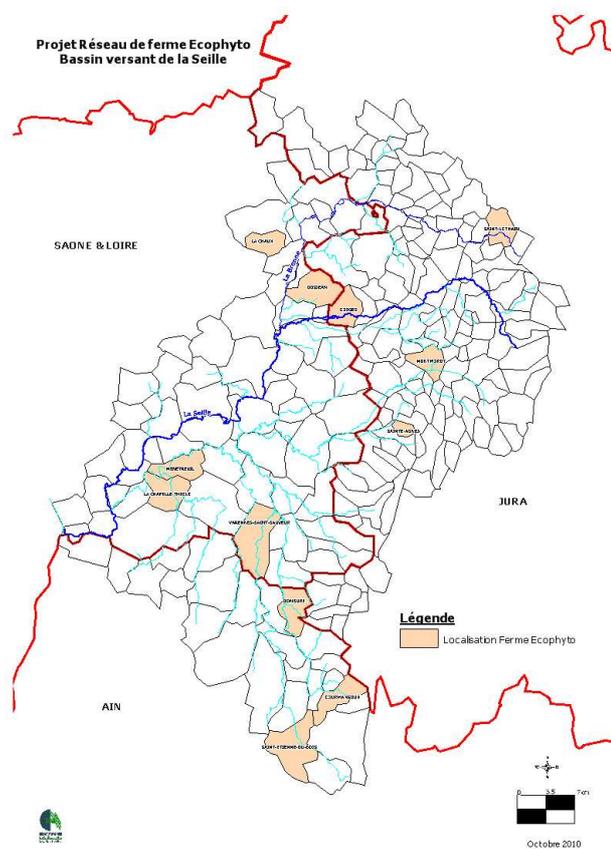
## PHASAGE PREVISIONNEL

2011-2016

## INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Mise en place d'un réseau de ferme de référence	Mise en place du réseau de 12 fermes	Coût de l'opération	Réduction des phytosanitaires

## SITUATION



<b>Volet A</b>		<b>AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX</b>		
<b>Objectif</b>	Réduire les pollutions agricoles (azote, phosphore et matières organiques)	<b>Fiche action n°</b>	<b>A2-21</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Lancement d'une opération collective sur le bassin de la Brenne	Beauvernois, Mouthiers en Bresse, Authumes, La Chapelle Saint Savueur, Bellesvivre, Le Planois, Torpes, La Chau, Montjay, Bosjean, Sens sur Seille, Bouhans, Saint Germain du Bois		
<b>Mesures PDM</b>	5C19 : Doter les exploitations de capacités de stockage des déjections animales suffisantes ainsi que de plans d'épandage			
<b>Masses d'eau concernées</b>	La Seille FRDR 601, le Teuil FRDR 10465, la Brenne FRDR 600			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>.</b>	<b>Coût €HT</b>
Chambre d'agriculture de Saône et Loire, Exploitants agricoles		2011-2012		706 040€

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le sous bassin versant de la Brenne, d'une superficie de 454 km<sup>2</sup>, se situe à l'extrême nord du bassin versant de la Seille. Il est partagé entre les départements de Saône et Loire et le Jura. Le bassin s'étend pour la Saône et Loire sur 13 communes, soit 20 000 ha. L'agriculture concerne plus de 50% du territoire ; elle est essentiellement tournée vers l'élevage. On y recense 110 exploitations professionnelles.

Confronté à des enjeux pesticides, nitrates et effluents d'élevage, le bassin versant est considéré comme prioritaire au titre du SDAGE. La préservation des milieux humides, du bocage et de la qualité des eaux constituent ainsi des enjeux environnementaux forts.

A la suite du premier contrat de rivière, un diagnostic territorial agro-environnement (phytosanitaires, effluents) a été réalisé et a débouché sur un plan d'actions visant à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires et à limiter l'impact des effluents sur le milieu.

Dans le cadre des exploitations liées aux élevages, 76 exploitations étaient concernées et ont fait l'objet d'un diagnostic. 6699 UGB sont présentes sur cette zone ce qui représente 92 UGB par exploitation.

Sur les exploitations diagnostiquées, 13 ont fait l'objet d'une mise aux normes via le PMPOA1 et PMPLEE), 15 relevant du RSD sont aux normes. Au total, 30 exploitations de ce secteur n'exercent pas de pression polluante sur le milieu. Cela concerne 3019 UGB soit 45% des UGB.

Les autres exploitations ne sont donc pas aux normes et cela pour différentes raisons :

- les anciennes étables entravées sont dépourvues de fumière bétonnée ou bien il y a absence de fosse pour collecter les jus (21 exploitations soit 31%)
- les élevages laitiers ne collectent pas les eaux blanches et/ou vertes (13 exploitations soit 19%)
- les capacités de stockage sont insuffisantes par rapport à la réglementation (31%)

Au final, 1343 UGB sont concernées par la mise aux normes (20% des UGB de la zone). Cela concerne 43 exploitations et 865 UGB sont représentées par des élevages laitiers (64%)

Compte tenu des sols en Bresse, il semble opportun de partir sur un stockage 4 mois pour toutes les exploitations. Dans ce cas, il y aurait 1643 UGB à mettre aux normes sur 48 exploitations dont 1061 UGB pour les élevages laitiers.

## **DESCRIPTIF DE L'ACTION**

---

L'action concernerait 43 exploitations agricoles ayant un élevage et de déroulera en plusieurs phases.

### La phase de relance et prise de contact :

Suite au diagnostic de 2008, il serait opportun de relancer les agriculteurs enquêtés pour revoir les données.

- Relance téléphonique
- Remise à jour du DEXEL pour chaque exploitation suite aux données recueillies ce qui permet de savoir si l'élevage est aux normes
- Analyse et synthèse des données

### La phase « lancement d'une opération collective »

- Identification des agriculteurs qui ont un projet de mises aux normes de leur bâtiment d'élevage (courriers, relance téléphonique...)
- Réalisation d'une journée de pré-diagnostic chez les exploitations volontaires qui permet d'étudier sans aller dans le détail, le projet de l'éleveur et de réaliser un pré-chiffrage des investissements nécessaires pour remplir la fiche d'engagement.
- Montage du dossier de l'opération collective : synthèse des fiches d'engagement et de quelques indicateurs environnementaux.

## **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS**

---

1. Diminuer les pressions liées à l'activité d'élevage sur le milieu qui semble en particulier liée à la non conformité des unités de stockage des effluents d'élevage (sous-dimensionnement ou absence).
2. Mettre aux normes une majorité d'UGB du bassin à l'issue de l'opération collective.
3. Limiter la fuite dans le milieu des effluents

## **PLAN DE FINANCEMENT**

---

<b>Intitulé opération</b>	<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Coût total €</b>	<b>Financeurs</b>	<b>Montant €</b>	<b>%</b>
Lancement d'un diagnostic agricole élevage sur la Brenne	Chambre d'agriculture de Saône et Loire	6 040	Agence de l'eau		
			Conseil Régional de Bourgogne		
			Conseil Général de Saône et Loire		

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Opération collective de mise aux normes des bâtiments d'élevage sur la Brenne	Exploitants agricoles	700 000	FEADER*	140 000	20
			Agence de l'eau*	140 000	20

\* Financement possible si classé en zone DCE Effluent

## PHASAGE PREVISIONNEL

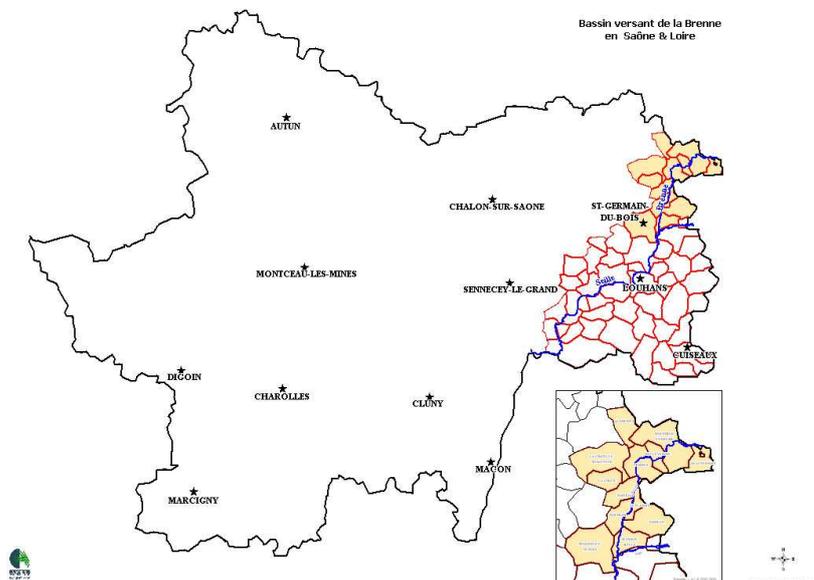
Début de l'opération en 2011 pour une durée de 5 ans.

## INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Opération collective de mise aux normes des bâtiments d'élevage sur la Brenne (animation)	Nombre d'agriculteurs répondant à l'enquête Nombre d'agriculteurs souhaitant se mettre aux normes	Coût total du diagnostic	

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Opération collective de mise aux normes des bâtiments d'élevage sur la Brenne (travaux)	Nombre d'exploitants participant à l'action collective de mise aux normes. Nombre d'UGB sont normes (objectif de 50%).	Coût total de l'opération	Amélioration de la qualité de l'eau

## SITUATION



<b>Volet A</b>		<b>AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX</b>		
<b>Objectif</b>	Réduire les pollutions agricoles (azote, phosphore et matières organiques)	<b>Fiche action n°</b>	<b>A2-22</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Réalisation d'un diagnostic territorial sur la situation des exploitations d'élevage sur le Sevron Solnan			
<b>Mesures PDM</b>	5C19 : Doter les exploitations de capacités de stockage des déjections animales suffisantes ainsi que de plans d'épandage 5D01 : Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zone agricole 5D03 : Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes 5D28 : Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides et équiper le matériel de pulvérisation			
<b>Masses d'eau concernées</b>	Le Sevron Solnan FRDR 598, Gizia FRDR 11496			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>.</b>	<b>Coût €HT</b>
Chambre d'agriculture de Saône et Loire, Exploitants agricoles		2011-2012		54 000 €

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le bassin versant de la Seille pour le département de Saône et Loire se décompose en 7 sous-bassins :

- La Brenne et Seille Amont qui sont des territoires à enjeux pesticides, nitrates et effluents,
- La Vallière qui est un territoire à enjeu essentiellement pesticides,
- Le Sevron et le Solnan qui sont des territoires à enjeu nitrate (Gizia),
- Les Sânes qui sont des territoires à enjeux pesticides, nitrates et effluents,
- La Seille aval qui est un territoire à enjeu pesticides et nitrates,

Un problème de pollution concernant l'azote, le phosphore et les nitrates a été mis en évidence sur le bassin versant du Sevron Solnan et le sous bassin versant de la Gizia. Ce problème a été mis en évidence dans le SDAGE RM et son programme de mesures (5C19 : Doter les exploitations de capacités de stockage des déjections animales suffisantes ainsi que de plans d'épandage).

Ce territoire représente une surface de 16 700 ha dont près de 50% en SAU (47% en prairies permanentes, 42% en céréales et 11% en prairies temporaires). On dénombre environ 95 exploitations soit animale (23), soit mixte (47), soit spécialisée (4 exploitations en culture).

Au regard de ce constat, l'objectif est double :

- d'identifier les exploitations qui ne sont pas aux normes et qui souhaitent pas la suite se mettre aux normes.
- De réaliser un bilan des pratiques en matière d'utilisation des produits phytosanitaires

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'action concernerait environ 95 exploitations agricoles ayant un élevage et de déroulera en plusieurs phases.

La phase diagnostic et enquête individuelle :

- Caractérisation du milieu : synthèse et traitement des données/ qualité de l'eau, cartographie des types de sols, détermination des surfaces à enjeux (repérage de l'occupation du sol agricole et non agricole, et des zones à enjeux divers : zones humides, zones Natura 2000, ZNIEFF ...)
- Enquêtes individuelles sur les thèmes :  
Caractérisation générale et fonctionnement de l'exploitation,  
Pratiques en matière d'utilisation et de manipulation des produits phytosanitaires.  
Situation des exploitations au regard de la mise aux normes des bâtiments et de la gestion des effluents d'élevage,  
Formalisation des réseaux d'interconnaissance des agriculteurs,
- Restitution aux enquêtés d'un document individuel de synthèse/ pratiques phytosanitaires
- Analyse des besoins en matière d'assistance technique et mise en place de nouveaux plans de fumures.
- Elaboration d'un plan d'action

La phase « lancement d'une opération collective »

- Identification des agriculteurs qui ont un projet de mises aux normes de leur bâtiment d'élevage (courriers, relance téléphonique...)
- Réalisation d'une journée de pré-diagnostic chez les exploitations volontaires qui permet d'étudier sans aller dans le détail, le projet de l'éleveur et de réaliser un pré-chiffrage des investissements nécessaires pour remplir la fiche d'engagement.
- Montage du dossier de l'opération collective : synthèse des fiches d'engagement et de quelques indicateurs environnementaux.

**OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES / INDICATEURS**

1. Diminuer les pressions liées à l'activité d'élevage sur le milieu qui semble en particulier liée à la non conformité des unités de stockage des effluents d'élevage (sous-dimensionnement ou absence).
2. Mettre aux normes 50 UGB du bassin à l'issue de l'opération collective.
3. Limiter la fuite dans le milieu des effluents

**PLAN DE FINANCEMENT**

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total €	Financeurs	Montant €	%
Lancement d'un diagnostic agricole élevage sur le Sevron Solnan sur le Sevron Solnan	Chambre d'agriculture de Saône et Loire	54 000	Agence de l'eau		
			Conseil Régional de Bourgogne		
			Conseil Général du Saône et Loire		

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Opération collective de mise aux normes des bâtiments d'élevage sur le Sevron Solnan	Exploitants agricoles	500 000	FEADER*	100 000	20
			Agence de l'eau*	100 000	20

\* Financement possible si classé en zone DCE Effluent

## PHASAGE PREVISIONNEL

Début de l'opération en 2011 pour une durée de 5 ans.

## INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Lancement d'un diagnostic agricole élevage sur le Sevron Solnan	Nombre d'agriculteurs répondant à l'enquête Nombre d'agriculteurs souhaitant se mettre aux normes	Coût total du diagnostic	

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Opération collective de mise aux normes des bâtiments sur le Sevron Solnan	Nombre d'exploitants participant à l'action collective de mise aux normes. Nombre d'UGB sont normes (objectif de 50%).	Coût total de l'opération	Amélioration de la qualité de l'eau

<b>Volet A</b>		<b>AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX</b>		
<b>Objectif</b>	Réduire les pollutions agricoles (azote, phosphore et matières organiques)	<b>Fiche action n°</b>	<b>A2-23</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Programme de sensibilisation des agriculteurs à la mise en place de CIPAN			
<b>Mesures PDM</b>	5C18 : Réduire les apports d'azote organique et minéraux 5C02 : Couvrir les sols en hiver			
<b>Masses d'eau concernées</b>	le Besançon FRDR 11509, le Souchon FRDR 10270, la Serrée FRDR 10464, la Boissine FRDR 10911, le ruisseau de l'Etang Bouhans FRDR 11345, le Bief Corgeat FRDR 11768, le ruisseau du Moulin du Roi FRDR 11993, Ruisseau des Tenaudins FRDR10333			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>.</b>	<b>Coût €HT</b>
Chambre d'agriculture de Saône et Loire		2014-2016		18 000 €

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La période hivernale durant laquelle les sols agricoles ne sont pas plantés peut entraîner de l'érosion associée à des lessivages plus ou moins importants notamment des nitrates.

La mise en place d'interculture permet de limiter ces phénomènes, de restituer à la culture suivante les éléments nutritifs assimilés par le couvert végétal (azote, phosphore, potasse et autres minéraux) tout en assurant un maintien de la biodiversité (pollinisateurs, faune sauvage, activité microbienne du sol accrue).

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'action consiste au niveau des sous bassins identifiés comme prioritaires dans le programme de mesures du SDAGE (le Souchon, la Serrée, la Boissine, le ruisseau de l'Etang de Bouhans, le ruisseau du Bief Corgeat, le ruisseau du moulin du roi, le Besançon) à mettre en place des CIPAN.

L'action se déroulera en plusieurs phases :

- Identification des agriculteurs mettant en place des intercultures sur leur(s) parcelle(s) et prêts à informer les autres exploitants.
- Prise de contact avec les agriculteurs novices et appuis techniques.
- Diffusion de cette pratique : visite de parcelles, échanges, intérêts techniques,...

Le coût est représenté dans le tableau ci-dessous :

Type de coûts	Détails des coûts/ha
Coût brut : semence, implantation et destruction	Déchaumage ou façon superficielle: 23€
	Semis : 30 €
	Roulage: 23€
	Frais de semence : 23 €
	Destruction du couvert végétal : 23 €
<b>Coût total : 122 €/ha en moyenne</b>	

#### OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES / INDICATEURS

Développer la mise en place d'intercultures dans les exploitations des sous bassins versants concernés en s'appuyant sur l'expérience des agriculteurs ayant déjà engagé cette démarche.

#### PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total €	Financeurs	Montant €	%
Programme de sensibilisation des agriculteurs à la mise en place de CIPAN	Chambre d'agriculture de Saône et Loire	18 000	Agence de l'eau		
			Conseil Régional de Bourgogne		
			Conseil Général de Saône et Loire		

#### PHASAGE PREVISIONNEL

#### INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Programme de sensibilisation des agriculteurs à la mise en place de CIPAN	Participation des agriculteurs Surface implantée en CIPAN	Coût total de l'opération	

<b>Volet A</b>				<b>AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX</b>			
<b>Objectif</b>	Réduire les pollutions agricoles (azote, phosphore et matières organiques)		<b>Fiche action n°</b>		<b>A2-24</b>		
			<b>Commune(s) concernée(s)</b>				
<b>Action</b>	Sensibilisation à la réalisation de plans de fumure prévisionnels						
<b>Mesures PDM</b>	5C18 : Réduire les apports d'azote organique et minéraux 5C19 : Doter les exploitations de capacités de stockage des déjections animales suffisantes ainsi que de plans d'épandage						
<b>Masses d'eau concernées</b>	le Besançon FRDR 11509, le Souchon FRDR 10270, la Serrée FRDR 10464, la Boissine FRDR 10911, le ruisseau de l'Etang Bouhans FRDR 11345, le Bief Corgeat FRDR 11768, le ruisseau du Moulin du Roi FRDR 11993, Ruisseau des Tenaudins FRDR10333						
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>			<b>Programmation</b>		<b>Coût €HT</b>		
Chambre d'agriculture de Saône et Loire			2014-2016		45 000 €		

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La maîtrise des déjections issues des élevages est considérée comme une action prioritaire pour améliorer la qualité des eaux superficielles et d'en maintenir la qualité dans certains secteurs à forte valeur écologique.

Outre la mise en conformité des bâtiments d'élevage, cette maîtrise des déjections passe par le raisonnement des apports des effluents d'élevage et la mise en place de plan prévisionnel de fumure adaptée aux besoins des cultures.

La réalisation de plans de fumures permet de prévoir les apports de fertilisation à réaliser, basée sur l'équilibre entre les besoins de la culture et les ressources disponibles. Il doit être réalisé en début de campagne avant les premiers apports de fertilisants.

Il s'agit, pour chaque parcelle ou îlot cultural, en fonction de l'objectif de rendement et des caractéristiques de la parcelle :

- de calculer la quantité totale d'azote à apporter,
- et de prévoir la quantité qui va être apportée par les effluents d'élevage et par les engrais minéraux.

Il convient également de réaliser un cahier d'enregistrements des épandages. C'est un document d'enregistrements des pratiques de fertilisation dans lequel on enregistre les épandages d'engrais minéraux et d'effluents d'élevage, à la parcelle ou à l'îlot cultural. L'agriculteur le complète en cours de campagne, au fur et à mesure des apports réalisés. Il comporte au minimum pour chaque parcelle ou îlot cultural : la nature des cultures, les rendements (objectif et réalisé), les dates d'épandage, les volumes et quantités d'azote épandu toutes origines confondues.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'action consiste sur les masses d'eau prioritaires à sensibiliser les agriculteurs et dans la mesure du possible à réaliser une assistance technique et de conseil.

L'opération se décompose en plusieurs actions :

1. Sensibilisation des agriculteurs à la réalisation de plans de fumure
2. Réalisation de campagnes de reliquats azotés d'hiver
3. Réalisations de plans de fumures prévisionnels.

L'assistance technique se fait en général sur 3 ans. Le coût d'une assistance technique est d'environ 900 € par exploitation. Le dispositif ATE n'est plus financé par l'Agence de l'eau.

#### **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS**

Gérer les apports d'azote minéral et organique.

### **PLAN DE FINANCEMENT**

<b>Intitulé opération</b>	<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Coût total €</b>	<b>Financeurs</b>	<b>Montant €</b>	<b>%</b>
Sensibilisation à la réalisation de plans de fumure prévisionnels	Chambre d'agriculture de Saône et Loire	45 000	Agence de l'eau		
			Conseil Régional de Bourgogne		
			Conseil Général de Saône et Loire		

### **PHASAGE PREVISIONNEL**

Début de l'opération en 2014 pour une durée de 3 ans.

### **INDICATEURS D'EVALUATION**

<b>Opération</b>	<b>Indicateurs de réalisation</b>	<b>Indicateurs financiers</b>	<b>Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu</b>
Sensibilisation à la réalisation de plans de fumure prévisionnels	Nombre d'agriculteurs sensibilisés Réalisation de campagnes de reliquats azotés Nombre de plans de fumures réalisés	Coût total de l'opération	Réduction des apports d'azote organique et minéraux

<b>Volet A</b>		<b>AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX</b>		
<b>Objectif</b>	Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles	<b>Fiche action n°</b>	<b>A2-25</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Sensibilisation des agriculteurs à l'utilisation de produits phytosanitaires			
<b>Mesures PDM</b>	5D01 : Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zone agricole			
<b>Masses d'eau concernées</b>	Les Sânes FRDR 597, le Sevron Solnan FRDR 598, le Besançon FRDR 11509, la Seille FRDR 601 et FRDR 596, la Vallière FRDR 599, le Ruisseau du moulin du Roi FRDR 11993, Ruisseau du Bief Corgeat FRDR 11768, Ruisseau la Serrée FRDR 10464, rivière Bacot FRDR 10409, le ruisseau Souchon FRR 10270			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>		<b>Coût €HT</b>
Chambre d'agriculture de Saône et Loire, Exploitants		2011-2016	.	55 000

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le plan Ecophyto mis en place par le ministère de l'agriculture et de la pêche à la suite du Grenelle de l'environnement vise à réduire de 50 % l'usage des produits phytosanitaires en agriculture, à l'horizon 2018. Il s'agit à la fois de réduire l'usage de ces produits et de limiter l'impact de ceux qui resteront indispensables pour protéger les cultures des parasites, des mauvaises herbes et des maladies. La réduction de l'usage des pesticides est une des composantes essentielles des objectifs de la durabilité des pratiques agricoles. Le Grenelle de l'environnement a fait émerger, avec les agriculteurs qui sont les premiers exposés aux risques induits par l'application de produits phytosanitaires, un consensus sur la nécessité d'une politique ambitieuse de réduction de l'usage des produits phytosanitaires. Ce plan prévoit

- de diffuser le plus largement possible auprès des agriculteurs les pratiques connues, économes en produits phytosanitaires (réseau de 3 000 fermes pilotes) ;
- de dynamiser la recherche sur les cultures économes en pesticides et d'en diffuser largement les résultats ;
- de renforcer, par la formation, la compétence de l'ensemble des acteurs de la chaîne pour réduire et sécuriser l'usage des produits phytosanitaires (permis d'achat nécessaire à compter de 2014) ;
- de surveiller en temps réel les maladies et ravageurs des cultures afin d'avertir les exploitants et leur permettre de mieux cibler les traitements (bulletin de surveillance gratuit) ;
- de prendre en compte la situation spécifique des départements d'outre-mer en matière de risques phytosanitaires ;
- de mettre en œuvre des actions spécifiques pour réduire et sécuriser l'usage des produits phytosanitaires dans les espaces non-agricoles (parcs et jardins urbains...) ;
- de retirer du marché des produits contenant les substances les plus préoccupantes (30 substances utilisées dans 1 500 produits ont été retirées fin 2008, 10 substances supplémentaires seront retirées fin 2010).

Pour atteindre cet objectif, différentes actions sont prévues, dont le développement sur la recherche, la mise en place d'un dispositif d'avertissement agricole, et le renforcement des compétences de l'ensemble des acteurs de la chaîne par un permis d'achat. Dans ce cadre là,

la chambre d'agriculture souhaite s'investir autour de deux axes majeurs : la formation et le conseil ; l'acquisition de matériel alternatif.

## **DESCRIPTIF DE L'ACTION**

---

L'action se décompose en 2 axes :

### **1<sup>er</sup> axe : Sensibilisation des agriculteurs à l'utilisation de produits phytosanitaires : formation « Certiphyto »**

C'est un certificat pour toutes les personnes qui ont une activité qui touche à l'utilisation, à la vente ou au conseil en matière de produits phytosanitaires. Pour l'agriculteur c'est un permis d'acheter et d'utiliser des produits phytosanitaires. Il sera obligatoire à l'horizon 2015. Pour cela 4 axes de travail sont possibles :

- **Sur diplôme** : validation directe du diplôme si celui-ci est répertorié dans la liste des diplômes ouvrant droit à cette équivalence.
- **Un examen** sous forme de questionnaire à choix multiple.
- **une mini-formation** d'une ½ journée sur la prévention des risques (MSA) **et un examen**.
- **une formation agréée de 2 jours** (comprenant intervention MSA). Obtention du certificat sans passer de test.

### **2eme axe : Acquisition de matériel alternatif via le PVE**

Le travail consiste à identifier les investissements éligibles répondant aux enjeux de réduction des pollutions par les produits phytosanitaires et les fertilisants, de réduction de la pression des prélèvements de la ressource en eau, de lutte contre les phénomènes érosifs, du maintien de la biodiversité.

Ce travail d'animation pourra se concentrer sur :

- informer les agriculteurs sur les évolutions en matière de réglementation
- promouvoir les techniques alternatives ou utilisant moins de produits phytosanitaires (présentation, gain économique, santé...)
- des interventions pratiques sur le terrain (démonstration de techniques alternatives en grandes cultures)
- montage des dossiers pour l'achat de matériel alternatif
- investissement par les exploitants dans du matériel alternatif : (herse étrille, bineuse, système de pulvérisation sur le rang...). L'investissement se fera sur la base du volontariat.

Cette action pourra se réaliser sur un ou deux sites pilotes définis avec les partenaires. Si l'opération est concluante, elle pourra s'étendre sur d'autres sous bassins.

## **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES / INDICATEURS**

---

Réduire l'utilisation des phytosanitaires en étudiant la faisabilité économique de ce changement

Permettre la reconquête de la qualité des eaux en réduisant l'impact des produits phytosanitaires.

Accompagner les exploitations agricoles dans les nouveaux défis environnementaux identifiés par le Grenelle de l'environnement.

## PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Sensibilisation des agriculteurs à l'utilisation de produits phytosanitaires	Chambre d'agriculture de Saône et Loire	25 000	Agence de l'eau		
			VIVEA		

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Achat de matériel alternatif	Exploitants agricoles	30 000	FEADER (PVE)	6 000	20
			Agence de l'eau	6 000	20

## PHASAGE PREVISIONNEL

## INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Sensibilisation des agriculteurs à l'utilisation de produits phytosanitaires	nombre d'exploitants formés et surfaces concernées correspondantes	Coût des formations certiphyto	concentration et nombre de produits phytosanitaires dans les eaux superficielles
Achat de matériel alternatif	nombre d'acquisition de matériel alternatif et surfaces concernées	Coût de l'achat du matériel	concentration et nombre de produits phytosanitaires dans les eaux superficielles

<b>Volet A</b>				<b>AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX</b>			
<b>Objectif</b>	Réduire les pollutions agricoles (pesticides)		Fiche action n°		<b>A2-26</b>		
			Commune(s) concernée(s)				
<b>Action</b>	Sensibilisation des agriculteurs aux pratiques alternatives à l'utilisation des pesticides						
<b>Mesures PDM</b>	5D28 : Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides et équiper le matériel de pulvérisation						
<b>Masses d'eau concernées</b>	Les Sânes FRDR 597, le Sevron Solnan FRDR 598, le Besançon FRDR 11509, la Seille FRDR 601 et FRDR 596, la Vallière FRDR 599, le Ruisseau du moulin du Roi FRDR 11993, Ruisseau du Bief Corgeat FRDR 11768, Ruisseau la Serrée FRDR 10464, rivière Bacot FRDR 10409, le ruisseau Souchon FRR 10270, la Voyer FRDR 12012						
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>			<b>Programmation</b>		<b>Coût €HT</b>		
Chambre d'agriculture de Saône et Loire			2011 - 2016		28 000 €		

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le bassin versant de la Seille et de ses affluents sont soumis à des pressions fortes concernant les produits phytosanitaires. Ces produits peuvent avoir différentes origines : non agricole et agricole.

En effet, différents secteurs agricoles représentés sur ce vaste territoire (viticulture, maraîchage, maïsiculture...) sont consommateurs de produits phytosanitaires.

Ainsi, différentes molécules utilisées en agriculture sur le bassin versant sont présentes dans les cours d'eau : glyphosate, aminotriazole, diuron, par exemple.

On note également sur le bassin la présence de champs de maïs en bordure de cours d'eau : ceci engendre un risque d'entraînement des molécules lors des inondations, qui sont fréquentes. On constate également l'utilisation par les producteurs de maïs de certains produits phytosanitaires à fort grammage que l'on retrouve dans les eaux du bassin versant.

Il paraît ainsi très important d'essayer de limiter les risques de pollutions ponctuelles et d'améliorer la connaissance de la réglementation relative aux produits phytosanitaires chez les agriculteurs, dans le but de diminuer l'utilisation des pesticides en envisageant les pratiques alternatives.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'opération consiste en l'organisation de journées d'information et d'échanges chez des agriculteurs du bassin versant et prioritairement sur les bassins à enjeux (Sânes), et en l'édition d'un bulletin d'informations techniques à destination des professionnels agricoles.

- Organisation d'une journée d'information par an chez un ou plusieurs agriculteurs, dans un secteur différent du bassin versant à chaque fois, autour de : l'évolution de la réglementation, la présentation de dispositifs de sécurisation du siège d'exploitation en terme d'environnement (locaux de stockage, collecte et traitement des effluents, contrôles du remplissage du pulvérisateur etc.) ;

- la formation aux pratiques alternatives à l'utilisation des pesticides.

- Organisation de deux journées spécifiques d'information dirigées sur les grandes cultures chez un ou plusieurs agriculteurs: présentation des pratiques alternatives existantes pour la culture du maïs. L'objectif est d'arriver à substituer le désherbage mécanique au désherbage chimique (même partiellement, par exemple un passage sur deux).
- Réalisation d'un bulletin d'information qui indique l'évolution de la réglementation concernant les produits phytosanitaires, présente des moyens concrets pour se mettre aux normes et présente surtout des retours d'expérience de pratiques alternatives mises en œuvre (1 bulletin par an).

L'objectif de ces échanges est d'aborder toutes les étapes de la manipulation des produits phytosanitaires : stockage des produits, préparation de la bouillie, manipulations post traitement, gestion des déchets, etc.

Chiffrage de l'action:

- Journées techniques : 4 000 € HT par journée technique, soit 20 000 € sur les 5 ans du contrat
- Journées techniques "pratiques alternatives grandes cultures" : 8 000 € HT;
- Bulletin d'information en 2 000 exemplaires : 1 bulletin par année

#### **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS**

Le gain de cette action sera la diminution du nombre et des concentrations de produits phytosanitaires retrouvés dans les eaux superficielles

### **PLAN DE FINANCEMENT**

<b>Intitulé opération</b>	<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Coût total €</b>	<b>Financeurs</b>	<b>Montant €</b>	<b>%</b>
Sensibilisation des agriculteurs aux pratiques alternatives à l'utilisation des pesticides	Chambre d'agriculture de Saône et Loire	28 000	Agence de l'eau		
			Conseil Régional de Bourgogne		
			Conseil Général de Saône et Loire		

### **PHASAGE PREVISIONNEL**

#### **INDICATEURS D'EVALUATION**

<b>Opération</b>	<b>Indicateurs de réalisation</b>	<b>Indicateurs financiers</b>	<b>Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu</b>
Sensibilisation des agriculteurs aux pratiques alternatives à l'utilisation des pesticides	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de journées organisées</li> <li>- Nombre de participants</li> <li>- Nombre de secteurs agricoles représentés</li> <li>- Nombre de bulletins édités</li> <li>- Nombre de personnes touchées</li> </ul>	Coût de l'opération	Réduction des concentrations de produits phytosanitaires

<b>Volet A</b>		<b>AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX</b>		
<b>Objectif</b>	Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles	<b>Fiche action n°</b>	<b>A2-27</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Identification et mise en place de dispositifs plus respectueux de l'environnement			
<b>Mesures PDM</b>	5D03 : Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes			
<b>Masses d'eau concernées</b>	Ruisseau des Tenaudins FRDR10333, Rivière Bacot FRDR10409, la Serrée FRDR10464, Ruisseau du moulin du Roi FRDR11993, Ruisseau de Corgeat FRDR11768, Ruisseau de l'Étang de Bouhans FRDR11345			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>.</b>	<b>Coût €HT</b>
Chambre d'agriculture de Saône et Loire, exploitants agricoles		2012-2016		8 300

## **GENERALITES**

### **CONTEXTE/PROBLEMATIQUE**

Les cours d'eau du bassin de la Seille sont contaminés par les pollutions diffuses. Face à ces pollutions importantes liées à l'utilisation de produits phytosanitaires (zones de grandes cultures...).

La réduction de l'usage des produits phytosanitaires est considérée comme une action prioritaire pour améliorer la qualité des eaux superficielles et pour en maintenir la qualité dans certains secteurs à forte valeur écologique.

Le programme de mesures du SDAGE a mis en évidence une action à mener sur certains cours d'eau en Saône et Loire pour trouver des dispositifs visant à réduire les pressions sur le milieu par les produits phytosanitaires.

### **DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Les actions prévues pour atteindre cet objectif sont à envisager sur la base du volontariat et définies dans un premier temps sur des sites pilotes.

Un travail important d'animation et de sensibilisation est à prévoir afin de réduire la pression par les produits phytosanitaires et de mettre en place des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement (biologique ou intégrée).

En termes d'actions concrètes deux stratégies sont envisagées :

- 2- Modification des systèmes d'exploitation : cette action passe par plusieurs possibilités
  - la remise en herbe sur les zones dites « à risque » (proximité des captages d'eau potable, des cours d'eau...),
  - développement de l'agriculture biologique et/ou intégrée. La conversion à l'agriculture biologique peut être encouragée avec la mise en œuvre de MAET et suivant les orientations du PVE.
  - le développement de cultures moins exigeantes en intrants (luzerne, sorgho, ...)

2- Réalisation d'une étude sur la faisabilité économique de ces changements majeurs (quelles filières, devenir de l'herbe pour un éleveur hors sol par exemple, ...)

La réussite des ces actions passe par une animation préalable : Information collective, identification et concertation autour des solutions qui pourraient être envisagées mais aussi par un travail en groupe ou en individuel (en fonction des solutions retenues) pour aboutir à la mise en place des solutions retenues.

#### **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES / INDICATEURS**

L'objectif est de réduire les pressions sur le milieu par les produits phytosanitaires

#### **PLAN DE FINANCEMENT**

<b>Intitulé opération</b>	<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Coût total € HT</b>	<b>Financeurs</b>	<b>Montant € HT</b>	<b>%</b>
Identification et mise en place de dispositifs plus respectueux de l'environnement	Chambre d'agriculture de Saône et Loire	8 300	Agence de l'eau		
			Conseil Régional de Bourgogne		
			Conseil Général de Saône et Loire		

#### **PHASAGE PREVISIONNEL**

#### **INDICATEURS D'EVALUATION**

<b>Opération</b>	<b>Indicateurs de réalisation</b>	<b>Indicateurs financiers</b>	<b>Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu</b>
Identification et mise en place de dispositifs plus respectueux de l'environnement	Surface en bio, cultures peu exigeantes, remises en herbe	Coût de l'opération	concentration et nombre de produits phytosanitaires dans les eaux superficielles

**FICHES ACTIONS VOLET A3 -  
Réduire les pollutions d'origine industrielle**

<b>Volet A</b>		<b>AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX</b>		
<b>Objectif</b>	Favoriser la réduction des pollutions d'origine industrielle	<b>Fiche action n°</b>	<b>A3-1</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Etat des lieux et assistance aux communes pour la mise en place des conventions de rejet avec les industriels	Ensemble des communes du bassin versant		
<b>Mesures PDM</b>	5 E17 : Traiter les rejets d'activités viticoles et/ou productions agroalimentaires			
<b>Masses d'eau concernées</b>	La Seille FRDR596, les Sânes FRDR597, le Sevron Solnan FRDR598, la Vallière Sonette incluse FRDR599, Bief de Turin, la Serenne FRDR11070, la Seille FRDR601, la Gizia FRDR11496			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>.</b>	<b>Coût €HT</b>
EPTB Saône et Doubs		2011-2016		25 000

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le bassin versant de la Seille regroupe des industriels essentiellement à vocation agro-alimentaires (société d'abattage, laiterie...). Ils sont répartis inégalement sur le territoire mais on en retrouve beaucoup sur le Val de Seille à partir de Louhans, sur la zone Revermont (activité viticole). On peut ainsi citer

- Abattoirs Bigard à Cuiseaux
  - Porcherie Prély à Varennes Saint Sauveur
  - LDC et Bourgogne repas à Cuisery
  - Laiterie à Varennes Saint Sauveur
  - Société d'abattage, Danone, LDC, Salmon Est Société Comtoire sur le secteur de Louhans-Branges-Sornay
  - Etablissement Bolard à Saint Amour
  - Compagnie des Gands vins à Crancot
  - Piroux industrie à Treffort Cuisiat
  - Laiterie à Foisiat
  - V33
- Ect...

Suite au diagnostic réalisé dans le cadre de la connaissance de l'assainissement des communes, il apparaît que les conventions de rejets lorsqu'elles existent sont à revoir. A travers cette problématique, il semble ainsi utile d'aider les communes, syndicats intercommunaux d'assainissement et industriels du territoire de la Seille à mettre à jour ou en place ces conventions.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'opération consiste en une aide aux communes sur la mise en place et la signature des conventions de rejets.

L'action comprendra:

- dans un premier temps, d'établir un état des lieux précis de la situation des conventions de rejets sur le bassin versant : enquête auprès des communes, des entreprises, afin de connaître l'ampleur du problème ;

- dans un deuxième temps, d'assister les communes dans la mise en place des conventions de rejet (exemple : diffusion d'un document type)

Une mission d'aide et d'animation sera effectuée de la part de la cellule d'animation du contrat de rivière. Un comité de pilotage composé de la DREAL, de la DDT - service Police de l'Eau, des SATESE, de l'Agence de etc. suivra les résultats, et émettra un avis.

#### **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS**

L'objectif est de connaître précisément l'état des conventions de rejets pour tenter de les mettre à jour.

#### **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

<b>Intitulé opération</b>	<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Coût total € HT</b>	<b>Financeurs</b>	<b>Montant € HT</b>	<b>%</b>
Etat des lieux et assistance aux communes pour la mise en place des conventions de rejet avec les industries	EPTB Saône et Doubs	25 000	Agence de l'eau*	14 950	50
			Conseil Régional	A déterminer	
			Conseil Général	A déterminer	

\*Financement Agence de l'eau si l'opération n'est pas financé par ailleurs

#### **PHASAGE PREVISIONNEL**

Début de l'opération en 2011 pour une durée maximum de 5 ans.

#### **INDICATEURS D'EVALUATION**

<b>Opération</b>	<b>Indicateurs de réalisation</b>	<b>Indicateurs financiers</b>	<b>Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu</b>
Etat des lieux et assistance aux communes pour la mise en place des conventions de rejet avec les industries	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réalisation de l'étude</li> <li>- Nombre de rendez vous communaux</li> <li>- Nombre de conventions de rejets signées</li> </ul>	Coût total de l'opération	Amélioration de la qualité de l'eau

<b>Volet A</b>		<b>AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX</b>		
<b>Objectif</b>	Favoriser la réduction des pollutions d'origine industrielle	<b>Fiche action n°</b>	<b>A3-2</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Diagnostic de pollutions issues des activités industrielles	Ensemble des communes du bassin versant		
<b>Mesures PDM</b>	D Réduire les rejets des sites industriels et des sites portuaires			
<b>Masses d'eau concernées</b>	Sevron Solnan FRDR598, Bief des Chaises FRDR10563, la Gizia FRDR11496			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>.</b>	<b>Coût €HT</b>
Collectivités		2011-2016	.	30 000

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le bassin versant de la Seille regroupe des industriels essentiellement à vocation agro-alimentaires (société d'abattage, laiterie...) et des ICPE.

Environ 75 ICPE sont recensées sur le territoire de la Seille, dont la plupart sont soumises à autorisation.

Afin d'aller au delà de la fiche action A3-1, il est indispensable de connaître avec précision les pollutions industrielles et leurs origines.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'opération envisagée est la réalisation d'une étude (localisée aux secteurs prioritaires définis dans le programme de mesures de SDAGE) en 2 phases :

- caractérisation de pollutions industrielles (raccordement à une station de traitement, convention de raccordement...)
- analyse de leur impact quantitatif et qualitatif sur le milieu en terme de rejet et de prélèvements
- rédaction de propositions d'actions hiérarchisées à engager envers les entreprises.
- Suivi des installations

Cette action se fera en collaboration avec les services de l'Etat concerné, l'Agence de l'Eau et les collectivités territoriales ainsi que l'ADEME et la CCI.

### OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

L'objectif est d'améliorer la connaissance des impacts de ces activités et définir des mesures adaptées.

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Diagnostic de pollutions issues des activités industrielles	Collectivités	30 000	Agence de l'eau	A déterminer	
			Conseil Régional	A déterminer	
			Conseil Général	A déterminer	

## PHASAGE PREVISIONNEL

Début de l'opération en 2011 pour une durée maximum de 5 ans.

## INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Diagnostic de pollutions issues des activités industrielles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réalisation de l'étude</li> <li>- nombre d'ICPE contacté</li> <li>- réalisation du programme d'actions</li> <li>- réalisation du suivi</li> </ul>	Coût total de l'opération	Amélioration de la qualité de l'eau

**FICHES ACTIONS VOLET B1.1 -  
Améliorer le fonctionnement physique et  
écologique des milieux aquatiques**

<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			
<b>Objectif</b>	Améliorer le fonctionnement physique et écologique des milieux aquatiques et riverains	<b>Fiche action n°</b>	<b>B1-1-1</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Plan de restauration, d'entretien et de plantations de la ripisylve	Toutes		
<b>Mesures PDM</b>	3C17 : Restaurer les berges et/ou la ripisylve			
<b>Masses d'eau concernées</b>	Brenne FRDR 600, la Darge FRDR 10192, L'Ainson FRDR 11435, Dorme FRDR 11255, Malan FRDR 10907, Prélôt FRDR 12019, Ruisseau de l'Etang FRDR 10581, La Chaux FRDR 11836			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Syndicat Intercommunal de la Brenne		2011 - 2016	1	332 446€

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Brenne a été créé en Janvier 1965 pour l'aménagement et l'entretien des cours d'eau. Son domaine de compétence concerne la Brenne et ses affluents pour leurs parties situées dans le département du Jura.

Le bassin versant de la Brenne s'étend dans les départements du Jura et de la Saône & Loire sur une superficie de 460 km<sup>2</sup> pour des altitudes comprises entre 180m et 600m.

Au cours du premier contrat de rivière, un programme de restauration de la ripisylve a permis de traiter en grande partie les masses d'eau principales (la Brenne, le Bief d'Ainson, la Darge). Il reste un travail important sur les masses d'eau secondaires afin d'atteindre un bon état sanitaire de ces rivières.

La phase de terrain réalisé en 2009 a permis de qualifier l'état actuel de la végétation et du bois mort selon la méthodologie de l'Agence de l'eau.

Ainsi, certains secteurs ont pu apparaître en état moyen ou mauvais (nombreux arbres déstabilisés) ou avec des embâcles gênants ou susceptibles d'être entraînés dans une zone à enjeu (sous un pont...) lors d'une prochaine crue. La définition d'objectifs d'entretien sectorisés a, par ailleurs, fixé le but de la gestion de la ripisylve et en conséquence, l'état souhaité pour celle-ci, en fonction des enjeux riverains (exemples : en traversée urbaine, l'objectif de favoriser l'écoulement en crue implique un état souhaité pour la végétation "entretenu de manière poussé" et l'enlèvement de tout embâcle ; en revanche, un objectif plus "naturel" en secteur sans enjeu humain implique un état souhaité plus naturel qui est compatible avec une ripisylve en état moyen et avec la présence d'embâcles).

La restauration et l'entretien des boisements de berge s'inscrivent dans le cadre du maintien des continuités écologiques (trame bleue / verte). Un programme de plantations est également associé à ces travaux. Des conventions avec les propriétaires seront mises en place.

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le plan de restauration et d'entretien de la ripisylve sur le bassin versant de la Brenne a pour objectif de pratiquer une gestion sectorisée des boisements, en fonction des enjeux humains directement associés :

- en intervenant à une fréquence annuelle ou bisannuelle à proximité des centres villes, ouvrages d'art, infrastructures de transport.

- en encadrant la libre évolution du cours d'eau dans les secteurs forestiers et agricoles, par des interventions ponctuelles lorsque la sécurité des biens et des personnes est menacée.

Il s'agit également de réimplanter et entretenir une ripisylve continue et diversifiée en substitution des actuels foyers de Renouée du Japon et plantations d'essences indésirables (cultivar de peupliers, résineux).

Lorsque des travaux de stabilisation de berge s'imposeront, les techniques végétales seront envisagées de manière prioritaire. Le syndicat n'aura pas un recours systématique à la stabilisation des berges : un enjeu devra être clairement avéré (protection d'une habitation, d'un usage par exemple).

Un état des lieux détaillé par tronçon et par cours d'eau a été établi pour les 5 ans du contrat de rivière : l'état final souhaité sera affiché par tronçon, ainsi qu'un niveau d'entretien (aucun entretien à entretien élevé) et d'intervention (aucune intervention à intervention difficile).

Une programmation annuelle sera ensuite établie en fonction des possibilités du syndicat et des opportunités (par exemple négociations foncières) et évolutions du milieu rivulaire (par exemple survenue d'une crue).

Le programme se décompose en deux sous programme :

- un programme de restauration sur les secteurs dépourvus de toutes interventions,
- un programme d'entretien afin d'assurer la pérennité des actions de restauration réalisées les années précédentes.

Le programme de restauration :

Intitulé opération	Masses d'eau	Maître d'ouvrage	Linéaire en ml	Coût total € HT
Restauration de la Dorme	FRDR 11255	SIA de la Brenne	10695	73 673
Restauration du Prélôt	FRDR 12019	SIA de la Brenne	2960	14805
Ruisseau de la Darge	FRDR 10192	SIA de la Brenne	6030	25 720
Le Malan	FRDR 10907	SIA de la Brenne	7520	38 555
La Chaux	FRDR 11836	SIA de la Brenne	12140	66 922
Ruisseau du Verdoy		SIA de la Brenne	1 210	2 484
Bief du moulin du Villey		SIA de la Brenne	1720	1 935
TOTAL			42,275	224 094

## Le programme d'entretien

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Linéaire ml	Coût total € HT
Entretien des rivières du bassin de la Brenne (Brenne FRDR 600, la Darge FRDR 10192, L'Ainson FRDR 11435, Dorme FRDR 11255, Malan FRDR 10907, Prélôt FRDR 12019, Ruisseau de l'Etang FRDR 10581, La Chauz FRDR 11836)	SIA de la Brenne	84510	108 352

**OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS**

L'objectif visé par cette action est de reconstituer, sur les cours d'eau principaux et secondaires du bassin versant, un corridor forestier continu et diversifié.

La réalisation de ces travaux, comme de nombreux autres travaux inscrits au présent contrat de rivière, se fait en terrain privé. Tous ces travaux se feront donc dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG).

**PLAN DE FINANCEMENT**

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Plan de restauration de la ripisylve	SIA de la Brenne	224 094	Agence de l'Eau	67 228	30
			Conseil Régional de Franche-Comté*	67 004	25
			Conseil Général du Jura	26 802	10

\* Une aide sera apportée lorsque l'enjeu patrimonial sera démontré. L'Agence de l'eau finance sur le montant HT. Le Conseil Régional et Général sur un montant TTC.

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Plan d'entretien de la ripisylve	SIA de la Brenne	108 352	Agence de l'Eau	32 506	30

L'Agence de l'eau finance sur le montant HT

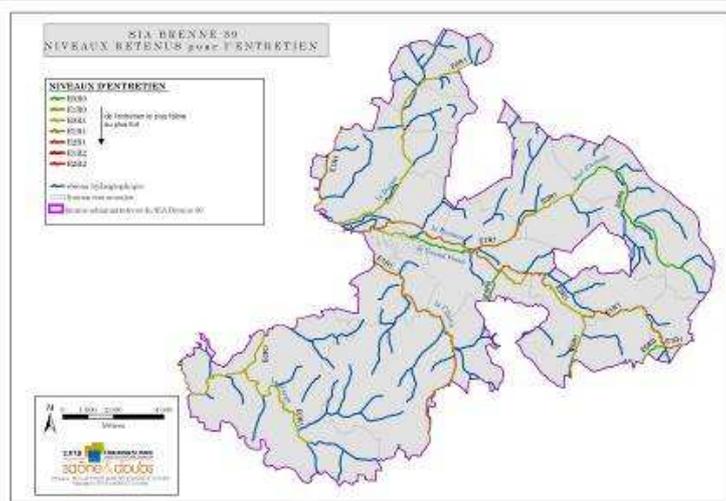
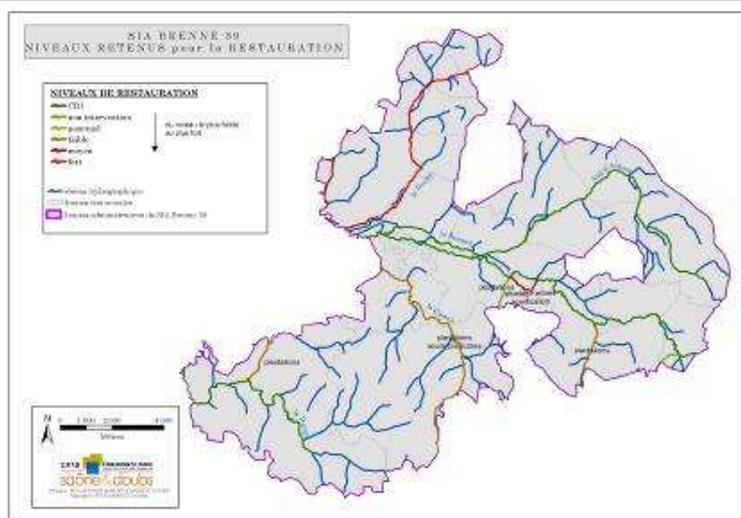
**PHASAGE PREVISIONNEL**

Début des travaux en 2011 pour une durée de 5 ans. Les travaux seront décomposés en tranches comme dans le cadre du premier contrat de rivière.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Plan de restauration de la ripisylve	<ul style="list-style-type: none"> <li>- linéaire de cours d'eau restauré par catégorie d'objectif</li> <li>- nombre de jours de travail effectué</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coût total de l'opération</li> <li>- Coût par linéaire de cours d'eau restauré</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de plants d'arbre et arbustes Plantés</li> <li>- volume de déchets enlevés (plastiques...)</li> <li>- linéaire de ripisylve reconstitué</li> <li>- Nombre d'embâcles fixés</li> </ul>
Plan d'entretien de la ripisylve	<ul style="list-style-type: none"> <li>- linéaire de cours d'eau entretenu par catégorie d'objectif</li> <li>- nombre de jours de travail effectué</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coût total de l'opération</li> <li>- Coût par linéaire de cours d'eau entretenu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- volume de déchets enlevés</li> <li>- volume d'embâcles enlevés</li> <li>- Nombre d'embâcles fixés</li> </ul>

## SITUATION



**Sources d'information** : Programme Pluriannuel d'entretien et de restauration de la ripisylve. EPTB Saône et Doubs 2010.

<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			
<b>Objectif</b>	Améliorer le fonctionnement physique et écologique des milieux aquatiques et riverains	<b>Fiche action n°</b>	<b>B1-1-2</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Plan de restauration, d'entretien et de plantations de la ripisylve	Toutes		
<b>Mesures PDM</b>	3C17 : Restaurer les berges et/ou la ripisylve			
<b>Masses d'eau concernées</b>	Seille FRDR 601, Seillette FRDR 11029, Jeanbon, Madeleine FRDR 12097, Serein FRDR 10489, Serenne FRDR 11070, Rondaine FRDR 11681, Ruisseau de Vau, Ruisseau des Mouraches			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Syndicat Intercommunal de la Seille (39)		2011 - 2016	1	301 951€

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Seille situé dans le département du Jura s'étend sur un territoire qui débute au niveau de la commune de Voiteur (en aval des sources de la Seille) et va jusqu'à la limite avec le département de Saône et Loire au niveau de la commune de Cosges. Le linéaire à la charge du Syndicat représente environ 76 km.

La Seille prend sa source (résurgence) dans les reculées de Ladoye-sur-Seille et Baume-les-Messieurs, et conflue avec la Saône à la Truchere après un parcours de 110 km pour un dénivelé de 234 m (altitude de 400 m à la source et 166 m à la confluence). La pente moyenne du cours d'eau est importante dans la partie jurassienne, et devient inférieure à 0.1 % en aval de Bletterans. La Seille jurassienne est une rivière dynamique, bénéficiant de capacités érosives et d'un transport solide relativement importants. Des phénomènes évolutifs d'incision ou d'exhaussement du lit, et d'érosions latérales sont observés.

Au cours du premier contrat de rivière, un programme de restauration de la ripisylve a permis de traiter en grande partie les masses d'eau principales (la Seille, le Jeambon, la Seillette, la Madeleine). Il reste un travail important sur les masses d'eau secondaires afin d'atteindre un bon état sanitaire de ces rivières.

La phase de terrain réalisé en 2009 a permis de qualifier l'état actuel de la végétation et du bois mort selon la méthodologie de l'Agence de l'eau.

Ainsi, certains secteurs ont pu apparaître en état moyen ou mauvais (nombreux arbres déstabilisés) ou avec des embâcles gênants ou susceptibles d'être entraînés dans une zone à enjeu (sous un pont...) lors d'une prochaine crue. La définition d'objectifs d'entretien sectorisés a, par ailleurs, fixé le but de la gestion de la ripisylve et en conséquence, l'état souhaité pour celle-ci, en fonction des enjeux riverains (exemples : en traversée urbaine, l'objectif de favoriser l'écoulement en crue implique un état souhaité pour la végétation "entretenu de manière poussé" et l'enlèvement de tout embâcle ; en revanche, un objectif plus "naturel" en secteur sans enjeu humain implique un état souhaité plus naturel qui est compatible avec une ripisylve en état moyen et avec la présence d'embâcles).

La restauration et l'entretien des boisements de berge s'inscrivent dans le cadre du maintien des continuités écologiques (trame bleue / verte). Un programme de plantations est également associé à ces travaux. Des conventions avec les propriétaires seront mises en place.

#### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le plan de restauration et d'entretien de la ripisylve sur le bassin versant de la Seille a pour objectif de pratiquer une gestion sectorisée des boisements, en fonction des enjeux humains directement associés :

- en intervenant à une fréquence annuelle ou bisannuelle à proximité des centres villes, ouvrages d'art, infrastructures de transport.
- en encadrant la libre évolution du cours d'eau dans les secteurs forestiers et agricoles, par des interventions ponctuelles lorsque la sécurité des biens et des personnes est menacée.

Il s'agit également de réimplanter et entretenir une ripisylve continue et diversifiée en substitution des actuels foyers de Renouée du Japon et plantations d'essences indésirables (cultivar de peupliers, résineux).

Lorsque des travaux de stabilisation de berge s'imposeront, les techniques végétales seront envisagées de manière prioritaire. Le syndicat n'aura pas un recours systématique à la stabilisation des berges : un enjeu devra être clairement avéré (protection d'une habitation, d'un usage par exemple).

Un état des lieux détaillé par tronçon et par cours d'eau a été établi pour les 5 ans du contrat de rivière : l'état final souhaité sera affiché par tronçon, ainsi qu'un niveau d'entretien (aucun entretien à entretien élevé) et d'intervention (aucune intervention à intervention difficile).

Une programmation annuelle sera ensuite établie en fonction des possibilités du syndicat et des opportunités (par exemple négociations foncières) et évolutions du milieu rivulaire (par exemple survenue d'une crue).

Le programme se décompose en deux sous programme :

- un programme de restauration sur les secteurs dépourvus de toutes interventions,
- un programme d'entretien afin d'assurer la pérennité des actions de restauration réalisées les années précédentes.

Le programme de restauration :

Intitulé opération	Masses d'eau	Maître d'ouvrage	Linéaire en ml	Coût total € HT
Restauration du Serein	FRDR 10489	SIA de la Seille	9520	61 390
Restauration de la Rondaine	FRDR 11681	SIA de la Seille	10620	41 128
Ruisseau de la Serenne	FRDR 11070	SIA de la Seille	6080	20 110
La Seille	FRDR 601	SIA de la Seille	5410	30 432
Le Ruisseau de Vau		SIA de la Seille	3060	20 202
Ruisseau des Mouraches		SIA de la Seille	2450	8 104
TOTAL			37,140	181 366

## Le programme d'entretien

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Linéaire ml	Coût total € HT
Entretien des rivières du bassin de la Seille (Seille FRDR 601, Seillette FRDR 11029, Jeanbon, Madeleine FRDR 12097, Serein FRDR 10489, Serenne FRDR 11070, Rondaine FRDR 11681)	SIA de la Seille	73685	120 585

**OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS**

L'objectif visé par cette action est de reconstituer, sur les cours d'eau principaux et secondaires du bassin versant, un corridor forestier continu et diversifié. La réalisation de ces travaux, comme de nombreux autres travaux inscrits au présent contrat de rivière, se fait en terrain privé. Tous ces travaux se feront donc dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG).

**PLAN DE FINANCEMENT**

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Plan de restauration de la ripisylve	SIA de la Seille	181 366	Agence de l'Eau	54 410	30
			Conseil Régional de Franche-Comté	54 229	25
			Conseil Général du Jura	21 691	10

\* Une aide sera apportée lorsque l'enjeu patrimonial sera démontré. L'Agence de l'eau finance sur le montant HT. Le Conseil Régional et Général sur un montant TTC.

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Plan d'entretien de la ripisylve	SIA de la Seille	120 585	Agence de l'Eau	36 176	30

L'Agence de l'eau finance sur le montant HT

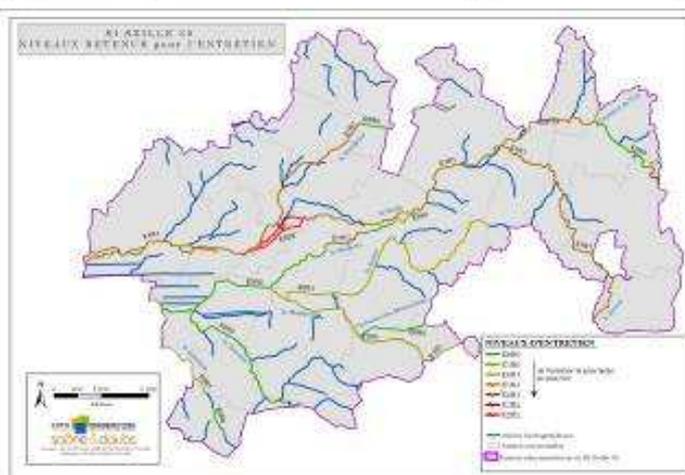
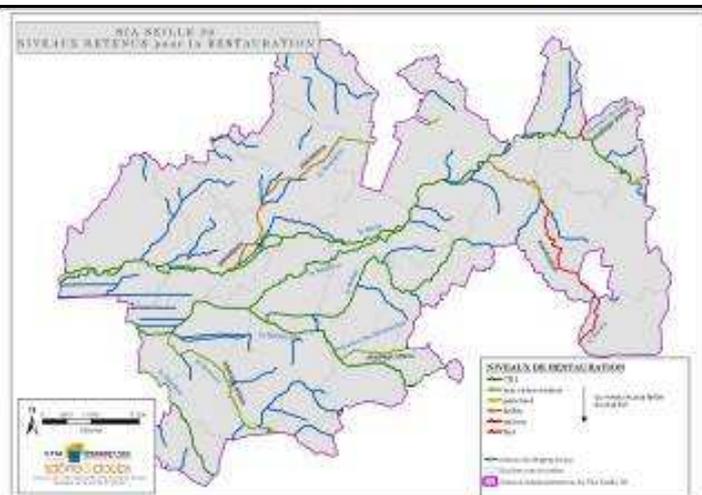
**PHASAGE PREVISIONNEL**

Début des travaux en 2011 pour une durée de 5 ans. Les travaux seront décomposés en tranches comme dans le cadre du premier contrat de rivière.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Plan de restauration de la ripisylve	<ul style="list-style-type: none"> <li>- linéaire de cours d'eau restauré par catégorie d'objectif</li> <li>- nombre de jours de travail effectué</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coût total de l'opération</li> <li>- Coût par linéaire de cours d'eau restauré</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de plants d'arbre et arbustes Plantés</li> <li>- volume de déchets enlevés (plastiques...)</li> <li>- linéaire de ripisylve reconstitué</li> <li>- Nombre d'embâcles fixés</li> </ul>
Plan d'entretien de la ripisylve	<ul style="list-style-type: none"> <li>- linéaire de cours d'eau entretenu par catégorie d'objectif</li> <li>- nombre de jours de travail effectué</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coût total de l'opération</li> <li>- Coût par linéaire de cours d'eau entretenu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- volume de déchets enlevés</li> <li>- volume d'embâcles enlevés</li> <li>- Nombre d'embâcles fixés</li> </ul>

## SITUATION



**Sources d'information :** Programme Pluriannuel d'entretien et de restauration de la ripisylve. EPTB Saône et Doubs 2010.

<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			
<b>Objectif</b>	Améliorer le fonctionnement physique et écologique des milieux aquatiques et riverains	<b>Fiche action n°</b>	<b>B1-1-3</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Plan de restauration, d'entretien et de plantations de la ripisylve	Toutes		
<b>Mesures PDM</b>	3C17 : Restaurer les berges et/ou la ripisylve			
<b>Masses d'eau concernées</b>	La Seille FRDR 596, La Seillette FRDR 11029, La Brenne FRDR 600, La Boissine FRDR 11 207 ET FRDR 10 911, Etang de Bouhans FRDR 11 345, Les Armentières FRDR 12094, La Servonne FRDR 10603, Les Tenaudins FRDR 10333, le Teuil FRDR 10465			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Syndicat Intercommunal de la Seille, Seillette et Brenne (71)		2011 - 2016	1	332 870€

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Seille amont, de la Brenne et de la Seillette a été créé en Février 1965 pour l'aménagement et l'entretien des cours d'eau. Son domaine de compétence concerne la Seille en Saône & Loire à l'amont de Louhans, la Brenne et la Seillette en Saône & Loire.

La Seille prend sa source (résurgence) dans les reculées de Ladoye-sur-Seille et Baume-les-Messieurs, et conflue avec la Saône à la Truchere après un parcours de 110 km pour un dénivelé de 234 m (altitude de 400 m à la source et 166 m à la confluence). La pente moyenne du cours d'eau est importante dans la partie jurassienne, et devient inférieure à 0.1 % en aval de Bletterans.

Au cours du premier contrat de rivière, un programme de restauration de la ripisylve a permis de traiter en grande partie les masses d'eau principales (la Seille, la Brenne, la Seillette,). Il reste un travail important sur les masses d'eau secondaires afin d'atteindre un bon état sanitaire de ces rivières.

La phase de terrain réalisé en 2009 a permis de qualifier l'état actuel de la végétation et du bois mort selon la méthodologie de l'Agence de l'eau.

Ainsi, certains secteurs ont pu apparaître en état moyen ou mauvais (nombreux arbres déstabilisés) ou avec des embâcles gênants ou susceptibles d'être entraînés dans une zone à enjeu (sous un pont...) lors d'une prochaine crue. La définition d'objectifs d'entretien sectorisés a, par ailleurs, fixé le but de la gestion de la ripisylve et en conséquence, l'état souhaité pour celle-ci, en fonction des enjeux riverains (exemples : en traversée urbaine, l'objectif de favoriser l'écoulement en crue implique un état souhaité pour la végétation "entretenu de manière poussé" et l'enlèvement de tout embâcle ; en revanche, un objectif plus "naturel" en secteur sans enjeu humain implique un état souhaité plus naturel qui est compatible avec une ripisylve en état moyen et avec la présence d'embâcles).

La restauration et l'entretien des boisements de berge s'inscrivent dans le cadre du maintien des continuités écologiques (trame bleue / verte). Un programme de plantations est également associé à ces travaux. Des conventions avec les propriétaires seront mises en place.

#### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le plan de restauration et d'entretien de la ripisylve sur le bassin versant de la Seille a pour objectif de pratiquer une gestion sectorisée des boisements, en fonction des enjeux humains directement associés :

- en intervenant à une fréquence annuelle ou bisannuelle à proximité des centres villes, ouvrages d'art, infrastructures de transport.

- en encadrant la libre évolution du cours d'eau dans les secteurs forestiers et agricoles, par des interventions ponctuelles lorsque la sécurité des biens et des personnes est menacée.

Il s'agit également de réimplanter et entretenir une ripisylve continue et diversifiée en substitution des actuels foyers de Renouée du Japon et plantations d'essences indésirables (cultivar de peupliers, résineux).

Lorsque des travaux de stabilisation de berge s'imposeront, les techniques végétales seront envisagées de manière prioritaire. Le syndicat n'aura pas un recours systématique à la stabilisation des berges : un enjeu devra être clairement avéré (protection d'une habitation, d'un usage par exemple).

Un état des lieux détaillé par tronçon et par cours d'eau a été établi pour les 5 ans du contrat de rivière : l'état final souhaité sera affiché par tronçon, ainsi qu'un niveau d'entretien (aucun entretien à entretien élevé) et d'intervention (aucune intervention à intervention difficile).

Une programmation annuelle sera ensuite établie en fonction des possibilités du syndicat et des opportunités (par exemple négociations foncières) et évolutions du milieu rivulaire (par exemple survenue d'une crue).

Le programme se décompose en deux sous programme :

- un programme de restauration sur les secteurs dépourvus de toutes interventions,
- un programme d'entretien afin d'assurer la pérennité des actions de restauration réalisées les années précédentes.

Le programme de restauration :

Intitulé opération	Masses d'eau	Maître d'ouvrage	Linéaire en ml	Coût total € HT
Bief des Tenaudins	FRDR 10333	SIA de la Seille Seillette et Brenne	7005	29 984
Restauration de la Boissine (Brenne)	FRDR 11207	SIA de la Seille Seillette et Brenne	8 255	49 386
La Boissine (Seille)	FRDR 10911	SIA de la Seille Seillette et Brenne	7 560	26 033
Etang Bouhans	FRDR 11345	SIA de la Seille Seillette et Brenne	3400	25 161
Ruisseau des Armentières	FRDR 12094	SIA de la Seille Seillette et Brenne	4300	19 518
La Servonne	FRDR 10603	SIA de la Seille Seillette et Brenne	13 700	10 969
Le Teuil	FRDR 10465	SIA de la Seille Seillette et Brenne	3 700	30 969
TOTAL			47,920	192 020

## Le programme d'entretien

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Linéaire ml	Coût total € HT
Entretien des rivières du bassin de la Seille, Seillette et Brenne (Seille FRDR 596, Seillette FRDR 11029, Brenne FRDR 600, Boissine FRDR 11 207 ET FRDR 10 911, Bouhans FRDR 11 345, Armentières FRDR 12094, Servonne FRDR 10603, Tenaudins FRDR 10333, le Teuil FRDR 10465)	SIA de la Seille, Seillette et Brenne	81145	140 850

**OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS**

L'objectif visé par cette action est de reconstituer, sur les cours d'eau principaux et secondaires du bassin versant, un corridor forestier continu et diversifié.

La réalisation de ces travaux, comme de nombreux autres travaux inscrits au présent contrat de rivière, se fait en terrain privé. Tous ces travaux se feront donc dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG).

**PLAN DE FINANCEMENT**

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Plan de restauration de la ripisylve	SIA de la Seille Seille et Brenne	192 020	Agence de l'Eau	87 606	30
			Conseil Régional de Bourgogne		
			Conseil Général de Saône et Loire		
Plan d'entretien de la ripisylve	SIA de la Seille Seillette et Brenne	140 850	Agence de l'Eau	42 255	30
			Conseil Régional de Bourgogne		
			Conseil Général de Saône et Loire		

L'Agence de l'eau finance sur le montant HT

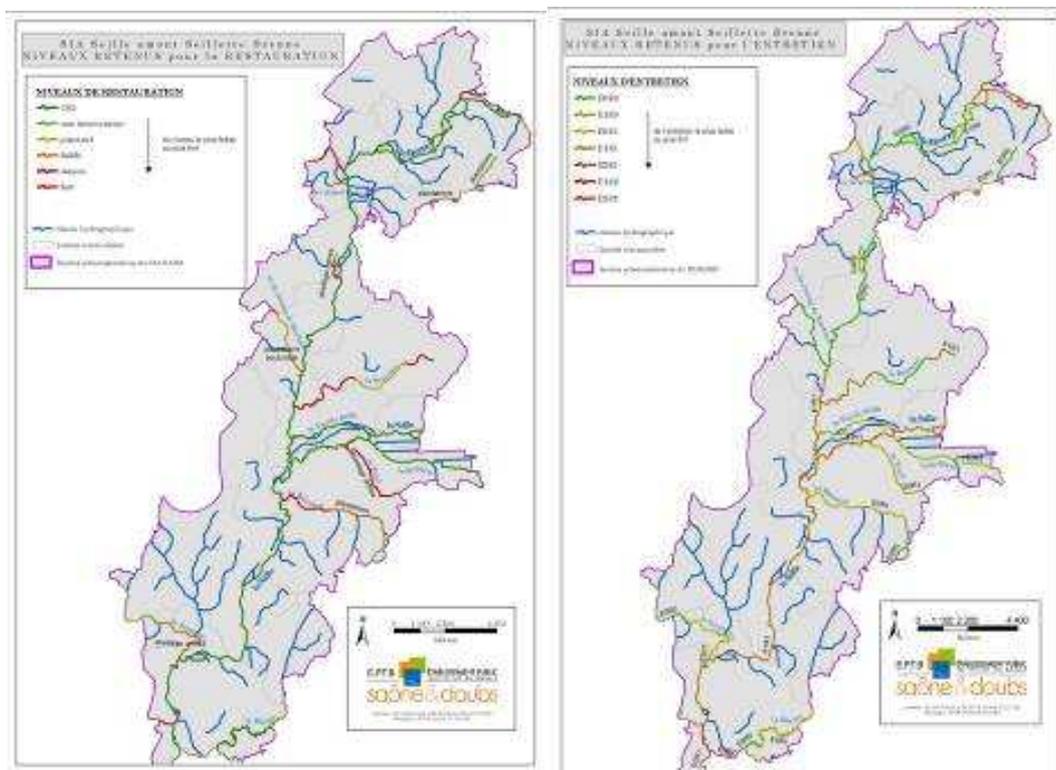
**PHASAGE PREVISIONNEL**

Début des travaux en 2011 pour une durée de 5 ans. Les travaux seront décomposés en tranches comme dans le cadre du premier contrat de rivière.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Plan de restauration de la ripisylve	- linéaire de cours d'eau restauré par catégorie d'objectif - nombre de jours de travail effectué	-Coût total de l'opération -Coût par linéaire de cours d'eau restauré	- nombre de plants d'arbre et arbustes Plantés - volume de déchets enlevés (plastiques...) - linéaire de ripisylve reconstitué - Nombre d'embâcles fixés
Plan d'entretien de la ripisylve	- linéaire de cours d'eau entretenu par catégorie d'objectif - nombre de jours de travail effectué	-Coût total de l'opération -Coût par linéaire de cours d'eau entretenu	- volume de déchets enlevés - volume d'embâcles enlevés - Nombre d'embâcles fixés

## SITUATION



**Sources d'information :** Programme Pluriannuel d'entretien et de restauration de la ripisylve. EPTB Saône et Doubs 2010.

<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			
<b>Objectif</b>	Améliorer le fonctionnement physique et écologique des milieux aquatiques et riverains	<b>Fiche action n°</b>	<b>B1-1-4</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Plan de restauration, d'entretien et de plantations de la ripisylve	Toutes		
<b>Mesures PDM</b>	3C17 : Restaurer les berges et/ou la ripisylve			
<b>Masses d'eau concernées</b>	La Vallière FRDR 599, Bacot FRDR 10409, Bief des Claies, Sonnette FRDR 599, Blainette FRDR 11226, la Blaine			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Syndicat Intercommunal de la Vallière (71)		2011 - 2016	1	252 614€

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallière et de ses affluents a pour vocation l'aménagement et l'entretien des cours d'eau de son bassin versant, afin de garantir l'écoulement normal des eaux, tout en préservant l'intérêt écologique de ces milieux. En effet, l'entretien des cours d'eau, autrefois réalisé par les agriculteurs et les autres usagers du monde rural est indispensable à la préservation de ces éléments importants de l'espace rural.

La Vallière prend sa source dans le Revermont au creux de Revigny, en amont de Lons-le-Saunier, et s'écoule rapidement dans la plaine bressane. Le bassin versant de la Vallière a une superficie de 390 km<sup>2</sup>, pour une longueur de cours d'eau de 50 km. La pente moyenne est de 1,1 % dans la partie jurassienne et inférieure à 0,09 % en Saône et Loire.

La Vallière a un fonctionnement très fortement influencé par la présence de nombreux moulins dans sa partie bourguignonne. Les niveaux d'eau maintenus artificiellement par les ouvrages hydrauliques des moulins ont pour conséquence une ligne d'eau d'étiage en « marche d'escalier », avec des retenues profondes et lenticules en amont des ouvrages. Depuis la construction des moulins (très ancienne), l'écosystème aquatique a retrouvé un équilibre, avec un fonctionnement écologique particulier et intéressant, bien que différent du fonctionnement originel de la rivière. Il est donc important que les ouvrages hydrauliques des moulins puissent rester fonctionnels afin de garantir le maintien de la ligne d'eau à l'étiage.

En Saône et Loire, l'aménagement de la Vallière, réalisé dans les années 60-70, était principalement motivé par la limitation des inondations des terres agricoles, et a conduit à des curages, des rectifications du tracé, ainsi qu'à des coupes systématiques et sévères de la végétation riparienne. Dans sa partie Jurassienne, la Vallière a également été aménagée, mais cette fois ci, principalement dans le but de collecter les effluents de l'agglomération lédonienne.

La qualité physico-chimique de l'eau, très bonne à Revigny, se dégrade très rapidement, notamment avec la traversée de Lons-le-Saunier, perturbant les peuplements faunistiques. Même si la qualité de l'eau s'est considérablement améliorée depuis la construction de la nouvelle station d'épuration de Lons-le-Saunier, la qualité hydrobiologique reste moyenne, du fait d'un milieu physique dégradé par les opérations de recalibrage et curage successives

(faible vitesse d'écoulement, hauteurs d'eau importantes, fonds uniformes et présence d'une végétation aquatique peu diversifiée).

La qualité piscicole de la Vallière est inférieure aux potentialités du milieu. En amont de Lons, le peuplement (salmonidés dominants) est limité par des débits d'étiage trop faibles et une pression halieutique importante. Ensuite, la traversée de la zone urbanisée de Lons-le-Saunier perturbe les peuplements, qui s'améliorent progressivement en Saône et Loire (cyprinidés dominant).

Au cours du premier contrat de rivière, un programme de restauration de la ripisylve a permis de traiter en grande partie les masses d'eau principales (la Vallière, Sonnette,). Il reste un travail important sur les masses d'eau secondaires afin d'atteindre un bon état sanitaire de ces rivières.

La phase de terrain réalisé en 2009 a permis de qualifier l'état actuel de la végétation et du bois mort selon la méthodologie de l'Agence de l'eau.

Ainsi, certains secteurs ont pu apparaître en état moyen ou mauvais (nombreux arbres déstabilisés) ou avec des embâcles gênants ou susceptibles d'être entraînés dans une zone à enjeu (sous un pont...) lors d'une prochaine crue. La définition d'objectifs d'entretien sectorisés a, par ailleurs, fixé le but de la gestion de la ripisylve et en conséquence, l'état souhaité pour celle-ci, en fonction des enjeux riverains (exemples : en traversée urbaine, l'objectif de favoriser l'écoulement en crue implique un état souhaité pour la végétation "entretenu de manière poussé" et l'enlèvement de tout embâcle ; en revanche, un objectif plus "naturel" en secteur sans enjeu humain implique un état souhaité plus naturel qui est compatible avec une ripisylve en état moyen et avec la présence d'embâcles).

La restauration et l'entretien des boisements de berge s'inscrivent dans le cadre du maintien des continuités écologiques (trame bleue / verte). Un programme de plantations est également associé à ces travaux. Des conventions avec les propriétaires seront mises en place.

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

---

Le plan de restauration et d'entretien de la ripisylve sur le bassin versant de la Vallière a pour objectif de pratiquer une gestion sectorisée des boisements, en fonction des enjeux humains directement associés :

- en intervenant à une fréquence annuelle ou bisannuelle à proximité des centres villes, ouvrages d'art, infrastructures de transport.
- en encadrant la libre évolution du cours d'eau dans les secteurs forestiers et agricoles, par des interventions ponctuelles lorsque la sécurité des biens et des personnes est menacée.

Il s'agit également de réimplanter et entretenir une ripisylve continue et diversifiée en substitution des actuels foyers de Renouée du Japon et plantations d'essences indésirables (cultivar de peupliers, résineux).

Lorsque des travaux de stabilisation de berge s'imposeront, les techniques végétales seront envisagées de manière prioritaire. Le syndicat n'aura pas un recours systématique à la stabilisation des berges : un enjeu devra être clairement avéré (protection d'une habitation, d'un usage par exemple).

Un état des lieux détaillé par tronçon et par cours d'eau a été établi pour les 5 ans du contrat de rivière : l'état final souhaité sera affiché par tronçon, ainsi qu'un niveau d'entretien (aucun entretien à entretien élevé) et d'intervention (aucune intervention à intervention difficile).

Une programmation annuelle sera ensuite établie en fonction des possibilités du syndicat et des opportunités (par exemple négociations foncières) et évolutions du milieu rivulaire (par exemple survenue d'une crue).

Le programme se décompose en deux sous programme :

- un programme de restauration sur les secteurs dépourvus de toutes interventions,
- un programme d'entretien afin d'assurer la pérennité des actions de restauration réalisées les années précédentes.

Le programme de restauration :

Intitulé opération	Masses d'eau	Maître d'ouvrage	Linéaire en ml	Coût total € HT
Ruisseau Bacot	FRDR 10409	SIA de la Vallière	6 380	21 102
Bief des Claies		SIA de la Vallière	12130	47 296
La Blainette	FRDR 11226	SIA de la Vallière	15 100	54 073
La Vallière	FRDR 599	SIA de la Vallière	1890	6 379
Bief du moulin des Bois		SIA de la Vallière	495	2 150
Ruisseau de l'Etang Darbon		SIA de la Vallière	1835	5 438
TOTAL			37,830	136 438

## Le programme d'entretien

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Linéaire ml	Coût total € HT
Entretien des rivières du bassin de la Vallière (Vallière FRDR 599, Bacot FRDR 10409, Bief des Claies, Sonnette FRDR 599, Blainette FRDR 11226, la Blaine,)	SIA de la Vallière	76475	116 176

**OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS**

L'objectif visé par cette action est de reconstituer, sur les cours d'eau principaux et secondaires du bassin versant, un corridor forestier continu et diversifié.

La réalisation de ces travaux, comme de nombreux autres travaux inscrits au présent contrat de rivière, se fait en terrain privé. Tous ces travaux se feront donc dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG).

**PLAN DE FINANCEMENT**

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Plan de restauration de la ripisylve	SIA de la Vallière	136 438	Agence de l'Eau	40 931	30
			Conseil Régional de Bourgogne		
			Conseil Général de Saône et Loire		

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Plan d'entretien de la ripisylve	SIA de la Vallière	116 176	Agence de l'Eau	34 853	30
			Conseil Régional de Bourgogne		
			Conseil Général de Saône et Loire		

L'Agence de l'eau finance sur le montant HT

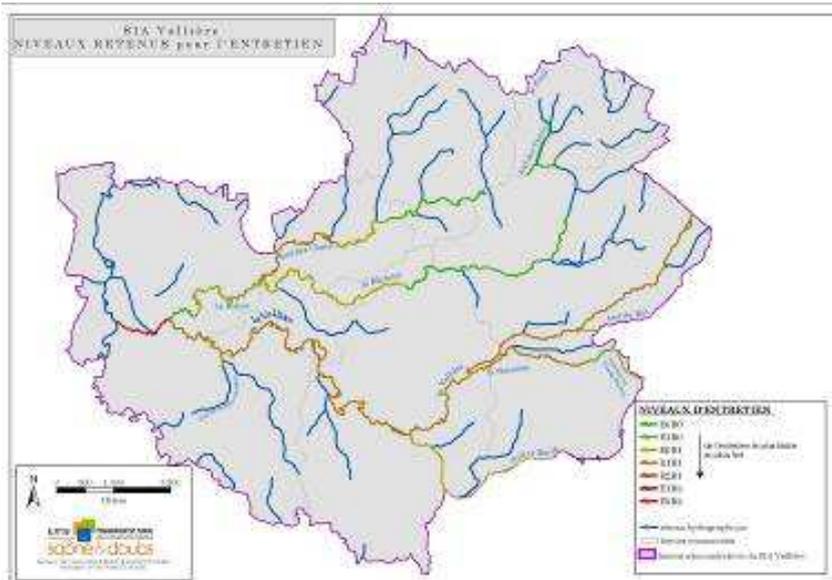
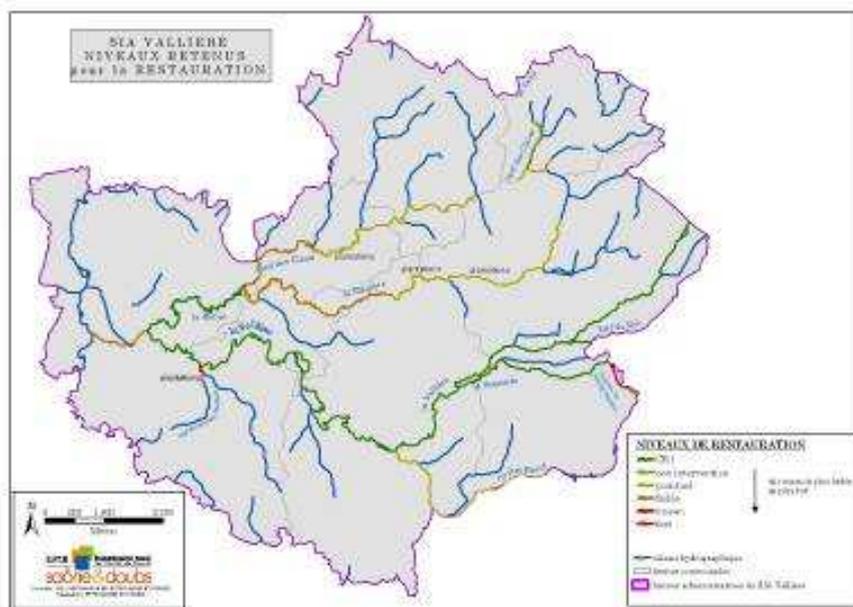
## PHASAGE PREVISIONNEL

Début des travaux en 2011 pour une durée de 5 ans. Les travaux seront décomposés en tranches comme dans le cadre du premier contrat de rivière.

## INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Plan de restauration de la ripisylve	- linéaire de cours d'eau restauré par catégorie d'objectif - nombre de jours de travail effectué	-Coût total de l'opération -Coût par linéaire de cours d'eau restauré	- nombre de plants d'arbre et arbustes Plantés - volume de déchets enlevés (plastiques...) - linéaire de ripisylve reconstitué - Nombre d'embâcles fixés
Plan d'entretien de la ripisylve	- linéaire de cours d'eau entretenu par catégorie d'objectif - nombre de jours de travail effectué	-Coût total de l'opération -Coût par linéaire de cours d'eau entretenu	- volume de déchets enlevés - volume d'embâcles enlevés - Nombre d'embâcles fixés

## SITUATION



**Sources d'information :** Programme Pluriannuel d'entretien et de restauration de la ripisylve. EPTB Saône et Doubs 2010.

<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			
<b>Objectif</b>	Améliorer le fonctionnement physique et écologique des milieux aquatiques et riverains	<b>Fiche action n°</b>	<b>B1-1-5</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Plan de restauration, d'entretien et de plantations de la ripisylve	Toutes		
<b>Mesures PDM</b>	3C17 : Restaurer les berges et/ou la ripisylve			
<b>Masses d'eau concernées</b>	Seille navigable FRDR 5996			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Syndicat Intercommunal de la Basse Seille		2011 - 2016	1	109 688

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Basse Seille a été créé en Septembre 1989 pour la réalisation d'études, l'aménagement et l'entretien de la Seille. Son domaine de compétence concerne la Seille navigable, de Louhans à la confluence avec la Saône à La Truchère.

Le SIA Basse Seille réalise chaque année une tranche d'entretien et/ou de restauration de la ripisylve sur la Seille navigable.

En aval de Louhans (linéaire géré par le SIA Basse Seille), la Seille est navigable (navigation de plaisance). 4 écluses permettent le franchissement d'un dénivelé total de 7,2 m.

Cette partie navigable est sous le régime juridique du Domaine Public Fluvial, avec une police de l'eau assurée par la DDE 71, et une police de la pêche par la DDAF 71.

La basse Seille a été aménagée très anciennement pour permettre la navigation, les barrages permettent le maintien d'un niveau d'eau élevé malgré des débits d'étiages assez faibles (cependant le bief de La Truchère rencontre des problèmes de niveau d'eau en période hivernale du fait d'un mauvais fonctionnement du barrage de la Truchère). Pour sa partie navigable, hormis quelques effondrements de berge correspondant en fait à des glissements de terrains, les berges sont essentiellement soumises à des érosions moyennes mais continues provoquées par le batillage.

Au cours du premier contrat de rivière, un programme de restauration de la ripisylve a permis de traiter en grande partie la Seille navigable. Il reste quelques tronçons à restaurer et l'ensemble du linéaire à entretenir.

La phase de terrain réalisé en 2009 a permis de qualifier l'état actuel de la végétation et du bois mort selon la méthodologie de l'Agence de l'eau.

Ainsi, certains secteurs ont pu apparaître en état moyen ou mauvais (nombreux arbres déstabilisés) ou avec des embâcles gênants ou susceptibles d'être entraînés dans une zone à enjeu (sous un pont...) lors d'une prochaine crue. La définition d'objectifs d'entretien sectorisés a, par ailleurs, fixé le but de la gestion de la ripisylve et en conséquence, l'état

souhaité pour celle-ci, en fonction des enjeux riverains (exemples : en traversée urbaine, l'objectif de favoriser l'écoulement en crue implique un état souhaité pour la végétation "entretenu de manière poussé" et l'enlèvement de tout embâcle ; en revanche, un objectif plus "naturel" en secteur sans enjeu humain implique un état souhaité plus naturel qui est compatible avec une ripisylve en état moyen et avec la présence d'embâcles).

La restauration et l'entretien des boisements de berge s'inscrivent dans le cadre du maintien des continuités écologiques (trame bleue / verte). Un programme de plantations est également associé à ces travaux. Des conventions avec les propriétaires seront mises en place.

#### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le plan de restauration et d'entretien de la ripisylve sur la partie navigable de la Seille a pour objectif de pratiquer une gestion sectorisée des boisements, en fonction des enjeux humains directement associés :

- en intervenant à une fréquence annuelle ou bisannuelle à proximité des centres villes, ouvrages d'art, infrastructures de transport.

- en encadrant la libre évolution du cours d'eau dans les secteurs forestiers et agricoles, par des interventions ponctuelles lorsque la sécurité des biens et des personnes est menacée.

Il s'agit également de réimplanter et entretenir une ripisylve continue et diversifiée en substitution des actuels foyers de Renouée du Japon et plantations d'essences indésirables (cultivar de peupliers, résineux).

Lorsque des travaux de stabilisation de berge s'imposeront, les techniques végétales seront envisagées de manière prioritaire. Le syndicat n'aura pas un recours systématique à la stabilisation des berges : un enjeu devra être clairement avéré (protection d'une habitation, d'un usage par exemple).

Un état des lieux détaillé par tronçon et par cours d'eau a été établi pour les 5 ans du contrat de rivière : l'état final souhaité sera affiché par tronçon, ainsi qu'un niveau d'entretien (aucun entretien à entretien élevé) et d'intervention (aucune intervention à intervention difficile).

Une programmation annuelle sera ensuite établie en fonction des possibilités du syndicat et des opportunités (par exemple négociations foncières) et évolutions du milieu rivulaire (par exemple survenue d'une crue).

Le programme se décompose en deux sous programme :

- un programme de restauration sur les secteurs dépourvus de toutes interventions,
- un programme d'entretien afin d'assurer la pérennité des actions de restauration réalisées les années précédentes.

Le programme de restauration :

Intitulé opération	Masses d'eau	Maître d'ouvrage	Linéaire en ml	Coût total € HT
La Seille	FRDR 596	SIA de la basse Seille	9 800	43 200

Le programme d'entretien

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Linéaire ml	Coût total € HT
Entretien des rivières de la Seille navigable FRDR 5996	SIA de la basse Seille	39 560	66 488

**OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS**

L'objectif visé par cette action est de reconstituer, sur les cours d'eau principaux et secondaires du bassin versant, un corridor forestier continu et diversifié.

La réalisation de ces travaux, comme de nombreux autres travaux inscrits au présent contrat de rivière, se fait en terrain privé. Tous ces travaux se feront donc dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG).

**PLAN DE FINANCEMENT**

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Plan de restauration de la ripisylve	SIA de la basse Seille	43 200	Agence de l'Eau	12 960	30
			Conseil Régional de Bourgogne		
			Conseil Général de Saône et Loire		

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Plan d'entretien de la ripisylve	SIA de la basse Seille	66 488	Agence de l'Eau	19 946	30
			Conseil Régional de Bourgogne		
			Conseil Général de Saône et Loire		

L'Agence de l'eau finance sur le montant HT

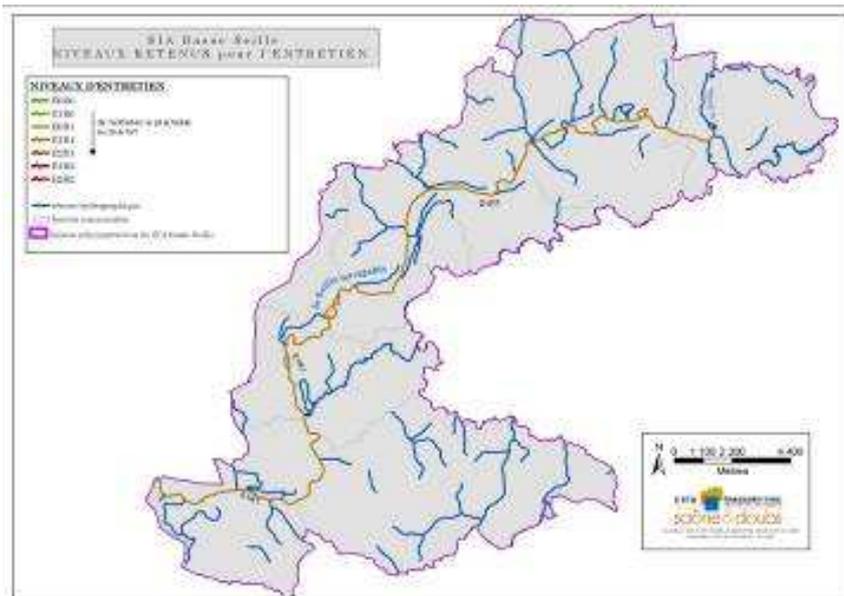
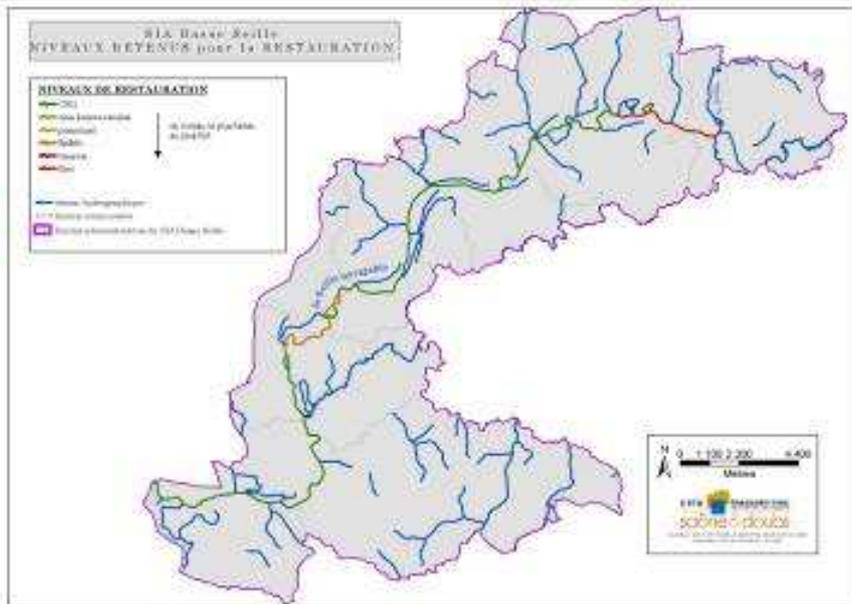
**PHASAGE PREVISIONNEL**

Début des travaux en 2011 pour une durée de 5 ans. Les travaux seront décomposés en tranches comme dans le cadre du premier contrat de rivière.

**INDICATEURS D'EVALUATION**

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Plan de restauration de la ripisylve	- linéaire de cours d'eau restauré par catégorie d'objectif - nombre de jours de travail effectué	-Coût total de l'opération -Coût par linéaire de cours d'eau restauré	- nombre de plants d'arbre et arbustes Plantés - volume de déchets enlevés (plastiques...) - linéaire de ripisylve reconstitué - Nombre d'embâcles fixés
Plan d'entretien de la ripisylve	- linéaire de cours d'eau entretenu par catégorie d'objectif - nombre de jours de travail effectué	-Coût total de l'opération -Coût par linéaire de cours d'eau entretenu	- volume de déchets enlevés - volume d'embâcles enlevés - Nombre d'embâcles fixés

## SITUATION



**Sources d'information :** Programme Pluriannuel d'entretien et de restauration de la ripisylve. EPTB Saône et Doubs 2010.

<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			
<b>Objectif</b>	Améliorer le fonctionnement physique et écologique des milieux aquatiques et riverains	<b>Fiche action n°</b>	<b>B1-1-6</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Plan de restauration et d'entretien de la ripisylve	Toutes		
<b>Mesures PDM</b>	3C17 : Restaurer les berges et/ou la ripisylve			
<b>Masses d'eau concernées</b>	Bief Corgeat FRDR 11768, Sâne Morte et Vive FRDR 597, Le Souchon FRDR 10270, La Voye FRDR 12012			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Syndicat Intercommunal des Sânes (71)		2011 - 2016	1	628 681€

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement des bassins versants des Sânes a été créé en 1971 pour la réalisation d'études et de travaux d'aménagements et d'entretien de la Sâne, de la Sâne Vive, de la Sâne Morte, de la Voye, du Souchon pour leurs parties situées en Saône & Loire.

La rivière Sâne proprement dite est formée de la réunion de la Sâne Vive et de la Sâne Morte à Ménestreuil (71) et conflue avec la Seille après 13,5 km, sur les communes de La Genête et Brienne (71). Le réseau hydrographique est donc constitué principalement par la Sâne Morte, par la Sâne Vive et ses affluents : la Voye et la Souchon

Le bassin versant des Sânes couvre une superficie totale de 280 km<sup>2</sup>, dont 138 km<sup>2</sup> pour le sous-bassin de la Sâne Vive, et 127 km<sup>2</sup> pour celui de la Sâne Morte.

Le bassin versant des Sânes est situé en totalité dans la plaine de Bresse, il culmine à 220 m d'altitude et descend à 175 m environ, il se caractérise donc par un relief de plaine, et sur le plan géologique par des formations fluvio-lacustre de la plaine bressane.

Au cours du premier contrat de rivière, un programme de restauration de la ripisylve avait été établi mais pas entièrement engagé. Il reste ainsi à restaurer une bonne partie du linéaire du bassin des Sânes dans le département de Saône et Loire..

La phase de terrain réalisé en 2009 a permis de qualifier l'état actuel de la végétation et du bois mort selon la méthodologie de l'Agence de l'eau.

Ainsi, certains secteurs ont pu apparaître en état moyen ou mauvais (nombreux arbres déstabilisés) ou avec des embâcles gênants ou susceptibles d'être entraînés dans une zone à enjeu (sous un pont...) lors d'une prochaine crue. La définition d'objectifs d'entretien sectorisés a, par ailleurs, fixé le but de la gestion de la ripisylve et en conséquence, l'état souhaité pour celle-ci, en fonction des enjeux riverains (exemples : en traversée urbaine, l'objectif de favoriser l'écoulement en crue implique un état souhaité pour la végétation "entretenu de manière poussé" et l'enlèvement de tout embâcle ; en revanche, un objectif

plus "naturel" en secteur sans enjeu humain implique un état souhaité plus naturel qui est compatible avec une ripisylve en état moyen et avec la présence d'embâcles).

La restauration et l'entretien des boisements de berge s'inscrivent dans le cadre du maintien des continuités écologiques (trame bleue / verte). Un programme de plantations est également associé à ces travaux. Des conventions avec les propriétaires seront mises en place.

#### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le plan de restauration et d'entretien de la ripisylve sur le bassin des Sânes a pour objectif de pratiquer une gestion sectorisée des boisements, en fonction des enjeux humains directement associés :

- en intervenant à une fréquence annuelle ou bisannuelle à proximité des centres villes, ouvrages d'art, infrastructures de transport.
- en encadrant la libre évolution du cours d'eau dans les secteurs forestiers et agricoles, par des interventions ponctuelles lorsque la sécurité des biens et des personnes est menacée.

Il s'agit également de réimplanter et entretenir une ripisylve continue et diversifiée en substitution des actuels foyers de Renouée du Japon et plantations d'essences indésirables (cultivar de peupliers, résineux).

Lorsque des travaux de stabilisation de berge s'imposeront, les techniques végétales seront envisagées de manière prioritaire. Le syndicat n'aura pas un recours systématique à la stabilisation des berges : un enjeu devra être clairement avéré (protection d'une habitation, d'un usage par exemple).

Un état des lieux détaillé par tronçon et par cours d'eau a été établi pour les 5 ans du contrat de rivière : l'état final souhaité sera affiché par tronçon, ainsi qu'un niveau d'entretien (aucun entretien à entretien élevé) et d'intervention (aucune intervention à intervention difficile).

Une programmation annuelle sera ensuite établie en fonction des possibilités du syndicat et des opportunités (par exemple négociations foncières) et évolutions du milieu rivulaire (par exemple survenue d'une crue).

Le programme se décompose en deux sous programme :

- un programme de restauration sur les secteurs dépourvus de toutes interventions,
- un programme d'entretien afin d'assurer la pérennité des actions de restauration réalisées les années précédentes.

Le programme de restauration :

Intitulé opération	Masses d'eau	Maître d'ouvrage	Linéaire en ml	Coût total € HT
Bief Corgeat	FRDR 11768	SIA des Sânes	6 830	36 586
Sâne Morte	FRDR 597	SIA des Sânes	30 480	148 217
Sâne Vive	FRDR 597	SIA des Sânes	15 764	249 310
Le Souchon	FRDR 10270	SIA des Sânes	9 460	60 804
TOTAL			62,534	494 927

Le programme d'entretien

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Linéaire ml	Coût total € HT
Entretien des rivières du bassin des Sânes (Bief Corgeat FRDR 11768, Sâne Morte et Vive FRDR 597, Le Souchon FRDR 10270, La Voye FRDR 12012)	SIA des Sânes	62 534	133 754

**OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS**

L'objectif visé par cette action est de reconstituer, sur les cours d'eau principaux et secondaires du bassin versant, un corridor forestier continu et diversifié.

La réalisation de ces travaux, comme de nombreux autres travaux inscrits au présent contrat de rivière, se fait en terrain privé. Tous ces travaux se feront donc dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG).

**PLAN DE FINANCEMENT**

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Plan de restauration de la ripisylve	SIA des Sânes	494 927	Agence de l'Eau	148 478	30
			Conseil Régional de Bourgogne		
			Conseil Général de Saône et Loire		

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Plan d'entretien de la ripisylve	SIA des Sânes	133 754	Agence de l'Eau	40 126	30
			Conseil Régional de Bourgogne		
			Conseil Général de Saône et Loire		

L'Agence de l'eau finance sur le montant HT

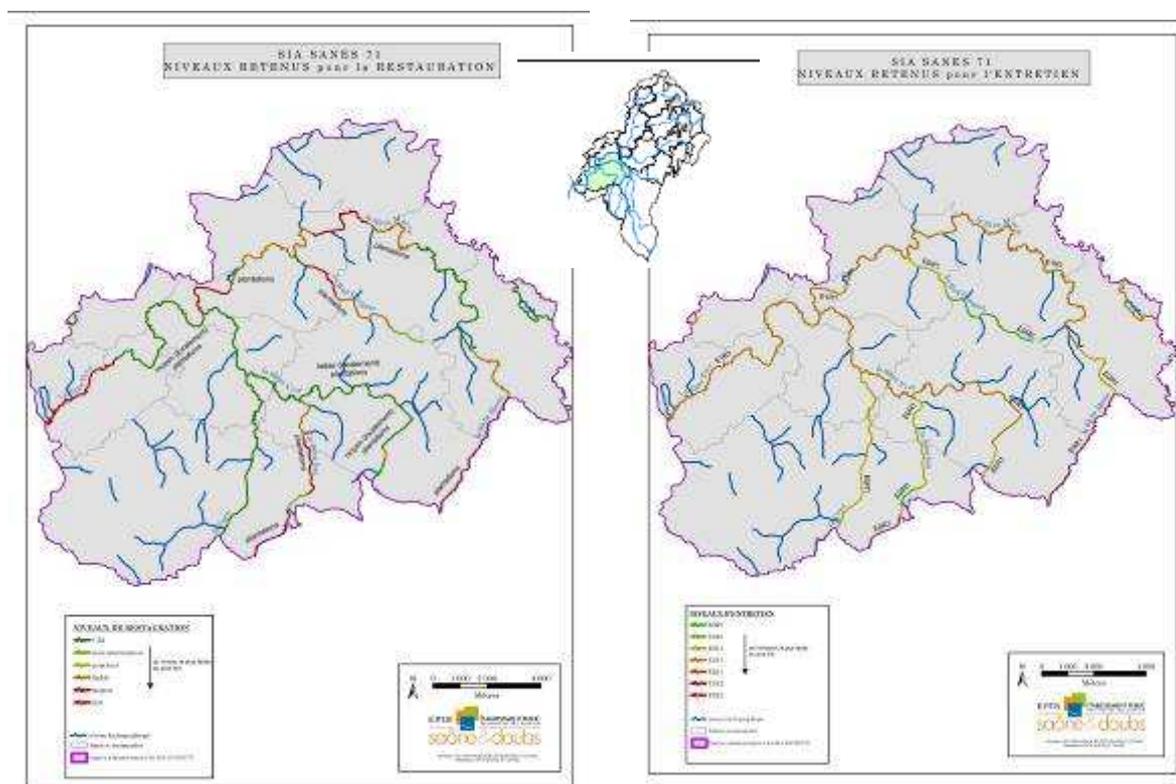
**PHASAGE PREVISIONNEL**

Début des travaux en 2011 pour une durée de 5 ans. Les travaux seront décomposés en tranches comme dans le cadre du premier contrat de rivière.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Plan de restauration de la ripisylve	- linéaire de cours d'eau restauré par catégorie d'objectif - nombre de jours de travail effectué	-Coût total de l'opération -Coût par linéaire de cours d'eau restauré	- nombre de plants d'arbre et arbustes Plantés - volume de déchets enlevés (plastiques...) - linéaire de ripisylve reconstitué - Nombre d'embâcles fixés
Plan d'entretien de la ripisylve	- linéaire de cours d'eau entretenu par catégorie d'objectif - nombre de jours de travail effectué	-Coût total de l'opération -Coût par linéaire de cours d'eau entretenu	- volume de déchets enlevés - volume d'embâcles enlevés - Nombre d'embâcles fixés

## SITUATION



**Sources d'information :** Programme Pluriannuel d'entretien et de restauration de la ripisylve. EPTB Saône et Doubs 2010.

<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			
<b>Objectif</b>	Améliorer le fonctionnement physique et écologique des milieux aquatiques et riverains	<b>Fiche action n°</b>	<b>B1-1-7</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Plan de restauration, d'entretien et de plantations de la ripisylve	Toutes		
<b>Mesures PDM</b>	3C17 : Restaurer les berges et/ou la ripisylve			
<b>Masses d'eau concernées</b>	la Gizia FRDR 11496, la Sonette FRDR 599			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Communauté de Communes du Canton de Cuiseaux		2011 - 2016	1	131 970

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La Communauté de communes du canton de Cuiseaux est la structure gestionnaire des cours d'eau depuis 1973 sur le territoire communautaire.

Le bassin versant du Solnan s'étend dans les départements de l'Ain, du Jura et de la Saône & Loire sur une superficie de 940 km<sup>2</sup> (550 km<sup>2</sup> si on exclue le sous bassin de la Vallière). Au niveau géologique, il se compose à l'Est de calcaires fortement Karstifiés ; et d'une couverture fluvio-lacustre dans la plaine bressane.

Le Solnan parcourt 65 km de sa source à Coligny (01) jusqu'à la confluence avec la Seille à Louhans, quelques centaines de mètres après les apports de la Vallière.

Hormis la Vallière tout en aval, le Solnan reçoit les eaux du Sevron à Varennes-Saint-Sauveur (200 km<sup>2</sup>), puis de la Gizia à Frontenard (88 km<sup>2</sup>).

Il se caractérise par des pentes faibles (de l'ordre de 1% au pied des contreforts jurassiens puis de l'ordre de 0.5 ‰ à l'aval), qui induisent une morphologie de rivière de type méandriforme. Le débit décennal à l'exutoire est estimé à 145 m<sup>3</sup>/s.

La rivière et ses affluents sont entièrement sous le régime juridique du domaine privé, avec une police de l'eau et de la pêche assurée par les DDAF 01, 39 et 71. Le Solnan est classée 2<sup>ème</sup> catégorie piscicole sur toute la partie bressane.

La phase de terrain réalisé en 2009 a permis de qualifier l'état actuel de la végétation et du bois mort selon la méthodologie de l'Agence de l'eau.

Ainsi, certains secteurs ont pu apparaître en état moyen ou mauvais (nombreux arbres déstabilisés) ou avec des embâcles gênants ou susceptibles d'être entraînés dans une zone à enjeu (sous un pont...) lors d'une prochaine crue. La définition d'objectifs d'entretien sectorisés a, par ailleurs, fixé le but de la gestion de la ripisylve et en conséquence, l'état souhaité pour celle-ci, en fonction des enjeux riverains (exemples : en traversée urbaine, l'objectif de favoriser l'écoulement en crue implique un état souhaité pour la végétation "entretenu de manière poussé" et l'enlèvement de tout embâcle ; en revanche, un objectif plus "naturel" en secteur sans enjeu humain implique un état souhaité plus naturel qui est compatible avec une ripisylve en état moyen et avec la présence d'embâcles).

La restauration et l'entretien des boisements de berge s'inscrivent dans le cadre du maintien des continuités écologiques (trame bleue / verte). Un programme de plantations est également associé à ces travaux. Des conventions avec les propriétaires seront mises en place.

#### DESCRIPTIF DE L'ACTION

La communauté de communes ayant réalisée la quasi-totalité de son linéaire en restauration, l'opération consiste à réaliser :

- un programme de restauration sur le Besançon,
- un programme d'entretien afin d'assurer la pérennité des actions de restauration réalisées les années précédentes.

Le programme de restauration :

Intitulé opération	Masses d'eau	Maître d'ouvrage	Linéaire en ml	Coût total € HT
Besançon	FRDR 11509	CCCC	2 250	12 150
TOTAL				12 150

Le programme d'entretien

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Linéaire ml	Coût total € HT
Entretien des rivières de la communauté de communes du canton de Cuiseaux (la Gizia FRDR 11496, le Besançon FRDR 11509, le Sevron Solnan FRDR 598, la Dourlande, la Sonette FRDR 599)	CCCC	53 912	131 970

#### OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

L'objectif visé par cette action est de reconstituer, sur les cours d'eau principaux et secondaires du bassin versant, un corridor forestier continu et diversifié.

La réalisation de ces travaux, comme de nombreux autres travaux inscrits au présent contrat de rivière, se fait en terrain privé. Tous ces travaux se feront donc dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG).

#### PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Plan de restauration de la ripisylve	CCCC	12 150	Agence de l'Eau	3 645	30
			Conseil Régional de Bourgogne		
			Conseil Général de Saône et Loire		

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Plan d'entretien de la ripisylve	CCCC	131 970	Agence de l'Eau	39 591	30
			Conseil Régional de Bourgogne		
			Conseil Général de Saône et Loire		

L'Agence de l'eau finance sur le montant HT

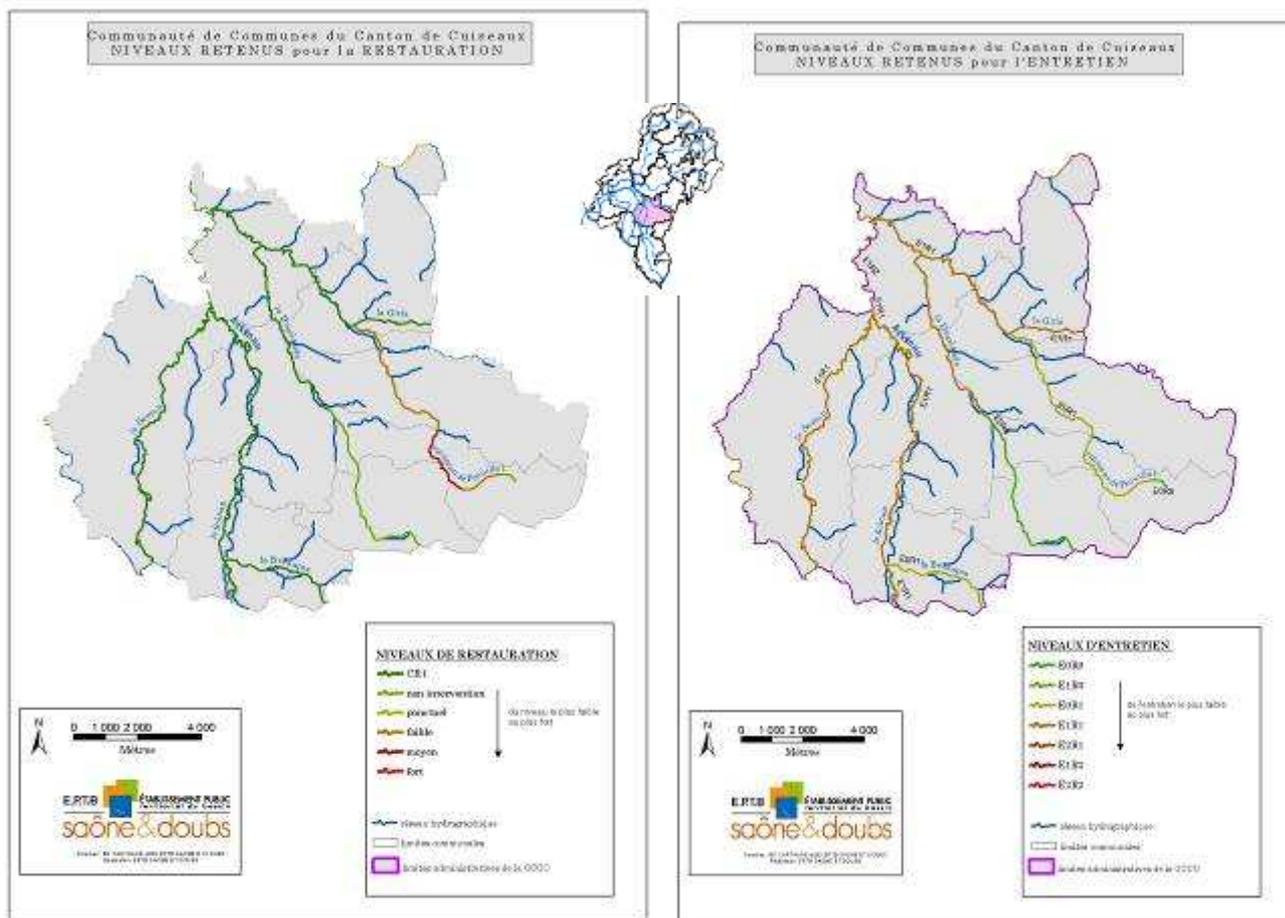
## PHASAGE PREVISIONNEL

Début des travaux en 2011 pour une durée de 5 ans. Les travaux seront décomposés en tranches comme dans le cadre du premier contrat de rivière.

## INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Plan de restauration de la ripisylve	- linéaire de cours d'eau restauré par catégorie d'objectif - nombre de jours de travail effectué	-Coût total de l'opération -Coût par linéaire de cours d'eau restauré	- nombre de plants d'arbre et arbustes Plantés - volume de déchets enlevés (plastiques...) - linéaire de ripisylve reconstitué - Nombre d'embâcles fixés
Plan d'entretien de la ripisylve	- linéaire de cours d'eau entretenu par catégorie d'objectif - nombre de jours de travail effectué	-Coût total de l'opération -Coût par linéaire de cours d'eau entretenu	- volume de déchets enlevés - volume d'embâcles enlevés - Nombre d'embâcles fixés

## SITUATION



**Sources d'information :** Programme Pluriannuel d'entretien et de restauration de la ripisylve. EPTB Saône et Doubs 2010.

<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>		
<b>Objectif</b>	Améliorer le fonctionnement physique et écologique des milieux aquatiques et riverains	<b>Fiche action n°</b>	<b>B1-1-8</b>
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>	
<b>Action</b>	Plan de restauration, d'entretien et de plantations de la ripisylve	Toutes	
<b>Mesures PDM</b>	3C17 : Restaurer les berges et/ou la ripisylve		
<b>Masses d'eau concernées</b>	la Vallière FRDR 599, la Sorne FRDR 11548, la Madeleine FRDR 12097, la Serenne FRDR 11070, le ruisseau de Roche Chien, la Diane, le ruisseau des Combes, le ruisseau des Mouraches, le Bief du Roi, le Préhaut		
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>
Communauté de Communes du bassin de Lons le Saunier		2011 - 2016	1
			<b>Coût €HT</b>
			101 583 €

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La Communauté de Communes du bassin de Lons le Saunier est compétente, entre autres, pour la « protection et la mise en valeur de l'environnement », elle peut donc se porter maître d'ouvrage pour l'aménagement et l'entretien des cours d'eau sur le territoire communautaire (soit principalement la Vallière, la Madeleine et la Sorne).

Le bassin versant de la Vallière s'étend dans les départements du Jura et de la Saône & Loire sur une superficie de 390 km<sup>2</sup> pour des altitudes comprises entre 178 m et 596 m.

Au niveau géologique, le bassin versant de la rivière repose sur deux entités géologiques différentes : une entité calcaire karstique en amont de Lons-le-Saunier, et une entité marneuse lorsqu'elle traverse la plaine bressane. La Vallière prend sa source (résurgence) dans le Revermont au creux de Revigny, en amont de Lons-le-Saunier. A l'issue d'un parcours jurassien à pente relativement forte (11 ‰), elle pénètre dans la plaine bressane (pente inférieure à 0,9‰) pour finalement confluer avec le Solnan à Louhans (71) après un parcours de 50 km. Le cours d'eau a un tracé faiblement sinueux dans la partie jurassienne, puis méandriforme dans la partie bressane. Ses principaux affluents sont : la Sorne (41 km<sup>2</sup>), la Sonnette (66 km<sup>2</sup>) et la Blaine (88 km<sup>2</sup>).

Au cours du premier contrat de rivière, un programme de restauration de la ripisylve a permis de traiter en grande partie les masses d'eau principales (la Vallière, la Madeleine, la Sorne). Il reste un travail sur les masses d'eau secondaires afin d'atteindre un bon état sanitaire de ces rivières.

La CCBL intervient sur ces cours d'eau par l'intermédiaire d'une « brigade vert » qui emploie du personnel en insertion.

La phase de terrain réalisée en 2009 a permis de qualifier l'état actuel de la végétation et du bois mort selon la méthodologie de l'Agence de l'eau.

Ainsi, certains secteurs ont pu apparaître en état moyen ou mauvais (nombreux arbres déstabilisés) ou avec des embâcles gênants ou susceptibles d'être entraînés dans une zone à enjeu (sous un pont...) lors d'une prochaine crue. La définition d'objectifs d'entretien

sectorisés a, par ailleurs, fixé le but de la gestion de la ripisylve et en conséquence, l'état souhaité pour celle-ci, en fonction des enjeux riverains (exemples : en traversée urbaine, l'objectif de favoriser l'écoulement en crue implique un état souhaité pour la végétation "entretenu de manière poussé" et l'enlèvement de tout embâcle ; en revanche, un objectif plus "naturel" en secteur sans enjeu humain implique un état souhaité plus naturel qui est compatible avec une ripisylve en état moyen et avec la présence d'embâcles).

La restauration et l'entretien des boisements de berge s'inscrivent dans le cadre du maintien des continuités écologiques (trame bleue / verte). Un programme de plantations est également associé à ces travaux. Des conventions avec les propriétaires seront mises en place.

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le plan de restauration et d'entretien de la ripisylve sur le territoire de la CCBL a pour objectif de pratiquer une gestion sectorisée des boisements, en fonction des enjeux humains directement associés :

- en intervenant à une fréquence annuelle ou bisannuelle à proximité des centres villes, ouvrages d'art, infrastructures de transport.
- en encadrant la libre évolution du cours d'eau dans les secteurs forestiers et agricoles, par des interventions ponctuelles lorsque la sécurité des biens et des personnes est menacée.

Il s'agit également de réimplanter et entretenir une ripisylve continue et diversifiée en substitution des actuels foyers de Renouée du Japon et plantations d'essences indésirables (cultivar de peupliers, résineux).

Lorsque des travaux de stabilisation de berge s'imposeront, les techniques végétales seront envisagées de manière prioritaire. Le syndicat n'aura pas un recours systématique à la stabilisation des berges : un enjeu devra être clairement avéré (protection d'une habitation, d'un usage par exemple).

Un état des lieux détaillé par tronçon et par cours d'eau a été établi pour les 5 ans du contrat de rivière : l'état final souhaité sera affiché par tronçon, ainsi qu'un niveau d'entretien (aucun entretien à entretien élevé) et d'intervention (aucune intervention à intervention difficile).

Une programmation annuelle sera ensuite établie en fonction des possibilités de la communauté de communes et des opportunités (par exemple négociations foncières) et évolutions du milieu rivulaire (par exemple survenue d'une crue).

Le programme se décompose en deux sous programme :

- un programme de restauration sur les secteurs dépourvus de toutes interventions,
- un programme d'entretien afin d'assurer la pérennité des actions de restauration réalisées les années précédentes.

Le programme de restauration :

Intitulé opération	Masses d'eau	Maître d'ouvrage	Linéaire en ml	Coût total € HT
La Vallière	FRDR 599	CCBL	1042	5 275
La Serenne	FRDR 11070	CCBL	630	0
Ruisseau de Rochechien		CCBL	1 100	3 638
Ruisseau des Mouraches		CCBL	5 730	9 015
Ruisseau des Combes		CCBL	1 840	1 172
Bief du Roi		CCBL	1 830	6 053
TOTAL			12,172	25 153

## Le programme d'entretien

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Linéaire ml	Coût total € HT
Entretien des rivières du territoire de la CCBL (la Vallière FRDR 599, la Sorne FRDR 11548, la Madeleine FRDR 12097, la Srenne FRDR 11070, le ruisseau de Roche Chien, la Diane, le ruisseau des Combes, le ruisseau des Mouraches, le Bief du Roi, le Préhaut, la Diane)	CCBL	49 697	76 430

**OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS**

L'objectif visé par cette action est de reconstituer, sur les cours d'eau principaux et secondaires du bassin versant, un corridor forestier continu et diversifié.

La réalisation de ces travaux, comme de nombreux autres travaux inscrits au présent contrat de rivière, se fait en terrain privé. Tous ces travaux se feront donc dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG).

**PLAN DE FINANCEMENT**

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Plan de restauration de la ripisylve	CCBL	25 153	Agence de l'Eau	7 546	30
			Conseil Régional de Franche-Comté*	7 521	25
			Conseil Général du Jura	3 008	10

\* Une aide sera apportée lorsque l'enjeu patrimonial sera démontré. L'Agence de l'eau finance sur le montant HT. Le Conseil Régional et Général sur un montant TTC.

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Plan d'entretien de la ripisylve	CCBL	76 430	Agence de l'Eau	22 929	30

L'Agence de l'eau finance sur le montant HT

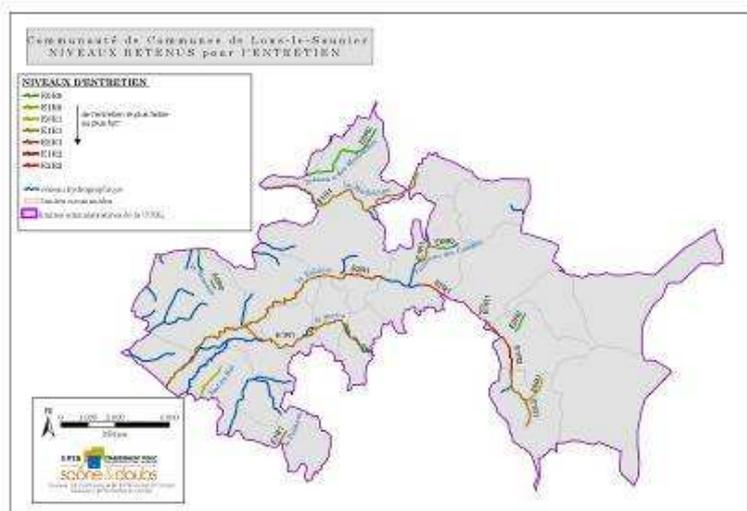
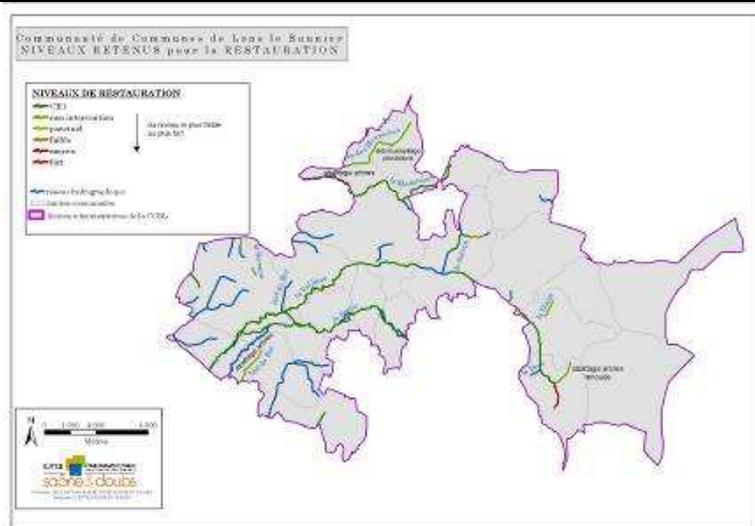
**PHASAGE PREVISIONNEL**

Début des travaux en 2011 pour une durée de 5 ans. Les travaux seront décomposés en tranches comme dans le cadre du premier contrat de rivière.

### INDICATEURS D'ÉVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Plan de restauration de la ripisylve	- linéaire de cours d'eau restauré par catégorie d'objectif - nombre de jours de travail effectué	-Coût total de l'opération -Coût par linéaire de cours d'eau restauré	- nombre de plants d'arbre et arbustes Plantés - volume de déchets enlevés (plastiques...) - linéaire de ripisylve reconstitué - Nombre d'embâcles fixés
Plan d'entretien de la ripisylve	- linéaire de cours d'eau entretenu par catégorie d'objectif - nombre de jours de travail effectué	-Coût total de l'opération -Coût par linéaire de cours d'eau entretenu	- volume de déchets enlevés - volume d'embâcles enlevés - Nombre d'embâcles fixés

### SITUATION



**Sources d'information :** Programme Pluriannuel d'entretien et de restauration de la ripisylve. EPTB Saône et Doubs 2010.

<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			
<b>Objectif</b>	Améliorer le fonctionnement physique et écologique des milieux aquatiques et riverains	<b>Fiche action n°</b>	<b>B1-1-9</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Plan de restauration, d'entretien et de plantations de la ripisylve	Toutes		
<b>Mesures PDM</b>	3C17 : Restaurer les berges et/ou la ripisylve			
<b>Masses d'eau concernées</b>	Sonnette FRDR 599, Gizia FRDR 11 496, Bacot FRDR 10409, Bief d'Essenand FRDR 10520, Bief du Roi, Ruisseau d'Orbagna, le Préhaut			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Communauté de Communes Sud Revermont		2011 - 2016	1	68 519 €

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La Communauté de Communes du Sud - Revermont a pris la compétence pour l'aménagement et l'entretien des cours d'eau situés sur le territoire communautaire (soit principalement les cours d'eau de la Gizia et de la Sonnette).

Au cours du premier contrat de rivière, un programme de restauration de la ripisylve a permis de traiter en grande partie les masses d'eau principales (la Gizia et la Sonnette). Il reste un petit travail sur les masses d'eau secondaires afin d'atteindre un bon état sanitaire de ces rivières.

La phase de terrain réalisé en 2009 a permis de qualifier l'état actuel de la végétation et du bois mort selon la méthodologie de l'Agence de l'eau.

Ainsi, certains secteurs ont pu apparaître en état moyen ou mauvais (nombreux arbres déstabilisés) ou avec des embâcles gênants ou susceptibles d'être entraînés dans une zone à enjeu (sous un pont...) lors d'une prochaine crue. La définition d'objectifs d'entretien sectorisés a, par ailleurs, fixé le but de la gestion de la ripisylve et en conséquence, l'état souhaité pour celle-ci, en fonction des enjeux riverains (exemples : en traversée urbaine, l'objectif de favoriser l'écoulement en crue implique un état souhaité pour la végétation "entretenu de manière poussé" et l'enlèvement de tout embâcle ; en revanche, un objectif plus "naturel" en secteur sans enjeu humain implique un état souhaité plus naturel qui est compatible avec une ripisylve en état moyen et avec la présence d'embâcles).

La restauration et l'entretien des boisements de berge s'inscrivent dans le cadre du maintien des continuités écologiques (trame bleue / verte). Un programme de plantations est également associé à ces travaux. Des conventions avec les propriétaires seront mises en place.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le plan de restauration et d'entretien de la ripisylve sur le territoire de la CCSR a pour objectif de pratiquer une gestion sectorisée des boisements, en fonction des enjeux humains directement associés :

- en intervenant à une fréquence annuelle ou bisannuelle à proximité des centres villes, ouvrages d'art, infrastructures de transport.

- en encadrant la libre évolution du cours d'eau dans les secteurs forestiers et agricoles, par des interventions ponctuelles lorsque la sécurité des biens et des personnes est menacée.

Il s'agit également de réimplanter et entretenir une ripisylve continue et diversifiée en substitution des actuels foyers de Renouée du Japon et plantations d'essences indésirables (cultivar de peupliers, résineux).

Lorsque des travaux de stabilisation de berge s'imposeront, les techniques végétales seront envisagées de manière prioritaire. Le syndicat n'aura pas un recours systématique à la stabilisation des berges : un enjeu devra être clairement avéré (protection d'une habitation, d'un usage par exemple).

Un état des lieux détaillé par tronçon et par cours d'eau a été établi pour les 5 ans du contrat de rivière : l'état final souhaité sera affiché par tronçon, ainsi qu'un niveau d'entretien (aucun entretien à entretien élevé) et d'intervention (aucune intervention à intervention difficile).

Une programmation annuelle sera ensuite établie en fonction des possibilités de la communauté de communes et des opportunités (par exemple négociations foncières) et évolutions du milieu rivulaire (par exemple survenue d'une crue).

Le programme se décompose en deux sous programme :

- un programme de restauration sur les secteurs dépourvus de toutes interventions,
- un programme d'entretien afin d'assurer la pérennité des actions de restauration réalisées les années précédentes.

Le programme de restauration :

Intitulé opération	Masses d'eau	Maître d'ouvrage	Linéaire en ml	Coût total € HT
La Rivière Bacot	FRDR 10409	CCSR	1940	6 417
Bief d'Esenand	FRDR 10520	CCSR	2 620	8 666
Bief du Roi		CCSR	5 160	11 998
TOTAL			9,720	27 081

Le programme d'entretien

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Linéaire ml	Coût total € HT
Entretien des rivières du territoire de la CCSR (Sonnette FRDR 599, Gizia FRDR 11 496, Bacot FRDR 10409, Bief d'Essenand FRDR 10520, Bief du Roi, Ruisseau d'Orbagna, le Préhaut)	CCSR	29 050	44 438

#### **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS**

L'objectif visé par cette action est de reconstituer, sur les cours d'eau principaux et secondaires du bassin versant, un corridor forestier continu et diversifié.

La réalisation de ces travaux, comme de nombreux autres travaux inscrits au présent contrat de rivière, se fait en terrain privé. Tous ces travaux se feront donc dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG).

## PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Plan de restauration de la ripisylve	CCSR	27 081	Agence de l'Eau	8 124	30
			Conseil Régional de Franche-Comté*	8 097	25
			Conseil Général du Jura	3 239	10

\* Une aide sera apportée lorsque l'enjeu patrimonial sera démontré. L'Agence de l'eau finance sur le montant HT. Le Conseil Régional et Général sur un montant TTC.

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Plan d'entretien de la ripisylve	CCSR	44 438	Agence de l'Eau	13 331	30

L'Agence de l'eau finance sur le montant HT

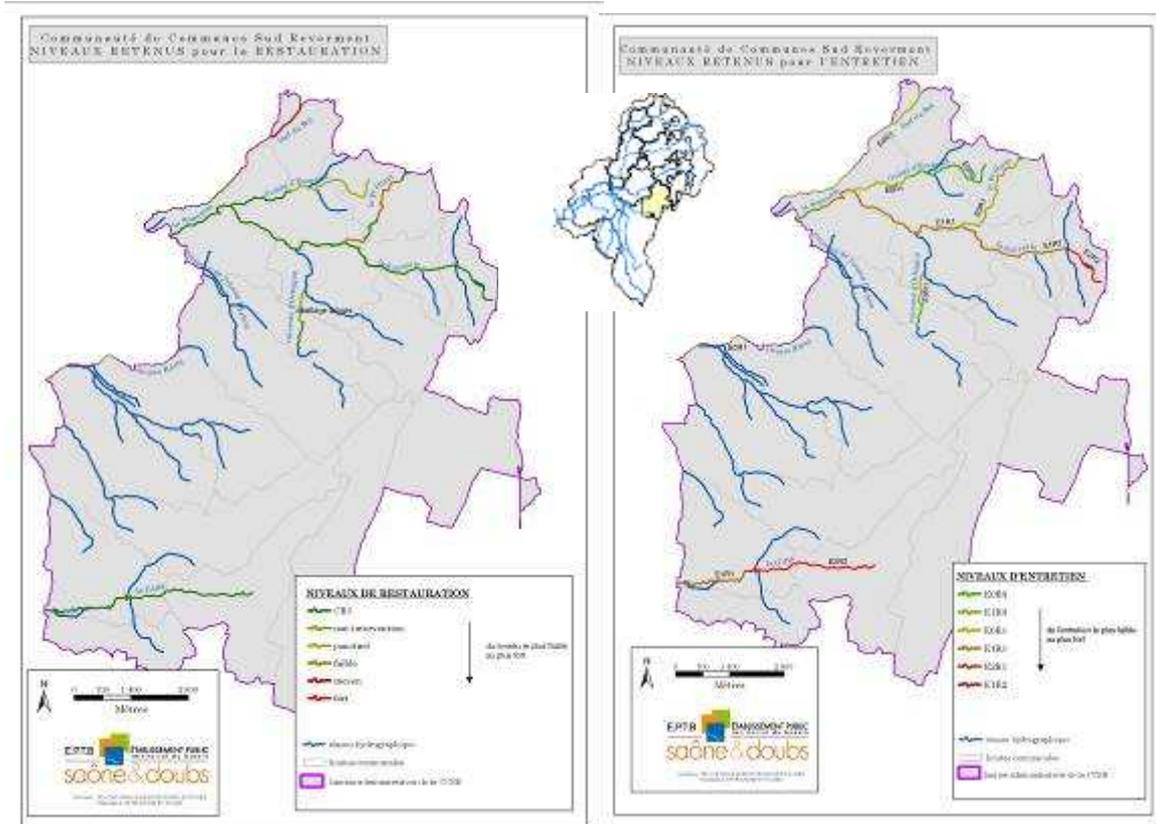
## PHASAGE PREVISIONNEL

Début des travaux en 2011 pour une durée de 5 ans. Les travaux seront décomposés en tranches comme dans le cadre du premier contrat de rivière.

## INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Plan de restauration de la ripisylve	- linéaire de cours d'eau restauré par catégorie d'objectif - nombre de jours de travail effectué	-Coût total de l'opération -Coût par linéaire de cours d'eau restauré	- nombre de plants d'arbre et arbustes Plantés - volume de déchets enlevés (plastiques...) - linéaire de ripisylve reconstitué - Nombre d'embâcles fixés
Plan d'entretien de la ripisylve	- linéaire de cours d'eau entretenu par catégorie d'objectif - nombre de jours de travail effectué	-Coût total de l'opération -Coût par linéaire de cours d'eau entretenu	- volume de déchets enlevés - volume d'embâcles enlevés - Nombre d'embâcles fixés

## SITUATION



**Sources d'information :** Programme Pluriannuel d'entretien et de restauration de la ripisylve. EPTB Saône et Doubs 2010.

<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			
<b>Objectif</b>	Améliorer le fonctionnement physique et écologique des milieux aquatiques et riverains	<b>Fiche action n°</b>	<b>B1-1-10</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Plan de restauration, d'entretien et de plantations de la ripisylve	Toutes		
<b>Mesures PDM</b>	3C17 : Restaurer les berges et/ou la ripisylve			
<b>Masses d'eau concernées</b>	La Sorne FRDR 11548 et le Savignard			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Communauté de Communes du Val de Sorne		2011 - 2016	1	12 288 €

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Lors de sa création en 1996, la Communauté de Communes du Val de Sorne a pris la compétence environnement dont l'aménagement et l'entretien des cours d'eau. Son domaine de compétence concerne la Sorne dans le Jura ainsi que le Savignard et le bief Grougneau.

Au cours du premier contrat de rivière, un programme de restauration de la ripisylve a permis de traiter des masses d'eau du territoire communautaire.

La phase de terrain réalisé en 2009 a permis de qualifier l'état actuel de la végétation et du bois mort selon la méthodologie de l'Agence de l'eau.

Ainsi, certains secteurs ont pu apparaître en état moyen ou mauvais (nombreux arbres déstabilisés) ou avec des embâcles gênants ou susceptibles d'être entraînés dans une zone à enjeu (sous un pont...) lors d'une prochaine crue. La définition d'objectifs d'entretien sectorisés a, par ailleurs, fixé le but de la gestion de la ripisylve et en conséquence, l'état souhaité pour celle-ci, en fonction des enjeux riverains (exemples : en traversée urbaine, l'objectif de favoriser l'écoulement en crue implique un état souhaité pour la végétation "entretenu de manière poussé" et l'enlèvement de tout embâcle ; en revanche, un objectif plus "naturel" en secteur sans enjeu humain implique un état souhaité plus naturel qui est compatible avec une ripisylve en état moyen et avec la présence d'embâcles).

La restauration et l'entretien des boisements de berge s'inscrivent dans le cadre du maintien des continuités écologiques (trame bleue / verte). Un programme de plantations est également associé à ces travaux. Des conventions avec les propriétaires seront mises en place.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le plan de restauration et d'entretien de la ripisylve sur le territoire de la CCSR a pour objectif de pratiquer une gestion sectorisée des boisements, en fonction des enjeux humains directement associés :

- en intervenant à une fréquence annuelle ou bisannuelle à proximité des centres villes, ouvrages d'art, infrastructures de transport.

- en encadrant la libre évolution du cours d'eau dans les secteurs forestiers et agricoles, par des interventions ponctuelles lorsque la sécurité des biens et des personnes est menacée.

Il s'agit également de réimplanter et entretenir une ripisylve continue et diversifiée en substitution des actuels foyers de Renouée du Japon et plantations d'essences indésirables (cultivar de peupliers, résineux).

Lorsque des travaux de stabilisation de berge s'imposeront, les techniques végétales seront envisagées de manière prioritaire. Le syndicat n'aura pas un recours systématique à la stabilisation des berges : un enjeu devra être clairement avéré (protection d'une habitation, d'un usage par exemple).

Un état des lieux détaillé par tronçon et par cours d'eau a été établi pour les 5 ans du contrat de rivière : l'état final souhaité sera affiché par tronçon, ainsi qu'un niveau d'entretien (aucun entretien à entretien élevé) et d'intervention (aucune intervention à intervention difficile).

Une programmation annuelle sera ensuite établie en fonction des possibilités de la communauté de communes et des opportunités (par exemple négociations foncières) et évolutions du milieu rivulaire (par exemple survenue d'une crue).

L'opération consiste à réaliser un programme d'entretien dans le cadre du second contrat de rivière sur les 5 prochaines années

Le programme d'entretien

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Linéaire ml	Coût total € HT
Entretien des rivières de la Sorne FRDR 11548 et du Savignard	CCVS	7230	12 288

#### **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS**

L'objectif visé par cette action est de reconstituer, sur les cours d'eau principaux et secondaires du bassin versant, un corridor forestier continu et diversifié.

La réalisation de ces travaux, comme de nombreux autres travaux inscrits au présent contrat de rivière, se fait en terrain privé. Tous ces travaux se feront donc dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG).

#### **PLAN DE FINANCEMENT**

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Plan d'entretien de la ripisylve	CCVS	12 288	Agence de l'Eau	3 686	30

L'Agence de l'eau finance sur le montant HT

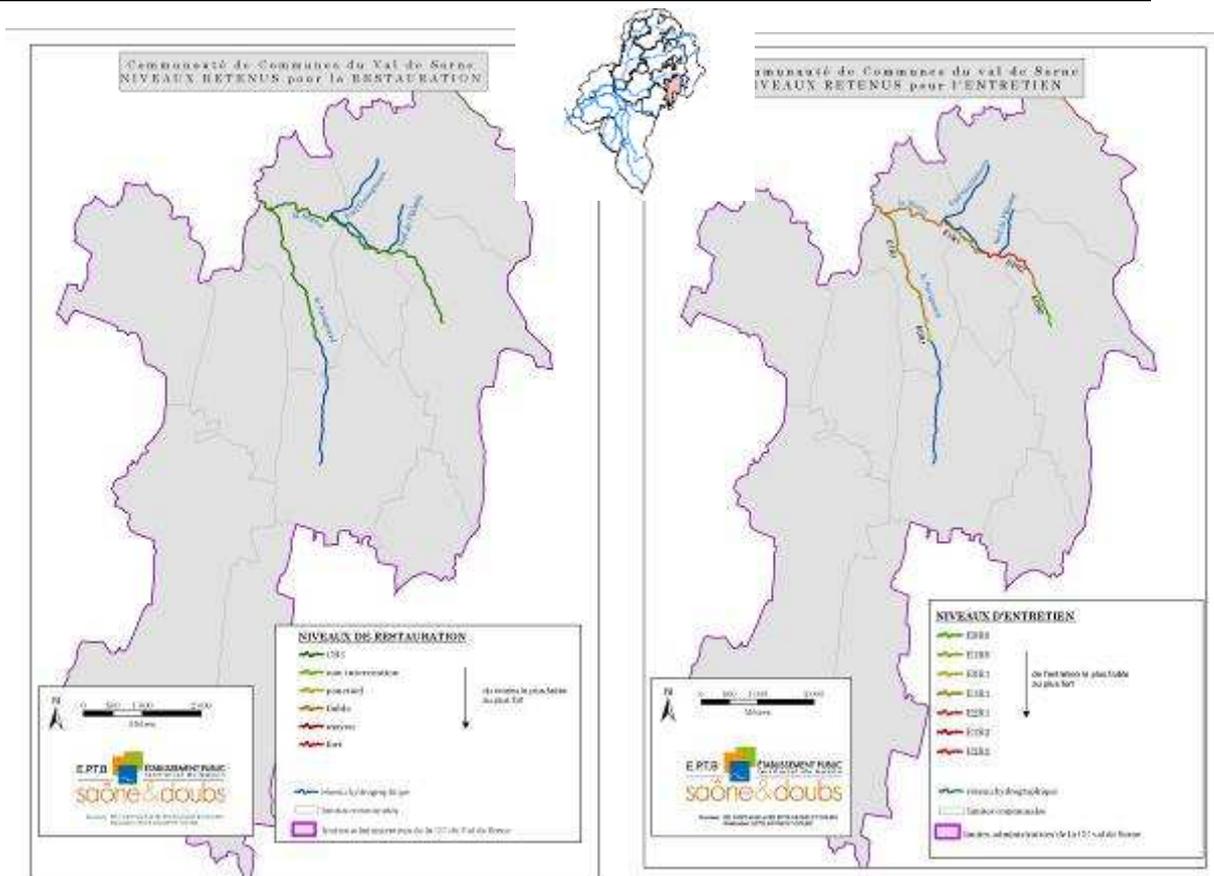
#### **PHASAGE PREVISIONNEL**

Les travaux seront décomposés en tranches comme dans le cadre du premier contrat de rivière.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Plan d'entretien de la ripisylve	<ul style="list-style-type: none"> <li>- linéaire de cours d'eau entretenu par catégorie d'objectif</li> <li>- nombre de jours de travail effectué</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coût total de l'opération</li> <li>- Coût par linéaire de cours d'eau entretenu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de plants d'arbre et arbustes Plantés</li> <li>- volume de déchets enlevés (plastiques...)</li> <li>- linéaire de ripisylve reconstitué</li> <li>- Nombre d'embâcles fixés</li> </ul>

## SITUATION



**Sources d'information :** Programme Pluriannuel d'entretien et de restauration de la ripisylve. EPTB Saône et Doubs 2010.

<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			
<b>Objectif</b>	Améliorer le fonctionnement physique et écologique des milieux aquatiques et riverains	<b>Fiche action n°</b>	<b>B1-1-11</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Plan de restauration, d'entretien et de plantations de la ripisylve	Toutes		
<b>Mesures PDM</b>	3C17 : Restaurer les berges et/ou la ripisylve			
<b>Masses d'eau concernées</b>	Moulin du Roi FRDR 11933, la Serrée FRDR 10464			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
		2011 - 2016	1	44 592 €

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du bassin versant de la Serrée a été créé en 1972 pour la réalisation d'études et de travaux d'assainissement et d'entretien des cours d'eau de ce bassin versant.

La commune de Savigny-sur-Seille ne fait pas partie du SIA de la Serrée, une délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune et la SIA pourra être passée pour la réalisation des travaux sur les berges de cette commune.

Le bassin versant de la Vallière s'étend dans les départements du Jura et de la Saône & Loire sur La Serrée, d'une longueur totale d'environ 12,5 km est un affluent rive droite de la Seille. Elle draine un bassin versant à large dominante agricole de 30,7 km<sup>2</sup> orienté Sud-Nord dont le relief peu accentué favorise la méandrement, surtout dans la partie aval.

Les terrains riverains du cours d'eau sont essentiellement occupés par les cultures céréalières (maïs), les prairies permanentes et des bois. Aucun espace urbanisé n'est implanté en bordure de cours d'eau, seules deux habitations sont directement riveraines de la rivière.

Au cours du premier contrat de rivière, un programme de restauration de la ripisylve a permis de traiter la Serrée sur l'ensemble de son linéaire.

La phase de terrain réalisé en 2009 a permis de qualifier l'état actuel de la végétation et du bois mort selon la méthodologie de l'Agence de l'eau.

Ainsi, certains secteurs ont pu apparaître en état moyen ou mauvais (nombreux arbres déstabilisés) ou avec des embâcles gênants ou susceptibles d'être entraînés dans une zone à enjeu (sous un pont...) lors d'une prochaine crue. La définition d'objectifs d'entretien sectorisés a, par ailleurs, fixé le but de la gestion de la ripisylve et en conséquence, l'état souhaité pour celle-ci, en fonction des enjeux riverains (exemples : en traversée urbaine, l'objectif de favoriser l'écoulement en crue implique un état souhaité pour la végétation "entretenu de manière poussé" et l'enlèvement de tout embâcle ; en revanche, un objectif plus "naturel" en secteur sans enjeu humain implique un état souhaité plus naturel qui est compatible avec une ripisylve en état moyen et avec la présence d'embâcles).

La restauration et l'entretien des boisements de berge s'inscrivent dans le cadre du maintien des continuités écologiques (trame bleue / verte). Un programme de plantations est également associé à ces travaux. Des conventions avec les propriétaires seront mises en place.

#### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le plan de restauration et d'entretien de la ripisylve sur les rivières du SIA de la Serrée a pour objectif de pratiquer une gestion sectorisée des boisements, en fonction des enjeux humains directement associés :

- en intervenant à une fréquence annuelle ou bisannuelle à proximité des centres villes, ouvrages d'art, infrastructures de transport.

- en encadrant la libre évolution du cours d'eau dans les secteurs forestiers et agricoles, par des interventions ponctuelles lorsque la sécurité des biens et des personnes est menacée.

Il s'agit également de réimplanter et entretenir une ripisylve continue et diversifiée en substitution des actuels foyers de Renouée du Japon et plantations d'essences indésirables (cultivar de peupliers, résineux).

Lorsque des travaux de stabilisation de berge s'imposeront, les techniques végétales seront envisagées de manière prioritaire. Le syndicat n'aura pas un recours systématique à la stabilisation des berges : un enjeu devra être clairement avéré (protection d'une habitation, d'un usage par exemple).

Un état des lieux détaillé par tronçon et par cours d'eau a été établi pour les 5 ans du contrat de rivière : l'état final souhaité sera affiché par tronçon, ainsi qu'un niveau d'entretien (aucun entretien à entretien élevé) et d'intervention (aucune intervention à intervention difficile).

Une programmation annuelle sera ensuite établie en fonction des possibilités de la communauté de communes et des opportunités (par exemple négociations foncières) et évolutions du milieu rivulaire (par exemple survenue d'une crue).

Le programme se décompose en deux sous programme :

- un programme de restauration sur les secteurs dépourvus de toutes interventions,
- un programme d'entretien afin d'assurer la pérennité des actions de restauration réalisées les années précédentes.

Le programme de restauration :

Intitulé opération	Masses d'eau	Maître d'ouvrage	Linéaire en ml	Coût total € HT
Le Ruisseau du Moulin du Roi	FRDR 11 993	SIA de la Serrée	6 510	22 525

Le programme d'entretien

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Linéaire ml	Coût total € HT
Entretien des rivières du ruisseau du Moulin du Roi FRDR 11933 , la Serrée FRDR 10464	SIA de la Serrée	17 310	22 067

#### OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES / INDICATEURS

L'objectif visé par cette action est de reconstituer, sur les cours d'eau principaux et secondaires du bassin versant, un corridor forestier continu et diversifié.

La réalisation de ces travaux, comme de nombreux autres travaux inscrits au présent contrat de rivière, se fait en terrain privé. Tous ces travaux se feront donc dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG).

## PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Plan de restauration de la ripisylve		22 525	Agence de l'Eau	6 758	30
			Conseil Régional de Bourgogne		
			Conseil Général de Saône et Loire		

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Plan d'entretien de la ripisylve		22 067	Agence de l'Eau	6 620	30
			Conseil Régional de Bourgogne		
			Conseil Général de Saône et Loire		

L'Agence de l'eau finance sur le montant HT

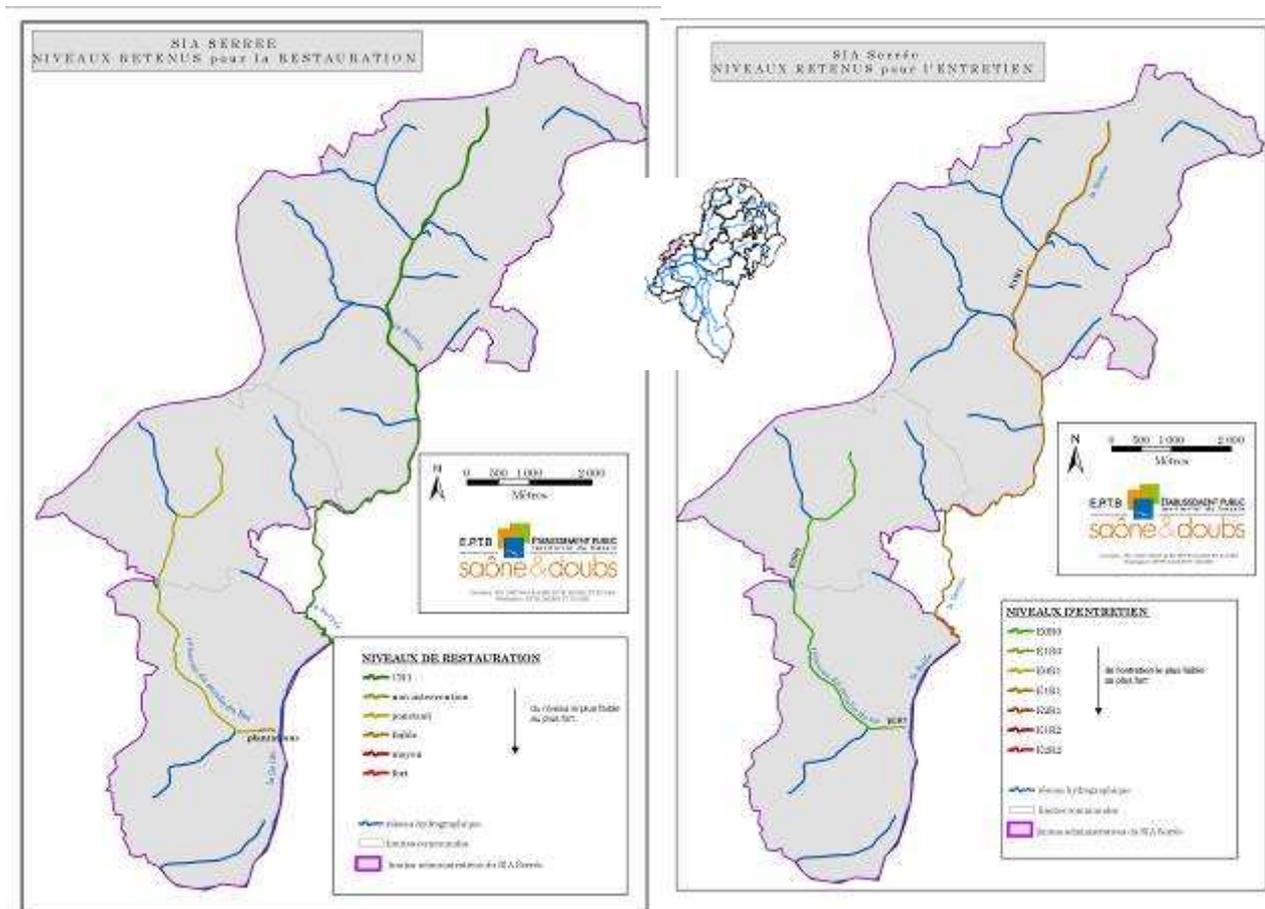
## PHASAGE PREVISIONNEL

Début des travaux en 2011 pour une durée de 5 ans. Les travaux seront décomposés en tranches comme dans le cadre du premier contrat de rivière.

## INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Plan de restauration de la ripisylve	- linéaire de cours d'eau restauré par catégorie d'objectif - nombre de jours de travail effectué	-Coût total de l'opération -Coût par linéaire de cours d'eau restauré	- nombre de plants d'arbre et arbustes Plantés - volume de déchets enlevés (plastiques...) - linéaire de ripisylve reconstitué - Nombre d'embâcles fixés
Plan d'entretien de la ripisylve	- linéaire de cours d'eau entretenu par catégorie d'objectif - nombre de jours de travail effectué	-Coût total de l'opération -Coût par linéaire de cours d'eau entretenu	- volume de déchets enlevés - volume d'embâcles enlevés - Nombre d'embâcles fixés

## SITUATION



**Sources d'information :** Programme Pluriannuel d'entretien et de restauration de la ripisylve. EPTB Saône et Doubs 2010.

<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			
<b>Objectif</b>	Améliorer le fonctionnement physique et écologique des milieux aquatiques et riverains	<b>Fiche action n°</b>	<b>B1-1-12</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Plan de restauration, d'entretien et de plantations de la ripisylve	Toutes		
<b>Mesures PDM</b>	3C17 : Restaurer les berges et/ou la ripisylve			
<b>Masses d'eau concernées</b>	Ruisseau Fontaine Chambon FRDR 10214			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Château Châlon, Ménétru		2011 - 2016	1	13 330 €

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Lors du premier contrat de rivière, la Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille assurait l'entretien des cours d'eau sur son territoire de compétence. Cette compétence concernait la Seille et ses affluents.

Depuis 1 an, de nombreuses communes ont adhéré au syndicat intercommunal de la Seille qui assure la restauration et l'entretien des boisements de berge. Seule la commune de Château Chalon et Ménétru n'adhèrent pas au syndicat et par conséquent devront assurer leur entretien.

Situé au cœur du vignoble du Jura, ces deux communes sont bordées par des paysages remarquables, abritant une faune et une flore exceptionnelle. Elles sont parcourues par le ruisseau de Fontaine Chambon.

La phase de terrain réalisé en 2009 a permis de qualifier l'état actuel de la végétation et du bois mort selon la méthodologie de l'Agence de l'eau.

Ainsi, certains secteurs ont pu apparaître en état moyen ou mauvais ou avec des embâcles gênants ou susceptibles d'être entraînés dans une zone à enjeu (sous un pont...) lors d'une prochaine crue. La définition d'objectifs d'entretien sectorisés a, par ailleurs, fixé le but de la gestion de la ripisylve et en conséquence, l'état souhaité pour celle-ci, en fonction des enjeux riverains (exemples : en traversée urbaine, l'objectif de favoriser l'écoulement en crue implique un état souhaité pour la végétation "entretenu de manière poussé" et l'enlèvement de tout embâcle ; en revanche, un objectif plus "naturel" en secteur sans enjeu humain implique un état souhaité plus naturel qui est compatible avec une ripisylve en état moyen et avec la présence d'embâcles).

La restauration et l'entretien des boisements de berge s'inscrivent dans le cadre du maintien des continuités écologiques (trame bleue / verte). Un programme de plantations est également associé à ces travaux. Des conventions avec les propriétaires seront mises en place.

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

---

Le plan de restauration et d'entretien de la ripisylve a pour objectif de pratiquer une gestion sectorisée des boisements, en fonction des enjeux humains directement associés :

- en intervenant à une fréquence annuelle ou bisannuelle à proximité des centres villes, ouvrages d'art, infrastructures de transport.
  - en encadrant la libre évolution du cours d'eau dans les secteurs forestiers et agricoles, par des interventions ponctuelles lorsque la sécurité des biens et des personnes est menacée.
- Il s'agit également de réimplanter et entretenir une ripisylve continue et diversifiée en substitution des actuels foyers de Renouée du Japon et plantations d'essences indésirables (cultivar de peupliers, résineux).

Un état des lieux détaillé par tronçon et par cours d'eau a été établi pour les 5 ans du contrat de rivière : l'état final souhaité sera affiché par tronçon, ainsi qu'un niveau d'entretien (aucun entretien à entretien élevé) et d'intervention (aucune intervention à intervention difficile). Une programmation annuelle sera ensuite établie en fonction des possibilités de la communauté de communes et des opportunités (par exemple négociations foncières) et évolutions du milieu rivulaire (par exemple survenue d'une crue).

Le programme se décompose en deux sous programme :

- un programme de restauration sur les secteurs dépourvus de toutes interventions,
- un programme d'entretien afin d'assurer la pérennité des actions de restauration réalisées les années précédentes.

Le programme de restauration :

Intitulé opération	Masses d'eau	Maître d'ouvrage	Linéaire en ml	Coût total € HT
Ruisseau Fontaine Chambon	FRDR 10581	Château Chalon / Ménétru	2 150	10 884

Le programme d'entretien

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Linéaire ml	Coût total € HT
Entretien du Ruisseau Fontaine Chambon FRDR 10214	Château Chalon / Ménétru	56 870	40 089

## OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES / INDICATEURS

---

L'objectif visé par cette action est de reconstituer, sur les cours d'eau principaux et secondaires du bassin versant, un corridor forestier continu et diversifié.

La réalisation de ces travaux, comme de nombreux autres travaux inscrits au présent contrat de rivière, se fait en terrain privé. Tous ces travaux se feront donc dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG).

## PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Plan de restauration de la ripisylve	Château Chalon / Ménétru	10 844	Agence de l'Eau	3 253	30
			Conseil Régional de Franche-Comté*	3 242	25
			Conseil Général du Jura	1 297	10

\* Une aide sera apportée lorsque l'enjeu patrimonial sera démontré. L'Agence de l'eau finance sur le montant HT. Le Conseil Régional et Général sur un montant TTC.

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Plan d'entretien de la ripisylve	Château Chalon / Ménétru	2 486	Agence de l'Eau	746	30

L'Agence de l'eau finance sur le montant HT

## PHASAGE PREVISIONNEL

Début des travaux en 2011 pour une durée de 5 ans. Les travaux seront décomposés en tranches comme dans le cadre du premier contrat de rivière.

## INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Plan de restauration de la ripisylve	- linéaire de cours d'eau restauré par catégorie d'objectif - nombre de jours de travail effectué	-Coût total de l'opération -Coût par linéaire de cours d'eau restauré	- nombre de plants d'arbre et arbustes Plantés - volume de déchets enlevés (plastiques...) - linéaire de ripisylve reconstitué - Nombre d'embâcles fixés
Plan d'entretien de la ripisylve	- linéaire de cours d'eau entretenu par catégorie d'objectif - nombre de jours de travail effectué	-Coût total de l'opération -Coût par linéaire de cours d'eau entretenu	- volume de déchets enlevés - volume d'embâcles enlevés - Nombre d'embâcles fixés

## SITUATION

**Sources d'information :** Programme Pluriannuel d'entretien et de restauration de la ripisylve. EPTB Saône et Doubs 2010.

<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			
<b>Objectif</b>	Améliorer le fonctionnement physique et écologique des milieux aquatiques et riverains	<b>Fiche action n°</b>	<b>B1-1-13</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Plan de restauration, d'entretien et de plantations de la ripisylve	Toutes		
<b>Mesures PDM</b>	3C17 : Restaurer les berges et/ou la ripisylve			
<b>Masses d'eau concernées</b>	Le Besançon FRDR 11509			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Communauté de communes de Saint Amour		2011 - 2016	1	26 303 €

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La Communauté de Communes de Saint Amour a pris comme compétence l'entretien des cours d'eau. Cette compétence concerne uniquement le Besançon.

Le Besançon prend sa source au pied des premiers contreforts du plateau jurassien, à environ 350 m NGF, puis il parcourt 6 km en direction de la plaine bressane, à l'ouest, où il conflue avec le Solnan, en aval de Condal, à des altitudes beaucoup moins importantes (190 m NGF).

Depuis sa source sur la commune de Montagna le Reconduit et jusqu'au confluent avec le Solnan, le Besançon parcourt environ 17 km et draine une superficie proche de 36 km<sup>2</sup>.

Au cours du premier contrat de rivière, un programme de restauration de la ripisylve a été défini pour un montant de 29 070 € mais peu réalisé.

La phase de terrain réalisé en 2009 a permis de qualifier l'état actuel de la végétation et du bois mort selon la méthodologie de l'Agence de l'eau.

Ainsi, certains secteurs ont pu apparaître en état moyen ou mauvais (nombreux arbres déstabilisés) ou avec des embâcles gênants ou susceptibles d'être entraînés dans une zone à enjeu (sous un pont...) lors d'une prochaine crue. La définition d'objectifs d'entretien sectorisés a, par ailleurs, fixé le but de la gestion de la ripisylve et en conséquence, l'état souhaité pour celle-ci, en fonction des enjeux riverains (exemples : en traversée urbaine, l'objectif de favoriser l'écoulement en crue implique un état souhaité pour la végétation "entretenu de manière poussée" et l'enlèvement de tout embâcle ; en revanche, un objectif plus "naturel" en secteur sans enjeu humain implique un état souhaité plus naturel qui est compatible avec une ripisylve en état moyen et avec la présence d'embâcles).

La restauration et l'entretien des boisements de berge s'inscrivent dans le cadre du maintien des continuités écologiques (trame bleue / verte). Un programme de plantations est également associé à ces travaux. Des conventions avec les propriétaires seront mises en place.

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le plan de restauration et d'entretien de la ripisylve sur les rivières du territoire de la communauté de communes a pour objectif de pratiquer une gestion sectorisée des boisements, en fonction des enjeux humains directement associés :

- en intervenant à une fréquence annuelle ou bisannuelle à proximité des centres villes, ouvrages d'art, infrastructures de transport.

- en encadrant la libre évolution du cours d'eau dans les secteurs forestiers et agricoles, par des interventions ponctuelles lorsque la sécurité des biens et des personnes est menacée.

Il s'agit également de réimplanter et entretenir une ripisylve continue et diversifiée en substitution des actuels foyers de Renouée du Japon et plantations d'essences indésirables (cultivar de peupliers, résineux).

Lorsque des travaux de stabilisation de berge s'imposeront, les techniques végétales seront envisagées de manière prioritaire. Le syndicat n'aura pas un recours systématique à la stabilisation des berges : un enjeu devra être clairement avéré (protection d'une habitation, d'un usage par exemple).

Un état des lieux détaillé par tronçon et par cours d'eau a été établi pour les 5 ans du contrat de rivière : l'état final souhaité sera affiché par tronçon, ainsi qu'un niveau d'entretien (aucun entretien à entretien élevé) et d'intervention (aucune intervention à intervention difficile).

Une programmation annuelle sera ensuite établie en fonction des possibilités de la communauté de communes et des opportunités (par exemple négociations foncières) et évolutions du milieu rivulaire (par exemple survenue d'une crue).

Le programme se décompose en deux sous programme :

- un programme de restauration sur les secteurs dépourvus de toutes interventions,
- un programme d'entretien afin d'assurer la pérennité des actions de restauration réalisées les années précédentes.

Le programme de restauration :

Intitulé opération	Masses d'eau	Maître d'ouvrage	Linéaire en ml	Coût total € HT
Le Besançon	FRDR 11509	CCSA	5 240	21 668
TOTAL				21 668

Le programme d'entretien

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Linéaire ml	Coût total € HT
Entretien du Besançon FRDR 11509,	CCSA	5 240	4 635

## OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

L'objectif visé par cette action est de reconstituer, sur les cours d'eau principaux et secondaires du bassin versant, un corridor forestier continu et diversifié.

La réalisation de ces travaux, comme de nombreux autres travaux inscrits au présent contrat de rivière, se fait en terrain privé. Tous ces travaux se feront donc dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG).

## PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Plan de restauration de la ripisylve	CCSA	21 668	Agence de l'Eau	6 506	30
			Conseil Régional de Franche-Comté*	6 479	25
			Conseil Général du Jura	2 592	10

\* Une aide sera apportée lorsque l'enjeu patrimonial sera démontré. L'Agence de l'eau finance sur le montant HT. Le Conseil Régional et Général sur un montant TTC.

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Plan d'entretien de la ripisylve	CCSA	4 635	Agence de l'Eau	1 391	30

L'Agence de l'eau finance sur le montant HT

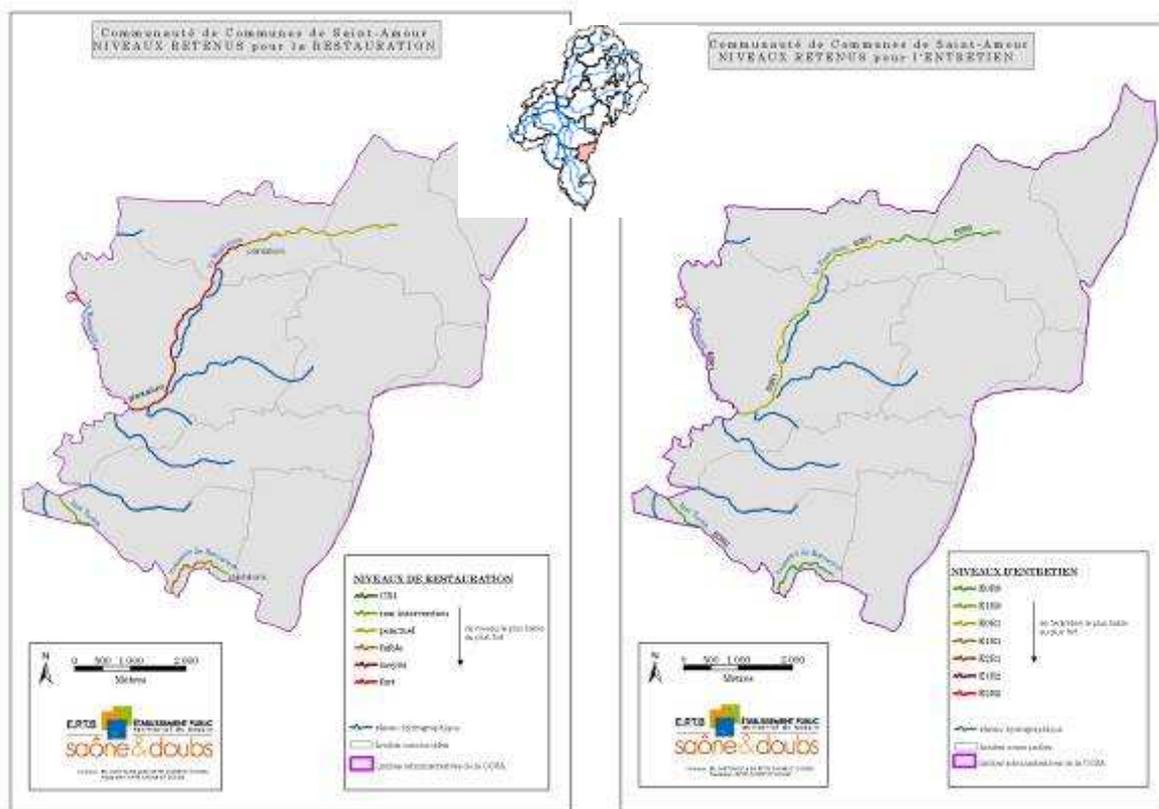
## PHASAGE PREVISIONNEL

Début des travaux en 2011 pour une durée de 5 ans. Les travaux seront décomposés en tranches comme dans le cadre du premier contrat de rivière.

## INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Plan de restauration de la ripisylve	- linéaire de cours d'eau restauré par catégorie d'objectif - nombre de jours de travail effectué	-Coût total de l'opération -Coût par linéaire de cours d'eau restauré	- nombre de plants d'arbre et arbustes Plantés - volume de déchets enlevés (plastiques...) - linéaire de ripisylve reconstitué - Nombre d'embâcles fixés
Plan d'entretien de la ripisylve	- linéaire de cours d'eau entretenu par catégorie d'objectif - nombre de jours de travail effectué	-Coût total de l'opération -Coût par linéaire de cours d'eau entretenu	- volume de déchets enlevés - volume d'embâcles enlevés - Nombre d'embâcles fixés

## SITUATION



**Sources d'information :** Programme Pluriannuel d'entretien et de restauration de la ripisylve. EPTB Saône et Doubs 2010.

<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			
<b>Objectif</b>	Améliorer le fonctionnement physique et écologique des milieux aquatiques et riverains	<b>Fiche action n°</b>	<b>B1-1-14</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Plan de restauration, d'entretien et de plantations de la ripisylve	Toutes		
<b>Mesures PDM</b>	3C17 : Restaurer les berges et/ou la ripisylve			
<b>Masses d'eau concernées</b>	La Voie FRDR 12012, la Sâne Morte et Vive FRDR 597			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
		2011 - 2016	1	136 250€

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Les rivières du bassin des Sânes (Voie, Sâne Vive, Sâne Morte) dans le département couvrent un linéaire de 35 km.

Au cours du premier contrat de rivière, un programme de restauration de la ripisylve a été défini et décomposé en plusieurs tranches. Ces tranches n'ont pu être réalisées.

La phase de terrain réalisé en 2009 et 2010 a permis de qualifier l'état actuel de la végétation et du bois mort selon la méthodologie de l'Agence de l'eau.

Ainsi, certains secteurs ont pu apparaître en état moyen ou mauvais (nombreux arbres déstabilisés) ou avec des embâcles gênants ou susceptibles d'être entraînés dans une zone à enjeu (sous un pont...) lors d'une prochaine crue. La définition d'objectifs d'entretien sectorisés a, par ailleurs, fixé le but de la gestion de la ripisylve et en conséquence, l'état souhaité pour celle-ci, en fonction des enjeux riverains (exemples : en traversée urbaine, l'objectif de favoriser l'écoulement en crue implique un état souhaité pour la végétation "entretenu de manière poussé" et l'enlèvement de tout embâcle ; en revanche, un objectif plus "naturel" en secteur sans enjeu humain implique un état souhaité plus naturel qui est compatible avec une ripisylve en état moyen et avec la présence d'embâcles).

La restauration et l'entretien des boisements de berge s'inscrivent dans le cadre du maintien des continuités écologiques (trame bleue / verte). Un programme de plantations est également associé à ces travaux. Des conventions avec les propriétaires seront mises en place.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le plan de restauration et d'entretien de la ripisylve sur les rivières du territoire des Sânes a pour objectif de pratiquer une gestion sectorisée des boisements, en fonction des enjeux humains directement associés :

- en intervenant à une fréquence annuelle ou bisannuelle à proximité des centres villes, ouvrages d'art, infrastructures de transport.

- en encadrant la libre évolution du cours d'eau dans les secteurs forestiers et agricoles, par des interventions ponctuelles lorsque la sécurité des biens et des personnes est menacée.

Il s'agit également de réimplanter et entretenir une ripisylve continue et diversifiée en substitution des actuels foyers de Renouée du Japon et plantations d'essences indésirables (cultivar de peupliers, résineux).

Lorsque des travaux de stabilisation de berge s'imposeront, les techniques végétales seront envisagées de manière prioritaire. Le syndicat n'aura pas un recours systématique à la stabilisation des berges : un enjeu devra être clairement avéré (protection d'une habitation, d'un usage par exemple).

Un état des lieux détaillé par tronçon et par cours d'eau a été établi pour les 5 ans du contrat de rivière : l'état final souhaité sera affiché par tronçon, ainsi qu'un niveau d'entretien (aucun entretien à entretien élevé) et d'intervention (aucune intervention à intervention difficile).

Une programmation annuelle sera ensuite établie en fonction des possibilités de la communauté de communes et des opportunités (par exemple négociations foncières) et évolutions du milieu rivulaire (par exemple survenue d'une crue).

Le programme se décompose en deux sous programme :

- un programme de restauration sur les secteurs dépourvus de toutes interventions,
- un programme d'entretien afin d'assurer la pérennité des actions de restauration réalisées les années précédentes.

Le programme de restauration :

Intitulé opération	Masses d'eau	Maître d'ouvrage	Linéaire en ml	Coût total € HT
La Voye	FRDR 12012		8 630	35 633
Sâne Vive et Morte	FRDR 597		25 917	60 292
TOTAL			34,547	95 925

Le programme d'entretien

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Linéaire ml	Coût total € HT
Entretien de la Voye FRDR 12012 et de la Sâne Vive et Morte FRDR 597		35 000	40 325

#### **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS**

L'objectif visé par cette action est de reconstituer, sur les cours d'eau principaux et secondaires du bassin versant, un corridor forestier continu et diversifié.

La réalisation de ces travaux, comme de nombreux autres travaux inscrits au présent contrat de rivière, se fait en terrain privé. Tous ces travaux se feront donc dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG).

## PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Plan de restauration de la ripisylve		95 925	Agence de l'Eau	28 776	30
			Conseil Régional de Rhône Alpes*	9 593	10
			Conseil Général de l'Ain*	14 389	15

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Plan d'entretien de la ripisylve		40 325	Agence de l'Eau	12 098	30
			Conseil Régional de Rhône Alpes*	4 032	10
			Conseil Général de l'Ain*	6 049	15

L'Agence de l'eau finance sur le montant HT

\* Le Conseil Régional financera cette opération sous réserve de la réalisation d'un plan de gestion pluriannuel de la ripisylve, validé par le comité de pilotage. Taux maximum de 30%, dans la limite de la règle des 80% d'aides publiques.

\* Le Conseil Général financera cette opération moyennant le résultat du Schéma départemental des ENS

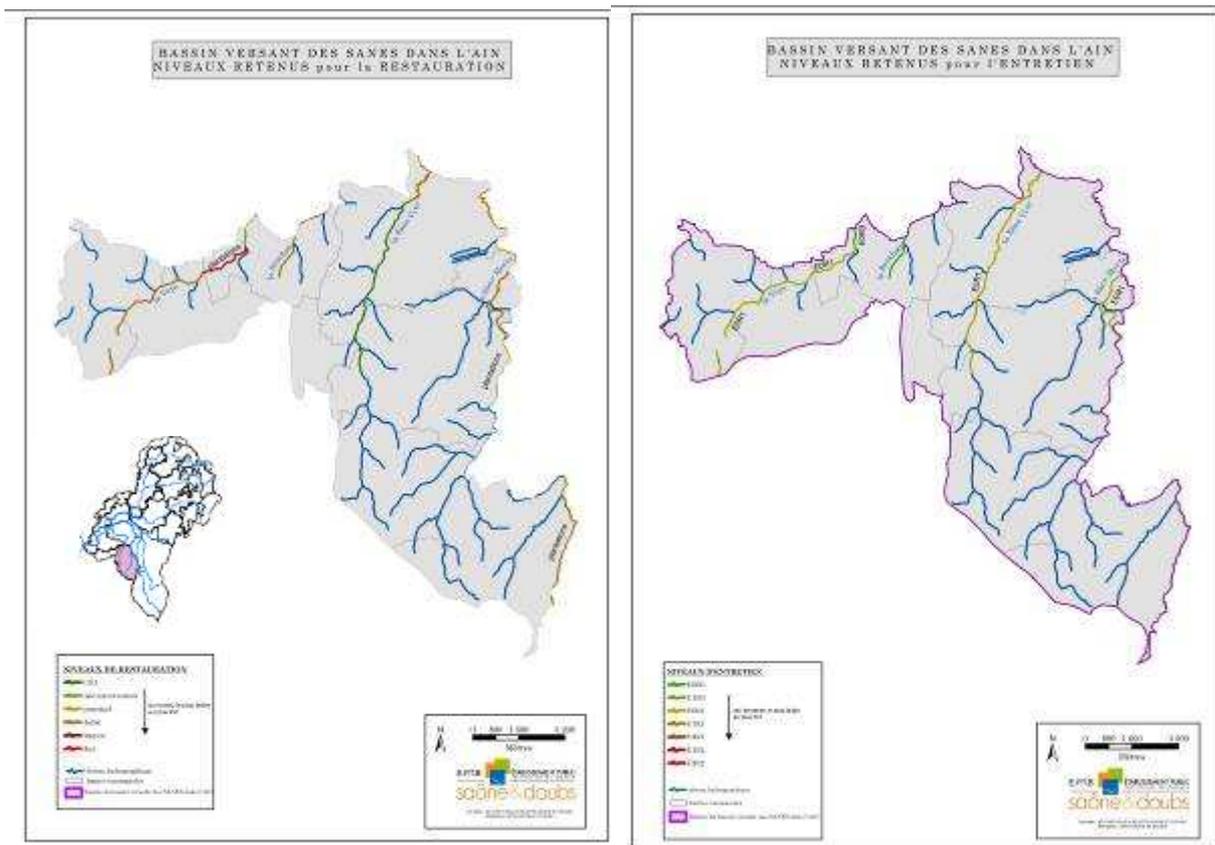
## PHASAGE PREVISIONNEL

Début des travaux en 2011 pour une durée de 5 ans. Les travaux seront décomposés en tranches comme dans le cadre du premier contrat de rivière.

## INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Plan de restauration de la ripisylve	- linéaire de cours d'eau restauré par catégorie d'objectif - nombre de jours de travail effectué	-Coût total de l'opération -Coût par linéaire de cours d'eau restauré	- nombre de plants d'arbre et arbustes Plantés - volume de déchets enlevés (plastiques...) - linéaire de ripisylve reconstitué - Nombre d'embâcles fixés
Plan d'entretien de la ripisylve	- linéaire de cours d'eau entretenu par catégorie d'objectif - nombre de jours de travail effectué	-Coût total de l'opération -Coût par linéaire de cours d'eau entretenu	- volume de déchets enlevés - volume d'embâcles enlevés - Nombre d'embâcles fixés

## SITUATION



**Sources d'information :** Programme Pluriannuel d'entretien et de restauration de la ripisylve. EPTB Saône et Doubs 2010.

<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			
<b>Objectif</b>	Améliorer le fonctionnement physique et écologique des milieux aquatiques et riverains	<b>Fiche action n°</b>	<b>B1-1-15</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Plan de restauration, d'entretien et de plantations de la ripisylve	Toutes		
<b>Mesures PDM</b>	3C17 : Restaurer les berges et/ou la ripisylve			
<b>Masses d'eau concernées</b>	Bief des Chaises FRDR 10563, Bief d'Avignon FRDR 10898, Bief du Bois Tharlet FRDR 10903 Bief de Turin FRDR 10910 Bief de Malaval FRDR 11499 Le Besançon FRDR 11509 Bief d'Ausson FRDR 11254 Sevron FRDR 598 Solnan FRDR 598 Le Boccarnoz FRDR 11506			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
SIAE Sevron Solnan		2011 - 2016	1	526 750 €

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du SEVRON SOLNAN a pour vocation d'aménager et d'entretenir les cours d'eau du bassin versant afin de bien gérer l'écoulement des eaux, tout en préservant l'intérêt écologique du milieu. Il gère principalement le Sevron et le Solnan.

Le bassin versant du Sevron s'écoule à travers les départements de l'Ain et de la Saône-et-Loire. Prenant sa source au fond de la reculée nommée « Mongefond » sur la commune de Meillonas, il est alimenté par les eaux du plateau à travers le réseau karstique. Le Sevron apparaît de façon intermittente entre 366 et 345 m NGF, puis s'écoule de façon sinueuse dans ce fond de vallée encaissée, jusqu'à l'entrée dans le bourg de Meillonas. Dès lors que le Solnan a traversé cette agglomération, il s'écoule plus lentement en direction de la plaine bressane et rejoint le Solnan au niveau de Varennes-Saint-Sauveur (184 mNGF). Le bassin versant a une superficie de 210 km<sup>2</sup>. La longueur du cours d'eau est de 55 km avec une pente moyenne de 3.8 ‰ jusqu'à Marboz (20 km de cours d'eau), puis de 0.5 ‰. Tout au long de son parcours, le Sevron est grossi par de nombreux affluents, dont les principaux sont le Bief de Charine, le Bief du Bois Tharlet, le Bief des Blétonnais, le Bief de Malaval, le Bief de Montet, le Bief des rivons et le Bief d'Avignon en rive gauche et le Bief des Chaises, le Bief des Eaux, le Bief de l'Allo et le Bief de Servillat en rive droite.

Le bassin versant du Solnan s'étend dans les départements de l'Ain, du Jura et de la Saône-et-Loire sur une superficie de 680 km<sup>2</sup>. Le Solnan naît d'une résurgence karstique permanente située sur la commune de Verjon, dont les eaux proviennent du Val d'Epy (39). Celui-ci parcourt un linéaire de 61.6 km de la source à la confluence avec la Seille à Louhans et draine les eaux de nombreux affluents dont les principaux sont le Ruisseau de Courmangoux, le Bief d'Ausson, le Bief de Lignon, le Bief Turin, le Sevron en rive gauche et le Bief de l'Etang Carme, Le Bief de l'Aval, le Ruisseau de Boccarnoz, le Besançon, la Gizia et la Vallière en rive droite.

Au niveau géologique, il se compose à l'Est de calcaires fortement karstifiés et d'une couverture fluvio-lacustre dans la plaine bressane.

Le Solnan se caractérise par des pentes faibles (de l'ordre de 1% au pied des contreforts jurassiens puis de l'ordre de 0.5 ‰ à l'aval), qui induisent une morphologie de rivière de type méandriforme.

Le SIA du Sevron Solnan a engagé pendant la période du contrat des travaux d'entretien et de restauration de la ripisylve par le biais de la DDT de l'Ain (ex DDAF) qui a assuré la maîtrise d'œuvre de ces travaux jusqu'à la fin de l'année 2009.

La phase de terrain réalisé en 2009 a permis de qualifier l'état actuel de la végétation et du bois mort selon la méthodologie de l'Agence de l'eau.

Ainsi, certains secteurs ont pu apparaître en état moyen ou mauvais (nombreux arbres déstabilisés) ou avec des embâcles gênants ou susceptibles d'être entraînés dans une zone à enjeu (sous un pont...) lors d'une prochaine crue. La définition d'objectifs d'entretien sectorisés a, par ailleurs, fixé le but de la gestion de la ripisylve et en conséquence, l'état souhaité pour celle-ci, en fonction des enjeux riverains (exemples : en traversée urbaine, l'objectif de favoriser l'écoulement en crue implique un état souhaité pour la végétation "entretenu de manière poussé" et l'enlèvement de tout embâcle ; en revanche, un objectif plus "naturel" en secteur sans enjeu humain implique un état souhaité plus naturel qui est compatible avec une ripisylve en état moyen et avec la présence d'embâcles).

La restauration et l'entretien des boisements de berge s'inscrivent dans le cadre du maintien des continuités écologiques (trame bleue / verte)

#### **DESCRIPTIF DE L'ACTION**

---

Le plan de restauration et d'entretien de la ripisylve sur les rivières du territoire du syndicat a pour objectif de pratiquer une gestion sectorisée des boisements, en fonction des enjeux humains directement associés :

- en intervenant à une fréquence annuelle ou bisannuelle à proximité des centres villes, ouvrages d'art, infrastructures de transport.

- en encadrant la libre évolution du cours d'eau dans les secteurs forestiers et agricoles, par des interventions ponctuelles lorsque la sécurité des biens et des personnes est menacée.

Il s'agit également de réimplanter et entretenir une ripisylve continue et diversifiée en substitution des actuels foyers de Renouée du Japon et plantations d'essences indésirables (cultivar de peupliers, résineux).

Lorsque des travaux de stabilisation de berge s'imposeront, les techniques végétales seront envisagées de manière prioritaire. Le syndicat n'aura pas un recours systématique à la stabilisation des berges : un enjeu devra être clairement avéré (protection d'une habitation, d'un usage par exemple).

Un état des lieux détaillé par tronçon et par cours d'eau a été établi pour les 5 ans du contrat de rivière : l'état final souhaité sera affiché par tronçon, ainsi qu'un niveau d'entretien (aucun entretien à entretien élevé) et d'intervention (aucune intervention à intervention difficile).

Une programmation annuelle sera ensuite établie en fonction des possibilités de la communauté de communes et des opportunités (par exemple négociations foncières) et évolutions du milieu rivulaire (par exemple survenue d'une crue).

Le programme se décompose en deux sous programme :

- un programme de restauration sur les secteurs dépourvus de toutes interventions,
- un programme d'entretien afin d'assurer la pérennité des actions de restauration réalisées les années précédentes.

Le programme de restauration :

Intitulé opération	Masses d'eau	Maître d'ouvrage	Linéaire en ml	Coût total € HT
Bief des Chaises	FRDR 10563	SIAE Sevron Solnan	5 400	6 743
Bief d'Avignon	FRDR 10898	SIAE Sevron Solnan	15 260	71 576
Bief du Bois Tharlet	FRDR 10903	SIAE Sevron Solnan	6 850	12 569
Bief de Turin	FRDR 10910	SIAE Sevron Solnan	5 470	18 718
Bief de Malaval	FRDR 11499	SIAE Sevron Solnan	5 980	14 421
Le Besançon	FRDR 11509	SIAE Sevron Solnan	13 570	35 694
Bief d'Ausson	FRDR 11254	SIAE Sevron Solnan	5 600	15 323
Bief de Lignon		SIAE Sevron Solnan	2 750	12 619
Sevron	FRDR 598	SIAE Sevron Solnan	35 350	177 008
Solnan	FRDR 598	SIAE Sevron Solnan	16 830	89 515
Le Boccarnoz	FRDR 11506	SIAE Sevron Solnan	6 080	20910
TOTAL				475 095

Le programme d'entretien

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Linéaire ml	Coût total € HT
Ensemble des cours d'eau	SIAE Sevron Solnan	133 425	51 654

#### **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS**

L'objectif visé par cette action est de reconstituer, sur les cours d'eau principaux et secondaires du bassin versant, un corridor forestier continu et diversifié.

La réalisation de ces travaux, comme de nombreux autres travaux inscrits au présent contrat de rivière, se fait en terrain privé. Tous ces travaux se feront donc dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG).

## PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Plan de restauration de la ripisylve	SIAE Sevron Solnan	475 095	Agence de l'Eau	142 529	30
			Conseil Régional de Rhône Alpes*	71 264	15
			Conseil Général de l'Ain*	71 264	15

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Plan d'entretien de la ripisylve	SIAE Sevron Solnan	51 654	Agence de l'Eau	15 496	30
			Conseil Régional de Rhône Alpes*	7 748	15
			Conseil Général de l'Ain*	7 748	15

L'Agence de l'eau finance sur le montant HT

\* Le Conseil Régional financera cette opération sous réserve de la réalisation d'un plan de gestion pluriannuel de la ripisylve, validé par le comité de pilotage. Taux maximum de 30%, dans la limite de la règle des 80% d'aides publiques.

\* Le Conseil Général financera cette opération moyennant le résultat du Schéma départemental des ENS

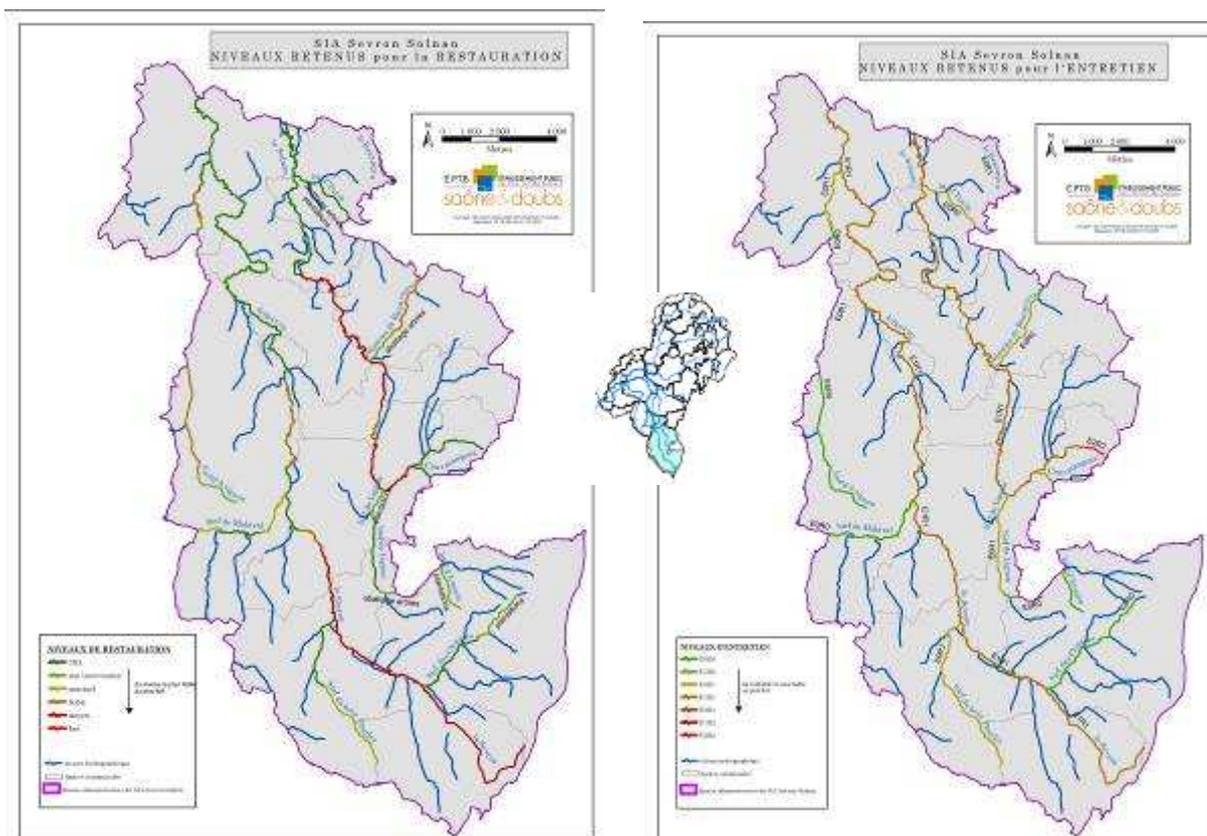
## PHASAGE PREVISIONNEL

Début des travaux en 2011 pour une durée de 5 ans. Les travaux seront décomposés en tranches comme dans le cadre du premier contrat de rivière.

## INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Plan de restauration de la ripisylve	- linéaire de cours d'eau restauré par catégorie d'objectif - nombre de jours de travail effectué	-Coût total de l'opération -Coût par linéaire de cours d'eau restauré	- nombre de plants d'arbre et arbustes Plantés - volume de déchets enlevés (plastiques...) - linéaire de ripisylve reconstitué - Nombre d'embâcles fixés
Plan d'entretien de la ripisylve	- linéaire de cours d'eau entretenu par catégorie d'objectif - nombre de jours de travail effectué	-Coût total de l'opération -Coût par linéaire de cours d'eau entretenu	- volume de déchets enlevés - volume d'embâcles enlevés - Nombre d'embâcles fixés

## SITUATION



**Sources d'information :** Programme Pluriannuel d'entretien et de restauration de la ripisylve. EPTB Saône et Doubs 2010.

<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			
<b>Objectif</b>	Améliorer le fonctionnement physique et écologique des milieux aquatiques et riverains	<b>Fiche action n°</b>	<b>B1-1-16</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Etude hydromorphologique de la dynamique des cours d'eau			
<b>Mesures PDM</b>	3C30 : Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés. 3C43 : Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau			
<b>Masses d'eau concernées (3C30)</b>	La Seille de la Brenne au Solnan FRDR 1803, La Seille du Solnan à sa confluence avec la Saône FRDR 596, la Brenne FRDR 600, le Sevron Solnan FRDR 598, Les Sânes FRDR 597, la Vallière FRDR 599			
<b>Masses d'eau concernées (3C43)</b>	Bief d'Avignon FRDR 10898, le Serein FRDR 10489, Bief Turin FRDR 10910, Le Souchon FRDR 10270, Ruisseau des Tenaudins FRDR 10333, Le Bacot FRDR 10409, La Serrée FRDR 10464, Le Bief d'Ainson FRDR 11435, L'Esenand FRDR 10520, Bief des Chaises FRDR 10563, La Boissine FRDR 10911, La Sorne FRDR 11548, La Voye FRDR 12012, Le Prélot FRDR 12019, La Madeleine FRDR 12097, La Serenne FRDR 11070, Les Sânes FRDR 597			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
EPTB Saône et Doubs		2010 - 2011	1	112 000 €

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

L'altération de la morphologie des cours d'eau est l'un des principaux obstacles au bon état écologique des milieux aquatiques. A défaut d'une prise en compte de ce facteur essentiel dans les programmes de restauration, le retour à la qualité biologique des cours d'eau visé par la directive cadre européenne risque de ne pas être atteint.

Dans le cadre de la mise en œuvre du premier contrat de rivière sur le bassin de la Seille, une étude hydraulique et environnementale pour la définition d'un schéma général d'aménagement de gestion et de mise en valeur du bassin de la Seille a été réalisée. Elle a permis notamment d'appréhender le fonctionnement géomorphologique des rivières du bassin et de définir la mobilité de ces cours d'eau.

Cette étude globale a été complétée par des expertises et des études plus localisées à l'échelle de sous bassins qui ont défini les caractéristiques morphodynamiques, l'espace de liberté et la quantification du transport solide (Etude du transport solide de la Seille (39), de la Vallière, de la Sorne...). Les espaces de mobilité ont été définis dans le département du Jura sur la Vallière, la Sorne, la Seille jurassienne.

L'objectif est de réaliser une étude hydrogéomorphologique sur les autres bassins prioritaires, à savoir : la Brenne, la Seille, le Sevron Solnan et les Sânes. Afin d'atteindre les objectifs environnementaux et de proposer un plan de restauration et de gestion physique de ces cours d'eau. Il est important de bien comprendre l'évolution des rivières (évolution du profil en long (pente) et du profil en plan, d'identifier les zones d'érosion, d'atterrissements et d'embâcles et de proposer un plan de gestion de ces éléments et enfin d'analyser le transport solide de la rivière et sa force érosive.

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

---

L'opération consiste se décompose en deux phases principales.

Premièrement, il s'agit de **réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau prioritaires du bassin versant de la Seille.**

- Une synthèse des données existantes (étude transport solide, données sur les ouvrages existants)
- Une approche morphodynamique historique (analyse historique de la dynamique fluviale, évolution du style géomorphologique)
- Un état des lieux des cours d'eau à partir des données existantes (PPRE)
- Une analyse du fonctionnement hydraulique et de la dynamique sédimentaire (estimation des volumes charriés, des zones de dépôts et d'érosion)
- Un diagnostic géomorphologique et définition des espaces de mobilité

Deuxièmement, l'étude diagnostique **identifiera les interventions à réaliser en termes de restauration et précisera les moyens de gestion physique des cours d'eau.** Cette restauration pourra prendre plusieurs formes :

- Restauration complète ou maximale : approche intégrée lit mineur lit majeur
- Création d'un nouvel espace fonctionnel (création d'un nouveau lit)
- Amélioration de l'espace fonctionnel (reconnexion d'annexes hydrauliques)
- Réhabilitation de l'espace fonctionnel (travaux de reméandrement, retour du cours d'eau dans son lit initial)

Quelle que soit les interventions retenues, le recours à des travaux de diversification du lit mineur sera nécessaire pour augmenter la qualité physique du milieu c'est-à-dire

- son hétérogénéité : alternance de courants lents et rapides, variations des profondeurs,
- son attractivité : sous berges, frayères, herbiers, caches, ripisylve en contact...
- sa connectivité : longitudinale (passes à poissons, suppression des barrages) et latérales (reconnexion des annexes hydrauliques)
- sa stabilité : équilibre des figures de dépôts et de sédimentation.

## OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES / INDICATEURS

---

Le premier objectif consiste à analyser le fonctionnement sédimentaire des cours d'eau afin d'évaluer l'impact probable des actions de restauration sur les conditions d'entrée, de transfert (volume annuel, distance annuelle) et de répartition des flux sédimentaires.

Le deuxième objectif est de maintenir le bon état écologique défini par la DCE (qualité physique et fonctionnalité des milieux aquatiques).

## PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € TTC	%
Etude hydromorphologique de la dynamique des cours d'eau	EPTB Saône et Doubs	112 000	FEDER	16 878	30 (montant de 56 260)
			Agence de l'Eau	66 976	50
			Conseil Régional de Franche Comté	15 673	30 (montant de 52 241)
			Conseil Régional de Rhône Alpes	7 635	30 (montant de 25 450)
			Conseil Général du Jura		
			Conseil Général de Saône et Loire		
			Conseil Général de l'Ain	A déterminer	

Le montant alloué sera fait au prorata de la superficie du territoire concerné.

Partie Saône et Loire : 946 km<sup>2</sup> soit 42 % de la superficie du bassin

Pour le Jura : 891 km<sup>2</sup> soit 39%

Pour l'Ain : 423 km<sup>2</sup> soit 19%

Le Conseil Régional de Rhône Alpes financera cette opération sous réserve de la validation du cahier des charges par le comité de pilotage.

## PHASAGE PREVISIONNEL

L'étude débutera au premier semestre 2011.

## INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Etude hydromorphologique de la dynamique des cours d'eau	Réalisation de l'étude Détermination des espaces de mobilité Estimation des zones d'érosion et de dépôt Elaboration d'un plan de restauration et d'un plan de gestion	Coût total de l'opération	

<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			
<b>Objectif</b>	Améliorer la continuité écologique	<b>Fiche action n°</b>	<b>B1-1-17</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Elaboration d'un plan d'action pour la restauration de la continuité écologique			
<b>Mesures PDM</b>	3C13 Définir une stratégie de restauration de la continuité écologique			
<b>Masses d'eau concernées</b>	Ensemble des masses d'eau du bassin versant dont Ruisseau de Corgeat FRDR 11768, Ruisseau du moulin du Roi FRDR 11993,			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
EPTB Saône et Doubs		2012	1	64 000

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Les rivières du bassin versant de la Seille sont jalonnées de très nombreux ouvrages hydrauliques (235) hérités du passé économique (moulin, canaux,...). Aujourd'hui, sur ces ouvrages qui appartiennent la plupart du temps à des propriétaires privés, l'usage lié à cette utilisation de l'énergie hydraulique a très souvent disparu. Leur rôle est donc aujourd'hui remis en question d'autant plus qu'ils occasionnent souvent des problèmes de continuité écologique au sein de l'hydrosystème : Ils perturbent le fonctionnement naturel des cours d'eau : franchissement piscicole, transport solide, élévation de la température de l'eau,...

Les droits d'eau associés à ces ensembles d'ouvrages sont aujourd'hui très anciens et souvent peu réalistes par rapport aux situations actuelles (modification des ouvrages hydrauliques, cote de retenue «perchée»,...)

Pour éviter à l'avenir, de réhabiliter systématiquement ces ouvrages transversaux et de remettre d'actualité certains ouvrages à leur cote d'origine, une réflexion globale doit être menée.

Dans le cadre du plan d'action national pour la restauration de la continuité écologique, 76 ouvrages prioritaires ont été définis comme prioritaires pour une intervention.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Cette étude présente des enjeux transversaux (gestion des ouvrages de régulation, gestion des débits d'étiages, lutte contre les inondations, énergétique ...). Compte tenu de ces enjeux importants l'opération se décomposera en plusieurs phases :

#### Une phase étude préalable:

- Amélioration des connaissances sur les ouvrages transversaux du bassin versant de la Seille (définition de l'état des lieux, des côtes, des droits d'eau, des débits réservés, de l'usage actuel et futur...) Cette opération reprendra les différentes études menées dans le cadre du premier contrat ainsi que les données existantes sur ces ouvrages riche en éléments

d'information. Elle pourra également mettre en évidence des dysfonctionnements ponctuels non répertoriés jusqu'à présent.

- Analyse du cycle de vie du poisson : zone de fraie, de nourrissage, de repos.
- Evaluation des enjeux en termes d'énergie renouvelable
- Evaluation des enjeux terme d'inondabilité (analyse des zones d'expansion de crue)

#### **Une phase opérationnelle :**

- Elaboration d'une stratégie d'actions sur ces ouvrages : effacement, réhabilitation, franchissabilité. Une priorité pourra être donnée en fonction des ouvrages prioritaires (76) et sur les ouvrages quasiment effacés ou déjà partiellement démantelés avec l'accord des propriétaires concernés. Il faudra impérativement tenir compte de l'intérêt répartiteur de certains ouvrages.

- Régularisation des droits d'eau avec actualisation (en fonction des usages et de l'existant). Cette opération pourrait être diligentée par les DDT qui assurent la police de l'eau sur ces secteurs

#### **Une phase d'animation et de communication :**

- Mise en place de conventions avec les propriétaires, les gestionnaires et les utilisateurs
- Elaboration d'une charte de bonne conduite

Ces différentes actions contribueraient à l'amélioration et au maintien du bon état écologique à l'horizon 2015.

Ces opérations se feront en partenariat avec les syndicats locaux qui ont une bonne connaissance du terrain ainsi que les propriétaires et ceci dans le cadre d'une gestion concertée.

#### **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES / INDICATEURS**

---

Evaluation des enjeux environnementaux, énergétiques

Améliorer la continuité écologique pour obtenir le bon état écologique défini par la DCE

- restaurer et/ou améliorer la continuité écologique des cours d'eau
- supprimer et/ou limiter les nuisances des retenues
- simplification du fonctionnement et de la gestion des ouvrages

## PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € TTC	%
Elaboration d'un plan d'action pour la restauration de la continuité écologique	EPTB Saône et Doubs	64 000	FEDER	9 644	30(montant de 32 148)
			Agence de l'Eau	38 272	50
			Conseil Régional de Franche Comté	8 956	30 (montant de 29 852)
			Conseil Régional de Rhône Alpes	4 365	30 (montant de 14 550)
			Conseil Général du Jura		
			Conseil Général de Saône et Loire		
			Conseil Général de l'Ain	A déterminer	

Le montant alloué sera fait au prorata de la superficie du territoire concerné.  
 Partie Saône et Loire : 946 km<sup>2</sup> soit 42 % de la superficie du bassin  
 Pour le Jura : 891 km<sup>2</sup> soit 39%  
 Pour l'Ain : 423 km<sup>2</sup> soit 19%

## PHASAGE PREVISIONNEL

## INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Elaboration d'un plan d'action pour la restauration de la continuité écologique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation de l'étude</li> <li>- Mise en place de conventions</li> <li>- Elaboration d'une charte</li> </ul>	Coût total de l'opération	

<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>		
<b>Objectif</b>	Améliorer le fonctionnement physique et écologique des milieux aquatiques et riverains	<b>Fiche action n°</b>	<b>B1-1-18</b>
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>	
<b>Action</b>	Programme de restauration physique et de restaurations des habitats aquatiques		
<b>Mesures PDM</b>	3C14 : Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires		
<b>Masses d'eau concernées</b>	Brenne FRDR 600, la Darge FRDR 10192, L'Ainson FRDR 11435, Dorme FRDR 11255, Malan FRDR 10907, Prélôt FRDR 12019, Ruisseau de l'Etang FRDR 10581, La Chaux FRDR 11836, le Prélôt, le Grand Fossé, Bief du moulin du Villey		
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>
Syndicat Intercommunal de la Brenne		2011 - 2016	1
			<b>Coût €HT</b>
			441 017

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Afin d'atteindre le bon état des masses d'eau du bassin versant de la Seille, la restauration du fonctionnement naturel des écosystèmes est essentielle et demeure un objectif ambitieux et partagé. Cette ambition nécessite d'atteindre plusieurs objectifs, et notamment la bonne circulation de l'eau et des sédiments, la restauration des habitats et des espèces, le rétablissement des possibilités de circulation des organismes aquatiques et la restauration de l'espace de mobilité des cours d'eau.

Les cours d'eau du bassin de la seille ont été aménagés par l'homme et montrent aujourd'hui des dégradations des caractéristiques physiques

- altération des formes (chenalisation, rectification, blocage de la dynamique latérale d'érosion des berges ...),
- altération des flux (réduction des débits pour captage et blocage des sédiments ...),
- altération de l'accès aux habitats (ruptures des connexions avec le lit majeur = continuité latérale, modification de la continuité amont / aval obstacle à la remontée des poissons = continuité longitudinale ...).

Afin de pallier à ces désordres et d'aller au delà du simple entretien des cours d'eau jusque là réalisé, des programmes opérationnels de restauration physique et de restauration des habitats aquatiques ont été définis sur l'ensemble des cours d'eau.

Une phase de terrain réalisé en 2010 a permis de qualifier l'état actuel des cours d'eau d'un point de vue morphologique, hydrologique et écologique.

La restauration physique des milieux aquatiques s'inscrit pleinement dans le cadre du maintien des continuités écologiques (trame bleue / verte).

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le programme opérationnel de restauration physique et de restauration des habitats aquatiques sur le bassin versant de la Brenne a pour objectif de favoriser la dynamique des cours d'eau, de préserver les connexions latérales et de préserver la diversité et l'hétérogénéité des habitats du lit mineur et majeur.

L'atteinte de ces objectifs passe par la mise en œuvre de plusieurs types d'interventions :

- en intervenant sur la morphologie du lit : travaux de renaturation, de reconnexion latérale, longitudinale et/ou de réengrèvement du lit.
- en intervenant sur les écosystèmes : travaux de diversification des habitats (fixation d'amas de bois, caches à poissons, seuils de fond).

Un état des lieux détaillé par tronçon et par cours d'eau a été établi (description physique des cours d'eau, diagnostic, objectifs d'intervention) et des programmes d'intervention ont été défini pour les 5 ans du contrat. **Le linéaire à traiter est de 67 405 ml.**

Une programmation annuelle sera ensuite établie en fonction des possibilités du syndicat et des opportunités (par exemple négociations foncières) et évolutions du milieu physique et écologique.

Restauration physique (Renaturation de cours d'eau et diversification d'habitats)													
Cours d'eau	tronçons concernés	Linéaire à traiter	Techniques employées										Coût estimatif
			création nouveau lit et/ou remèandremment (m3)	recharge matériaux (m3)	dépose éparse blocs rocheux (m3)	fixation amas de bois morts (unité) / fixation souches d'arbre (unité)	seuils en bois (m3 de bois) / seuils en enrochements (tonne)	épis déflecteurs blocs rocheux (tonne) / épis déflecteurs en bois (m3 de bois)	fascinage (ml) / tressage (ml)	battage de pieux (unité)	boudins végétalisés (ml)	caches à poissons (unité)	
			10 à 15 € HT	20 à 50 € HT	30 à 100 € HT	50 à 80 € HT / 50 à 150 € HT	300 à 500 € HT / 50 à 90 € HT	30 à 50 € HT / 200 à 400 € HT	50 à 100 € HT / 40 à 60 € HT	5 à 10 € HT	50 à 100 € HT	80 à 150 € HT	
Bief d'Ainson	T2 et T3	5730	520	145	40/19	26/0	19/0	145/0				62409,38	
Bief Moulin du Villey	T1	1720		32	8/0	5/0	8/0	55/0				10968,75	
Brenne	T2 à T6	11790	550	98	53/19	31/0	43/22	73/138				72067,50	
Brenne	T8	6450	235	85	25/18	26/0	28/0	165/0				49753,13	
Chaux	T1 et T2	12150	740	155	62/36	32/0	32/0	200/0				85505,63	
Dorme	T3	8680	430	92	27/25	21/0	18/0	85/0				48751,88	
Malan	T3	4650		36	14/0	0/42	65/0	60/0				13263,75	
Darge	T2 et T3	9435		60	37/0	12/0	14/0	90/0				24811,88	
Le Grand Fossé	T1 à T6	4400	338	91	26/0		16/15	40/125	250			40162,50	
Prélot	T2 et T3	2400	295	63		17/0	13/0	90/0				33322,50	

La mise en œuvre de ces travaux pourra être jumelée avec les travaux d'entretien et de restauration des boisements de berge (meilleur bénéfice si les actions sont réalisées de façon concomitante).

La définition précise des travaux se fera en collaboration avec les principaux acteurs et partenaires lors d'un comité de pilotage spécifique (Agence, ONEMA, Fédération de pêche...)

## OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

L'objectif visé par cette action est de restaurer morphologiquement et écologiquement les cours d'eau principaux et secondaires du bassin versant.

La réalisation de ces travaux, comme de nombreux autres travaux inscrits au présent contrat de rivière, se fait en terrain privé. Tous ces travaux se feront donc dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et déclaration/autorisation au titre de la loi sur l'eau.

## PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Programme de restauration physique et de restauration des habitats aquatiques	SIA de la Brenne	441 017	Agence de l'Eau	263 728	50
			Conseil Régional de Franche-Comté	105 491	20
			Conseil Général du Jura	52 746	10

Le montant des aides sont basées sur un coût TTC.

## PHASAGE PREVISIONNEL

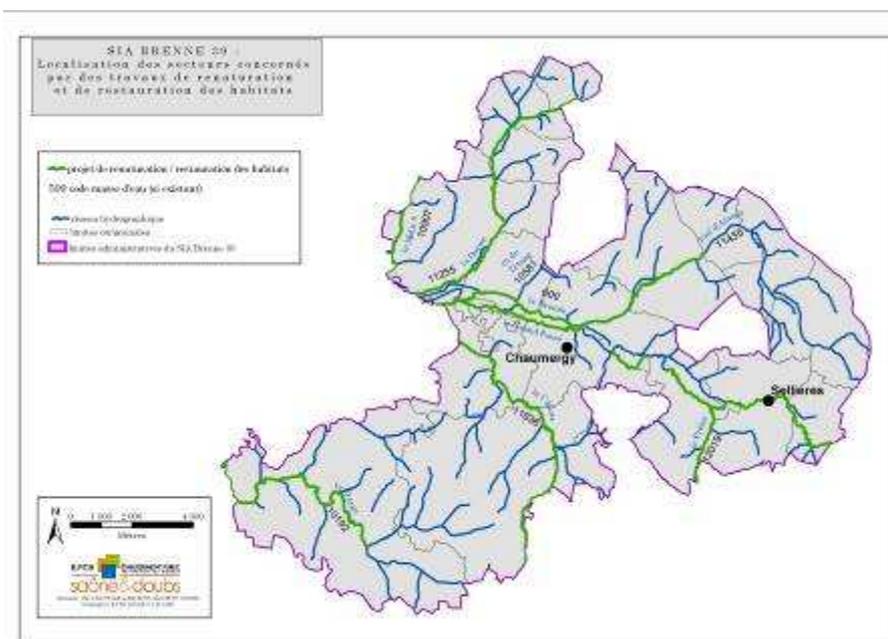
Début des travaux en 2011 pour une durée de 5 ans. Les travaux seront décomposés en tranches et pourront être associés aux travaux d'entretien des boisements de berges.

## INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Programme de restauration physique et de restauration des habitats aquatiques	- linéaire de cours d'eau restauré - nombre de jours de travail effectué	-Coût total de l'opération -Coût par linéaire de cours d'eau restauré	- évaluation écologique - suivi qualité physico-chimique - analyse des résultats

## SITUATION

---



**Sources d'information** : Programme de restauration physique et de restauration des habitats aquatiques. EPTB Saône et Doubs Septembre 2010.

<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			
<b>Objectif</b>	Améliorer le fonctionnement physique et écologique des milieux aquatiques et riverains	<b>Fiche action n°</b>	<b>B1-1-19</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Programme de restauration physique et de restauration des habitats aquatiques			
<b>Mesures PDM</b>	3C14 : Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires			
<b>Masses d'eau concernées</b>	Seille FRDR 601, Seillette FRDR 11029, Jeanbon, Madeleine FRDR 12097, Serein FRDR 10489, Serenne FRDR 11070, Rondaine FRDR 11681, Ruisseau de Vau, Ruisseau des Mouraches, Seille de Baume, Seille de Ladoye			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Syndicat Intercommunal de la Seille 39		2011 - 2016	1	951 944

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Afin d'atteindre le bon état des masses d'eau du bassin versant de la Seille, la restauration du fonctionnement naturel des écosystèmes est essentielle et demeure un objectif ambitieux et partagé. Cette ambition nécessite d'atteindre plusieurs objectifs, et notamment la bonne circulation de l'eau et des sédiments, la restauration des habitats et des espèces, le rétablissement des possibilités de circulation des organismes aquatiques et la restauration de l'espace de mobilité des cours d'eau.

Les cours d'eau du bassin de la seille ont été aménagés par l'homme et montrent aujourd'hui des dégradations des caractéristiques physiques

- altération des formes (chenalisation, rectification, blocage de la dynamique latérale d'érosion des berges ...),
- altération des flux (réduction des débits pour captage et blocage des sédiments ...),
- altération de l'accès aux habitats (ruptures des connexions avec le lit majeur = continuité latérale, modification de la continuité amont / aval obstacle à la remontée des poissons = continuité longitudinale ...).

Afin de pallier à ces désordres et d'aller au delà du simple entretien des cours d'eau jusque la réalisé, des programmes opérationnels de restauration physique et de restauration des habitats aquatiques ont été définis sur l'ensemble des cours d'eau.

Une phase de terrain réalisé en 2010 a permis de qualifier l'état actuel des cours d'eau d'un point de vue morphologique, hydrologique et écologique.

La restauration physique des milieux aquatiques s'inscrit pleinement dans le cadre du maintien des continuités écologiques (trame bleue / verte).

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le programme opérationnel de restauration physique et de restauration des habitats aquatiques sur le bassin versant de la Seille a pour objectif de favoriser la dynamique des cours d'eau, de préserver les connexions latérales et de préserver la diversité et l'hétérogénéité des habitats du lit mineur et majeur.

L'atteinte de ces objectifs passe par la mise en œuvre de plusieurs types d'interventions :

- en intervenant sur la morphologie du lit : travaux de renaturation, de reconnexion latérale, longitudinale et/ou de réengraissement du lit.
- en intervenant sur les écosystèmes : travaux de diversifications des habitats (fixation d'amas de bois, caches à poissons, seuils de fond).

Un état des lieux détaillé par tronçon et par cours d'eau a été établi (description physique des cours d'eau, diagnostic, objectifs d'intervention) et des programme d'intervention défini pour les 5 ans du contrat. **Le linéaire à traiter est de 74 385 ml.**

Une programmation annuelle sera ensuite établie en fonction des possibilités du syndicat et des opportunités (par exemple négociations foncières) et évolutions du milieu physique et écologique.

Restauration physique (Renaturation de cours d'eau et diversification d'habitats)													Coût estimatif
Cours d'eau	tronçons concernés	Linéaire à traiter	Techniques employées										
			création nouveau lit et/ou remèandrement (m3)	recharge matériaux (m3)	dépose éparses blocs rocheux (m3)	fixation amas de bois morts (unité) / fixation souches d'arbre (unité)	seuils en bois (m3 de bois) / seuils en enrochements (tonne)	épis déflecteurs blocs rocheux (tonne) / épis déflecteurs en bois (m3 de bois)	fascinage (ml) / tressage (ml)	battage de pieux (unité)	boudins végétalisés (ml)	caches à poissons (unité)	
			10 à 15 € HT	20 à 50 € HT	30 à 100 € HT	50 à 80 € HT / 50 à 150 € HT	300 à 500 € HT / 50 à 90 € HT	30 à 50 € HT / 200 à 400 € HT	50 à 100 € HT / 40 à 60 € HT	5 à 10 € HT	50 à 100 € HT	80 à 150 € HT	
Madeleine	T5 et T6	4100	960	415	100		25	23	335	595	85	58	96280,31
Rondaine	T2, T3, T4 et T5	8590	690	372	131	13	32	23	175	500	45	46	82878,75
Fontaine Chambon	T1 et T2	2500	410	75	65	22	3	6	45				26083,13
Sedan	T1 à T5	10490	1335	615	160	49	77	63	550	535	125	74	173446,88
Seille	T11 à T15	16305		2465	529	190	40	139	425			193	307749,38
Serein	T1 et T2	9520		385	150	8	35	14	50	230			76888,13
Jeanbon	T2 et T3	3610			65	13	15	17	115	140			25841,25
Serenne	T3	6080		390	45	28	12	20	60	210			37991,25
Seille de Baume	T2, T3 et T4	4590		255	143	59		32	175			83	63033,75
Seille de Ladoye	T4	2600			45	32		11	60				14293,13
Seillette	T5 et T6	6000		440	121	28	12	19	100				47458,13

La mise en œuvre de ces travaux pourra être jumelée avec les travaux d'entretien et de restauration des boisements de berge (meilleur bénéfice si les actions sont réalisées de façon concomitante).

La définition précise des travaux se fera en collaboration avec les principaux acteurs et partenaires lors d'un comité de pilotage spécifique (Agence, ONEMA, Fédération de pêche...)

## OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES / INDICATEURS

L'objectif visé par cette action est de reconstituer, sur les cours d'eau principaux et secondaires du bassin versant, un corridor forestier continu et diversifié.

La réalisation de ces travaux, comme de nombreux autres travaux inscrits au présent contrat de rivière, se fait en terrain privé. Tous ces travaux se feront donc dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et de déclaration/autorisation au titre de la loi sur l'eau.

## PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Programme de restauration physique et de restauration des habitats aquatiques	SIA de la Seille	951 944	Agence de l'Eau	569 262	50
			Conseil Régional de Franche-Comté	190 389	20
			Conseil Général du Jura	95 194	10

Le montant des aides sont basées sur un coût TTC.

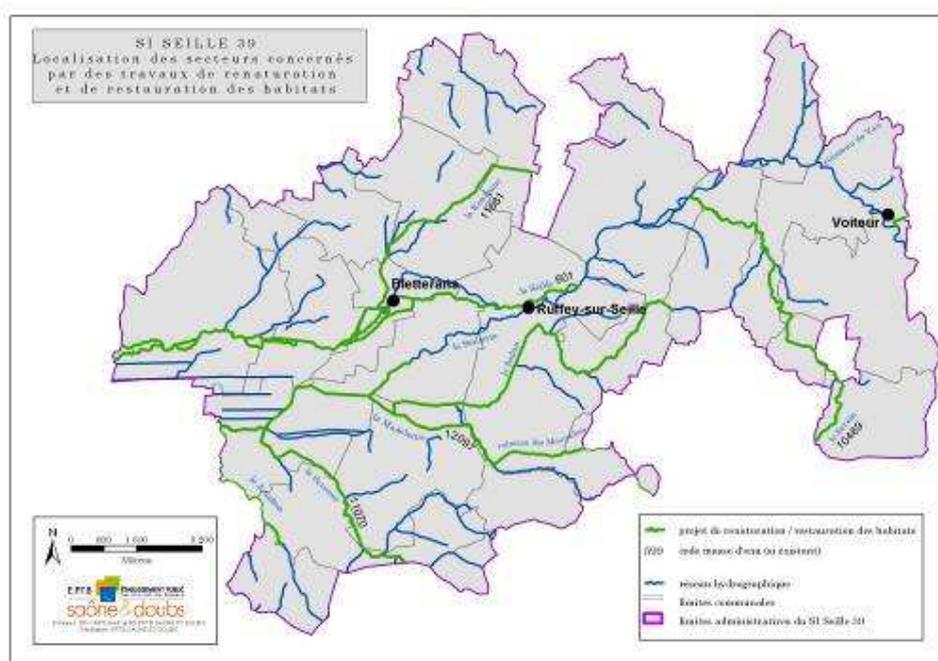
## PHASAGE PREVISIONNEL

Début des travaux en 2011 pour une durée de 5 ans. Les travaux seront décomposés en tranches et pourront être associés aux travaux d'entretien des boisements de berges.

## INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Programme de restauration physique et de restauration des habitats aquatiques	- linéaire de cours d'eau restauré - nombre de jours de travail effectué	-Coût total de l'opération -Coût par linéaire de cours d'eau restauré	- évaluation écologique - suivi qualité physico-chimique - analyse des résultats

## SITUATION



**Sources d'information** : Programme de restauration physique et de restauration des habitats aquatiques. EPTB Saône et Doubs Septembre 2010.

<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>		
<b>Objectif</b>	Améliorer le fonctionnement physique et écologique des milieux aquatiques et riverains	<b>Fiche action n°</b>	<b>B1-1-20</b>
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>	
<b>Action</b>	Programme de restauration physique et de restauration des habitats aquatiques		
<b>Mesures PDM</b>	3C14 : Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires		
<b>Masses d'eau concernées</b>	La Seille FRDR 596, La Seillette FRDR 11029, La Brenne FRDR 600, La Boissine FRDR 11 207 ET FRDR 10 911, Etang de Bouhans FRDR 11 345, Les Armentières FRDR 12094, La Servonne FRDR 10603, Les Tenaudins FRDR 10333, le Teuil FRDR 10465		
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>
Syndicat Intercommunal de la Seille Seillette et Brenne		2011 - 2016	1
			<b>Coût €HT</b>
			374 783

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Afin d'atteindre le bon état des masses d'eau du bassin versant de la Seille, la restauration du fonctionnement naturel des écosystèmes est essentielle et demeure un objectif ambitieux et partagé. Cette ambition nécessite d'atteindre plusieurs objectifs, et notamment la bonne circulation de l'eau et des sédiments, la restauration des habitats et des espèces, le rétablissement des possibilités de circulation des organismes aquatiques et la restauration de l'espace de mobilité des cours d'eau.

Les cours d'eau du bassin de la seille ont été aménagés par l'homme et montrent aujourd'hui des dégradations des caractéristiques physiques

- altération des formes (chenalisation, rectification, blocage de la dynamique latérale d'érosion des berges ...),
- altération des flux (réduction des débits pour captage et blocage des sédiments ...),
- altération de l'accès aux habitats (ruptures des connexions avec le lit majeur = continuité latérale, modification de la continuité amont / aval obstacle à la remontée des poissons = continuité longitudinale ...).

Afin de pallier à ces désordres et d'aller au delà du simple entretien des cours d'eau jusque là réalisé, des programmes opérationnels de restauration physique et de restauration des habitats aquatiques ont été définis sur l'ensemble des cours d'eau.

Une phase de terrain réalisé en 2010 a permis de qualifier l'état actuel des cours d'eau d'un point de vue morphologique, hydrologique et écologique.

La restauration physique des milieux aquatiques s'inscrit pleinement dans le cadre du maintien des continuités écologiques (trame bleue / verte).

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le programme opérationnel de restauration physique et de restauration des habitats aquatiques sur le bassin versant de la Seille, de la seillette et de la Brenne dans le département de Saône et Loire a pour objectif de favoriser la dynamique des cours d'eau, de préserver les connexions latérales et de préserver la diversité et l'hétérogénéité des habitats du lit mineur et majeur.

L'atteinte de ces objectifs passe par la mise en œuvre de plusieurs types d'interventions :

- en intervenant sur la morphologie du lit : travaux de renaturation, de reconnexion latérale, longitudinale et/ou de réengrèvement du lit.
- en intervenant sur les écosystèmes : travaux de diversifications des habitats (fixation d'amas de bois, caches à poissons, seuils de fond).

Un état des lieux détaillé par tronçon et par cours d'eau a été établi (description physique des cours d'eau, diagnostic, objectifs d'intervention) et des programme d'intervention défini pour les 5 ans du contrat. **Le linéaire à traiter est de 60 480 ml.**

Une programmation annuelle sera ensuite établie en fonction des possibilités du syndicat et des opportunités (par exemple négociations foncières) et évolutions du milieu physique et écologique.

Restauration physique (Renaturation de cours d'eau et diversification d'habitats)													
Cours d'eau	tronçons concernés	Linéaire à traiter	Techniques employées									Coût estimatif	
			création nouveau lit et/ou remèandrem ent (m3)	recharge matériaux (m3)	dépose blocs rocheux (m3)	fixation amas de bois morts (unité) / fixation souches d'arbre (unité)	seuils en bois (m3 de bois) / seuils en enrochements (tonne)	épis déflecteurs blocs rocheux (tonne) / épis déflecteurs en bois (m3 de bois)	fascinage (ml) / tressage (ml)	battage de pieux (unité)	boudins végétalisés (ml)		caches à poissons (unité)
			10 à 15 € HT	20 à 50 € HT	30 à 100 € HT	50 à 80 € HT / 50 à 150 € HT	300 à 500 € HT / 50 à 90 € HT	30 à 50 € HT / 200 à 400 € HT	50 à 100 € HT / 40 à 60 € HT	5 à 10 € HT	50 à 100 € HT		80 à 150 € HT
Boissine (seille)	T2, T3 et T4	5450			55	25/0	15/0	20/0	105/0	350			28209,38
Boissine (brenne)	T2 et T3	6755			70	18/0	19/0	16/0	110/0	250			28681,88
Brenne	T9	5180		280	95	28/32	23/0	25/0	180/0				52531,88
Brenne	T12 et T13	8400			110	65/63		57/0	120/0				45871,88
Brenne	T15	4950			45	33/25		40/0	60/0				25391,25
Teuil	T2 et T3	9700		205	42	18/0	23/0	18/0	65/100				39993,75
Dorme	T4	205			18			4/0	20/0				3791,25
Seille	T16 et T17	7650		405	128	45/31	26/0	58/28	45/100				65266,88
Servonne	T3	3900			26	18/0	16/0	12/0	80/0	150			20233,13
Tenaudins	T4	4570			25	16/0	12/0	12/0	65/0				16104,38
Jeanbon	T4	700			12	4/0	3/0	4/0	20/0				4995,00
Etang de Bouhans	T2 et T3	3020	460		44	5/0	17/0	10/0	173/0	450	65	28	43711,88

La mise en œuvre de ces travaux pourra être jumelée avec les travaux d'entretien et de restauration des boisements de berge (meilleur bénéficiaire si les actions sont réalisées de façon concomitante).

La définition précise des travaux se fera en collaboration avec les principaux acteurs et partenaires lors d'un comité de pilotage spécifique (Agence, ONEMA, Fédération de pêche...)

### OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

L'objectif visé par cette action est de reconstituer, sur les cours d'eau principaux et secondaires du bassin versant, un corridor forestier continu et diversifié.

La réalisation de ces travaux, comme de nombreux autres travaux inscrits au présent contrat de rivière, se fait en terrain privé. Tous ces travaux se feront donc dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et de déclaration/autorisation au titre de la loi sur l'eau.

## PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Programme de restauration physique et de restauration des habitats aquatiques	SIA de la Seille Seillette et Brenne	374 783	Agence de l'Eau	224 120	50
			Conseil Régional de Bourgogne	134 472	30
			Conseil Général de Saône et Loire		

Le montant des aides sont basées sur un coût TTC.

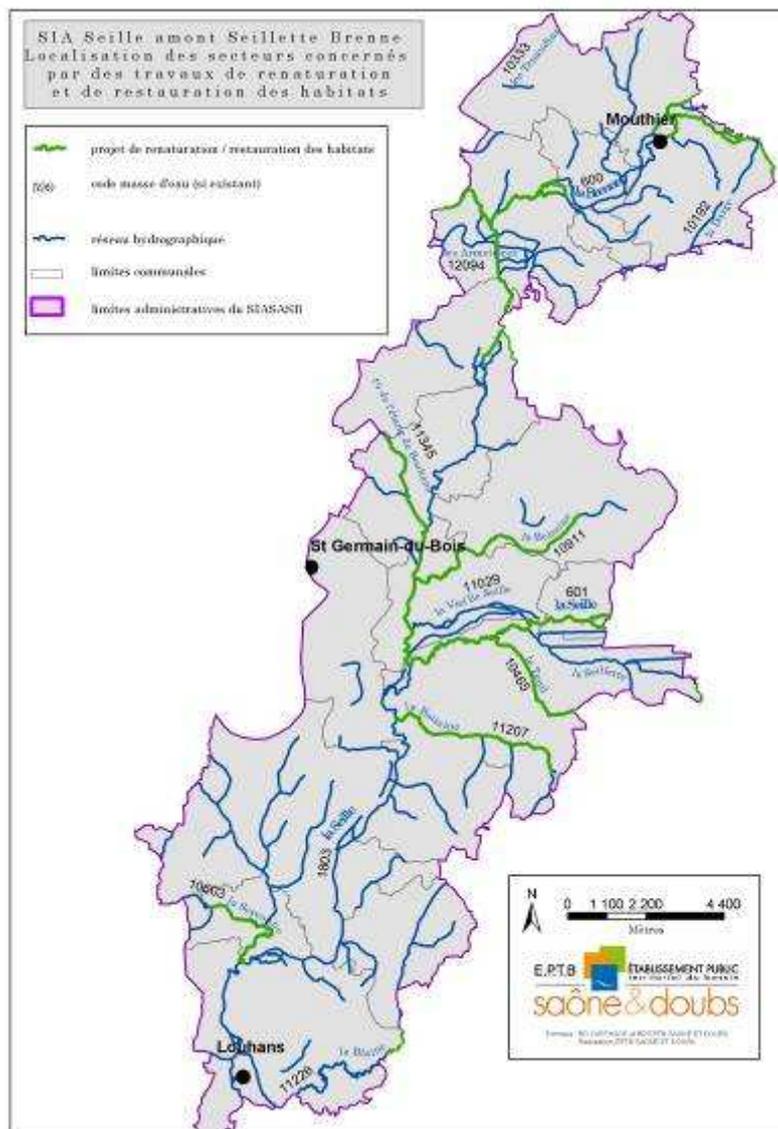
## PHASAGE PREVISIONNEL

Début des travaux en 2011 pour une durée de 5 ans. Les travaux seront décomposés en tranches et pourront être associés aux travaux d'entretien des boisements de berges.

## INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Programme de restauration physique et de restauration des habitats aquatiques	- linéaire de cours d'eau restauré - nombre de jours de travail effectué	-Coût total de l'opération -Coût par linéaire de cours d'eau restauré	- évaluation écologique - suivi qualité physico-chimique - analyse des résultats

## SITUATION



**Sources d'information** : Programme de restauration physique et de restauration des habitats aquatiques. EPTB Saône et Doubs Septembre 2010.

<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			
<b>Objectif</b>	Améliorer le fonctionnement physique et écologique des milieux aquatiques et riverains	<b>Fiche action n°</b>	<b>B1-1-21</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Programme de restauration physique et de restauration des habitats aquatiques			
<b>Mesures PDM</b>	3C14 : Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires			
<b>Masses d'eau concernées</b>	Bief Corgeat FRDR 11768, Le Souchon FRDR 10270, La Voye FRDR 12012			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Syndicat Intercommunal des Sânes (71)		2011 - 2016	1	124 819

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Afin d'atteindre le bon état des masses d'eau du bassin versant de la Seille, la restauration du fonctionnement naturel des écosystèmes est essentielle et demeure un objectif ambitieux et partagé. Cette ambition nécessite d'atteindre plusieurs objectifs, et notamment la bonne circulation de l'eau et des sédiments, la restauration des habitats et des espèces, le rétablissement des possibilités de circulation des organismes aquatiques et la restauration de l'espace de mobilité des cours d'eau.

Les cours d'eau du bassin de la seille ont été aménagés par l'homme et montrent aujourd'hui des dégradations des caractéristiques physiques

- altération des formes (chenalisation, rectification, blocage de la dynamique latérale d'érosion des berges ...),
- altération des flux (réduction des débits pour captage et blocage des sédiments ...),
- altération de l'accès aux habitats (ruptures des connexions avec le lit majeur = continuité latérale, modification de la continuité amont / aval obstacle à la remontée des poissons = continuité longitudinale ...).

Afin de pallier à ces désordres et d'aller au delà du simple entretien des cours d'eau jusque là réalisé, des programmes opérationnels de restauration physique et de restauration des habitats aquatiques ont été définis sur l'ensemble des cours d'eau.

Une phase de terrain réalisé en 2010 a permis de qualifier l'état actuel des cours d'eau d'un point de vue morphologique, hydrologique et écologique.

La restauration physique des milieux aquatiques s'inscrit pleinement dans le cadre du maintien des continuités écologiques (trame bleue / verte).

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le programme opérationnel de restauration physique et de restauration des habitats aquatiques sur le bassin versant des Sânes (département de Saône et Loire) a pour objectif de favoriser la dynamique des cours d'eau, de préserver les connexions latérales et de préserver la diversité et l'hétérogénéité des habitats du lit mineur et majeur.

L'atteinte de ces objectifs passe par la mise en œuvre de plusieurs types d'interventions :

- en intervenant sur la morphologie du lit : travaux de renaturation, de reconnexion latérale, longitudinale et/ou de réengrèvement du lit.
- en intervenant sur les écosystèmes : travaux de diversifications des habitats (fixation d'amas de bois, caches à poissons, seuils de fond).

Un état des lieux détaillé par tronçon et par cours d'eau a été établi (description physique des cours d'eau, diagnostic, objectifs d'intervention) et des programme d'intervention défini pour les 5 ans du contrat.

Une programmation annuelle sera ensuite établie en fonction des possibilités du syndicat et des opportunités (par exemple négociations foncières) et évolutions du milieu physique et écologique. **Le linéaire à traiter est de 19 650 ml.**

			Restauration physique (Renaturation de cours d'eau et diversification d'habitats)										
Cours d'eau	tronçons concernés	Linéaire à traiter	Techniques employées										Coût estimatif
			création nouveau lit et/ou remèandrem ent (m3)	recharge matériaux (m3)	éparse blocs rocheux (m3)	fixation amas de bois morts (unité) / fixation souches d'arbre (unité)	seuils en bois (m3 de bois) / seuils en enrochements (tonne)	épis déflecteurs blocs rocheux (tonne) / épis déflecteurs en bois (m3 de bois)	fascinage (ml) / tressage (ml)	battage de pieux (unité)	boudins végétalisés (ml)	caches à poissons (unité)	
			10 à 15 € HT	20 à 50 € HT	30 à 100 € HT	50 à 80 € HT / 50 à 150 € HT	300 à 500 € HT / 50 à 90 € HT	30 à 50 € HT / 200 à 400 € HT	50 à 100 € HT / 40 à 60 € HT	5 à 10 € HT	50 à 100 € HT	80 à 150 € HT	
Bief Corgeat	T2, T3 et T4	6110			106	31/24	24/0	29/0	195/0	445			48029,06
Souchon	T3, T4 et T5	5380			118	21-avr	25/0	24/0	170/0	315			42184,69
Voye	T5 et T6	8160			93	21/16	21/0	22/0	135/0				34605,00

La mise en œuvre de ces travaux pourra être jumelée avec les travaux d'entretien et de restauration des boisements de berge (meilleur bénéfice si les actions sont réalisées de façon concomitante).

La définition précise des travaux se fera en collaboration avec les principaux acteurs et partenaires lors d'un comité de pilotage spécifique (Agence, ONEMA, Fédération de pêche...)

## OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES / INDICATEURS

L'objectif visé par cette action est de reconstituer, sur les cours d'eau principaux et secondaires du bassin versant, un corridor forestier continu et diversifié.

La réalisation de ces travaux, comme de nombreux autres travaux inscrits au présent contrat de rivière, se fait en terrain privé. Tous ces travaux se feront donc dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et de déclaration/autorisation au titre de la loi sur l'eau.

## PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Programme de restauration physique et de restauration des habitats aquatiques	SIA des Sânes (71)	124 819	Agence de l'Eau	74 641	50
			Conseil Régional de Bourgogne	44 785	30
			Conseil Général de Saône et Loire		

Le montant des aides sont basées sur un coût TTC.

## PHASAGE PREVISIONNEL

Début des travaux en 2011 pour une durée de 5 ans. Les travaux seront décomposés en tranches et pourront être associés aux travaux d'entretien des boisements de berges.

## INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Programme de restauration physique et de restauration des habitats aquatiques	- linéaire de cours d'eau restauré - nombre de jours de travail effectué	-Coût total de l'opération -Coût par linéaire de cours d'eau restauré	- évaluation écologique - suivi qualité physico-chimique - analyse des résultats

## SITUATION



**Sources d'information :** Programme de restauration physique et de restauration des habitats aquatiques. EPTB Saône et Doubs Septembre 2010.

<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			
<b>Objectif</b>	Améliorer le fonctionnement physique et écologique des milieux aquatiques et riverains	<b>Fiche action n°</b>	<b>B1-1-22</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Programme de restauration physique et de restauration des habitats aquatiques			
<b>Mesures PDM</b>	3C14 : Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires			
<b>Masses d'eau concernées</b>	Moulin du Roi FRDR 11933, la Serrée FRDR 10464			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
		2011 - 2016	1	131 605

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Afin d'atteindre le bon état des masses d'eau du bassin versant de la Seille, la restauration du fonctionnement naturel des écosystèmes est essentielle et demeure un objectif ambitieux et partagé. Cette ambition nécessite d'atteindre plusieurs objectifs, et notamment la bonne circulation de l'eau et des sédiments, la restauration des habitats et des espèces, le rétablissement des possibilités de circulation des organismes aquatiques et la restauration de l'espace de mobilité des cours d'eau.

Les cours d'eau du bassin de la seille ont été aménagés par l'homme et montrent aujourd'hui des dégradations des caractéristiques physiques

- altération des formes (chenalisation, rectification, blocage de la dynamique latérale d'érosion des berges ...),
- altération des flux (réduction des débits pour captage et blocage des sédiments ...),
- altération de l'accès aux habitats (ruptures des connexions avec le lit majeur = continuité latérale, modification de la continuité amont / aval obstacle à la remontée des poissons = continuité longitudinale ...).

Afin de pallier à ces désordres et d'aller au delà du simple entretien des cours d'eau jusque là réalisé, des programmes opérationnels de restauration physique et de restauration des habitats aquatiques ont été définis sur l'ensemble des cours d'eau.

Une phase de terrain réalisé en 2010 a permis de qualifier l'état actuel des cours d'eau d'un point de vue morphologique, hydrologique et écologique.

La restauration physique des milieux aquatiques s'inscrit pleinement dans le cadre du maintien des continuités écologiques (trame bleue / verte).

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le programme opérationnel de restauration physique et de restauration des habitats aquatiques sur le bassin versant de la Serrée a pour objectif de favoriser la dynamique des cours d'eau, de préserver les connexions latérales et de préserver la diversité et l'hétérogénéité des habitats du lit mineur et majeur.

L'atteinte de ces objectifs passe par la mise en œuvre de plusieurs types d'interventions :

- en intervenant sur la morphologie du lit : travaux de renaturation, de reconnexion latérale, longitudinale et/ou de réengrèvement du lit.
- en intervenant sur les écosystèmes : travaux de diversifications des habitats (fixation d'amas de bois, caches à poissons, seuils de fond).

Un état des lieux détaillé par tronçon et par cours d'eau a été établi (description physique des cours d'eau, diagnostic, objectifs d'intervention) et des programme d'intervention défini pour les 5 ans du contrat.

Une programmation annuelle sera ensuite établie en fonction des possibilités du syndicat et des opportunités (par exemple négociations foncières) et évolutions du milieu physique et écologique. **Le linéaire à traiter est de 67 405 ml.**

Restauration physique (Renaturation de cours d'eau et diversification d'habitats)													
Cours d'eau	tronçons concernés	Linéaire à traiter	Techniques employées									Coût estimatif	
			création nouveau lit et/ou remèandrement (m3)	recharge matériaux (m3)	dépose éparse blocs rocheux (m3)	fixation amas de bois morts (unité) / fixation souches d'arbre (unité)	seuils en bois (m3 de bois) / seuils en enrochements (tonne)	épis déflecteurs blocs rocheux (tonne) / épis déflecteurs en bois (m3 de bois)	fascinage (ml) / tressage (ml)	battage de pieux (unité)	boudins végétalisés (ml)		caches à poissons (unité)
			10 à 15 € HT	20 à 50 € HT	30 à 100 € HT	50 à 80 € HT / 50 à 150 € HT	300 à 500 € HT / 50 à 90 € HT	30 à 50 € HT / 200 à 400 € HT	50 à 100 € HT / 40 à 60 € HT	5 à 10 € HT	50 à 100 € HT		80 à 150 € HT
Serrée	T1, T2 et T3	11525		735	206	75/46	48/0	73/62	60/180	405		119078,44	
Rui Moulin du Roi	T2 et T3	3420			50	19-mai	6/0	5/0	45/0			12526,88	

La mise en œuvre de ces travaux pourra être jumelée avec les travaux d'entretien et de restauration des boisements de berge (meilleur bénéficiaire si les actions sont réalisées de façon concomitante).

La définition précise des travaux se fera en collaboration avec les principaux acteurs et partenaires lors d'un comité de pilotage spécifique (Agence, ONEMA, Fédération de pêche...)

## OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

L'objectif visé par cette action est de reconstituer, sur les cours d'eau principaux et secondaires du bassin versant, un corridor forestier continu et diversifié.

La réalisation de ces travaux, comme de nombreux autres travaux inscrits au présent contrat de rivière, se fait en terrain privé. Tous ces travaux se feront donc dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et de déclaration/autorisation au titre de la loi sur l'eau.

## PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Programme de restauration physique et de restauration des habitats aquatiques	NC	131 605	Agence de l'Eau	85 543	50
			Conseil Régional de Bourgogne	51 326	30
			Conseil Général de Saône et Loire		

Le montant des aides sont basées sur un coût TTC.

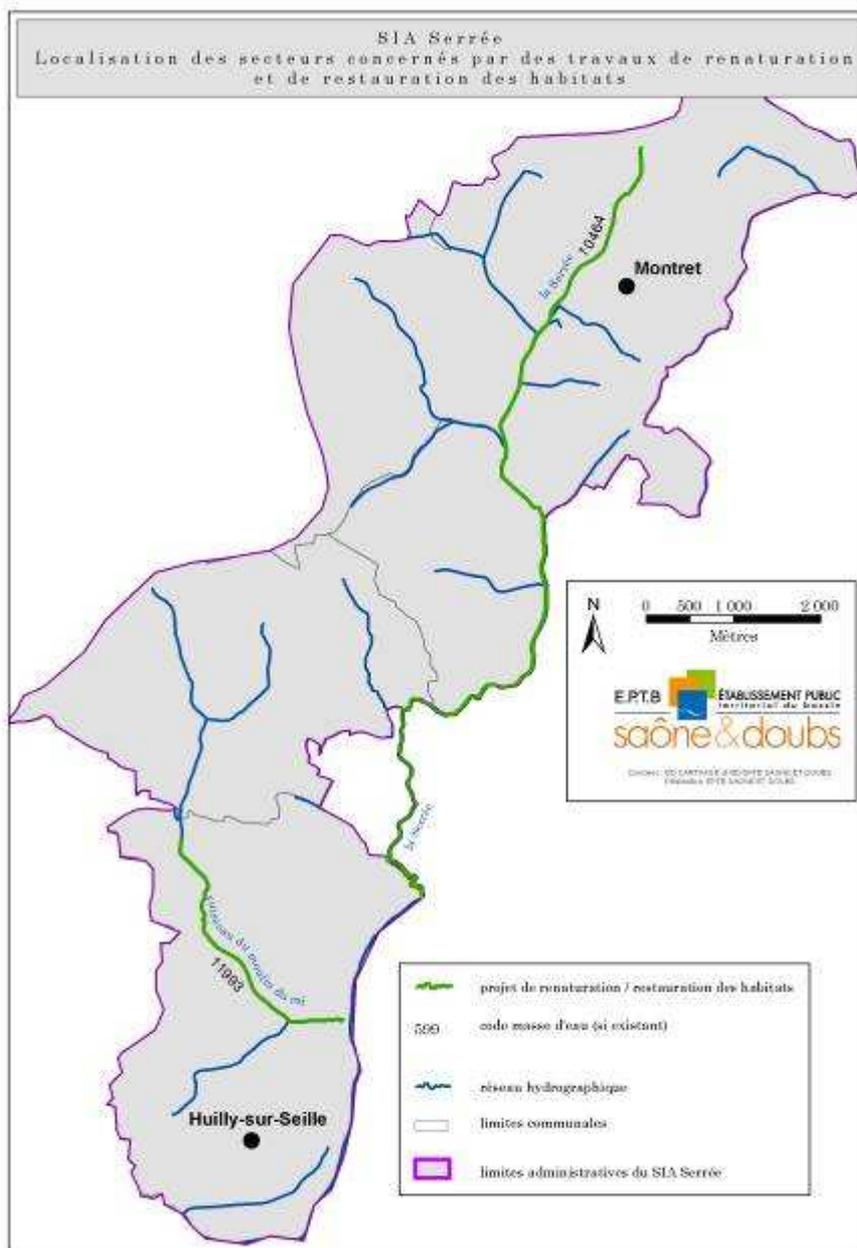
## PHASAGE PREVISIONNEL

Début des travaux en 2011 pour une durée de 5 ans. Les travaux seront décomposés en tranches et pourront être associés aux travaux d'entretien des boisements de berges.

## INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Programme de restauration physique et de restauration des habitats aquatiques	- linéaire de cours d'eau restauré - nombre de jours de travail effectué	-Coût total de l'opération -Coût par linéaire de cours d'eau restauré	- évaluation écologique - suivi qualité physico-chimique - analyse des résultats

## SITUATION



**Sources d'information :** Programme de restauration physique et de restauration des habitats aquatiques. EPTB Saône et Doubs Septembre 2010.

<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			
<b>Objectif</b>	Améliorer le fonctionnement physique et écologique des milieux aquatiques et riverains	<b>Fiche action n°</b>	<b>B1-1-23</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Programme de restauration physique et de restauration des habitats aquatiques			
<b>Mesures PDM</b>	3C14 : Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires			
<b>Masses d'eau concernées</b>	Bief des Chaises FRDR 10563, Bief d'Avignon FRDR 10898, Bief du Bois Tharlet FRDR 10903 Bief de Turin FRDR 10910 Bief de Malaval FRDR 11499 Le Besançon FRDR 11509 Bief d'Ausson FRDR 11254 Sevron FRDR 598 Solnan FRDR 598 Le Boccarnoz FRDR 11506			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Sevron		2011 - 2016	1	1 021 720

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Afin d'atteindre le bon état des masses d'eau du bassin versant de la Seille, la restauration du fonctionnement naturel des écosystèmes est essentielle et demeure un objectif ambitieux et partagé. Cette ambition nécessite d'atteindre plusieurs objectifs, et notamment la bonne circulation de l'eau et des sédiments, la restauration des habitats et des espèces, le rétablissement des possibilités de circulation des organismes aquatiques et la restauration de l'espace de mobilité des cours d'eau.

Les cours d'eau du bassin de la seille ont été aménagés par l'homme et montrent aujourd'hui des dégradations des caractéristiques physiques

- altération des formes (chenalisation, rectification, blocage de la dynamique latérale d'érosion des berges ...),
- altération des flux (réduction des débits pour captage et blocage des sédiments ...),
- altération de l'accès aux habitats (ruptures des connexions avec le lit majeur = continuité latérale, modification de la continuité amont / aval obstacle à la remontée des poissons = continuité longitudinale ...).

Afin de pallier à ces désordres et d'aller au delà du simple entretien des cours d'eau jusque là réalisé, des programmes opérationnels de restauration physique et de restauration des habitats aquatiques ont été définis sur l'ensemble des cours d'eau.

Une phase de terrain réalisé en 2010 a permis de qualifier l'état actuel des cours d'eau d'un point de vue morphologique, hydrologique et écologique.

La restauration physique des milieux aquatiques s'inscrit pleinement dans le cadre du maintien des continuités écologiques (trame bleue / verte).

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le programme opérationnel de restauration physique et de restauration des habitats aquatiques sur le bassin versant du Sevron et du Solnan a pour objectif de favoriser la dynamique des cours d'eau, de préserver les connexions latérales et de préserver la diversité et l'hétérogénéité des habitats du lit mineur et majeur.

L'atteinte de ces objectifs passe par la mise en œuvre de plusieurs types d'interventions :

- en intervenant sur la morphologie du lit : travaux de renaturation, de reconnexion latérale, longitudinale et/ou de réengrèvement du lit.
- en intervenant sur les écosystèmes : travaux de diversifications des habitats (fixation d'amas de bois, caches à poissons, seuils de fond).

Un état des lieux détaillé par tronçon et par cours d'eau a été établi (description physique des cours d'eau, diagnostic, objectifs d'intervention) et des programme d'intervention défini pour les 5 ans du contrat.

Une programmation annuelle sera ensuite établie en fonction des possibilités du syndicat et des opportunités (par exemple négociations foncières) et évolutions du milieu physique et écologique. **Le linéaire à traiter est de 72 900 ml.**

Restauration physique (Renaturation de cours d'eau et diversification d'habitats)													Coût estimatif
Cours d'eau	tronçons concernés	Linéaire à traiter	Techniques employées										
			création nouveau lit et/ou remèandrement (m3)	recharge matériaux (m3)	dépose éparses blocs rocheux (m3)	fixation amas de bois morts (unité) / fixation souches d'arbre (unité)	seuils en bois (m3 de bois) / seuils en enrochements (tonne)	épis déflecteurs blocs rocheux (tonne) / épis déflecteurs en bois (m3 de bois)	fascinage (ml) / tressage (ml)	battage de pieux (unité)	boudins végétalisés (ml)	caches à poissons (unité)	
			10 à 15 € HT	20 à 50 € HT	30 à 100 € HT	50 à 80 € HT / 50 à 150 € HT	300 à 500 € HT / 50 à 90 € HT	30 à 50 € HT / 200 à 400 € HT	50 à 100 € HT / 40 à 60 € HT	5 à 10 € HT	50 à 100 € HT	80 à 150 € HT	
Bief de Turin	T2	2950			50	19/0	4/0	6/0	50/0				11683,13
Bief d'Avignon	T3 à T6	8390	6750	2760	538	58/42	90/490	315/74	382/0	1520	615	154	476268,75
Bief des Chaises	T2	3180	880	280	55	20/0		32/14	85/0				39830,63
Bief du Bois Tharlet	T2	3250		120	45	18/0	9/0	6/0	65/0				19063,13
Sevron	T1	9060		980	245		28/60	50/22	145/0			52	98386,88
Sevron	T3 à T6	10400			228	76/42	44/0	41/0	194/0				71505,00
Sevron	T8 à T11	19870			546	153/162	90/0	87/0	491/0				166820,63
Solnan	T1	3190		180	65	15/0	18/0	20/0	66/0				31500,00
Solnan	T3 à T5	6255			190	66/32	40/0	41/0	190/0				64845,00
Solnan	T9	6350			95	33/20	28/55	26/0	80/0				41816,25

La mise en œuvre de ces travaux pourra être jumelée avec les travaux d'entretien et de restauration des boisements de berge (meilleur bénéficiaire si les actions sont réalisées de façon concomitante).

La définition précise des travaux se fera en collaboration avec les principaux acteurs et partenaires lors d'un comité de pilotage spécifique (Agence, ONEMA, Fédération de pêche...)

## OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

L'objectif visé par cette action est de reconstituer, sur les cours d'eau principaux et secondaires du bassin versant, un corridor forestier continu et diversifié.

La réalisation de ces travaux, comme de nombreux autres travaux inscrits au présent contrat de rivière, se fait en terrain privé. Tous ces travaux se feront donc dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et de déclaration/autorisation au titre de la loi sur l'eau.

## PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Programme de restauration physique et de restauration des habitats aquatiques	SIA du Sevron et du Solnan	1 021 720	Agence de l'Eau	610 988	50
			Conseil Régional de Rhône Alpes	153 258	15
			Conseil Général de l'Ain*	153 258	15

Le montant des aides sont basées sur un coût TTC (Agence de l'eau).

\* Le Conseil Général financera cette opération moyennant le résultat du Schéma départemental des ENS

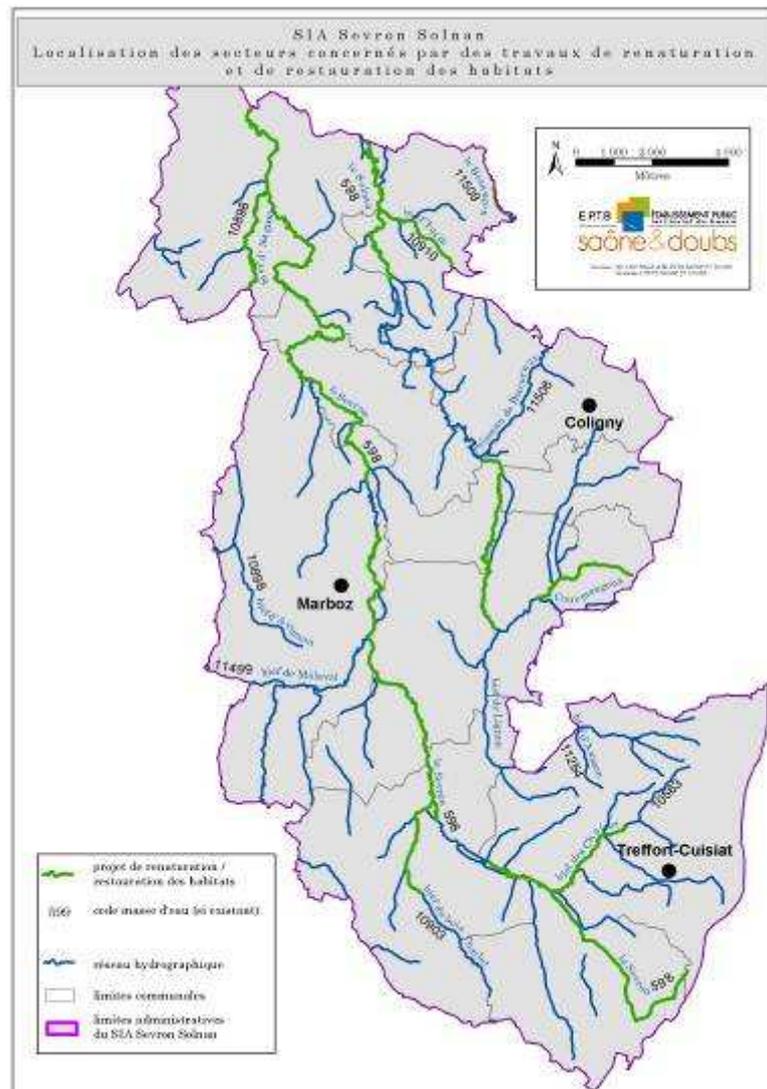
## PHASAGE PREVISIONNEL

Début des travaux en 2011 pour une durée de 5 ans. Les travaux seront décomposés en tranches et pourront être associés aux travaux d'entretien des boisements de berges.

## INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Programme de restauration physique et de restauration des habitats aquatiques	- linéaire de cours d'eau restauré - nombre de jours de travail effectué	-Coût total de l'opération -Coût par linéaire de cours d'eau restauré	- évaluation écologique - suivi qualité physico-chimique - analyse des résultats

## SITUATION



**Sources d'information** : Programme de restauration physique et de restauration des habitats aquatiques. EPTB Saône et Doubs Septembre 2010.

<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			
<b>Objectif</b>	Améliorer le fonctionnement physique et écologique des milieux aquatiques et riverains	<b>Fiche action n°</b>	<b>B1-1-24</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Programme de restauration physique et de restauration des habitats aquatiques			
<b>Mesures PDM</b>	3C14 : Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires			
<b>Masses d'eau concernées</b>	la Vallière FRDR 599, la Sorne FRDR 11548, la Madeleine FRDR 12097			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Communauté de Communes de Lons le Saunier		2011 - 2016	1	100 000

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Afin d'atteindre le bon état des masses d'eau du bassin versant de la Seille, la restauration du fonctionnement naturel des écosystèmes est essentielle et demeure un objectif ambitieux et partagé. Cette ambition nécessite d'atteindre plusieurs objectifs, et notamment la bonne circulation de l'eau et des sédiments, la restauration des habitats et des espèces, le rétablissement des possibilités de circulation des organismes aquatiques et la restauration de l'espace de mobilité des cours d'eau.

Les cours d'eau du bassin de la seille ont été aménagés par l'homme et montrent aujourd'hui des dégradations des caractéristiques physiques

- altération des formes (chenalisation, rectification, blocage de la dynamique latérale d'érosion des berges ...),
- altération des flux (réduction des débits pour captage et blocage des sédiments ...),
- altération de l'accès aux habitats (ruptures des connexions avec le lit majeur = continuité latérale, modification de la continuité amont / aval obstacle à la remontée des poissons = continuité longitudinale ...).

Afin de pallier à ces désordres et d'aller au delà du simple entretien des cours d'eau jusque là réalisé, des programmes opérationnels de restauration physique et de restauration des habitats aquatiques ont été définis sur l'ensemble des cours d'eau.

Une phase de terrain réalisé en 2010 a permis de qualifier l'état actuel des cours d'eau d'un point de vue morphologique, hydrologique et écologique.

La restauration physique des milieux aquatiques s'inscrit pleinement dans le cadre du maintien des continuités écologiques (trame bleue / verte).

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le programme opérationnel de restauration physique et de restauration des habitats aquatiques sur le bassin versant de la Vallière et de ses principaux affluents a pour objectif de favoriser la dynamique des cours d'eau, de préserver les connexions latérales et de préserver la diversité et l'hétérogénéité des habitats du lit mineur et majeur.

L'atteinte de ces objectifs passe par la mise en œuvre de plusieurs types d'interventions :

- en intervenant sur la morphologie du lit : travaux de renaturation, de reconnexion latérale, longitudinale et/ou de réengraissement du lit.
- en intervenant sur les écosystèmes : travaux de diversifications des habitats (fixation d'amas de bois, caches à poissons, seuils de fond).

Un état des lieux détaillé par tronçon et par cours d'eau a été établi (description physique des cours d'eau, diagnostic, objectifs d'intervention) et des programme d'intervention défini pour les 5 ans du contrat.

Une programmation annuelle sera ensuite établie en fonction des possibilités du syndicat et des opportunités (par exemple négociations foncières) et évolutions du milieu physique et écologique. **Le linéaire à traiter est de 7 043 ml.**

Cours d'eau	Renaturation de milieu	Diversification d'habitats	Linéaire à traiter	Techniques employées												Coût estimatif			
				terrassement (m3)	recharge matériaux (m3)	blocs rocheux (m3)	fixation amas de bois morts (unité)	fixation souches d'arbre (unité)	seuils en bois (m3 de bois)	seuils en enrochements (tonne)	épis déflecteurs blocs rocheux (tonne)	épis déflecteurs en bois (m3 de bois)	fascinage (ml)	tressage (ml)	battage de pieux (unité)		boudins végétalisés (ml)	caches à poissons (unité)	
				10 à 15 € HT	20 à 50 € HT	30 à 100 € HT	50 à 80 € HT	50 à 150 € HT	300 à 500 € HT	50 à 90 € HT	30 à 50 € HT	200 à 400 € HT	50 à 100 € HT	40 à 60 € HT	5 à 10 € HT		50 à 100 € HT	80 à 150 € HT	
Madeleine	X	X	4000	500	160	14	13	2				26	17		110			28625,63	
Vallière	X	X	3 043	900	283	77	12	9	16		53	35	10	80	123	143	82	15	71378,44

La mise en œuvre de ces travaux pourra être jumelée avec les travaux d'entretien et de restauration des boisements de berge (meilleur bénéfice si les actions sont réalisées de façon concomitante).

La définition précise des travaux se fera en collaboration avec les principaux acteurs et partenaires lors d'un comité de pilotage spécifique (Agence, ONEMA, Fédération de pêche...)

## OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES / INDICATEURS

L'objectif visé par cette action est de reconstituer, sur les cours d'eau principaux et secondaires du bassin versant, un corridor forestier continu et diversifié.

La réalisation de ces travaux, comme de nombreux autres travaux inscrits au présent contrat de rivière, se fait en terrain privé. Tous ces travaux se feront donc dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et de déclaration/autorisation au titre de la loi sur l'eau.

## PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Programme de restauration physique et de restauration des habitats aquatiques	Communauté de Communes de Lons le Saunier	100 000	Agence de l'Eau	59 800	50
			Conseil Régional de Franche-Comté	23 920	20
			Conseil Général du Jura	11 960	10

Le montant des aides sont basées sur un coût TTC.

## PHASAGE PREVISIONNEL

Début des travaux en 2011 pour une durée de 5 ans. Les travaux seront décomposés en tranches et pourront être associés aux travaux d'entretien des boisements de berges.

## INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Programme de restauration physique et de restauration des habitats aquatiques	- linéaire de cours d'eau restauré - nombre de jours de travail effectué	-Coût total de l'opération -Coût par linéaire de cours d'eau restauré	- évaluation écologique - suivi qualité physico-chimique - analyse des résultats

## SITUATION

**Sources d'information** : Programme de restauration physique et de restauration des habitats aquatiques. EPTB Saône et Doubs Septembre 2010.

<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			
<b>Objectif</b>	Améliorer le fonctionnement physique et écologique des milieux aquatiques et riverains	<b>Fiche action n°</b>	<b>B1-1-25</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Programme de restauration physique et de restauration des habitats aquatiques			
<b>Mesures PDM</b>	3C14 : Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires			
<b>Masses d'eau concernées</b>	Sonnette FRDR 599, Gizia FRDR 11 496, Bacot FRDR 10409, Bief d'Essenand FRDR 10520, Bief du Roi, Ruisseau d'Orbagna, le Préhaut			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Communauté de Communes du Sud Revermont		2011 - 2016	1	140 545

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Afin d'atteindre le bon état des masses d'eau du bassin versant de la Seille, la restauration du fonctionnement naturel des écosystèmes est essentielle et demeure un objectif ambitieux et partagé. Cette ambition nécessite d'atteindre plusieurs objectifs, et notamment la bonne circulation de l'eau et des sédiments, la restauration des habitats et des espèces, le rétablissement des possibilités de circulation des organismes aquatiques et la restauration de l'espace de mobilité des cours d'eau.

Les cours d'eau du bassin de la seille ont été aménagés par l'homme et montrent aujourd'hui des dégradations des caractéristiques physiques

- altération des formes (chenalisation, rectification, blocage de la dynamique latérale d'érosion des berges ...),
- altération des flux (réduction des débits pour captage et blocage des sédiments ...),
- altération de l'accès aux habitats (ruptures des connexions avec le lit majeur = continuité latérale, modification de la continuité amont / aval obstacle à la remontée des poissons = continuité longitudinale ...).

Afin de pallier à ces désordres et d'aller au delà du simple entretien des cours d'eau jusque là réalisé, des programmes opérationnels de restauration physique et de restauration des habitats aquatiques ont été définis sur l'ensemble des cours d'eau.

Une phase de terrain réalisé en 2010 a permis de qualifier l'état actuel des cours d'eau d'un point de vue morphologique, hydrologique et écologique.

La restauration physique des milieux aquatiques s'inscrit pleinement dans le cadre du maintien des continuités écologiques (trame bleue / verte).

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le programme opérationnel de restauration physique et de restauration des habitats aquatiques sur le bassin versant de la Gizia a pour objectif de favoriser la dynamique des cours d'eau, de préserver les connexions latérales et de préserver la diversité et l'hétérogénéité des habitats du lit mineur et majeur.

L'atteinte de ces objectifs passe par la mise en œuvre de plusieurs types d'interventions :

- en intervenant sur la morphologie du lit : travaux de renaturation, de reconnexion latérale, longitudinale et/ou de réengraissement du lit.
- en intervenant sur les écosystèmes : travaux de diversifications des habitats (fixation d'amas de bois, caches à poissons, seuils de fond).

Un état des lieux détaillé par tronçon et par cours d'eau a été établi (description physique des cours d'eau, diagnostic, objectifs d'intervention) et des programme d'intervention défini pour les 5 ans du contrat.

Une programmation annuelle sera ensuite établie en fonction des possibilités du syndicat et des opportunités (par exemple négociations foncières) et évolutions du milieu physique et écologique. **Le linéaire à traiter est de 15 830 ml.**

			Restauration physique (Renaturation de cours d'eau et diversification d'habitats)										
Cours d'eau	tronçons concernés	Linéaire à traiter	Techniques employées										Coût estimatif
			création nouveau lit et/ou reméandrement (m3)	recharge matériaux (m3)	dépose éparses blocs rocheux (m3)	fixation amas de bois morts (unité) / fixation souches d'arbre (unité)	seuils en bois (m3 de bois) / seuils en enrochements (tonne)	épaves déflecteurs en bois (tonne) / épaves déflecteurs blocs rocheux (m3 de bois)	tressage (ml) / fascinage (ml)	battage de pieux (unité)	boudins végétalisés (ml)	caches à poissons (unité)	
			10 à 15 € HT	20 à 50 € HT	30 à 100 € HT	50 à 80 € HT / 50 à 150 € HT	300 à 500 € HT / 50 à 90 € HT	30 à 50 € HT / 200 à 400 € HT	50 à 100 € HT / 40 à 60 € HT	5 à 10 € HT	50 à 100 € HT	80 à 150 € HT	
Gizia	T3b à T7	11350		270	218	69/36	66/0	44/0	332/0				98893,13
Bief d'Esenand	T2	1900			45	12/0	12/0	8/0	55/0	180			16880,63
Bief du Roi	T2 et T3	2580	410	68	19		5/0	5/0	30/0	167	37	19	24771,10

La mise en œuvre de ces travaux pourra être jumelée avec les travaux d'entretien et de restauration des boisements de berge (meilleur bénéfice si les actions sont réalisées de façon concomitante).

La définition précise des travaux se fera en collaboration avec les principaux acteurs et partenaires lors d'un comité de pilotage spécifique (Agence, ONEMA, Fédération de pêche...)

## OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

L'objectif visé par cette action est de reconstituer, sur les cours d'eau principaux et secondaires du bassin versant, un corridor forestier continu et diversifié.

La réalisation de ces travaux, comme de nombreux autres travaux inscrits au présent contrat de rivière, se fait en terrain privé. Tous ces travaux se feront donc dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et de déclaration/autorisation au titre de la loi sur l'eau.

## PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Programme de restauration physique et de restauration des habitats aquatiques	Communauté de Communes du Sud Revermont	140 545	Agence de l'Eau	84 046	50
			Conseil Régional de Franche-Comté	33 618	20
			Conseil Général du Jura	16 809	10

Le montant des aides sont basées sur un coût TTC.

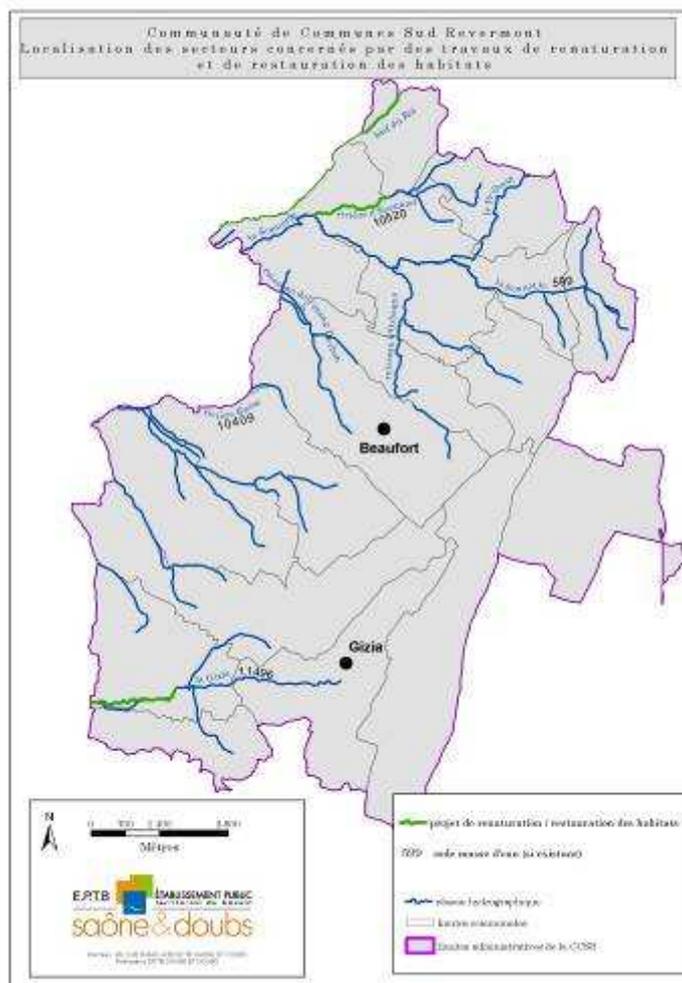
## PHASAGE PREVISIONNEL

Début des travaux en 2011 pour une durée de 5 ans. Les travaux seront décomposés en tranches et pourront être associés aux travaux d'entretien des boisements de berges.

## INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Programme de restauration physique et de restauration des habitats aquatiques	- linéaire de cours d'eau restauré - nombre de jours de travail effectué	-Coût total de l'opération -Coût par linéaire de cours d'eau restauré	- évaluation écologique - suivi qualité physico-chimique - analyse des résultats

## SITUATION



**Sources d'information** : Programme de restauration physique et de restauration des habitats aquatiques. EPTB Saône et Doubs Septembre 2010.

<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			
<b>Objectif</b>	Améliorer le fonctionnement physique et écologique des milieux aquatiques et riverains	<b>Fiche action n°</b>	<b>B1-1-26</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Programme de restauration physique et de restauration des habitats aquatiques			
<b>Mesures PDM</b>	3C14 : Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires			
<b>Masses d'eau concernées</b>	la Gizia FRDR 11496, la Sonette FRDR 599			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Communauté de Communes du Canton de Cuiseaux		2011 - 2016	1	168 590

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Afin d'atteindre le bon état des masses d'eau du bassin versant de la Seille, la restauration du fonctionnement naturel des écosystèmes est essentielle et demeure un objectif ambitieux et partagé. Cette ambition nécessite d'atteindre plusieurs objectifs, et notamment la bonne circulation de l'eau et des sédiments, la restauration des habitats et des espèces, le rétablissement des possibilités de circulation des organismes aquatiques et la restauration de l'espace de mobilité des cours d'eau.

Les cours d'eau du bassin de la seille ont été aménagés par l'homme et montrent aujourd'hui des dégradations des caractéristiques physiques

- altération des formes (chenalisation, rectification, blocage de la dynamique latérale d'érosion des berges ...),
- altération des flux (réduction des débits pour captage et blocage des sédiments ...),
- altération de l'accès aux habitats (ruptures des connexions avec le lit majeur = continuité latérale, modification de la continuité amont / aval obstacle à la remontée des poissons = continuité longitudinale ...).

Afin de pallier à ces désordres et d'aller au delà du simple entretien des cours d'eau jusque là réalisé, des programmes opérationnels de restauration physique et de restauration des habitats aquatiques ont été définis sur l'ensemble des cours d'eau.

Une phase de terrain réalisé en 2010 a permis de qualifier l'état actuel des cours d'eau d'un point de vue morphologique, hydrologique et écologique.

La restauration physique des milieux aquatiques s'inscrit pleinement dans le cadre du maintien des continuités écologiques (trame bleue / verte).

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le programme opérationnel de restauration physique et de restauration des habitats aquatiques sur le bassin versant de la Seille a pour objectif de favoriser la dynamique des cours d'eau, de préserver les connexions latérales et de préserver la diversité et l'hétérogénéité des habitats du lit mineur et majeur.

L'atteinte de ces objectifs passe par la mise en œuvre de plusieurs types d'interventions :

- en intervenant sur la morphologie du lit : travaux de renaturation, de reconnexion latérale, longitudinale et/ou de réengrassissement du lit.
- en intervenant sur les écosystèmes : travaux de diversifications des habitats (fixation d'amas de bois, caches à poissons, seuils de fond).

Un état des lieux détaillé par tronçon et par cours d'eau a été établi (description physique des cours d'eau, diagnostic, objectifs d'intervention) et des programme d'intervention défini pour les 5 ans du contrat. **Le linéaire à traiter est de 22 600 ml**

Une programmation annuelle sera ensuite établie en fonction des possibilités du syndicat et des opportunités (par exemple négociations foncières) et évolutions du milieu physique et écologique.

			Restauration physique (Renaturation de cours d'eau et diversification d'habitats)													
Cours d'eau	tronçons concernés	Linéaire à traiter	Techniques employées										Coût estimatif			
			création nouveau lit et/ou remeandrement (m3)	recharge matériaux (m3)	dépose éparses blocs rocheux (m3)	fixation amas de bois morts (unité) / fixation souches d'arbre (unité)	seuils en bois (m3 de bois) / seuils en enrochements (tonne)	épis déflecteurs en bois (tonne) / épis déflecteurs blocs rocheux (m3 de bois)	tressage (ml) / fascinage (ml)	battage de pieux (unité)	boudins végétalisés (ml)	caches à poissons (unité)				
			10 à 15 € HT	20 à 50 € HT	30 à 100 € HT	50 à 80 € HT / 50 à 150 € HT	300 à 500 € HT / 50 à 90 € HT	30 à 50 € HT / 200 à 400 € HT	50 à 100 € HT / 40 à 60 € HT	5 à 10 € HT	50 à 100 € HT	80 à 150 € HT				
Besançon	T3 à T5	7360		360	95	25/11		22/96		33/0		159/0	425			65314,69
Dourlande	T4 à T6	5360			61		37/0		23/0		23/0	165/0				34560,00
Gizia	T3a	2030		85	75	09 / 36		28/0		21/0		78/0				33564,37
Manche	T3 et T4	7850		250	40	13/0		24/0		14/0		105/0				35150,63

La mise en œuvre de ces travaux pourra être jumelée avec les travaux d'entretien et de restauration des boisements de berge (meilleur bénéficiaire si les actions sont réalisées de façon concomitante).

La définition précise des travaux se fera en collaboration avec les principaux acteurs et partenaires lors d'un comité de pilotage spécifique (Agence, ONEMA, Fédération de pêche...)

## OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES / INDICATEURS

L'objectif visé par cette action est de reconstituer, sur les cours d'eau principaux et secondaires du bassin versant, un corridor forestier continu et diversifié.

La réalisation de ces travaux, comme de nombreux autres travaux inscrits au présent contrat de rivière, se fait en terrain privé. Tous ces travaux se feront donc dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et de déclaration/autorisation au titre de la loi sur l'eau.

## PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Programme de restauration physique et de restauration des habitats aquatiques	Communauté de Communes du Canton de Cuiseaux	168 590	Agence de l'Eau	100 817	50
			Conseil Régional de Bourgogne	60 490	30
			Conseil Général de Saône et Loire		

Le montant des aides sont basées sur un coût TTC.

## PHASAGE PREVISIONNEL

Début des travaux en 2011 pour une durée de 5 ans. Les travaux seront décomposés en tranches et pourront être associés aux travaux d'entretien des boisements de berges.

## INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Programme de restauration physique et de restauration des habitats aquatiques	- linéaire de cours d'eau restauré - nombre de jours de travail effectué	-Coût total de l'opération -Coût par linéaire de cours d'eau restauré	- évaluation écologique - suivi qualité physico-chimique - analyse des résultats



<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			
<b>Objectif</b>	Améliorer le fonctionnement physique et écologique des milieux aquatiques et riverains	<b>Fiche action n°</b>	<b>B1-1-27</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Programme de restauration physique et de restauration des habitats aquatiques			
<b>Mesures PDM</b>	3C14 : Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires			
<b>Masses d'eau concernées</b>	la Gizia FRDR 11496, la Sonette FRDR 599			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Syndicat Intercommunal de la Vallière		2011 - 2016	1	298 728

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Afin d'atteindre le bon état des masses d'eau du bassin versant de la Seille, la restauration du fonctionnement naturel des écosystèmes est essentielle et demeure un objectif ambitieux et partagé. Cette ambition nécessite d'atteindre plusieurs objectifs, et notamment la bonne circulation de l'eau et des sédiments, la restauration des habitats et des espèces, le rétablissement des possibilités de circulation des organismes aquatiques et la restauration de l'espace de mobilité des cours d'eau.

Les cours d'eau du bassin de la seille ont été aménagés par l'homme et montrent aujourd'hui des dégradations des caractéristiques physiques

- altération des formes (chenalisation, rectification, blocage de la dynamique latérale d'érosion des berges ...),
- altération des flux (réduction des débits pour captage et blocage des sédiments ...),
- altération de l'accès aux habitats (ruptures des connexions avec le lit majeur = continuité latérale, modification de la continuité amont / aval obstacle à la remontée des poissons = continuité longitudinale ...).

Afin de pallier à ces désordres et d'aller au delà du simple entretien des cours d'eau jusque là réalisé, des programmes opérationnels de restauration physique et de restauration des habitats aquatiques ont été définis sur l'ensemble des cours d'eau.

Une phase de terrain réalisé en 2010 a permis de qualifier l'état actuel des cours d'eau d'un point de vue morphologique, hydrologique et écologique.

La restauration physique des milieux aquatiques s'inscrit pleinement dans le cadre du maintien des continuités écologiques (trame bleue / verte).

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le programme opérationnel de restauration physique et de restauration des habitats aquatiques sur le bassin versant de la Vallière dans le département de Saône et Loire a pour objectif de favoriser la dynamique des cours d'eau, de préserver les connexions latérales et de préserver la diversité et l'hétérogénéité des habitats du lit mineur et majeur.

L'atteinte de ces objectifs passe par la mise en œuvre de plusieurs types d'interventions :

- en intervenant sur la morphologie du lit : travaux de renaturation, de reconnexion latérale, longitudinale et/ou de réengrèvement du lit.
- en intervenant sur les écosystèmes : travaux de diversifications des habitats (fixation d'amas de bois, caches à poissons, seuils de fond).

Un état des lieux détaillé par tronçon et par cours d'eau a été établi (description physique des cours d'eau, diagnostic, objectifs d'intervention) et des programmes d'intervention définis pour les 5 ans du contrat. **Le linéaire à traiter est de 67 405 ml.**

Une programmation annuelle sera ensuite établie en fonction des possibilités du syndicat et des opportunités (par exemple négociations foncières) et évolutions du milieu physique et écologique.

			Restauration physique (Renaturation de cours d'eau et diversification d'habitats)										
Cours d'eau	tronçons concernés	Linéaire à traiter	Techniques employées										Coût estimatif
			création nouveau lit et/ou remèandrement (m3)	recharge matériaux (m3)	dépose éparses blocs rocheux (m3)	fixation amas de bois morts (unité) / fixation souches d'arbre (unité)	seuils en bois (m3 de bois) / seuils en enrochements (tonne)	épaves déflecteurs en bois (tonne) / épaves déflecteurs blocs rocheux (m3 de bois)	tressage (ml) / fascinage (ml)	battage de pieux (unité)	boudins végétalisés (ml)	caches à poissons (unité)	
			10 à 15 € HT	20 à 50 € HT	30 à 100 € HT	50 à 80 € HT / 50 à 150 € HT	300 à 500 € HT / 50 à 90 € HT	30 à 50 € HT / 200 à 400 € HT	50 à 100 € HT / 40 à 60 € HT	5 à 10 € HT	50 à 100 € HT	80 à 150 € HT	
Bief des Claires	T3 et T4	6570			40	12/0	8/0	15/0	62/0	165			17344,69
Bief du Roi	T2, T3 et T4	3300	410	67	36	5/0	12/0	10/0	70/0	168	38	19	28871,70
Blanette	T2 à T6	13080		386	187	41/0	43/0	42/0	255/0				79740,00
Vallière	T12 à T14	9450		950	197	84/53	37/82	34/0	85/235				118890,00
Vallière	T16	3100		440	66	17/20	0/105	65/0	45/60				44263,13
Bacot	T5	1880			18	12/0	7/0	6/0	25/0	100			9618,75

La mise en œuvre de ces travaux pourra être jumelée avec les travaux d'entretien et de restauration des boisements de berge (meilleur bénéfice si les actions sont réalisées de façon concomitante).

La définition précise des travaux se fera en collaboration avec les principaux acteurs et partenaires lors d'un comité de pilotage spécifique (Agence, ONEMA, Fédération de pêche...)

## OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

L'objectif visé par cette action est de reconstituer, sur les cours d'eau principaux et secondaires du bassin versant, un corridor forestier continu et diversifié.

La réalisation de ces travaux, comme de nombreux autres travaux inscrits au présent contrat de rivière, se fait en terrain privé. Tous ces travaux se feront donc dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et de déclaration/autorisation au titre de la loi sur l'eau.

## PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Programme de restauration physique et de restauration des habitats aquatiques	SIA de la Vallière	298 728	Agence de l'Eau	178 184	50
			Conseil Régional de Bourgogne	107 184	30
			Conseil Général de Saône et Loire		

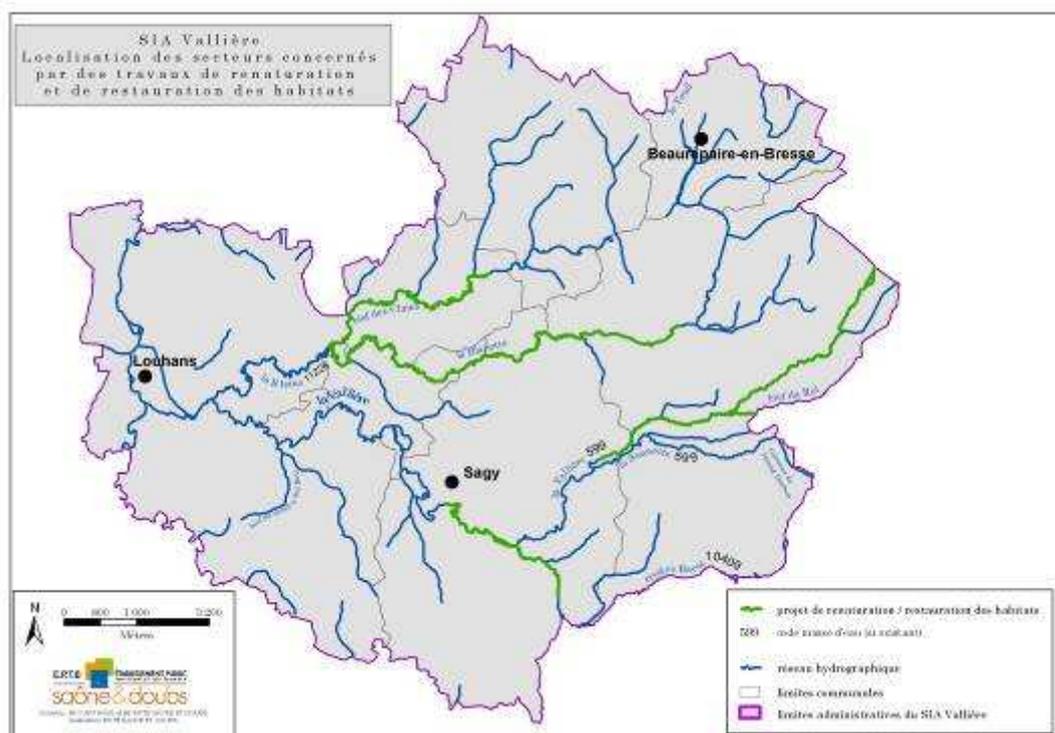
## PHASAGE PREVISIONNEL

Début des travaux en 2011 pour une durée de 5 ans. Les travaux seront décomposés en tranches et pourront être associés aux travaux d'entretien des boisements de berges.

## INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Programme de restauration physique et de restauration des habitats aquatiques	- linéaire de cours d'eau restauré - nombre de jours de travail effectué	-Coût total de l'opération -Coût par linéaire de cours d'eau restauré	- évaluation écologique - suivi qualité physico-chimique - analyse des résultats

## SITUATION



**Sources d'information** : Programme de restauration physique et de restauration des habitats aquatiques. EPTB Saône et Doubs Septembre 2010.

<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			
<b>Objectif</b>	Améliorer le fonctionnement physique et écologique des milieux aquatiques et riverains	<b>Fiche action n°</b>	<b>B1-1-28</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Aménagement d'une frayère à brochet	Saint-Usage (71)		
<b>Mesures PDM</b>	3C16 : Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel			
<b>Masses d'eau concernées</b>	La Seille FRDR 1803			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Commune de Saint-Usage		2012	1	12 800 €

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La commune de Saint-Usage, propriétaire des fossés et chemins de l'ancienne association foncière souhaite valoriser une partie de ceux-ci, notamment en aval du Moulin Romain, au lieu-dit « Charangeroux ». Profitant de l'opportunité de vente de terrains attenants à ces fossés, la commune souhaiterait améliorer la communication entre ces derniers et une petite zone basse formant une zone de frayère potentielle naturelle. L'AAPPMA de Saint-Usage voit dans cette opération l'occasion de conforter le droit de pêche en bord de Seille et d'améliorer les potentialités piscicoles des zones humides annexes associées (baisse et fossés existants sur ces terrains).

Par ailleurs, les expertises de terrain (levées topographiques et botaniques, pêche électrique de la mare située plus ne amont...) ont confirmé l'intérêt écologique du secteur (faunistique et floristique).

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'opération consiste a reconnecter cet ancien bras par 3 types de travaux :

- Travaux forestiers (éclaircissement de la saulaie) dans le fossé amont et la baisse
- Travaux de terrassement (accroître la surface de la baisse par extension vers l'Est de la dépression existante et création d'une banquette en pente douce au niveau de la rive gauche du fossé amont). La partie centrale de la baisse pourrait également être approfondie d'environ 1 m pour permettre la survie des poissons et favoriser le développement de la faune amphibienne (grenouilles, tritons) et entomologique (libellules,...).
- Travaux de génie civil (remplacement de la buse circulaire par une base rectangulaire de plus grande dimension) favorisant les déplacements piscicoles.

Le coût de l'aménagement est de 10 000 € HT

Au préalable des travaux une pêche électrique d'inventaire et de sauvetage permettra de connaître l'état des populations piscicoles. A l'issue des travaux, un suivi sera réalisé pendant 3 ans par des pêches électriques annuelles. Le coût de ces pêches est estimé à 2 800 €.

#### **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS**

Sur ce site plusieurs objectifs sont visés :

- Assurer la pérennité de ces milieux par l'acquisition foncière des parcelles par la commune,
- Favoriser le fonctionnement écologique de la berge et des fossés par des travaux forestiers (éclaircir la saulaie), de terrassement (accroître la surface de la berge et du fossé amont) et de génie civil (remplacement de la buse ronde actuelle par une base rectangulaire de plus grande dimension),
- Mettre en place un programme de gestion de la prairie et de la frayère en parfaite adéquation avec les enjeux environnementaux (fauche tardive).

Le site du projet est inclus dans le périmètre NATURA 2000 de la Seille.

#### **PLAN DE FINANCEMENT**

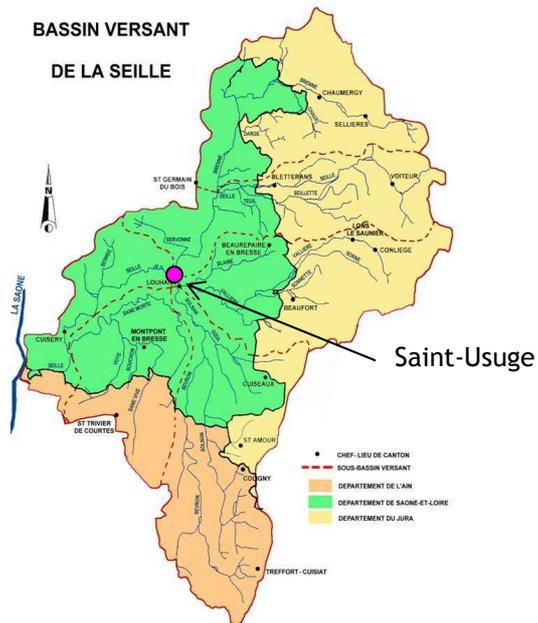
Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Aménagement d'une frayère à brochet	Commune de Saint-Usage	12 800 €	Agence de l'Eau	7 654	50
			Conseil Régional de Bourgogne	4 593	30
			Conseil Général de Saône et Loire		

#### **PHASAGE PREVISIONNEL**

#### **INDICATEURS D'EVALUATION**

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Aménagement d'une frayère à brochet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réalisation des pêches électriques</li> <li>- réalisation de l'opération</li> </ul>	Coût total de l'opération	<ul style="list-style-type: none"> <li>- qualité du peuplement piscicole</li> <li>- nombre de géniteur empruntant la frayère</li> </ul>

## SITUATION



Localisation de la zone inventoriée (extrait carte IGN)

**Sources d'information** : EPTB Saône et Doubs : Recensement des zones humides sur le bassin de la Seille et Pêches électriques - Fédération de pêche de Saône et Loire.

<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			
<b>Objectif</b>	Améliorer le fonctionnement physique et écologique des milieux aquatiques et riverains	<b>Fiche action n°</b>	<b>B1-1-29</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Restauration d'un ancien bras mort de la Brenne	Chaumergy		
<b>Mesures PDM</b>	3C16 : Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel 3C14 : Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaire			
<b>Masses d'eau concernées</b>	La Brenne FRDR 600			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Communauté de Communes Bresse Revermont		2011-2012	1	21 647 €

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La Brenne au niveau de la commune de Chaumergy est un cours d'eau classé en 2<sup>ème</sup> catégorie piscicole, du domaine privé, avec un peuplement piscicole très éloigné des potentialités biologique du cours d'eau (zone à peuplement mixte de cyprinidés d'eau vive et d'eau calme, brochet, lotte...)

Le Schéma Départemental de Vocation Piscicole du Jura souligne les atteintes subies par l'habitat aquatique de la Brenne à l'aval de Sellières. Le secteur de Chaumergy, où se situe ce projet de restauration, est particulièrement touché en raison de travaux important de recalibrage et de rectification. Ceux-ci se sont traduits par une simplification des habitats aquatiques et par une incision très prononcée. Le lit mineur, enfoncé, est déconnecté des annexes qui conditionnent le bon fonctionnement hydraulique et la richesse biologique du milieu : prairie humide, bras mort, fossé...

L'étude préalable à la définition du schéma d'aménagement du bassin de la Seille, réalisée dans le cadre du premier contrat de rivière Seille, montre, elle aussi, le fort niveau d'anthropisation et d'altération de la Brenne, tant au point de vue environnemental (qualité des biocénoses), qu'au niveau hydraulique (vitesse de propagation des crues).

En raison des problèmes, la restauration de la qualité physique et la qualité des habitats piscicoles des cours d'eau est une des priorités de ce second contrat de rivière. Ce projet est une réalisation concrète dans un secteur fortement perturbé.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'aménagement consiste à remettre en eau de manière permanente l'ancien bras, et à le reconnecter avec la Brenne. La reconnexion est destinée à répondre à deux nécessités : permettre la circulation du poisson, et faciliter, lors des crues, les transports de matériaux en direction de la Brenne, afin d'éviter un comblement trop rapide de la morte.

L'aménagement présentera les caractéristiques suivantes :

- Alimentation temporaire de la morte par l'amont destinée à permettre le transit d'un débit contrôlée lors des crues (transports de matériaux)
- Connexion permanente à l'aval permettant la circulation du poisson et, par conséquent, contrôle du niveau d'eau dans la morte par le niveau d'eau de la Brenne
- Cote du fond de la morte abaissée en dessous de la lame d'eau d'étiage de la Brenne pour obtenir une lame d'eau suffisante en étiage (curage)
- Aménagement des berges de la morte afin qu'elles présentent une morphologie permettant le développement de la ripisylve au contact de l'eau et, par point, autorisant l'accès aux poste de pêche (décaissage par placette pour éviter les berges trop abruptes).

Le coût de ce projet est estimé à 21 647 €

#### **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS**

L'aménagement est destiné à restaurer ponctuellement la qualité physique et la qualité des habitats aquatiques de la Brenne, dans un objectif de reconquête d'une richesse biologique plus proche des potentialités du cours d'eau.

Il s'agit de rétablir la fonctionnalité d'un système latéral afin d'offrir aux organismes aquatiques. Et notamment aux poissons, les différents milieux nécessaires à l'accomplissement de leur cycle biologique (zone d'abris, de reproduction, de nutrition).

#### **PLAN DE FINANCEMENT**

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Restauration d'un ancien bras mort de la Brenne	Communauté de Communes Bresse Revermont	21 647	Agence de l'Eau	12 945	50
			Conseil Régional de Franche-Comté	5 178	20
			Conseil Général du Jura	2 589	10

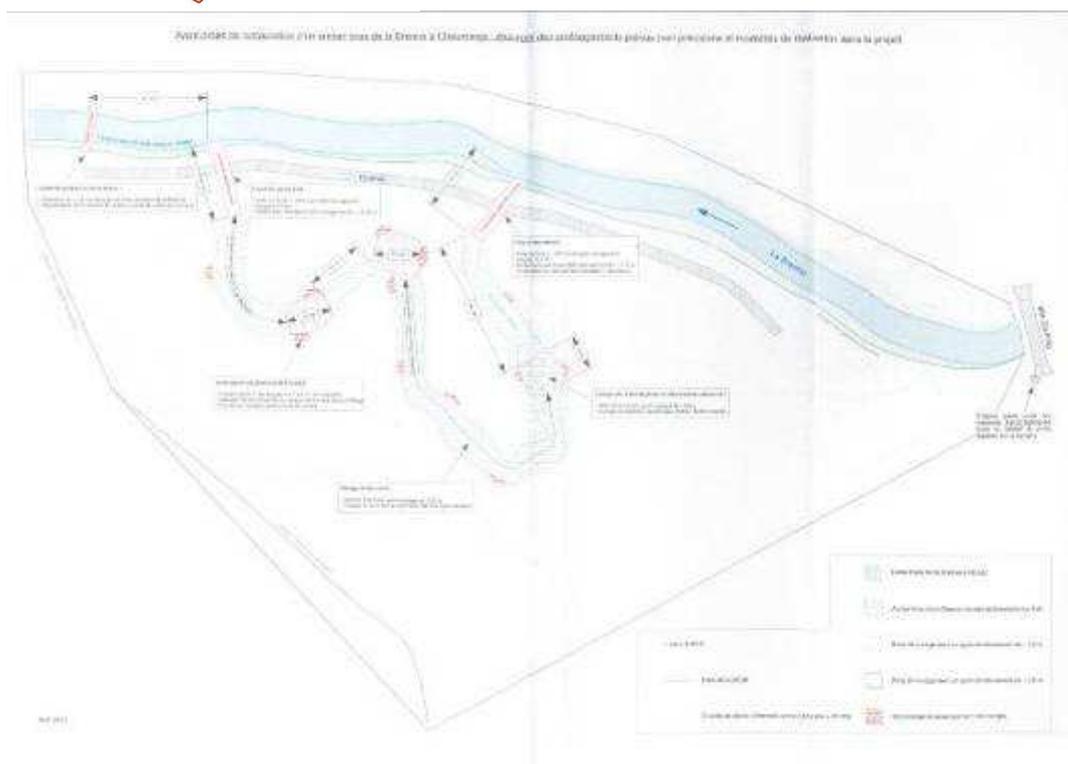
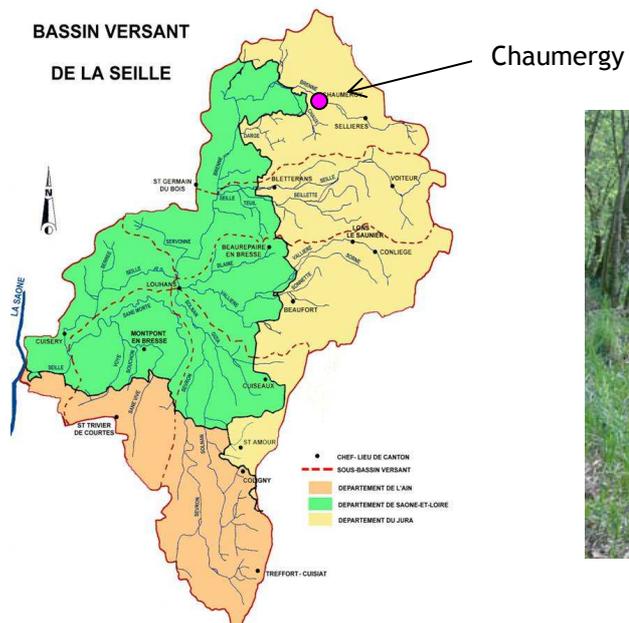
Le montant des aides sont basées sur un coût TTC.

#### **PHASAGE PREVISIONNEL**

#### **INDICATEURS D'EVALUATION**

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Restauration d'un ancien bras mort de la Brenne	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réalisation des pêches électriques</li> <li>- réalisation de l'opération</li> </ul>	Coût total de l'opération	<ul style="list-style-type: none"> <li>- qualité du peuplement piscicole</li> <li>- nombre de géniteur empruntant la frayère</li> </ul>

## SITUATION



**Sources d'information** : Avant projet : Projet expérimental de restauration d'un ancien bras mort de la Brenne à Chaumergy

<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			
<b>Objectif</b>	Améliorer le fonctionnement physique et écologique des milieux aquatiques et riverains	<b>Fiche action n°</b>	<b>B1-1-30</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Restauration d'un ancien bras de la Seille	Bréry		
<b>Mesures PDM</b>	3C16 : Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel			
<b>Masses d'eau concernées</b>	La Seille FRDR 601			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Syndicat Intercommunal de la Seille (39)		2014	1	37 000 €

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La Seille au niveau de la commune de Bréry est une rivière salmonicole. Cependant, ce cours d'eau a été l'objet de profonds remaniements (recalibrage, rectification) sur plusieurs kilomètres.

Ces travaux ont bouleversé le fonctionnement de l'hydrosystème et induit des dysfonctionnements regrettables tant du point de vue morphodynamique, hydraulique qu'écologique, dont les effets se font encore ressentir aujourd'hui (augmentation des vitesses d'écoulement et donc de la capacité érosive de la rivière, dégradation de la ressource en eau et de l'habitabilité du site).

Dans le cadre de l'amélioration des conditions d'écoulements, des travaux réalisés dans le premier contrat de rivière (au niveau du seuil, atterrissements...) ont permis de résoudre les problèmes hydrauliques et une partie des désordres morphodynamique. Il reste à compléter ces aménagements par la réhabilitation de la morte au niveau du seuil de Bréry.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le Syndicat de rivière de la Seille a retenu les propositions faites dans l'APS, moyennant quelques ajustements :

- diminution de la largeur de la morte et/ou son simple nettoyage (retrait de la végétation)
- suppression du virage actuel de la morte à la confluence avec la rivière : établissement d'une ouverture dans le sens de l'écoulement du cours d'eau (dans le cas d'une intervention lourde sur la morte)
- installation d'une échelle limnimétrique sur l'ouvrage de partage, pour une estimation instantanée du débit

### OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

L'objectif visé est la restauration de la qualité physique et écologique de la Seille ainsi que l'amélioration des conditions d'écoulement en période crue.

## PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Restauration d'un ancien bras de la Seille	SIA Seille	37 000	Agence de l'Eau	22 126	50
			Conseil Régional de Franche-Comté	8 850	15
			Conseil Général du Jura	4 425	15

Le montant des aides sont basées sur un coût TTC.

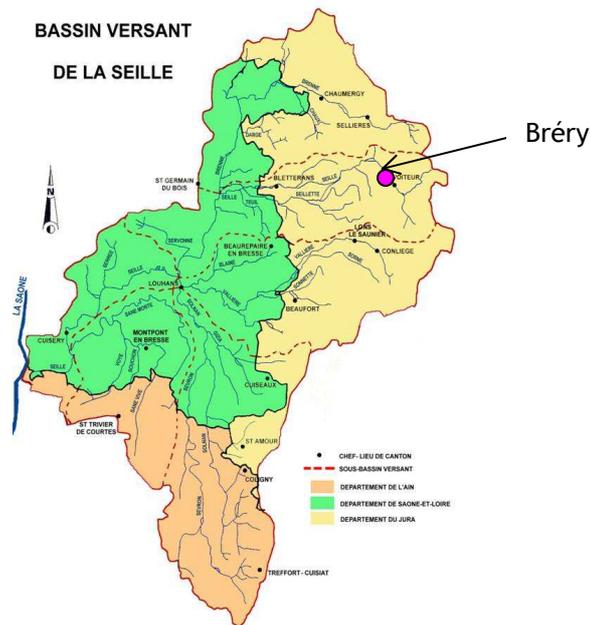
## PHASAGE PREVISIONNEL

Début des travaux prévu en 2011.

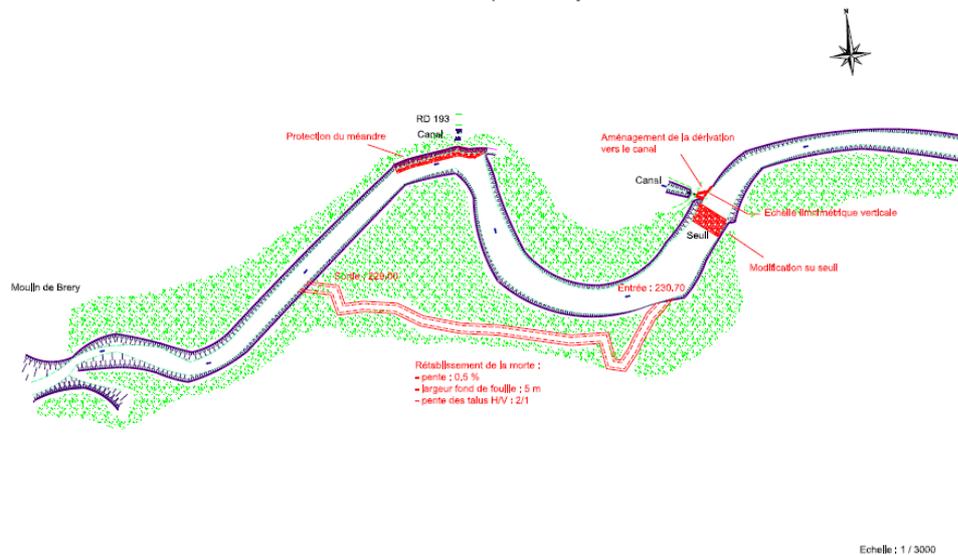
## INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Restauration d'un ancien bras de la Seille	<ul style="list-style-type: none"> <li>- linéaire de lit diversifié</li> <li>- reconnexion de l'ancien bras</li> </ul>	Coût total de l'opération	<ul style="list-style-type: none"> <li>- qualité du peuplement piscicole</li> </ul>

## SITUATION



Travaux prévus à Bréry



**Sources d'information** : Note d'avant projet : Etude des seuils de Bréry et Ruffey sur Seille. Topo Services2005.

<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			
<b>Objectif</b>	Améliorer le fonctionnement physique et écologique des milieux aquatiques	<b>Fiche action n°</b>	<b>B1-1-31</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Travaux de reméandrement du Ruisseau Fontaine Chambon	Ménétru le Vignoble, Château-Chalon		
<b>Mesures PDM</b>	3C14 : Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires			
<b>Masses d'eau concernées</b>	Le Ruisseau de Fontaine Chambon FRDR 10214			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Syndicat Intercommunal de la Seille (39)		2013	1	33 500 €

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le Ruisseau Fontaine Chambon est un petit affluent situé en rive droite de la Seille au niveau des communes de Ménétru le Vignoble et Château-Chalon. D'une longueur de 2,120 km, ce ruisseau draine un bassin versant de 702 ha et présente des pentes importantes : 4,52% en moyenne.

Le bassin versant est dominé et contraint par l'activité viticole (Site Classé du Vignoble de Château Chalon). Ce ruisseau pépinière (réserve de pêche) abrite des espèces d'intérêt, telles que la truite fario et le chabot. Toutefois, il est coupé en deux au niveau du Moulin-Dessous, avec en amont une partie canalisée. La qualité hydrobiologique de cet affluent se trouve altéré, notamment dues au colmatage de tuf, à la partie canalisée ainsi qu'aux intrants importants issus des vignes.

Les travaux de rectification et les aménagements réalisés au cours des dernières années (moulins, seuils, passage sous infrastructure) contribuent à une qualité physique médiocre de ce ruisseau. Au contraire, la végétation bien présente sur ce secteur doit être maintenue et contrôlée dans un objectif de conservation du ruisseau pépinière.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'opération proposée consiste en un reméandrement du ruisseau du Pont des Meules à la confluence avec la Seille sur 280 ml avec la création d'un nouveau lit et le comblement total du lit existant à l'exception du passage au niveau des deux ponts à l'amont de l'ancienne scierie où le lit est repris avec l'implantation de banquettes alternées.

Le lit actuel est abandonné et complètement comblé à l'exception du passage entre les deux ponts à l'amont de l'ancienne scierie. Sur ce secteur comme au niveau des 2 remontées du fond, les sur largeurs actuelles justifient l'implantation de banquettes basses alternées ; ces banquettes compte tenu de leurs dimensions restreintes peuvent être entièrement constituées de petits blocs hétérogènes (25 à 40 par m<sup>3</sup>) disposés de telle façon à laisser des anfractuosités entre eux.

Pour des raisons de coûts, ce réengraissement, Ccomme celui des secteurs de remontée progressive du fond, est réalisé à l'aide de tout-venant (dont on devra s'assurer préalablement de la perméabilité - sauf secteurs de pertes connues - et de la totale innocuité) recouvert par une couche de 30 cm d'un mélange de graviers-galets. Cette couche superficielle est déposée de façon irrégulière, sans aucun régilage.

La longueur de la seconde remontée progressive du fond sera faible en raison de l'existence d'un dénivelé marqué à l'aval immédiat du dernier pont. L'existence de deux ponts rapprochés à l'amont de l'ancienne scierie s'oppose au maintien de la cote de fond du projet à leur niveau. A ce stade de développement du projet, il a été admis que la cote de fond actuelle au niveau de cet obstacle devait être maintenue, ce qui implique la mise en place d'une rampe en enrochements amont et d'un réengraissement progressif du lit aval. Mais in fine, la perte altitudinale de cote de fond au niveau de ce point particulier devra être la plus faible possible eu égard la capacité hydraulique de ces ouvrages.

Des travaux de rénovation de la vanne ont eu lieu, ce qui permet son ouverture. Dans le cas ou ce projet ne serait pas retenu dans son intégralité, le rétablissement de la libre circulation piscicole entre la Seille et le Ru de la Fontaine Chambon doit cependant être considéré comme une priorité absolu (ouvrage type passe à poisson) compte tenu de l'importance de cette affluent dans le soutien de la population salmonicole de la Seille (zone de frayère et de grossissement). Dans le cadre de la définition précise des travaux, la franchissabilité sera étudiée et prise en compte.

Le coût des aménagements est estimé à 33 500 €

Chiffrage estimatif :

Coûts des aménagements : 28 000 €

Dossier loi sur l'Eau : 2 000 €

Topographie : 1 500 €

Mise en place d'un suivi : 2 000 €

#### **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS**

L'objectif visé ici est la reconquête et le maintien d'une bonne qualité physique et écologique de ce ruisseau pépinière.

#### **PLAN DE FINANCEMENT**

<b>Intitulé opération</b>	<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Coût total € HT</b>	<b>Financeurs</b>	<b>Montant € HT</b>	<b>%</b>
Reméandrement du Ruisseau Fontaine Chambon	SIBS	33 500	Agence de l'Eau	20 033	50
			Conseil Régional de Franche-Comté	8 013	20
			Conseil Général du Jura	4 007	10

Le montant des aides sont basées sur un coût TTC.

#### **PHASAGE PREVISIONNEL**

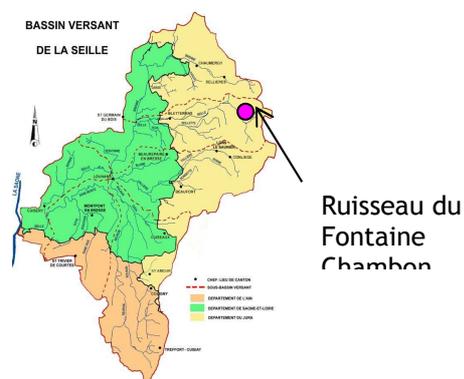
## INDICATEURS D'ÉVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Reméandrement du Ruisseau Fontaine Chambon	<ul style="list-style-type: none"> <li>- linéaire de berges traitées</li> <li>- linéaire de lit renaturé</li> <li>- surface de terrain acquis ou conventionné</li> </ul>	<p>Coût total de l'opération</p> <p>Coût par linéaire traité</p>	<p>qualité piscicole</p> <p>Habitats recrées</p> <p>Linéaire rendu favorable au développement de la faune piscicole</p> <p>Surface de milieux humides recrées</p>

## SITUATION



0 100m



**Sources d'information :** Renaturation biologique des cours d'eau du bassin de la Seille Jurassienne - Plan de gestion piscicole et de restauration des milieux aquatiques du Jura. Fédération de pêche du Jura Téléos. 2005

<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			
<b>Objectif</b>	Améliorer le fonctionnement physique et écologique des milieux aquatiques	<b>Fiche action n°</b>	<b>B1-1-32</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Travaux de reméandrement du Sedan	Quintigny		
<b>Mesures PDM</b>	3C14 : Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires			
<b>Masses d'eau concernées</b>	Le Sedan : rattaché à la Madeleine FRDR 12097			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Syndicat Intercommunal de la Seille (39)		2011-2013	1	141 000 €

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le Sedan prend sa source sur la commune de Planoiseau, au pied des premiers contreforts du plateau jurassien, à une altitude de 317.5 m NGF, puis s'écoule de façon sinueuse à méandriforme sur un linéaire d'environ 13.6 km avant de confluer avec La Madeleine, en amont de Larnaud à une altitude d'environ 199 m NGF. Le linéaire du Sedan est caractérisé par une forte pente sur l'amont du bassin versant (5.06 %), puis qui tend à se limiter vers l'aval (0.11 %), peu avant la confluence avec la Madeleine. La pente moyenne sur l'ensemble du linéaire est de 0.87 %.

De manière générale, le Sedan n'est bordé que par un simple cordon de végétation rivulaire de faible largeur. Le manque d'entretien de la végétation est à l'origine du mauvais état sanitaire généralisé de la ripisylve. De nombreux arbres morts, cassés, penchés ou sous cavés sont ainsi fréquemment observés.

Le Sedan présente souvent un tracé modifié et recalibré. En amont de Quintigny, les pâtures sont dominantes et en aval, la pression des cultures est très forte et banalise les capacités habitationnelles.

Un premier projet pilote a permis de reméandrer le Sedan au niveau de la commune de Quintigny. Les bienfaits physique et écologique sont observables aujourd'hui sur le terrain.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'aménagement du Sedan sur 6700 ml se décompose en plusieurs opérations distinctes :

- **secteur 1 : du pont aval de Planoiseau à l'entrée de Quintigny** : L'objectif est de reméandrer ce secteur avec la création d'un nouveau lit et le comblement total du lit existant avec des reprises partielles du tracé actuel après remontée de la cote de fond et mise en place de banquettes alternées.

- **secteur 2 : au niveau de la commune de Quintigny :** Diversification du lit par l'implantation d'amas de blocs et de seuils obliques
- **secteur 3 : de l'aval de Quintigny à l'A39 :** L'objectif est de reméandrer ce secteur avec la création d'un nouveau lit et le comblement total du lit existant avec des reprises partielles du tracé actuel après remontée de la cote de fond et mise en place de banquettes alternées.
- **secteur 4: entre l'A39 et la RD139 :** Diversification du lit par l'implantation d'amas de blocs et de seuils obliques
- **secteur 5 : de la RD 139 à l'amont du Pontot :** L'objectif est de reméandrer ce secteur avec la création d'un nouveau lit et le comblement total du lit existant avec des reprises partielles du tracé actuel après remontée de la cote de fond et mise en place de banquettes alternées.

Sur les secteurs 1, 3,5, le lit actuel est abandonné et complètement comblé à l'exception des secteurs où un nouveau tracé peut à priori difficilement être différencié notamment en raison de l'étroitesse du fond de allée (par exemple à l'aval du Tremblay) ans ces secteurs, le lit est réengraissé et la nécessité de stabiliser le nouveau profil en long (par implantation de seuils de fond) devra être étudiée. Pour des raisons de coût, ce réengraissement, comme celui des secteurs de remontée progressive du fond, est réalisé à l'aide de tout-venant (dont on devra s'assurer préalablement de la perméabilité - sauf secteurs de pertes connues - et de la totale innocuité) recouvert par une couche de 30 cm d'un mélange de graviers-galets. Cette couche superficielle est déposée de façon irrégulière, sans aucun régilage.

Sur les tronçons où le tracé reste inchangé, les surlargeurs actuelles justifient l'implantation de banquettes basses alternées constituées de tout-venant et stabilisées latéralement par des fascines (en prévoyant un tressage en bois mort) ; ces banquettes compte tenu de leurs dimensions restreintes peuvent également être entièrement constituées de petits blocs hétérogènes (25 à 40 par m3) disposés de telle façon à laisser des anfractuosités entre eux.

L'existence de 7 ouvrages traversiers peut s'opposer au maintien de la cote de fond de projet à leur niveau. A ce stade de développement du projet, il a été admis que la cote de fond actuelle au niveau de ces obstacles devait être maintenue, ce qui implique à chaque fois la mise en place d'une rampe en enrochements amont et d'un réengraissement progressif du lit aval. Mais in fine, la perte altitudinale de cote de fond au niveau de ces points particuliers devra être la plus faible possible eu égard la capacité hydraulique de ces ouvrages.

La proximité des ouvrages de l'A36 et de la RD 139 implique que la cote de fond entre eux ne peut être supérieure à celle autorisée par la capacité hydraulique du pont de la RD 138 ; par défaut, cette cote a été considérée comme devant être identique à la cote de fond actuelle et seule une diversification du lit par implantation d'amas de blocs a été envisagée entre ces deux ouvrages.

Le coût de l'ensemble des aménagements est conséquent mais pourra être décomposé en tranche.

secteur 1 :	secteur 2 :	secteur 3 :	secteur 4:	secteur 5 :
184 000 €	8 000 €	73 000 €	2 000 €	66 000 €

Suivant les aménagements réalisés, une topographie fine, les dossiers règlementaires et l'acquisition foncière devront être réalisés et chiffrés.

Des travaux de reméandrement ont été réalisés en 2009 en amont de la commune de Quintigny. Il s'agit de poursuivre ces travaux sur les secteurs aval qui apparaissent comme prioritaires (secteurs 3,4,5).

Le montant des travaux est de 141 000 €.

**OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS**

L'objectif visé ici est la reconquête et le maintien d'une bonne qualité physique et écologique.

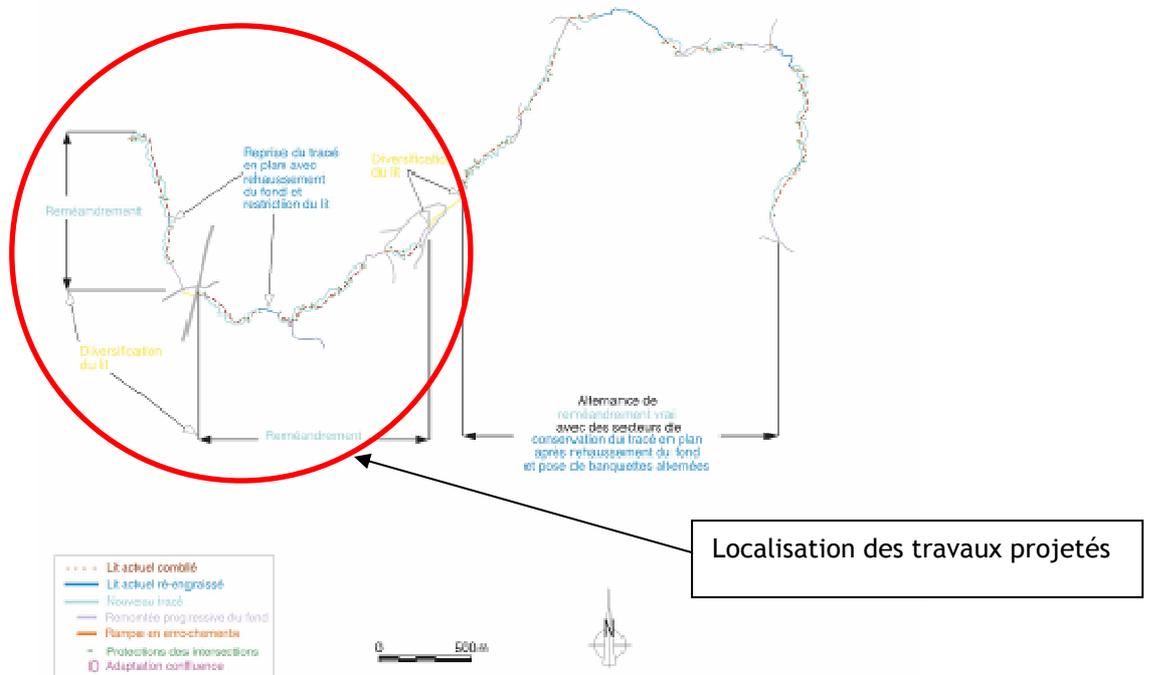
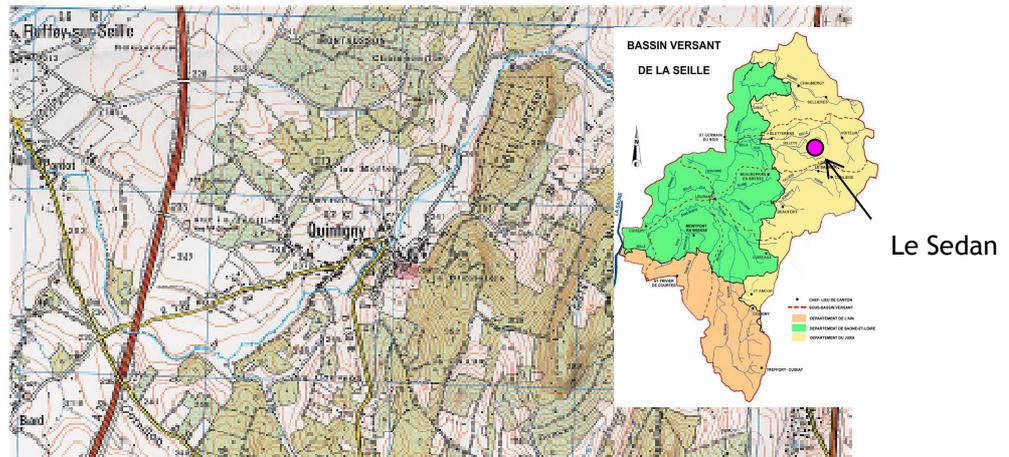
**PLAN DE FINANCEMENT**

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Travaux de reméandrement du Sedan	Syndicat Intercommunal de la Seille (39)	141 000	Agence de l'Eau	84 318	50
			Conseil Régional de Franche-Comté	33 727	20
			Conseil Général du Jura	16 864	10

**PHASAGE PREVISIONNEL****INDICATEURS D'EVALUATION**

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Travaux de reméandrement du Sedan	<ul style="list-style-type: none"> <li>- linéaire de berges traitées</li> <li>- linéaire de lit renaturé</li> <li>- surface de terrain acquis ou conventionné</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coût total de l'opération</li> <li>Coût par linéaire traité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>qualité piscicole</li> <li>Habitats recrées</li> <li>Linéaire rendu favorable au développement de la faune piscicole</li> <li>Surface de milieux humides recrées</li> </ul>

## SITUATION



**Sources d'information :** Renaturation biologique des cours d'eau du bassin de la Seille Jurassienne - Plan de gestion piscicole et de restauration des milieux aquatiques du Jura. Fédération de pêche du Jura Téléos. 2005

<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			
<b>Objectif</b>	Améliorer le fonctionnement physique et écologique des milieux aquatiques	<b>Fiche action n°</b>	<b>B1-1-33</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Travaux de reméandrement du Serein	Planoiseau, Quintigny, Lavigny		
<b>Mesures PDM</b>	3C14 : Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires			
<b>Masses d'eau concernées</b>	Le Serein			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Syndicat Intercommunal de la Seille (39)		2012-2013	1	241 000 €

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le Serein prend sa source à une altitude de 476 mNGF aux pieds des contreforts jurassiens, dans le fond de la Reculée « La Chaumette » sur la commune de Pannessières. Mais il n'est véritablement formé qu'à partir de Lavigny au lieu-dit « Nanchille ». Le Serein prend alors l'aspect d'un cours d'eau sinueux et s'écoule en direction du Nord-Ouest sur un linéaire de 9.5 km pour de confluer avec la Seille, à l'amont d'Arlay (224 mNGF). Sur son linéaire, il reçoit les eaux de nombreux petits affluents dont le Ruisseau du Quart en rive gauche (5,4 km). La pente moyenne est de 1 %, bien que beaucoup plus importante sur la partie amont. Le Serein s'écoulant à travers une vallée fortement encaissée draine un bassin versant d'une superficie de l'ordre de 38 km<sup>2</sup>.

Situé entièrement dans le département du Jura, le Serein est géré par le SI du Bassin de la Seille. Le Serein peut être divisé en 2 tronçons :

- Tronçon 1 : Le Serein : du lieu-dit « Nanchille » à l'amont de Lavigny au Pont de la Muyre - communes de Lavigny, Le Vernois, Le Louverot, Voiteur et Domblans (6540 ml de cours d'eau). La largeur moyenne de ce cours d'eau est variable de 0.50 m à 3.00 m et la hauteur d'eau moyenne n'excède pas 1.00 m. Le tracé de type sinueux à méandrique présente une alternance de seuils-radiers-mouilles. Les berges d'une hauteur de l'ordre de 0.50 m à 6.00 m sont très pentues (>60°) à subverticales, moyennement stables et à l'accès difficile. La granulométrie du fond du lit laisse apparaître une dominante de graviers et de galets. La ripisylve est plutôt continue, dense et multistratée. Son état sanitaire est mauvais.

- Tronçon 2 : Le Serein : du Pont de la Muyre à la confluence avec la Seille - Communes de Domblans, Saint Germain les Arlay et Arlay (2980 ml de cours d'eau). Sur ce tronçon, la largeur du cours d'eau varie de 2.00 à 5.00 m. Le tracé sinueux à méandrique présente une alternance de seuils-radiers-mouilles. La profondeur est inférieure à 1.00 m et des grèves sont présentes. La hauteur de berge plutôt variable est de l'ordre de 0.50 m à 2.00 m. Les pentes sont importantes (>60°) à subverticales à certains endroits, moyennement stables et difficiles

d'accès. La granulométrie observée du fond du lit démontre la présence de graviers et de galets. La ripisylve se présente comme dense, continue et multistratée à discontinue ponctuellement. Son état sanitaire est médiocre.

### **DESCRIPTIF DE L'ACTION**

---

L'aménagement proposé sur le Serein est situé sur la partie amont, entre sa source et le pont du Chauffeux. L'objectif est de procéder en du reméandrement conformément à l'étude piscicole. En effet, ce secteur souffre d'un habitat aquatique particulièrement perturbé par un tracé non naturel couplé à une recalibration évidente. L'attractivité est la composante de la qualité physique qui est la plus affectée, mais l'absence d'hétérogénéité est également préjudiciable sur ce tronçon.

L'action consiste donc à reméandrer le lit du Serein avec la création d'un nouveau lit et le comblement total du lit existant alternant avec des reprises du tracé actuel après rétrécissement et relèvement de la cote de fond. Le linéaire traité est de 3 546 ml dont 1 698 ml de cours à reméandrer.

Le coût des aménagements est important : 241 000 €.

La réalisation de ces aménagements est conditionnée à la mise en place d'actions pour améliorer le système d'assainissement.

### **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS**

---

L'objectif visé ici est la reconquête et le maintien d'une bonne qualité physique et écologique.

### **PLAN DE FINANCEMENT**

---

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Travaux de reméandrement du Serein	Syndicat Intercommunal de la Seille (39)	241 000	Agence de l'Eau	144 118	50
			Conseil Régional de Franche-Comté	57 647	20
			Conseil Général du Jura	28 824	10

Le montant des aides sont basées sur un coût TTC.

### **PHASAGE PREVISIONNEL**

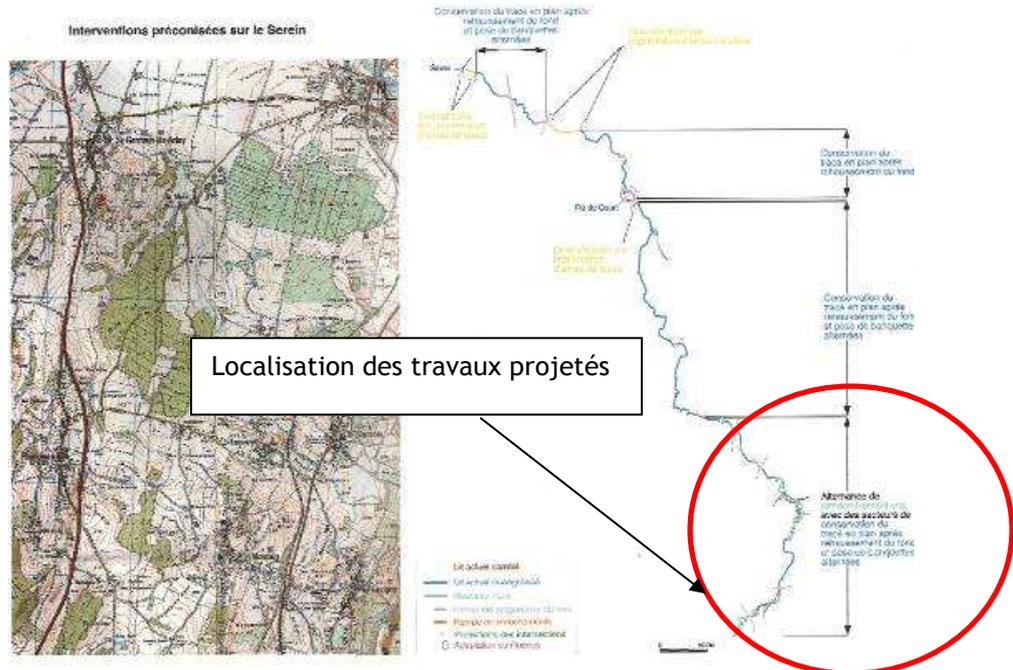
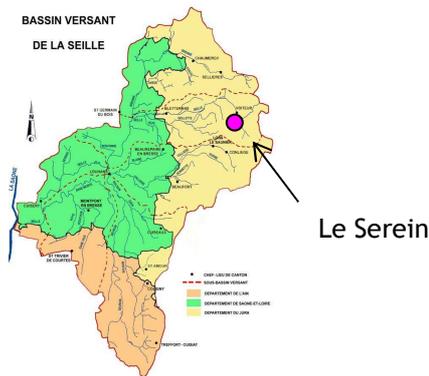
---

Début de l'opération prévu en 2012.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Travaux de reméandrement du Serein	<ul style="list-style-type: none"> <li>- linéaire de berges traitées</li> <li>- linéaire de lit renaturé</li> <li>- surface de terrain acquis ou conventionné</li> </ul>	<p>Coût total de l'opération</p> <p>Coût par linéaire traité</p>	<p>qualité piscicole</p> <p>Habitats recréés</p> <p>Linéaire rendu favorable au développement de la faune piscicole</p> <p>Surface de milieux humides recréés</p>

## SITUATION



**Sources d'information :** Renaturation biologique des cours d'eau du bassin de la Seille Jurassienne - Plan de gestion piscicole et de restauration des milieux aquatiques du Jura. Fédération de pêche du Jura Téléos. 2005

<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			
<b>Objectif</b>	Améliorer le fonctionnement physique et écologique des milieux aquatiques	<b>Fiche action n°</b>	<b>B1-1-33b</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Travaux de reméandrement de la Madeleine entre le pont de la RN83 et lieu dit la Romelette	L'Etoile		
<b>Mesures PDM</b>	3C14 : Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires			
<b>Milieu Concerné</b>	La Madeleine			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Conseil Général du Jura		2013-2016	1	150 000 €

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La Madeleine prend sa source sur la commune jurassienne de Le Pin à une altitude de 310 mNGF. Elle s'écoule sur un linéaire d'environ 12.8 km, traversant les communes de L'Etoile, Saint Didier et Villeveux, avant de se jeter dans la Seillette, à une altitude de 198 mNGF. Au niveau géologique, le bassin versant de ce cours d'eau repose essentiellement sur des alluvions modernes.

Ce cours d'eau présente trois secteurs distincts : à l'amont, la Madeleine s'écoule suivant une forte pente, bénéficiant d'une sinuosité assez marquée et de variations significatives des largeurs du lit. Les berges relativement encaissées dans ce secteur sont soumises au phénomène d'érosions naturelles. En partie médiane, la Madeleine présente un faciès alternant mouille-plat-radier, méandre et bord de lit. Ce secteur aux berges moyennes (1.2 m) ne présente pas un grand caractère érosif mais le fond du lit semble accueillir davantage de galets et graviers arrachés aux berges, en raison d'une pente plus faible (0.35%). A l'aval du ruisseau « Le Gravier », la Madeleine a connu des rectifications et recalibrages importants, grevant les potentiels hydrauliques sur la majorité du linéaire. La pente très faible (0.20%), conduit la rivière à un tracé peu sinueux, alliée à un gabarit très homogène (hauteur et largeur), entraînant une sédimentation modérée. Les principaux affluents de la Madeleine sont le Ruisseau des Mouraches (5,7 km) et le Sedan (13,6 km).

Concernant la qualité physique, on distingue clairement deux zones aux caractéristiques distinctes. Sur la partie amont de la Madeleine, on observe une hétérogénéité moyenne du lit (diversité moyenne à limitée), une attractivité très disparate selon les secteurs (faible à bonne), une connectivité et un équilibre morphodynamique du milieu globalement intéressants. En aval, entre la confluence avec le Ruisseau des Mouraches et la Seillette, la Madeleine, fortement rectifiée par le passé, présente une homogénéité importante, une très faible attractivité et un équilibre morphodynamique lui conférant une qualité physique médiocre.

La Madeleine est gérée conjointement par la Communauté de Communes du Bassin de Lons-le-Saunier et le Syndicat Intercommunal du Bassin de la Seille.

**DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Dans le cadre de la création d'un contournement de l'agglomération de Lons le Saunier, le Conseil Général du Jura a la possibilité d'acquérir des terrains et de réaliser des travaux de restauration physique.

L'opération consiste donc à reméandrer la Madeleine entre le pont de la RN83 et le lieu dit la Romelette sur 1 140 ml.

Dans la partie amont, le lit de la rivière est rectiligne et se trouve abandonné. Sur la partie aval, le lit de la Madeleine devient plus mobile et les berges d'érodent.

La création d'un nouveau lit permettra d'améliorer sensiblement la qualité physique et écologique de la Madeleine.

Le coût des aménagements est estimé à 150 000 €

**OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS**

L'objectif visé ici est la reconquête et le maintien d'une bonne qualité physique et écologique.

**PLAN DE FINANCEMENT**

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Travaux de reméandrement de la Madeleine entre le pont de la RN83 et lieu dit la Romelette	Conseil Général du Jura	150 000	Agence de l'Eau	89 700	50
			Conseil Régional de Franche-Comté		A voir

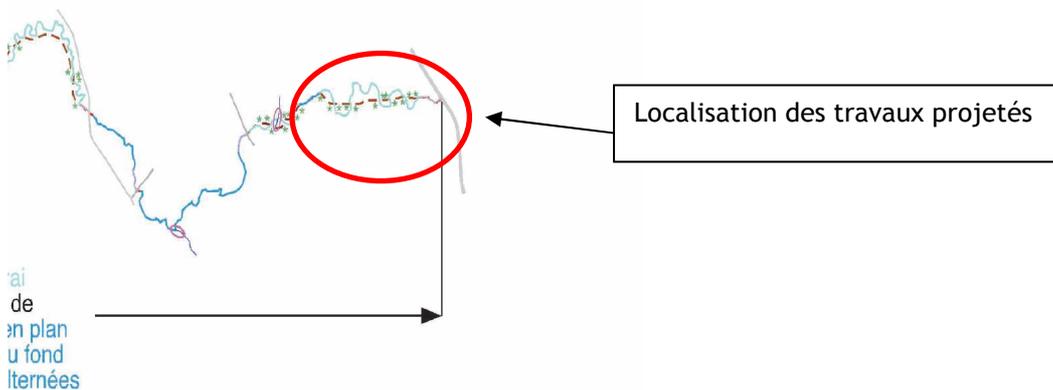
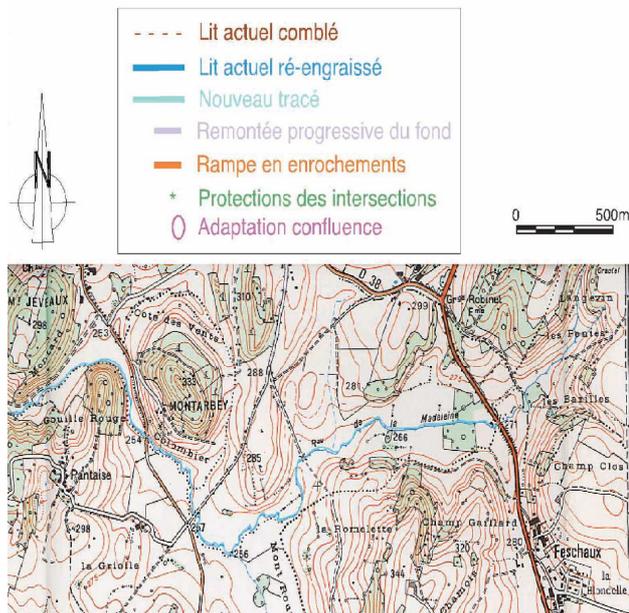
Le montant des aides sont basées sur un coût TTC.

**PHASAGE PREVISIONNEL****INDICATEURS D'EVALUATION**

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Travaux de reméandrement de la Madeleine entre le pont de la RN83 et lieu dit la Romelette	<ul style="list-style-type: none"> <li>- linéaire de berges traitées</li> <li>- linéaire de lit renaturé</li> <li>- surface de terrain acquis ou conventionné</li> </ul>	Coût total de l'opération Coût par linéaire traité	qualité piscicole Habitats recrées Linéaire rendu favorable au développement de la faune piscicole Surface de milieux humides recrées

## SITUATION

### Interventions préconisées sur la Madeleine



**Sources d'information :** Renaturation biologique des cours d'eau du bassin de la Seille Jurassienne - Plan de gestion piscicole et de restauration des milieux aquatiques du Jura. Fédération de pêche du Jura Téléos. 2005

<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			
<b>Objectif</b>	Améliorer le fonctionnement physique et écologique des milieux aquatiques et riverains	<b>Fiche action n°</b>	<b>B1-1-34</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Reconnexion de deux anciens méandres de la Seille navigable	Louhans et Sornay		
<b>Mesures PDM</b>	3C16 : Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel			
<b>Masses d'eau concernées</b>	La Seille FRDR 596			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
AAPPMA « La Seille » de Louhans		2012-2014	1	42500 €

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La Seille, en aval de Louhans, a fait par le passé l'objet de nombreux travaux de rectification et de recalibrage visant à améliorer la navigation fluviale entre Louhans et La Truchère. Ainsi, plusieurs méandres prononcés de la Seille ont été chintés sur ce linéaire d'environ 40 km, autrement appelés « coupures ».

Au niveau des communes de Louhans et Sornay, deux coupures (coupures n°3 et 4) sont aujourd'hui partiellement déconnectées du lit principal de la Seille du fait d'une obstruction importante par des sédiments et une végétation dense aux abords des ouvrages hydrauliques de connexion (buses bétonnées équipés de grilles).

Ces coupures, au rôle essentiel, n'assurent actuellement plus pleinement leurs fonctions : zone tampon, réservoir biologique, annexe alluviale...

Consciente et soucieuse des biens fondés de ces annexes hydrauliques, l'AAPPMA locale souhaite intervenir afin d'améliorer les conditions d'écoulements et développer le potentiel halieutique et piscicole en ces lieux.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

La présente action est scindée en deux phases :

- 1) **Réalisation d'une étude de faisabilité**, comprenant une étude hydraulique, un levé topographique, une pêche d'inventaire, un diagnostic écologique et des propositions d'actions pour chaque coupure. Cette étude devra, autant que possible, prendre en compte les préconisations des études et outils déjà existants sur ce secteur (Etudes socio-économique BCEOM et IPSEAU, Plan Local d'Urbanisme, Plan de Prévention des Risques d'Inondations...)
- 2) **Travaux de reconnexion des coupures n°3 et 4 avec la Seille navigable**. Ces reconnexions sont destinées à répondre à trois nécessités :
  - Amélioration de la circulation de la faune piscicole
  - Amélioration des conditions d'écoulement en période de crue
  - Meilleure évacuation des matériaux sédimenteux en direction de la Seille

L'aménagement présentera les caractéristiques suivantes :

- Modification des connexions permanentes à l'aval de chaque coupure, par mise en place d'un système plus adapté à l'évacuation naturelle des sédiments et à la circulation des espèces piscicoles,
- Abaissement de la cote du fond de la morte en dessous de la lame d'eau d'étiage de la Seille pour obtenir une lame d'eau suffisante (curage)
- Traitement de la végétation sur les berges par étêtage de saules et balivage de cépées

#### **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES / INDICATEURS**

L'aménagement est destiné à restaurer ponctuellement la qualité physique par l'amélioration des conditions d'écoulements en période de crue et la qualité des habitats aquatiques de la Seille et de ses annexes, dans un objectif de reconquête d'une richesse biologique plus proche des potentialités du cours d'eau.

Il s'agit de rétablir la fonctionnalité d'un système latéral afin d'offrir aux organismes aquatiques, et notamment à la faune piscicole, les différents milieux nécessaires à l'accomplissement de leur cycle biologique (zone d'abris, de reproduction, de nutrition).

#### **PLAN DE FINANCEMENT**

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Etude de faisabilité « Reconnexion des coupures n°3 et 4 à la Seille navigable»	AAPPMA « La Seille »	18000 €	Agence de l'Eau	10 764	50
			FEDER	5 400	30
			Conseil Général de Saône-et-Loire		
Travaux de reconnexion des coupures n°3 et 4 à la Seille navigable	AAPPMA « La Seille »	24500 €	Agence de l'Eau	14 651	50
			Conseil Régional de Bourgogne	7 350	30
			Conseil Général de Saône-et-Loire		

#### **PHASAGE PREVISIONNEL**

Début des travaux prévu en 2013.

#### **INDICATEURS D'EVALUATION**

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Reconnexion et réhabilitation de deux coupures sur la Seille navigable	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation de l'étude faisabilité</li> <li>- Reconnexion des 2 anciens méandres</li> </ul>	Coût total de l'opération	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de la vie piscicole</li> <li>- Amélioration du transport solide</li> </ul>



<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			
<b>Objectif</b>	Améliorer le fonctionnement physique et écologique des milieux aquatiques et riverains	<b>Fiche action n°</b>	<b>B1-1-35</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Aménagement de 2 seuils de soutien d'étiage sur la Brenne au Pré des Ravonau	Chaumergy - Foulenay		
<b>Mesures PDM</b>	3C14 : Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaire			
<b>Masses d'eau concernées</b>	La Brenne FRDR 600			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
SIA de la Brenne			1	12 684

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Sur la Brenne, au lieu-dit « Pré des Ravonau », deux seuils de soutien d'étiage constitués de blocs d'enrochements en assise et de poteaux béton en partie supérieure (déverse), présente des dégradations multiples.

Ils constituent également un obstacle ou un frein à la libre circulation des espèces piscicoles et pour le transport solide.

Actuellement, l'eau s'écoule sous la cote de déverse et contourne l'ouvrage en rive gauche et rive droite. Au niveau de cette dernière, une encoche d'érosion s'est formée suite au sapement de la berge et de la végétation associée.

Les enjeux sur ce site sont doubles : soutien d'étiage en période d'assec de la Brenne et favoriser la continuité piscicole.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'opération consiste au démantèlement partiel de l'ouvrage et d'améliorer les conditions d'écoulement (continuité écologique) par un ouvrage de fond.

Les travaux prévus pour le premier seuil :

- Démantèlement de la partie supérieure de l'ouvrage (poteaux béton) et évacuation en décharge agréée
- Fourniture et mise en place de blocs d'enrochements gros calibre (1,6-2,5 T) pour protection de berge en RG et RD en amont du seuil
- Fourniture et mise en oeuvre de blocs d'enrochements de calibre moyen (0,8 à 1,6 T) pour réfection de la partie supérieure du seuil avec concentration des écoulements en partie centrale de l'ouvrage
- Reprofilage de la berge RD en déblai (2,5/1) avec régalage des matériaux sur site
- Fourniture et mise en œuvre de boutures de saules sur 3 rangs horizontaux (45 pièces/ml)
- Fourniture et mise en place d'arbres et arbustes

- Fourniture et mise en oeuvre d'un ensemencement en graminées et légumineuse des surfaces travaillées

Les travaux prévus pour le second seuil :

- Démantèlement de la partie supérieure de l'ouvrage (poteaux béton) et évacuation en décharge agréée
- Fourniture et mise en oeuvre de blocs d'enrochements de calibre moyen (0,8 à 1,6 T) pour réfection de la partie supérieure du seuil avec concentration des écoulements en partie centrale de l'ouvrage
- Fourniture et mise en oeuvre d'un ensemencement en graminées et légumineuse des surfaces travaillées

#### **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS**

L'objectif de d'améliorer la qualité du milieu de vie, améliorer la vie aquatique, limiter les phénomènes d'érosion.

### **PLAN DE FINANCEMENT**

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Aménagement du seuil de soutien d'étiage sur la Brenne au Pré des Ravonau	SIA de la Brenne	12 684	Agence de l'Eau	7 585	50
			Conseil Régional de Franche-Comté	3 034	20
			Conseil Général du Jura	1 517	10

### **PHASAGE PREVISIONNEL**

### **INDICATEURS D'EVALUATION**

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Aménagement du seuil de soutien d'étiage sur la Brenne au Pré des Ravonau	-effacement des deux seuils - mise en place de seuils de fonds	Coût total de l'opération	Amélioration de la qualité piscicole Amélioration des conditions d'écoulement

## LOCALISATION

---



1<sup>er</sup> seuil



2eme seuil



**Source d'information** : Etude AVP - EPTB Saône et Doubs 2010.

<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			
<b>Objectif</b>	Améliorer le fonctionnement physique et écologique des milieux aquatiques et riverains	<b>Fiche action n°</b>	<b>B1-1-36</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Ouverture d'anciens bras de la Seille en bras de la Seille	BRERY (39)		
<b>Mesures PDM</b>	3C16 : Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel			
<b>Masses d'eau concernées</b>	La Seille FRDR 601			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Syndicat du bassin de la Seille (39)		2014	2	87 000 € HT

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le diagnostic géomorphologique a mis en évidence la présence d'anciens bras secondaires de la Seille en rive gauche entre les Quinques et le Moulin de Bréry (apparition sur les anciennes cartes IGN, photographies aériennes jusqu'à la fin des années 1970, ainsi que sur d'anciens cadastres). La disparition de celles-ci coïncide approximativement avec le programme de travaux réalisés sur la Seille dans les années 1977-1980. La présence d'un étang aménagé récemment (années 1990) est par ailleurs à noter : incidences à la fois sur les écoulements souterrains, ainsi que sur les possibilités de divagation de la rivière en rive gauche (remblais). La zone concernée est une zone essentiellement boisée (présence d'un étang artificiel récent et de chemins d'exploitation), mais l'objet de l'opération concerne aussi la protection de quelques habitations en rive droite à Bréry.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

**L'opération consiste à ouvrir et aménager les anciennes mortes en bras de décharge :** afin de permettre à la Seille de réutiliser ces anciens cheminements et ainsi de réduire son débit dans son lit principal lors des crues, l'opération consiste en la réhabilitation de ces anciennes mortes.

Cette intervention serait à envisager en étroite collaboration avec les associations de pêche et de protection de la nature locales, afin de concilier l'objectif hydraulique et géomorphologique d'une telle opération avec les intérêts à la fois biologique et environnemental du milieu.

Les grandes lignes d'une telle opération sont les suivantes :

- Abaissement de la berge rive gauche en certains points (coude amont des Quinques)
- Réhabilitation des anciens bras (débroussaillage, abattage d'arbres, et travaux de terrassement)
- Aménagement de retour à la Seille de manière à assurer une connexion permanente (méandre de Bréry, aval Moulin de Bréry)

L'aménagement de l'ancien bras de la Seille a fait l'objet d'une note avant projet par le cabinet Toposervices. Le Coût de son aménagement est estimé à 37 000 € HT

L'aménagement de la morte du moulin des Quinques est estimé lui à 50 000 € HT

#### OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Les objectifs de cette opération sont multiples :

- gain hydraulique et géomorphologique
- gain environnemental et écologique

#### PLAN DE FINANCEMENT

##### PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Ouverture d'anciens bras de la Seille en bras de la Seille	SIBS	87 000	Agence de l'eau	52 026	50
			Conseil Régional de Franche-Comté	20 810	20
			Conseil Général du Jura	10 405	10

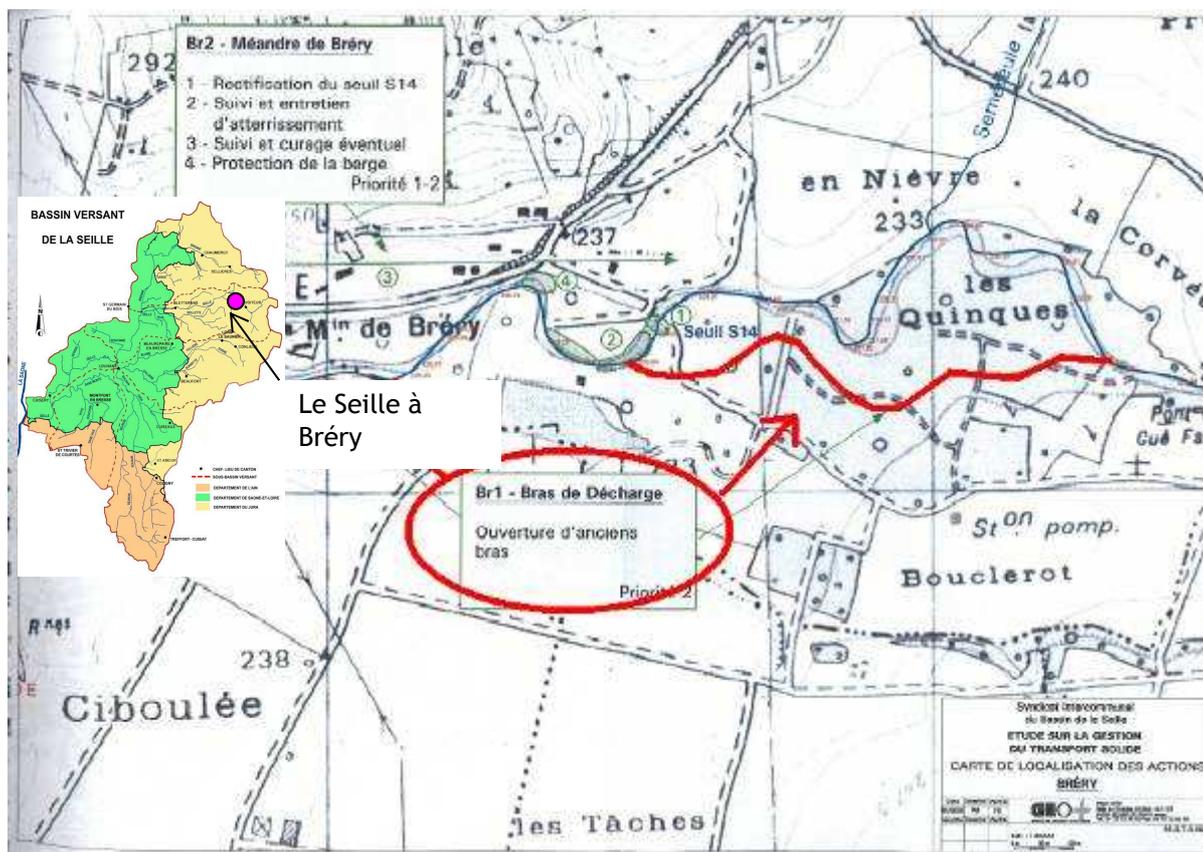
Le montant des aides sont basées sur un coût TTC.

#### PHASAGE PREVISIONNEL

#### INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Ouverture d'anciens bras de la Seille en bras de la Seille	- réalisation de l'opération	- cout total de l'opération	- amélioration des conditions d'écoulements - amélioration de la qualité piscicole

## LOCALISATION



**Sources d'information :** Etude sur le transport solide Geo+ 2004

<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			
<b>Objectif</b>	Améliorer le fonctionnement physique et écologique des milieux aquatiques et riverains	<b>Fiche action n°</b>	<b>B1-1-37</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Démantèlement d'un ancien seuil à Champagnat	Champagnat (71)		
<b>Mesures PDM</b>	3C14 : Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaire			
<b>Masses d'eau concernées</b>	Ruisseau du Prouillat, la Manche			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Commune de Champagnat				21 025 € HT

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le Ruisseau de Prouillat, appelé aussi la Manche est un petit affluent de la Gizia. Son bassin versant s'étend sur le département de la Saône & Loire sur une superficie de 22 km<sup>2</sup>. Au niveau géologique, il est composé de calcaire du secondaire et d'une couverture fluvio-lacustre.

La Manche prend sa source au niveau du hameau de Prouillat sur la commune de Champagnat à 303 m d'altitude. Elle conflue avec la Gizia à une altitude de 192 m sur la commune du Miroir après un parcours de 10 km. Sa pente moyenne est de 1 %. Le cours d'eau a un tracé méandrique présentant une forte dynamique. La Manche est un cours d'eau non domanial de 1<sup>ère</sup> catégorie piscicole.

Au niveau de la commune de Champagnat (Saône et Loire), un ouvrage hydraulique transversal de type seuil/vannage se trouve fortement dégradé.

En effet, suite à son abandon progressif, celui-ci s'est déchaussé et a basculé dans le fond du lit du ruisseau du Prouillat.

Aujourd'hui cet ouvrage n'assure plus le maintien d'eau en amont en entraîne d'importantes érosions de berges aussi bien en amont et en aval du cours d'eau. Le cours d'eau s'en trouve fortement perturbé (enfouissement du lit et érosion des berges).

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'opération consiste à procéder au démantèlement de l'ouvrage et à son évacuation en décharge. Afin de diversifier les habitats et de maintenir le profil en long du ruisseau des petits aménagements sont prévus :

- mise en place de petits seuils piscicoles dans le lit du ruisseau,
- mise en place d'épis déflecteurs en blocs rocheux

Le coût de l'opération est estimé à 21 025 € HT soit 25 146 € TTC.

Dans le cadre de la définition précise des travaux, la franchissabilité sera étudiée et prise en compte (exemple possibilité de réaliser une rivière de contournement. De même sera intégrée la vision amont/aval sur les ouvrages hydrauliques.

#### OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Les objectifs de cette opération sont d'améliorer les conditions d'écoulements, de favoriser la continuité écologique et de diversifier les habitats.

#### PLAN DE FINANCEMENT

##### PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR

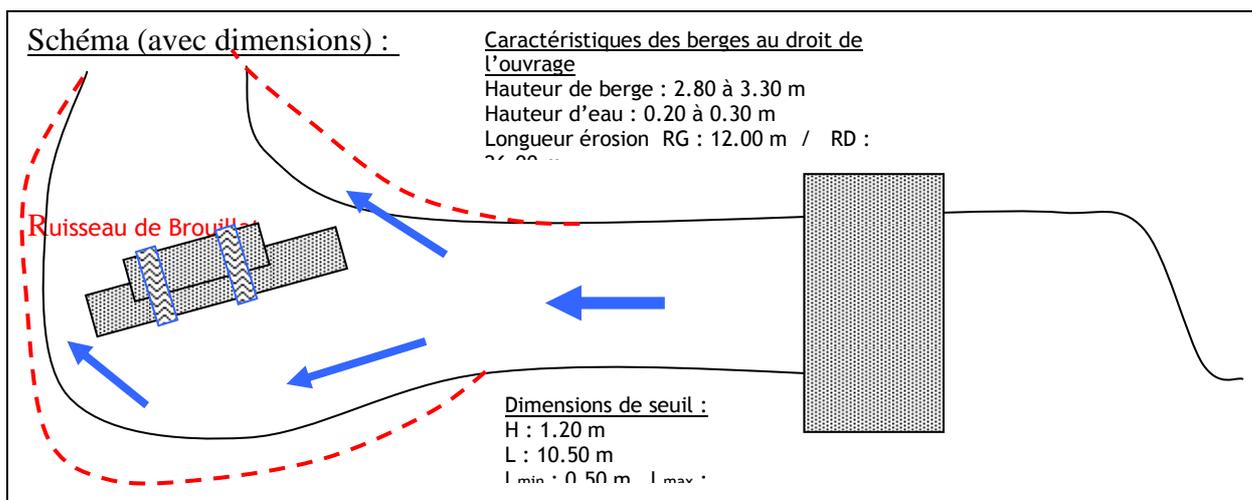
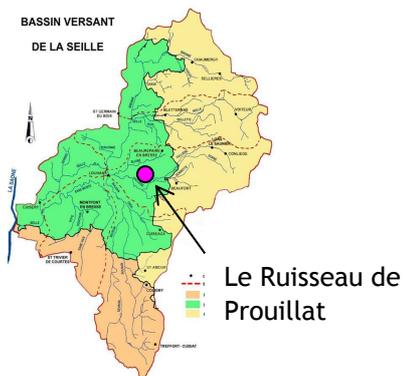
Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Démantèlement d'un ancien seuil à Champagnat	Commune de Champagnat	21 025	Agence de l'eau	12 573	50
			Conseil Régional de Bourgogne	7 544	30
			Conseil Général de Saône et Loire		

#### PHASAGE PREVISIONNEL

#### INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Démantèlement d'un ancien seuil à Champagnat	- Démantèlement de l'ouvrage - réalisation de seuils piscicoles, épis déflecteurs	- cout total de l'opération	- amélioration de la continuité écologique - amélioration des habitats

## LOCALISATION



**Sources d'information :** AVP - Démantèlement d'un ouvrage hydraulique sur le ruisseau de Prouillat. EPTB Saône et Doubs 2010.

<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			
<b>Objectif</b>	Améliorer le fonctionnement physique et écologique des milieux aquatiques et riverains	<b>Fiche action n°</b>	<b>B1-1-38</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Travaux d'amélioration de la franchissabilité du seuil du moulin Carton	Ruffey sur Seille (39)		
<b>Mesures PDM</b>				
<b>Masses d'eau concernées</b>	La Seille FRDR 601			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Syndicat Intercommunal de la Seille 39 / Commune de Ruffey sur Seille				15 000 € HT

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

En amont du bourg de Ruffey-sur-Seille, le seuil de répartition des eaux du Moulin Carton se dresse en travers de la Seille, ne permettant ainsi pas la libre circulation des espèces (poissons, sédiments...).

Le Moulin Carton étant inactif depuis plusieurs décennies et le canal d'amenée étant fortement dégradé, il est peu probable que le Moulin est encore un jour une activité. Par conséquent, ce seuil aujourd'hui inutile et présentant des dégradations au niveau de son assise, n'a plus d'intérêt particulier et pourrait faire l'objet d'un démantèlement.

Le projet intègrera la dimension amont/aval sur la problématique de franchissabilité.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'opération consiste à procéder au démantèlement de l'ouvrage et à réutiliser les matériaux pour réaliser des épis déflecteurs afin d'éviter des érosions de berge et de diversifier les écoulements et remobiliser les matériaux.

- Démantèlement de l'ouvrage seuil:

**Longueur ouvrage :**

Section A1 : 12.50 m

Section A2 : 10.60 m

Section B1 : 14.50 m

Section B2 : 13.80 m

**Largeur ouvrage :**

Section A1 : 0.60 à 1.00 m

Section A2 : 1.30 à 1.60 m

Section B1 : 0.30 à 0.70 m

Section B2 : 1.40 à 1.50 m

**Hauteur d'eau amont :** 0.20 à 0.80 m

**Hauteur d'eau aval :** 0.30 à 0.60 m

**Hauteur de chute partie supérieure :** 0.70 m

**Hauteur de chute partie inférieure :** 0.45 m

**Hauteur d'eau partie centrale AB :** supérieure à 1.50 m

**Angle du seuil section A/section B :** ouvert à 160 °

- Mise en œuvre d'épis déflecteurs (utilisation des matériaux du seuil)

Lors de la phase travaux, une pêche électrique sera réalisée ainsi qu'une analyse des sédiments.

Le coût de l'opération est estimé à 15 000 € HT soit 17 940 € TTC.

#### OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Les objectifs de cette opération sont d'améliorer les conditions d'écoulements, de favoriser la continuité écologique et de diversifier les habitats.

### PLAN DE FINANCEMENT

#### PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Travaux d'amélioration de la franchissabilité du seuil du moulin Carton	SIA Seille 39 / Ruffey sur Seille	15 000	Agence de l'eau	8 950	50
			Conseil Régional de Franche-Comté		(30)
			Conseil Général du Jura	5 370	30

Le montant des aides sont basées sur un coût TTC.

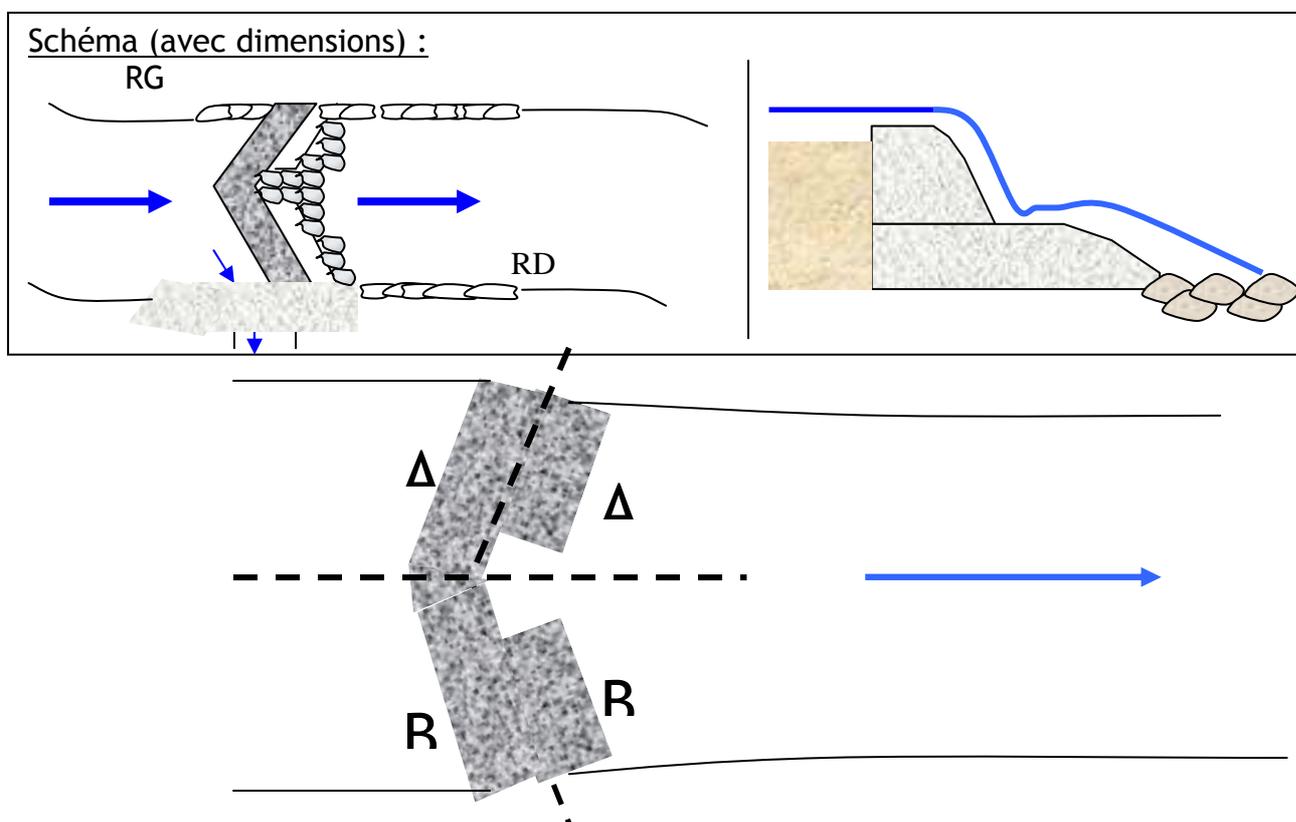
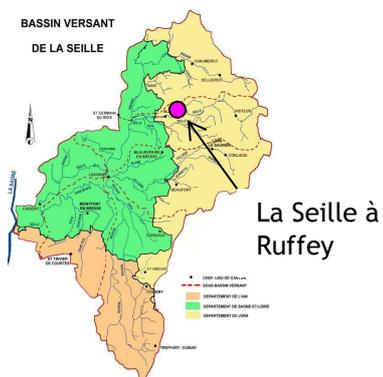
Financement de l'Agence de l'eau conditionné à la prise en compte de la continuité dans le projet

### PHASAGE PREVISIONNEL

### INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Travaux d'amélioration de la franchissabilité du seuil du moulin Carton	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Démantèlement de l'ouvrage</li> <li>- réalisation d'épis déflecteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- cout total de l'opération</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- amélioration de la continuité écologique</li> <li>- amélioration des habitats</li> </ul>

## LOCALISATION



**Sources d'information :** AVP - Travaux d'amélioration de la franchissabilité du seuil du moulin Carton. EPTB Saône et Doubs 2010.

<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			
<b>Objectif</b>	Améliorer le fonctionnement physique et écologique des milieux aquatiques et riverains	<b>Fiche action n°</b>	<b>B1-1-39</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Automatisation des vannes du Moulin du Villey	Le Villey (39)		
<b>Mesures PDM</b>				
<b>Masses d'eau concernées</b>	La Brenne FRDR 600			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Syndicat Intercommunal de la Brenne			3	29 860 € HT

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le moulin du Villey se situe sur la Brenne en amont de Chaumergy. Dans le cadre du premier contrat de rivière une opération de réhabilitation a permis de restaurer le déversoir du moulin.

Les ouvrages actuels du moulin du Villey comportent :

- Un vannage implanté au droit du bâtiment, ayant fonction d'ouvrage de retenue et de décharge, qui comprend 2 vannes (1 vanne de largeur 3 m et de hauteur 1.20 m, et une vanne plus étroite, de largeur 1.30 m et de hauteur 1.50 m). Celles-ci sont maintenues en position levée par le propriétaire du moulin, ce dernier n'étant occupé qu'en temps que résidence secondaire.
- Un déversoir de longueur déversante 8 m, implanté en berge gauche de la Brenne, 350 m environ à l'amont du moulin, ayant pour fonction la décharge du moulin. Celui-ci assure la déverse dans un bief de décharge rejoignant la Brenne environ 700 m à l'aval du moulin.

Il paraît important aujourd'hui de remplacer les crémaillères et d'automatiser les systèmes de vannage.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'opération consiste moderniser le système de vannage du Moulin du Villey (2 vannes).

Dans le détail, les travaux prévus consistent :

- Pose de deux crics et crémaillères aux extrémités de la vanne métallique de 3.16m de large et 1.20m de hauteur afin d'avoir un maximum de déversement
- Pose d'un boîtier motoréducteur
- Fourniture d'un système de commande manuel, style manivelle en cas de panne électrique
- Pose de deux crics et crémaillères aux extrémités de la vanne métallique de 1.48m de large et 1.50m de hauteur afin d'avoir un maximum de déversement
- Pose d'un boîtier motoréducteur
- Fourniture d'un système de commande manuel, style manivelle en cas de panne électrique

Pour les deux vannes, il est prévu la mise en place d'un coffret électrique de régulation avec une sonde en amont des deux vannes.

Dans le cadre de la définition précise des travaux, la franchissabilité sera étudiée et prise en compte. Les travaux devront intégrer les enjeux liés à la continuité écologique.

#### OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Les objectifs de cette opération sont d'améliorer les conditions d'écoulements.

#### PLAN DE FINANCEMENT

##### PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Automatisation des vannes du Moulin du Villey	SIA Brenne	29 860	Agence de l'eau		30-50
			Conseil Général du Jura		15-30

Financement de l'Agence de l'eau conditionné à la prise en compte de la continuité dans le projet

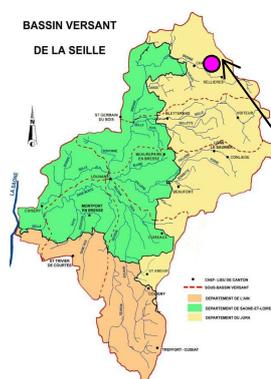
#### PHASAGE PREVISIONNEL

#### INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Automatisation des vannes du Moulin du Villey	- Automatisation des vannes	- cout total de l'opération	- amélioration des conditions d'écoulement

## LOCALISATION

---



La Brenne au Villey



Sources d'information : Devis SETE 2010.

<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			
<b>Objectif</b>	Améliorer le fonctionnement physique et écologique des milieux aquatiques et riverains	<b>Fiche action n°</b>	<b>B1-1-40</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Automatisation des vannes du Moulin la Motte	Vers sous Sellières (39)		
<b>Mesures PDM</b>				
<b>Masses d'eau concernées</b>	La Brenne FRDR 600			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Syndicat Intercommunal de la Brenne			3	15 970 € HT

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le moulin de la Motte se situe sur la Brenne au niveau de la commune de Vers sous Sellières.

L'ouvrage actuel comprend un vannage implanté au droit du bâtiment, ayant fonction d'ouvrage de retenue et de décharge.

L'objectif est d'automatiser le système de vannage et de remplacer la crémaillère existante.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'opération consiste moderniser le système de vannage du Moulin de la Motte.

Dans le détail, les travaux prévus consistent :

- Pose d'un cric et crémaillère centrale de la vanne
- Pose d'un boîtier motoréducteur
- Fourniture d'un système de commande manuel, style manivelle en cas de panne électrique

Il est prévu la mise en place d'un coffret électrique de régulation avec une sonde en amont du vannage.

Dans le cadre de la définition précise des travaux, la franchissabilité sera étudiée et prise en compte. Les travaux devront intégrer les enjeux liés à la continuité écologique.

### OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES / INDICATEURS

Les objectifs de cette opération sont d'améliorer les conditions d'écoulements.

## PLAN DE FINANCEMENT

### PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Automatisation des vannes du Moulin la Motte	SIA Brenne	15 970	Agence de l'eau		30-50
			Conseil Général du Jura		15-30

Financement de l'Agence de l'eau conditionné à la prise en compte de la continuité dans le projet

## PHASAGE PREVISIONNEL

## INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Automatisation des vannes du Moulin la Motte	- Automatisation des vannes	- cout total de l'opération	- amélioration des conditions d'écoulement

## LOCALISATION



La Brenne à Vers sous Sellières



Sources d'information : Devis SETE 2010.

<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			
<b>Objectif</b>	Améliorer le fonctionnement physique et écologique des milieux aquatiques et riverains	<b>Fiche action n°</b>	<b>B1-1-41</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Effacement du clapet de Sellières	Sellières (39)		
<b>Mesures PDM</b>				
<b>Masses d'eau concernées</b>	La Brenne FRDR 600			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Syndicat Intercommunal de la Brenne			3	45 000 € HT

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Au niveau de la commune de Sellières, la Brenne se divise en 2 bras : l'un passe en rive droite par le moulin de Sellières, l'autre en rive gauche par un canal qui alimentait l'ancienne scierie Lesne. Le lit de la Brenne présente les caractéristiques suivantes :

- *Largeur du lit* : 4 m
- *Profondeur* : < 1m
- *Faciès* : plat lentique artificiel
- *Berges* : moyennement hautes (1 à 2 m) - stables et faciles d'accès

La rivière est classée en 2<sup>ème</sup> catégorie piscicole (forte abondance du chevesne, de la brème et de l'hotu) et son débit moyen interannuel est faible : 6.5 m<sup>3</sup>/s.

Dans le cadre du premier contrat de rivière, des travaux de restauration de la ripisylve ont permis de retrouver au cours d'eau un état sanitaire satisfaisant. Cependant, la crue de 2007 a endommagé l'ouvrage poids qui est en partie déchaussé. Une bataille juridique est en cours pour déterminer les responsabilités.

Les travaux d'effacement du seuil/clapet sont conditionnés par la remise en état des vannes du moulin du bourg.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'opération consiste à étudier les possibilités d'effacement du seuil/clapet de Sellières.

Une première phase consistera à étudier la faisabilité de l'effacement du clapet et de proposer des solutions alternatives pour maintenir le profil en long dans la traversée du village mais aussi de pouvoir diversifier le milieu.

Au regard des résultats de l'étude de faisabilité et de l'avancée du dossier administratif concernant l'ouvrage poids de Sellières, l'effacement de l'ouvrage constituera la phase 2 de l'opération.

Dans le cadre de la définition précise des travaux, la franchissabilité sera étudiée et prise en compte. Les travaux devront intégrer les enjeux liés à la continuité écologique.

## OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES / INDICATEURS

Les objectifs de cette opération sont d'améliorer les conditions d'écoulements et de diversifier les habitats.

## PLAN DE FINANCEMENT

### PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Effacement du clapet de Sellières	SIA Brenne	45 000	Agence de l'eau		30-50
			Conseil Régional de Franche-Comté		
			Conseil Général du Jura		15-30

Le Conseil Régional pourra intervenir pour la phase étude si les habitats sont pris en compte. Financement de l'Agence de l'eau conditionné à la prise en compte de la continuité dans le projet

## PHASAGE PREVISIONNEL

## INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Effacement du clapet de Sellières	- réalisation de l'étude de faisabilité - effacement de l'ouvrage	- cout total de l'opération	- amélioration des conditions d'écoulement - amélioration de la continuité écologique

## LOCALISATION



La Brenne à Sellières



<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			
<b>Objectif</b>	Améliorer le fonctionnement physique et écologique des milieux aquatiques et riverains	<b>Fiche action n°</b>	<b>B1-1-42</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Modernisation et automatisation des vannes du moulin de Visargent	Sens sur Seille (71)		
<b>Mesures PDM</b>				
<b>Masses d'eau concernées</b>	La Seille FRDR 601			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Syndicat Intercommunal de la Seille, Seillette et Brenne			3	27 580 € HT

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Sur le cours de la Seille, de nombreux ouvrages transversaux et moulins sont recensés aussi bien dans le Jura qu'en Saône et Loire. Au niveau de la commune de Sens sur Seille, les vannes du moulin de Visargent se trouvent dégradées. Il s'agit d'un moulin privé.

En effet, la pelle principale (constituée de 3 à 4 bastaings en bois) est fortement détériorée. Elle n'assure plus son rôle de régulation et de maintien d'eau au niveau du canal.

De même on observe de nombreuses fuites au niveau du canal (passage de ragondins, effet des crues à répétition). Le bois platelage bois est fortement détérioré

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'opération consiste à moderniser et automatiser les vannes du moulin.

L'opération se décomposera en plusieurs phases :

- démontage de la vanne existante et pose d'une vanne métallique avec 2 crics et crémaillères aux extrémités de la vanne
- pose d'un boîtier motoréducteur
- fourniture d'un système de commande manuel
- mise en place d'un coffret électrique et d'une sonde.

Dans le cadre de la définition précise des travaux, la franchissabilité sera étudiée et prise en compte. Les travaux devront intégrer les enjeux liés à la continuité écologique.

### OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES / INDICATEURS

Les objectifs de cette opération sont d'améliorer les conditions d'écoulements.

## PLAN DE FINANCEMENT

---

### PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR

---

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Modernisation et automatisation des vannes du moulin de Visargent	SIA de la Seille, Seillette et Brenne	27 580	Agence de l'eau		30-50
			Conseil Régional de Bourgogne		
			Conseil Général de Saône et Loire		

Financement de l'Agence de l'eau conditionné à la prise en compte de la continuité dans le projet

## PHASAGE PREVISIONNEL

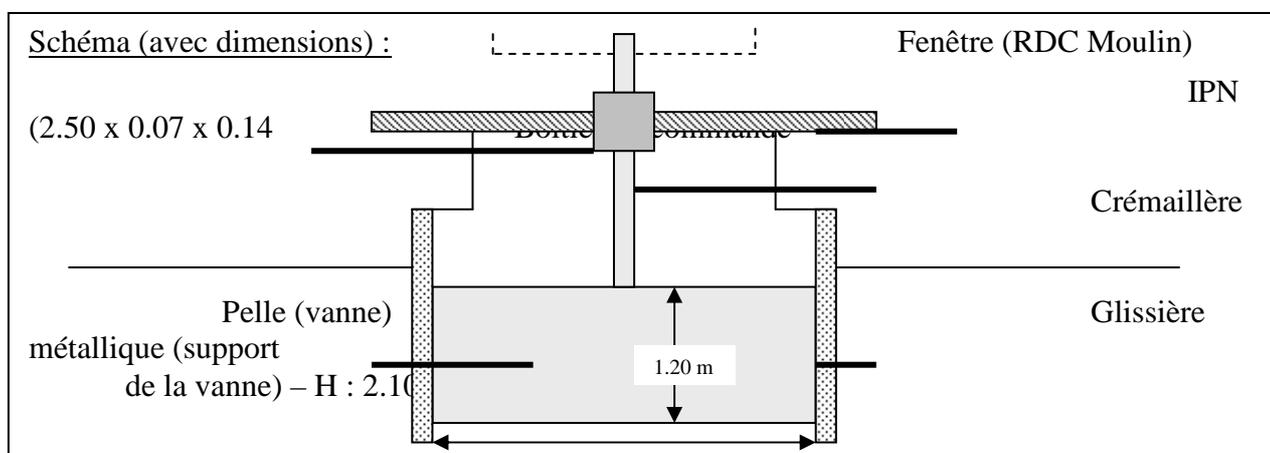
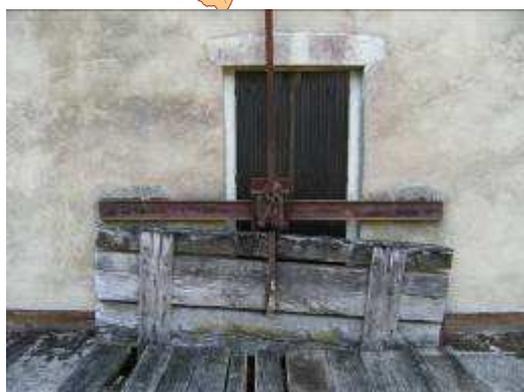
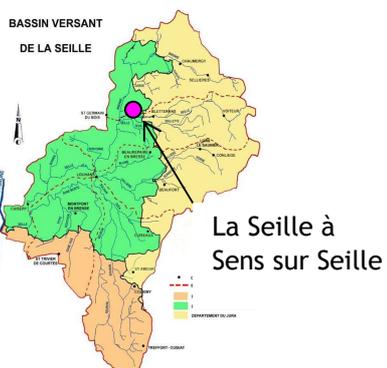
---

## INDICATEURS D'EVALUATION

---

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Modernisation et automatisation des vannes du moulin de Visargent	- Remplacement de la vanne, crémaillère - automatisation de l'ouvrage	- cout total de l'opération	- amélioration des conditions d'écoulement

## LOCALISATION



**Sources d'information :** Devis SETE + AVP EPTB Saône et Doubs 2010.

<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			
<b>Objectif</b>	Améliorer le fonctionnement physique et écologique des milieux aquatiques et riverains	<b>Fiche action n°</b>	<b>B1-1-43</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Automatisation des vannes du moulin de Venay	Frontenaud (71)		
<b>Mesures PDM</b>				
<b>Masses d'eau concernées</b>	La Gizia FRDR 11496			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Communauté de Communes du Canton de Cuiseaux			3	38 490 € HT

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La Gizia est un affluent du Solnan dont la source est une résurgence karstique provenant du bassin fermé de *Fond de la Charme*. Pour un bassin versant d'une superficie de 88 km<sup>2</sup>, la Gizia parcourt 18 km du Jura jusqu'à son exutoire, avec une pente moyenne de 0.56 %. Le débit de pointe de crue décennal est estimé à 35 m<sup>3</sup>/s à la confluence avec le Solnan.

En Saône et Loire, la Gizia, qui est gérée par la communauté de communes du canton de Cuiseaux, a vu sa fonctionnalité du lit modifiée, du fait de deux vagues d'aménagements, en 1972 et 1987. La deuxième série de curages et reprofilages ponctuels fait suite à une période d'abandon. Il en résulte des débordements moins fréquents, survenant en zone agricole et causant surtout des dégâts au printemps. Le secteur de Le Miroir et de Frontenaud, se caractérise par un tracé plus sinueux (voire ménadriforme par endroit). Les instabilités sont aggravées par la dégradation et la mauvaise manipulation des moulins.

Afin de réguler et d'améliorer les conditions d'écoulements, la communauté de communes souhaitent automatiser les vannes du moulin Venay.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'opération consiste à automatiser les vannes du moulin :

- pose de 3 motoréducteurs avec fixations sur la poutre supérieure
- fourniture d'un système de commande manuel
- mise en place d'un coffret électrique et d'une sonde.

Dans le cadre de la définition précise des travaux, la franchissabilité sera étudiée et prise en compte. Les travaux devront intégrer les enjeux liés à la continuité écologique.

### OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES / INDICATEURS

Les objectifs de cette opération sont d'améliorer les conditions d'écoulements.

## PLAN DE FINANCEMENT

### PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Automatisation des vannes du moulin de Venay	Communauté de Communes du Canton de Cuiseaux	38 490	Agence de l'eau		30-50
			Conseil Régional de Bourgogne		
			Conseil Général de Saône et Loire		

Financement de l'Agence de l'eau conditionné à la prise en compte de la continuité dans le projet

## PHASAGE PREVISIONNEL

## INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Automatisation des vannes du moulin de Venay	- automatisation de l'ouvrage	- cout total de l'opération	- amélioration des conditions d'écoulement

## LOCALISATION



**Sources d'information :** Devis SETE 2010.

<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			
<b>Objectif</b>	Améliorer le fonctionnement physique et écologique des milieux aquatiques et riverains	<b>Fiche action n°</b>	<b>B1-1-44</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Automatisation des vannes du moulin de la Forêt	SAGY (71)		
<b>Mesures PDM</b>				
<b>Masses d'eau concernées</b>	La Blaine FRDR 11226			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Syndicat Intercommunal de la Vallière			3	28 040 € HT

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La Blaine est un des principaux affluents de la Vallière, en rive droite de celle-ci. D'une longueur de 25,8 km, elle draine un bassin versant qui concerne les communes de Courlaoux, Condamine, Savigny-en-Revermont, Sagy, St-Martin-du-Mont, Ratte et Louhans. Mais elle n'est véritablement formée qu'à partir de Savigny, alimentée alors par l'Étang du Villeron.

L'appellation « la Blainette » correspond au parcours de la source jusqu'à la confluence avec le ruisseau de l'étang du Villard, lui même grossi par le ruisseau de l'étang des Claives. Ensuite, c'est la Blaine proprement dite qui est formée, jusqu'à la Vallière.

Ce tronçon aval, d'une longueur de 5,3 km a été entretenu au cours du premier contrat de rivière n'a pas fait l'objet d'investigations, de même que la partie en amont de l'étang de Villeron.

Seuls environ 15 km ont donc été étudiés.

Au niveau de la commune de Sagy, au lieu dit la Forêt, un moulin privé se trouve sur la Blaine. Afin de réguler et d'améliorer les conditions d'écoulements, le syndicat de la Vallière souhaite automatiser les vannes de ce moulin.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'opération consiste à automatiser les vannes du moulin :

- démontage des crics et crémaillères actuels
- fixation de ceux-ci à chaque extrémité des vannes
- pose de 2 boîtiers motoréducteurs
- fourniture d'un système de commande manuel
- mise en place d'un coffret électrique et d'une sonde.

### OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES / INDICATEURS

Les objectifs de cette opération sont d'améliorer les conditions d'écoulements.

## PLAN DE FINANCEMENT

### PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Automatisation des vannes du moulin de la Forêt	SIA de la Vallière	28 040	Agence de l'eau		30-50
			Conseil Régional de Bourgogne		
			Conseil Général de Saône et Loire		

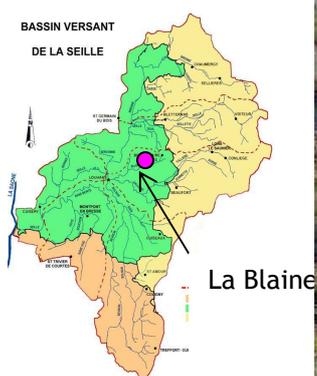
Financement de l'Agence de l'eau conditionné à la prise en compte de la continuité dans le projet

## PHASAGE PREVISIONNEL

## INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Automatisation des vannes du moulin de la Forêt	- automatisation de l'ouvrage	- cout total de l'opération	- amélioration des conditions d'écoulement

## LOCALISATION



**Sources d'information :** Devis SETE 2010.

Dossier définitif de candidature - Fiches actions

<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			
<b>Objectif</b>	Améliorer le fonctionnement physique et écologique des milieux aquatiques et riverains	<b>Fiche action n°</b>	<b>B1-1-45</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Etude des fonctionnalités et des potentiels piscicoles sur le Solnan			
<b>Mesures PDM</b>				
<b>Masses d'eau concernées</b>	La Solnan FRDR 598			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Fédération de pêche de Saône et Loire		2011		25 000 € HT

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le brochet est une espèce piscicole d'intérêt patrimonial et halieutique fort. Les populations de cette espèce se sont malheureusement effondrées, comme en témoigne son classement récent sur la liste rouge nationale des espèces de poissons d'eau douce menacées en France (MNH, UICN 2009)

L'une des raisons expliquant la baisse des effectifs de brochet est la régression des zones humides dans lesquelles cette espèce vient se reproduire.

L'EPTB Saône et Doubs a réalisé en 2005 un recensement des zones humides dans le bassin du Solnan en Saône et Loire. Ces zones recensées concernent des biefs, des fossés, des bras morts, des baisses et des mares. Leurs fonctionnalités piscicoles sont cependant aujourd'hui mal connues.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'étude proposée vise à analyser les potentialités de reproduction naturelle du brochet dans le bassin du Solnan.

Sur la base de l'inventaire réalisé par l'EPTB Saône et Doubs, une analyse des fonctionnalités piscicoles des zones humides du bassin du Solnan sera réalisée, après une sélection des sites les plus intéressants. Une description précise de chaque frayère sera effectuée, incluant des relevés topographiques et floristiques. Cette description sera complétée par des inventaires piscicoles et par des pêches électriques après la reproduction du brochet (mai-juin).

Les résultats seront mis en parallèle avec les résultats d'inventaires piscicoles et de mesures d'habitat réalisés dans le lit mineur du Solnan. Les éventuelles causes du dysfonctionnement des zones humides seront analysées et un programme d'actions hiérarchisé pour la réhabilitation de la fonctionnalité piscicole de ces milieux sera proposé.

Ce programme d'actions pourra comprendre des opérations d'acquisition, de restauration et de préservation et des mesures d'accompagnement au changement de pratiques.

**OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS**

Améliorer la connaissance sur le fonctionnement physique et écologique des milieux

**PLAN DE FINANCEMENT****PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR**

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € TTC	%
Etude des fonctionnalités et des potentiels piscicoles sur le Solnan	Fédération de pêche de Saône et Loire	25 000 soit 29 900 € TTC	FEDER	8 970	30
			Agence de l'eau	14 950	50
			Conseil Régional de Bourgogne		
			Conseil Général de Saône et Loire		

**PHASAGE PREVISIONNEL****INDICATEURS D'EVALUATION**

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Etude des fonctionnalités et des potentiels piscicoles sur le Solnan	- réalisation de l'étude - inventaire piscicole - rédaction du programme d'actions	- cout total de l'opération	



<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			
<b>Objectif</b>	Améliorer le fonctionnement physique et écologique des milieux aquatiques et riverains	<b>Fiche action n°</b>	<b>B1-1-46</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Etude des espèces d'intérêt patrimonial dans l'Ain			
<b>Mesures PDM</b>				
<b>Masses d'eau concernées</b>	Bief de Courmangoux, le Sevron FRDR 598			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Fédération de pêche de l'Ain, Collectivités		2012	1	63 000 € HT

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Les cours d'eau du bassin versant de la Seille abritent des espèces remarquables et protégées. De par les espèces qu'ils abritent, certains secteurs de cours d'eau sont biologiquement prioritaires puisque le maintien de ces espèces sur le bassin dépend uniquement du bon état des quelques populations relictuelles.

Compte tenu de la valeur bio-indicatrice de ces espèces patrimoniales, il est nécessaire de préserver et d'améliorer les habitats, le milieu physique et les différents usages liés à l'eau au risque qu'elles disparaissent.

Le Sevron et le Solnan abritent 3 espèces rares, protégées et menacées (Lamproie, Ecrevisse à pattes blanches, Toxostome). Il convient de mieux connaître leur statut (répartition, abondance, menaces...) afin de les protéger. La protection de ces espèces passe par des actions locales pour préserver et améliorer les milieux (travaux de restauration, sensibilisation, animation)

Les cours d'eau concernés par cet état de connaissance sont :

- le Bief de Courmangoux qui abrite la Lamproie de Planer
- le Sevron qui abrite l'écrevisse à pattes blanches
- le Sevron Médian qui accueille le Toxostome

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'étude proposée vise à mieux connaître ces 3 espèces d'intérêt majeur ainsi que l'état du milieu accueillant ces populations.

L'opération se déroulera en 3 phases :

- 1- **Etude de connaissance des populations** : prospection et délimitation de l'aire de répartition de chaque espèce, échantillonnage : campagnes de pêches électriques (calcul des densités), analyse génétique des populations et élaboration de questionnaires.

- 2- **Etude fine des milieux accueillant ces populations** : analyse physico-chimique et invertébrés, évaluation de la qualité physique et des habitats
- 3- **Animation et sensibilisation** : Sensibilisation des acteurs locaux et des usagers (élaboration d'une plaquette d'information), préconisations d'actions sur les usages.
- 4- **Mise en oeuvre d'un plan de gestion**

#### OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Amélioration des connaissances sur certaines espèces piscicoles, sur leurs habitats et sur leur dynamique d'évolution.

### PLAN DE FINANCEMENT

#### PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Etude des espèces d'intérêt patrimonial dans l'Ain	Fédération de pêche de l'Ain	63 000	Agence de l'eau	37 674	50
			Conseil Régional de Rhône Alpes	18 900	30
			Conseil Général de l'Ain		0

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Mise en œuvre du plan de gestion	Collectivités	A déterminer en fonction de l'étude	Agence de l'eau	A déterminer	
			Conseil Régional de Rhône Alpes	A déterminer	
			Conseil Général de l'Ain	A déterminer	

### PHASAGE PREVISIONNEL

Début de l'opération en 2012

### INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Etude des espèces d'intérêt patrimonial dans l'Ain	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réalisation de l'étude</li> <li>- inventaire piscicole</li> <li>- évaluation de la qualité des eaux et des habitats</li> <li>- rédaction du programme d'actions</li> </ul>	- cout total de l'opération	

<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			
<b>Objectif</b>	Améliorer le fonctionnement physique et écologique des milieux aquatiques et riverains	<b>Fiche action n°</b>	<b>B1-1-47</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Amélioration d'une zone humide aux Prés Donain			
<b>Mesures PDM</b>	3C16 : Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel			
<b>Masses d'eau concernées</b>	Bief de Courmangoux, le Sevron FRDR 598			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Fédération de pêche de l'Ain ?		2012	1	22 000 € HT

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Suite à l'abaissement de la retenue du Moulin de la Chanée et aux modifications du régime des crues, la zone humide de Donain a perdue en fonctionnalité. Elle conserve cependant un bon potentiel et des actions d'amélioration seraient d'autant plus nécessaires que de tels milieux humides ont régressés sur le secteur.

Le site se trouve en contrebas du village de Cormoz, juste en amont des lagunages d'épuration. Il s'agit d'un fossé d'un linéaire d'environ 450 ml. Ce fossé servait très probablement autrefois à faire boire les prés. La connexion aval est permanente avec le Sevron.

Les 20 premiers mètres du fossé font 5 m de large, toujours en eau, avec moins de 20cm d'eau. Ensuite sur environ 100ml la largeur se réduit à 2-3m et la végétation très développée (herbacées + une trentaine de ligneux buissonnants) cache le filet d'eau qui coule en permanence. Sur env 50ml, en parallèle du fossé, se trouve un autre fossé au pied du coteau cultivé. L'espace entre ces deux fossés, de 10m de large environ, est recouvert d'herbacées sur un terrain qui se trouve à environ 1m au dessus du fil d'eau. Les 300 derniers mètres sont constitués d'un fossé de moins de deux mètres de large, recouvert à 100% par des plantes amphibies (laïches, iris...).

Hormis le coteau en maïs qui se trouve en retrait sur les 150 premiers mètres de rive gauche, l'ensemble du site est en prairie de fauche.

Le fossé appartient à la commune sur env 300 ml et une largeur de 3-4m. Les autres terrains et le fossé amont appartiennent tous aux mêmes propriétaires, agriculteurs-exploitants : GAEC de la Grange Vanion.

Le fossé laisse toujours passer un filet d'eau en raison de sources situées sur le coté. Cependant, la reproduction du brochet, régulièrement observée, est bien moins efficace que par le passé selon les riverains en raison de l'abaissement de la lame d'eau d'environ 60cm sur le Sevron au moulin de la Chanée. Il est clair que le site ne peut pas conserver actuellement un ennoisement suffisant pour permettre une bonne reproduction, que ce soit en

raison des abaissement de lame d'eau ou de la modification du régime hydrologique des crues.

#### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les travaux d'amélioration, à but principalement piscicole, consisteraient en une remise en eau saisonnière avec une amélioration des cortèges floristiques.

Sont à prévoir :

- Vannage rustique sur maçonnerie banchée à la confluence afin de conserver l'eau après les crues de février à avril. En effet, les crues durent de moins en moins longtemps et ne laissent plus le temps aux espèces aquatiques de se développer (exemple : frai du brochet). 5 000€
- Retrait de la majorité des souches de ligneux pour éviter une fermeture du milieu. Quelques saules buissonnants pourront être conservés. 3 000€
- Agrandissement des zones humides submersibles par décaissement du terrain entre les deux fossés. 12 000€

#### OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES / INDICATEURS

Mise en eau saisonnière  
Reproduction du brochet et d'autres espèces  
Maintien en végétation basse  
Augmentation de la surface facilement submersible

#### PLAN DE FINANCEMENT

##### PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Amélioration d'une zone humide aux Prés Donain	Fédération de pêche, Collectivités	22 000	Agence de l'eau	13 156	50
			Conseil Régional de Rhône Alpes	0	
			Conseil Général de l'Ain	A déterminer	TDENS*

\* Le Conseil Général financera cette opération moyennant le résultat du Schéma départemental des ENS

#### PHASAGE PREVISIONNEL

Début de l'opération en 2012

#### INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Amélioration d'une zone humide aux Prés Donain	Nombre jours de submersion, reproduction de brochet, surface submergée	- cout total de l'opération	- amélioration des habitats et de la vie piscicole

<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			
<b>Objectif</b>	Améliorer le fonctionnement physique et écologique des milieux aquatiques et riverains	<b>Fiche action n°</b>	<b>B1-1-48</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Plan de gestion des atterrissements sur la Seille et la Vallière			
<b>Mesures PDM</b>				
<b>Masses d'eau concernées</b>	La Seille FRDR 601, La Vallière FRDR 599			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Structures gestionnaires de cours d'eau		2012-2016	1	40 400 €

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La dynamique sédimentaire du bassin versant de la Seille est assez faible, et ce pour des raisons naturelles d'une part, mais aussi pour des raisons anthropiques. En effet, l'aménagement ancien et important des chenaux (longitudinal et transversal) a des impacts à plusieurs niveaux.

Ainsi, certains secteurs sont sujets de façon récurrente à des phénomènes d'atterrissements ou à l'inverse d'incision. Lorsque ces secteurs sont des zones à enjeux (centre ville par exemple, avec un fort enjeu hydraulique), il est nécessaire d'envisager une réflexion à long terme et à l'échelle du bassin versant afin de contrer les opérations ponctuelles de type "curage" qui accentuent encore le déséquilibre sédimentaire et ne résolvent pas pour autant les problèmes ponctuels.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'action concerne premièrement la rédaction d'un plan de gestion des sédiments sur le bassin de la Seille et de la Vallière puis dans un second temps la mise en œuvre de ce plan.

Plusieurs sites problématiques, du fait de l'accumulation de sédiments, ont été identifiés dans la traversée de Montmorot (zones à enjeu humain fort), dans la traversée d'Arlay, Ruffey sur Seille, Domblans ect. Ils posent problème par rapport à la perte de débitance en cas de crue.

A l'inverse, d'autres sites soumis à un phénomène important d'incision pourraient accueillir des sédiments pour améliorer leur recharge.

Avant toute opération, un dossier réglementaire de "plan de gestion des atterrissements" devra être constitué, dossier qui définira la fréquence des opérations, la cote à maintenir des atterrissements, les volumes de sédiments à réinjecter, les sites concernés, etc.

L'étude définira 10 sites pilotes pour mettre en place ce programme. Sur ces sites des analyses de sédiments auront lieu en début d'études puis avant les travaux.

Les volumes de sédiments prélevés devront être ré-injectés dans les bassins correspondants par régalaage des sédiments dans le lit mineur ou par disposition en banquettes sur une berge.

L'action proposée d'observatoire géomorphologique aura ici toute son importance car elle permettra d'avoir un suivi du comportement des différents secteurs en réaction aux actions d'arasement ou réinjection des sédiments, et le cas échéant de recalculer les paramètres fixés a priori.

Une fois arasés, les sédiments devront être analysés avant d'être réinjectés (obligation réglementaire). Les coûts d'analyse sont donc compris dans l'estimation chiffrée.

Enfin, une mission de surveillance des ouvrages du bassin versant sera également mise en place. En effet, de nombreux ouvrages de franchissement existent sur le bassin, et tous présentent un enjeu fort (ponts routiers). Il paraît important d'avoir un suivi régulier de ces ouvrages, en termes de comblement mais également en termes de déstabilisation, afin de prévenir tout risque important, consécutif à une crue par exemple. Une mission de surveillance des ouvrages du bassin versant à une fréquence biennale a donc également été chiffrée ci-dessous.

Chiffrage estimatif (10 sites pilotes)

- Diagnostic et recensement des atterrissements présentant un risque = 2000 €
- Analyse des sédiments (phase étude): 470 € / analyse soit 4 700 € Elle concernera les paramètres suivants : Arsenic, Cadmium, Chrome, Cuivre, Mercure, Nickel, Plomb, Zinc, PCB totaux, HAP totaux
- Réalisation du dossier réglementaire « plan de gestion des atterrissements » : 3 000€
- Analyse des sédiments avant travaux : 4 700 € (Arsenic, Cadmium, Chrome, Cuivre, Mercure, Nickel, Plomb, Zinc, PCB totaux, HAP totaux)
- Enlèvement et évacuation des atterrissements sur les sites prioritaires: 1 400 € en moyenne par atterrissement : 14 000 €
- Observatoire de la capacité hydraulique des ouvrages de franchissement, fréquence biennale : 3 x 4000 € = 12 000 €

TOTAL = 34 100 € HT

#### **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES / INDICATEURS**

L'objectif de cette action est d'installer une logique d'intervention globale et raisonnée sur le bassin versant, afin de supprimer les comportements individuels pouvant avoir localement un impact sédimentaire mais aussi écologique catastrophique. Les gains environnementaux escomptés concernent la qualité physique des milieux : habitats, ripisylve, gestion sédimentaire.

#### **PLAN DE FINANCEMENT**

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Plan de gestion des atterrissements sur la Seille et la Vallière	Structures gestionnaires des cours d'eau	40 400	Agence de l'Eau	20 200	50
			Conseil Général du Jura		

**PHASAGE PREVISIONNEL**

---

**INDICATEURS D'EVALUATION**

---

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Plan de gestion des atterrissements sur la Seille et la Vallière	-Volume de sédiments arasés / réinjectés - Nombre d'opérations menées	Coût total de l'opération -Coût de l'opération par m3 de matériaux mobilisés	- Nombre et niveaux de crues subis sans dommages majeurs aux infrastructures riveraines - Linéaire de berges déstabilisées au droit et en amont du site

<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			
<b>Objectif</b>	Restaurer et entretenir les berges	<b>Fiche action n°</b>	<b>B1-1-49</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Plan de lutte contre la Renouée du Japon ( <i>Fallopia japonica</i> )	Communes de la Communauté de Communes de la Haute Seille		
<b>Mesures PDM</b>				
<b>Masses d'eau concernées</b>	La Seille FRDR 601			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Communauté de communes de la Haute Seille		2011-2015	1	32 500

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le bassin versant de la Seille commence à arborer un caractère similaire à certains cours d'eau régionaux infectés par *Fallopia japonica* et autres hybrides (type vallée de la furieuse).

Une intervention de l'amont à l'aval de la Seille (tête de bassin) pour que le corridor rivulaire retrouve ses spécificités s'avère essentiel.

Dans le cadre du premier contrat de rivière, la Communauté de Communes a porté un premier programme de lutte contre cette espèce invasive avec des résultats intéressants. Afin de pérenniser son action dans le temps, elle souhaite poursuivre son action par le biais d'un nouveau programme pluriannuel d'actions.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'opération consiste à mettre en place un plan de lutte contre la Renouée du Japon (*Fallopia japonica*).

La première étape consiste à cartographier l'ensemble des zones infectées du territoire de la Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille ;

La deuxième étape consiste à élaborer le programme d'intervention suivant les techniques élaborées dans le site Natura 2000 des Reculées de la Haute Seille.

La dernière étape consiste à mettre en place le programme d'intervention sur le territoire de la communauté de communes.

### OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Restauration et amélioration de la qualité physique des cours d'eau - Maintenir et restaurer la diversité biologique - Préserver et gérer les habitats naturels humides et aquatiques - Préservation du cadre de vie

## PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Plan de lutte contre la Renouée du Japon ( <i>Fallopia japonica</i> )	Communauté de Communes de la Haute Seille	32 500	Agence de l'Eau	9 750	30
			Conseil Régional de Franche Comté	9 750	30 max
			Conseil Général du Jura		

Le Conseil Régional pourra financer les phases 1 et 2 à hauteur de 30% maximum. La phase 3 pourra être aidée à hauteur de 30% maximum sur les sites sensibles.

## PHASAGE PREVISIONNEL

## INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Plan de lutte contre la Renouée du Japon ( <i>Fallopia japonica</i> )	Localisation des tâches de Renouée Nombre de linéaire traité	Coût total de l'opération	

<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			
<b>Objectif</b>	Restaurer et entretenir les berges	<b>Fiche action n°</b>	<b>B1-1-50</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Elaboration d'un plan de gestion des étangs et des plans d'eau	Toutes		
<b>Mesures PDM</b>	3C33 : Elaborer un plan de gestion des plan d'eau			
<b>Masses d'eau concernées</b>	Ruisseau la Darge FRDR 10192, Ruisseau des Tenaudins FRDR 10333, Rivière Bacot FRDR 10409, Ruisseau la Serrée FRDR 10464, Ruisseau le Teuil FRDR 10465, Rivière Esenand FRDR 10520, Ruisseau de l'Etang FRDR 10581, Ruisseau la Servonne FRDR 10603, Ruisseau le Malan FRDR 10907, Ruisseau la Boissine FRDR 10911, la Seillette bras aval de la Seille FRDR 11029, Ruisseau la Serenne FRDR 11070, Ruisseau la Boissine FRDR 11207, Ruisseau la Blaine FRDR 11226, Rivière la Dorme FRDR 11255, Ruisseau de l'Etang de Bouhans FRDR 11345, Rivière la Gizia FRDR 11496, Bief de Malaval FRDR 11499, Ruisseau le Besançon FRDR 11509, Ruisseau de Corgeat FRDR 11768, Rivière La Chaux FRDR 11836, Ruisseau du Moulin du Roi FRDR 11993			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
EPTB Saône et Doubs		2015	1	

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

L'usage de bonnes pratiques de gestion des étangs est un des objectifs du contrat de rivière. Les étangs ont désormais une valeur biologique reconnue par tous. De par leur biodiversité étonnante en dépit d'une superficie souvent restreinte, un grand nombre d'entre eux bénéficient d'un statut de protection particulier.

Sur le bassin de la Seille, on dénombre de nombreux étangs et notamment en Bresse, qualifiée de véritable « pays d'étangs ». Aujourd'hui, on en dénombre 600 soit une surface de 2000 ha. La pisciculture reste une activité traditionnelle qui perdure depuis de nombreuses années. Les étangs se sont transformés en étangs de pêche à la ligne ou de loisirs. Exploités de manière traditionnelle, ils contribuent généralement, de par leurs intérêts écologiques et scientifiques, à une transmission de patrimoine.

Etablir un plan de gestion d'un espace protégé consiste à analyser le site dans un contexte plus global en y incluant les différentes activités socio-économiques qui entrent en jeu. Le plan de gestion est un outil qui permet de définir, programmer et contrôler la gestion du site en vue de l'améliorer au fur et à mesure des évaluations, en tirant le plus grand profit de toutes les expériences, positives et négatives.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'objectif de cette opération est d'apporter des conseils concernant les modalités d'une gestion équilibrée, respectueuse de l'environnement mais également de rappeler les droits ainsi que les devoirs des détenteurs de plans d'eau.

L'action se décompose en plusieurs phases :

- recenser les propriétaires d'étangs et/ou de plans d'eau : cette phase se fera par l'intermédiaire d'un questionnaire (statut des étangs, état, mode de gestion,...) et d'échanges téléphoniques avec les propriétaires ou gestionnaires.
- Conseiller les propriétaires en matière de gestion des étangs : réalisation d'une plaquette d'information (statuts des étangs, fréquences de vidange, empoissonnement, exemple d'étang avec une bonne gestion). Cette plaquette est diffusée à tous les propriétaires et gestionnaires d'étangs.
- Elaboration du plan de gestion en tenant compte : entretien des ouvrages et des étangs (vidange), gestion du fonctionnement de l'étang (qualité, phytoplancton), gestion piscicole.

#### **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS**

Restauration et amélioration de la qualité physique des cours d'eau - Maintenir et restaurer la diversité biologique - Préserver et gérer les habitats naturels humides et aquatiques - Préservation du cadre de vie

#### **PLAN DE FINANCEMENT**

<b>Intitulé opération</b>	<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Coût total € HT</b>	<b>Financeurs</b>	<b>Montant € HT</b>	<b>%</b>
Elaboration d'un plan de gestion des étangs et des plans d'eau	EPTB Saône et Doubs	24 000	Agence de l'Eau	14 352	50
			Conseil Régional de Franche Comté		30 max
			Conseil Régional de Bourgogne		
			Conseil Régional de Rhône Alpes	0	0
			Conseil Général de Saône et Loire		
			Conseil Général du Jura		A déterminer
			Conseil Général de l'Ain	0	0

#### **PHASAGE PREVISIONNEL**

Début de l'opération en 2014-2015

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Elaboration d'un plan de gestion des étangs et des plans d'eau	Nombre de propriétaires d'étangs contactés : Taux de retour des questionnaires Nombre de fiches techniques distribuées Réalisation du plan de gestion Nombre de guide remis à des propriétaires : Nombre de personnes touchées par l'information Nombre de propriétaires ou gestionnaires d'étangs ayant améliorés leur pratique de vidange	Coût total de l'opération	



**FICHES ACTIONS VOLET B1.2 -  
Protéger, restaurer les milieux  
remarquables**

<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>		
<b>Objectif</b>	Protéger, restaurer les milieux aquatiques remarquables	<b>Fiche action</b>	<b>B-1-2-1</b>
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>	
<b>Action</b>	Identifier, classier et hiérarchiser des zonages prioritaires de manière concertée	Communes du contrat de rivière Seille (39)	
<b>Mesures PDM</b>	3D02 : Adopter des pratiques agricoles favorables aux zones humides		
<b>Masses d'eau concernées</b>	La Brenne FRDR600 + Ensemble des masses d'eau du Jura		
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>
EPTB Saône et Doubs, Fédération Départementale des Chasseurs du Jura		2011-2013	1
			<b>Coût €HT</b>
			65 844

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Une quantité d'information importante sur les zones humides du bassin versant de la Seille a été centralisée dans le cadre de l'inventaire des zones humides de moins d'un hectare mené par la Fédération de chasse.

Ainsi, la FDCJ a identifié pour le bassin de la Seille dans le département du Jura 295 zones humides pour une superficie de 858,49 hectares. A cela s'ajoute les inventaires de la DIREN et de la DDAF. Pour la partie Jurassienne de la Seille, les zones humides représentent une superficie de 3 451 ha.

L'analyse des données acquises par la Fédération de Chasse permettrait de cibler des secteurs où il faudrait agir prioritairement et mettre en place des actions concrètes pour restaurer, préserver ces milieux remarquables.

Cette phase pourrait se faire en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'eau et des partenaires à travers un réseau de zones humides apparaissant comme prioritaire selon des critères préalablement défini dans le cadre d'un groupe de travail. Ce réseau pourrait ensuite faire l'objet d'un plan de gestion et/ou de restauration à mettre en œuvre à titre exemplaire.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

En se basant sur l'outil d'aide à la décision, l'analyse de l'inventaire, ses mises à jour et les rencontres avec les acteurs locaux, des zonages présentant un intérêt écologique, paysager, touristique ou cynégétique particulier ou un intérêt pour la gestion intégrée du bassin versant pourront être délimités.

Un groupe de travail restreint rassemblant les différents experts intervenant sur les zones humides pourra être constitué afin de prendre en compte le maximum de critères. Il s'agira d'identifier les territoires où les enjeux protection des zones humides -préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques- se croisent avec le plus de force.

L'opération consiste donc dans un premier temps à réunir un groupe de travail restreint rassemblant un maximum d'experts dont le rôle sera :

- Etablir un état des lieux : types de zones humides, répartition, maillage, connexion, fonctionnalités, croisement enjeux-fonctions, notations, autres critères
- Définir une méthode consensuelle de classification et de hiérarchisation,
- Proposer une classification avec les mesures à mettre en œuvre en fonction des zones,
- Faire partager les résultats auprès des acteurs

<b>Coûts prévisionnels (en €)</b>		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1. Réunions du groupe de travail (sur base de 15 jours)		5 644	6 750
2. Identification et évaluation de la faisabilité du réseau prioritaire eu égard aux critères définis par le groupe de travail : analyse des données, concertation avec les acteurs, ... (sur base de 20 jours)		7 525	9 000
3. Précontractualisation avec les propriétaires (sur base de 10 jours)		3 763	4 500
4. Rédaction du plan de gestion du réseau de zones humides identifié (sur base de 120 jours)		45 151	54 000
5. Restitution, communication et valorisation du plan de gestion auprès des acteurs et propriétaires concernés par le réseau de zones humides (sur base de 10 jours)		3 763	4 500
<b>Total</b>		<b>65 844</b>	<b>78 750</b>

#### **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES / INDICATEURS**

1. Constituer un groupe de travail retreint réunissant un maximum d'expert.
2. Etablir un état des lieux des zones humides et définir les critères permettant de hiérarchiser les différents réseaux.
3. Elaborer un plan de gestion/restauration sur le réseau de zones humides choisi par le groupe de travail.
4. Restituer et valoriser le plan de gestion auprès des personnes concernées par le réseau (acteurs de l'eau, propriétaires, usagers,...)

#### **PLAN DE FINANCEMENT**

##### **PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR**

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Identifier et classier des zonages prioritaires de manière concertée	EPTB Saône et Doubs, Fédération Départementale des Chasseurs du Jura	65 844	Agence de l'Eau	32 922	50
			Conseil Régional de Franche-Comté		
			Conseil Général du Jura	11 812	15

Le Conseil Régional pourra intervenir mais hors contrat

## PHASAGE PREVISIONNEL

---

Opération prévue sur la période 2011-2013.

## INDICATEURS D'EVALUATION

---

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Identifier et classier des zonages prioritaires de manière concertée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Constitution et participation au groupe de travail.</li> <li>- Elaboration du plan de gestion du réseau de zones humides sélectionné.</li> <li>- Adhésion des acteurs et des usagers aux différentes actions composant le plan de gestion.</li> </ul>	Coût total de l'opération	

<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			
<b>Objectif</b>	Protéger, restaurer les milieux aquatiques remarquables	<b>Fiche action</b>	<b>B-1-2-2</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Mise en œuvre du plan de gestion du réseau de zones humides prioritaire identifié	Communes du contrat de rivière Seille (39)		
<b>Mesures PDM</b>	3D02 : Adopter des pratiques agricoles favorables aux zones humides			
<b>Masses d'eau concernées</b>	La Brenne FRDR600 + Ensemble des masses d'eau du Jura			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
EPTB Saône et Doubs, Fédération Départementale des Chasseurs du Jura		2013-2016	1	45 151

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Cette action fait suite à la fiche concernant le programme de priorisation et de hiérarchisation des zones humides et est relative à la mise en œuvre du programme opérationnel de gestion et/ou restauration du réseau de zones humides choisi par le groupe de travail.

Outre la préservation et l'amélioration du milieu, ce plan de gestion constituera un exemple concret particulièrement intéressant des actions pouvant être mis en place à plus grande échelle. A ce titre, des visites de terrain pourront être organisées afin de communiquer sur la problématique de la préservation des zones humides.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

La réussite de cette opération est conditionnée à la réalisation de la fiche action précédente. Elle passe également par l'adhésion et l'acceptation des propriétaires et usagers concernés par le réseau des différentes actions composant le plan de gestion.

Un important travail d'animation et de communication sera mené pour le bien de la préservation de la biodiversité à l'échelle du bassin versant de la Seille. De même un travail de veille foncière sera réalisé sur certains secteurs concernés par le réseau.

### OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

1. Mettre en œuvre le plan de gestion défini dans le cadre du programme de hiérarchisation et de priorisation des zones humides.
2. Préserver et/ou restaurer le réseau de zones humides identifié comme prioritaire.
3. Constituer un support de communication "concret" permettant de sensibiliser les différents publics à la problématique de la préservation des zones humides.

## PLAN DE FINANCEMENT

### PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Mise en œuvre du plan de gestion du réseau de zones humides prioritaire identifié	EPTB Saône et Doubs, Fédération Départementale des Chasseurs du Jura	45 151	Agence de l'Eau	22 576	50
			Conseil Régional de Franche-Comté		
			Conseil Général du Jura	8 100	15

Le Conseil Régional pourra intervenir mais hors contrat.

## PHASAGE PREVISIONNEL

L'opération devrait débutée en 2013 pour une durée de 3 ans.

## INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Mise en œuvre du plan de gestion du réseau de zones humides prioritaire identifié	1. Taux de réalisation des actions composant le plan de gestion. 2. Maintien ou amélioration de la qualité biologique du réseau à posteriori. 3. Nombre de visite de terrain de sensibilisation à la démarche.	Coût total de l'opération	

<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			
<b>Objectif</b>	Protéger, restaurer les milieux aquatiques remarquables	<b>Fiche action n°</b>	<b>B-1-2-3</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Restauration de 4 zones humides sur le bassin de la Seille (39)	Augea Commenailles Le Miroir Ruffey sur Seille Vers sous Sellieres		
<b>Mesures PDM</b>	3D02 : Adopter des pratiques agricoles favorables aux zones humides			
<b>Masses d'eau concernées</b>	La Seille FRDR 601, la Brenne FRDR600, la Vallière FRDR599, la rivière Bacot FRDR10409, la Chaux FRDR11836			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Fédération Départementale des Chasseurs du Jura		2011-2016	1	478 000

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La FDCJ s'investit fortement dans la préservation des milieux humides. Sur le bassin versant de la Seille, la FDCJ est propriétaire ou gestionnaire de 3 sites pouvant faire l'objet de travaux afin de les réhabiliter. Des démarches sont également en cours sur une quatrième zone en vue d'une acquisition et la mise en place d'un programme de gestion et d'aménagement en partenariat avec une collectivité. La superficie totale des sites couvre 71 hectares.

#### - Vers sous Sellieres, « Le Vallon du Linceul »

La zone couvre une superficie totale de 24 ha (10 ha sur Sellières et 14 ha sur Vers Sous Sellières), elle est bordée à l'ouest par un bois et à l'est par l'A39.

La zone est composée de pâturages embroussaillés par endroits, d'un étang peu profond où la végétation hydrophile s'est bien développée, de mares et d'une zone humide.

Un ruisseau (appelé ruisseau de l'étang de Vers) traverse la zone et se jette en dehors de la zone dans la Brenne (rivière de première catégorie), à lui s'associent comme affluents deux autres ruisseaux le Prélots et le Sellé, tous deux en provenance du village de Mantry.

Le ruisseau de l'étang de Vers est classé en deuxième catégorie, il a été recalibré dans les années 1960-70, et possède actuellement un tracé rectiligne. A cause de ces travaux il a perdu une grande capacité d'accueil vis à vis de la faune piscicole par perte d'un habitat adapté. Les zones de frayères et les zones de refuge sont limitées. Son lit est très creusé, il se situe à environ 1.50 mètre en dessous du pré et possède peu de cailloux, l'argile est souvent apparente. Une végétation de surface à certains endroits s'est développée notamment le nénuphar (*Nuphar lutea*). La rypisilve est importante, ce qui procure beaucoup d'ombre.

Le site est la propriété de la Fondation pour la protection des Habitats de la Faune Sauvage. Il est géré par la Fédération départementale des chasseurs du Jura.

La zone a fait l'objet de travaux d'aménagements à la fin des années 1990 dans le cadre des mesures compensatoires liées à la création de l'autoroute A 39 (création d'étangs, de mares, installation de seuils sur le cours d'eau).

Ces travaux ont amélioré le potentiel écologique du site. Notamment en faveur des oiseaux d'eau : Héron cendré et Héron pourpré nicheurs, Bécassine sourde et Bécassine des marais hivernantes, anatidés, ... Mais aussi en matière de biodiversité floristique. Grâce à l'inventaire réalisé par JF. PROST en 2002 (228 plantes dont 68 hygrophiles) il a été montré que de 18 nouvelles espèces dont la Grande naïade (*Najas marina*) plante protégée à l'échelon régional sont apparues sur le site. L'intérêt du site est reconnu, il figure en 3ème place des « étangs et milieux aquatiques » suivis dans le cadre de l'Observatoire de l'A 39 (EPA, 2007).

Malgré ce bilan encourageant, le site a un potentiel qui peut encore être amélioré. Un diagnostic écologique réalisé en 2008 a mis en évidence des dysfonctionnements et permis de faire des propositions pour améliorer la situation. Trois problèmes majeurs ont été identifiés :

- 1/ Le recalibrage du cours d'eau qui a conduit à son encaissement et une simplification des habitats de la faune piscicole.
- 2 / L'installation de seuils sur le cours d'eau destinés à compenser la baisse du niveau de la nappe phréatique et qui perturbe sa fonctionnalité.
- 3 / L'effet réchauffement de l'étang sur le cours d'eau

### **- Ruffey sur Seille**

Il s'agit d'une zone humide de près de 8 ha intégrée dans une zone humide plus large (24 ha) recensée par la DREAL dans le cadre de leur inventaire régional des zones de plus d'un hectare (1998-2003). Ce complexe humide est le deuxième plus importante du BAC des puits de Villevieux.

Caractérisée forêt humide de bois tendre et rattachée au Code Corinne 44.3 : « Forêts d'Aulnes et de Frênes des fleuves medio européens, elle correspond à la typologie SDAGE 5 (Bordures de cours d'eau) et 6 (Plaines alluviales). Celle-ci est située au lieu dit « Bois des Marais ».

Cette zone a été considérablement transformée : création de fossés et de buttes et réalisation d'une plantation forestière (chêne rouge) datant d'une trentaine d'années. Les travaux effectués à l'époque n'ont pas apporté les résultats attendus, ont dégradé ce milieu et altéré son fonctionnement.

Grâce à l'aide technique de la FDCJ et au soutien financier de l'Agence de l'eau, du Conseil Général du Jura et de RFF, la commune de Ruffey a pu acquérir ce site en vue de le conserver, voire de le réhabiliter.

Pour engager des actions adaptées, la FDCJ a été désignée comme gestionnaire sous l'égide de la commune.

### **- Augea- Le Miroir**

La FDCJ s'est porté acquéreur de cette zone en 2010 et a sollicitée une aide de l'Agence de l'eau. Il s'agit d'une zone humide essentiellement boisée de près de 15 ha. Elle est constituée d'une plantation de peuplier, de bois de frêne et aulnes à hautes herbes et d'une phragmitaie. On y trouve un habitat d'intérêt communautaire prioritaire : Aulnaies à hautes herbes ; code CORINE 44.332 et cahiers d'habitats 91E0-11\*.

Le site est en partie menacé de fermeture et sa conservation demande la mise en œuvre de travaux agricoles et/ou sylvicoles.

Des contacts auprès de la commune d'Augea et de l'ACCA locale ont été pris en vue de les associer à la future gestion du site.

### - Commenailles

Le site est situé sur la commune de Commenailles. Il s'agit d'une ancienne carrière non exploitée depuis 2003 appartenant à la société IMERYS.

Il concerne deux parcelles couvrant une surface d'environ 28 ha. Elles sont situées sur une zone d'exploitation d'argile. Cette exploitation du site a duré 23 ans, de 1970 à 2003.

Ces deux parcelles ont été considérablement transformées par l'exploitation de leur sous-sol. Après fermeture du site, une grande partie de la parcelle 19 a été remblayée. La topographie vallonnée du site, résultat d'une « réhabilitation », a permis la formation de deux mares. Une des deux parcelles est largement occupée par un plan d'eau.

Ce site est constitué d'une mosaïque de petits habitats. On trouve notamment un plan d'eau, deux mares, une ripisylve d'aulnes longeant le fossé, un bois humide constitué de chênes, d'aulnes et charmes, une prairie de fauche et une pelouse où se développent de nombreux ronciers. Superficies des différents habitats :

Mares : 20 ares et 1 ha

Ripisylve : 40 ares

Bois humide : 1.6 ha

Carrière : 5.5 ha

Ceinture végétation arborescente : 1.7 ha

Prairie de fauche : 12 ha

Pelouse : 5,7 ha

Cette zone se situe aux abords d'un site N2000 et s'inscrit dans une ZNIEFF de type I.

Sur la majorité du site, aucune activité anthropique n'est présente. Ceci conduit à une fermeture progressive du milieu sous l'action de l'évolution naturelle de la végétation. Ainsi, quelques menaces liées à la dynamique des milieux peuvent être observées : développement de nombreux ronciers et ligneux, atterrissement des mares...

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

---

La zone de Vers sous Sellières, « Vallon du Linceul »

Le site du vallon du Linceul est traversé par un cours d'eau sur une longueur 1 600 m ce qui représente un potentiel d'action conséquent.

La Fédération départementale des chasseurs qui possède la maîtrise d'ouvrage du site souhaite pouvoir réaliser les travaux de restauration physique du cours d'eau contribuant à relever les lignes d'eau et restaurer la fonctionnalité des franges humides du site. L'enjeu est de répondre à l'ensemble des objectifs d'amélioration piscicole, entomologique et ornithologique que s'est fixée la Fédération des Chasseurs du Jura.

Le travail de 1998 a permis de réaliser un constat et un diagnostic du site. Il en résulte des objectifs et des propositions d'actions.

Le premier objectif est de réaliser une étude hydraulique (en vue des travaux de renaturation) , une étude sur la qualité de l'eau et consolider l'état des lieux en complétant et mettant à jour les études d'inventaires réalisées en 2008 préalablement à la réalisation des travaux. Les relevés de 2008 montrent une perturbation majeure sur certains affluents du Linceul. L'amélioration de la fonctionnalité du réseau hydrographique ne doit pas être contrecarrée par des éléments négatifs. Les conséquences des travaux doivent être analysées.

Le second objectif concerne les travaux à réaliser sur le cours d'eau : actions visant à relever le fond du cours d'eau, action visant à favoriser l'inondation du site lors des fortes pluies, action visant à la suppression des seuils.

Troisième objectif : étudier la possibilité de modifier le profil de l'étang pour détourner le cours d'eau qui l'alimente afin d'éviter le réchauffement de l'eau et assurer la circulation de la faune piscicole.

Augea/ Le Miroir, Commenailles, Ruffey sur Seille :

Pour la zone de Commenailles, le projet d'acquisition en partenariat avec la commune sera concrétisé en dehors de programme contrat de rivière Seille. La mise en place d'une gestion adaptée du site sera effectuée dans le cadre du contrat rivière Seille.

Le premier objectif sur ces zones est de dresser un état des lieux précis et rédiger un plan de gestion en associant les acteurs locaux. Ainsi les enjeux pourront être identifiés et des orientations seront définies de manière partagée. Sur Ruffey sur Seille, le principe est de ne pas se focaliser uniquement sur la seule partie de 8 ha mais d'étudier le fonctionnement global de la plus grande entité de 24 ha notamment par la mise en place d'un suivi piézométrique (partenariat UMR Chrono-Environnement, Université de Franche Comté).

Le deuxième objectif est de mettre en œuvre le plan de gestion : engager les travaux de restauration préconisés, mettre en place des suivis et poursuivre l'animation sur ces sites.

La nature des travaux ne peut pas encore être connue de manière précise car elle sera fonction des objectifs du plan de gestion. On peut d'ores et déjà envisager une exploitation des arbres, bouchage de fossés, aplanissement des ados de plantation, lutte contre la fermeture du milieu.

Le coût de l'opération est représenté dans le tableau ci-dessous :

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT
Animation du projet	FDCJ	67 000
Rédaction des plans de gestion	FDCJ	82 000
Etude Hydraulique et qualité de l'eau (Vallon du Linceul)	FDCJ	12 000
Travaux de restauration, gestion	FDCJ	250 000
Suivis après travaux	FDCJ	67 000

**OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS**

L'objectif de l'opération est de réhabiliter plusieurs hectares de zones humides.

**PLAN DE FINANCEMENT****PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR**

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financiers	Montant € HT	%
Restauration de 4 zones humides sur le bassin de la Seille (39)	FDCJ	478 000	Agence de l'Eau	239 000	50
			Conseil Régional de Franche-Comté	85 753	15
			Conseil Général du Jura	85 753	15

## PHASAGE PREVISIONNEL

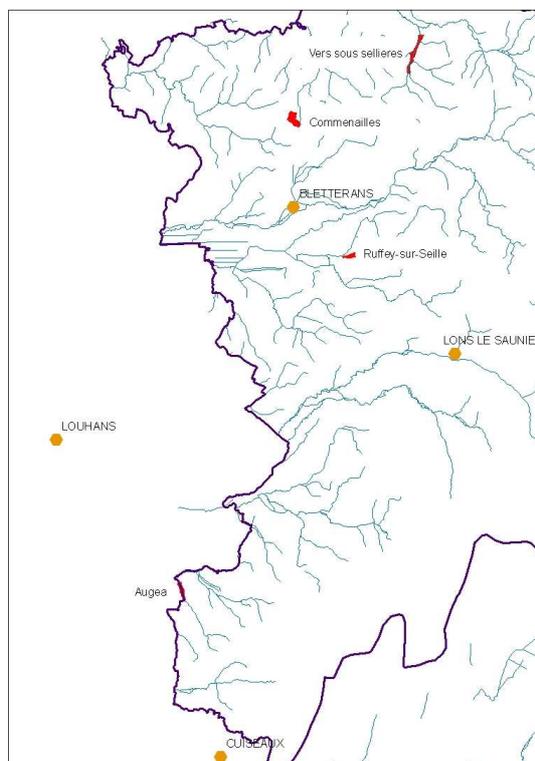
Opération programmée sur toute la durée du contrat à partir de 2011

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Animation du projet					
Rédaction plans de gestion					
Etude hydraulique					
Travaux de restauration/gestion					
Suivis après travaux					

## INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Animation du projet	Réunions, compte rendus	Nombre de jours internes, factures pour les dépenses externes	Biologiques et physiques
Rédaction plan de gestion	Rapports		
Etude hydraulique et qualité de l'eau	Etude		
Travaux de restauration/gestion	Opérations réalisées, superficies		
Suivis après travaux	Rapports de suivis		

## LOCALISATION



<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			
<b>Objectif</b>	Protéger, restaurer les milieux aquatiques remarquables	<b>Fiche action</b>	<b>B-1-2-4</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Elaboration et mise en oeuvre d'un plan de gestion des parcelles FNE de l'Etang Vaillant	Commune de Chapelle-Voland		
<b>Mesures PDM</b>	3D02 : Adopter des pratiques agricoles favorables aux zones humides			
<b>Masses d'eau concernées</b>	La Darge FRDR 10192, la Brenne FRDR 600			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Jura Nature Environnement		2011	2	99 500

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La préservation de l'Etang Vaillant est due aux actions conjointes mises en place par le Département du Jura et le monde cygénétiq ue et par son intégration au sein du site Natura 2000 « Bresse jurassienne nord » dont le document d'objectifs a été récemment validé.

Le réseau associatif environnementaliste local, constitué des fédérations régionale Franche-Comté Nature Environnement (FCNE) et départementale Jura Nature Environnement Jura Nature Environnement (JNE), a aujourd'hui l'opportunité de consolider ces actions sur les parcelles dont FCNE est propriétaire. En partenariat avec celle-ci, JNE se propose d'en écrire le plan de gestion de façon concertée et complémentaire au travail actuellement réalisé (rédaction du plan de gestion) par la Fédération Départementale des Chasseurs du Jura (FDC39) sur les parcelles acquises par la Fondation pour la Préservation des Habitats de la Faune Sauvage (FPHFS).

Les parcelles FCNE sont situées sur la commune de Chapelle-Voland, principalement à l'ouest de l'étang Vaillant (section ZX, n°19 « Clousiaux » et n°21 « Pré des Rabus) pour une surface de plus de 3 hectares. Elles sont tangentes aux propriétés de la FPHFS. Une autre parcelle (section AV, n°28 « Bois Vaillant ») est située en limite sud du site et s'étend sur un peu plus de 3 000 m<sup>2</sup>. Situées sur le bassin versant de la Brenne, concernée par le second Contrat de rivière Seille (enc ours d'élaboration) porté par l'EPTB Saône et Doubs, toutes ces parcelles participent à l'alimentation du ruisseau de Blanc Montarlots qui traversent l'étang Vaillant d'est en ouest.

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'action consiste en l'écriture d'un plan de gestion précisant les enjeux et les préconisations de gestion envisageables sur le site pour les années à venir. Ce document exige diverses étapes :

- récolte des données (bibliographiques, inventaires in situ)
- concertation avec les acteurs locaux et les partenaires techniques
- coordination entre FCNE et JNE pour la définition des tâches et leur exécution
- rédaction du document et de réalisation des documents cartographiques
- restitution aux partenaires techniques et financiers et de validation du document
- animation du dossier pour la mise en route du plan de gestion

Un important travail partenarial avec la fédération de chasse est à prévoir pour valider la démarche. Il s'agit également de mutualiser les connaissances en terme de logiques d'acteurs, d'identification des enjeux, d'appréhension des dynamiques et du fonctionnement hydrologique du milieu dans l'objectif de donner de la cohérence aux deux plans de gestion obligatoirement complémentaires.

## OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

L'objectif général visé est de préserver les zones humides en élaborant un plan de gestion..

## PLAN DE FINANCEMENT

### PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Elaboration d'un plan de gestion des parcelles FNE de l'Etang Vaillant	Jura Nature Environnement	9 500	Agence de l'Eau	3 800	40
			Conseil Régional de Franche-Comté		
			Conseil Général du Jura	3 800	40

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Mise en œuvre du plan de gestion	Jura Nature Environnement	90 000	Agence de l'Eau	45 000	50
			Conseil Régional de Franche-Comté		
			Conseil Général du Jura		15-30

Financement régional compte tenu du contenu du plan de gestion une fois réalisé et validé

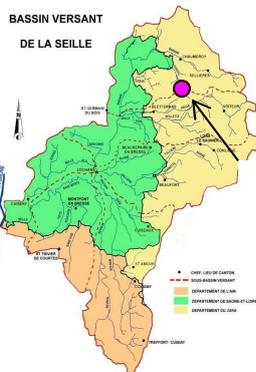
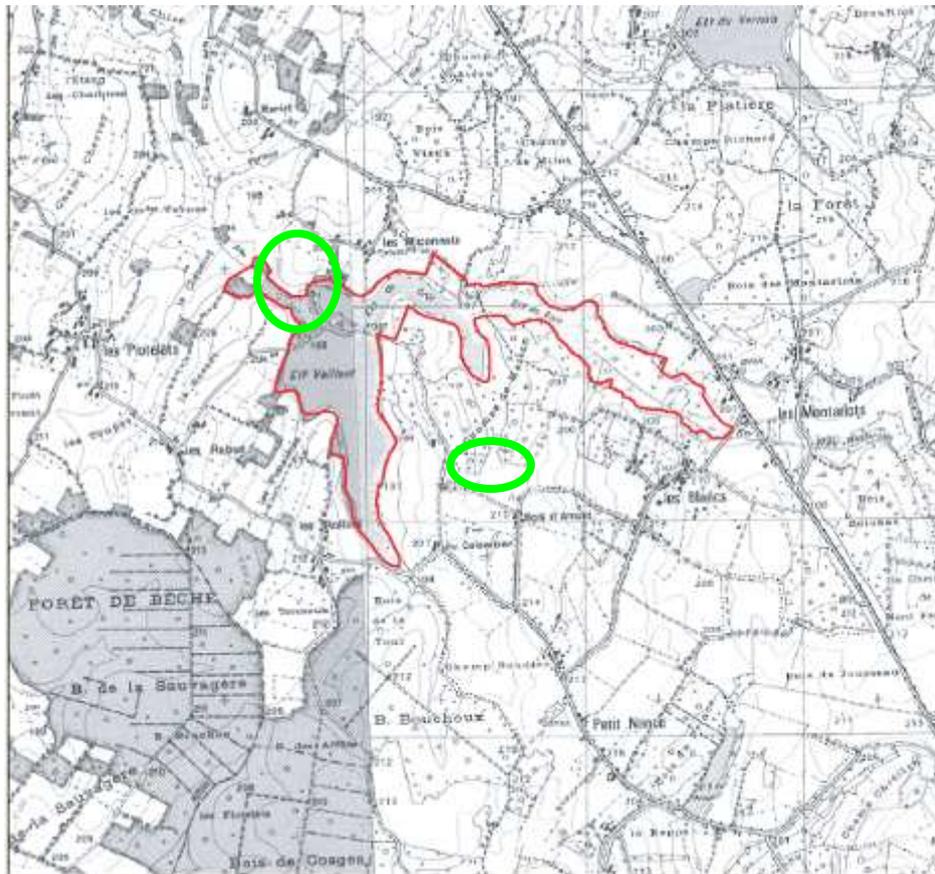
## PHASAGE PREVISIONNEL

Début de l'étude en 2011

## INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Elaboration d'un plan de gestion des parcelles FNE de l'Etang Vaillant	- élaboration du plan de gestion	Coût total de l'opération	

## LOCALISATION



Etangs Vaillant



Parcelles FCNE

<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			
<b>Objectif</b>	Protéger, restaurer les milieux aquatiques remarquables	<b>Fiche action</b>	<b>B-1-2-5</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Interventions en faveur des zones humides (01)			
<b>Mesures PDM</b>	3D02 : Adopter des pratiques agricoles favorables aux zones humides			
<b>Masses d'eau concernées</b>	Bief d'Avignon FRDR 10898, Le Besançon FRDR 11509, Solnan -Sevron FRDR 598, la Voyer FRDR 12012, Les Sânes FRDR597, La Seille FRDR 596 - Ruisseau le Souchon FRDR 10270			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Collectivités ou CREN Rhône Alpes		2011-2016		487 500

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le CREN Rhône-Alpes contribue à préserver la diversité exceptionnelle du patrimoine biologique régional. Il appartient à un réseau de conservatoires d'espaces naturels fédérés au niveau national.

Le CREN Rhône-Alpes et ses trois délégations départementales en Isère, Savoie et Haute-Savoie, préservent aujourd'hui un ensemble d'espaces naturels de plusieurs milliers d'hectares. Ils animent, chaque année, différents programmes visant à :

- Préserver des espèces menacées et des milieux naturels remarquables,
- Améliorer les techniques et les méthodes de travail dans ce domaine,
- Aider les collectivités à mettre en place des politiques de préservation de la nature,
- Valoriser le patrimoine naturel auprès du grand public.

Par ailleurs le CREN Rhône-Alpes accompagne les collectivités dans leurs projets de restauration, gestion ou conservation des zones humides. Afin d'initier de nouvelles démarches la mise en évidence de secteurs d'intervention prioritaires en termes de biodiversité et de ressource en eau est en cours sur des communes du bassin versant dans l'Ain.

D'autres démarches similaires sont également en cours au niveau du Département de l'Ain :

- Définition d'enjeux prioritaires en terme de préservation
- Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles

Dans ce contexte, même si les sites ne sont pas encore identifiés, il apparaît nécessaire de programmer des actions visant à conserver les zones humides pour que les collectivités accompagnées dans leurs projets aient les moyens de les mettre en œuvre.

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

Ils 'agit d'un ensemble d'actions similaires à celles menées par les conservatoires sur les zones humides :

- Animation en vue de maîtrise foncière ou d'usage (surface totale potentielle de 30 ha)
- Mise en œuvre d'une gestion conservatoire sur des sites à forts enjeux écologiques maîtrisés suite à l'animation foncière/usage (2sites, surface totale potentielle de 20 ha) :
  - Acquisition foncière
  - Elaboration de plan de gestion
  - Travaux de gestion/ restauration : leur nature dépend du contexte du site même si certaines actions peuvent être pressenties selon leur type :
    - Mares : création, curage, reprofilage de berges, débroussaillage...
    - Etangs : remise en état des systèmes de gestion hydraulique, gestion des niveaux d'eau, reprofilage de berges...
    - Marais : broyage, pâturage, restauration du fonctionnement hydrologique (seuils...), étrépage...
    - Prairies humides : voir ci-dessous
  - suivis scientifiques
  - animation du projet
- Mise en œuvre d'une gestion allégée sur des sites à enjeux moindres maîtrisés suite à l'animation foncière/usage (détail similaire au point précédent - 4 sites, surface totale potentielle de 20ha)
- Incitation à des pratiques agricoles favorables au bon fonctionnement des prairies humides ou inondables, en cohérence avec avec les programmes nationaux du type mesures agro-environnementales (secteurs orphelins hors sites Natura 2000 et zones à enjeu eau DCE - surface totale potentielle de 50 ha)

## OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

L'objectif général visé est de préserver les zones humides.

## PLAN DE FINANCEMENT

### PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR

Intitulé opération		Maître d'ouvrage	coût total € HT	financeurs					
				Agence de l'Eau		Conseil Régional		Conseil Général	
				Montant € HT	%	Montant € HT	%	Montant € HT	%
Foncier	Animation foncière	collectivités ou CREN	180 000	144 000	80%	18 000	10%	18 000	10%
	Acquisition foncière								
Mise en œuvre d'une gestion conservatoire sur des sites à forts enjeux écologiques	Elaboration de plan de gestion		30 000	24 000	80%	3 000	10%	3 000	10%
	Travaux de gestion/ restauration		110 000	55 000	50%	33 000	30%	22 000	20%
	suivis scientifiques								
	animation du projet								
Mise en œuvre d'une gestion allégée sur des sites à enjeux moindres	Elaboration de plan de gestion		20 000	16 000	80%	2 000	10%	2 000	10%
	Travaux de gestion/ restauration		60 000	30 000	50%	18 000	30%	12 000	20%
	suivis scientifiques								
	animation du projet								
Incitation à des pratiques agricoles favorables au bon fonctionnement des	Indemnisation des exploitants agricoles	87 500	43 750	50%	26 250	30%	17 500	20%	
<b>TOTAL</b>			<b>487 500</b>	<b>312 750</b>	<b>64%</b>	<b>100 250</b>	<b>21%</b>	<b>74 500</b>	<b>15%</b>

\* : Le Conseil Général intervient via le financement du programme d'actions du CREN.

## PHASAGE PREVISIONNEL

---

Opération programmée sur toute la durée du contrat à partir de 2011

## INDICATEURS D'EVALUATION

---

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Animation maîtrise foncière/usage	Réunions, conventions avec opérateurs fonciers ou propriétaires	Nombre de jours internes, factures pour les dépenses externes	Biologiques et physiques
Acquisition foncière	Actes de vente		
Plans de gestion	réunions, cartographie des milieux, rapport		
Travaux de restauration/gestion	Volumes, surfaces traitées		
Animation des projet	Réunions, comptes-rendus		
Suivis après travaux	Rapports de suivis		
Indemnisation des exploitants agricoles	Surfaces sous conventions	factures	phénologiques

## LOCALISATION

---

Bassin versant de la Seille dans l'Ain, sites non définis pour le moment.

<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			
<b>Objectif</b>	Protéger, restaurer les milieux aquatiques remarquables	<b>Fiche action</b>	<b>B-1-2-6</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Gestion écologique de l'Etang de But	Saint Etienne du Bois		
<b>Mesures PDM</b>	3D02 : Adopter des pratiques agricoles favorables aux zones humides			
<b>Masses d'eau concernées</b>	Sevron Solnan FRDR 598			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
CREN Rhône Alpes		2011	1	90 250

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le CREN Rhône-Alpes contribue à préserver la diversité exceptionnelle du patrimoine biologique régional. Il appartient à un réseau de conservatoires d'espaces naturels fédérés au niveau national.

Le CREN Rhône-Alpes et ses trois délégations départementales en Isère, Savoie et Haute-Savoie, préservent aujourd'hui un ensemble d'espaces naturels de plusieurs milliers d'hectares. Ils animent, chaque année, différents programmes visant à :

- Préserver des espèces menacées et des milieux naturels remarquables,
- Améliorer les techniques et les méthodes de travail dans ce domaine,
- Aider les collectivités à mettre en place des politiques de préservation de la nature,
- Valoriser le patrimoine naturel auprès du grand public.

Le site de l'étang de But se trouve majoritairement sur le territoire de la commune de Saint Etienne du Bois au Nord de Bourg en Bresse. Quelques parcelles sont situées sur le territoire communal de Viriat.

Le site correspond à l'étang à proprement parler et à son environnement, composé de milieux forestiers.

L'étang de But est géré dans un but conservatoire suite à des mesures compensatoires de l'autoroute A39.

Ainsi la Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (SAPRR), concessionnaire de l'autoroute a acquis l'étang de But et des parcelles adjacentes, soit 23 ha.

En 1999, ces terrains ont été confiés en gestion au Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels (CREN) par le biais d'une convention d'usage.

Un premier plan de gestion a mis en œuvre entre 1999 et 2004 et un second entre 2005 et 2010.

Le contexte environnemental (tête de bassin versant, eaux acides...) de l'étang de But permet la présence milieux aquatiques et humides d'une grande qualité écologique qui se traduit par la présence de nombreuses espèces animales et végétales très spécialisées, dont les exigences font leur rareté.

La conservation de la fonctionnalité de cet écosystème est donc un enjeu pour la ressource en eau et la biodiversité sur le plan régional.

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

-Le **premier objectif** est de travailler collectivement avec les acteurs locaux et partenaires du site sur l'évaluation et la révision du plan de gestion. Ce sera l'occasion de dresser mettre à jour l'état des lieux (diagnostic physique, écologique et socio-économique, associé à un bilan complet de la gestion réalisée ces dernières années). Il s'agira ensuite, fort des enseignements de cet état des lieux, de définir les enjeux et les nouvelles orientations puis de définir les actions à mettre en œuvre pour atteindre les nouveaux objectifs fixés. Une concertation importante aura lieu avec les acteurs locaux, très demandeurs d'être partie prenante de la décision.

-Le **deuxième objectif** est de poursuivre la restauration et la gestion ainsi que les suivis et l'animation globale du projet.

La nature des travaux n'est pas encore connue de manière précise car elle sera fonction de l'évaluation de l'atteinte des objectifs du plan de gestion précédent et des attentes des acteurs locaux. Globalement les actions devraient être similaires à celles des précédents plans de gestion (décapage, curage, restauration des ouvrages hydrauliques, lutte contre les espèces invasives, débroussaillage...). Une action supplémentaire est cependant nécessaire, il s'agit de la création d'une annexe hydraulique comme milieu de substitution permettant la vidange (partielle ou totale) de l'étang pour améliorer son fonctionnement trophique.

## OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

L'objectif général visé est de préserver les zones humides.

## PLAN DE FINANCEMENT

### PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Révision du plan de gestion	CREN Rhône Alpes	13500	Agence de l'Eau	10800	80
			Conseil Régional	1350	10
			Conseil Général	1350	10
Travaux de restauration/gestion	CREN Rhône Alpes	57500	Agence de l'Eau	28750	50
			Conseil Régional	17250	30
			Conseil Général	11500	20
Animation du projet	CREN Rhône Alpes	11250 (2250€/an)	Agence de l'Eau	5625	50
			Conseil Régional	3375	30
			Conseil Général	2250	20
Suivis après travaux	CREN Rhône Alpes	8000 (2000€/an)	Agence de l'Eau	4000	50
			Conseil Régional	2400	30
			Conseil Général	1600	20
<b>TOTAL</b>		<b>90250</b>	<b>Agence de l'Eau</b>	<b>49175</b>	<b>54</b>
			<b>Conseil Régional</b>	<b>24375</b>	<b>27</b>
			<b>Conseil Général</b>	<b>16700</b>	<b>19</b>

\* : Le Conseil Général intervient via le financement du programme d'actions du CREN.

## PHASAGE PREVISIONNEL

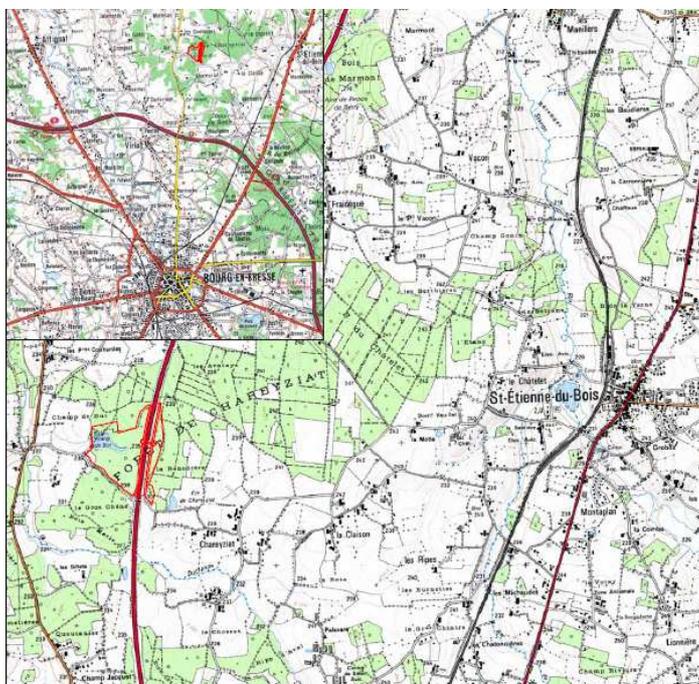
Opération programmée sur toute la durée du contrat à partir de 2011

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Révision du plan de gestion					
Travaux de restauration/gestion					
Animation du projet					
Suivis après travaux					

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Révision du plan de gestion	réunions, cartographie des milieux, rapport	Nombre de jours internes, factures pour les dépenses externes	Biologiques et physiques
Travaux de restauration/gestion	Volumes, surfaces traitées		
Animation du projet	Réunions, comptes-rendus		
Suivis après travaux	Rapports de suivis		

## LOCALISATION



<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			
<b>Objectif</b>	Protéger, restaurer les milieux aquatiques remarquables	<b>Fiche action n°</b>	<b>B-1-2-7</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Animation territoriale en faveur des milieux naturels	communes du bassin versant dans l'Ain		
<b>Mesures PDM</b>	3D02 : Adopter des pratiques agricoles favorables aux zones humides			
<b>Masses d'eau concernées</b>	Le Sevron Solnan FRDR 598, le Bief des Chaises FRDR 10563, Le Bief du Bois Tharlet FRDR 10903, le Bief de Malaval FRDR 11499, le Bief d'Ausson FRDR 11254			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
CREN Rhône-Alpes et EPTB Saône-Doubs		2011-2016	1	54 300

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le CREN Rhône-Alpes contribue à préserver la diversité exceptionnelle du patrimoine biologique régional. Il appartient à un réseau de conservatoires d'espaces naturels fédérés au niveau national.

Le CREN Rhône-Alpes et ses trois délégations départementales en Isère, Savoie et Haute-Savoie, préservent aujourd'hui un ensemble d'espaces naturels de plusieurs milliers d'hectares. Ils animent, chaque année, différents programmes visant à :

- Préserver des espèces menacées et des milieux naturels remarquables,
- Améliorer les techniques et les méthodes de travail dans ce domaine,
- Aider les collectivités à mettre en place des politiques de préservation de la nature,
- Valoriser le patrimoine naturel auprès du grand public.

Par ailleurs le CREN Rhône-Alpes accompagne les collectivités dans leurs projets de restauration, gestion ou conservation des milieux naturels.

Afin de continuer à répondre aux demandes des collectivités cette mission d'animation territoriale en faveur des milieux naturels est inscrite dans les actions du contrat de rivière.

En complément une stratégie d'intervention en fonction de l'intérêt de chaque zone humide sur le plan de la biodiversité, de la ressource en eau et de la possibilité de faire émerger rapidement des projets est programmée. Elle permettra l'émergence de nouveaux projets.

Elle s'appuiera sur une expérience en cours au sein d'une zone pilote en Bresse, dont plusieurs communes du bassin versant dans l'Ain font partie : COURMANGOUX, ETREZ, FOISSIAT, MEILLONNAS, PRESSIAT, TREFFORT-CUISIAT, VIRIAT.

D'autres démarches similaires sont également en cours au niveau du Département de l'Ain :

- Définition d'enjeux prioritaires en terme de préservation
- Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles

Enfin le CREN va engager en 2011 un complément de l'inventaire des zones humides de l'Ain.

Fort d'une méthodologie à appliquer et de données à intégrer il semble tout à fait pertinent d'élargir la démarche au reste du bassin versant afin de bénéficier d'une vision stratégique en terme de préservation des zones humides.

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

### **Accompagnement des collectivités :**

- **Aide à l'émergence d'opérations collectives de préservation, restauration et reconquête des milieux naturels**

Objectifs : faire émerger des projets en prise avec les réalités socio-économiques, si possible collectifs sur des zones où se concentrent de nombreux enjeux liés à l'eau.

Actions : animations auprès des acteurs et en particulier présence aux instances de concertation sur l'eau et notamment du contrat de rivière.

- **Accompagnement des collectivités et de certains acteurs ruraux et industriels dans la prise en compte des milieux naturels dans leurs actions d'aménagement du territoire et de préservation du patrimoine naturel**

Objectifs : mobiliser les collectivités et acteurs locaux de l'aménagement du territoire pour qu'ils prennent en compte la préservation des milieux naturels, dans leurs projets.

Actions : adapter l'information au contexte territorial, élaborer des documents de sensibilisation, accompagner les politiques de maîtrise foncière, faire connaître l'emplacement des milieux naturels sur leur territoire, participer aux différentes démarches pouvant concerner les milieux naturels.

- **Actualisation et porter à connaissance des inventaires des milieux naturels**

Objectifs : diffuser une information actualisée en direction des principaux acteurs de la gestion et de l'aménagement de l'espace.

Actions : élaboration d'outils de porter à connaissance et organisation d'actions évènementielles (journées d'information,...), actualisation des données des inventaires (en continu, de manière complémentaire aux démarches globales déjà engagées).

### **Elaboration d'une stratégie d'intervention (action spécifique, complémentaire à la précédente) :**

- **Concertation :**

Il s'agit d'impliquer les acteurs socio-économiques, les usagers et les partenaires techniques et financiers dans la démarche. Des échanges sous forme de réunions et de contacts directs permettront de compléter les données et d'adapter la méthodologie aux attentes locales.

- **Application de l'outil d'élaboration de la stratégie :**

L'ensemble des données collectées sera utilisé, la stratégie ciblera ainsi pour chaque zone humide identifiée sur la zone d'étude les orientations nécessaires en fonction des enjeux.

Une articulation avec les démarches similaires conduites dans l'Ain sera recherchée.

- **Elaboration d'un plan d'action**

L'étape de recherche de maîtres d'ouvrages est très importante pour que le plan d'action soit opérationnel car la maîtrise d'ouvrage d'opérations ponctuelles ne pourra être assurée ni par l'EPTB Saône-Doubs ni par le CREN (sauf en cas d'enjeux écologiques forts ou d'urgence).

L'identification des maîtres d'ouvrages potentiels sera basée sur les compétences des collectivités et leurs capacités techniques et financières.

L'EPTB Saône-Doubs et le CREN sensibiliseront ensuite les collectivités concernées afin d'articuler les propositions d'orientations avec leurs projets.

**OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES / INDICATEURS**

Préservation des zones humides.

**PLAN DE FINANCEMENT****PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR**

Intitulé opération		Maître d'ouvrage	coût total € HT	financeurs						EPTB SD	
				Agence de l'Eau		Conseil Régional		Conseil Général		Montant € HT	%
				Montant € HT	%	Montant € HT	%	Montant € HT	%		
Accompagnement des collectivités	Aide à l'émergence actions ZH	CREN	12 500	6 250	50%	3 750	30%	2 500	20%	0	0%
	Accompagnement projets de territoire		6 300	3 150		1 890		1 260		0	
	Actualisation et porter à connaissance		3 000	1 500		900		600		0	
	<b>sous-total</b>		<b>21 800</b>	<b>10 900</b>		<b>6 540</b>		<b>4 360</b>		<b>0</b>	
Elaboration d'une stratégie d'intervention	Application de l'outil d'élaboration de la stratégie	EPTB	7 600	3 040	40%	1 520	20%	1 520	20%	1 520	20%
		CREN	2 400	1 200	50%	720	30%	480	20%	0	0%
	Concertation	EPTB	10 000	4 000	40%	2 000	20%	2 000	20%	2 000	20%
		CREN	4 000	2 000	50%	1 200	30%	800	20%	0	0%
	Elaboration d'un plan d'action	EPTB	7 000	2 800	40%	1 400	20%	1 400	20%	1 400	20%
		CREN	1 500	750	50%	450	30%	300	20%	0	0%
<b>sous-total</b>			<b>32 500</b>	<b>13 790</b>		<b>7 290</b>		<b>6 500</b>		<b>4 920</b>	
<b>TOTAL</b>			<b>54 300</b>	<b>24 690</b>	<b>45%</b>	<b>13 830</b>	<b>25%</b>	<b>10 860</b>	<b>20%</b>	<b>4 920</b>	<b>9%</b>

\* : Le Conseil Général intervient via le financement du programme d'actions du CREN.  
Le taux de subvention du Conseil Régional sera ajusté dans la limite de la règle des 80% d'aides publiques pour des opérations portées par l'EPTB. Cette règle pourra être déplafonnée pour des opérations dont la maîtrise d'ouvrage sera réalisée par une association.

**PHASAGE PREVISIONNEL**

Opération programmée sur toute la durée du contrat à partir de 2011

**INDICATEURS D'EVALUATION**

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Animation territoriale en faveur des zones humides	nombre et surface de zones humides concernées	Nombre de jours internes, factures pour les dépenses externes	Biologiques et physiques
	nombre de plans ou notices de gestion		
	surfaces acquises/maitrisées		
	nombre de réunions/rencontres		
	nombre de modifications dans l'inventaire		
	documents produits		
	nombre d'actions de communication		

<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			
<b>Objectif</b>	Protéger, restaurer les milieux aquatiques remarquables	<b>Fiche action n°</b>	<b>B-1-2-8</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Gestion écologique des dunes des Charmes	SERMOYER		
<b>Mesures PDM</b>	3D02 : Adopter des pratiques agricoles favorables aux zones humides			
<b>Masses d'eau concernées</b>	La Seille FRDR601			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
CREN Rhône-Alpes ou collectivité		2011-2016	1	57 500

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le CREN Rhône-Alpes contribue à préserver la diversité exceptionnelle du patrimoine biologique régional. Il appartient à un réseau de conservatoires d'espaces naturels fédérés au niveau national.

Le CREN Rhône-Alpes et ses trois délégations départementales en Isère, Savoie et Haute-Savoie, préservent aujourd'hui un ensemble d'espaces naturels de plusieurs milliers d'hectares. Ils animent, chaque année, différents programmes visant à :

- Préserver des espèces menacées et des milieux naturels remarquables,
- Améliorer les techniques et les méthodes de travail dans ce domaine,
- Aider les collectivités à mettre en place des politiques de préservation de la nature,
- Valoriser le patrimoine naturel auprès du grand public.

Le site des dunes des Charmes s'étend sur 13 ha environ sur la commune de Sermoyer, dans le département de l'Ain, en limite avec la région Bourgogne, au bord de la Seille.

Les dunes de sable de Sermoyer constituent l'un des derniers témoins du milieu dunaire continental. Parmi les douze dunes comptabilisées, certaines ont atteint jusqu'à 4 m de hauteur. Ces formations seraient liées au transport éolien des sédiments fluvio-glaciaires accumulés dans le Val de Saône.

Outre le caractère pittoresque des dunes, les sables ayant été déposés sur des couches d'argiles il renferment des nappes phréatiques perchées qui affleurent au niveau de mares.

Les eaux acides et oligotrophes permettent la présence de milieux aquatiques et humides d'une grande qualité écologique qui se traduit par la présence de nombreuses espèces animales et végétales très spécialisées, dont les exigences font leur rareté.

La conservation de la fonctionnalité de cet écosystème est un enjeu :

- pour la ressource en eau
  - sur le plan qualitatif : protection par la maîtrise de l'occupation du sol de la nappe qui s'écoule vers la Seille, limitation de l'apport de nutriments dans le sol par le contrôle de ligneux à forte productivité
  - sur le plan quantitatif : limitation de l'évapotranspiration par le contrôle de la des ligneux beaucoup plus consommateurs que les espèces des végétations rases des dunes
- pour la biodiversité : conditions environnementales très particulières permettant la présence de milieux et d'espèces spécialisées et rares sur le plan régional, voire national.

La gestion du site dans son ensemble, en prenant en compte les interrelations entre milieux (humides ou secs) est donc primordiale.

Le site est une propriété communale dont la maîtrise d'usage a été confiée au CREN Rhône-Alpes. Il est ainsi géré dans un but conservatoire depuis 1993. Il a ensuite été inscrit au réseau Natura 2000 à partir de 1998.

Un premier plan de gestion a été mis en œuvre entre 1996 et 2003, puis un document d'objectifs entre 2004 et 2009. La révision de ce dernier est en cours et sera terminée en fin d'année 2011.

Enfin l'Etat, principal partenaire financier souhaite un portage par une collectivité, avec l'appui technique du CREN, pour que la conservation du site puisse bénéficier de crédits FEADER.

Il est donc possible que la maîtrise d'ouvrage des actions de cette fiche soit assurée par la suite par une collectivité.

#### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'objectif est de poursuivre la restauration et la gestion ainsi que les suivis et l'animation globale du projet.

La nature des travaux n'est pas encore connue de manière précise car elle sera fonction de l'évaluation de l'atteinte des objectifs du plan de gestion précédent et des attentes des acteurs locaux. Globalement les actions devraient être similaires à celles des précédents plans de gestion (décapage, curage, lutte contre les espèces invasives, débroussaillage...).

#### OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Préservation de la fonctionnalité des écosystèmes remarquables.

### PLAN DE FINANCEMENT

#### PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	coût total € HT	financeurs					
			Conseil Régional		Conseil Général		Etat	
			Montant € HT	%	Montant € HT	%	Montant € HT	%
Travaux de gestion/ restauration	CREN ou collectivité	30 000	9 000	30%	6 000	20%	15 000	50%
suivis scientifiques		10 000	3 000	30%	2 000	20%	5 000	50%
animation du projet		17 500	5 250	30%	3 500	20%	8 750	50%
<b>TOTAL</b>		<b>57 500</b>	<b>17 250</b>	<b>30%</b>	<b>11 500</b>	<b>20%</b>	<b>28 750</b>	<b>50%</b>

Le taux de subvention du Conseil Régional sera ajusté dans la limite de la règle de la 80% d'aides publiques pour des opérations portées par l'EPTB. Cette règle pourra être déplafonnée pour des opérations dont la maîtrise d'ouvrage sera réalisée par une association.

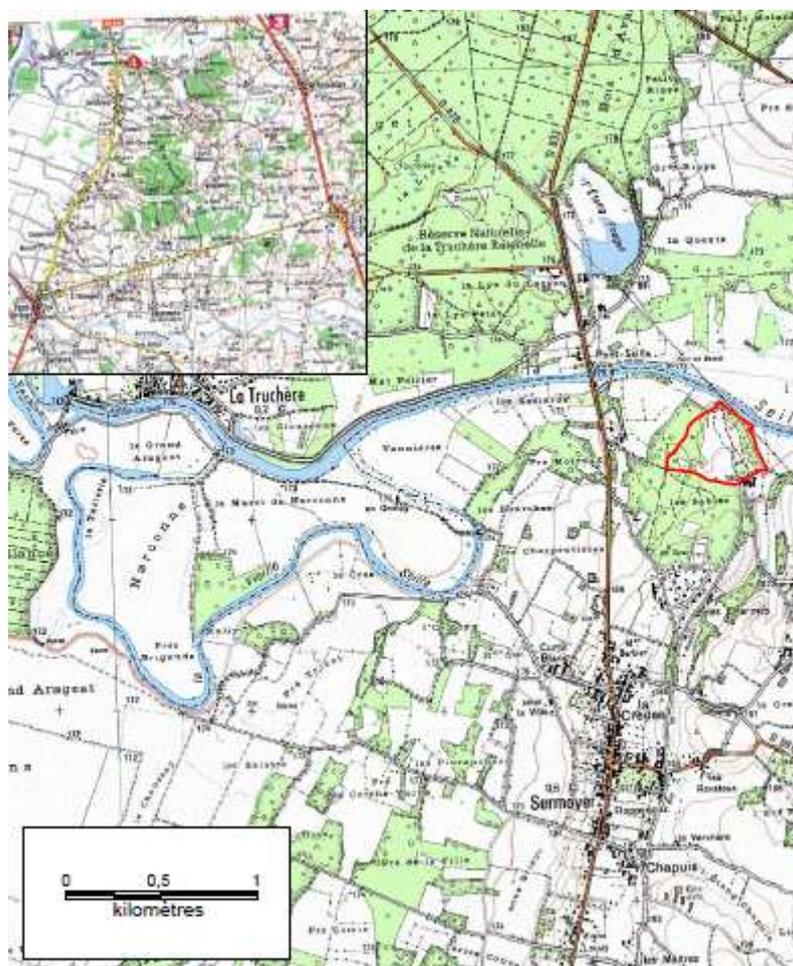
## PHASAGE PREVISIONNEL

Opération programmée sur la durée du contrat à partir de 2011 :

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Travaux de restauration/gestion	Volumes, surfaces traitées	Nombre de jours internes, factures pour les dépenses externes	Biologiques et physiques
Animation du projet	Réunions, comptes-rendus		
Suivis après travaux	Rapports de suivis		

## LOCALISATION



<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			
<b>Objectif</b>	Protéger, restaurer les milieux aquatiques remarquables	<b>Fiche action n°</b>	<b>B-1-2-9</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Améliorer la connaissance hydrologique des zones humides du bassin de la Seille (71)	Communes du bassin de la Seille (71)		
<b>Mesures PDM</b>	3D02 : Adopter des pratiques agricoles favorables aux zones humides			
<b>Masses d'eau concernées</b>	La Seille FRDR 601 et 1803, la Brenne FRDR 600, la Seille navigable FRDR 596, la Vallière FRDR 599, le Sevron Solnan FRDR 598, la Servonne FRDR 10603, la Serrée FRDR 10464, le Ruisseau du moulin du roi FRDR 11993, les Sanes FRDR 597, la Voye FRDR 12012, le Souchon FRDR 10270, la Gizia FRDR 11496, Le Bief Corgeat FRDR 11768, la Blainette FRDR 11226, la Serenne FRDR 11070, le Teuil FRDR 10465, la Boissine FRDR 10911 et 11207, la Vieille Seille FRDR 11029, le ruisseau de l'étang Bouhans FRDR 11345			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
EPTB Saône et Doubs		2010	1	45 000

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Les zones humides disséminées sur l'ensemble du bassin versant de la Seille dans le département de la Saône et Loire participent à la régulation des débits, en particulier en période d'étiage, et contribuent à l'amélioration de la qualité des eaux superficielles. La fonctionnalité des zones humides peut toutefois facilement être altérée par le drainage des terrains agricoles et le remblaiement des zones inondables.

L'EPTB Saône et Doubs a réalisé en 2005, un recensement des zones humides sur le bassin de la Seille dans la partie Saône et Loire. Se sont ainsi 197 sites qui ont été recensés pour une superficie de 257 hectares. Ces zones recensées concernent des biefs, des fossés, des bras morts, des baisses, des mares et des prairies. Au final, le bassin de la Seille, en Saône et Loire compte 711ha de zones humides liées au cours d'eau.

Les bassins versants de la Seille, de la Brenne, du Sevron Solnan sont les mieux pourvus en zones humides, mais de nombreuses sont aujourd'hui dégradées notamment par l'activité agricole (drainage, cultures).

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Sur la base de l'inventaire réalisé dans le cadre des études du premier contrat (recensement des zones humides par l'EPTB), une hiérarchisation et une priorisation des sites sera établie en fonction de leur intérêt, de leurs composantes et de leurs altérations.

Le travail consistera à expertiser les zones intéressantes d'un point de vue hydrologique et écologique et proposer un programme d'actions hiérarchisé pour la réhabilitation de la fonctionnalité du milieu.

Ce programme d'actions comprendra des opérations d'acquisition, de restauration et de préservation et des mesures d'accompagnement au changement de pratiques.

#### **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS**

Améliorer la connaissance et la compréhension des intérêts et du fonctionnement des zones humides pour préserver les milieux remarquables, améliorer les conditions d'écoulements (période de crue et d'étiage) et améliorer la qualité des cours d'eau.

#### **PLAN DE FINANCEMENT**

##### **PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR**

<b>Intitulé opération</b>	<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Coût total € HT</b>	<b>Financeurs</b>	<b>Montant € HT</b>	<b>%</b>
Améliorer la connaissance hydrologique des zones humides du bassin de la Seille (71)	EPTB Saône et Doubs	45 000	Agence de l'Eau	22 500	50
			FEDER	16 146	30
			Conseil Général		

#### **PHASAGE PREVISIONNEL**

Opération débutée en 2011.

#### **INDICATEURS D'EVALUATION**

<b>Opération</b>	<b>Indicateurs de réalisation</b>	<b>Indicateurs financiers</b>	<b>Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu</b>
Améliorer la connaissance hydrologique des zones humides du bassin de la Seille (71)	Nombre de sites recensés	Coût de l'opération	

<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			
<b>Objectif</b>	Protéger, restaurer les milieux aquatiques remarquables	<b>Fiche action n°</b>	<b>B-1-2-10</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Restaurer les zones humides et annexes prioritaires du bassin de la Seille (71)	Communes du bassin de la Seille (71)		
<b>Mesures PDM</b>	3D02 : Adopter des pratiques agricoles favorables aux zones humides			
<b>Masses d'eau concernées</b>	La Seille FRDR 601 et 1803, la Brenne FRDR 600, la Seille navigable FRDR 596, la Vallière FRDR 599, le Sevron Solnan FRDR 598, la Servonne FRDR 10603, la Serrée FRDR 10464, le Ruisseau du moulin du roi FRDR 11993, les Sanes FRDR 597, la Voye FRDR 12012, le Souchon FRDR 10270, la Gizia FRDR 11496, Le Bief Corgeat FRDR 11768, la Blainette FRDR 11226, la Serenne FRDR 11070, le Teuil FRDR 10465, la Boissine FRDR 10911 et 11207, la Vieille Seille FRDR 11029, le ruisseau de l'étang Bouhans FRDR 11345			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Collectivités		2011-2016	1	150 000

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le diagnostic du fonctionnement hydrologique des zones humides du bassin versant de la Seille dans la partie Saône et Loire doit aboutir à un programme de restauration des zones humides à fort potentiel soit d'un point de vue des conditions d'écoulement soit d'un point de vue des écosystèmes riches en biodiversité, potentiel épuratoire, zone naturelle d'expansion des crues..., ce qui les rend précieuses, et justifie un programme ambitieux.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

La restauration des zones humides concernées se fera après l'étude diagnostic des zones humides dont le fonctionnement hydrologique est altéré dont les conclusions devront fournir un programme de travaux et des préconisations de gestion.

Cette action consistera en la restauration du potentiel hydrologique par comblement de fossés, suppression de drains et adaptation des pratiques agricoles, voire le conventionnement des pratiques agricoles, avec ou sans maîtrise foncière. Cette action nécessite une phase importante de concertation avec les propriétaires et les exploitants des zones concernées.

Priorité d'intervention en fonction de l'intérêt pressenti des zones humides lors des inventaires préalables, des enjeux hydrologiques des sous bassins versants concernés du niveau d'altération actuel et des effets attendus au niveau du cours d'eau.

Une prospection foncière sera également réalisée dans le cadre réglementaire permettant de protéger les zones humides, notamment par rapport au drainage et au remblaiement. Cela nécessite au préalable d'établir des conventions avec les propriétaires et/ou exploitant pour assurer une protection durable de ces zones.

Ce système de conventionnement comprend une indemnisation pour l'entretien des zones humides selon des pratiques adaptées. La définition précise des pratiques d'entretien sera déterminée suite à un comité réunissant des élus, des représentants des chambres d'agriculture, des professionnels agriculteurs exploitants du bassin versant et du chargé de mission du contrat de rivière.

#### **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS**

Protection des zones humides prioritaires.

#### **PLAN DE FINANCEMENT**

##### **PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR**

<b>Intitulé opération</b>	<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Coût total € HT</b>	<b>Financeurs</b>	<b>Montant € HT</b>	<b>%</b>
Restaurer les zones humides et annexes prioritaires du bassin de la Seille (71)	Collectivités	150 000	FEDER	45 000	30
			Agence de l'Eau	75 000	50
			Conseil Régional de Bourgogne		
			Conseil Général de Saône et Loire		

#### **PHASAGE PREVISIONNEL**

Opération débutée en 2013

#### **INDICATEURS D'EVALUATION**

<b>Opération</b>	<b>Indicateurs de réalisation</b>	<b>Indicateurs financiers</b>	<b>Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu</b>
Améliorer la connaissance hydrologique des zones humides du bassin de la Seille (71)	Nombre de sites restaurés	Coût de l'opération	

<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			
<b>Objectif</b>	Protéger, restaurer les milieux aquatiques remarquables	<b>Fiche action n°</b>	<b>B-1-2-11</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Prospection foncière sur les sites les plus remarquables et vulnérables afin de favoriser la mise en place d'une gestion conservatoire	Toutes		
<b>Mesures PDM</b>	2A17 : Développer les démarches de maîtrise foncière			
<b>Masses d'eau concernées</b>	La Vallière FRDR599, la Brenne FRDR600			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
EPTB Saône et Doubs / SAFER		2012-2013	1	18 800

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Les opérations d'inventaires ont, en outre, pour objectif de mettre en évidence l'intérêt patrimonial de certains sites du territoire de la Seille. Parmi eux, il est possible que certains ne bénéficient pas d'une maîtrise d'usage ou foncière adaptée à la mise en œuvre d'une gestion conservatoire. A travers cette opération de prospection foncière, il est proposé de favoriser la mise en place de cette gestion conservatoire.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Sur les secteurs les plus remarquables mais aussi les plus vulnérables, l'opération consiste à faire une recherche des propriétaires des parcelles, de les contacter et les rencontrer et de leur proposer une acquisition de toutes ou parties de leur propriétés.

Si l'acquisition se révèle impossible, la signature de conventions de gestion avec application d'un cahier des charges précis peut être alors envisagée. Sur les parcelles communales, cette deuxième solution peut être tout aussi satisfaisante que l'acquisition : la commune reste propriétaire mais confie la gestion du site et/ou sa mise en valeur.

Cette recherche de la maîtrise foncière ou à défaut de la maîtrise d'usage est d'autant plus importante sur les secteurs en déprise, ne bénéficiant actuellement d'aucun entretien, notamment par les exploitants agricoles. En effet, l'évolution naturelle des formations végétales est la fermeture par développement des ligneux qui s'accompagne très fréquemment d'une perte de biodiversité.

Cette opération sera mise en œuvre à la suite des compléments d'inventaires et de la hiérarchisation des sites sur l'ensemble du bassin versant, dès 2012 et jusqu'en 2015. Elle sera menée par différents maîtres d'ouvrage en partenariat avec la SAFER.

Aux termes de la durée des prospections foncières, un bilan sera réalisé sous forme d'une note de synthèse récapitulant les caractéristiques des parcelles acquises ou conventionnées à laquelle s'ajouteront des cartes commentées sous SIG.

#### **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS**

Préservation des zones humides.

#### **PLAN DE FINANCEMENT**

##### **PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR**

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Prospection foncière sur les sites les plus remarquables et vulnérables afin de favoriser la mise en place d'une gestion conservatoire	EPTB Saône et Doubs	18 800	FEDER	7 332	30
			Agence de l'Eau	9 400	50

#### **PHASAGE PREVISIONNEL**

Opération prévue en 2012 pour une durée de 2 ans.

#### **INDICATEURS D'EVALUATION**

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Prospection foncière sur les sites les plus remarquables et vulnérables afin de favoriser la mise en place d'une gestion conservatoire	Nombre de prise de contact réalisé avec les propriétaires Surfaces prospectées (et/ou acquises) en maîtrise foncière sur la durée de l'étude	Coût de l'opération	

<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			
<b>Objectif</b>	Protéger, restaurer les milieux aquatiques remarquables	<b>Fiche action n°</b>	<b>B-1-2-12</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Mise en œuvre d'une démarche de veille foncière	Toutes		
<b>Mesures PDM</b>	2A17 : Développer les démarches de maîtrise foncière			
<b>Masses d'eau concernées</b>	La Vallière FRDR599, la Brenne FRDR5600 + Ensemble des masses d'eau du bassin versant			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Collectivités		2013-2016	2	205 806

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La restauration physique et de l'espace de liberté des cours d'eau du bassin versant de la Seille nécessite le maintien ou la remise en herbe des parcelles agricoles localisées à proximité des cours d'eau.

De plus, afin de pallier à la perte foncière liée à l'érosion naturelle des berges et de proposer des compensations, il apparaît intéressant de constituer une réserve foncière. En outre, cette dernière peut également s'avérer utile comme outil de négociation dans le cadre de la réalisation de projet de récréation de méandres.

A cet égard, La SAFER est la structure la plus à même de réaliser cette veille foncière, puisqu'outre l'acquisition de terrains, la SAFER dispose d'outils de maîtrise foncière qu'elle seule a la capacité de proposer telles que les conventions de mise à disposition de terrains que lui accordent les propriétaires, dérogoires au statut des baux ruraux. Ces outils permettent ainsi notamment d'anticiper sur la cessation d'activité d'agriculteurs.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'objectif de cette opération est de mettre en place une convention avec la SAFER. La convention comportera ainsi principalement :

1. Un volet « veille foncière » : il permet notamment de suivre l'évolution des mutations dans le monde rural et d'assurer une veille sur les opportunités foncières.
2. Un volet relatif à la mission d'action foncière pour constitution de réserves foncières spécifiques de la SAFER.

Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Mise en œuvre d'une veille foncière opérationnelle sur le bassin versant de la Seille (envoi de l'ensemble des projets de vente amiable et des notifications de vente reçues par la SAFER (sur base de 5 ans)	41 806	50 000
2.	Mission d'intervention foncière : acquisition, portage foncier ou négociation réalisés par la SAFER au profit du maître d'ouvrage, soit par exercice de son droit de préemption soit de gré à gré (sur base de 5 ans)		
3.	Acquisition foncière (sur base de 50 hectares)	164 000	196 144
Total		205 806	246 144

### OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES / INDICATEURS

1. Constituer une réserve de parcelles agricoles localisées sur des secteurs prioritaires.
2. Faciliter la compensation des surfaces maintenues ou reconverties en herbe et de la perte foncière.

### PLAN DE FINANCEMENT

#### PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Mise en œuvre d'une démarche de veille foncière	Collectivités	205 806	FEDER		NC
			Agence de l'Eau	102 903	50
			Conseil Général du Jura		15-30

### PHASAGE PREVISIONNEL

Opération prévue sur la seconde période du contrat.

### INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Mise en œuvre d'une démarche de veille foncière	Mise en place d'une veille foncière	Coût de l'opération	

## **FICHES ACTIONS VOLET B1.3- Mettre en valeur les milieux aquatiques**

<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			
<b>Objectif</b>	Mettre en valeur les milieux aquatiques	<b>Fiche action n°</b>	<b>B1-3-1</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Réhabilitation paysagère et touristique du ruisseau de la Fontaine-Chambon	Château Chalon		
<b>Mesures PDM</b>				
<b>Masses d'eau concernées</b>	Ruisseau Fontaine Chambon FRDR 10214			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Communauté de Communes de la Haute Seille		2011-2015	1	15 000 €

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le Ruisseau Fontaine Chambon est un petit affluent situé en rive droite de la Seille au niveau des communes de Ménétru le Vignoble et Château-Chalon. D'une longueur de 2,120 km, ce ruisseau draine un bassin versant de 702 ha et présente des pentes importantes : 4,52% en moyenne.

Le paysage bordant le ruisseau, faisant partie dans sa majorité du Site Classé du Vignoble du Château-Chalon, présente différentes entités paysagères, avec une prédominance de la vigne, entourée de bois et percée d'une ripisylve. Cette dernière joue un rôle important de corridor écologique, avec une transition en lisière avec la vigne sous forme d'une bande enherbée, et permet de plus une diversification du paysage.

Cette ripisylve est dense et mature : cet avantage écologique reste pénalisant vis-à-vis du caractère paysager, puisque cette dernière masque de très belles cascades pétrifiantes et les ruines du Moulin-Dessus, véritable attrait de l'identité patrimoniale du ruisseau. La présence de bois mort en milieu de cours d'eau cache également ces particularités.

Il existe 3 moulins sur ce cours d'eau : le Moulin Chambon (Moulin du Dessus) en ruine, le Moulin Passavant (Moulin du Dessous) et le Moulin Marguet. Leur mise en valeur apporterait un élément supplémentaire à l'identité patrimoniale du territoire d'une part, mais aussi également à l'identité paysagère.

Le moulin Marguet a connu de nombreux domaines d'activités depuis sa mise en route en 1790 (taillanderie, fabrication de caisses à mousseux, de rais, de robinets pour tonneaux, de jeux de boules...). C'est en 1996 que ce dernier est arrêté définitivement. L'état actuel de l'édifice reste bon, avec des roues et machines fonctionnelles. Mais les bassins de retenue sont envasés.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'opération consiste à réaliser une étude paysagère pour la réhabilitation touristique du ruisseau par mise en valeur patrimoniale des anciens moulins et ouverture de fenêtres sur les cascades de tuf.

L'étude devra proposer des aménagements tout au long du parcours afin de favoriser la mise en valeur patrimoniale du site.

#### **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS**

Contribuer au développement durable du tourisme - Sensibiliser les visiteurs à la vie des rivières - Mise en valeur du ruisseau de la Fontaine-Chambon élément paysager fort du Site Classé du Vignoble du Château-Chalon - Valoriser le patrimoine communal

#### **PLAN DE FINANCEMENT**

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Réhabilitation paysagère et touristique du ruisseau de la Fontaine-Chambon	Communauté de Communes de la Haute Seille	15 000	Agence de l'Eau	4 500	30
			Conseil Général du Jura		EDAT

#### **PHASAGE PREVISIONNEL**

#### **INDICATEURS D'EVALUATION**

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Réhabilitation paysagère et touristique du ruisseau de la Fontaine-Chambon	- réalisation de l'opération	Coût total de l'opération	

<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			
<b>Objectif</b>	Mettre en valeur les milieux aquatiques	<b>Fiche action n°</b>	<b>B1-3-2</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Aménagement d'un sentier de découverte sur les berges de la Seille	Domblans		
<b>Mesures PDM</b>				
<b>Masses d'eau concernées</b>	La Seille FRDR 601			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Communauté de Communes de la Haute Seille		2011-2015	1	39 000

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Dans le cadre du premier contrat, la Communauté de Communes à réaliser un arboretum sur la commune de Domblans. L'objectif de la commune est de prolonger le sentier de découverte qui n'avait pu être mis en œuvre pour des raisons budgétaires.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'opération consiste à aménager un sentier le long du cours d'eau de la Seille depuis le pont de 1782 jusqu'à l'arboretum existant.

Cet aménagement sera agrémenté de panneaux pédagogiques et explicatifs pour le grand public. Le maître d'ouvrage souhaité également restaurer un lavoir et un pont suspendu de 1877 au-dessus de la Seille. ;

Le coût estimatif de ce projet est estimé à environ 50 000 €

*Acquisition de terrain :*

Mise en place de panneaux pédagogiques sur le sentier : 5 000 € HT

Réhabilitation du lavoir : 17 000 € HT

Réhabilitation du pont suspendu : 17 000 € HT

Coût total de l'opération HT : 39 000 € HT + *achat de terrain*

### OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Contribuer au développement durable du tourisme - Sensibiliser les visiteurs au fonctionnement écologique des rivières - Valoriser le patrimoine communal

## PLAN DE FINANCEMENT

---

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Aménagement d'un sentier de découverte sur les berges de la Seille	Communauté de Communes de la Haute Seille	39 000	Agence de l'Eau	11 700	30
			Conseil Général du Jura		EDAT

## PHASAGE PREVISIONNEL

---

## INDICATEURS D'EVALUATION

---

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Aménagement d'un sentier de découverte sur les berges de la Seille	Création d'un sentier	Coût total de l'opération	Valorisation paysagère

<b>Volet B1</b>	<b>RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>			
<b>Objectif</b>	Mettre en valeur les milieux aquatiques	<b>Fiche action n°</b>	<b>B1-3-3</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Aménagement d'un verger conservatoire sur les berges de la Seille ( <i>extension arboretum</i> )	Domblans		
<b>Mesures PDM</b>				
<b>Masses d'eau concernées</b>	La Seille FRDR 601			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Commune de Domblans		2011-2015	1	42 072

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La commune de Domblans souhaite prolonger le sentier de découverte de l'arboretum afin d'améliorer le développement touristique local et de porter une meilleure connaissance de l'environnement et des pratiques culturelles du territoire.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'opération consiste à l'aménagement d'un verger conservatoire sur les berges de la Seille en matière de l'extension de l'arboretum existant complété d'espèces fruitières locales.

Le projet sera similaire à celui réalisé sur la première boucle de l'arboretum à savoir :

- la plantation d'une quarantaine de ligneux fruitiers anciens et régionaux;
- la mise en place de panneaux pédagogiques ;
- l'amélioration de l'accueil par la mise en place de bancs, de tables et d'une passerelle ;
- l'aménagement pour l'accueil des publics déficients physiquement et sensoriellement.

Le coût de ces aménagements est estimé à 42 072 € HT :

- Aménagement du sentier : 8 800 € HT
- Plantation de fruitiers anciens : 6 720 € HT
- Mise en place de panneaux pédagogiques sur le sentier : 8 000 € HT
- Mise en place de bancs, de tables et d'une passerelle : 2 046 € HT
- Aménagement pour un public déficient : 16 506 € HT

**OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS**

Contribuer au développement durable du tourisme - Sensibiliser les visiteurs aux essences floristiques indigènes et aux pratiques culturelles locales - Valoriser le patrimoine communal et les aménagements existants - Permettre l'accessibilité aux personnes à déficience physique et sensorielle

**PLAN DE FINANCEMENT**

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Aménagement d'un verger conservatoire sur les berges de la Seille ( <i>extension arboretum</i> )	Commune de Domblans	42 072	Agence de l'Eau		0
			Conseil Général du Jura		EDAT

**PHASAGE PREVISIONNEL****INDICATEURS D'EVALUATION**

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Aménagement d'un verger conservatoire sur les berges de la Seille ( <i>extension arboretum</i> )	Création d'un verger	Coût total de l'opération	

**FICHES ACTIONS VOLET B2-**  
**Mieux gérer les inondations et mieux  
informer sur les risques naturels liés à l'eau**

<b>Volet B2</b>	<b>MIEUX GERER LES INONDATIONS ET MIEUX INFORMER SUR LES RISQUES NATURELS LIES A L'EAU</b>			
<b>Objectif</b>	Réduire l'aléa inondation	<b>Fiche action n°</b>	<b>B2-1-1</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Protection rapprochée des lieux habités d'Arlay	ARLAY (39)		
<b>Milieu Concerné</b>	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
La Seille	Commune d'Arlay			158 000

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La commune d'Arlay est particulièrement exposée aux crues de la Seille. En effet, elle est régulièrement affectée par les crues puissantes de la Seille (199, 2002, 2005) et de nombreux quartiers se retrouvent sous les eaux (rue du Tortelet, quartier du stade, rue de la Rigole, moulin du Milieu, hameau du Chaze...).

Sur ce secteur (entre l'aval du pont de la RN83 et l'aval du bourg d'Arlay), la Seille présente un lit peu mobile et a fait l'objet de travaux de rectification et d'aménagements transversaux (seuils, vannages). Les canaux de dérivation des anciens moulins présentent une faible capacité hydraulique du fait de la faible pente.

Dans le cadre du premier contrat de rivière sur le bassin de la Seille, une étude hydraulique a permis de définir un programme d'aménagements pour protéger efficacement les habitations de la commune contre les inondations. Plusieurs scénarios d'aménagement ont été proposés sur le secteur d'étude et le choix de protection choisi est une protection pour une crue type cinquantennale et centennale.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Afin de limiter les risques d'inondation sur les secteurs les plus exposés, les aménagements retenus sont :

- **Quartier du stade** : endiguement rapproché au sud de la rue du Tortelet avec aménagement éventuel de la rue Abry d'Arcier (abaissement ou dalots de décharge)
- **Problèmes de ruissellement** : drainage et aménagements permettant de limiter les dommages dus aux eaux de ruissellements, respectivement sur le quartier de Tortelet et sous les anciennes carrières.
- **Tout secteur exposé** : mise en œuvre de mesures individuelles de protection des habitations (batardeaux, mise hors d'eau des équipements sensibles) et plan d'alerte et d'évacuation (en attente du PPRI Seille)

**Au niveau du Pont de la mairie** : l'arasement d'une terrasse préconisé qui limitait la section d'écoulement sous l'arche en rive droite de la Seille sera traité en 2011.

Le coût des aménagements est de 158 000 € HT et se décompose en plusieurs phases :

**Protection du Pont du stade :**

- Digue rue du Tortelet (Q50) : 19 000 € HT
- Abaissement rue Abry d'Arcier : 78 000 € HT

**Lutte contre le ruissellement**

- Quartier du Tortelet : 31 000 € HT
- RD120 Anciennes carrières : 20 000 € HT

**Tous secteurs exposés :**

- mesures de réduction de la vulnérabilité : 10 000 € HT

**OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS**

L'objectif est de protéger efficacement les habitations du quartier du Tortelet, du pont de la mairie....

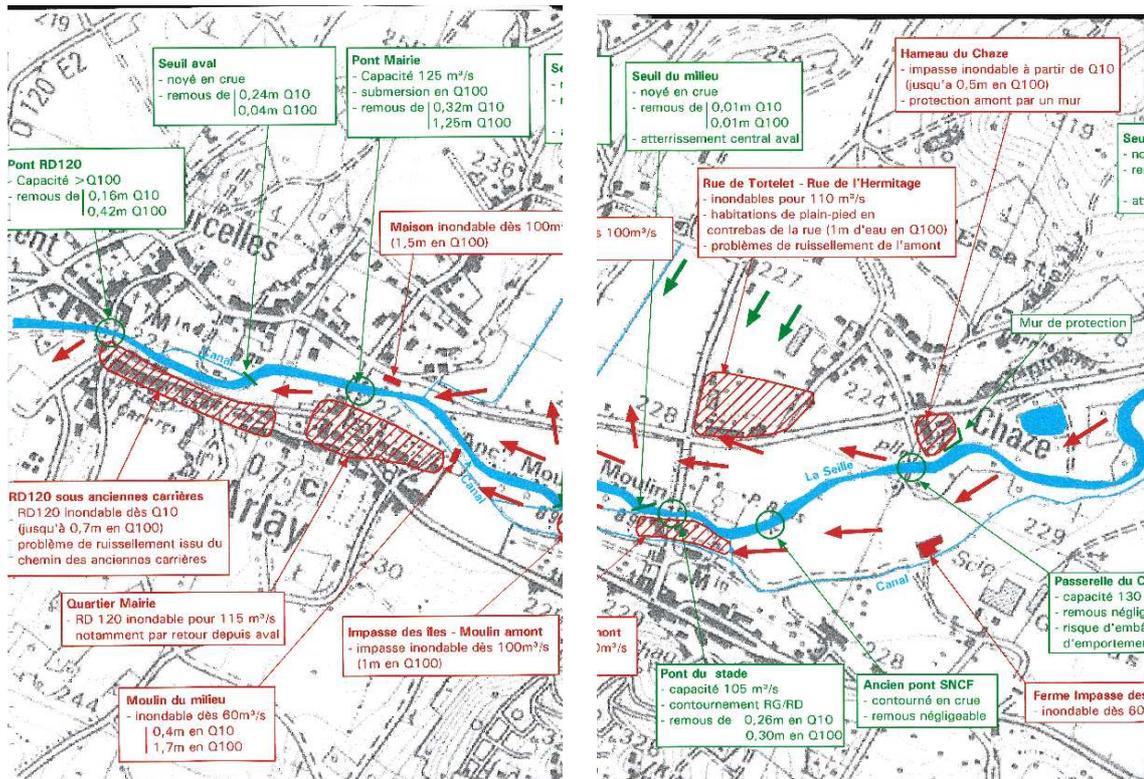
**PLAN DE FINANCEMENT****PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR**

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Protection rapprochée des lieux habités d'Arlay	Commune d'Arlay	158 000	Etat (PAPI)		
			Etat (PPRn)	39 500	40
			FEDER	34 600	22
			Conseil Général du Jura	15 800	10

**PHASAGE PREVISIONNEL****INDICATEURS D'EVALUATION**

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Protection rapprochée des lieux habités d'Arlay		- coût total de l'opération	

## LOCALISATION



**Sources d'information :** Etude hydraulique Geo+ 2004

<b>Volet B2</b>		<b>MIEUX GERER LES INONDATIONS ET MIEUX INFORMER SUR LES RISQUES NATURELS LIES A L'EAU</b>			
<b>Objectif</b>	Réduire l'aléa inondation	<b>Fiche action n°</b>	<b>B2-1-2</b>		
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>			
<b>Action</b>	Réalisation d'un ouvrage hydraulique sous la RD 470 et de son fossé d'accompagnement pour la protection de la commune de Bletterans contre les inondations	BLETTERANS (39)			
<b>Milieu Concerné</b>	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>	
La Seille	Commune de Bletterans	2013	1	339 000	

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La commune de Bletterans a été fortement touchée lors des crues du mois d'octobre 1999 de la Seille, ce qui avait amené l'EPTB Saône et Doubs, en charge du contrat de rivière sur le bassin de la Seille, à faire réaliser des études de faisabilité de protections rapprochées des lieux habités denses. Plusieurs scénarios avaient été envisagés sur la commune (création d'un chenal de dérivation de la Seille, protection rapprochée des lieux habités pour crue centennale) mais les propositions trop ambitieuses avaient une incidence trop grande sur les écoulements dans la plaine. La commune a donc décidé de poursuivre les études pour préciser les aménagements à mettre en place ainsi que les mesures compensatoires.

La situation hydrologique sur ce secteur est complexe du fait de la diffluence de la Seille en deux bras juste à l'amont de la commune. Le bras droit, la Seille reçoit environ la moitié du débit, tandis que l'autre moitié alimente le bras gauche nommé canal de la Foule qui alimente le Moulin de la Foule à l'aval de la commune. Par ailleurs, la Seille est alimentée par un petit affluent la Rondaine. Les débordements principaux se produisent au niveau de la diffluence, en rive gauche de la Seille. Juste en amont du village de Bletterans, la RD 470 forme une digue.

En période de crue un lotissement situé entre le canal de la Foule et le point le plus bas de la RD470 est inondé. La commune de Villevieux n'est pas directement concernée mais les parcelles agricoles très proches sont aussi touchées par l'inondation.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'objectif de cette opération est de créer un ouvrage hydraulique de passage en siphon sous la RD 470 permettant d'évacuer les eaux de débordement de la Seille. La capacité de l'ouvrage devra permettre d'évacuer des débits de 10m<sup>3</sup>/s sans rehaussement de la route. Le fonctionnement en siphon implique la réalisation d'un fossé d'entonnement amont et d'une dissipation de l'énergie à l'aval. Ces fossés devront être protégés contre les affouillements compte tenu des vitesses élevées. A l'aval du franchissement, les eaux rejoindront la Seille par l'intermédiaire d'un fossé d'une longueur d'environ 700 m à créer.

Le degré de protection souhaité concernant le franchissement des écoulements au droit de la RD 470 et la protection du lotissement situé à l'aval est de l'occurrence vingtennale.

Conception de l'ouvrage hydraulique sous la RD : l'ouvrage de franchissement est constitué de 2 cadres préfabriqués en béton armé de section intérieure 3.00 x 1.00 ml, posés côte à

côte. Les cadres sont posés et réglés sur un béton de propreté de 10 cm d'épaisseur. A défaut de sondages renseignant sur la nature du sous sol et la capacité portante du sol sous l'ouvrage, il est préconisé une purge de 60 cm d'épaisseur et la mise en œuvre d'un remblais de substitution constitué d'une grave 0/80 sur 50 cm d'épaisseur couverte d'une couche de GNT 0/31.5 sur 10cm d'épaisseur pour le réglage du béton de propreté Les remblais latéraux sont prévus en grave 0/80 soigneusement compactés par couches successives de 20 cm d'épaisseur.

#### Conception des fosses amont et aval :

- fosse d'entonnement amont : elle est constituée d'une plate forme et de talus en enrochements bétonnés sur une épaisseur de 70 cm. La plate forme de 6.50 x 4.00 m est calée au niveau du fil d'eau amont de l'ouvrage soit à la cote 199.44 NGF avec une pente uniforme de 0.5%, penté en direction de l'ouvrage.
- Fosse de dissipation d'énergie aval : elle est constituée d'une plate forme et de talus en enrochements bétonnés sur une épaisseur de 70 cm. La plate forme de 6.50 x 8.00 m est calée au niveau du fil d'eau aval de l'ouvrage diminuée d'environ 21 cm soit à la cote 199.14 NGF avec une pente uniforme de 0.5%, penté en direction du fossé. Le fond de la fosse est tapissé d'un lit de petits enrochements ou blocs libres afin de dissiper la vitesse en sortie d'ouvrage.

Réalisation du fossé pour l'abaissement de la ligne d'eau : le tracé du fossé est découpé en 2 sections :

- section A : de l'exutoire de l'ouvrage hydraulique jusqu'au poste d relevage n°2 (Villevieux) : largeur en gueule : 7.80 ml, largeur de base : 5.80 ml, hauteur : 1.00 ml, section : 6.80 m<sup>2</sup>, pente talus : 1h/1v
- section B : du poste de relevage n°2 jusqu'au fossé de la Foule : largeur en gueule : 2.90 ml, largeur en base : 0.50 ml, hauteur : 1.00 ml, section : 1.70 m<sup>2</sup>, pente talus : 1h/1v.

#### **Coût du projet 339 000 € HT**

- Pris généraux (installation chantier, dossier de recollement...) : 21 000 €
- Ouvrage hydraulique : 121 500 €
- Déviation provisoire : 66 000 €
- Réalisation du fossé : 89 500 €
- Mission SPS : 1 500 €
- Acquisitions foncières : 100 ares de terrain agricole

#### **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES / INDICATEURS**

---

L'objectif est la diminution de la fréquence des inondations dans le lotissement (trentaine d'habitations), le collège et les installations sportives.

## PLAN DE FINANCEMENT

### PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR

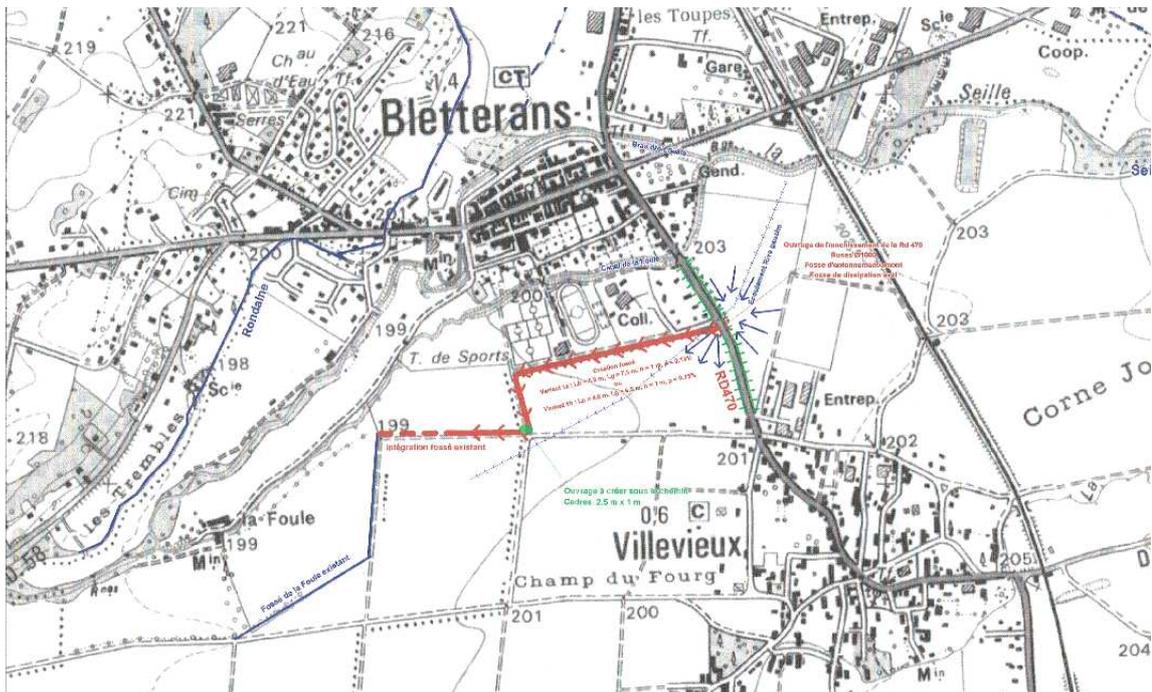
Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Réalisation d'un ouvrage hydraulique sous la RD 470 et de son fossé d'accompagnement pour la protection de la commune de Bletterans contre les inondations	Commune de Bletterans	339 000	Etat (PAPI)		
			Etat (PPRn)	135 600	40
			Conseil Général du Jura	33 900	10
			FEDER	67 800	20

## PHASAGE PREVISIONNEL

## INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Réalisation d'un ouvrage hydraulique sous la RD 470 et de son fossé d'accompagnement pour la protection de la commune de Bletterans contre les inondations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mission de MOE terminée</li> <li>- volume soustrait à l'expansion des crues et compensé</li> <li>- linéaire de fossé créé</li> </ul>	- coût total de l'opération	

## LOCALISATION



**Sources d'information :** Etude pour la protection de la commune de Bletterans contre les inondations. Ipseau 2004

Etude avant projet : Réalisation d'un ouvrage hydraulique sous la RD 470 et de son fossé d'accompagnement pour la protection de la commune de Bletterans contre les inondations. PMM 2007

<b>Volet B2</b>	<b>MIEUX GERER LES INONDATIONS ET MIEUX INFORMER SUR LES RISQUES NATURELS LIES A L'EAU</b>			
<b>Objectif</b>	Réduire l'aléa inondation	<b>Fiche action n°</b>	<b>B2-1-3</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Protection rapprochée par endiguement du quartier de Maizière sur la commune de Voiteur	VOITEUR (39)		
<b>Milieu Concerné</b>	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Seille	Commune de Voiteur			156 000

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La commune de Voiteur située sur la partie amont du bassin de la Seille est particulièrement exposée aux crues de la Seille qui la traverse. Cette commune jurassienne regroupe une population d'environ 750 habitants, qui sont régulièrement touchés par la montée des eaux de la Seille (quartier Maizières). Lors de la crue du mois d'octobre 1999 (période de retour 80 ans), les dégâts et les incidences sur la vie économique de ce secteur ont été importants.

Dans le cadre du premier contrat de rivière, la commune a réalisé une étude hydraulique de définition d'aménagements de protection afin de diminuer l'impact des crues en tenant en compte des incidences des réalisations sur son propre territoire et sur les autres communes du bassin versant.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le projet consiste à la mise en place d'une digue rive droite de la Seille afin de protéger le quartier de Maizière. La protection de ce quartier sera assurée par un dispositif de digues et de batardeaux permettant d'isoler le quartier du champ d'inondation de la Seille. Il s'agit de protéger le quartier à la fois contre les risques de débordement par delà le mur de protection au niveau du coude amont, mais aussi contre les inondations par retour depuis l'aval (RD5).

Les caractéristiques du projet sont les suivants (débit de projet 90 m<sup>3</sup>/s :

#### Endiguement amont :

- arase à la cote 254 NGF venant se raccorder sur le TN du versant amont,
- fruit du talus de 2H/1V
- largeur en crête de 1m, soit une emprise maximale à la base de 6m
- longueur de 80m
- fossé de collecte des ruissellements amont équipé d'une buse de diamètre 600 sous le chemin rural

Traversée du chemin rural: mise en place de batardeaux amovibles de 1m de haut à base d'éléments préfabriqués à raccorder sur les digues amont et aval

Endiguements aval :

Protection des accès et entrées

Le coût des aménagements est de

#### OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Le niveau de protection est la crue de 50 ans (proche de la crue d'octobre 1999).  
Protection du quartier de Maizière (environ 40 habitations).

## PLAN DE FINANCEMENT

### PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Protection rapprochée par endiguement du quartier de Maizière sur la commune de Voiteur	Commune de Voiteur	156 000	Etat (PAPI)		
			Etat (PPRn)	39 000	40
			FEDER	31 200	20
			Conseil Général du Jura	2 700	10

## PHASAGE PREVISIONNEL

## INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Protection rapprochée par endiguement du quartier de Maizière sur la commune de Voiteur		- coût total de l'opération	

## LOCALISATION

---



**Sources d'information :** Etude de faisabilité hydraulique contre les inondations de la commune de Voiteur. Geo+ 2004.

<b>Volet B2</b>	<b>MIEUX GERER LES INONDATIONS ET MIEUX INFORMER SUR LES RISQUES NATURELS LIES A L'EAU</b>			
<b>Objectif</b>	Réduire l'aléa inondation	<b>Fiche action n°</b>	<b>B2-1-4</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Aménagement du lit de la Seille sur Voiteur (réfection d'un épi et traitement d'atterrissements)	VOITEUR (39)		
<b>Milieu Concerné</b>	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
La Seille	Commune de Voiteur			27 000

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La commune de Voiteur est très fortement exposée aux inondations de la Seille. La situation au niveau du pont de Maizières (RD5) à Voiteur est particulièrement critique (quartier de Maizières inondé au cours de ces dernières années).

La configuration de la Seille au droit du pont de Maizières favorise une tendance à la formation d'atterrissements au voisinage de l'ouvrage :

- coude prononcé à 120° vers la gauche à l'amont puis à 90° vers la droite à l'aval
- doublement de la largeur du lit localement
- présence d'un ouvrage.

La présence d'un ancien épi en gabions en extradados du coude permet à la fois de limiter l'érosion sur la berge concave et de favoriser la reprise de matériaux lors des crues. Cet épi est aujourd'hui dans un état moyen, et peut représenter un risque quant à l'écoulement des crues (obstacle, embâcle).

Les enjeux en présence sur le secteur sont forts (quartier d'habitation de Maizières).

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

En complément au projet de protection du quartier de Maizières par un endiguement rapproché, les actions suivantes sont préconisées.

#### Vérification de stabilité, reprise éventuelle et allongement de l'épi gabions :

- sondages géotechniques (fondations, stabilité de l'ouvrage)
- reprise éventuelle par ancrage au fond du lit et sur la berge à l'aide de câbles ou pieux métaux
- allongement de l'ouvrage sur 3 m linéaire avec ancrage en fond de lit et sur le massif existant

#### Suivi et arasement éventuel des atterrissements à l'amont et à l'aval du pont :

- sondages pour vérification de la cote du perré de l'ouvrage
- suivi topographique de l'évolution des atterrissements aux abords du pont et du tirant d'air entre les sous-poutres de l'ouvrage et le fond du lit
- application des consignes de gestion suivante :
  - tirants d'air requis sous l'ouvrage :
    - amont : 2,4 m (cote fond à 250.4 mNGF)
    - aval : 2,6 m (cote fond à 250.0 mNGF)
  - arasement d'atterrissements amont/aval si tirants d'air inférieurs à ces valeurs augmentée de 0,2 m avec conservation d'une pente longitudinale suffisante

sous l'ouvrage (dénivelée de 0,4 m) afin d'accroître sa capacité hydraulique et de faciliter l'autocurage en crue.

Le coût estimatif du projet est de 27 000 € HT

- Réfection épi	20 000 € HT
- Suivi topographique (/an)	600 € HT
- Arasement d'atterrissements (à titre indicatif pour 100 m <sup>3</sup> )	1 000 € HT

#### OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

L'objectif visé est de protéger durablement le quartier de Maizières (environ 40 habitations)

### PLAN DE FINANCEMENT

#### PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR

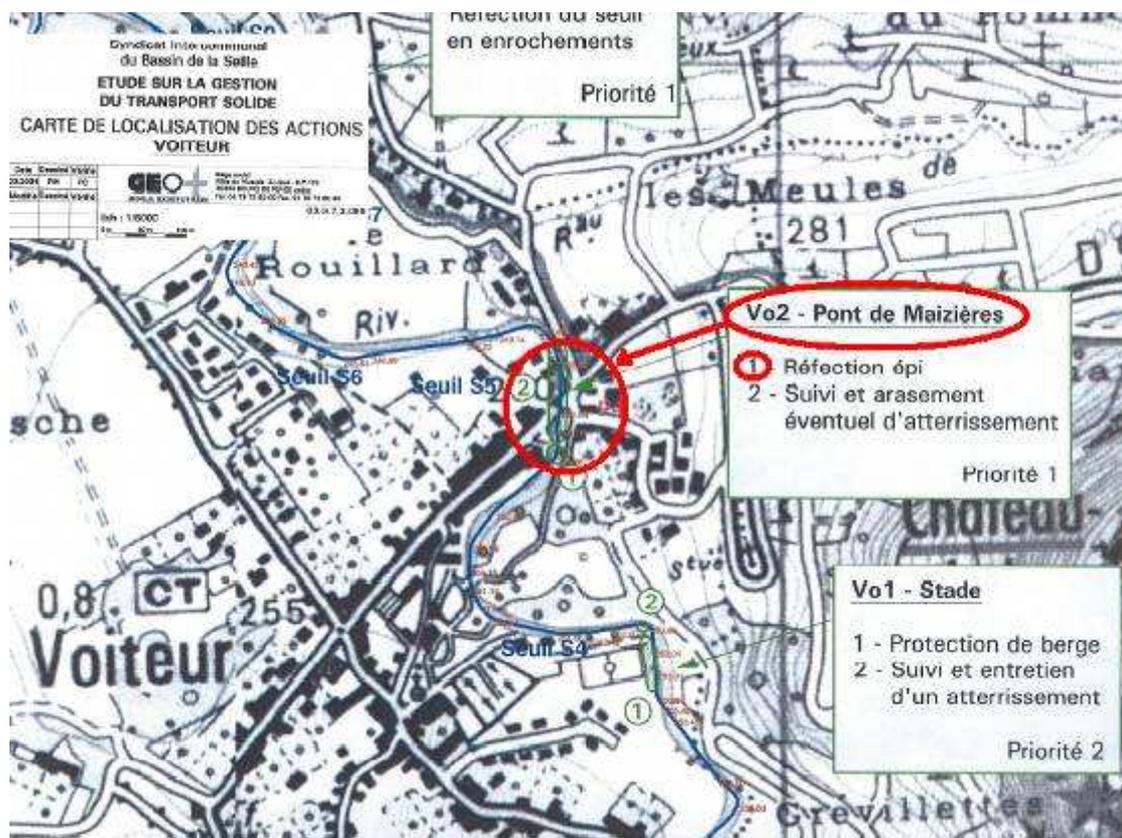
Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Aménagement du lit de la Seille sur Voiteur (réfection d'un épi et traitement d'atterrissements)	Commune de Voiteur	27 000	Etat (PAPI)		
			Etat (PPRn)	10 800	40
			FEDER	5 400	20
			Conseil Général du Jura	15 600	10

### PHASAGE PREVISIONNEL

### INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Aménagement du lit de la Seille sur Voiteur (réfection d'un épi et traitement d'atterrissements)		- coût total de l'opération	

## LOCALISATION



Sources d'information : Étude sur la gestion du transport solide SIA Seille 39 - 2004

<b>Volet B2</b>	<b>MIEUX GERER LES INONDATIONS ET MIEUX INFORMER SUR LES RISQUES NATURELS LIES A L'EAU</b>			
<b>Objectif</b>	Réduire l'aléa inondation	<b>Fiche action n°</b>	<b>B2-1-5</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Travaux de protections des lieux habités de la commune de Montmorot	MONTMOROT (39)		
<b>Milieu Concerné</b>	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
La Vallière	Commune de Montmorot	2011-2016	1	888 160

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La commune de Montmorot est traversée par la Vallière qui prend naissance dans la reculée de Revigny au pied du premier plateau jurassien. Très pentue dans la partie amont avec de faibles champs d'expansion de crue, la rivière réduit sa pente dans la traversée de Lons-le-Saunier, à ciel ouvert jusqu'au parc des bains puis enterrée jusqu'à Juraparc. A ce niveau, elle reçoit le Solvan, affluent rive droite qui draine le bassin nord-est de Lons. Elle traverse ensuite Montmorot et reçoit à l'aval du franchissement de la RD678 le Saubief, affluent rive droite qui draine les coteaux de Montmorot. Au niveau de la commune de Montmorot, la Vallière draine un bassin d'environ 54 km<sup>2</sup>.

La Vallière a fait l'objet de nombreux aménagements par le passé (rectification, couverture...). Sur la commune de Montmorot, le lit majeur a été souvent remblayé : la rive droite depuis la sortie de la partie couverte (secteur allant de Euromaster jusqu'au stade en passant par Juratransport), le terrain « Billon » en rive gauche à l'aval du pont de la mairie, les multiples plateformes des entreprises Bricomarché et Doras à proximité de la RD678 et la station d'épuration. Ces aménagements ont réduit considérablement les capacités d'extension de la Vallière en période de crue et les débordements se font majoritairement en direction des espaces urbanisés.

De nombreuses études ont permis de définir une véritable stratégie d'aménagement pour réduire l'aléa inondation : des bassins de rétention en tête de bassin, des mesures de protection rapprochée, des mesures de réduction de vulnérabilité et des mesures de restauration du libre écoulement des eaux.

Afin de compenser les volumes soustraits à l'expansion des crues dans les quartiers résidentiels des aménagements de ralentissement et de stockage sont prévus en aval.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

La commune de Montmorot particulièrement affectée par les crues de la Vallière dispose aujourd'hui de propositions d'aménagement pour réduire l'aléa. Ces aménagements sont découpés en 4 tronçons : secteur amont du pont 6 ponts, secteur six ponts - mairie, secteur de la poste - RD678, et secteur de la RD678 - pont Doras. Les mesures compensatoires se localisent entre le pont Doras et le viaduc de l'ancien pont de la SNCF.

**Le tronçon 1 amont : « secteur amont des six ponts »**

- Reprise et surélévation de 50 cm des protections de berges par enrochement,
- Construction d'un muret de protection en béton (coté rue de la Vallière) d'environ 50 cm.
- Elargissement du lit de la Vallière d'environ 4m en rive droite.

**Tronçon 2, centre ville : « secteur six ponts - mairie »**

- Création d'une risberme en rive droite,
- Création d'un mur et de protection le long de la rue de la Vallière.

**Tronçon 3, centre ville : « secteur de la Poste - RD678 »**

- Création d'une risberme en rive gauche, secteur du remblai « Billon »,
- Création d'une risberme en rive droite de l'autre côté de la passerelle des pompiers,
- Rehaussement d'environ 60cm des enrochements déjà en place (sur 60m),
- Elargissement du lit de la rivière (rive gauche) (secteur du « Bricomarché »,
- Construction d'un muret de protection (caserne pompier, atelier municipaux) rive droite.

Ces travaux sont accompagnés de travaux connexes (redimensionnement de la passerelle des pompiers...).

**Tronçon 4, aval : « RD678 - pont Doras»**

- Elargissement du lit de la rivière (rive gauche).

Au niveau du pont de la RD 678 qui franchit la Vallière, plusieurs études ont démontré les gains locaux de la reprise de ce dernier. Le coût, à la charge du CG39, est estimé par ce dernier à environ 300 000€ H.T. et consistera au remplacement de l'ouvrage actuellement en place par un ouvrage cadre de 11 m d'ouverture et de 2,40 m de hauteur.

**Mesures compensatoires**

- Décaissage et amélioration de la capacité de la risberme au droit de l'entreprise Doras,
- Création de nouveaux méandres en aval de la station d'épuration,
- Décaissage de terrains en aval de la station d'épuration

Tableau récapitulatif :

Tronçon	Niveau de protection	Montant €H.T.
1 - Amont des six ponts	Crue centennale, version à minima	89 190
2 - Six ponts - mairie	Crue type 1999 (50ans)	241 980
3 - La Poste - RD678	Crue centennale	448 434
4 - RD 678 - pont Doras	Crue centennale	32 556
Mesures compensatoires		76 000
<b>TOTAL</b>		<b>888 160</b>

**OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS**

L'objectif visé est de diminuer les inondations dans les maisons et les entreprises et par conséquent de réduire le niveau d'aléa. Le niveau de protection retenu est fonction des enjeux soumis au risque. Pour une période de retour 50 ans (type crue 1999). Les enjeux recensés sont de 75 habitations et 4 entreprises, pour une période de retour de 100 ans (type PPRi) les enjeux recensés sont de 110 habitations et 8 entreprises.

## PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Travaux de protection des lieux habités de la commune de Montmorot	Commune de Montmorot	812 160	Etat (PAPI)		
			Etat (PPRn)	203 040	25
			FEDER	162 432	20
			Conseil Général du Jura	81 200	10
			Communauté de Commune du Bassin Lédonien (CCBL) (Fonds de concours)	120 000	14,77
Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Travaux de reprise de la RD678	Conseil général Jura	300 000	Conseil Général du Jura	300 000	100

## PHASAGE PREVISIONNEL

## INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Travaux de protection des lieux habités de la commune de Montmorot	Réalisation des travaux de protection Réfection du pont de la RD678	Coût des aménagements	



<b>Volet B2</b>	<b>MIEUX GERER LES INONDATIONS ET MIEUX INFORMER SUR LES RISQUES NATURELS LIES A L'EAU</b>			
<b>Objectif</b>	Réduire l'aléa inondation	<b>Fiche action n°</b>	<b>B2-1-6</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Travaux de protection des lieux habités de l'agglomération louhannaise	LOUHANS (71)		
<b>Milieu Concerné</b>	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
La Seille, La Vallière, le Solnan	Commune de Louhans	2013-2016	1	2 150 000

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

L'agglomération louhannaise est située à la confluence de la Seille et de deux de ses affluents majeurs - la Vallière et le Solnan -, ce qui la rend particulièrement vulnérable aux crues. Elle concentre une population d'environ 9 000 habitants et a été fortement touchée lors de la crue d'octobre 1999. Cette crue de référence a causé des dommages importants au niveau des habitations, des entreprises et des bâtiments collectifs. Le coût des dommages a été estimé à 4 500 000 € (475 habitations touchées, 135 entreprises affectées et 27 biens publics endommagés). Depuis juillet 2004, un PPRI Seille (71) a été approuvée.

Les différentes expertises techniques réalisées dans le cadre du premier contrat de rivière ont permis d'identifier 6 secteurs sur Louhans :

- Secteur 1 : quartier de Saugy et des Bordes inondés par les débordements de la Vallière en rive droite, du trop plein du canal de la Sale qui contourne le quartier d'habitations et enfin vis-à-vis du Solnan à l'aval par le biais des passages sous les voies SNCF.
- Secteur 2 : champ de foire inondé par les débordements de la Seille au niveau de la place de la Libération, le canal de la Sale par la rue des Dodanes et la Vallière en rive droite,
- Secteur 3 : quartier du port inondé par les débordements en rive gauche de la Seille, à l'aval de la RD971
- Secteur 4 : rive droite de la Seille à l'amont de la confluence,
- Secteur 5 : rive droite de la Seille à l'aval de la confluence,
- Secteur 6 : quartiers de Bourg-Château et de l'Ecotet inondé par les débordements en rive gauche de la Seille,

Suite à l'étude BCEOM, en 2004, un programme de travaux de 4 à 5 M€ a été proposé pour protéger tous les secteurs de l'agglomération louhannaise jusqu'à un certain niveau de crue. Devant ce coût important, les maîtres d'ouvrages, les élus locaux et riverains se sont interrogés sur la pertinence de la réalisation complète du programme de travaux, les priorités à engager, et le niveau de protection à retenir au final. Pour les aider dans leur choix et leur décision, ils ont souhaité disposer d'une approche sectorisée du problème et d'une étude socio-économique et technique a été produite par le BE IPSEAU en 2007. Ces études ont ensuite été affinées et actualisées par l'EPTB Saône et Doubs en 2009 notamment par le biais des éléments apportés par le programme de diagnostics de réduction de la vulnérabilité pour les particuliers porté par la commune de Louhans (2009).

**DESCRIPTIF DE L'ACTION**

L'opération de protection des lieux habités de l'agglomération louhannaise se traduit par la mise en œuvre de travaux de protections collectives au niveau des secteurs où les enjeux sont les plus denses. Les travaux se déclinent en plusieurs volets (digues, fermeture de passage, mise en place de station de refoulement).

**Secteur 1 : quartier de Saugy et des Bordes (protection type crue 1999)**

- Création d'une digue de protection entre le canal de la Sale et la RD 996 au niveau de la Vallière,
- Dérivation des eaux du canal de la Sale par un ouvrage vanné,
- Création d'une digue vers le remblai de la voie SNCF,
- Fermeture/contrôle des passages sous la voie ferrée par temps de crue,
- Création d'une station de relevage au niveau du passage sous la voie ferrée.

**Secteur 2 : champ de foire et centre bourg (protection type crue 1999)**

- Fermeture du muret d'accès au quai de la place de la libération par dispositifs amovibles ou fixes,
- Création d'une digue vers le remblai de la voie SNCF,
- Rehausse de la digue de Breuil,
- Création de stations de pompage au niveau de la place,

**Secteur 6 : quartiers de Bourg-Château et de l'Ecotet partie aval de l'ancienne voie ferrée (protection type crue 1999),**

- protection par un endiguement à l'aval de l'ancienne voie ferrée
- Contrôle et étanchéification du remblai de l'ancienne voie ferrée

Le coût des aménagements a été estimé à 2 150 000 €. Le projet sera affiné lors du lancement de l'opération.

**OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES / INDICATEURS**

L'objectif visé est la protection des biens et des personnes de l'agglomération louhannaise

Secteur 1 : environ 173 foyers individuels, 49 foyers collectifs, 68 entreprises

Secteur 2 : environ 10 foyers individuels, 9 foyers collectifs, 31 entreprises

Secteur 6 (aval, vers centre bourg) : environ 18 foyers individuels, 6 foyers collectifs, 2 entreprises

**PLAN DE FINANCEMENT****PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR**

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Travaux de protection des lieux habités de l'agglomération louhannaise	Commune de Louhans	2 150 000	Etat (PAPI)		
			Etat (PPRn)	860 000	40
			FEDER	430 000	20
			Conseil Général du Saône et Loire		

## PHASAGE PREVISIONNEL

---

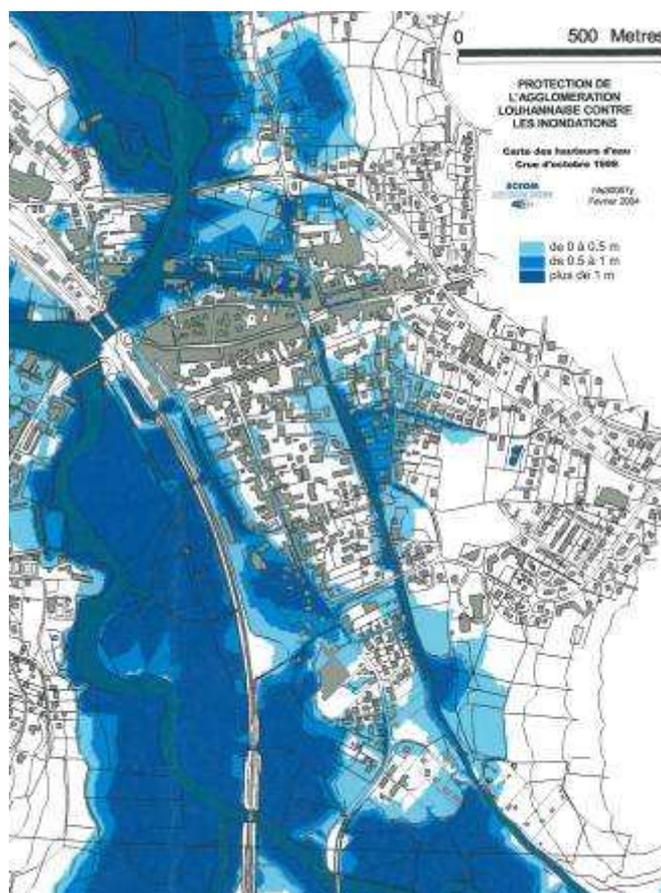
### INDICATEURS D'EVALUATION

---

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Travaux de protection des lieux habités de l'agglomération Louhannaise		Coût total des aménagements	

### LOCALISATION

---



Sources d'information : Etude hydraulique BCEOM 2004

<b>Volet B2</b>	<b>MIEUX GERER LES INONDATIONS ET MIEUX INFORMER SUR LES RISQUES NATURELS LIES A L'EAU</b>			
<b>Objectif</b>	Réduire l'aléa inondation	<b>Fiche action n°</b>	<b>B2-1-7</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Inventaire des ouvrages de rétention	Communes du bassin versant		
<b>Milieu Concerné</b>	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
BV Seille	EPTB Saône et Doubs	2011	1	10 000

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Depuis de nombreuses années, l'une des voies exploitées pour réduire l'impact des inondations est la réalisation d'ouvrages ayant pour vocation le stockage momentanément d'eau suivi d'une restitution simultanée et retardée de ces eaux par le biais d'un débit de fuite calibré afin d'écarter le pic de l'onde de crue en aval. Ce système est efficace. Il l'est d'autant plus que les ouvrages disposés en série peuvent cumuler leur bénéfice.

Dans ce contexte il est alors indispensable de disposer d'un inventaire précis de ces ouvrages sur l'ensemble du bassin versant de la Seille et de ces affluents. En effet, cet inventaire permettra de mettre en évidence les zones déficitaires, les zones sur contrôlées et les zones à aménager prioritairement du fait de l'importance des enjeux et que l'on pourrait qualifier de « stratégiques ». En recoupant ces informations avec les contraintes locales (environnementales, techniques et administratives) il sera ainsi possible de mettre en place une réflexion synthétique sur l'ensemble du bassin versant en optimisant le rapport coût/bénéfice.

Cet inventaire sera aussi l'occasion de vérifier l'état de dégradation de ces ouvrages, d'identifier les maîtres d'ouvrages, et d'appréhender le volet suivi d'entretien qui garantit la sécurité et la pérennité de ces aménagements.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le but de l'opération est de réaliser un inventaire sur l'ensemble du bassin versant comportant les indications techniques (volume, débit de fuite, matériaux utilisés, en remblais/creusé, mise en place d'un entretien, historique (des incidents, des événements météorologiques ayant sollicités l'ouvrage...) et administratives (date de construction, pour quel bénéfice, maître d'ouvrage de l'époque, maître d'ouvrage actuel, ouvrage répertorié par les services administratifs, procédure d'autorisation/déclaration...).

La gestion de ces ouvrages sera également précisée.

Une évaluation de l'impact de ces ouvrages sur le milieu sera réalisée (au niveau du transport solide, cycle de vie du poisson).

Ce dernier sera rédigé avec la nomenclature officielle et celle du contrat de rivière Seille et intégré au SIG de ce dernier afin d'optimiser son utilisation.

#### OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

L'objectif visé est une meilleure connaissance des ouvrages de stockage du bassin versant afin d'optimiser, avec d'autres techniques (réduction de la vulnérabilité, culture du risque, protection rapprochée...) la gestion des inondations.

#### PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Inventaire des ouvrages de rétention	EPTB Saône et Doubs	10 000	Etat (PAPI)		
			Etat (BOP 181)	3 000	30
			FEDER	5 000	50
			Conseil Général du Jura		
			Conseil Général de Saône & Loire		
			Conseil Général de l'Ain		

#### PHASAGE PREVISIONNEL

#### INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Inventaire des ouvrages de rétention	Rapport / calque SIG	Coût de l'opération	

<b>Volet B2</b>	<b>MIEUX GERER LES INONDATIONS ET MIEUX INFORMER SUR LES RISQUES NATURELS LIES A L'EAU</b>			
<b>Objectif</b>	Réduire l'aléa inondation	<b>Fiche action n°</b>	<b>B2-1-8</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Création d'un bassin de protection sur le Saubief	MONTMOROT (39)		
<b>Milieu Concerné</b>	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
BV La Vallière	Communauté de Communes du bassin de Lons le Saunier		1	39 200

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le Saubief est la réunion de deux ruisseaux : l'un descendant du chemin de l'ancienne Saline et l'autre provenant de Savagna. Après la réunion des eaux de ces deux sous bassins, le Saubief s'écoule dans le fond d'un val avat d'être canalisé à l'entrée de la partie urbanisée de Montmorot. Il est bordé en rive droite par des jardins et des murs de soutènement et en rive gauche par des près. Il franchit ensuite le chemin de Sugny par un ouvrage voûte prolongé en amont par un cadre de plus petite section, longé le lotissement du Pré de la Tour, passe sous la RD678 avant de confluer avec la Vallière derrière l'entreprise Doras.

Le Saubief présente trois problématiques :

- une partie du bassin versant n'est pas contrôlée par le bassin de rétention,
- l'ouvrage sous le chemin de Sugny est sous-dimensionné,
- la partie aval au chemin de Sugny entre les propriétés et le talus est assez chaotique avec le passage du réseau EU et des berges assez hétérogènes (mur de soutènement sur une partie du linéaire).

La reprise d'une partie de l'ouvrage sous le chemin de Sugny (la partie amont est un cadre, la partie aval est une voûte de plus grande capacité) laisserait passer plus de débit dans l'ouvrage mais provoquerait des risques d'érosion accrus sur le tronçon aval entre le talus et le lotissement du Pré de la Tour. Une intervention sur ce secteur (recalibrage et/ou cuvelage du lit pour augmenter sa capacité) paraît difficile à mettre en œuvre et ne ferait que repousser le problème vers l'aval. L'aménagement d'un bassin de rétention reste la meilleure solution.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Sur ce secteur précis, il est préférable d'aménager une zone de rétention en amont du chemin de Sugny sur les parcelles n° 3, 4 et 189 de la section cadastrale AP. En barrant le lit majeur par un remblai avec un ouvrage de fuite en fond et un déversoir de sécurité en crête, on obtiendrait un volume de rétention d'environ 14 000 m<sup>3</sup> sur une emprise d'environ 1,7 ha. Ce volume est obtenu avec un niveau des plus hautes eaux de 241 m NGF, cote approximative de la voie communale n°2 qui longe le bassin. En considérant que ce bassin contrôle le bassin versant de l'ancienne Saline, cela donne une rétention de 16 l/m<sup>2</sup>, ce qui est moitié moindre que le ratio de rétention du bassin de Savagna. Les principales caractéristiques du bassin sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Volume	14 000 m <sup>3</sup>
Emprise totale	1,7 ha
Plus hautes eaux	241 m NGF
Cote de fond du ruisseau	237,7 à 239,5 m NGF
Berges du ruisseau	238,5 à 240m NGF
Débit de fuite	Qf moyen du bassin existant
Emprise foncière	Privée (un seul propriétaire)

Ce volume devra être affiné par une étude topographique du secteur. Des variantes en augmentant la hauteur de l'ouvrage et en tolérant une inondation de la VC2 lorsque le bassin est bien rempli sont envisageable.

Coût du projet :

	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total
<b>BASSIN DE RETENTION</b>				
étude géotechnique	u	1	3 000 €	3 000 €
Décapage terre végétale	m <sup>3</sup>	200	3 €	600 €
apport remblais argileux et modelage en digue	m <sup>3</sup>	1 000	20 €	20 000 €
ouvrage de fuite	ml	1	10 000 €	10 000 €
enrochement pour déversoir	m <sup>3</sup>	70	80 €	5 600 €
<b>TOTAL TRAVAUX H.T.</b>				<b>39 200 €</b>
<b>TOTAL TRAVAUX T.T.C.</b>				<b>47 000 €</b>

Etude topographique du secteur environ 2 000 € H.T.

#### OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES / INDICATEURS

Plusieurs possibilité : absorption d'une pluie de 2 h de fréquence centennale, de 3 h de fréquence 50 ans et de 6 h de fréquence 10 ans).

Enjeux quartier résidentiel du Prè de la tour (environ 30 hab.)

#### PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Aménagement du Saubief par un bassin de rétention	Communauté de Communes du bassin de Lons le Saunier (CCBL)	39 200	Etat (PAPI)		
			Etat (PPRn)	15 680	40
			Conseil Général du Jura		
			FEDER	15 680	40

## PHASAGE PREVISIONNEL

---

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

---

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Aménagement du Saubief par un bassin de rétention	Volume stocké	Coût de l'opération	

## LOCALISATION

---



**Sources d'information :** Etude de réduction du risque inondation de l'agglomération Lédonienne  
Annexe 4 - Travaux Saubief

<b>Volet B2</b>	<b>MIEUX GERER LES INONDATIONS ET MIEUX INFORMER SUR LES RISQUES NATURELS LIES A L'EAU</b>			
<b>Objectif</b>	Réduire l'aléa inondation	<b>Fiche action n°</b>	<b>B2-1-9</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Etude de faisabilité pour la création de bassins écrêteurs	CONLIEGE (39) - REVIGNY (39) - PERRIGNY		
<b>Milieu Concerné</b>	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Bassin versant de la Vallière	Communauté de Communes du Bassin de Lons le Saunier		3	35 150

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La Vallière prend sa source dans le Revermont au Creux de Revigny (résurgence karstique) en amont de Lons le Saunier et s'écoule rapidement dans la plaine Bressane avec une pente inférieure à 0.1%. Ses principaux affluents sont la Sorne (41 km<sup>2</sup>), la Sonnette (66 km<sup>2</sup>), la Blaine (88 km<sup>2</sup>).

Elle rejoint la Solnan au niveau de la commune de Louhans après un parcours d'une cinquantaine de km. Le bassin drainé représente une surface de 390 km<sup>2</sup>.

Dans sa partie jurassienne, la Vallière traverse exclusivement le territoire de la Communauté de Commune du Bassin de Lons-le-Saunier (CCBL).

La crue d'octobre 1999 a entraîné l'inondation de plusieurs communes du bassin de la Vallière et notamment Montmorot où plusieurs quartiers ont subi des dommages important. A Louhans, le débit de pointe de la Vallière a été estimé à 204 m<sup>3</sup>/s et a représenté environ 25 % du débit de pointe de la crue; la crue de la Vallière est concomitante à celle du Solnan du fait de la similitude structurelles de ces deux bassin versant.

Suite aux crues de 1985, le syndicat intercommunal d'Assainissement de Lons-le-Saunier a réalisé des bassins de rétention des eaux de ruissellement pluviales. La CCBL souhaite engager une réflexion visant à compléter le dispositif d'écrêtement des crues par la mise en œuvre de bassins écrêteurs en tête de bassin.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'opération consiste a réaliser une étude de faisabilité de mise en œuvre de tels dispositifs. Elle porte sur 6 sites pré-identifiés et a pour principaux objectifs :

- la détermination des capacités de stockages potentielles de chacun de ces sites compte tenu de la configuration topographique, et des contraintes liées à l'occupation des sols.
- l'analyse de l'efficacité de ces dispositifs pour différentes situations de crues, à partir des données hydrologiques et hydrauliques existantes
- la définition, au niveau faisabilité, des aménagements à réaliser
- l'analyse des effets de ces aménagements du point de vue environnemental

Les sites pré-identifiés se situent sur les cours d'eau suivants : le bief de Baterne, ruisseau la Diane, ruisseau de Roche-Chien, source de la Vallière, ruisseau au lieu dit la Taquette.

L'étude comportera les phases suivantes :

- Collecte de données : synthèse hydrologique à partir des études disponibles, une étude topographique sur chacun des sites, une synthèse des contraintes liées au sous sol, analyse de l'occupation des sols...
- Elaboration de scénarios A partir des données topographiques et de l'analyse des contraintes, les capacités de stockages potentielles seront définies. Les conséquences essentielles de la retenue seront listées et analysées : Fréquences d'inondations, Impacts sur les usages du sol, Impact visuel... Les scénarios seront comparés du point de vue de leur efficacité, de l'importance des aménagements à réaliser et des contraintes qu'ils génèrent.
- Définition des aménagements Pour chacun des deux scénarios retenus, les différentes solutions techniques de réalisation seront exposées. La solution à priori la plus indiquée sera décrite ; Un plan de principe (plan et profil) des ouvrages à l'échelle 1/200<sup>ème</sup> sera proposé. Une estimation de l'investissement au niveau faisabilité sera établie.

A ce stade, les études et investigations complémentaires à réaliser seront listées précisément et leur coût sera estimé.

Au final, le budget global de l'opération sera proposé, pour chaque scénario tenant compte :

- o des frais d'acquisitions foncières
- o des frais d'études et investigations complémentaires
- o des frais de maîtrise d'œuvre
- o des coûts de travaux

#### OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES / INDICATEURS

L'objectif est d'écarter les pics de crues en régulant les débits sur le territoire amont du bassin versant par des ouvrages de rétention situés sur les différents affluents de la Vallière.

## PLAN DE FINANCEMENT

#### PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Etude de faisabilité pour la création de bassins écrêteurs	Communauté de communes du bassin de Lons le Saunier (CCBL)	35 150	Etat (PAPI)		
			Etat (PPRn)	17 575	50
			FEDER	10 545	30
			Conseil Général du Jura		

## PHASAGE PREVISIONNEL

---

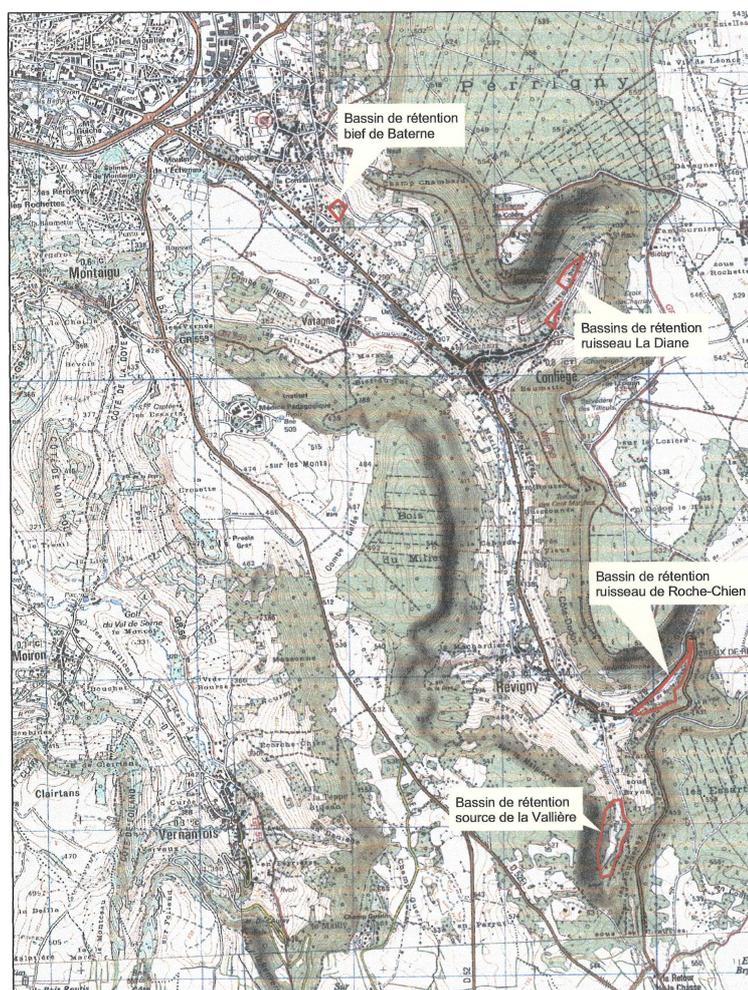
## INDICATEURS D'ÉVALUATION

---

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Etude de faisabilité pour la création de bassins écrêteurs	Volume stocké	Coût total de l'opération	

## LOCALISATION

---



<b>Volet B2</b>	<b>MIEUX GERER LES INONDATIONS ET MIEUX INFORMER SUR LES RISQUES NATURELS LIES A L'EAU</b>			
<b>Objectif</b>	Réduire l'aléa inondation	<b>Fiche action n°</b>	<b>B2-1-10</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Etude de faisabilité d'un bassin écrêteur sur la commune de Gevingey	GEVINGEY (39)		
<b>Milieu Concerné</b>	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
La Sombarde	Communauté de communes du Val de Sorne		3	16 925

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La commune de Gevingey, petit village viticole du Jura, situé dans le sud du département à quelques kilomètres de Lons le Saunier subit les inondations de la Sombarde. La Sombarde est un petit ruisseau de 3.52 km qui descend des coteaux du Revermont. Il draine un bassin versant de 7.59 km<sup>2</sup> présentant des pentes de 5 à 6%.

La Communauté de Communes du Val de Sorne souhaite **engager une réflexion visant** étudier la possibilité de mise en place de bassins écrêteurs en tête de bassin de la Sonnette.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'opération consiste à réaliser une étude de faisabilité sur la création de bassins de rétention sur la commune de Gevingey. Cette étude comportera 3 phases :

1. Collecte de données : synthèse hydrologique, étude topographique, synthèse des contraintes liées au sous-sol, analyse de l'occupation du sol et définition des contraintes
2. Elaboration de scénarios : A partir des données topographiques et de l'analyse des contraintes, les capacités de stockages potentielles seront définies. Le point de localisation de l'ouvrage de retenue et de régulation des débits sera identifié sur le plan topographique, ainsi que la zone d'étalement des eaux. Les caractéristiques dimensionnelles principales de l'ouvrage de retenue seront déterminées. Les conséquences essentielles de la retenue seront listées et analysées : Fréquences d'inondations, impacts sur les usages du sol, impact visuel... Une attention particulière sera apportée au volet analyse des risques induits par l'ouvrage (ruptures, débordements) et des précautions à envisager pour maîtriser ce risque. Pour un même site, plusieurs capacités pourront être proposées en fonction de l'importance des aménagements et de leurs conséquences. A partir des capacités de stockage potentiel ainsi déterminées, le bénéfice vis-à-vis des crues sera analysé.
3. Définition des aménagements Pour chacun des deux scénarios retenus, les différentes solutions techniques de réalisation seront exposées. La solution à priori la plus indiquée sera décrite ; Un plan de principe (plan et profil) des

ouvrages à l'échelle 1/200<sup>ème</sup> sera proposé. Une estimation de l'investissement au niveau faisabilité sera établie.

Au final, le budget global de l'opération sera proposé, pour chaque scénario tenant compte :

- des frais d'acquisitions foncières
- des frais d'études et investigations complémentaires
- des frais de maîtrise d'œuvre
- des coûts de travaux

Le coût de l'étude de faisabilité est estimé à 16 925 €.

#### OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

### PLAN DE FINANCEMENT

#### PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR

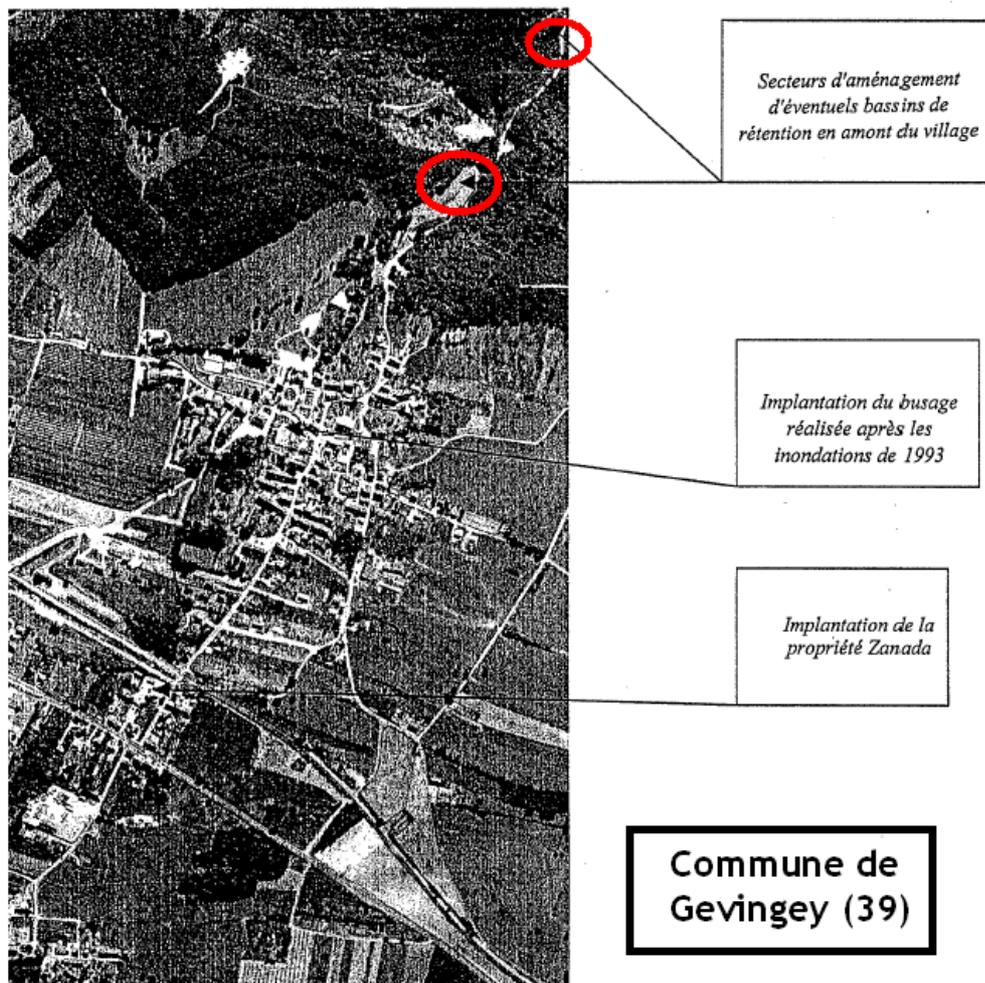
Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Etude de faisabilité d'un bassin écrêteur sur la commune de Gevingey	Communauté de Communes du Val de Sorne (CCVS)	16 925 €	Etat (PAPI)		
			Etat (BOP 181°)	5 077,5	30
			FEDER	8 462,5	50
			Conseil Général du Jura		

### PHASAGE PREVISIONNEL

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Etude de faisabilité d'un bassin écrêteur sur la commune de Gevingey		- coût total de l'opération	

## LOCALISATION



**Sources d'information :** Commune de Gevingey - Protection de la propriété ZANADA contre les inondations. Toposervices 2005.

<b>Volet B2</b>	<b>MIEUX GERER LES INONDATIONS ET MIEUX INFORMER SUR LES RISQUES NATURELS LIES A L'EAU</b>			
<b>Objectif</b>	Réduire l'aléa inondation	<b>Fiche action n°</b>	<b>B2-1-11</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Etude de faisabilité pour la création de bassins écrêteurs	MACORNAY (39)		
<b>Milieu Concerné</b>	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Savignard	Communauté de Commune du Val de Sorne			18 235

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le bassin versant du Savignard n'est représenté que par les contreforts du premier plateau. Les plateaux sont constitués de calcaires du jurassique moyen incliné vers l'Est et formant des falaises en bordure de vallée. Ces calcaires karstifiés constituent un important aquifère donnant naissance à des émergences dans ces reculées. Ces sources réagissent rapidement aux pluies précipitées sur le plateau et pendant l'étiage les débits sont faibles, l'aquifère n'étant pas un réservoir capacitif.

Le Savignard est un ruisseau qui prend naissance au pied du premier plateau jurassien, dans le bois sous Bornay à environ 350m d'altitude. Son tracé, d'environ 3,2km est relativement rectiligne et son lit, large de 2m se caractérise par une pente moyenne de 3%. Le fond du ruisseau est composé à moitié par des roches anguleuses ou de galets ronds. La majorité de ces berges sont verticales et comportent des murets en pierres sèches. En amont de Vaux-sous-Bornay, la végétation est dense alors qu'elle est clairsemée voir inexistante à l'aval. Le Savignard se jette dans la Sorne, affluent de la Vallière, dans la commune de Macornay.

L'observation des débits de la Vallière, et par extension, de la Sorne et du Savignard présentent un régime où les débits maximums sont liés aux précipitations automnales et hivernales importantes, parfois sous forme de neige rapidement fondue. Historiquement sur les cinquante dernières années deux crues d'ampleurs ont eu lieu : 1999 et 1963. Pour la plus récente le caractère rapide de montée et de descentes de la crue a marqué les mémoires. Lors de ces deux événements, les communes de Courbouzon et Marcornay ont été les plus touchées.

Afin de réduire le risque pour les biens et les personnes différentes études ont été réalisées et ont abouti à un programme de gestion alliant réduction de la vulnérabilité des enjeux et aménagement favorisant la réduction de l'aléa. L'un des volets est la réalisation de bassin écrêteur.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'action se décompose en deux phases. En effet, la Communauté de Communes du Val de Sorne souhaite, préciser les réflexions déjà réalisées sur le bassin écrêteur situé sur le site prédéfini en amont de Vaux-sous-Bornay. Cette phase d'étude de dimensionnement doit compléter les éléments déjà acquis et se poursuivre par la phase travaux.

**OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES / INDICATEURS**

L'objectif est d'écarter les pics de crues en régulant les débits sur le secteur situé en amont des zones urbanisées.

Réduire la fréquence des inondations au niveau d'une soixantaine de bâtiments (identifié en zone rouge et bleue du PPRi de la rivière Sorne et du ruisseau Savignard.

**PLAN DE FINANCEMENT****PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR**

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Etude de faisabilité et travaux pour la création de bassins écrêteurs : phase étude	Communauté de Commune du Val de Sorne (CCVS)	18 235	Etat (PAPI)		
			Etat (PPRn)	9 117	50
			FEDER	5 471	30
			Conseil Général du Jura		

**PHASAGE PREVISIONNEL****INDICATEURS D'EVALUATION**

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Travaux de protection des lieux habités de la commune de Macornay	Réalisation de l'étude faisabilité	-cout total de l'opération	

<b>Volet B2</b>	<b>MIEUX GERER LES INONDATIONS ET MIEUX INFORMER SUR LES RISQUES NATURELS LIES A L'EAU</b>			
<b>Objectif</b>	Réduire l'aléa inondation	<b>Fiche action n°</b>	<b>B2-1-12</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Etude de faisabilité d'un bassin de rétention	SAINT GERMAIN LES ARLAY (39)		
<b>Milieu Concerné</b>	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Le Serein	Commune de Saint Germain les Arlay			18 025

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le Serein affluent rive gauche de la Seille contribue de part ses caractéristiques hydraulique (débits, vallée encaissée pente forte...) aux inondations de la Seille.

L'opération consiste à mesurer la possibilité d'un bassin de rétention au niveau de la commune de Saint Germain les Arlay.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'opération consiste à réaliser une étude de faisabilité sur la création d'un bassin de rétention sur la commune de Saint Germain les Arlay. Cette étude comportera 3 phases :

4. Collecte de données : synthèse hydrologique, étude topographique, synthèse des contraintes liées au sous-sol, analyse de l'occupation du sol et définition des contraintes
5. Elaboration de scénarios : A partir des données topographiques et de l'analyse des contraintes, les capacités de stockages potentielles seront définies. Le point de localisation de l'ouvrage de retenue et de régulation des débits sera identifié sur le plan topographique, ainsi que la zone d'étalement des eaux. Les caractéristiques dimensionnelles principales de l'ouvrage de retenue seront déterminées. Les conséquences essentielles de la retenue seront listées et analysées : Fréquences d'inondations, impacts sur les usages du sol, impact visuel... Une attention particulière sera apportée au volet analyse des risques induits par l'ouvrage (ruptures, débordements) et des précautions à envisager pour maîtriser ce risque. Pour un même site, plusieurs capacités pourront être proposées en fonction de l'importance des aménagements et de leurs conséquences. A partir des capacités de stockage potentiel ainsi déterminées, le bénéfice vis-à-vis des crues sera analysé.
6. Définition des aménagements Pour chacun des deux scénarios retenus, les différentes solutions techniques de réalisation seront exposées. La solution à priori la plus indiquée sera décrite ; Un plan de principe (plan et profil) des ouvrages à l'échelle 1/200<sup>ème</sup> sera proposé. Une estimation de l'investissement au niveau faisabilité sera établie.

Au final, le budget global de l'opération sera proposé, pour chaque scénario tenant compte :

- des frais d'acquisitions foncières
- des frais d'études et investigations complémentaires
- des frais de maîtrise d'œuvre
- des coûts de travaux

Le coût de l'étude de faisabilité est estimé à 16 925 €.

#### OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES / INDICATEURS

L'objectif est de mesurer l'impact et la faisabilité d'un bassin de rétention sur la commune de Saint Germain les Arlay.

### PLAN DE FINANCEMENT

#### PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Etude de faisabilité d'un bassin de rétention	Commune de Saint Germain les Arlay	18 025	Etat (PAPI)		
			Etat (PPRn)	7 210	40
			FEDER	7 210	40
			Conseil Général du Jura		

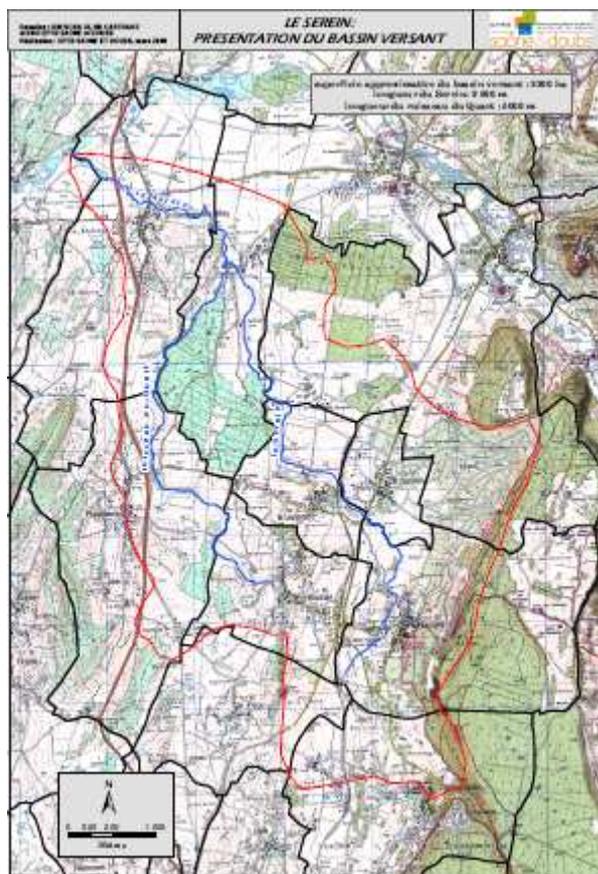
### PHASAGE PREVISIONNEL

#### INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Création d'un bassin de rétention	- volume de rétention de crue créée	- coût total de l'opération	- occurrence de crue écartée

## LOCALISATION

---



### Sources d'information :

<b>Volet B2</b>	<b>MIEUX GERER LES INONDATIONS ET MIEUX INFORMER SUR LES RISQUES NATURELS LIES A L'EAU</b>			
<b>Objectif</b>	Réduire l'aléa inondation	<b>Fiche action n°</b>	<b>B2-1-13</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Création de bassin de rétention sur le Bief du Colombier pour la gestion des eaux pluviales	LOUHANS (71)		
<b>Milieu Concerné</b>	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Le Bief du Colombier La Seille	Commune de Louhans	2011	2	300 000

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La commune de Louhans est traversée par un petit ruisseau, le Colombier (bassin versant de 2,3km<sup>2</sup>) qui se jette dans le canal de la Sale par un canal en béton (2m de large et 1m de haut).

Lors de forts orages ou périodes pluvieuses intenses, ce ruisseau engendre des désordres au sein du vallon qu'il emprunte, en causant des dégâts sur certaines infrastructures et inondent régulièrement des habitations.

La ville de Louhans Châteaurenaud connaît, comme beaucoup de communes soumises à une forte urbanisation, des problèmes de gestion des eaux pluviales.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'objectif des travaux est de réduire les apports des bassins versants ruraux situés à l'amont du centre urbain.

L'opération consiste donc à créer des réservoirs de stockage ou des structures réservoirs :

- Création d'un bassin écreteur de crue en amont de la rue des écoles : superficie de 560 m<sup>2</sup> pour un volume utile de 320 m<sup>3</sup>. La hauteur de stockage est de 0.6m. Pour une pluie décennale, cet ouvrage permettra de limiter le débit déversé à 40l/s au lieu de 200 l/s.
- Création d'un bassin écreteur de crue dans le secteur de la Basse Maconnière: Le terrain permettrait le stockage d'environ 4 150 m<sup>3</sup> en aménageant un barrage en terre ceinturant la partie sud et en décaissant le terrain naturel sur toute la superficie du bassin. L'emprise au sol est de 3000 m<sup>2</sup> pour un volume utilise de 4150 m<sup>3</sup> et une hauteur de 1.38m
- Création d'un bassin de écreteur de crue en amont du Bois des Teppes Le terrain permet le stockage de 12 000 m<sup>3</sup> en aménageant un barrage en terre. L'emprise au sol est de 13 000 m<sup>2</sup> pour un volume utilise de 12 000 m<sup>3</sup> et une hauteur de stockage maximale de 2.5m.

Le coût des aménagements est d'environ 300 000 €.

**OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES / INDICATEURS**

L'objectif est de réduire les phénomènes d'inondation brutale au niveau du vallon du ruisseau le Colombier.

Objectif variable selon la taille du bassin, le débit étant conditionné par le canal existant.

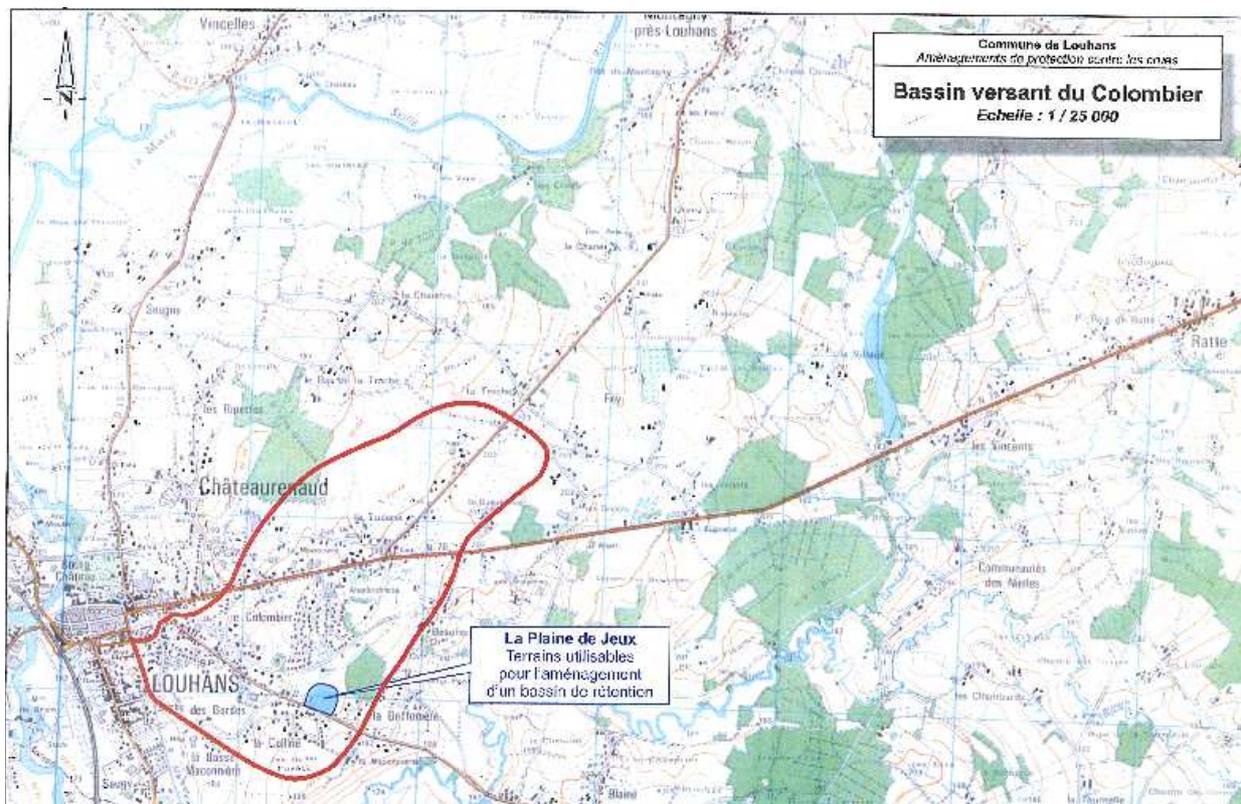
**PLAN DE FINANCEMENT****PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR**

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Création de bassin de rétention sur le Bief du Colombier pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Louhans	300 000	Etat (PAPI)		
			Etat (PPRn)	143 520	40
			FEDER	143 520	40
			Conseil Général de Saône et Loire		

**PHASAGE PREVISIONNEL****INDICATEURS D'EVALUATION**

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Création de bassin de rétention sur le Bief du Colombier pour la gestion des eaux pluviales	Réalisation de l'étude	Coût de l'opération	

## LOCALISATION



**Sources d'information** : Etude BCEOM « Protection de l'agglomération Louhannaise contre les inondations »

<b>Volet B2</b>		<b>MIEUX GERER LES INONDATIONS ET MIEUX INFORMER SUR LES RISQUES NATURELS LIES A L'EAU</b>			
Objectif	Réduire la vulnérabilité	Fiche action n°	<b>B2-2-1</b>		
		Commune(s) concernée(s)			
Action	Diagnostic de réduction de la vulnérabilité	Communes intégrées au territoire du PPRi de la rivière Seille (39)			
Milieu Concerné	Maître(s) d'ouvrage	Programmation	Prio	Coût €HT	
BV de la Seille	Collectivité	2010-2015	1	40 000	

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La gestion de l'inondabilité et la protection des lieux habités par endiguements rapprochés est relativement coûteuse et parfois non adaptée (impact hydraulique, écologique, paysager...).

D'un point de vue réglementaire, les habitations situées à l'intérieur des périmètres des Plans de Prévention du Risque d'inondation (PPRi) doivent respecter les prescriptions indiquées dans le règlement de ces derniers. L'une d'entre elles consiste parfois à la réalisation obligatoire d'un diagnostic de réduction de la vulnérabilité vis-à-vis de l'aléa local. Toutefois le diagnostic est recommandé dans toutes les zones inondables.

Ces diagnostics permettent, d'une part, de transposer les renseignements généraux synthétiser par les PPRi sur l'aléa local vers le niveau des enjeux à l'échelle de la parcelle du particulier (risque vis-à-vis du bâti, du mobilier et des personnes) et, d'autre part, de fournir des éléments d'action pour réduire la vulnérabilité. Ces actions sont généralement indiquées dans le règlement du PPRi. Ce dernier définit aussi les conditions qui permettent l'accès aux aides financières octroyées au particulier par le biais du Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM).

Du point de vue général, le bassin versant de la Seille est concerné par quatre périmètres qui touchent 37 communes :

Dép.	Nom du PPRi	Date de prescription (p), d'approbation (a) du PPRi	Commune concernée par le zonage réglementaire du PPRi
39	PPRi de la rivière Seille	31 août 2001 (p)	Ladoye-sur-Seille, Blois-sur-Seille, Nevy-sur-Seille, Baume-les-messieurs, Voiteur, Domblans, Bréry, Saint-Germain-les-Arlay, Arlay, Ruffey-sur-Seille, Villevieux, Larnaud, Desnes, Bletterans, Nance, Cosges
39	PPRi de la rivière Sorne et du ruisseau Savignard	21 avril 2008 (a)	Chilly-le-Vignoble, Frebuans, Macornay, Courbouzon, Montaigu, Trenal, Condamine, Vernantois, Messia-sur-Sorne, Moiron, Courlaoux
39	PPRi de la rivière Vallière	9 mai 2007 (a)	Revigny, Conliège, Perrigny, Montaigu, Lons-le-Saunier, Montmorot, Courlaoux, Courlans Condamine, Trenal
71	PPRi de la rivière Seille	1 juillet 2004 (a)	Vincelle, Louhans-châteaurenaud, Branges, Sornay

Cette fiche action concerne le PPRi de la rivière Seille où 150 diagnostics réglementairement obligatoires ont été estimés.

Le principe d'un diagnostic de réduction de la vulnérabilité peut-être déployé sur l'ensemble des communes du bassin versant subissant des inondations. Dans ce dernier cas les

informations sur l'aléa seront cependant limitées par l'état des connaissances locales inventoriées et les travaux préconisés par les diagnostics ne pourront ouvrir droit à des aides financières liées au FPRNM.

#### DESCRIPTIF DE L'ACTION

---

Mise en place d'opérations initiées par les collectivités locales permettant à tous particuliers volontaire soumis à l'aléa « inondation » de réaliser un diagnostic de réduction de la vulnérabilité vis-à-vis des inondations.

#### OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

---

L'objectif de l'opération est, d'une part, réduire les dégâts ayant pour origine les débordements des cours d'eau par l'adaptation de l'existant et, d'autre part, sensibiliser les particuliers sur le fonctionnement naturel des cours d'eau et favoriser l'encrage de la culture du risque afin de réduire l'apparition de projets peu adaptés aux conditions hydrauliques locales.

Pour information le FPRNM peut intervenir, pour les particuliers, à hauteur de 40% des travaux préconisés par le règlement du PPRi dans la limite de 10% de la valeur vénal de l'habitation. Dans le périmètre du PPRi de la rivière Seille 39, avec l'hypothèse de basse d'une valeur vénal moyenne d'une habitation de 100 000€, la sollicitation du FPRNM peut atteindre 600 000€.

#### PLAN DE FINANCEMENT

---

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Réalisation de diagnostic de vulnérabilité aux habitations (territoire soumis à un PPRn)	Collectivité	40 000	Etat (PAPI)		
			Etat (PPRn)	20 000	50
			FEDER	12 000	30
			Conseil Général du Jura		

#### PHASAGE PREVISIONNEL

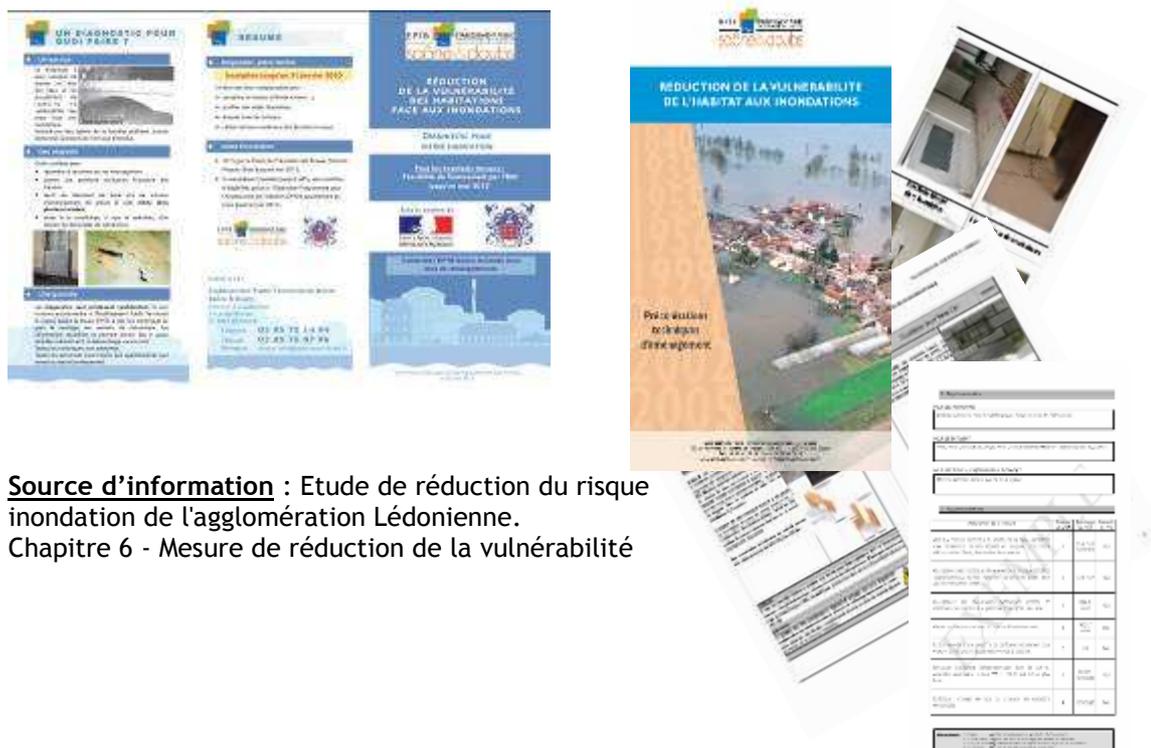
---

## INDICATEURS D’EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d’évaluation de l’impact sur le milieu
Réalisation de diagnostic de vulnérabilité aux habitations	Nombre de diagnostic réalisé	Coût total de l’opération Coût par habitation	

Le coût d’un diagnostic est variable et est notamment fonction du groupement de ces derniers.

## INFORMATION



**Source d’information** : Etude de réduction du risque inondation de l’agglomération Lédonienne. Chapitre 6 - Mesure de réduction de la vulnérabilité

<b>Volet B2</b>	<b>MIEUX GERER LES INONDATIONS ET MIEUX INFORMER SUR LES RISQUES NATURELS LIES A L'EAU</b>			
<b>Objectif</b>	Réduire la vulnérabilité	<b>Fiche action n°</b>	<b>B2-2-2</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Diagnostic de réduction de la vulnérabilité	Communes intégrées au territoire du PPRi de la rivière Sorne et du ruisseau Savignard		
<b>Milieu Concerné</b>	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
BV de la Seille	Collectivité	2010-2015	1	4 000

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La gestion de l'inondabilité et la protection des lieux habités par endiguements rapprochés est relativement coûteuse et parfois non adaptée (impact hydraulique, écologique, paysager...).

D'un point de vue réglementaire, les habitations situées à l'intérieur des périmètres des Plans de Prévention du Risque d'inondation (PPRi) doivent respecter les prescriptions indiquées dans le règlement de ces derniers. L'une d'entre elles consiste parfois à la réalisation obligatoire d'un diagnostic de réduction de la vulnérabilité vis-à-vis de l'aléa local. Toutefois le diagnostic est recommandé dans toutes les zones inondables.

Ces diagnostics permettent, d'une part, de transposer les renseignements généraux synthétiser par les PPRi sur l'aléa local vers le niveau des enjeux à l'échelle de la parcelle du particulier (risque vis-à-vis du bâti, du mobilier et des personnes) et, d'autre part, de fournir des éléments d'action pour réduire la vulnérabilité. Ces actions sont généralement indiquées dans le règlement du PPRi. Ce dernier définit aussi les conditions qui permettent l'accès aux aides financières octroyées au particulier par le biais du Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM).

Du point de vue général, le bassin versant de la Seille est concerné par quatre périmètres qui touchent 37 communes :

Dép.	Nom du PPRi	Date de prescription (p), d'approbation (a) du PPRi	Commune concernée par le zonage réglementaire du PPRi
39	PPRi de la rivière Seille	31 août 2001 (p)	Ladoye-sur-Seille, Blois-sur-Seille, Nevy-sur-Seille, Baume-les-messieurs, Voiteur, Domblans, Bréry, Saint-Germain-les-Arlay, Arlay, Ruffey-sur-Seille, Villevieux, Larnaud, Desnes, Bletterans, Nance, Cosges
39	PPRi de la rivière Sorne et du ruisseau Savignard	21 avril 2008 (a)	Chilly-le-Vignoble, Frebuans, Macornay, Courbouzon, Montaigu, Trenal, Condamine, Vernantois, Messia-sur-Sorne, Moiron, Courlaoux
39	PPRi de la rivière Vallière	9 mai 2007 (a)	Revigny, Conliège, Perrigny, Montaigu, Lons-le-Saunier, Montmorot, Courlaoux, Courlans Condamine, Trenal
71	PPRi de la rivière Seille	1 juillet 2004 (a)	Vincelle, Louhans-châteaurenaud, Branges, Sornay

Cette fiche action concerne le PPRi de la rivière Sorne et du ruisseau Savignard où une quinzaine de diagnostics réglementairement obligatoires ont été estimés.

Le principe d'un diagnostic de réduction de la vulnérabilité peut-être déployé sur l'ensemble des communes du bassin versant subissant des inondations. Dans ce dernier cas les informations sur l'aléa seront cependant limitées par l'état des connaissances locales inventoriées et les travaux préconisés par les diagnostics ne pourront ouvrir droit à des aides financières liées au FPRNM.

#### DESCRIPTIF DE L'ACTION

---

Mise en place d'opérations initiées par les collectivités locales permettant à tous particuliers volontaire soumis à l'aléa « inondation » de réaliser un diagnostic de réduction de la vulnérabilité vis-à-vis des inondations.

#### OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES / INDICATEURS

---

L'objectif de l'opération est, d'une part, réduire les dégâts ayant pour origine les débordements des cours d'eau par l'adaptation de l'existant et, d'autre part, sensibiliser les particuliers sur le fonctionnement naturel des cours d'eau et favoriser l'encrage de la culture du risque afin de réduire l'apparition de projets peu adaptés aux conditions hydrauliques locales.

Pour information le FPRNM peut intervenir, pour les particuliers, à hauteur de 40% des travaux préconisés par le règlement du PPRi dans la limite de 10% de la valeur vénal de l'habitation. Dans le périmètre du PPRi de la rivière Sorne et du ruisseau Savignard, avec l'hypothèse de base d'une valeur vénal moyenne d'une habitation de 100 000€, la sollicitation du FPRNM peut atteindre 60 000€.

#### PLAN DE FINANCEMENT

---

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Réalisation de diagnostic de vulnérabilité aux habitations (territoire soumis à un PPRn)	Collectivité	4 000	Etat (PAPI)		
			Etat (PPRn)	2 000	50
			FEDER	1 200	30
			Conseil Général du Jura		

#### PHASAGE PREVISIONNEL

---

## INDICATEURS D’EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d’évaluation de l’impact sur le milieu
Réalisation de diagnostic de vulnérabilité aux habitations	Nombre de diagnostic réalisé	Coût total de l’opération Coût par habitation	

Le coût d’un diagnostic est variable et est notamment fonction du groupement de ces derniers.

## INFORMATION



**Source d’information** : Etude de réduction du risque inondation de l’agglomération Lédonienne. Chapitre 6 - Mesure de réduction de la vulnérabilité

<b>Volet B2</b>	<b>MIEUX GERER LES INONDATIONS ET MIEUX INFORMER SUR LES RISQUES NATURELS LIES A L'EAU</b>			
<b>Objectif</b>	Information -sensibilisation - communication	<b>Fiche action n°</b>	<b>B2-3-1</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Mise en place d'un totem de crue sur la commune de Louhans	Louhans (71) - Sornay (71)		
<b>Milieu Concerné</b>	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
La Seille	Collectivité	2011-2012	1	8 039

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La Loi sur les Risques Naturels et Technologiques du 30 juillet 2003 donne en effet aux maires la responsabilité de l'entretien et de la pose des repères historiques de crues. Le décret du 14 mars 2005 prévoit que « les zones exposées au risque d'inondation comportent un nombre de repères de crues qui tient compte de la configuration des lieux, de la fréquence et de l'ampleur des inondations et de l'importance de la population fréquentant la zone. Leur implantation s'effectue prioritairement dans les espaces publics, et notamment aux principaux points d'accès des édifices publics fréquentés par la population ».

Les édifices publics n'existent heureusement pas toujours en zone inondable. De plus, il est parfois techniquement difficile de les équiper de plaques signalétiques (faibles hauteurs d'eau, édifices classés ou protégés). La forte fréquentation des abords fluviaux (quais, esplanades, chemins de halages), principalement piétonnière, répond bien à l'objectif de visibilité et d'appropriation du risque recherchée par le législateur.

La commune de

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'opération consiste à réaliser un totem à affichage digital des cotes de la Seille, rapatriant les données d'une station existante à proximité. Cet affichage est intégré au verso du totem d'information

Le dispositif comporte plusieurs affichages « haute luminosité » et peut être relié soit à un capteur de niveau d'eau indépendant, soit à un serveur informatique récupérant régulièrement les données du site internet national « Vigicrues » de la station la plus proche, mises à jour toutes les heures.

Une convention pourra être passée avec le Service de Prévision des Crues du secteur Rhône Amont Saône (Délégation de Bassin de la DREAL Rhône-Alpes).

Cette référence permet une meilleure cohérence entre l'information disponible sur site et « en ligne » et évite ainsi les risques de discordance ou de confusion dans l'annonce officielle et l'alerte. Un voyant coloré permet d'afficher le franchissement d'un seuil d'alerte. Un capteur de température pourra également être posé. L'affichage digital, comprenant le rapatriement, la conversion, transmission des données, capteur de température et affichage, coûte environ 9 000 €TTC,

Le lieu d'implantation de ce dispositif se fera au niveau du pont René Cassin, point stratégique en terme de connaissance des hauteurs d'eau. La place de la libération et la place du rond point de l'Europe semblent les lieux les plus adéquates pour l'implantation de ce totem digital.

**OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS**

L'objectif est de favoriser la culture du risque par rapport à l'enjeu inondation.

**PLAN DE FINANCEMENT****PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR**

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Mise en place d'un totem de crue sur la commune de Louhans	Collectivité	8 039	Agence de l'eau	4 807	50
			Etat (PPRn)	2 884	30
			FEDER		30
			Conseil Général de Saône et Loire		

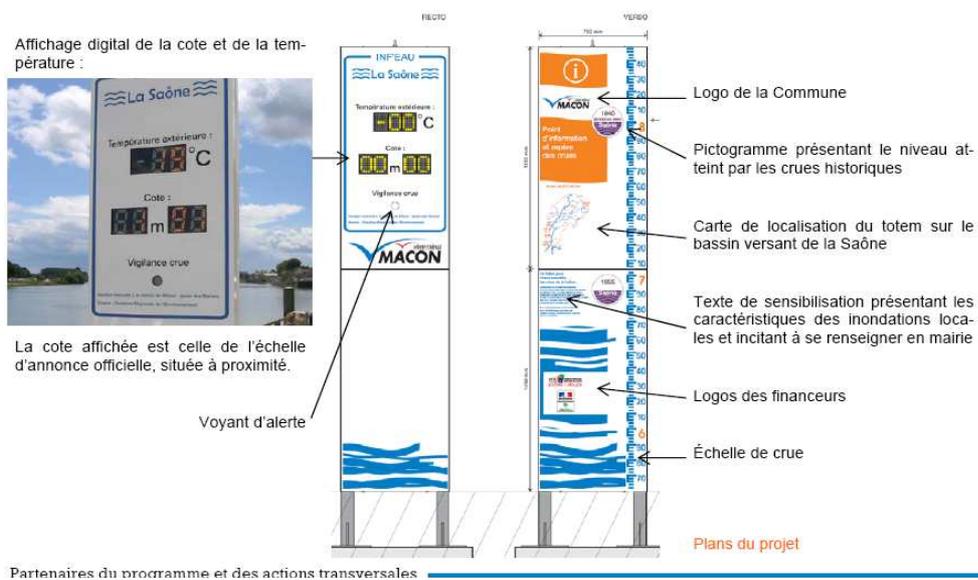
**PHASAGE PREVISIONNEL**

Opération prévue en 2012 pour une durée de 2 ans.

**INDICATEURS D'EVALUATION**

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Mise en place d'un totem de crue sur la commune de Louhans	Réalisation d'un totem de crue	Coût de l'opération	

## LOCALISATION



**Source d'information** : Fiche d'information du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) du Val de Saône - EPTB Saône et Doubs

<b>Volet B2</b>	<b>MIEUX GERER LES INONDATIONS ET MIEUX INFORMER SUR LES RISQUES NATURELS LIES A L'EAU</b>			
<b>Objectif</b>	Information -sensibilisation - communication	<b>Fiche action n°</b>	<b>B2-3-2</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Soutenir la culture du risque, accompagner la mise en place des DICRIM et PCS	Communes du bassin versant		
<b>Milieu Concerné</b>	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
BV Seille	EPTB Saône et Doubs		1	8 000

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Dans le domaine de la sécurité civile, des événements marquants (tempête de 1999, explosion de l'usine AZF à Toulouse en 2001, tempête Xynthia (façade atlantique) et inondation dans l'est Varois en 2010...) rappellent régulièrement que les situations susceptibles de perturber le fonctionnement quotidien de nos organisations sont nombreuses.

Devant l'évènement, chacun veut légitimement comprendre et essaye alors d'expliquer à sa manière cette situation jugée « exceptionnelle ». Pour éviter les multiples interprétations subjectives et pour réduire le fossé entre « vérité scientifique » et « vérité de terrain », il sera important de développer une communication pédagogique pour permettre à chacun de disposer du même niveau d'information.

Dans tous les cas, les attentes des concitoyens les amènent à interpellier la puissance publique dont ils attendent qu'elle soit capable d'apporter dans l'urgence des réponses à des situations imprévues ou inopinées. Du fait de leur proximité et de leur responsabilité, les acteurs de la puissance publique vers lesquels les concitoyens se tournent en priorité sont les maires.

Au niveau de la population, le développement de la « culture du risque » passe par la compréhension des phénomènes mis en jeu et les réflexes de « bon sens » à adopter.

Au niveau de la commune, le maire est tenu réglementairement (art.125-2 du code de l'environnement) de responsabiliser les citoyens exposés aux risques majeurs. Pour ce faire, le maire doit développer une série d'actions d'information préventive et de communication au niveau local qui passe notamment par la réalisation d'un DICRIM. La loi de modernisation de la sécurité civile d'août 2004 a poursuivie cette initiative par la création des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS). Ce dernier a pour vocation d'assister le maire dans son rôle de partenaire majeur dans la gestion d'un évènement touchant la sécurité civile en identifiant les risques et en recensant les moyens disponibles sur sa commune.

Localement, l'historique des crues (Louhans : 1935, Montmorot : 1981...) et les récentes inondations d'octobre 1999 sur l'ensemble du bassin versant de la Seille ont démontré la pertinence de ces démarches.

**DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Au près de la population, utilisation de support pédagogique adapté au public visé (scolaire, professionnel, vacancier...) : animation dans les écoles (jeu, sortie...), plaquette sur des événements locaux historiques marquants, expositions itinérantes, partenariat avec des manifestations, salons locaux afin d'enraciner la « culture du risque ».

Au près des communes, assistance dans la réflexion, la création ou la réactualisation des documents réglementaires (DICRIM - Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, PCS - Plan Communal de Sauvegarde) soit dans les délais réglementaires (communes appartenant aux périmètres des plans de prévention des risques naturels), soit à l'initiative de la commune.

**OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS**

L'objectif visé est le renforcement de la conscience du risque par des actions d'information et de sensibilisation.

Nombre de communes couvertes par un DICRIM, un PCS actualisé

**PLAN DE FINANCEMENT****PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR**

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Promouvoir la mise en place des documents réglementaires (territoire soumis à un PPRn)	Etat		Etat (PPRn)		50 (DICRIM, communication)

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Promouvoir la mise en place des documents réglementaires (hors zone soumise à un PPRn)	EPTB Saône et Doubs	8 000	Etat (PAPI)		
			Etat (BOP 181)		50 (DICRIM, communication)
			FEDER		50
			Conseil Général du Jura		
			Conseil Général de Saône & Loire		
Conseil Général de l'Ain					

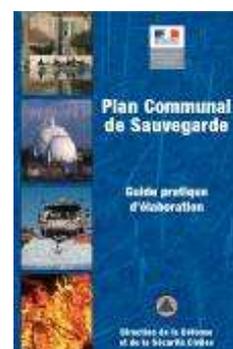
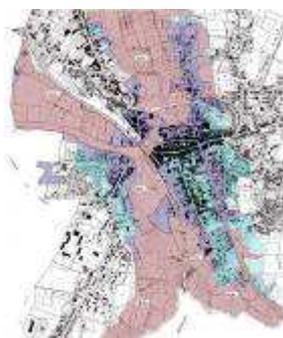
## PHASAGE PREVISIONNEL

Opération prévue en 2012 pour une durée de 2 ans.

## INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Promouvoir la mise en place des documents réglementaires	Mise en place de documents réglementaires	Coût de l'opération	

## INFORMATION



Symboles pour l'affichage des risques naturels et technologiques

Source d'information : article L125.2 du Code de l'Environnement

<b>Volet B2</b>	<b>MIEUX GERER LES INONDATIONS ET MIEUX INFORMER SUR LES RISQUES NATURELS LIES A L'EAU</b>			
<b>Objectif</b>	Information -sensibilisation - communication	<b>Fiche action n°</b>	<b>B2-3-3</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Mise en place de repère de crues sur le bassin versant de la Seille	Communes du bassin versant		
<b>Milieu Concerné</b>	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Le bassin versant de la Seille	Etat / Collectivité	2011-2016	1	20 650

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La mémoire des crues s'efface avec le temps et les marques déposées par les anciens tend à disparaître du paysage Elle est pourtant fondamentale si l'on veut amener les populations à mieux vivre et à mieux connaître les crues

La présence de repères physiques accessibles par tous est nécessaire, notamment pour l'aménagement des bâtiments situés en zone inondable (afin de pouvoir caler facilement les hauteurs de plancher par exemple), et inexistant à ce jour sur les principaux secteurs couverts par les PPRI et les communes soumises au risque d'inondation.

L'Etat, au titre de ces obligations d'information, peut aider les actions de communication initiées par le maire des communes sur le territoire desquelles a été prescrit ou approuvé un PPRI

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'opération consiste à réaliser à titre expérimental la pose d'une trentaine de plaques de repères de crues sur les secteurs couverts par un PPRI et au niveau des communes les plus exposées.

Cette opération passe par plusieurs étapes :

- le recensement des repères de crues existants sur le bassin versant (Louhans, Sornay, Montmorot, Arlay, Voiteur, Bletterans, Ruffey sur Seille...)
- la recherche de données historiques ou de traces des principales inondations,
- la réalisation de relevés topographiques des repères de crues
- la matérialisation des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) par la pose du repère de crue défini à l'échelon national.
- L'établissement d'une cartographie de ces repères de crues à l'échelle des communes et du bassin versant permettrait par ailleurs d'assurer une information au public et de faciliter la mise à jour, la surveillance et l'entretien ultérieur de ces repères. Cette opération viendrait ainsi compléter les dispositifs actuels (Atlas des zones inondables, PPRI, PCS, DICRIM...)

Le coût de cette opération est estimé à :

- Recherche des informations existantes = 5 jours (450 € HT/jour) = 2 250 € HT
- Levés topographiques : nivellement de 30 repères de crues (300 € / unité) = 9 000 € HT

- Matérialisation des repères de crues : fourniture de 30 bornes « repères de crues » en acier émaillé (150 €/unité) et pose des 30 bornes (30 €/unité) = 4 500 € + 900 € HT = 5 400 € HT.
- cartographie des repères de crues = Acquisition de planches cadastrales numériques : 1500 €, Constitution et renseignement de la base de données SIG et diffusion: 2500 €,

Total réalisation 30 repères de crue et cartographie = 20 650 €

#### OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

L'objectif visé est le renforcement de la conscience du risque par des actions d'information et de sensibilisation.

### PLAN DE FINANCEMENT

#### PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Mise en place de repère de crues sur le bassin versant de la Seille	Collectivité	20 650	Agence de l'eau	12 349	50
			Etat (PPRn)	7 409	30
			FEDER		

### PHASAGE PREVISIONNEL

2011-2016

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Mise en place de repère de crues sur le bassin versant de la Seille	Nombres de repères de crue fixés	Coût total de l'opération	

## INFORMATION

Le repère de crue indiquant le niveau atteint par les plus hautes eaux connues (PHEC) dans les zones inondables, est un disque blanc de 80 mm de diamètre surchargé en partie basse d'un demi-disque violet (teinte 100%) avec trois vagues violettes (teinte 75%) dont l'horizontale indique le niveau des PHEC. La mention plus hautes eaux connues est inscrite en violet au-dessus de l'horizontale. La date correspondante est positionnée en gris sur la partie supérieure, le nom du cours d'eau est inscrit en blanc dans la partie inférieure. Ces deux dernières mentions sont facultatives. La mention PHEC est substituée en cas d'absence de date. La police de caractères utilisée doit faciliter la lecture. Le matériau utilisé doit assurer la pérennité du repère. Le repère peut être entouré d'un cadre pour le fixer ou le protéger. Il doit être visible et lisible depuis un point librement accessible au public.



**Source d'information** : Arrêté du 16 mars 2006 définissant dans son annexe un modèle de repère de crues

**FICHES ACTIONS VOLET B3-**  
Assurer une gestion quantitative raisonnée  
et concertée de la ressource en eau

<b>Volet B3</b>	<b>ASSURER UNE GESTION QUANTITATIVE RAISONNEE ET CONCERTEE DE LA RESSOURCE EN EAU</b>			
<b>Objectif</b>	Mieux informer pour mieux gérer les ressources en eau	<b>Fiche action n°</b>	<b>B3-1</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Etude volume prélevable et ressources stratégiques sur la nappe de Bletterans et de la Vallière	Bletterans, Villevieux, Savigny en Revermont		
<b>Mesures PDM</b>	3A10 : Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables) 5F10 : Délimiter les ressources faisant l'objet d'objectifs plus stricts et/ou à préserver en vue de leur utilisation future			
<b>Masses d'eau concernées</b>	La Seille FRDR601, la Vallière FRDR599, la Seillette bras aval de la Seille FRDR11029 Alluvions de la Bresse - Plaine de Bletterans FR DO 346, Alluvions de la Bresse - Plaine de la Vallière FR DO 349			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
EPTB Saône et Doubs		2010-2012	1	120 000 €

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le bassin versant de la Seille constitue un territoire où s'exercent de multiples pressions d'occupation de l'espace (évolution des pratiques agricoles, croissance périurbaine, voies de communications) alors que les besoins en eau potable augmentent eux aussi. Les ressources en eau potable du bassin versant de la Seille proviennent à 70 % de bassins périphériques : le bassin du Doubs au Nord, le bassin versant de la Saône à l'Ouest, le bassin versant de la Reyssouze au Sud

Ces 3 ressources font l'objet de suivis et d'études dans le cadre d'autres contrats (Contrat de la Vallée inondable de la Saône, Contrat rivière de la Reyssouze). Les 30 % restants reposent sur 3 grandes nappes se trouvant dans le département du Jura et qui ont toutes des particularités différentes : les sources provenant du Karst, la nappe de la Seille dans la plaine de Bletterans et la nappe de la Vallière.

La grande vulnérabilité de ces deux nappes, ainsi que les déséquilibres quantitatifs liés aux forts prélèvements et observés durant les étiages sévères ont incité l'ensemble des partenaires à inscrire la mise en place d'un plan de gestion de ces ressources en eau dans le cadre du second Contrat de rivière de la Seille. Seule la nappe de Bletterans fera l'objet d'un suivi plus approfondi au niveau de la connaissance des volumes prélevables.

Ce plan de gestion associant les collectivités locales exploitant les nappes consistera à mettre en place un réseau de suivi quantitatif et la qualitatif de la ressource en eau et à définir les modalités de partage de cette ressource entre les différents usages en période de sécheresse ou de pollution accidentelle.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Afin de préparer la mise en place d'un plan de gestion, de répondre à la Circulaire du 30 juin 2008 relative à la résorption des déficits quantitatifs en matière de prélèvement d'eau, mais

aussi de s'inscrire dans l'objectif de l'orientation fondamentale n°7 du SDAGE RMC concernant le partage de la ressource, le lancement d'une étude conjointe « volume prélevable » et « ressource stratégique » s'avère nécessaire. Compte tenu des enjeux d'ordre quantitatifs, seule la nappe de Bletterans fera l'objet de l'étude volume prélevable.

Cette étude importante sera décomposée en 2 parties :

#### Partie1 : Etude ressource stratégique sur la nappe de Bletterans et de la Vallière

Il s'agit de délimiter au sein de la nappe de Bletterans et de la Vallière, les zones indispensables à préserver de toute urbanisation pour les besoins actuels et futurs en eau potable.

#### Partie 2 : Etude volume prélevable sur la nappe de Bletterans.

La détermination des volumes maximums prélevables nécessite de raisonner à l'échelle de l'hydrosystème en intégrant aussi bien les eaux superficielles que les eaux souterraines.

Pour cela, l'étude se déroulera en 7 phases :

- Phase 1 : caractérisation du bassin et sous bassins et recueil de données
- Phase 2 : bilan des prélèvements existants et analyse de l'évolution
- Phase 3 : impact des prélèvements et quantification des ressources existantes
- Phase 4 : détermination des débits minimums biologiques et des niveaux de nappes
- Phase 5 : détermination des volumes prélevables et des Débits d'Objectif d'Etiage
- Phase 6 : proposition de répartition des volumes entre les usages

Le coût de cette étude importante est estimée à 143 520 € TTC, elle débutera au mois d'avril 2010 et durera 24 mois.

#### OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

L'objectif visé est d'acquérir des connaissances suffisantes sur ces deux nappes stratégiques et d'en déterminer les volumes prélevables pour les années futures.

## PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Etude volume prélevable et ressources stratégiques sur la nappe de Bletterans et de la Vallière	EPTB Saône et Doubs	120 000	Agence de l'Eau	96 000 €	80
			FEDER	39 732	33.1% (montant TTC)

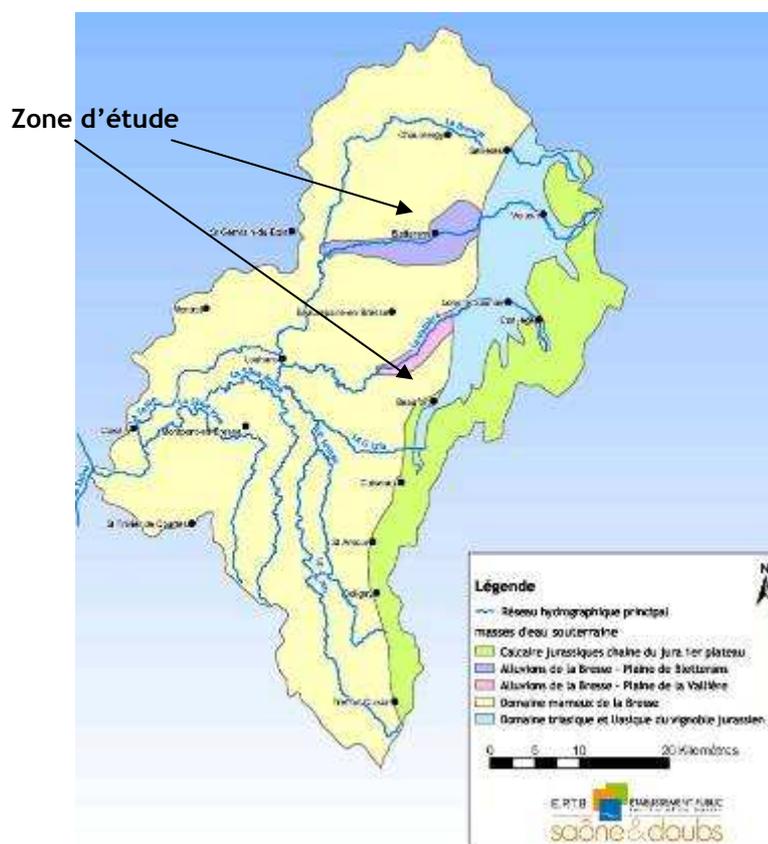
## PHASAGE PREVISIONNEL

Début de l'étude à l'automne 2010 pour une durée de 24 mois.

## INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Etude volume prélevable et ressources stratégiques sur la nappe de Bletterans et de la Vallière	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réalisation de l'étude</li> <li>- définition d'un plan de gestion</li> </ul>	Coût total de l'étude	

## SITUATION



**Sources d'information** : CCTP validé Etude volume prélevable et ressources stratégiques sur la nappe de Bletterans et de la Vallière. EPTB Saône et Doubs. 2010.

<b>Volet B3</b>	<b>ASSURER UNE GESTION QUANTITATIVE RAISONNEE ET CONCERTEE DE LA RESSOURCE EN EAU</b>			
<b>Objectif</b>	Réduire l'impact des prélèvements sur l'hydrologie d'étiage des cours d'eau	<b>Fiche action n°</b>	<b>B3-2</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Amélioration des conditions de répartition des débits à Ruffey sur Seille	Ruffey sur Seille		
<b>Mesures PDM</b>	3A31 : Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements			
<b>Masses d'eau concernées</b>	La Seille FRDR601, la Seillette bras aval de la Seille FRDR11029 Alluvions de la Bresse - Plaine de Bletterans FR DO 346			
<b>Milieu Concerné</b>	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
La Seille - Seillette	Commune de Ruffey sur Seille		1	68 000 €

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La répartition des débits entre la Seille et la Seillette fait l'objet depuis plusieurs décennies de conflits d'usage entre riverains de la Seille, de la Seillette et des associations de pêche. En étiage, la Seille connaît des assecs importants car l'écoulement se fait majoritairement vers la Seillette.

Une étude a été réalisée par IPSEAU en 2006 pour définir des objectifs de débits et des propositions d'aménagements permettant de respecter ces débits.

Cependant, face aux étiages à répétition depuis 2003, aux plaintes récurrentes des riverains et à la mise en demeure des prioritaires, une échancrure a été réalisée en août 2009. Cette échancrure réalisée dans la précipitation a été dimensionnée pour se rapprocher de la répartition des débits définie par les droits d'eau.

Enfin, parallèlement, la fédération de pêche du Jura a élaboré un programme de renaturation biologique des cours d'eau du bassin de la Seille Jurassienne. L'aménagement d'une passe à poisson au niveau de la Planche de Juhans fait partie des actions prioritaires. Il conviendra d'étudier cette possibilité afin d'avoir un projet intégré.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'action nécessite deux opérations distinctes:

1/ une étude préalable qui devra déterminer :

- les modifications du régime hydraulique apportées par l'échancrure réalisée (en particulier, vérification des débits en période d'assec)
- les possibilités d'intégration de cette échancrure aux propositions d'aménagements. En particulier si son maintien se justifie, le redimensionnement du projet (en fonction des résultats de l'étude Ipseau)
- l'intégration de la franchissabilité piscicole de l'ouvrage (passe à bassin ou rivière artificielle)

2/ la réalisation des travaux

Le coût maximum de l'opération est d'environ 68 000 €

Etude préalable de redimensionnement du projet : 1 500 €

Etude de faisabilité piscicole : 7 000 €

Passé à bassins successifs en rive droite = 68 000 €

Rivière artificielle = 42 000 € :

#### OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

L'objectif visé est le maintien des débits minimum, en période d'étiage et d'assurer ainsi une bonne répartition des débits entre la Seillette et la Seille. Le second objectif est de rétablir la circulation des espèces piscicoles (montaison et dévalaison).

#### PLAN DE FINANCEMENT

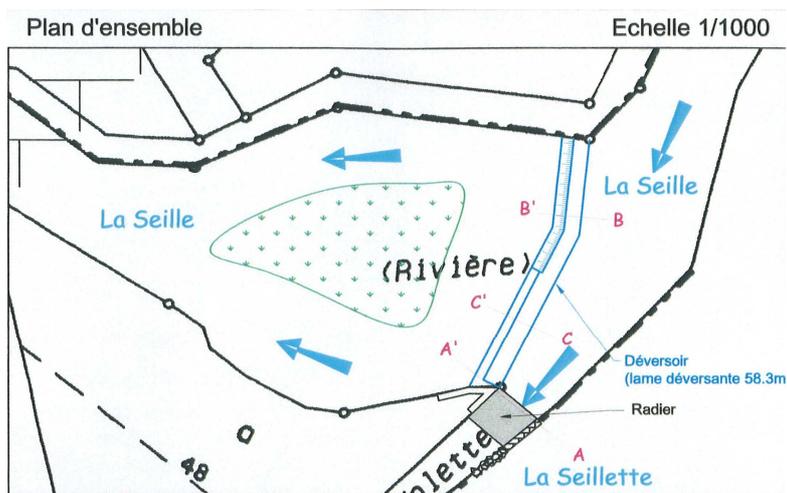
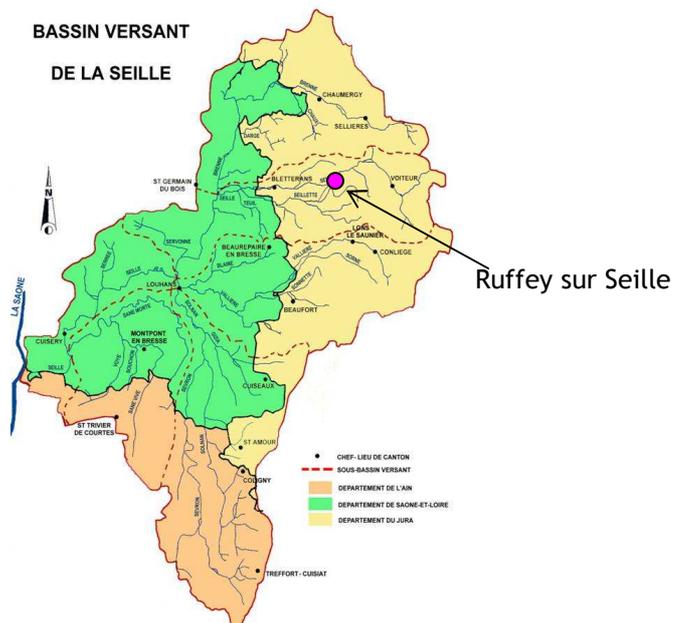
Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Amélioration des conditions de répartition des débits à Ruffey sur Seille	Commune de Ruffey sur Seille	89 190	Agence de l'Eau	44 595	50
			Conseil Général du Jura	26 757	30

#### PHASAGE PREVISIONNEL

#### INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Amélioration des conditions de répartition des débits à Ruffey sur Seille	Réalisation des travaux	Coût total de l'opération	Meilleure répartition des débits Amélioration de la franchissabilité

## SITUATION



**Sources d'information** : Etude de répartition des débits entre la Seille et la Seillette. Ispeau 2006.

<b>Volet B3</b>	<b>ASSURER UNE GESTION QUANTITATIVE RAISONNEE ET CONCERTEE DE LA RESSOURCE EN EAU</b>			
<b>Objectif</b>	Réduire l'impact des prélèvements sur l'hydrologie d'étiage des cours d'eau	<b>Fiche action n°</b>	<b>B3-3</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Démarche Grenelle sur le Bassin d'Alimentation des Captages de Villevieux	Bletterans, Villevieux		
<b>Mesures PDM</b>	3A17 : Adapter l'utilisation des sols à l'équilibre de la ressource R Eau potable 5F31 : Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts			
<b>Masses d'eau concernées</b>	La Seille FRDR601, la Seillette bras aval de la Seille FRDR11029 Alluvions de la Bresse - Plaine de Bletterans FR DO 346			
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Ville de Lons le Saunier		2010-2012	1	Action déjà financée

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Les puits de Villevieux font partie des quatre captages jurassiens retenus par la loi Grenelle pour la mise en place d'une protection qualitative et quantitative renforcée sur leurs aires d'alimentation. La Ville de Lons-le-Saunier, maître d'ouvrage en matière de protection des puits de captage de Villevieux, a décidé de s'engager à mener la démarche réglementaire liée à l'inscription du captage qu'elle exploite à la liste des captages dits " Grenelle ".

Les périmètres de protection proposés pour les captages de Villevieux (nappe alluviale de la Seille, 6 puits) correspondent à un zonage établi sur la base d'études hydrogéologiques (1998 - 2010 M. Landry) ; pour chacun d'eux des obligations ou interdictions d'exploitation ont été définis.

Ces éléments sont détaillés dans le projet d'arrêté préfectoral transmis par l'Agence Régionale de la Santé, qui prévoit :

- Le Périmètre immédiat : comprenant les 6 puits d'une surface de 7 ha environ en propriété de la Ville de Lons-le-Saunier maintenus en prairie fauchée.

- Le Périmètre rapproché " 1 " : 70 ha environ - propriété de la Ville de Lons-le-Saunier pour 9 ha 40 - servitudes principales proposées : culture selon le mode de l'agriculture biologique ; 70 % en herbe et 30 % possible en cultures ; fertilisation uniquement organique limitée à 30 unités d'azote ; pas de sol nu.

- Le Périmètre rapproché " 2 " : 150 ha environ dont 50 ha 50 propriété de la Ville de Lons-le-Saunier - servitudes principales : pas d'utilisation de produits phytosanitaires ; limitation de la fertilisation azotée chimique ou organique à 80 % du plan de fumure prévisionnel ; une rotation culturale sur 4 années ; un couvert hivernal obligatoire, des bandes enherbées de 10 m le long des cours d'eaux et des fossés de plus d'un mètre.

- Le Périmètre éloigné : 1 500 ha environ ; pas de propriété de la Ville de Lons-le-Saunier correspondant à une zone de vigilance de l'application de la réglementation en vigueur,

notamment de la mise en place de bandes enherbées de 5 m le long de tous les cours d'eaux et des fossés de plus d'un mètre.

- Un droit de préemption au bénéfice de la collectivité gestionnaire de la ressource en eau en cas de vente de terrains sur les périmètres rapprochés.

Un programme d'actions est à définir et à mettre en œuvre avant fin 2011.

La définition du programme d'actions doit viser à la protection qualitative et quantitative de la ressource en eau sur l'aire d'alimentation du captage. Les actions devront être du type mesures agro-environnementales sur les productions agricoles, mise en conformité de l'assainissement, etc ...

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

---

L'opération peut se décliner en plusieurs phases :

- Phase 1 : Caractérisation de la ressource et délimitation du bassin d'alimentation du captage : prise en compte des données liées à l'aquifère, la pluviométrie, les données géologiques et hydrologiques. A l'issue de cette phase, 3 zones de vulnérabilité seront définies.
- Phase 2 : Diagnostic territorial. Cette phase doit permettre de recenser toutes les activités présentes sur la zone BC et de préciser pour chacune leurs pollutions potentielles. Les secteurs où s'exercent des pressions polluantes ainsi recensées seront délimités et hiérarchisés selon 3 niveaux de risque.
- Phase 3 : Synthèse des données
- Phase 4 : Elaboration du programme d'actions : il sera réparti sur 4 grands volets
  - o Volet non agricole avec des actions à destination des élus des communes, des personnels des espaces verts, des responsables des entreprises...
  - o Volet agricole avec des actions à destination des différents agriculteurs
  - o Suivi des indicateurs : analyse des eaux
  - o Campagnes d'information et de sensibilisation
- Phase 5 : Suivis et bilan

### OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES / INDICATEURS

---

### PLAN DE FINANCEMENT

---

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Démarche Grenelle sur le Bassin d'Alimentation des Captages de Villeveux	Ville de Lons le Saunier	Action déjà financée			

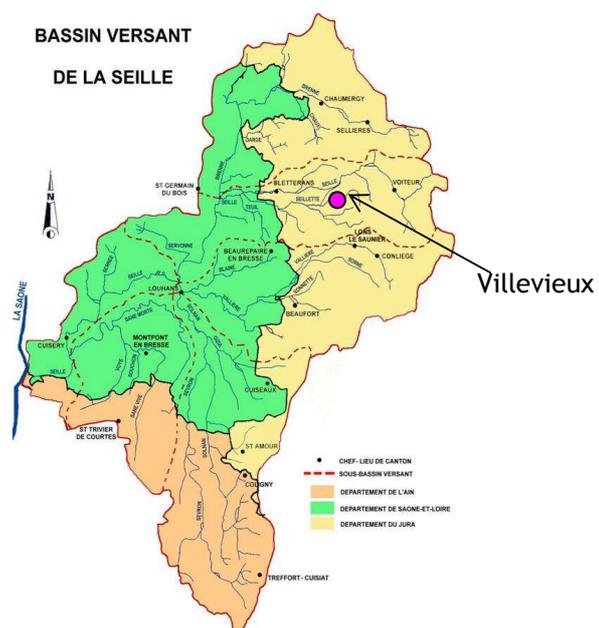
### PHASAGE PREVISIONNEL

---

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Démarche Grenelle sur le Bassin d'Alimentation des Captages de Villevieux	Réalisation des études Réalisation du plan d'actions		Amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines

## SITUATION



**Sources d'information :** « Démarche Grenelle sur le BAC des Puits de Villevieux » Ville de Lons le Saunier Service des Eaux.

<b>Volet B3</b>	<b>ASSURER UNE GESTION QUANTITATIVE RAISONNEE ET CONCERTEE DE LA RESSOURCE EN EAU</b>			
<b>Objectif</b>	Réduire l'impact des prélèvements sur l'hydrologie d'étiage des cours d'eau	<b>Fiche action n°</b>	<b>B3-4</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Réalisation des études BAC et plan d'actions sur les captages associés	Augea, Mont Freillon		
<b>Mesures PDM</b>	5F 31 : Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transfert			
<b>Masses d'eau concernées</b>				
<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Syndicats des Eaux, Communes		2011-2016	1	500 000

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le Grenelle de l'environnement et le SDAGE imposent la définition et la mise en place de mesures de protections des bassins d'alimentation de captages prioritaires.

Les captages prioritaires pour le bassin versant de la Seille sont :

- source du Besançon
- captages de l'Argilley - Augéa
- source Le Mont Freillon
- Source de la Doye
- Puits de captages de Lons Villeveux

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'opération consiste sur les captages prioritaires (source du Besançon, captages de l'Argilley - Augéa, source Le Mont Freillon et Source de la Doye) de réaliser les études BAC et élaborer un plan d'actions pour préserver la ressource en eau.

La réalisation des études BAC pourra se faire en plusieurs phases :

- Phase 1 : Caractérisation de la ressource et délimitation du bassin d'alimentation du captage : prise en compte des données liées à l'aquifère, la pluviométrie, les données géologiques et hydrologiques. A l'issu de cette phase, 3 zones de vulnérabilité seront définies.
- Phase 2 : Diagnostic territorial. Cette phase doit permettre de recenser toutes les activités présentes sur la zone BC et de préciser pour chacune leurs pollutions potentielles. Les secteurs où s'exercent des pressions polluantes ainsi recensées seront délimités et hiérarchisés selon 3 niveaux de risque.
- Phase 3 : Synthèse des données
- Phase 4 : Elaboration du programme d'actions : il sera réparti sur 4 grands volets

- Volet non agricole avec des actions à destination des élus des communes, des personnels des espaces verts, des responsables des entreprises...
  - Volet agricole avec des actions à destination des différents agriculteurs
  - Suivi des indicateurs : analyse des eaux
  - Campagnes d'information et de sensibilisation
- Phase 5 : Suivis et bilan

#### **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS**

---

Amélioration de la qualité des eaux souterraines au niveau des paramètres nitrates/pesticides.  
Protection de la qualité de la ressource

#### **PLAN DE FINANCEMENT**

---

<b>Intitulé opération</b>	<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Coût total € HT</b>	<b>Financeurs</b>	<b>Montant € HT</b>	<b>%</b>
Réalisation des études BAC et plan d'actions sur les captages associés	Syndicats des Eaux, Communes	500 000	Agence de l'eau	400 000	80

#### **PHASAGE PREVISIONNEL**

---

#### **INDICATEURS D'ÉVALUATION**

---

<b>Opération</b>	<b>Indicateurs de réalisation</b>	<b>Indicateurs financiers</b>	<b>Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu</b>
Démarche Grenelle sur le Bassin d'Alimentation des Captages de Villeveux	Réalisation des études Réalisation du plan d'actions	Coût de l'opération	Amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines

**FICHES ACTIONS VOLET C-**  
**Pérenniser la gestion globale de l'eau sur le**  
**bassin versant**

<b>Volet C</b>		<b>PERENNISER LA GESTION GLOBALE DE L'EAU ET DES COURS D'EAU SUR LE BASSIN VERSANT</b>		
<b>Objectif</b>	Animer et coordonner la démarche contrat de rivière	<b>Fiche action n°</b>	<b>C-1-1</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Maintien du poste de coordonnateur du contrat de rivière	Toutes		
<b>Milieu Concerné</b>	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Bassin versant de la Seille	EPTB Saône et Doubs	2011-2016	1	345 000

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le bassin versant de la Seille fait l'objet d'actions de gestion des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant depuis le début des années 2000 : un premier contrat de rivière s'est en effet déroulé de 2002 à 2008. Lors du bilan de ce premier contrat de rivière, il est clairement ressorti que l'animation de la démarche était un point pivot de la réussite de la démarche.

La volonté des acteurs locaux de s'engager dans un second contrat de rivière, il apparaît donc primordial de pérenniser ces postes, pour la durée du second contrat de rivière au minimum.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'action proposée est le maintien du poste de coordonnateur du contrat de rivière à l'EPTB Saône et Doubs, structure porteuse du contrat de rivières Seille.

Les missions du chargé de mission durant les 5 années du contrat peuvent être résumées comme suit :

- assurer la coordination des maîtres d'ouvrage locaux,
- assister les maîtres d'ouvrage locaux dans la plupart des actions programmées au contrat de rivière,
- assurer la maîtrise d'ouvrage de toutes les actions dont le maître d'ouvrage est l'EPTB Saône et Doubs,
- assurer la gestion administrative des dossiers de demande de subventions et la programmation annuelle des travaux,
- organiser, animer, rendre compte des réunions des Comité de Rivière, comité de pilotage, groupes de travail,
- maintenir la concertation avec les différents partenaires du contrat de rivière,
- mettre en œuvre et suivre plus particulièrement le volet C du contrat de rivière : gestion de l'observatoire, des opérations de sensibilisation des différents publics, suivi du tableau de bord et des indicateurs ;
- établir un bilan annuel de réalisation des actions du contrat de rivière,
- suivre l'étude bilan finale de la démarche et anticiper les suites à donner.

Estimatif financier inhérent au poste de chargé de mission :

- Salaires et charges, frais de mission et de formation : 50 000 € par an
- Frais administratifs (téléphone, informatique, reprographie, secrétariat) : 15 000 € par an
- Véhicule (entretien, assurance, carburant) : 4 000 € par an

Le total représente 69 000 € par an, soit 345 000 € pour les 5 ans du contrat de rivière.

#### **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS**

Le gain de cette action sera la bonne réalisation des actions du contrat de rivière Seille.

### **PLAN DE FINANCEMENT**

#### **PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR**

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Maintien du poste de chargé de mission	EPTB Saône et Doubs	345 000	Agence de l'Eau	172 500	50
			Conseil Régional de Bourgogne		A définir chaque année
			Conseil Régional de Rhône-Alpes*		A déterminer
			Conseil Général du Jura		A définir chaque année
			EPTB Saône et Doubs		

\*Le montant de la participation du Conseil Régional de Rhône-Alpes est plafonné à 60 000 € de dépenses éligibles et au prorata de la superficie du territoire pour le département de l'Ain, avec un taux maximum de 40% et dans la limite de la règle des 80% d'aides.

### **PHASAGE PREVISIONNEL**

Début prévu le 01/01/2011 pour 60 mois (5ans), terminé en 2016.

### **INDICATEURS D'EVALUATION**

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Maintien du poste de chargé de mission	- nombre d'années de présence du chargé de mission	- coût total de l'opération	

<b>Volet C</b>		<b>PERENNISER LA GESTION GLOBALE DE L'EAU ET DES COURS D'EAU SUR LE BASSIN VERSANT</b>			
<b>Objectif</b>	Animer et coordonner la démarche contrat de rivière	<b>Fiche action n°</b>	<b>C-1-2</b>		
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>			
<b>Action</b>	Maintien du poste de technicien de rivière	Toutes			
<b>Milieu Concerné</b>	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>	
Bassin versant de la Seille	EPTB Saône et Doubs	2011-2016	1	275 000	

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le bassin versant de la Seille fait l'objet d'actions de gestion des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant depuis la fin des années 90 : un premier contrat de rivière s'est en effet déroulé de 2002 à 2008. Lors du bilan de ce premier contrat de rivière, il est clairement ressorti que l'animation de la démarche était un point pivot de la réussite de la démarche. La volonté des acteurs locaux de s'engager dans un second contrat de rivière, il apparaît donc primordial de pérenniser ces postes, pour la durée du second contrat de rivière au minimum.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'action proposée est le maintien du poste de technicien de rivière à l'EPTB Saône et Doubs, structure porteuse du second contrat de rivière sur le bassin de la Seille.

Les missions imparties au technicien de rivière durant les 5 années de cette seconde démarche :

- finaliser les programmes pluriannuels de restauration et d'entretien de la ripisylve et des berges, les mettre en œuvre (montage technique, réglementaire et financier des dossiers, gestion des demandes de subvention, programmation annuelle des travaux), et suivre leur avancement (suivi technique de terrain, tableaux de bord, bilans annuels),
- établir les dossiers de Déclaration d'Intérêt Général pour les programmes pluriannuels de gestion des boisements de berges,
- assurer la programmation des interventions des entreprises, préparer et organiser les chantiers, assurer le soutien logistique,
- assurer le suivi des travaux de restauration de berges, d'entretien du lit des rivières...
- entretenir les relations avec les riverains et usagers, s'occuper de la passation des conventions avec les propriétaires riverains,
- suivre sur le terrain la réalisation de la plupart des opérations inscrites au volet B, en relation avec le chargé de mission,
- assurer les négociations avec les propriétaires dans le cadre des opérations nécessitant une maîtrise foncière,
- participer à des actions d'information et de sensibilisation des publics divers,
- assurer une mission de surveillance sur le terrain (observatoire des embâcles, atterrissements, déstabilisations d'ouvrages, expertises post-crue, détection de pollutions, alerte auprès des services chargés de la Police de l'eau, etc.).

Estimatif financier inhérent au poste de technicien de rivière :

- Salaires et charges, frais de mission et de formation : 36 000 € par an
- Frais administratifs (téléphone, informatique, reprographie, secrétariat) : 15 000 € par an

- Véhicule (entretien, assurance, carburant) : 4 000 € par an

Le total représente 55 000 € par an, soit 275 000 € pour les 5 ans du contrat de rivière.

#### **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS**

Le gain de cette action sera la bonne réalisation des actions du contrat de rivière Seille (notamment les actions du volet B).

#### **PLAN DE FINANCEMENT**

##### **PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR**

<b>Intitulé opération</b>	<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Coût total € HT</b>	<b>Financeurs</b>	<b>Montant € HT</b>	<b>%</b>
Maintien du poste de technicien de rivière	EPTB Saône et Doubs	275 000	Agence de l'Eau	140 000	Forfait
			Conseil Régional de Bourgogne		A définir chaque année
			Conseil Régional de Rhône Alpes*		A déterminer
			Conseil Général du Jura		A définir chaque année
			EPTB Saône et Doubs		

\*Le montant de la participation du Conseil Régional de Rhône-Alpes est plafonné à 60 000 € de dépenses éligibles et au prorata de la superficie du territoire pour le département de l'Ain, avec un taux maximum de 40% et dans la limite de la règle des 80% d'aides.

#### **PHASAGE PREVISIONNEL**

Début prévu le 01/01/2011 pour 60 mois (5ans), terminé en 2016.

#### **INDICATEURS D'EVALUATION**

<b>Opération</b>	<b>Indicateurs de réalisation</b>	<b>Indicateurs financiers</b>	<b>Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu</b>
Maintien du poste de technicien de rivière	- nombre d'années de présence du technicien de rivière	- coût total de l'opération	

<b>Volet C</b>		<b>PERENNISER LA GESTION GLOBALE DE L'EAU ET DES COURS D'EAU SUR LE BASSIN VERSANT</b>			
<b>Objectif</b>	Animer et coordonner la démarche contrat de rivière	<b>Fiche action n°</b>	<b>C-1-3</b>		
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>			
<b>Action</b>	Création d'un poste de Chargé de mission agri-environnement	Toutes			
<b>Milieu Concerné</b>	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>	
Bassin versant de la Seille	EPTB Saône et Doubs	2011-2016	1	305 000	

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le bassin de la Seille d'une superficie de 2 260 km<sup>2</sup> a fait l'objet au cours de ces 6 dernières années d'une démarche contractuelle visant à assurer une gestion globale de l'eau et des milieux aquatiques. De juillet 2002 à 2008, le contrat de rivière Seille a pu avancer, à plus ou moins grande vitesse suivant les thématiques, avec des programmes d'aménagement concertés et développés en harmonie et en synergie les uns par rapport aux autres, à l'échelle du bassin versant.

En 2007, dans un souci d'efficacité de l'action publique mais aussi dans une optique de gestion durable des milieux aquatiques, une étude « Bilan et perspectives » a été réalisée. Outre le fait des points positifs soulignés de cette démarche, elle a mis en évidence une problématique récurrente sur les carences de gestion des intrants (fertilisants et phytosanitaires) dans le domaine agricole. Elle a également souligné que l'enjeu écologique et la préservation des zones humides devaient faire l'objet d'un programme d'actions soutenu et prioritaire.

Afin de répondre à ces deux problématiques et dans un souci d'atteinte du bon état écologique des cours d'eau du bassin versant de la Seille, un poste de chargé de mission agri-environnement est ainsi envisagé.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Ce poste devra naturellement répondre aux objectifs de la DCE (atteinte du bon état des milieux aquatiques) et du programme de mesures du SDAGE à l'échéance 2015.

Le chargé de missions contribuera à l'application du programme d'actions du second contrat de rivière du bassin versant de la Seille (2010 - 2015) concernant les enjeux agricoles (lutte contre les pollutions diffuses) et la biodiversité (préservation, restauration et valorisation des zones humides et du patrimoine naturel).

A ce titre, il mènera les missions de coordination et d'animation en contribuant à apporter un appui technique à l'ensemble des partenaires du second contrat de rivière Seille.

Le chargé de mission agri-environnement aura pour principales activités :

**Problématique des pollutions diffuses :** Dans le cadre du premier contrat de rivière (2002-2007), la pertinence des actions du volet agricole a été remise en cause lors de l'évaluation de ce dernier (2007). En effet, le contrat de rivière s'était initialement fixé un objectif

opérationnel d'actions à mettre en place. Le rôle des Chambres d'Agriculture n'est pas remis en cause dans la mesure où il constitue un atout pour mobiliser les acteurs de la profession agricole.

Cependant, la complexité administrative du bassin versant (3 Régions, 3 Départements) et son étendu (2 260 km<sup>2</sup>) n'ont pas facilité la coordination et la mise en œuvre des opérations agricoles initialement envisagées.

La coordination, le suivi et le contrôle des actions menées sur ce volet par la structure coordinatrice actuelle (cellule Seille) permettront une meilleure efficacité et visibilité dans les domaines spécifiques suivants : agricole, viticole, Collectivités et autres organismes.

Il travaillera en étroite collaboration avec l'ensemble des trois Chambres d'Agriculture (01, 39, 71) afin d'assurer une cohérence et une homogénéité dans l'appréhension des problématiques agricoles du bassin.

**Problématique du maintien de la biodiversité (zones humides...) :** Le premier contrat de rivière a permis de recenser précisément la majorité des zones humides du territoire (inventaires DIREN, Conseil Général de l'Ain, Fédération des Chasseurs du Jura, EPTB. Saône et Doubs...). Le second contrat de rivière permettra d'établir un ensemble de fiches actions de nature à préserver, restaurer et valoriser ces zones d'intérêt majeur.

Concernant cette thématique, le rôle essentiel du chargé de mission sera d'appliquer et de mettre en œuvre le programme d'actions défini par la consistance des inventaires réalisés (recherche de maître d'ouvrage potentiel ; assistance technique, administrative et financière pour l'élaboration des projets).

Le chargé de missions devra élaborer et tenir à jour des indicateurs de suivi et de résultats afin de mesurer la pertinence des actions mises en place.

Estimatif financier inhérent au poste de chargé de mission :

- Salaires et charges, frais de mission et de formation : 45 000 € par an
- Frais administratifs (téléphone, informatique, reprographie, secrétariat) : 12 000 € par an
- Véhicule (entretien, assurance, carburant) : 4 000 € par an

Le total représente 69 000 € par an, soit 345 000 € pour les 5 ans du contrat de rivière.

#### **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS**

Le gain de cette action sera la bonne réalisation des actions du contrat de rivière Seille (notamment les actions du volet A - Lutte contre les pollutions diffuses et volet B Maintien de la biodiversité et des zones humides).

## **PLAN DE FINANCEMENT**

#### **PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR**

<b>Intitulé opération</b>	<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Coût total € HT</b>	<b>Financeurs</b>	<b>Montant € HT</b>	<b>%</b>
Création d'un poste de chargé de mission agri-environnement	EPTB Saône et Doubs	305 000	Agence de l'Eau	244 000	80

\*Le montant de la participation du Conseil Régional de Rhône-Alpes est plafonné à 60 000 € de dépenses éligibles et au prorata de la superficie du territoire pour le département de l'Ain, avec un taux maximum de 40% et dans la limite de la règle des 80% d'aides.

## PHASAGE PREVISIONNEL

---

Début prévu en 2010 pour une durée de 6ans, terminé en 2016.

## INDICATEURS D'EVALUATION

---

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Création d'un poste de chargé de mission agri-environnement	- nombre d'années de présence du chargé de mission	- coût total de l'opération	

<b>Volet C</b>		<b>PERENNISER LA GESTION GLOBALE DE L'EAU ET DES COURS D'EAU SUR LE BASSIN VERSANT</b>			
<b>Objectif</b>	Animer et coordonner la démarche contrat de rivière	<b>Fiche action n°</b>	<b>C-1-4</b>		
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>			
<b>Action</b>	Création d'un demi - poste de Chargé de mission cartographe	Toutes			
<b>Milieu Concerné</b>	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>	
Bassin versant de la Seille	EPTB Saône et Doubs	2011-2016	1	162 500	

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Dans le cadre du premier contrat de rivière sur le bassin de la Seille, un certains nombres d'actions et d'opérations en faveur de la qualité des eaux et des milieux aquatiques ont été réalisés.

La réalisation de ces projets s'est souvent accompagnée de mesures et d'analyses (physico-chimique, biologique, piscicole, topographique...) et de données cartographiques sur l'ensemble du territoire. Etant donné la complexité administrative du bassin et des multiples maîtres d'ouvrage, le suivi des données acquises, et le suivi des actions et de l'évolution des aménagements à l'échelle du bassin hydrographique est difficile.

Afin d'assurer une gestion cohérente des actions et de suivre l'évolution de ces aménagements sur la plan de la qualité des eaux, de la qualité écologique et biologique et de la qualité physique, il apparaît indispensable de disposer d'outils cartographiques (type SIG) et d'assurer sa gestion.

C'est pourquoi, il est proposé de créer un demi-poste de cartographe - SIG pour ce second contrat de rivière.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'action proposée est la création d'un demi-poste de chargé de mission cartographe à l'EPTB Saône et Doubs, structure porteuse du second contrat de rivières Seille.

Les missions du chargé de mission durant les 5 années du contrat peuvent être résumées comme suit :

- synthétiser l'ensemble des données acquises sur le bassin de la Seille et d'en suivre l'évolution sur le plan de la qualité physico-chimique, de la qualité biologique et physique,
- créer une base de données et monter un SIG Rivière,
- assurer le suivi de l'observatoire de l'eau et des milieux dans le cadre du second contrat de rivière,
- assurer la diffusion auprès des partenaires du contrat, des maîtres d'ouvrage et des acteurs locaux,

- Salaires et charges, frais de mission et de formation : 25 000 € par an
- Frais administratifs (téléphone, informatique, reprographie, secrétariat) : 7 500 € par an

Le total représente 32 500 € par an, soit 162 500 € pour les 5 ans du contrat de rivière.

#### **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS**

Le gain de cette action sera le bon suivi des actions du contrat de rivière Seille sur le plan cartographique et de suivre l'évolution de l'eau et des milieux à l'échelle du bassin..

#### **PLAN DE FINANCEMENT**

##### **PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR**

<b>Intitulé opération</b>	<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Coût total € HT</b>	<b>Financeurs</b>	<b>Montant € HT</b>	<b>%</b>
Création d'un demi-poste de chargé de mission cartographe - SIG	EPTB Saône et Doubs	162 500	Agence de l'Eau		A définir
			Conseil Régional de Bourgogne		A définir chaque année
			Conseil Régional de Rhône-Alpes		
			Conseil Général du Jura		A définir chaque année

#### **PHASAGE PREVISIONNEL**

Début prévu courant 2010 pour une durée de 5ans, terminé en 2015 - 2016.

#### **INDICATEURS D'EVALUATION**

<b>Opération</b>	<b>Indicateurs de réalisation</b>	<b>Indicateurs financiers</b>	<b>Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu</b>
Création d'un demi-poste de chargé de mission cartographe - SIG	- nombre d'années de présence du chargé de mission	- coût total de l'opération	

<b>Volet C</b>		<b>PERENNISER LA GESTION GLOBALE DE L'EAU ET DES COURS D'EAU SUR LE BASSIN VERSANT</b>			
<b>Objectif</b>	Communiquer et sensibiliser autour des thématiques du contrat	<b>Fiche action n°</b>	<b>C-2-1</b>		
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>			
<b>Action</b>	Elaboration et diffusion des documents d'information et d'accompagnement de la démarche	Toutes			
<b>Milieu Concerné</b>	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>	
Bassin versant de la Seille	EPTB Saône et Doubs	2011-2016	1	97 500	

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le premier contrat de rivière (période 2002 - 2008) a permis de réaliser un certain nombre d'actions et de mettre en œuvre des programmes d'aménagement conséquents. Bien que ces actions aient été menées à bien durant ce premier contrat, un sentiment négatif est ressorti lors de l'étude bilan chez les élus et riverains du bassin : le manque de communication et le manque de transparence dans la compréhension de la démarche en sont les principaux facteurs.

C'est pourquoi, il paraît primordial d'avoir une réelle ambition de communication, dans le but que chacun des acteurs locaux adhère à la démarche et la comprenne.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'action proposée est la mise en place d'outils d'information et d'accompagnement de la démarche contrat de rivière. L'objectif est d'informer les différents publics sur la mise en œuvre et l'avancement des réalisations du contrat de rivières Seille, et d'accompagner l'EPTB dans la communication autour de ces actions.

Il s'agira ici de mettre en place trois outils distincts (ces outils, fréquences, objectifs pourront être critiqués et modifiés suite à l'élaboration du plan de communication) :

- un « journal » ou « lettre » grand public, dont l'objectif sera d'informer sur les réalisations du contrat de rivière Seille, mais aussi de sensibiliser la population à la préservation des milieux aquatiques de leur territoire. Ce journal sera édité annuellement en 30 000 exemplaires, et distribué dans toutes les communes du bassin versant. Le coût d'un numéro est estimé à 9 000 €, soit 45 000 € HT pour 5 ans.
- une lettre d'information à destination des élus, de fréquence trimestrielle, qui aura pour objet de les informer sur l'avancement de la démarche et sur le taux de réalisation des différentes opérations. Cette lettre sera éditée en 550 exemplaires, et le coût prévisionnel est de 500 € par lettre, soit 2500 € HT pour les 5 ans (4 numéros par an).
- Le dernier axe concerne tous les supports d'accompagnement des actions du contrat de rivière Seille. Ces supports pourront se décliner sous plusieurs formes telles que : information écrite aux riverains, mise en place de panneaux de chantier, réunions publiques (dans le cas de la mise en œuvre d'une opération importante), réalisation de dossiers de presse ou conférence (par exemple en cas de crise suite à une inondation), vulgarisation de dossiers scientifiques ou techniques importants (par exemple enquête publique, plan de gestion d'atterrissements), réalisation d'une exposition thématique, etc. Cet outil sera un maillon très important de la réussite de beaucoup d'actions prévues dans le programme d'actions pour lesquelles subsistent des zones d'ombre (maîtrise

foncière par exemple) : cette action sera aussi une plus-value évidente pour l'appropriation des actions et plus généralement de la démarche contrat de rivière par les usagers. Cette action est chiffrée à 10 000 € par an, soit 50 000€ HT pour 5 ans.

Le coût global des trois actions s'élève à 97 500 € HT.

#### **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS**

L'objectif de la présente action est de développer un ensemble de documents qui toucheront l'ensemble des acteurs locaux ainsi qu'un large public du bassin versant et les sensibiliseront à la gestion des milieux aquatiques.

Le gain escompté sur l'environnement, sera, par l'acquisition d'une conscience environnementale par les différents publics, une meilleure gestion des milieux aquatiques.

### **PLAN DE FINANCEMENT**

#### **PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR**

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Elaboration et diffusion des documents d'information et d'accompagnement de la démarche	EPTB Saône et Doubs	97 500 €	Agence de l'Eau	48 750	50
			Conseil Régional de Rhône-Alpes	9 750	10
			Conseil Général		A définir chaque année

Pour le Conseil Régional de Rhône Alpes : Taux maximum de 40% dans la limite de la règle des 80% d'aides publiques.

### **PHASAGE PREVISIONNEL**

Début de l'opération en 2011 pour une durée de 5 ans.

### **INDICATEURS D'EVALUATION**

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Elaboration et diffusion des documents d'information et d'accompagnement de la démarche	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de journaux et lettres édités</li> <li>- nombre de personnes touchées</li> <li>- nombre de retours suite à la diffusion des différents supports</li> <li>- nombre d'outils mis en place pour accompagner les réalisations du contrat de rivière</li> </ul>	- coût total de l'opération	

<b>Volet C</b>		<b>PERENNISER LA GESTION GLOBALE DE L'EAU ET DES COURS D'EAU SUR LE BASSIN VERSANT</b>			
<b>Objectif</b>	Communiquer et sensibiliser autour des thématiques du contrat	<b>Fiche action n°</b>	<b>C-2-2</b>		
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>			
<b>Action</b>	Conception et diffusion de documents de recommandations techniques	Toutes			
<b>Milieu Concerné</b>	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>	
Bassin versant de la Seille	EPTB Saône et Doubs	2011-2016	1	40 000	

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

L'expérience acquise par le premier contrat de rivière montre que les riverains et les usagers méconnaissent les droits et devoirs qui sont les leurs en matière de cours d'eau. Le fonctionnement général des cours d'eau et spécifiquement ceux du bassin de la Seille sont également méconnus de ce public. La diffusion de guides techniques contribuera à la communication d'une information précise sur les objectifs et le contenu du contrat, sur les préconisations de restauration d'entretien et de réhabilitation des milieux aquatiques.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'action proposée est l'élaboration de documents techniques, visant différents publics bien ciblés, pour appuyer les objectifs du second contrat de rivière Seille et amener à une évolution des pratiques. Ces documents techniques sont détaillés chacun dans le volet du contrat qui les concerne, mais ils sont regroupés et chiffrés sous cette fiche action. Les différents documents de recommandations techniques qui seront conçus et diffusés dans le cadre du second contrat de rivière Seille sont repris dans le tableau suivant.

THEMATIQUE	PUBLIC CIBLE	NBRE D'EX,	NOMBRE DE N°	PHASAGE	COUT ESTIMATIF EN € HT
Incitation à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif à proximité des cours d'eau	Propriétaires en ANC à proximité des cours d'eau	2 000	1	2011	5 000
Impact des pollutions routières sur les milieux aquatiques	Services de l'Etat, Collectivités	200	1	2012	1000
Risques liés aux pesticides phytosanitaires - incitation aux techniques alternatives	Collectivités	300	1	2012	1000
Fiches techniques sur les pratiques alternatives et utilisation des phytosanitaires	Collectivités	300	5	2011-2016	2500

Recommandation sur le traitement des espèces invasives (Renouée du Japon)	Collectivités, Syndicats, riverains	1000	1	2011	2000
Sensibilisation aux risques d'utilisation des pesticides	Particuliers et entreprises	25 000	1	2013	8500
Sensibilisation des agriculteurs aux pratiques alternatives	Agriculteurs du bassin versant	5000	4	2012-2016	5000
Urbanisation et risque inondation	Communes	300	1	2013	1000
Principes de la gestion sédimentaire	Collectivités, riverains...	2000	1	2012	2000
Inondations: que faire avant, pendant, après ?	Populations situées en zone inondable	20000	1	2012	5000
Gestion des eaux pluviales et occupation du sol	Communes	500	1	2013	1000
Cahier de prescriptions "cours d'eau et aménagement du territoire"	Collectivités, Syndicats...	1000	1	2012	6000

Le coût estimatif affiché correspond aux frais d'écriture et conception (appel à des organismes spécialisés si besoin, graphisme/mise en page), d'impression (imprimerie traditionnelle ou reprographie, couleur ou noir et blanc selon les cas) et de diffusion (selon les cas : distribution en porte à porte, adressage spécifique ou mise à disposition sans envois). La référence à la fiche action permet de consulter le détail de l'action proposée dans le volet d'origine.

Le coût total estimé de l'édition de tous les documents de recommandations techniques s'élèvent à 40 000 €.

#### **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES / INDICATEURS**

L'objectif de la présente action est de développer un ensemble de documents techniques qui toucheront un public très ciblé du bassin versant et l'amèneront à faire évoluer ses pratiques de gestion des milieux aquatiques.

Le gain escompté sur l'environnement, sera, par l'acquisition d'une conscience environnementale par les différents publics, une meilleure gestion des milieux aquatiques.

## PLAN DE FINANCEMENT

### PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Conception et diffusion de documents de recommandations techniques	EPTB Saône et Doubs	40 000	Agence de l'Eau	20 000	50
			Conseil Régional de Rhône Alpes	4 000	10
			Conseil Général		A définir chaque année
			EPTB Saône et Doubs		

Pour le Conseil Régional de Rhône Alpes : Taux maximum de 40% dans la limite de la règle des 80% d'aides publiques.

## PHASAGE PREVISIONNEL

## INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Conception et diffusion de documents de recommandations techniques	nombre de documents édités nombre de personnes touchées nombre de retours suite à la diffusion des documents	Coût total de l'opération	

<b>Volet C</b>					<b>PERENNISER LA GESTION GLOBALE DE L'EAU ET DES COURS D'EAU SUR LE BASSIN VERSANT</b>				
<b>Objectif</b>	Communiquer et sensibiliser autour des thématiques du contrat de rivière				<b>Fiche action n°</b>		<b>C-2-3</b>		
					<b>Commune(s) concernée(s)</b>				
<b>Action</b>	Animations pédagogiques auprès des scolaires				Toutes				
<b>Milieu Concerné</b>	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>				<b>Programmation</b>		<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>	
Bassin versant de la Seille	MNEP				2011-2015		1	66 000	

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le bassin versant de la Seille fait l'objet d'actions de gestion des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant depuis le début des années 2000. Un premier contrat de rivière s'est en effet déroulé de 2002 à 2005. Bien qu'un certain nombre d'actions aient été menées à bien durant ce premier contrat de rivière, un manque de communication et le manque de transparence dans la compréhension de la démarche est apparu lors de l'étude bilan.

L'un des points positifs cependant souligné lors de l'étude bilan a été la réalisation des animations pédagogiques auprès des scolaires du bassin versant.

Ce sont ainsi environ 25 classes d'écoles primaires (CM1 / CM2) qui ont bénéficiées de ces animations chaque année et réparties dans les 3 départements.

Il paraît très important de pérenniser cette action, et de réfléchir à ses prolongements.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'action proposée est la mise en place d'animations scolaires à destination des écoles primaires du bassin versant de la Seille et la réflexion sur d'autres actions pédagogiques à mener.

Les animations pédagogiques seront proposées à tous les enseignants du primaire chaque année. L'action d'animation englobera plusieurs axes :

- prise de contact avec les équipes enseignantes et définition d'un projet de classe ou d'école autour de l'eau sur le bassin versant
- montage des séances d'animation en relation avec les enseignants et avec le chargé de mission du contrat de rivières, et la MNEP (Maison Nationale de l'Eau et la Pêche)
- animations dans les écoles ;
- conception et mise à disposition d'outils pour les enseignants (malles pédagogiques, listes de documents ressources, liste de site internet, etc...) ;
- mise en valeur et mise en relation des travaux effectués dans les écoles.

L'opération consiste à réaliser des animations pédagogiques à destination des écoles primaires. Afin d'être efficace dans l'animation, le nombre de 12 classes par année semble le plus approprié. L'animation passera par la formation des enseignants (2 journées) et l'intervention dans les classes (3 demi-journées). Enfin, une journée de restitution sera organisée.

Le coût annuel est estimé à 18 928 € ht soit 94 638 pour les 5 années du contrat.

A cette somme on ajoutera 1 000 € par an afin de pouvoir développer d'autres actions pédagogiques.

Une enveloppe globale de 99 638 € HT pour les 5 ans du contrat de rivière sera dédiée à l'animation des scolaires.

#### **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS**

L'objectif de la présente action est de toucher sur la durée du contrat de rivière, au moins 50 % des écoles primaires du bassin versant. Le gain escompté sur l'environnement, sera, par l'acquisition d'une conscience environnementale transmise par les enfants dans leur famille, une meilleure gestion des milieux aquatiques.

### **PLAN DE FINANCEMENT**

#### **PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR**

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Etude de faisabilité préalable à l'animation pédagogique sur le bassin versant de la Seille	MNEP	12 000	Agence de l'Eau	6 000	50
			Conseil Régional de Rhône Alpes		10
			Conseil Général du Jura	1 800	15

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Animations pédagogiques sur le bassin versant de la Seille	MNEP	54 000	Agence de l'Eau	27 000	50
			Conseil Régional Rhône Alpes	6 600	10
			Conseil Général du Jura	8 100	15
			Conseil Général de l'Ain	A définir	

La Région FC donne un accord de principe mais les modalités d'intervention sont en cours de réflexion. Réponse après 2012.

Pour le Conseil Régional de Rhône Alpes : Taux maximum de 40% dans la limite de la règle des 80% d'aides publiques.

**PHASAGE PREVISIONNEL**

---

Début des animations pédagogiques en septembre 2011.

**INDICATEURS D'EVALUATION**

---

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Animations pédagogiques	. nombre d'écoles / classes / enfants touchés . nombre d'outils pédagogiques conçus . nombre d'animations pour d'autres publics développées	. coût total de l'opération	

<b>Volet C</b>		<b>PERENNISER LA GESTION GLOBALE DE L'EAU ET DES COURS D'EAU SUR LE BASSIN VERSANT</b>		
<b>Objectif</b>	Communiquer et sensibiliser autour des thématiques du contrat de rivière	<b>Fiche action n°</b>	<b>C-2-4</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Communication vidéo à la Maison de la Haute Seille			
<b>Milieu Concerné</b>	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Tête du bassin versant de la Seille	Communauté de Communes de la Haute Seille		1	5 000

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La maison de la Haute Seille, pôle de découverte du patrimoine naturel, culturel et architectural du territoire des Coteaux de la Haute Seille se situe sur la commune de Château-Chalon, dans le Jura.

Situé dans une demeure historique, cette maison est le lieu de découverte ludique et interactive sur l'environnement et le patrimoine local par le biais de maquettes, de projections vidéos, de témoignages sonores et d'expositions.

Elle permet aux visiteurs de connaître de manière animée l'environnement local (viticulture, architecture... Les milieux aquatiques et naturels représentent un patrimoine intéressant que la communauté de communes souhaite mettre en avant dans le cadre de son développement.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'opération consiste à réaliser des animations vidéographiques sur les milieux aquatiques à la Maison de la Haute Seille.

Dans le détail, l'objectif est de réaliser différentes animations scéniques sous forme de vidéos traitant de l'hydrographie du territoire (source du Dard différente de celle de la Seille), des problématiques d'espèces invasives dans les milieux humides (*Fallopia japonica*, *Heracleum mantegazzianum*...), des activités liées à l'eau (patrimoine meunier du territoire...), de la sensibilisation des plus jeunes aux particularités des milieux humides et aquatiques...

En effet, beaucoup de personnes confondent la source du Dard pour la source de la Seille : une information et sensibilisation des visiteurs dans un pôle de découverte du territoire seraient un moyen important de communication. Différentes séquences vidéos pourront être consacrées aux caractères invasif de certaines espèces végétales introduites dans les milieux aquatiques, à l'importance de la protection et de la conservation des zones humides ou encore à la sensibilisation des scolaires au fonctionnement écologique des rivières et des milieux aquatiques.

### OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Contribuer au développement durable du tourisme - Sensibiliser les visiteurs au fonctionnement écologique des rivières et des milieux aquatiques - Informer les visiteurs à l'hydrographie du territoire - Mise en valeur des milieux aquatiques remarquables - Valoriser le patrimoine communal (moulins...)

## PLAN DE FINANCEMENT

### PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Communication vidéo à la Maison de la Haute Seille	Communauté de Communes de la Haute Seille	5 000	Agence de l'Eau		
			Conseil Régional de Franche-Comté		
			Conseil Général du Jura		

La Région pourra intervenir mais hors contrat sur d'autres politiques que l'environnement

## PHASAGE PREVISIONNEL

## INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Communication vidéo à la Maison de la Haute Seille	<ul style="list-style-type: none"> <li>. nombre d'outils pédagogiques conçus</li> <li>. nombre de personnes visitant le site</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. coût total de l'opération</li> </ul>	

<b>Volet C</b>		<b>PERENNISER LA GESTION GLOBALE DE L'EAU ET DES COURS D'EAU SUR LE BASSIN VERSANT</b>		
<b>Objectif</b>	Communiquer et sensibiliser autour des thématiques du contrat de rivière	<b>Fiche action n°</b>	<b>C-2-5</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Communication sur les principes de base de la gestion sédimentaire			
<b>Milieu Concerné</b>	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
La Vallière, la Seille	EPTB Saône et Doubs	2013	1	1 500

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

De nombreux sites sur le bassin versant sont sujets soit à l'incision du lit, soit à des dépôts récurrents de matériaux. Ces dysfonctionnements sont essentiellement dus aux aménagements de certaines portions de cours d'eau, qui ont créé un déséquilibre.

Ces phénomènes posent beaucoup de questions à la population, aux propriétaires riverains et aux élus, et bien souvent la réponse est une intervention peu réfléchie et aggravant souvent le processus.

Il paraît donc indispensable de communiquer sur le fonctionnement morphodynamique du bassin versant, afin de faire comprendre la logique d'intervention ou de non-intervention dans le cadre du contrat de rivière.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'action proposée est la réalisation et la diffusion d'une plaquette de vulgarisation et la création de panneaux mobiles visant à expliquer les chantiers d'intervention des gestionnaires des cours d'eau du bassin.

- la plaquette de communication sera destinée aux élus du bassin versant, aux propriétaires riverains, et à tous les services susceptibles d'avoir à agir sur le lit des rivières. Elle aura pour but d'une part de rappeler la réglementation en vigueur mais aussi et surtout d'expliquer les bases du fonctionnement d'une rivière, le pourquoi des phénomènes observés et les solutions existantes pour y remédier. Cette plaquette sera éditée en 2 500 exemplaires. Son chiffrage est effectué dans le volet C, fiche globale des documents de recommandations techniques.

- Un jeu de panneaux mobiles permettra d'expliquer sur site les interventions réalisées dans le cadre du contrat, en particulier en ce qui concerne les arasements de dépôts et la ré-injection de matériaux dans d'autres lieux. On prévoira 10 panneaux mobiles.

Chiffrage :

- panneaux mobiles (sans la conception, qui sera rattachée à l'action « plan de communication », : 10 X 150 € = 1 500 € HT.

**OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS**

L'objectif est d'arriver à une meilleure gestion des sédiments sur le bassin versant, et d'arriver à l'arrêt des actions non réfléchies de curage, recalibrage, remblais...

**PLAN DE FINANCEMENT**

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Communication sur les principes de base de la gestion sédimentaire	EPTB Saône et Doubs	1 500	Agence de l'Eau	750	50
			Conseil Général du Jura		

**PHASAGE PREVISIONNEL****INDICATEURS D'EVALUATION**

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Plaquette de communication	-Nombre de personnes touchées	-coût global de l'opération	-Evolution altitudinale du profil des cours d'eau
Panneaux mobiles	-Nombre de panneaux édités -Nombre d'utilisations des panneaux	-coût global de l'opération	-Evolution altitudinale du profil des cours d'eau

<b>Volet C</b>		<b>PERENNISER LA GESTION GLOBALE DE L'EAU ET DES COURS D'EAU SUR LE BASSIN VERSANT</b>		
<b>Objectif</b>	Communiquer et sensibiliser autour des thématiques du contrat de rivière	<b>Fiche action n°</b>	<b>C-2-6</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Planifier et mener un programme de réunions d'information et de sensibilisation aux milieux humides	Communes du contrat de rivière Seille (39)		
<b>Milieu Concerné</b>	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Ensemble des masses d'eau du Jura	Fédération Départementale des Chasseurs du Jura	2011-2016	1	32 000

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Suite à la réalisation de l'inventaire des petites zones humides sur le département du Jura, un retour d'information doit être transmis aux partenaires et aux acteurs locaux (élus, chasseurs, agriculteurs, habitants...).

En effet, l'utilisation des données de prélocalisation et la suite donnée à cette phase d'inventaire interrogent les acteurs locaux. Un programme de réunions d'information planifié et mis en œuvre répondrait à ces questions.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Plusieurs restitutions sous forme de réunions regroupant plusieurs communes du contrat de rivière permettraient de présenter des données précises suite à l'analyse de l'inventaire, les actions de réhabilitation et de valorisation des milieux et de sensibiliser sur les enjeux de l'eau.

Ces réunions pourraient se faire à l'échelle des sous bassins versants : Brenne, Seille, Vallière a raison de 4 réunions.

Ces informations de connaissance et de sensibilisation envers ces milieux passeront également par la réalisation de supports de communication tels que des affiches, plaquettes, articles de presse.

De plus des sorties pédagogiques pourraient être organisées. A partir des zones humides inventoriées sur le territoire du contrat de rivière Seille dans sa partie jurassienne, l'opération consiste à réaliser des sorties de terrains auprès de tout public et démontrer de manière concrète les enjeux de ces milieux, leurs liens forts avec l'homme et les gestes à adopter pour préserver cette ressource indispensable (notion de développement durable).

Ce programme de sorties pédagogique et éducative s'accompagnerait d'un support de type maquette pédagogique et serait réalisé en collaboration avec le CPIE de la Bresse du Jura.

Un minimum de 10 demi-journées d'intervention sur la durée du prochain contrat doit être envisagé pour amortir les coûts d'élaboration du programme d'information et de sensibilisation.

**OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS**

Les objectifs visés à travers ces réunions sont :

- l'adhésion des acteurs locaux en faveur des actions à mener sur les zones humide.
- récolter de nouvelles données (mise à jour de différents paramètres).
- récupérer des informations pour des projets d'acquisition et de gestion de milieux en cohérence avec les actions du contrat de rivière.

Le résultat escompté est la mise en place d'un programme planifié de réunions et sa réalisation.

**PLAN DE FINANCEMENT****PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR**

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Planifier et mener un programme d'information et de sensibilisation aux milieux humides	Fédération Départementale des Chasseurs du Jura	52 000	Agence de l'Eau		A déterminer
			Conseil Régional de Franche-Comté		A déterminer
			Conseil Général du Jura		A déterminer

La Région pourra financer mais hors contrat

**PHASAGE PREVISIONNEL**

Action prévue sur la durée du contrat de rivière.

**INDICATEURS D'EVALUATION**

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Planifier et mener un programme d'information et de sensibilisation aux milieux humides	Nombre de réunions d'information Nombre de panneaux, plaquette Nombre de sorties pédagogiques	Coût total de l'opération	

<b>Volet C</b>		<b>PERENNISER LA GESTION GLOBALE DE L'EAU ET DES COURS D'EAU SUR LE BASSIN VERSANT</b>		
<b>Objectif</b>	Communiquer et sensibiliser autour des thématiques du contrat de rivière	<b>Fiche action n°</b>	<b>C-2-7</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Sensibilisation des acteurs du contrat aux pratiques agricoles	Communes du contrat de rivière Seille (39)		
<b>Milieu Concerné</b>	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Ensemble des masses d'eau du Jura	Chambre d'agriculture du Jura	2011-2016	1	5 500

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

A l'échelle du territoire de la Seille, de nombreuses actions vont être menées dans le domaine agricole et de la réduction des pollutions diffuses. Ces actions sont multiples : mises aux normes des bâtiments, réduction de l'usage des produits phytosanitaires, mise en place de couverts hivernaux...

Les efforts entrepris par la profession agricole doivent être valorisés à l'échelle du bassin. Cette valorisation passe par une sensibilisation et une communication auprès d'un large public.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

La chambre d'agriculture souhaite s'engager dans une démarche de communication et ceci à deux échelles :

- Communication avec les "riverains" de la rivière (tout public) sur les pratiques agricoles... Des visites sur des sites d'exploitation pourront être organisées à la fois pour les adultes et pour les plus jeunes. Cette phase pourra se dérouler sur 2 journées. L'opération pourra se faire en partenariat avec plusieurs associations ou fédérations (Fédération de pêche, de Chasse...
- Communication avec les structures gestionnaires, les élus locaux, les usagers de la rivière (pêcheurs, chasseurs). Ces rencontres se veulent plus techniques. Elles prévoient la réalisation d'un document de communication sur les pratiques agricoles et des visites sur les sites d'exploitation afin de montrer l'amélioration des pratiques et des efforts entrepris.

### OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

Les objectifs visés à travers ces visites sont de montrer les efforts entrepris par la profession agricole dans le cadre des enjeux environnementaux.

## PLAN DE FINANCEMENT

---

### PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR

---

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Sensibilisation des acteurs du contrat aux pratiques agricoles	Chambre d'agriculture du Jura	5 500	Agence de l'Eau		A déterminer
			Conseil Régional de Franche-Comté		A déterminer
			Conseil Général du Jura		A déterminer

La Région pourra financer mais hors contrat

## PHASAGE PREVISIONNEL

---

Action prévue sur la durée du contrat de rivière.

## INDICATEURS D'EVALUATION

---

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Planifier et mener un programme d'information et de sensibilisation aux milieux humides	Nombre de réunions d'information Nombre de panneaux, plaquette Nombre de sorties pédagogiques	Coût total de l'opération	

<b>Volet C</b>		<b>PERENNISER LA GESTION GLOBALE DE L'EAU ET DES COURS D'EAU SUR LE BASSIN VERSANT</b>		
<b>Objectif</b>	Suivre et évaluer le contrat de rivière	<b>Fiche action n°</b>	<b>C-3-1</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Mise en place et gestion d'un tableau de bord de suivi du contrat de rivière	Toutes		
<b>Milieu Concerné</b>	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Bassin versant de la Seille	EPTB Saône et Doubs	2010-2015	1	

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le contrat de rivière de la Seille prévoit la réalisation de nombreuses actions sur une durée de 5 ans. Ces actions ont des maîtres d'ouvrages différents, et il est primordial que la structure porteuse centralise les données inhérentes à la réalisation de ces actions, afin de pouvoir anticiper les dérapages dans le temps ou les blocages. Il est ainsi important de disposer d'un outil de suivi des réalisations du contrat de rivière Seille.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'action proposée est la mise en place d'un tableau de bord de suivi opérationnel du contrat de rivière Seille.

Le tableau de bord du contrat de rivière Seille sera inspiré de l'outil Tabl'eau de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse. Il permettra un suivi des réalisations du point de vue administratif et financier, ainsi qu'un suivi des indicateurs liés à chaque action.

Ce tableau de bord permettra la production de bilans à tout moment de la démarche et non uniquement en fin de contrat. Il servira de base aux rendus produits pour chaque Comité de Rivière.

Des indicateurs de réalisation, indicateurs financiers et indicateurs des impacts sur le milieu ont été définis pour chaque action du contrat de rivière : le tableau de bord sera pensé également pour évaluer d'une part l'avancement technique des actions mais également les effets visibles de ces actions sur le milieu.

Ce tableau de bord sera en outre conçu pour être un réel outil de pilotage pour le chargé de mission, qui pourra s'y appuyer quotidiennement dans son travail de programmation des actions.

### OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES / INDICATEURS

L'objectif est d'avoir un suivi régulier et précis de l'avancement de la démarche. Le gain escompté est, par l'avancement des réalisations, l'amélioration globale de l'état des milieux aquatiques sur le bassin versant.

## PHASAGE PREVISIONNEL

---

Début prévu le 01 janvier 2011 pour une durée de 5 ans.

## INDICATEURS D'EVALUATION

---

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Tableau de bord	. nombre de rendus produits	/	/

<b>Volet C</b>		<b>PERENNISER LA GESTION GLOBALE DE L'EAU ET DES COURS D'EAU SUR LE BASSIN VERSANT</b>			
<b>Objectif</b>	Suivre et évaluer le contrat de rivière	<b>Fiche action n°</b>	<b>C-3-2</b>		
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>			
<b>Action</b>	Mise en place d'un suivi des indicateurs régionaux d'évaluation du contrat de rivière	Toutes			
<b>Milieu Concerné</b>	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>	
Bassin versant de la Seille	EPTB Saône et Doubs	2011-2015	1		

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le contrat de rivière de la Seille prévoit la réalisation de nombreuses actions sur une durée de 5 ans. L'objectif de la mise en œuvre de ce contrat de rivières est d'améliorer la gestion et l'état de milieux aquatiques du bassin versant, dans le but d'atteindre les objectifs fixés par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau. Le groupe régional technique sur l'eau de Rhône-Alpes a mené une étude dont le résultat a été l'établissement d'une liste de 65 indicateurs régionaux d'évaluation des contrats de rivière et de SAGE.

L'idée est de sélectionner des indicateurs correspondant au contexte du territoire de la Seille et d'en assurer le suivi.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'action proposée est la mise en place d'un suivi des indicateurs régionaux d'évaluation du contrat de rivière.

La première étape de cette action visera à sélectionner les indicateurs régionaux correspondant aux problématiques du bassin de la Seille et à faire le point sur les données disponibles pour les renseigner (en particulier au travers des études préalables). Cette phase pourra se faire au sein d'un groupe de travail réunissant les différents partenaires techniques et institutionnels du contrat de rivière Seille (Région, Agence de l'Eau, DREAL, MISE).

Ensuite, un tableau de suivi sera établi et validé par les différents partenaires. La validation portera non seulement sur la forme mais également sur la fréquence d'actualisation des données et les moyens de les obtenir.

Enfin, le tableau établi sera mis à jour et fera l'objet de présentations devant les différents partenaires (la fréquence des rendus sera à décider : a minima mi-contrat et fin de contrat).

Cette action ne devrait pas engendrer de coût particulier. La sélection des indicateurs pourra prendre en compte la gratuité des données nécessaires.

Un lien sera bien entendu effectué avec les analyses du tableau de bord opérationnel, afin de lier l'évaluation action par action aux résultats de l'évaluation globale des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant.

**OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS**

L'objectif est d'avoir un suivi des réponses du milieu aux actions engagées dans le cadre du contrat de rivière Seille. Le gain escompté est l'amélioration globale de l'état des milieux aquatiques sur la bassin versant.

**PHASAGE PREVISIONNEL**

Début de l'opération en 2011 pour la durée du contrat.

**INDICATEURS D'EVALUATION**

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Suivi des indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>. nombre de réunions du groupe de travail</li> <li>« indicateurs »</li> <li>. tableau réalisé</li> <li>. nombre de rendus produits</li> </ul>	/	Evolution des indicateurs d'état

<b>Volet C</b>	<b>PERENNISER LA GESTION GLOBALE DE L'EAU ET DES COURS D'EAU SUR LE BASSIN VERSANT</b>			
<b>Objectif</b>	Suivre et évaluer le contrat de rivière	<b>Fiche action n°</b>	<b>C-3-3</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Mise en place d'un observatoire de la qualité des cours d'eau et bilan final	Toutes		
<b>Milieu Concerné</b>	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Bassin versant de la Seille	EPTB Saône et Doubs / Collectivités	2011-2016	1	120 000

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le contrat de rivière de la Seille prévoit la réalisation de plusieurs actions en faveur de la qualité des eaux et des milieux, dans un seul objectif commun d'atteindre les objectifs d'un bon état pour 2015.

Un état de lieux a été dressé par le biais des études qualité réalisées en fin de contrat. La mise en place d'un observatoire des milieux aquatiques doit permettre de suivre l'évolution de certains paramètres durant le déroulement de la démarche. Il aura pour objectif également de refaire un état des lieux complet en fin de contrat de rivière afin de mesurer l'impact des actions menées sur les milieux aquatiques et l'atteinte ou non des objectifs.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

La mise en place de l'observatoire de la qualité des cours d'eau concerne d'une part la qualité physico-chimique et hydrobiologique, d'autre part la qualité vis-à-vis des produits phytosanitaires.

Cet observatoire s'appuiera sur les suivis qui sont réalisés par les autres partenaires :

- le suivi départemental du Jura porté par le Conseil Général du Jura. Ce suivi permet de suivre plusieurs points sur le Brenne, la Seille et la Sonnette.
- Le suivi du SIAAL sur la Vallière et la Sorne.
- Le suivi des eaux du Conseil Général de l'Ain
- Etc....

#### Qualité physico-chimique et hydrobiologique des eaux superficielles du bassin.

Une campagne de mesure de la qualité des eaux superficielles du bassin versant a été effectuée au cours de l'une des études bilan du premier contrat de rivière (2007-2008, 15 stations en Saône et Loire, 38 stations dans l'Ain, 12 stations dans le Jura). Au vu des actions retenues dans le cadre du contrat de rivière, en particulier sur le volet A et B, et au vu de l'absence de données sur certains affluents, un complément de mesures (physico-chimie et hydrobiologie) pourra être effectué en début de contrat de rivière puis les mêmes stations seront évaluées en fin de contrat. La localisation précise des stations et le protocole de suivi seront discutés et validés en comité de pilotage. Cependant, les cours d'eau pressentis sont: la Gizia, Sânes Vive et Sâne Morte, Le Besançon, la Sorne, la Darge, la Seillette, le Bief d'Avignon.

Le coût estimatif des mesures complémentaires en début de contrat sur ces cours d'eau (2 campagnes) et de leur mesure en fin de contrat (bilan final) s'élève à 16 000 € HT.

Un bilan de la qualité physico-chimique est hydrobiologique sera effectué en fin de contrat de rivière et sera compatible DCE. Cet « état des lieux final » permettra de mesurer l'impact des actions menées pendant les 5 années du contrat de rivière sur les milieux aquatiques et voir si les masses d'eau ont atteint le bon état.

Le coût estimatif de ce bilan de bassin s'élève à 50 000 € HT.

#### Qualité des eaux superficielles du bassin vis-à-vis des produits phytosanitaires

Un suivi propre à la problématique « pesticides » va être mise en place en fonction des actions liées à la problématique phytosanitaires et pesticides. Les stations et le protocole de suivi seront discutés et validés en comité de pilotage.

Le coût estimatif est de 54 000 € HT.

Au total l'observatoire de la qualité des milieux superficiels représente un coût de 120 000 € HT.

### **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES / INDICATEURS**

L'objectif est d'avoir un suivi des réponses du milieu aux actions engagées dans le cadre du contrat de rivière Seille et de pouvoir renseigner les indicateurs régionaux d'évaluation du contrat de rivière. Le gain escompté est l'amélioration globale de l'état des milieux aquatiques sur le bassin versant.

### **PLAN DE FINANCEMENT**

#### **PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR**

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Mise en place d'un observatoire de l'eau et des milieux aquatiques	EPTB Saône et Doubs / Collectivités	120 000	Agence de l'eau	60 000	50
			Conseil Régional		A déterminer
			Conseil Général		A déterminer

La Région FC pourra intervenir si apports en matière de trame verte et bleue

### **PHASAGE PREVISIONNEL**

Début prévu fin 2011-2012.

### **INDICATEURS D'EVALUATION**

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Observatoire qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>. nombre de stations mesurées / fréquence</li> <li>. nombre de rendus</li> <li>. bilan final réalisé</li> <li>. nombre de communications sur les résultats</li> <li>. intégration des résultats dans les outils de suivi (indicateur, SIG)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Coût global de l'opération</li> <li>. Coût par année du contrat de rivière</li> </ul>	/

<b>Volet C</b>	<b>PERENNISER LA GESTION GLOBALE DE L'EAU ET DES COURS D'EAU SUR LE BASSIN VERSANT</b>			
<b>Objectif</b>	Suivre et évaluer le contrat de rivière	<b>Fiche action n°</b>	<b>C-3-4</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Bilan technique et financier de mi-parcours	Toutes		
<b>Milieu Concerné</b>	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Bassin versant de la Seille	EPTB Saône et Doubs	2013	1	

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le deuxième contrat de rivière sur le bassin de la Seille prévoit la réalisation d'une centaine d'actions sur 5 années : c'est un programme ambitieux en termes de nombre d'actions à conduire et d'engagements financiers.

Il convient donc de mettre en place un suivi régulier et vigilant sur le déroulement des opérations. L'action présentée concerne la réalisation d'un bilan technique et financier à mi-parcours de la démarche.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

La réalisation d'un bilan de mi-parcours est une action complémentaire à la mise en place du tableau de bord.

Cette opération permettra de détecter, le cas échéant, les éventuelles dérives dans la mise en oeuvre du programme d'actions et d'intervenir pour éviter le blocage de la démarche.

Le bilan de mi-parcours sera issu du tableau de bord, et concernera :

- l'avancement des différentes actions,
- l'engagement des masses financières,
- les résultats des suivis intermédiaires de l'observatoire de l'eau,
- le renseignement des différents indicateurs mis en place au démarrage de la démarche.

Ce bilan de mi-parcours devra également faire une première évaluation de l'efficacité des actions mises en place, à l'aide des indicateurs définis en début de démarche.

Cette action ne comporte pas de coût propre, le bilan de mi-parcours sera établi par le chargé de mission de la cellule Seille de l'EPTB Saône et Doubs.

Ce bilan permettra de redéfinir précisément le programme d'action de la deuxième partie du contrat.

### OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES / INDICATEURS

L'objectif est d'avoir un suivi régulier et précis de l'avancement de la démarche. Le gain escompté est, par l'avancement des réalisations, l'amélioration globale de l'état des milieux aquatiques sur le bassin versant.

**INDICATEURS D'EVALUATION**

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Bilan de mi-parcours	-bilan réalisé -nombre de supports réalisés pour communiquer (cartographie, indicateurs, tableau de bord) -diffusion		/

<b>Volet C</b>	<b>PERENNISER LA GESTION GLOBALE DE L'EAU ET DES COURS D'EAU SUR LE BASSIN VERSANT</b>			
<b>Objectif</b>	Suivre et évaluer le contrat de rivière	<b>Fiche action n°</b>	<b>C-3-5</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Etude bilan et perspectives du contrat de rivière Seille	Toutes		
<b>Milieu Concerné</b>	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Bassin versant de la Seille	EPTB Saône et Doubs	2016	1	44 500

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le deuxième contrat de rivière sur le bassin de la Seille prévoit la réalisation d'une centaine d'actions sur 5 années : c'est un programme ambitieux en termes de nombre d'actions à conduire et d'engagements financiers.

Au bout des 5 ans de contrat de rivière, il sera incontournable d'évaluer de façon poussée la démarche : une étude "bilan et perspectives du contrat de rivières Seille" est donc programmée.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'étude bilan et perspectives du contrat de rivière Seille sera menée par un prestataire externe, en fin de contrat de rivière, et aura pour objectifs :

- d'évaluer le taux de réalisation des actions inscrites dans le programme initial, et d'analyser les raisons de la non-réalisation de certaines opérations,
- d'évaluer financièrement le projet,
- de mesurer l'appropriation de la démarche par les acteurs du bassin versant,
- de porter un regard critique sur la démarche et sur sa capacité à répondre aux enjeux posés au départ,
- de vérifier l'atteinte des objectifs fixés dans le contrat de rivière et par le cadre réglementaire (DCE),
- de poser les bases d'une réflexion sur la suite à donner à cette démarche,
- etc.

Elle s'appuiera sur l'ensemble des outils de suivi mis en place et renseignés tout au long de la démarche : tableau de bord, indicateurs régionaux, base de données SIG, observatoire des milieux aquatiques, ainsi que sur les retours des différents acteurs du contrat de rivière Seille (élus, financeurs, associations, monde agricole, etc.).

Le coût de cette étude est estimé à 44 500 € HT.

### OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS

L'objectif est d'avoir une évaluation technique et financière de la démarche, ainsi qu'une évaluation des réponses du milieu aux actions engagées dans le cadre du contrat de rivière. Il s'agit d'évaluer l'efficacité de la démarche, et également de donner des perspectives sur la gestion de l'eau sur le bassin versant après le contrat de rivière.

Le gain escompté est l'amélioration globale de l'état des milieux aquatiques sur le bassin versant.

## PLAN DE FINANCEMENT

### PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Etude bilan et perspectives du contrat de rivière Seille	EPTB Saône et Doubs	44 500	Agence de l'eau	22 250	50
			Conseil Régional de Rhône Alpes	6 675	15
			Conseil Général		A déterminer

La Région FC pourra intervenir jusqu'à 30%  
 Pour le Conseil Régional de Rhône Alpes : Taux maximum de 50% dans la limite de la règle des 80% d'aides publiques.

## PHASAGE PREVISIONNEL

Début prévu en 2016

## INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Etude bilan et perspectives du contrat de rivière Seille	-réalisation de l'étude -nombre de réunions de suivi de l'étude -nombre d'entretiens individuels ou collectifs réalisés -Diffusion des résultats	Coût total de l'étude	/

<b>Volet C</b>	<b>PERENNISER LA GESTION GLOBALE DE L'EAU ET DES COURS D'EAU SUR LE BASSIN VERSANT</b>			
<b>Objectif</b>	Suivre et évaluer le contrat de rivière	<b>Fiche action n°</b>	<b>C-3-6</b>	
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>		
<b>Action</b>	Etude de faisabilité d'un SAGE sur le bassin de la Seille	Toutes		
<b>Milieu Concerné</b>	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>
Bassin versant de la Seille	EPTB Saône et Doubs		1	20 000

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux est un outil à portée réglementaire de définition concertée d'une politique locale de l'eau à l'échelle d'une unité hydrologique cohérente (bassin versant, notamment). Il a pour finalité de développer une gestion équilibrée entre protection des écosystèmes aquatiques et satisfaction des usages humains, afin de garantir un développement social et économique durable.

La gestion de la ressource en eau à l'échelle d'un bassin versant tel que le bassin de la Seille est complexe. D'une superficie de 2260 km<sup>2</sup>, le bassin s'étend sur trois départements (Ain, Jura, Saône et Loire), 3 régions (Bourgogne, Franche-Comté, Rhône-Alpes) et 235 communes. La gestion des 600 km de cours d'eau du bassin est assurée par 16 structures intercommunales, complexifiant ainsi la gestion globale de l'eau.

Les premiers enjeux portent sur la gestion des ouvrages hydrauliques et transversaux (vannages, moulins, seuils...). On en dénombre plus de 250 sur le bassin. A cela s'ajoutent des enjeux autour de la navigation sur la Seille aval et des zones Natura 2000. Les autres enjeux portent sur la préservation de la ressource en eau potable, essentiellement produite à partir des captages sur la nappe de Bletterans, sans oublier la préservation des zones humides.

Le 1er contrat de rivière (de 2002 à 2008) a permis de conforter l'intervention concentrée des multiples intervenants sur la base d'un programme pré-établi.

Le 2e contrat de bassin se construit dans ce même objectif dans un contexte financier plus strict et plus difficile.

Compte tenu des enjeux existants sur le bassin, la perspective d'un SAGE paraît intéressante et à envisager en parallèle de ce deuxième contrat de rivière.

De plus, l'institution d'une Commission Locale de l'Eau (CLE), instance officielle de gestion et de suivi du SAGE, permettra de renforcer cette solidarité de bassin, d'émettre des avis motivés sur les projets ayant une incidence sur les politiques de l'eau et de développer des programmes d'actions selon les moyens financiers mis à disposition. Le SAGE est constitué d'un PAGD (Programme d'Aménagement et de Gestion Durable) et d'un règlement.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

La démarche de SAGE, implique plusieurs étapes qui interviennent en plusieurs temps :

- la **phase préliminaire** : de l'initiative à la réalisation d'une étude préliminaire qui permet : de définir un périmètre cohérent validé par le Comité de bassin et l'Agence de l'Eau ou Office de l'Eau dans les DOM dans le dossier préliminaire et de conduire à la constitution d'une Commission Locale de l'Eau (CLE) regroupant 50% d'Elus, 25% de représentants des usagers et acteurs locaux et 25% des Services de l'Etat. Véritable

parlement local de l'eau et instance de concertation et de décision, la CLE est présidée par un élu local. Cette phase s'achève par la prise d'arrêtés préfectoraux validant le périmètre retenu ainsi que la constitution de la CLE

- la **phase d'élaboration** du SAGE, phase la plus longue placée sous l'autorité de la CLE et d'une structure porteuse. Après élaboration d'un état des lieux, d'un diagnostic, de tendances et scénarii d'évolution, du choix d'une stratégie collective et de la définition des produits du SAGE (préconisations) l'avis des communes, conseils généraux, régionaux, chambres consulaires, comité de Bassin est sollicité, le projet est mis à disposition du public.

Cette phase conduit à l'approbation par les préfets concernés, mise à disposition du public du projet après adoption du projet de SAGE par la CLE

L'étude préalable à la mise en place d'un SAGE sur le bassin versant de la Seille comprendra :

- la réalisation d'un pré-état des lieux et d'un pré-diagnostic sur l'ensemble du bassin versant de la Seille,
- l'identification des enjeux sur le bassin et par secteur géographique
- étudier différents scénarii de périmètres pour délimiter le ou les SAGE possible(s)

#### OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES / INDICATEURS

L'objectif est de monter la pertinence et la plus value apporté par un SAGE sur le bassin versant de la Seille

#### PLAN DE FINANCEMENT

##### PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Etude de faisabilité d'un SAGE sur le bassin de la Seille	EPTB Saône et Doubs	20 000	Agence de l'eau	10 000	50
			Conseil Régional de Rhône Alpes		
			Conseil Général		A déterminer

#### PHASAGE PREVISIONNEL

Début prévu en 2011

#### INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Etude de faisabilité d'un SAGE sur le bassin de la Seille	-réalisation de l'étude	Coût total de l'étude	/

<b>Volet C</b>		<b>PERENNISER LA GESTION GLOBALE DE L'EAU ET DES COURS D'EAU SUR LE BASSIN VERSANT</b>			
<b>Objectif</b>	Suivre et évaluer le contrat de rivière	<b>Fiche action n°</b>	<b>C-3-7</b>		
		<b>Commune(s) concernée(s)</b>			
<b>Action</b>	Réalisation d'une étude sur les possibilités de regroupement des structures gestionnaires	Toutes			
<b>Milieu Concerné</b>	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>Programmation</b>	<b>Prio</b>	<b>Coût €HT</b>	
Bassin versant de la Seille	EPTB Saône et Doubs		1		

## GENERALITES

### CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le territoire de la Seille est doté d'un contexte administratif lourd ;

- 3 régions
- 3 départements
- 218 communes
- 15 structures gestionnaires

Le second contrat de rivière prévoit la réalisation de programmes ambitieux : restauration éco-morphologique, préservation des zones humides.... La lourdeur des procédures administratives et réglementaires pour des petites structures peut être un frein.

Pour mener à bien ces démarches, il est nécessaire d'avoir des syndicats de rivières efficaces et représentatifs. Les syndicats de rivière présente une diversité importante : dans leur fonctionnement (organisation, structure, moyens, fiscalité, problématiques à traiter...), dans leur démarche de travail et le choix des travaux).

La compétence eau peut être détenue par plusieurs formes juridique ; Syndicat, Communauté de communes, association...

L'objectif est d'avoir une organisation cohérente par exemple en s'appuyant sur les bassins hydrographiques.

Le comité d'agrément du bassin Rhône Méditerranée a demandé dans le cadre du second contrat à ce que soit prise en compte la problématique de regroupement des syndicats de rivière.

Le territoire de la Seille évolue dans ce sens : 2 syndicats ont été dissous. Les communes appartenant à ces syndicats devraient adhérer prochainement à un syndicat plus important.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'objectif de cette étude est d'avoir une vision d'ensemble des structures gestionnaires tant sur le plan juridique que fiscale et d'étudier les possibilités de regroupement.

L'étude prévoit :

- état des lieux de structures ; statut, fiscalité, ressources, nombre de communes...
- les relations ou interactions entre les syndicats,
- les perspectives d'évolution
- réflexion sur les possibilités de regroupement : collaboration, fédération, fusion...

**OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES / INDICATEURS**

L'objectif est d'avoir des structures efficaces et opérationnelles pour mener à bien les programmes d'aménagement.

**PLAN DE FINANCEMENT****PAR OPERATION DETAILLEE PAR FINANCEUR**

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Réalisation d'une étude sur les possibilités de regroupement des structures gestionnaires	EPTB Saône et Doubs		Agence de l'eau		A déterminer
			Conseil Régional		A déterminer
			Conseil Général		A déterminer

**PHASAGE PREVISIONNEL**

Début prévu en 2011

**INDICATEURS D'EVALUATION**

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Réalisation d'une étude sur les possibilités de regroupement des structures gestionnaires	-réalisation de l'étude	Coût total de l'étude	/

# SYNTHESE DES FICHES ACTIONS

**Volet A1 : Maîtrise des pollutions d'origine domestique**

Maître d'ouvrage	Dépt	Libellé	Fiche	Estim contrat €
Communauté de Communes de Saint-Amour	39	Construction d'une nouvelle station d'épuration à Saint-Amour	A 1.1	2 776 000
SIAAL	39	Travaux de rénovation de la station d'épuration de Montmorot	A 1.2	6 550 000
SIAAL	39	Opération d'amélioration et de complément de la collecte de la Sorne	A 1.3	864 548
SIEA Beaufort Saint Agnès	39	Création d'une nouvelle unité de traitement sur Beaufort Orbagna	A 1.4	435 000
Commune de Bornay	39	Remplacement de l'unité de traitement sur la commune de Bornay	A 1.5	264 300
SIEA de la région de Domblans	39	Travaux de réhabilitation des réseaux des communes raccordées sur la station de Domblans	A 1.6	546 000
SIEA Beaufort Saint Agnès	39	Création d'une nouvelle unité de traitement sur Maynal et Augéa et réhabilitation des réseaux	A 1.7	753 000
SIEA Beaufort Saint Agnès et commune	39	Création d'une nouvelle unité de traitement sur Gévingey et réhabilitation des réseaux	A 1.8	1 256 000
Commune de Poids de Fiote	39	Etude et travaux de réhabilitation de l'assainissement de la commune de Poids de Fiote	A 1.9	190 000
SIEA de la région de Bletterans	39	Travaux d'assainissement de la commune de Quintigny	A 1.10	1 516 000
Commune de Courmangoux	1	Création d'une unité de traitement sur la commune de Courmangoux	A 1.11	1 355 070
Commune de Pressiat	1	Création d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de Pressiat	A 1.12	434 317
Commune de Saint Etienne du Bois	1	Etude diagnostic du réseau communal d'assainissement de Saint Etienne du Bois	A 1.13	37 609
Commune de Saint Trivier de Courtes	1	Etude diagnostic du réseau communal d'assainissement de Saint Trivier de Courtes	A 1.14	25 000
Commune de Meillonas	1	Etude diagnostic du système de collecte de Meillonas	A 1.15	22 000
Commune de Salavre	1	Etude diagnostic du système de collecte de Salavre	A 1.16	18 000
Commune de Treffort Cuisiat	1	Etude diagnostic du réseau communal d'assainissement de Treffort Cuisiat	A 1.17	25 000
Commune de Montret	71	Création d'une unité de traitement sur la commune de Montret	A 1.18	990 000
Commune de Dommartin les Cuiseaux	71	Extension de la lagune de Dommartin les Cuiseaux	A 1.19	120 000
Commune de Cuisery	71	Etude diagnostic du réseau communal d'assainissement de Cuisery	A 1.20	32 000
Commune de Cuiseaux	71	Travaux d'extension des réseaux d'assainissement de Cuiseaux	A 1.21	105 500
Ville de Louhans	71	Etude diagnostic du réseau communal d'assainissement de Louhans	A 1.22	45 000

**Volet A1 : Maîtrise des pollutions d'origine non agricole**

Maître d'ouvrage	Dépt	Libellé	Fiche	Estim contrat €
EPTB Saone et Doubs	71/39/01	Sensibilisation au bon entretien voire à la réhabilitation des ANC à proximité des cours d'eau	A 1.23	3 500
EPTB Saone et Doubs	71/39/01	Sensibilisation des communes aux risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires	A 1.24	3 500
EPTB Saone et Doubs	71/39/01	Mise en place de plans communaux de désherbage	A 1.25	16 000
EPTB Saone et Doubs	71/39/01	Achat de matériel alternatif	A 1.26	25 000
EPTB Saone et Doubs	71/39/01	Sensibilisation des particuliers et des entreprises sur l'utilisation de produits phytosanitaires	A 1.27	5 500
EPTB Saone et Doubs	71/39/01	Promouvoir la mise en place de schémas directeurs des eaux pluviales	A 1.28	30 000

**Volet A2: Maîtrise des pollutions d'origine agricole**

Maître d'ouvrage	Dépt	Libellé	Fiche	Estim contrat €
Exploitants agricoles	39	Opération collective de mises aux normes des bâtiments d'élevage sur le Brenne Ouest	A 2.1	319 167
Exploitants agricoles	39	Opération collective de mises aux normes des bâtiments d'élevage sur le Brenne Est	A 2.2	622 000
Chambre d'agriculture du Jura	39	Lancement d'une opération collective sur la Gizia	A 2.3	265 040
Chambre d'agriculture du Jura	39	Lancement d'une opération collective sur la Seille amont	A 2.4	1 543 120
Chambre d'agriculture du Jura	39	Réalisation d'un diagnostic territorial sur la situation des exploitations sur le Boccarnoz	A 2.5	2 160
Chambre d'agriculture du Jura	39	Réalisation de plans de fumures prévisionnelles	A 2.6	63 000
Chambre d'agriculture du Jura	39	Programme de sensibilisation des agriculteurs à la mise en place de CIPAN	A 2.7	25 000
Chambre d'agriculture du Jura	39	Programme de sensibilisation des exploitations à l'agriculture biologique sur le Revermont	A 2.8	Actions déjà financées

Chambre d'agriculture du Jura	39	Mise en application du dispositif PVE sur la Seille	A 2.9	46 800
Chambre d'agriculture du Jura	39	Contrôle du matériel de pulvérisation	A 2.10	
Chambre d'agriculture du Jura	39	Aménagement d'aires collectives sécurisées de remplissage et de nettoyage des pulvérisateurs	A 2.11	60 000
Chambre d'agriculture du Jura	39	Sensibilisation des agriculteurs aux pratiques alternatives à l'utilisation des pesticides	A 2.12	28 000
Société de viticulture du Jura	39	Elaboration d'un programme de maîtrise des pollutions viticoles en tête de bassin de la Seille	A 2.13	
Chambre d'agriculture du Aïn	1	Développement des intercultures	A 2.14	9 500
Chambre d'agriculture du Aïn	1	Sensibilisation des agriculteurs à la réalisation de plans de fumures	A 2.15	3 200
Chambre d'agriculture du Aïn	1	Programme de mises aux normes des bâtiments d'élevage	A 2.16	6 300
Chambre d'agriculture du Aïn	1	Sensibilisation des agriculteurs à l'utilisation des produits phytosanitaires	A 2.17	36 300
Chambre d'agriculture du Aïn	1	Identification et mise en place de dispositifs plus respectueux de l'environnement	A 2.18	6 300
Chambre d'agriculture du Aïn	1	Assurer une meilleure manipulation des pesticides et promouvoir le développement des aires de lavage des pulvérisateurs	A 2.19	9 500
Chambre d'agriculture de Saône et Loire	71	Mise en place d'un réseau de fermes de référence sur la Seille	A 2.20	
Chambre d'agriculture de Saône et Loire	71	Lancement d'une opération collective de mises aux normes des bâtiments d'élevage	A 2.21	706 040
Chambre d'agriculture de Saône et Loire	71	Réalisation d'un diagnostic territorial sur la situation des bâtiments d'élevage sur le Brenne	A 2.22	78 000
Chambre d'agriculture de Saône et Loire	71	Programme de sensibilisation à la mise en place de CIPAN	A 2.23	18 000
Chambre d'agriculture de Saône et Loire	71	Sensibilisation à la réalisation de plans de fumure	A 2.24	45 000
Chambre d'agriculture de Saône et Loire	71	Sensibilisation des agriculteurs à l'utilisation des produits phytosanitaires	A 2.25	55 000
Chambre d'agriculture de Saône et Loire	71	Sensibilisation des agriculteurs aux pratiques alternatives à l'utilisation des pesticides	A 2.26	28 000
Chambre d'agriculture de Saône et Loire	71	Identification et mise en place de dispositifs plus respectueux de l'environnement	A 2.27	8 300

### **Volet A3: Maîtrise des pollutions d'origine industrielle**

Maître d'ouvrage	Dépt	Libellé	Fiche	Estim contrat €
EPTB / Collectivités	71/39/01	Etat des lieux et assistance aux communes pour la mise en place de conventions de rejets	A 3.1	25 000
EPTB Saône et Doubs	71/39/01	Compléter et améliorer la connaissance des pollutions et de leurs origines	A 3.2	30 000

### **Volet B1.1 : Restauration eco-morphologique**

Maître d'ouvrage	Dépt	Libellé	Fiche	Estim contrat €
Syndicat Intercommunal de la Brenne	39	Plan de restauration, d'entretien et de plantations de la ripisylve	B 1.1.1	332 446
Syndicat Intercommunal de la Seille (39)	39	Plan de restauration, d'entretien et de plantations de la ripisylve	B 1.1.2	301 921
Syndicat Intercommunal de la Seille, Seillette et Brenne (71)	71	Plan de restauration d'entretien et de plantations de la ripisylve	B 1.1.3	332 870
Syndicat Intercommunal de la Vallière (71)	71	Plan de restauration, d'entretien et de plantations de la ripisylve	B 1.1.4	252 614
Syndicat Intercommunal de la basse Seille	71	Plan de restauration, d'entretien et de plantations de la ripisylve	B 1.1.5	109 688
Syndicat Intercommunal des Sânes (71)	71	Plan de restauration, d'entretien et de plantations de la ripisylve	B 1.1.6	628 681
Communauté de Communes du Canton de Cuiseaux	71	Plan de restauration, d'entretien et de plantations de la ripisylve	B 1.1.7	131 970
Communauté de Communes du bassin de Lons le Saunier	39	Plan de restauration, d'entretien et de plantations de la ripisylve	B 1.1.8	101 583
Communauté de Communes Sud Revermont	39	Plan de restauration, d'entretien et de plantations de la ripisylve	B 1.1.9	68 519
Communauté de Communes dU Val de Sorne	39	Plan de restauration, d'entretien et de plantations de la ripisylve	B 1.1.10	12 288
NC	71	Plan de restauration, d'entretien et de restaurations de la ripisylve (Serré)	B 1.1.11	44 592

Château Chalon Ménétru	39	Plan de restauration, d'entretien et de restauration de la ripisylve	B 1.1.12	13 330
Communauté de Communes du Pays de Saint Amour	39	Plan de restauration et d'entretien de la ripisylve	B 1.1.13	26 303
NC	1	Plan de restauration et d'entretien de la ripisylve (Sânes 01)	B 1.1.14	136 250
SIA Sevron Solnan	1	Plan de restauration et d'entretien de la ripisylve	B 1.1.15	526 750
EPTB Saône et Doubs	71/39/01	Etude hydromorphologique de la dynamique des cours d'eau	B 1.1.16	112 000
EPTB Saône et Doubs	71/39/01	Elaboration d'un plan d'action pour la restauration de la continuité écologique	B 1.1.17	64 000
Syndicat Intercommunal de la Brenne	39	Programme de restauration du lit mineur et des habitats aquatiques	B 1.1.18	441 070
SIA Seille 39	39	Programme de restauration du lit mineur et des habitats aquatiques	B 1.1.19	951 944
Syndicat Intercommunal de la Seille, Seillette et Brenne (71)	71	Programme de restauration du lit mineur et des habitats aquatiques	B 1-1-20	374 783
SIA Sânes 71	71	Programme de restauration du lit mineur et des habitats aquatiques	B1 -1-21	124 819
NC	71	Programme de restauration du lit mineur et des habitats aquatiques (Serré)	B1 -1-22	131 605
SIA du Sevron Solnan	1	Programme de restauration du lit mineur et des habitats aquatiques	B1 -1-23	1 021 720
Communauté de communes de Lons le Saunier)	39	Programme de restauration du lit mineur et des habitats aquatiques	B1 -1-24	100 000
Communauté de Communes Sud Revermont	39	Programme de restauration du lit mineur et des habitats aquatiques	B1 -1-25	140 545
Communauté de Communes du Canton de Cuiseaux	71	Programme de restauration du lit mineur et des habitats aquatiques	B1 -1-26	168 590
SIA de la Vallière	71	Programme de restauration du lit mineur et des habitats aquatiques	B1 -1-27	298 728
Commune de Saint-Usuge	71	Aménagement d'une frayère à Brochet	B1-1-28	12 800
Communautés de Communes du Val de Brenne	39	Restauration d'un ancien bras mort de la Brenne	B1-1-29	21 647
SIA Seille 39	39	Restauration d'un ancien bras de la Seille	B1-1-30	37 000
SIA Seille 39	39	Travaux de réhabilitation du ruisseau de Fontaine Chambon	B1-1-31	33 500
SIA Seille 39	39	Travaux de reméandrement du Sedan	B1-1-32	141 000
SIA Seille 39	39	Travaux de reméandrement du Serein	B1-1-33	241 000
Conseil Général du Jura	39	Travaux de reméandrement de la Madeleine	B1-1-33	150 000
APPMA de la Seille	71	Reconnexion de 2 anciens bras de la Seille navigable	B1-1-34	42 500
SIA de la Brenne	39	Aménagement de deux seuils de soutien d'étiage sur la Brenne au Pré des Ravonau	B1-1-35	12 684,00
SIA de la Seille 39	39	Ouverture d'un ancien bras de la Seille	B1-1-36	87 000
Commune de Champagnat	71	Démantelement d'un ancien seuil à Champagnat	B1-1-37	21 025
SIA Seille 39/Ruffey sur Seille	39	Travaux d'amélioration de la franchissabilité du seuil du moulin Carton	B1-1-38	15 000
SIA de la Brenne	39	Automatisation des vannes du moulin du Villey	B1-1-39	29 860
SIA de la Brenne	39	Automatisation des vannes du moulin de la Motte	B1-1-40	15 970
SIA de la Brenne	39	Effacement du clapet du seuil de Sellières	B1-1-41	45 000
SIA Seille, Seillette et Brenne	71	Modernisation et automatisation des vannes du moulin de Visargent	B1-1-42	27 580
Communauté de communes du canton de Cuiseaux	71	Automatisation des vannes du moulin de Venay	B1-1-43	38 490
SIA de la Vallière	71	Automatisation des vannes du moulin de la Forêt	B1-1-44	28 040
Fédération de pêche de Saône et Loire	71	Etude des fonctionnalités et de potentiels piscicoles sur le Solnan	B1-1-45	25 000
Fédération de pêche de l'Ain	1	Etude des espèces d'intérêt patrimonial dans l'Ain	B1-1-46	63 000
Fédération de pêche de l'Ain ?	1	Amélioration d'une zone humide aux Pré Donain (01)	B1-1-47	22 000
Collectivités	71/39	Plan de gestion des atterrissements sur la Seille et la Vallière	B1-1-48	40 400
Communauté de communes de la Haute Seille	39	Plan de lutte contre la Renouée du Japon ( <i>Fallopia japonica</i> )	B1 -1-50	32 500
EPTB Saône et Doubs	71/39/01	Elaboration d'un plan de gestion des étangs et des plans d'eau	B1-1-51	24 000

**Volet B1.2 : Restauration et préservation des zones humides**

Maître d'ouvrage	Dépt	Libellé	Fiche	Estim contrat €
EPTB Saône et Doubs / Fédération Départementale des Chasseurs du Jura	39	Identifier et classier des zonages prioritaires de manière concertée	B 1 2 1	65 844
EPTB Saône et Doubs / Fédération Départementale des Chasseurs du Jura	39	Mise en œuvre du plan de gestion du réseau de zones humides prioritaires	B 1 2 2	45 151
Fédération Départementale des Chasseurs du Jura	39	Restauration de 4 zones humides sur le bassin versant de la Seille	B 1 2 3	478 000
JNE	39	Elaboration et mise en ouvre d'un plan de gestion des parcelles de l'Etang Vaillant	B 1 2 4	99 500
CREN Rhône Alpes	1	Hierarchisation des priorités d'intervention des zones humides de la Bresse	B 1 2 5	0
CREN Rhône-Alpes		Intervention en faveur des zones humides (01)	B 1 2 6	487 500
CREN Rhône Alpes	1	Gestion écologique de l'Etang de But	B 1 2 7	90 250
CREN Rhône Alpes / EPTB Saône et Doubs	1	Animation territoriale en faveur des milieux naturels	B 1 2 8	54 300
CREN Rhône Alpes	1	Gestion écologique des dunes des Charmes	B 1 2 9	57 500
EPTB Saône et Doubs	71	Améliorer la connaissance hydrologique des zones humides du bassin de la Seille (71)	B 1 2 10	45 000
Collectivités	71	Restaurer les zones humides prioritaires du bassin de la Seille	B 1 2 11	150 000
EPTB Saône et Doubs SAFER	71/39/01	Prospection foncière sur les sites les plus remarquables et vulnérables afin de favoriser la mise en place d'une gestion conservatoire	B 1 2 12	18 800
Collectivités	71/39/01	Mise en œuvre d'une démarche de veille foncière	B 1 2 13	205 806

**Volet B1.3 : Mettre en valeur les milieux aquatiques**

Maître d'ouvrage	Dépt	Libellé	Fiche	Estim contrat €
Communauté de Communes de la Haute Seille	39	Réhabilitation paysagère et touristique du ruisseau de la Fontaine-Chambon	B 1.3.1	15 000
Communauté de Communes de la Haute Seille	39	Aménagement d'un sentier de découverte sur les berges de la Seille	B 1.3.2	39 000
Commune de Domblans	39	Aménagement d'un verger conservatoire sur les berges de la Seille ( <i>extension arboretum</i> )	B 1.3.3	42 072

**Volet B2 : Protection des lieux habités**

Maître d'ouvrage	Dépt	Libellé	Fiche	Estim contrat €
Commune d'Arlay	39	Protection rapprochée des lieux habités d'Arlay	B 2.1.1	158 000
Commune de Bletterans	39	Réalisation d'un ouvrage hydraulique sous la RD 470 et de son fossé d'accompagnement pour la protection de la commune de Bletterans contre les inondations	B 2.1.2	339 000
Commune de Voiteur	39	Protection rapprochée par endiguement du quartier de Maizière sur la commune de Voiteur	B 2.1.3	156 000
Commune de Voiteur	39	Aménagement du lit de la Seille sur Voiteur (réfection d'un épi et traitement d'atterrissements)	B 2.1.4	27 000
Commune de Montmorot	39	Travaux de protections des lieux habités sur la commune de Montmorot	B 2.1.5	888 160
Commune de Louhans	71	Travaux de protections des lieux habités de l'agglomération louhannaise	B 2.1.6	2 150 000
EPTB Saône et Doubs	71/39/01	Inventaire des ouvrages de rétention	B 2.1.7	10 000
Communauté de Communes du Bassin de Lons le Saunier	39	Etude de faisabilité pour la création de bassins écrêteurs	B 2.1.9	35 150
Communauté de communes du Val de Sorne	39	Etude de faisabilité d'un bassin écrêteur sur la commune de Gevingey	B 2.1.10	16 925
Communauté de communes du Val de Sorne	39	Etude de faisabilité d'un bassin écrêteur sur la commune de Macornay	B 2.1.11	18 235
Commune de Saint Germain les Arlay	39	Etude de faisabilité pour la création d'un bassin de rétention	B 2.1.12	18 025
Commune de Louhans	71	Création de bassins écrêteurs de crue sur le bassin versant du Colombier	B 2.1.13	300 000
Collectivité	39	Mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité (BV Seille 39)	B 2.2.1	40 000
Collectivité	39	Mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité (BV Sorne 39)	B 2.2.2	4 000
Collectivité	71	Mise en place d'un totem de crue sur la commune de Louhans	B 2.3.1	8 039
EPTB Saône & Doubs	71/39	Soutenir la culture du risque	B 2.3.2	8 000
Etat/collectivités	39	Mise en place de repère de crues sur le bassin versant de la Seille	B 2.3.3	20 650

**Volet B3 : Préservation de la ressource souterraine**

Maître d'ouvrage	Dépt	Libellé	Fiche	Estim contrat €
EPTB Saône et Doubs	71/39	Etude volume prélevable et ressources stratégiques sur les nappes de Bletterans et de la Vallière	B 3.1	120 000
Ruffey sur Seille	39	Amélioration des conditions de répartitions des débits à Ruffey sur Seille	B 3.2	89 190
Ville de Lons le Saunier	39	Démarche Grenelle sur le BAC de Villevieux	B 3.3	
Collectivités	39	Réaliser des études BAC et mettre en place un programme d'actions sur les captages prioritaires	B 3.4	500 000

**Volet C : Animation, Communication et suivi du Contrat**

Maître d'ouvrage	Dépt	Libellé	Fiche	Estim contrat €
EPTB Saône et Doubs	71/39/01	Maintien du poste de coordonnateur	C 1.1	345 000
EPTB Saône et Doubs	71/39/01	Maintien du poste de technicien de rivière	C 1.2	275 000
EPTB Saône et Doubs	71/39/01	Création d'un poste de chargé de mission-agri-environnement	C 1.3	305 000
EPTB Saône et Doubs	71/39/01	Création d'un demi-poste de chargé de mission SIG	C 1.4	162 500
EPTB Saône et Doubs	71/39/01	Elaboration et diffusion des documents d'information et d'accompagnement à la démarche	C 2.1	97 500
EPTB Saône et Doubs	71/39/01	Conception et diffusion de documents de recommandations techniques	C 2.2	40 000
EPTB Saône et Doubs	71/39/01	Animations pédagogiques auprès des scolaires	C 2.3	66 000
Communauté de Communes de la Haute Seille	39	Communication video à la maison de la Haute Seille	C 2.4	5 000
EPTB Saône et Doubs	71/39/01	Communication sur les principes de base de la gestion sédimentaire	C 2.5	1 500
Fédération Départemental des Chasseurs du Jura	39	Planifier et mener un programme de réunions d'information et de sensibilisation aux milieux humides	C 2.6	32 000
Chambre d'agriculture du Jura	39	Sensibilisation des acteurs du contrat aux pratiques agricoles	C 2.7	5 500
EPTB Saône et Doubs	71/39/01	Mise en place et gestion d'un tableau de bord de suivi du contrat	C 3.1	
EPTB Saône et Doubs	71/39/01	Mise en place d'un suivi des indicateurs régionaux et d'évaluation	C 3.2	
EPTB Saône et Doubs	71/39/01	Mise en place d'un observatoire de la qualité des cours d'eau	C 3.3	120 000
EPTB Saône et Doubs	71/39/01	Suivre et évaluer le contrat	C 3.4	
EPTB Saône et Doubs	71/39/01	Etude bilan et perspectives du contrat de rivière	C 3.5	44 500
EPTB Saône et Doubs	71/39/01	Etude de faisabilité d'un SAGE sur le bassin versant de la Seille	C 3.6	20 000
EPTB Saône et Doubs	71/39/01	Réalisation d'une étude sur les possibilités de regroupement des structures gestionnaires	C 3.7	